

@

Camille de **Rochemonteix**

# **Joseph AMIOT**

et les derniers survivants  
**de la mission française**  
**à Pékin**

(1750-1795)

**Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)**

à partir de :

**Joseph AMIOT**  
**et les derniers survivants de la mission**  
**française à Pékin (1750-1795),**  
avec quelques relations nouvelles des missions,  
et des notes géographiques et historiques

par le père Camille de Rochemonteix (1834-1923),  
de la Compagnie de Jésus

A Paris, Librairie Alphonse Picard et fils, 1915, LXIII+564 pages, avec carte.

mise en mode texte par  
Pierre Palpant

[www.chineancienne.fr](http://www.chineancienne.fr)

## TABLE DES MATIÈRES

[Carte et plans](#)

[Introduction](#). — Résumé historique : I. [Mission portugaise](#). II. [Mission française](#).

[Chapitre premier](#). — Premières années de Joseph Amiot. — Son entrée au noviciat et son départ pour la Chine.

[Chapitre second](#). — État du christianisme en Chine à l'arrivée du père Amiot.

[Chapitre troisième](#). — Le père Amiot à Pékin en 1751. — La Compagnie de Jésus à Pékin, à son arrivée. — Œuvres diverses.

[Chapitre quatrième](#). — Le père Amiot, savant et missionnaire.

[Chapitre cinquième](#). — La mission française à Pékin. — Arrêts des parlements de France contre les jésuites. — M. Bertin et le père Amiot. — Arrivée à Pékin des derniers missionnaires français

[Chapitre sixième](#). — Le Bref *Dominus ac Redemptor*. — La nouvelle de la suppression de la Compagnie de Jésus arrive à Pékin. — Douleur des missionnaires, leur résignation. — Attitude des propagandistes et de trois jésuites français.

[Chapitre septième](#). — Mgr de Laimbeckhoven, évêque de Nankin ; Mgr de Sylva, évêque de Macao. — Deux grands-vicaires à Pékin, l'un de l'évêque de Nankin, l'autre de celui de Macao. — Le Bref de la suppression de la Compagnie publié à Pékin. — Mgr de Laimbeckhoven reconnu par Rome seul et vrai administrateur de Pékin.

[Chapitre huitième](#). — Biens de la mission française. — M. Bourgeois nommé administrateur par Louis XVI. — Refus par les dissidents de le reconnaître.

[Chapitre neuvième](#). — Création à Paris d'un établissement destiné à préparer des successeurs aux missionnaires français de Pékin. — Projet d'érection d'un évêché à Mougden, ou d'une préfecture apostolique à Pékin.

[Chapitre dixième](#). — Le père Damascène Salusti nommé évêque de Pékin. — Sa consécration. — Divisions parmi les missionnaires. — Censures prononcées par Mgr Salusti.

[Chapitre onzième](#). — Procès intenté à M. Bourgeois par M. de Ventavon. — M. de Grammont nommé administrateur des biens de la mission française.

[Chapitre douzième](#). — Mort de Mgr de Salusti. Sa consécration et son administration approuvées par une lettre de la Propagande. — Mgr de Govea nommé évêque. Son arrivée à Pékin.

[Chapitre treizième](#). — Les messieurs des Missions Étrangères, proposés par M. Amiot pour remplacer les ex-jésuites de Pékin ; ils ne peuvent accepter. — Les lazaristes acceptent. — M. Raux, premier supérieur. — Grande union des lazaristes et des ex-jésuites à Pékin.

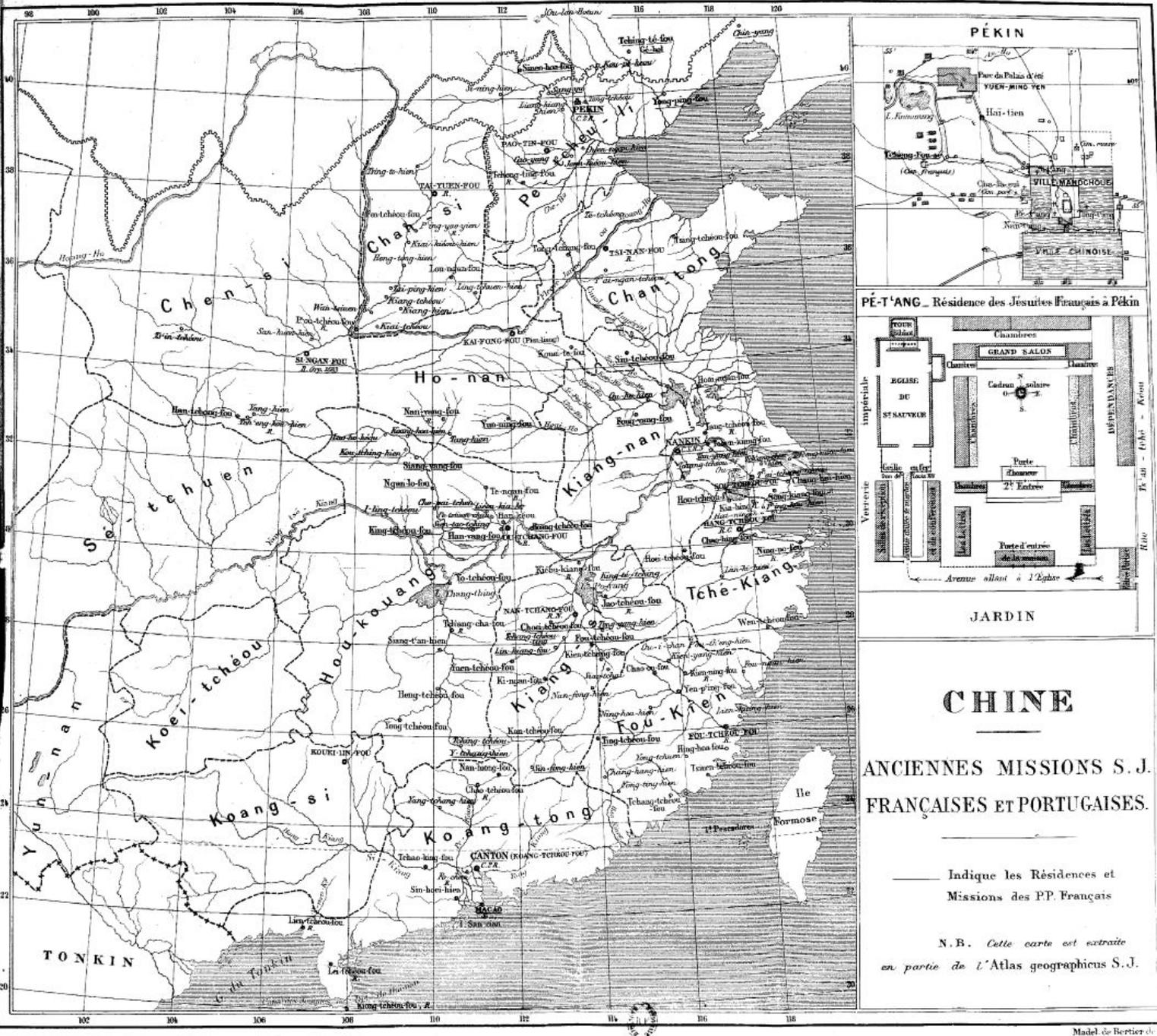
[Chapitre quatorzième](#). — Les derniers jésuites de la mission française à Pékin. — Messieurs de Ventavon, Bourgeois et Amiot. — Leur mort.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

### Pièces justificatives

- I.— A. [Lettre du père Amiot à M. Bertin](#), ministre d'État, à Paris. — B. Mémoire sur l'état de la mission française de Pékin en Chine, en mars 1782, adressé au ministre de la Marine. — C. Autre mémoire concernant la mission française établie à Pékin, en avril 1782.
- II. — [Lettre du père Bourgeois](#), supérieur des Français, à son excellence Mgr l'évêque de Nankin, administrateur du diocèse de Pékin.
- III. — [Instructions copiées sur le carnet de Mgr de Laimbeckhoven](#), conservé aux archives S. J
- IV. — [Decretum Sacrae Congregationis de Propaganda Fide](#), habitae die 16a Januarii 1778, de rebus Indiarum orientalium.
- V. — [Exemplar libelli supplicis a Missionariis](#) Gallis, d'Ollières, Cibot, Bourgeois et Collas, d excell. et rever. Dominum primatum Gonanum missi, die 26a Julii 1780, Pekini.
- VI. — [Lettre adressée à M. Bertin, ministre d'État, par M. Colas, ex-jésuite](#).
- VII. — [Lettre de M. père Bourgeois à M. Duprez](#).
- VIII. — [Exemplar instrumenti quod ante Congregationem Dfuit a missionaris quibusdam approbatum subscriptum](#).
- IX. — [Mémoire de Mgr Salusti à la sacrée congrégation de la Propagande, 1780](#).
- X. — [Lettre de M. Bourgeois à M. Duprez](#).
- XI. — [Libelle adressé par M. Bourgeois au Comte Fu, le 9 décembre 1780](#).
- XII. — [Notes adressées à M. Bertin par M. Bourgeois](#).
- XIII. — [Mémoire adressé par Mgr Govea au Cardinal Antonelli, préfet de la Propagande, sur le Schisme de Pékin](#).
- XIV. — [M. de Ventavon à la sacrée congrégation de la Propagande](#).
- XV. — [Extrait d'une lettre de M. Raux écrite de Pékin, le 17 novembre 1786](#).

# Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)



Madel. de Berrier de

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

## INTRODUCTION

### RÉSUMÉ HISTORIQUE

#### I

#### Mission portugaise

@

p.VII Le 2 décembre 1552, François-Xavier, apôtre des Indes et du Japon, mourait dans une cabane de l'île de Sancian, au bord de la mer, le regard fixé sur le vaste empire chinois, où il désirait ardemment porter la lumière de l'Évangile.

Ce beau désir de Xavier ne devait pas disparaître avec lui. Il passa au cœur de ses frères en religion, qui, bien souvent, renouvelèrent la tentative du grand apôtre.

En 1555, le père Melchior Nunêz Barreto <sup>1</sup> p.VIII débarquait à Canton et y séjournait deux mois. Sept ans plus tard, le père Perez <sup>2</sup> fondait à Macao une résidence, qui devint, en 1595, le collège de Saint-Paul, où « toutes les sciences s'y enseignèrent, y compris la théologie. On y conférait même le degré de docteur en théologie <sup>3</sup> ».

En 1567, le père Melchior Carneiro, nommé par Pie V premier évêque du Japon et de la Chine, avait pris possession de son siège épiscopal à Macao <sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Né à Porto en 1520, entré dans la Compagnie de Jésus le 11 mars 1543, envoyé aux Indes en 1551, provincial des Indes et du Japon, mort à Goa le 10 août 1571.

<sup>2</sup> François Perez, jésuite, arrivé en Chine en 1562 pour accompagner à Pékin Jacques Pereira, l'ami fidèle de François-Xavier, ne put s'y rendre, les Chinois s'y étant opposés.

<sup>3</sup> *Relation de la Province du Japon*, par le père Antoine-François Cardim, S. J., traduite de l'italien en français par le père François Lahier, S. J. ; Tournay, 1645.

<sup>4</sup> Les renseignements suivants ont été puisés dans les archives de la Compagnie de Jésus et dans les *Notices biographiques* du père L. Pfister, travail resté autographié et composé à l'aide de documents authentiques, en partie inédits.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Les Portugais étaient alors établis dans cette ville. « A quel moment précis et de quelle manière commença cet établissement ? Comment les Chinois, si soupçonneux et jusque-là si difficiles à permettre l'accès de leur pays, laissèrent-ils des Portugais se fixer à demeure sur leur territoire, à l'entrée de la rivière de Canton et à une trentaine de lieues de cette grande ville ? C'est un mystère. On sait seulement que la prise de possession, inaugurée probablement p.IX en 1557, était chose faite en 1561, où l'on comptait dans la nouvelle colonie cinq ou six cents Portugais <sup>1</sup> ».

Le collège de Macao, qui devint, pendant deux cents ans, le siège d'œuvres locales importantes et le centre des missions de la Compagnie de Jésus en Chine et en Indo-Chine, fut fondé par un missionnaire de grande valeur et de féconde initiative, le père Alexandre Valignano <sup>2</sup>, né à Chieti, dans les Abruzzes, au mois de février 1539, et nommé au mois d'août 1573, visiteur des Indes-orientales, par le révérend père général Everard Mercurian.

Pendant 33 ans, supérieur des missions des Indes et de la Chine, soit comme visiteur, soit comme provincial, il séjourna à plusieurs reprises à Macao et fut le vrai père de la mission de Chine <sup>3</sup>.

A peine débarqué en Chine, il en rêva la conquête au christianisme, et pour mener à bonne fin cette œuvre apostolique, il appela à Macao les pères Michel p.X de Ruggieri <sup>4</sup> et Mathieu Ricci. Le premier y arriva en juillet 1579, le second le 7 août 1582.

L'heure de la propagation de la foi dans le vaste empire chinois

---

<sup>1</sup> *Études* de la Compagnie de Jésus, 20 juillet 1910, p. 191. Le père Brucker a inséré, les 5 et 20 juillet et le 20 septembre, dans cette revue, un article savant et fort intéressant sur *Le père Mathieu Ricci, fondateur des missions de Chine*.

<sup>2</sup> Ce Père signe ordinairement Valignano, quelquefois Valegnano. Bartoli l'appelle Valegnani (*Études*, ibid, p. 193, note).

<sup>3</sup> *Études*, ibid, p. 193 et sq.

<sup>4</sup> Le père Lazare Cattaneo, né en 1566 à Sazzana, près royaume de Naples, en 1543, entré dans la Compagnie de Jésus le 28 octobre 1572, arrivé à Macao en juillet 1579, revint en Europe en 1589, pour intéresser Sixte-Quint et Philippe II à la mission de Chine. Ses négociations eurent des retards interminables et, en définitive, n'aboutirent à aucun résultat.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

approchait. Elle commence par les conversions des humbles et des petits. Les jésuites de Macao instruisent et baptisent des Chinois de cette ville, surtout gens de service ; et « pour assurer leur persévérance et leur progrès dans la foi, le père Valignano les groupe en congrégation avec exercices communs, adaptés à leur condition et sous la direction d'un père spirituel, qu'on appelle le Père des chrétiens <sup>1</sup> ».

Par deux fois, en 1580 et 1581, « le père de Ruggieri se rend à Canton avec les marchands portugais, et obtient des mandarins des facilités de séjour qu'ils n'ont encore accordées à nul Européen. »

Deux ans plus tard, le vice-roi de Canton p.XI l'autorise à s'établir avec le père Ricci à Tchao-king, chef-lieu administratif de la province.

Là, malgré les difficultés de la langue chinoise avec laquelle ils ne sont pas familiarisés, les deux missionnaires ne tardent pas à conquérir le respect et à gagner la bienveillante sympathie des magistrats et de nombreux visiteurs de toute condition. On est frappé de leur vie réglée, laborieuse, qui ne ressemble en rien à celle des bonzes. Du reste, pour ne pas être confondus avec eux, pour ne pas être avec eux l'objet du mépris public, ils laissent pousser la barbe et les cheveux et prennent le costume des lettrés. Personne ne s'en étonne, le bruit s'étant répandu que ces deux étrangers sont des savants de l'occident, qu'ils consacrent chaque jour un temps considérable à l'étude des livres chinois, de l'histoire, des mœurs, du gouvernement et de la religion du pays.

Ils possèdent dans une petite maison et une chapelle que le mandarin de Tchao-king leur a permis de bâtir, nombre de choses merveilleuses : de belles peintures représentant le Sauveur du monde et sa bienheureuse mère, des volumes luxueusement imprimés, des ouvrages de cosmographie, de géographie et d'architecture, avec figures, cartes et vues de monuments, des instruments de mathématiques, d'astronomie et de

---

<sup>1</sup> *Études*, *ibid*, p.195. — Dans son premier article sur le père Mathieu Ricci, le père Brucker parle de l'apostolat des franciscains, en Chine, au 13<sup>e</sup> et au 14<sup>e</sup> siècle. Il n'aurait duré qu'une soixantaine d'années (p. 19).

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

musique, des horloges grandes et petites, des globes terrestres et des globes célestes, une <sup>p.XII</sup> mappemonde de grande dimension avec légendes en caractères européens.

Ces objets et d'autres attirent les hauts magistrats de la ville et les lettrés qui n'ont jamais vu rien de pareil, qui n'en ont jamais entendu parler. La mappemonde surtout les remplit d'étonnement et d'admiration. « En voyant le monde si grand, et, dans un de ses compartiments, la Chine si petite d'apparence, *les ignorants se moquent d'une pareille carte* <sup>1</sup> ; *mais les plus sages, voyant le bel ordre des degrés, des parallèles et des méridiens, avec la ligne équinoxiale, les tropiques et les cinq zones, les notes sur les coutumes des pays... ne peuvent s'empêcher de croire que tout cela était vérité* <sup>2</sup> ». Jusque-là, ils s'étaient figuré que leur pays était grand et le reste du monde très petit, « *que le monde entier était barbare et sauvage comparé à eux* <sup>3</sup> ».

La science profonde, étendue du père Ricci vient les tirer de leur erreur. Ils l'écoutent, d'abord avec défiance, puis avec intérêt, avec plaisir même. Le missionnaire leur explique chaque objet, répond à leurs questions. Il leur montre aussi le cours des étoiles et des planètes. Son enseignement « gagne grand crédit aux Pères, et la renommée le <sup>p.XIII</sup> signale au loin comme le plus grand mathématicien du monde entier <sup>4</sup> ».

Cependant le père Ricci n'oubliait pas le but principal de son établissement à Tchao-king. Il entremêle, bien qu'avec prudence et discrétion, les leçons de l'Évangile et la philosophie chrétienne à ses enseignements profanes ; et l'occasion s'en offre à lui à tout propos, « par exemple, quand on demande explication aux missionnaires sur leurs belles Bibles et autres livres religieux, sur les peintures et les estampes

---

<sup>1</sup> *Études*, ibid, p. 204.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Études*, ibid, p. 205. Le père Brucker cite beaucoup de lettres inédites du père Ricci, pp. 198 et suiv.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

représentant, soit des sujets pieux, soit des édifices, tels qu'églises, etc. ». Pour beaucoup de visiteurs, ce qu'il dit de la religion n'a pas moins d'intérêt que les curiosités occidentales <sup>1</sup>.

Ces heureux débuts semblaient présager dans cette ville un bel avenir au christianisme. Il n'en fut rien. Le nouveau vice-roi de Canton chassait, en 1589, les missionnaires de Tchao-king. Cette expulsion fut, en définitive, un coup de la Providence. Le père de Ruggieri avait été envoyé à Rome pour y entretenir Sixte-Quint des intérêts de la mission <sup>2</sup>, et le p.<sup>XIV</sup> père Ricci, après un séjour assez long à Chao-tchen, et quelques excursions dans d'autres villes de la province de Canton, résolut de sortir de cette province, de pénétrer jusqu'au cœur de la Chine et d'aller, si c'était possible, se fixer dans la capitale du céleste empire. Il était bien l'apôtre indiqué pour cette belle entreprise.

Né le 6 octobre 1552, à Macerata, dans les États pontificaux, entré au noviciat des jésuites le 15 août 1571, il avait, après de brillantes études faites dans sa ville natale, étudié le droit à Rome ; et plus tard, ses années de philosophie et de théologie terminées au collège romain, il s'était appliqué, sous la direction du célèbre père Christophe Clavius, aux mathématiques, à la cosmographie et à l'astronomie. Désireux depuis des années d'être envoyé aux missions des Indes, il savait que ces sciences seraient pour lui le moyen peut-être le plus efficace de conduire ces peuples de l'extrême-orient à la foi catholique. Aussi les étudia-t-il avec ardeur et l'on peut dire qu'il les possédait telles qu'on les connaissait à cette époque.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 206.

<sup>2</sup> Le père Valignano désirait obtenir de l'empereur de Chine la liberté pour les missionnaires de se fixer dans le pays et d'y enseigner leur religion. Pour cela, il fallait organiser une ambassade à Pékin, et pensant qu'il était préférable d'en laisser l'initiative au souverain-pontife, il chargea le père de Ruggieri d'aller à Rome informer le pape sur la situation de la Chine. Le père de Ruggieri y arriva en 1589, Sixte-Quint mourut en 1590 et ses trois successeurs décédés en moins de trois ans ne purent guère penser à la Chine. Le père de Ruggieri, envoyé à Palerme pour se reposer, y mourut en 1607.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

p.XV Ce religieux avait encore, à son service, pour cette mission, une intrépidité peu commune et un merveilleux esprit de décision réglé par l'intelligence et la sagesse. Il parlait facilement la langue des Chinois, il s'était familiarisé, depuis son arrivée à Macao, avec leurs mœurs, leurs habitudes tout le cérémonial des mandarins et des lettrés.

Le père Valignano, son provincial, pouvait donc compter sur lui ; il le pressa de réaliser ses projets d'ambition apostolique et de porter tous ses efforts sur Pékin.

Au mois de juin 1598, le père Ricci part de Nan-tchang avec le père Lazare Cattaneo <sup>1</sup> et deux Chinois, dont l'un *frère coadjuteur*, et il entre à Pékin, le 7 septembre, veille de la nativité de la Sainte-Vierge. Il ne peut, ni faire parvenir ses présents à l'empereur, ni lui faire connaître son arrivée, ni obtenir de s'établir dans la capitale.

Après deux mois de séjour, force lui est de quitter Pékin. Le 6 février 1599, il est à Nankin, où bientôt il reçoit la visite des hauts mandarins, attirés « par le bruit de sa vie vertueuse et son enseignement moral et religieux, autant que par sa réputation de mathématicien et de cosmographe ». Bientôt, « on ne l'appelle plus que d'un titre réservé à p.XVI Confucius et à un très petit nombre de sages anciens, le Ching-jen, saint d'occident <sup>2</sup> ».

Cependant, il ne perdait pas de vue à Nankin son objectif principal : la ville impériale. Le 18 mai 1600, il reprend le chemin de la capitale, accompagné du père Diego Pantoja <sup>3</sup>, espagnol, et de deux *frères* chinois. Le 24 janvier 1701, il est à Pékin.

Tous les présents qu'il avait réunis à grands frais pour l'empereur lui

---

<sup>1</sup> Le père Lazare Cattaneo, né en 1566 à Sazzana, près Gênes, entré dans la Compagnie de Jésus en 1581, arrivé en Chine en 1594, mort à Hang-tcheou en 1640.

<sup>2</sup> *Études*, ibid, p. 766.

<sup>3</sup> Le père Diego Pantoja, né à Valdémora, diocèse de Séville, en 1571, entré au noviciat de Tolède en 1589, arrivé à Macao en 1599, mourut dans cette ville au mois de janvier 1618.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

avaient été volés en route par un fonctionnaire de second ordre, insolent et cupide. L'empereur était alors Chen-tsong, désigné d'ordinaire sous le nom de règne *Wan-li*. Il accorde au père Ricci l'entrevue demandée, et apprend du missionnaire qu'on lui a volé tous ses présents. Sur son ordre, on les recherche, on les retrouve et ils sont apportés au palais.

Ils se composaient de deux horloges, de montres, d'estampes, de trois beaux portraits religieux à l'huile, de miroirs, de verres triangulaires, d'un théâtre d'Ortellius, d'un manucordium et d'une mappemonde tracée par le père Ricci lui-même.

Wan-li les admire ; comme les mandarins de <sup>p.XVII</sup> Tchao-king, « il prend un vif intérêt à la mappemonde, qui lui fait bien connaître, pour la première fois, la vraie place de son empire dans le monde, et l'existence de tant d'autres royaumes et de peuples différents... Il s'amuse comme un grand enfant avec tous ces présents <sup>1</sup> ». Charmé de tout ce qu'il voit, il invite les Pères à rester à la capitale, il leur sert une pension chaque mois.

Ricci était au comble de ses vœux. Il loue une maison et s'y installe. Au tribunal, et devant les notaires publics, il déclare nettement le motif supérieur qui l'a conduit à Pékin : *publier la loi du vrai Dieu, prêcher l'évangile de Jésus-Christ*. « Je ne demande à Sa Majesté, ajoute-t-il, ni charges, ni dignités, ni récompenses ; je ne désire qu'une chose : qu'il me soit permis de vivre et de mourir en Chine. »

A partir de cette époque, il ne quitte plus Pékin, où il se fait estimer par ses connaissances scientifiques et respecter par son dévouement et la dignité de sa vie.

En 1608, il comptait plus de 2.000 néophytes ; en 1609, une confrérie était instituée sous le vocable de la Mère de Dieu.

La mort le surprit au milieu de ses travaux, le 11 mai 1610 ; mais la mission de Pékin était fondée. Cette mission s'appela *mission portugaise*,

---

<sup>1</sup> *Études*, ibid., p. 757.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

parce qu'elle fit d'abord partie de la province portugaise des <sup>p.XVIII</sup> Indes, et qu'elle dépendait de l'assistance de Portugal <sup>1</sup>.

« Les funérailles de Ricci, le premier étranger qui obtint cet honneur dans la capitale, furent aussi solennelles que le deuil était général. Les mandarins et le peuple accoururent dans une douloureuse émotion pour saluer les restes inanimés du jésuite <sup>2</sup> ». L'empereur assigna pour la sépulture une pagode entourée d'un bel enclos qui est devenu le cimetière des missionnaires portugais de Pékin <sup>3</sup>.

Ici, nous devons attirer l'attention du lecteur sur un fait dont certains n'ont pas assez compris l'importance : le père Ricci dut à ses connaissances en mathématiques et en astronomie la faveur exceptionnelle d'entrer dans la capitale du céleste empire, de s'y établir et d'initier librement les grands et le peuple aux mystères de la foi. L'auteur de sa *notice* a dit avec raison : « Il y avait un lien intime entre <sup>p.XIX</sup> l'existence de l'astronomie européenne et la présence des missionnaires en Chine. Celle-ci dépendait de la première. La première, supprimée, tous les prédicateurs de l'Évangile étaient renvoyés, et alors plus de prédication ; les événements l'ont prouvé. La religion était alors tellement liée à l'astronomie qu'elle ne s'avancait qu'appuyée sur elle. On comprend donc les efforts prodigieux des jésuites de Pékin pour la défendre et la sauver » <sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Au dix-septième et au dix-huitième siècle, les jésuites du Portugal comptèrent, en Chine, outre la mission de Pékin, celles de Nankin, de Nan-tchang, de Chao-tcheou, de Chang-haï, de Macao, etc, etc. Trois évêchés furent érigés, à Macao, à Nankin et à Pékin. Les titulaires étaient présentés par la cour de Portugal.

<sup>2</sup> *Histoire de la Compagnie de Jésus*, par Créteineau-Joly, 3<sup>e</sup> édit., T. III, p. 174.

<sup>3</sup> *Notices biogr.* par Pfister, p. 34. — Le père Mathieu Ricci a laissé un grand nombre d'ouvrages, la plupart en chinois, dont on trouvera la longue liste dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, par le père Sommervogel, art. Mathieu Ricci.

<sup>4</sup> Un siècle et demi plus tard, le 24 septembre 1766, le célèbre père Hallerstein, président du tribunal des Mathématiques, écrira : « Les Arts peuvent plaire à la cour et sont utiles, mais l'astronomie et les mathématiques sont la chose indispensable dont on ne peut se passer ici : *Astronomia et quidquid est scientiarum mathematicarum est hic unice et maxime eritque semper necessaria* ». Si Mgr Pires-Pereyra, le dernier représentant d'un autre âge, a pu demeurer à Pékin, jusqu'en 1838, époque de sa mort, c'est uniquement à son titre de mathématicien qu'il en fut redevable (P. Pfister).

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Il importe aussi de rappeler qu'après en avoir conféré avec plusieurs de ses confrères et avoir étudié lui-même fort longtemps les cérémonies chinoises, le père Ricci donna des règles de conduite, dont plusieurs points furent l'origine des discussions sur les rites chinois, mais qui, à cette époque, furent approuvés par le père Valignano, par le père Pasio en 1611, le père Rodriguez, en 1621, le père Palmeiro, en 1629, le père Emmanuel Diaz, en 1630, et la réunion de 1633, au Kiang-si <sup>1</sup>.

p.xx Le père Ricci était supérieur général de toute la mission de Chine. Le père Nicolas Longobardi, qui lui succéda en 1610, était arrivé à Pékin en 1609, après un laborieux apostolat de douze années à Chao-tcheou et dans les pays environnants. *Il connaissait admirablement*, au dire de Bartoli, *la langue et l'écriture chinoise*, il avait le don de traiter avec les grands et les lettrés et de leur plaire ; s'il ne possédait pas l'étendue du savoir et la haute intelligence du père Ricci, il était, comme lui, apôtre, apôtre zélé et convertisseur. Il mourut âgé de 95 ans, le 11 décembre 1654. L'empereur Chuen-ché, qui l'aimait, voulut contribuer aux frais de sa sépulture et s'y fit représenter par un grand de sa cour <sup>2</sup>.

Il n'entre pas dans notre dessein de nommer ici tous les Pères de la mission portugaise qui p.xxi prêchèrent l'Évangile à Pékin et y acquirent par leurs travaux mécaniques, artistiques et scientifiques la réputation de savants européens. Signalons seulement les pères Diego de Pantoja, Sabbathino de Ursis <sup>3</sup>, Jean Terrentius <sup>1</sup>, ouvriers de la première époque,

---

<sup>1</sup> *De ritibus sinensium ad virum nobilem*, p. 229. — Voir Pfister, p. 33.

<sup>2</sup> Le père Nicolas Longobardi, né en 1559, à Caltagirone (Sicile), et entré au noviciat de Messine en 1582, arriva en Chine en 1597. Il exerça la charge de supérieur pendant douze ans. Sous son supériorat, la mission de Chine fut détachée de la Province du Japon et devint vice-province, de *droit* en 1615, et de *fait* en 1623. On sait qu'à l'arrivée du père Ricci, il n'y avait pas, dans la langue chinoise, de nom qui répondit au nom de *Dieu* et que *Dieu* (*Dio*) même ne peut bien se prononcer dans cette langue, parce qu'elle n'a pas la lettre *D*. Le père Ricci et ses confrères appelèrent donc Dieu *Chang-ti*, *Tien*, et même *Tien-tchou*, c'est-à-dire, Seigneur du Ciel. Sur cette question des noms, le père Longobardi n'était pas absolument de l'avis du père Ricci, mais il le manifesta seulement quand il ne fut plus supérieur. Voir : *Études*, *ibid.*, p. 200 ; — P. Pfister, Notice Longobardi ; — Bartoli, S. J., *La Cina* ; etc.

<sup>3</sup> Le père de Ursis, né en 1675, à Lecce (Roy. de Naples), entré au noviciat en 1597, arriva à Pékin en 1606 et mourut le 3 mai 1620. Il fit construire des machines hydrauliques, écrivit en chinois la théorie des planètes et détermina la longitude de Pékin par l'étude comparative

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

qui travaillèrent tous à la réforme du calendrier chinois.

Le plus remarquable de ces missionnaires, c'est incontestablement le père Adam Schall, « un des plus saints religieux et des plus grands hommes que la Compagnie de Jésus et que l'Europe aient donnés à la Chine » <sup>2</sup>.

Né à Cologne, d'une famille illustre, il entra dans la Compagnie après de brillantes études et les plus beaux succès dans sa ville natale et à Rome <sup>3</sup>. A p.XXII Pékin, en 1622, il fait dès les premiers mois de son séjour, le calcul de trois éclipses, qui arrivèrent comme il l'avait annoncé. Sa réputation est désormais établie. Il construit en airain fondu et doré une sphère céleste et un planisphère avec un cercle équatorial, un cadran solaire horizontal en marbre blanc et dont le style est soutenu par un dragon doré, des cadrans solaires portatifs en ivoire, des lunettes de diverses grandeurs pour les astronomes, des compas, des astrolabes, etc. ; à l'aide de machines construites sous sa direction, et avec quelques ouvriers, il parvient à suspendre, dans une tour haute de cent coudées, une cloche énorme, qui, fondue depuis plus de 200 ans, a été récemment découverte ; puis, à la demandé des ministres, il établit près du palais une fonderie et coule des couleuvrines et des canons d'un gros calibre.

Sur ces entrefaites, les Mandchoux s'emparent de la ville et la réduisent en cendres. La nouvelle dynastie inaugure son règne sur les ruines de la capitale ; le prince Chuen-tché succède à l'empereur Tsong-tcheng (1644).

---

d'une série d'éclipses, lunaires, observées, non seulement en Chine, mais encore aux Indes et en Europe.

<sup>1</sup> Né à Constance (Suisse) en 1576, entré dans la Compagnie le 1<sup>er</sup> décembre 1611, le père Terrentius (son vrai nom est Schreck) est à Pékin en 1621 et meurt le 11 mai 1630. Médecin, naturaliste distingué, bon dessinateur, il collabora à la fameuse collection de 100 volumes (150, d'après Schall) publiée en 1634, sur le calendrier, les planètes, les étoiles, les éclipses et toutes les connaissances nécessaires à un astronome.

<sup>2</sup> *Notices biographiques* du père Pfister, p. 199.

<sup>3</sup> Le père Schall, né à Cologne en 1591, élève au collège germanique à Rome en 1608, entré dans la Compagnie de Jésus le 21 octobre 1611, arriva à Pékin le 22 juin 1622. Voir, dans la *Bibliothèque de la Compagnie*, la liste de ses nombreux travaux, art. *Schall*.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Dans ce changement de dynastie, on pouvait craindre que les vainqueurs ne poursuivaient une religion et des hommes que le dernier empereur des <sup>p.XXIII</sup> Ming avait couverts de sa haute protection. Il n'en fut rien, grâce à la sagesse et à la prudence du père Schall. Envisageant les événements à un point de vue surnaturel, il sait si bien ménager les nouveaux maîtres que Chuen-tché s'attache à lui, il en fait son conseiller, son ami, son maître, et, par un décret de 1645, il le nomme président du tribunal des Mathématiques.

Cette haute dignité, une des plus importantes de l'empire, lui permet d'étendre sa protection sur ses frères dans l'apostolat : il obtient la délivrance du père Longobardi, retenu prisonnier par les Mandchoux ; il fait rapporter le décret de mort contre les pères de Magalhaës <sup>1</sup> et Sambiaso <sup>2</sup>, et celui d'exil contre le père de Ferrariis <sup>3</sup>. Là ne se borne pas son influence : il arrête des persécutions suscitées en province par les mandarins contre les néophytes chinois ; il fait rendre la liberté à des centaines de prisonniers, il empêche la construction à Pékin de <sup>p.XXIV</sup> vastes pagodes, il décide l'empereur à porter un décret en faveur de la libre prédication de l'Évangile ; lui-même enseigne, sans aucune entrave, les vérités de la foi aux grands de la cour, aux mandarins et au peuple. Sous le règne précédent, il avait converti cinquante dames du palais, plus de quarante eunuques et cent-quarante personnes du sang royal. De 1650 à 1664, le nombre des néophytes s'accroît tellement que les missionnaires baptisent à Pékin et dans les provinces plus de 100.000 catéchumènes. « Il se formait de toutes parts, dit l'abbé Huc, dans les villes, dans les

---

<sup>1</sup> Le père Gabriel de Magalhaës, qui vint à Pékin en 1640, était né près de Coïmbre (1609) et entré chez les jésuites (1624). Il mourut le 6 mai 1677, étant supérieur des Pères de Pékin.

<sup>2</sup> Le père François Sambiaso, appelé à Pékin en 1613, était né à Cosenza (Royaume de Naples) en 1582, et entré au noviciat des jésuites en 1602. Il mourut en janvier 1649.

<sup>3</sup> Le père Jean-François de Ferrariis, né dans le Piémont (1608), entré au noviciat, des jésuites en 1624, mourut à Canton en 1671.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

bourgades, une foule de petites chrétientés ferventes, où Dieu était servi avec esprit de foi <sup>1</sup> ».

Enfin, pour reconnaître les services signalés qu'il a rendus à l'empire, Chuen-tché cède au père Schall un vaste terrain, où le missionnaire bâtit une église en forme de croix latine avec quatre chapelles latérales, dont il est l'architecte et l'entrepreneur <sup>2</sup>.

Le 6 février 1661, l'empereur Chuen-tché expirait, laissant le trône à un enfant de 8 ans, son second fils, le prince Kang-hi. Quatre régents choisis par son père gouvernèrent pendant sa minorité, et le père Schall fut nommé précepteur du jeune héritier. Bientôt tout changea. Le jésuite est disgracié, jeté <sub>p.XXV</sub> en prison avec les pères Buglio <sup>3</sup>, Magalhaës et le père Verbiest, chargé de chaînes et condamné à être haché, découpé par morceaux (1665). Mais, à la suite d'un tremblement de terre et d'autres accidents, où les chrétiens voient une intervention divine, il est rendu à la liberté. Les mauvais traitements avaient brisé ses forces : il meurt le 15 août 1666, après quarante-quatre années d'apostolat <sup>4</sup>.

« Les jésuites avaient alors 151 églises et 38 résidences sur le territoire de la Chine ; les <sub>p.XXVI</sub> dominicains, 21 églises et 2 résidences, les franciscains, 3 églises et une maison. Les jésuites avaient écrit 131

---

<sup>1</sup> *Le Christianisme en Chine*, par l'abbé Huc, T. II, p. 424.

<sup>2</sup> La première église publique à Pékin fut élevée par le père Schall, en 1650.

<sup>3</sup> Le père Louis Buglio, né en Sicile (1606), entré dans la Compagnie (1622), arriva à Pékin en 1648. Très versé dans la littérature tartare et chinoise, il composa de nombreux ouvrages chinois. En outre, bon peintre, il enseigna aux Chinois la méthode de dessiner. Il mourut le 12 oct. 1682.

<sup>4</sup> Ses nombreux ouvrages, relatifs pour la plupart à l'astronomie, à l'optique et à la géométrie, ont été publiés à Pékin avant 1635, pendant qu'il travaillait à la réforme du calendrier avec le père Jacques Rho.

Le père Jacques Rho, né à Milan (1593), entré dans la Compagnie (1614), arrivé à Pékin en 1630, avait, avant son départ pour la Chine, montré les plus belles aptitudes pour les mathématiques et professé dans sa ville natale les sciences exactes devant un nombreux auditoire (Bartoli, p. 233). A Pékin, il passait avec le père Schall une grande partie de la nuit et du jour à prendre les distances des étoiles, à vérifier leurs points, à calculer leurs positions. À ses heures libres, il fabriquait des instruments de précision, et faisait imprimer des ouvrages sur toutes les branches théoriques et pratiques de l'astronomie et des mathématiques. Ce travail, excessif épuisa vite ses forces. Il mourut presque subitement le 26 avril 1638. V. *La Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, art. *Schall* et *Rho* : liste de leurs ouvrages.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

ouvrages sur la religion, 103 sur les mathématiques, et 55 sur la physique et la morale <sup>1</sup> ».

Le père Ferdinand Verbiest restait toujours prisonnier avec les pères Buglio et Magalhaës. Or, depuis que le père Schall avait été dépouillé de sa charge de président du tribunal des Mathématiques, à l'époque de son incarcération, il s'était glissé de nombreuses fautes dans le calendrier chinois. L'empereur s'en plaignit. On lui conseilla de consulter les mathématiciens d'Europe, retenus captifs. On s'adressa au père Verbiest, savant mathématicien, né à Pittham, près de Courtray, en Belgique, le 9 octobre 1623, arrivé à Pékin en 1662, mis en prison en 1664 et chargé de chaînes si lourdes que, ne pouvant se tenir debout, il était contraint de se coucher. Le père Verbiest, interrogé sur le calendrier nouveau « n'eut pas de peine à prouver jusqu'à l'évidence, l'ignorance et la mauvaise foi de Yang-koang-sien, de ses amis et de ses partisans. Par des expériences répétées à la vue de toute la cour et sensibles aux yeux, il fit toucher au doigt, pour ainsi dire, un grand nombre d'erreurs répandues dans le calendrier, dont les calculs et les prédictions ne répondaient pas à la réalité, et confondit avec tant de force ses ennemis, qu'ils <sup>p.XXVII</sup> finirent par reconnaître eux-mêmes leur ignorance ».

L'empereur ordonna aussitôt (1669) de délivrer le père Verbiest et ses deux compagnons de captivité, et appréciant son talent, son savoir et ses services, il le nomma successivement président du tribunal des Mathématiques <sup>2</sup>, second, puis premier commissaire, chargé de connaître des mémoires présentés au trône ; enfin, il lui conféra un titre d'honneur de deuxième classe ; *Tong-fong-ta-fou*, grand homme que Sa Majesté ordonne de vénérer.

---

<sup>1</sup> Crétineau-Joly, III, p. 182.

<sup>2</sup> Voir sa notice biographique, par le père Pfister. Ce fut le père Verbiest qui défendit devant les juges chinois le père Schall, paralysé, et « réfuta tous les chefs d'accusation avec tant de force et de clarté, que les juges eussent été convaincus, si la résolution n'eût été prise d'avance d'exterminer entièrement la christianisme. » (Crétineau-Joly, III, p. 182).

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Le père Verbiest, religieux exemplaire et apôtre, fait servir son influence auprès de l'empereur et le prestige de sa science et de ses dignités à la propagation de l'Évangile, à la protection et à la défense des églises. Augustiniens, dominicains, franciscains et jésuites l'en remercient chaudement et, aux heures difficiles, ont recours à son intervention toute puissante.

Par ordre de l'empereur, il fabrique de nouveaux instruments pour l'observatoire, d'après les principes de l'Europe. « Il fait fondre sous ses yeux toutes les pièces, les réunit en corps, et en compose <sup>p.XXVIII</sup> ces riches instruments que l'on admire encore aujourd'hui » <sup>1</sup>.

Ce travail à peine fini, Kang-hi lui demande de fondre plus de trois cents canons. Il s'excuse sur le peu de connaissance qu'il a des machines de guerre. Kang-hi insiste, le religieux se met à l'œuvre, et après un an, la fabrication de cette artillerie est terminée à la satisfaction générale de la cour.

En dehors de ces travaux et d'autres de même nature, il compose un grand nombre d'ouvrages religieux et scientifiques. « L'astronomie et la religion, dit M. Huc, la direction du tribunal des Mathématiques et des diverses chrétientés, l'enseignement qu'il donne à l'empereur et l'instruction des néophytes, sont, tour à tour, l'objet de ses soins et de sa sollicitude » <sup>2</sup>.

Epuisé par un travail excessif, il meurt le 28 janvier 1688.

Kang-hi lui désigne comme successeur à la présidence du *tribunal d'Astronomie* <sup>3</sup> le père Grimaldi, <sup>p.XXIX</sup> qu'il avait chargé, en 1686, de faire parvenir sûrement au Tsar de Russie, des lettres de Sa Majesté.

---

<sup>1</sup> *Notices biographiques* par le père Pfister, p. 446.

<sup>2</sup> *Bibliographie de la Compagnie*, art. Verbiest : liste de ses ouvrages. Voir surtout : L. Van Hée, S. J. : Ferdinand Verbiest, écrivain chinois (bibliographie de ses ouvrages) Bruges, 1913. — H. Bosmans, S. J. ; Ferdinand Verbiest, directeur de l'observatoire de Pékin, Louvain, 1912 ; — H. Bosmans, S. J. : Les écrits chinois de Verbiest Louvain, 1913.

<sup>3</sup> Qu'on appelle aussi *tribunal des Mathématiques*.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Le père Philippe-Marie Grimaldi, né dans le Piémont, en 1639, et entré au noviciat des jésuites le 14 janvier 1657, avait été appelé à Pékin (1671) pour s'y occuper de travaux d'astronomie et de mécanique. Tour à tour vice-provincial, recteur de la mission portugaise de Pékin, visiteur de la Chine et du Japon (1695-1697), honoré du titre d'ambassadeur par l'empereur, il fut regardé dans tout l'empire et auprès des missionnaires et des fidèles comme un saint religieux, un savant de premier ordre, un diplomate droit et avisé <sup>1</sup>. Il mourut le 8 novembre 1712.

Pendant les absences du père Grimaldi, lesquelles furent assez fréquentes et de longue durée, le père Thomas Pereyra remplit les fonctions de vice-président du *tribunal des Mathématiques*. Son beau talent pour la musique lui avait conquis les bonnes grâces de Kang-hi, qui s'y adonnait avec passion. Il fit construire et mettre dans l'église des Pères portugais un orgue de grande dimension ; puis, au haut de la tour de la même église, il plaça une belle horloge et une série de cloches fondues par ses soins suivant les proportions de l'harmonie. Arrivé à Pékin au mois de janvier 1673, il expira le 24 décembre 1708 <sup>2</sup>.

p.XXX A l'époque où nous sommes arrivés, il n'y avait à Pékin qu'une mission, la mission portugaise, qui comptait cinq ou six missionnaires, logés dans deux maisons, et faisait partie de la vice-province portugaise de Chine. Le vice-provincial résidait, soit à Pékin, soit à Nankin, soit à Macao, soit à Chang-haï.

Mais, vers la fin du XVIIe siècle, une autre mission, la *mission française*, qui fait surtout l'objet de cette étude, s'établit à Pékin.

@

---

<sup>1</sup> V. la liste de ses ouvrages dans la *Bibliothèque de la Compagnie*, art. *Grimaldi*.

<sup>2</sup> Le père Thomas Pereyra, du diocèse de Braga, en Portugal, naquit le 1<sup>er</sup> novembre 1645, à Martinho da Valle et entra au noviciat de Coïmbe le 25 septembre 1663. V. la *Bibliothèque de la Compagnie*, art. *Pereyra*.

## II

### Mission française

@

p.XXXI La mission française de Chine a pris naissance sous cette triple inspiration : la propagation de l'Évangile, l'avancement des sciences, l'influence de la France.

Le père de Fontaney nous a raconté, dans une lettre au père de la Chaise <sup>1</sup>, les origines de cette mission : « Ce fut vers la fin de 1684, dit-il, que Dieu fit naître l'occasion d'envoyer des missionnaires français en Chine. On travaillait alors, en France, par ordre du roi, à réformer la géographie. MM. de l'académie royale des Sciences, qui étaient p.XXXII chargés de ce soin, avaient envoyé des personnes habiles de leur corps dans tous les ports de l'Océan et de la Méditerranée, en Angleterre, en Danemark, en Afrique et aux îles d'Amérique, pour y faire les observations nécessaires. On était plus embarrassé sur le choix des sujets qui seraient envoyés aux Indes et à la Chine, parce que ces pays sont moins connus en France, et que MM. de l'académie couraient risque de n'y être pas bien reçus, et de donner ombrage aux étrangers dans l'exécution de leur dessein. On jeta donc les yeux sur les jésuites, qui ont des missions en tout ce pays-là, et dont la vocation est d'aller partout où ils espèrent faire plus de fruit, pour le salut des âmes.

« Feu M. Colbert me fit l'honneur de m'appeler un jour, avec M. Cassini, pour me communiquer ses vues. Ce sage ministre me dit ces paroles que je n'ai pas oubliées : « *Les sciences, mon Père, ne méritent pas que vous preniez la peine de passer les mers, et de vous réduire à vivre dans un autre monde, éloigné de votre patrie et de vos amis. Mais comme le désir*

---

<sup>1</sup> Lettre du père de Fontaney, missionnaire de la Compagnie de Jésus à la Chine, au révérend père de la Chaise, S. J., confesseur du roi. A Tcheou-chan, port de la Chine, dans la province de Tché-kian, à 18 lieues de Nimpo, le 13 février 1703 ([Lettres édifiantes...](#), T. IX, p. 388 édit. de Lyon, 1819).

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

*de convertir les infidèles et de gagner des âmes à Jésus-Christ, porte souvent vos Pères à entreprendre de pareils voyages, je souhaiterais qu'ils se servissent de l'occasion, et que, dans le temps où ils ne sont pas si occupés à la prédication de l'Évangile, ils fissent sur les lieux quantité d'observations qui nous manquent pour la perfection des sciences et des arts. »*

p.XXXIII La mort de Colbert suspendit quelque temps l'exécution de ce dessein. Son successeur, le marquis de Louvois, le reprit et demanda aux supérieurs de la Compagnie six jésuites habiles dans les mathématiques. Les pères de Fontaney, Gerbillon, le Comte, de Visdelou, Bouvet et Tachard furent choisis. « Ce fut là, dit Abel Rémusat, le premier noyau de cette mission française de la Chine, si célèbre pendant plus de cent ans, et dont les membres ont tant contribué à faire connaître les contrées orientales de l'Asie » <sup>1</sup>.

Tous ces religieux étaient des hommes distingués, d'un talent supérieur, instruits, zélés, dans la force de l'âge <sup>2</sup>.

Ils partirent de Brest le 3 mars 1685, et n'arrivèrent à Pékin que le 7 février 1688. L'empereur leur fit l'accueil le plus aimable, leur témoigna son grand p.XXXIV désir de les garder, et, le 4 juillet 1693, il leur donna, dans la première enceinte de son palais, une maison et un vaste emplacement pour y bâtir une église <sup>3</sup>. Le père de Fontaney, religieux exemplaire et d'un zèle éprouvé, avait toutes les qualités d'un fondateur de mission ; mais forcé de

---

<sup>1</sup> [Mélanges asiatiques, II, p. 214.](#)

<sup>2</sup> Le père Jean de Fontaney, qui enseignait depuis huit ans les mathématiques au collège Louis-le-Grand, était né en 1643 au diocèse de Saint-Pol-de-Léon (Bretagne) et entré au noviciat des jésuites le 11 octobre 1658. — Le père Jean-François Gerbillon, né à Verdun le 11 juin 1654, avait été reçu au noviciat de Nancy le 6 octobre 1670. — Le père Louis le Comte, né le 10 octobre 1655, à Bordeaux, s'était fait jésuite à l'âge de 16 ans. — Le père Claude de Visdelou, né en Bretagne, le 11 mars 1656, s'était donné à Dieu le 5 septembre 1673, au noviciat de Paris. — Le père Joachim Bouvet, né le 18 juillet 1656, s'était présenté au noviciat le 9 octobre 1678. — Le père Tachard, bien que désigné, ne parvint pas en Chine.

<sup>3</sup> [Même lettre](#) du 13 février, du père de Fontaney au père de la Chaise. Le bon accueil reçu par les Pères français fut surtout dû au père Verbiest, qui avait beaucoup agi pour les faire venir en Chine et mourut avant leur arrivée.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

rentrer en France pour les besoins de la mission, il ne revit la Chine en 1701 que pour la quitter de nouveau au commencement de 1703.

La mission française n'exista pas régulièrement comme distincte et indépendante de la vice-province portugaise, avant 1700. C'est le 3 novembre 1700 que le révérend père général Thyrese Gonzalez nomma le père François Gerbillon premier supérieur, avec pouvoir de vice-provincial pour tous les jésuites français de Chine. La mission française était dès lors séparée de la mission portugaise.

Avant cette séparation, un grand événement religieux se passait en Chine. Innocent XII nommait des évêques et des vicaires apostoliques pour chaque province de la Chine. Aucun d'eux, excepté l'évêque de Nankin <sup>1</sup>, n'appartenait à la Compagnie de Jésus. <sup>p.XXXV</sup> L'évêque d'Argolis fut nommé à l'évêché de Pékin. « *Ces messieurs, écrit le père de Fontaney, allaient se trouver en face de difficultés insurmontables, dans des pays inconnus, où la défiance et les soupçons sont comme l'âme du gouvernement. Ils s'adressèrent à nous, nous priant d'être leur appui à la cour* <sup>2</sup>. » Les jésuites, qu'on accuse d'être jaloux et exclusifs, s'y employèrent de tout leur pouvoir et réussirent à les faire accepter dans tout l'empire, malgré l'opposition des mandarins <sup>3</sup>.

En 1704, le père de Fontaney arrive en France, où ses supérieurs l'ont appelé pour rendre compte de l'état de la mission française. Fatigué, on l'y retient ; il meurt à la Flèche, le 16 janvier 1710.

Le père Gerbillon, à Pékin, gagne tellement la confiance de Kang-hi, que ce prince le charge d'accompagner ses ambassadeurs en Sibérie, où ils vont traiter de la paix avec le czar de Moscovie. Les ambassadeurs avaient

---

<sup>1</sup> Mgr Alexandre Ciceri, né à Côme (Italie), le 27 mai 1637, entré dans la Compagnie de Jésus en 1655, arrivé en Chine en 1680, fut nommé évêque de Nankin en 1696 par le Pape Innocent XII, et mourut en 1704.

<sup>2</sup> [Même lettre](#) du père de Fontaney.

<sup>3</sup> *Ibid.* — Voir *dans cette lettre* les témoignages de reconnaissance que les Pères français de Pékin reçurent à cette occasion.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

ordre de l'empereur de ne rien conclure, de ne rien signer d'important sans le consulter. Les plénipotentiaires des deux puissances se réunissent à Nipchou, bourgade de la Sibérie ; ils ne peuvent s'entendre et se séparent. C'était la guerre déclarée. « Laissez-moi traiter seul avec les p.XXXVI Moscovites », dit le père Gerbillon aux ambassadeurs chinois, et il obtient des Moscovites l'acceptation de toutes les propositions de paix qui leur sont soumises. Dès cette époque, il devient l'interprète indispensable dans les affaires entre la Chine et la Russie.

De retour à Pékin, il enseigne à l'empereur les éléments d'Euclide, la géométrie pratique et la philosophie ; sur l'ordre du prince, il compose en tartare mandchou, avec la collaboration du père Bouvet, des traités sur la chimie, l'anatomie et les mathématiques, il construit un laboratoire de chimie et tous les instruments nécessaires pour opérer <sup>1</sup>.

Kang-hi est si charmé des services de ces deux missionnaires, si émerveillé de leur savoir, qu'il ordonne au père Bouvet de retourner en France et de ramener autant de jésuites qu'il pourra.

Le père Bouvet obéit et revient en Chine avec une quinzaine de missionnaires, parmi lesquels les Pères Dolzé, Pernon, de Broissia, de Prémare, Régis, Parrenin, Geneix, Domenge, Baborier, d'Entrecolles et Foucquet. Cinq d'entre eux seulement sont appelés à Pékin : Pernon <sup>2</sup> qui y succombe bientôt de fatigue, p.XXXVII Régis <sup>3</sup>, Parrenin <sup>4</sup>, d'Entrecolles <sup>5</sup>, et Foucquet <sup>6</sup>. Les autres se dispersent dans les provinces de l'empire, où ils

---

<sup>1</sup> Le père Gerbillon mourut le 22 mars 1707. Voir dans la *Bibliothèque de la Compagnie*, art. *Gerbillon*, la liste de ses ouvrages. Il fut le premier supérieur général de la mission de Chine.

<sup>2</sup> Le père Louis Pernon, né en 1663 à Montauban, jésuite en 1681, mort à Pékin le 4 novembre 1702.

<sup>3</sup> Le père Jean-Baptiste Régis, né en Provence le 2 février 1663, entra au noviciat de la Compagnie à Avignon le 13 septembre 1679.

<sup>4</sup> Le père Dominique Parrenin, né au diocèse de Besançon le 1<sup>er</sup> septembre 1665, entra au noviciat d'Avignon le 1<sup>er</sup> septembre 1685.

<sup>5</sup> Le père François-Xavier d'Entrecolles, né à Lyon (selon d'autres, à Limoges) le 5 février 1662, entra dans la Compagnie le 5 avril 1681. Il mourut le 2 juillet 1741.

<sup>6</sup> Le père Jean-François Foucquet, né le 12 mars 1663 en Bourgogne, se fit jésuite le 17 septembre 1681. Il mourut à Rome en 1740.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

se livrent à un apostolat actif.

Un mot sur ceux qui furent dirigés sur Pékin, où ils jouèrent, chacun dans sa spécialité, un rôle important :

Le père Régis a laissé un beau témoignage de ses connaissances mathématiques et astronomiques dans son immense travail géodésique sur la Chine. « Le père Régis, dit Abel Rémusat, doit être compté parmi les savants religieux qui ont fait le plus d'honneur à cette mission de la Chine, si féconde en hommes distingués dans tous les genres de connaissances ». Kang-hi ayant résolu, sous l'inspiration du père Parrenin, de faire dresser la carte générale de ses États, le père Régis commença ce travail le 4 juillet 1708, p.XXXVIII avec la collaboration des pères Bouvet, Jartoux <sup>1</sup>, Fridelli <sup>2</sup> et Anne-Marie de Moyrac de Mailla <sup>3</sup>.

Toutes les cartes particulières dressées de 1708 à 1718 furent alors réunies en une carte générale. « Quand on pense, dit A. Rémusat, qu'une entreprise géographique, plus vaste qu'aucune de celles qu'on a jamais tentées en Europe, fut achevée par quelques religieux en moins de 10 ans, on ne peut s'empêcher d'admirer cet effort d'un zèle, qui n'était pas uniquement celui de la science, quoiqu'il en servît si bien les intérêts ». Dans la préface du grand ouvrage du père du Halde, le père Régis explique les méthodes suivies pour la levée des cartes et il ajoute : « Je puis assurer qu'on n'a rien oublié pour faire un bon ouvrage. On a parcouru soi-même tous les endroits un peu considérables de toutes les provinces... soit en Tartarie, soit en Chine ». Nous devons p.XXXIX reconnaître que le travail géodésique du père Régis et de ses compagnons, admirable pour l'époque,

---

<sup>1</sup> Le père Pierre Jartoux, né à Evreux (Eure), en 1668, novice de la Compagnie de Jésus en 1687, arrivé en Chine en 1701, mourut à Pékin le 30 novembre 1720.

<sup>2</sup> Xavier Ehrenbert Fridelli, né à Lintz le 11 mars 1673, novice de la Compagnie le 12 octobre 1688, arrivé en Chine le 8 août 1705, mourut à Pékin le 4 juin 1743.

<sup>3</sup> Le père Joseph-Marie-Anne de Moyrac de Mailla, auteur de *l'Histoire générale de la Chine*, en 12 vol., né le 16 décembre 1669 au diocèse de Belley, se présenta au noviciat de Lyon le 10 septembre 1686, arriva en Chine le 16 juin 1703 et mourut à Pékin le 28 juin 1748. Nous en reparlerons. Voir la liste de ses ouvrages dans la *Bibliothèque de la Compagnie*.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

vu surtout les moyens dont ils disposaient, n'est pas sans défauts. Les savants d'Europe surent gré à leurs auteurs de ce magnifique progrès <sup>1</sup>.

Les occupations multiples du père Régis, ses longs et fatigants voyages ne l'empêchèrent pas de profiter de tous les instants libres, surtout les dimanches, pour jeter çà et là la bonne semence et même les fondements de nouvelles chrétientés. A ce travail excessif et continu, il perdit la santé et mourut à Pékin, le 24 novembre 1738, après des années passées dans les plus douloureuses souffrances.

Il avait eu comme supérieur le père François-Xavier <sup>p.XL</sup> d'Entrecolles, deuxième supérieur-général de la mission française de 1706 à 1719, un des apôtres les plus remarquables de cette mission qui en compta de si dévoués dans la première moitié du 18<sup>e</sup> siècle. Pour être utile à ses compatriotes en France, il étudia à fond la fabrication de la porcelaine, des fleurs artificielles et des fausses perles <sup>2</sup>.

Jean-François Foucquet, arrivé avec lui à Pékin, était un missionnaire d'un tempérament bien différent, d'un esprit très subtil, mais aussi très aventureux. En peu de temps, il se rendit habile dans la langue et les caractères chinois. Malheureusement, original comme il l'était, très systématique et fort entêté, « il se laissa éblouir par l'espérance de retrouver les mystères du christianisme renfermés dans les caractères symboliques des Chinois. On peut dire qu'il poussa cet égarement jusqu'à

---

<sup>1</sup> Voir : *Mission de Chine de 1722 à 1735*, p. J. Brucker, S. J., p. 11. — *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, art. *Régis*, la liste de ses ouvrages.

Notons que la levée des cartes géographiques se fit sous la surveillance inquiète et soupçonneuse du gouvernement chinois, qu'elle fut même plus d'une fois entravée. « Kang-hi, dit l'auteur de *La mission de Chine*, adjoignit des mandarins chinois et tartares qui devaient fournir aux géographes leur entretien et les secours matériels nécessaires. Mais ces fonctionnaires paraissent avoir eu autant pour mandat de surveiller les missionnaires que de les aider. Ils avaient des ordres, pense le père Gaubil, dans une lettre du 5 nov. 1736 à Fréret, pour ne pas laisser les Pères aller où ils voudraient... Kang-hi redoutait que les Européens ne vinssent à connaître trop bien la Chine ». (P. 18 et 19. — Cf. J. Brucker, *Sur l'exécution des cartes de la Chine par les missionnaires du XVIII<sup>e</sup> siècle* (dans le compte-rendu du IV<sup>e</sup> Congrès international des Sciences géographiques, t. I, p. 378-396, Paris, 1890).

<sup>2</sup> Voir dans la *Bibliothèque de la Compagnie*, art. *d'Entrecolles*, la liste de ses travaux. Ce missionnaire signe habituellement *Dentrecolles*.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

un point voisin de l'extravagance »<sup>1</sup>. Cette fâcheuse tendance de son esprit et ses conceptions erronées lui attirèrent des difficultés si graves qu'il dut rentrer en France (1720) et de là, il fut appelé à Rome, où il remit au pape Innocent XIII « une collection de livres chinois, la plus considérable et la mieux choisie, dit Rémusat, qui ait jamais été formée par un Européen ». Le p.<sup>XLI</sup> pape le nomma évêque d'Éleutheropolis (mars 1725).

Le plus remarquable assurément de tous les jésuites amenés en Chine par le père Bouvet, et peut-être de tous ceux qui ont conquis à Pékin une réputation méritée de savants et d'apôtres, est le père Dominique Parrenin.

L'auteur de *La Mission de Chine* a parfaitement résumé en deux pages la carrière de ce religieux, d'après des documents inédits. « L'homme, dit-il, qui, durant les quarante premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, rendit le plus de services à la religion et fit le plus d'honneur au nom français en Chine, c'est évidemment le père Dominique Parrenin. Le père Gaubil dit de lui : *Le père Parrenin n'a écrit que bien tard en Europe quelque chose de ce qu'il savait de Chine. Ses connaissances là-dessus étaient vastes et de bon goût* »<sup>2</sup>. En effet, c'est dans sa correspondance avec l'académie des Sciences, c'est-à-dire en 1723, qu'il commença à communiquer au public savant une partie des lumières qu'il avait acquises, soit par l'étude sérieuse des livres, soit par le commerce familier avec les empereurs, les mandarins et les principaux lettrés de la Chine. *Le père Parrenin, écrivait le père Gaubil en 1732, est sans contredit ce que la mission a eu* p.<sup>XLII</sup> *jusqu'ici de mieux pour les langues tartare et chinoise* »<sup>3</sup>. Il avait un talent étonnant pour parler le langage qu'il fallait aux personnages même les plus haut placés et les plus instruits du céleste empire ; sa facilité était égale pour tourner un compliment agréable à la manière chinoise ou pour répondre aux empereurs et aux ministres sur les questions les plus ardues et les plus délicates. Aussi le pouvoir de sa parole

---

<sup>1</sup> V. sa notice par le père Pfister, p. 708.

<sup>2</sup> Lettre à Fréret, 2 oct. 1741 (Observatoire, C. 150, I, 2, p. 36). — Nous parlerons plus loin du père Gaubil, qui fut à Pékin un de nos grands missionnaires et savants.

<sup>3</sup> Lettre à de l'Isle, 20 mai 1732 (*Ibid.*, p. 5).

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

était magique. Ce père, écrivait le père Gaubil, en 1729, *est admirable pour obtenir des Chinois et Tartares ce qu'on souhaite avoir d'eux ; et ce qui coûterait à d'autres bien de l'embarras, des présents, etc., pour n'avoir que quelque chose bien mince et souvent peu sûr, ne coûte ordinairement au père Parrenin qu'une prière faite avec esprit et au goût des gens, et par là il obtient de très bonnes choses, et sur lesquelles on peut compter* <sup>1</sup>.

« On sait par la notice que le père Châlier a consacrée au père Parrenin dans les *Lettres édifiantes* <sup>2</sup>, que ce fut lui qui détermina l'empereur Kang-hi à faire dresser la carte de son empire. Le père Gaubil affirme la même chose dans plusieurs de ses lettres. Il ajoute que le père Parrenin eut lui-même une grande <sup>p.XLIII</sup> part au travail dans le Petcheli, le Chantong, le Leaotong et plusieurs parties de la Tartarie <sup>3</sup>.

« Le père Parrenin employa surtout son influence au profit de l'Évangile. Suivant le témoignage du père Gaubil, *il a fait estimer et protéger la religion de Kang-hi, dont il a été constamment aimé et estimé. Au temps de Yong-tching, il a maintenu et sauvé la religion que le prince et son conseil avaient résolu de perdre. C'est le père Parrenin à qui notre mission française doit sa conservation, la belle maison et l'église qu'elle a dans Pékin.* Il ne déploya pas seulement son zèle à la cour et dans la capitale : *C'était un excellent missionnaire ; il a procuré le baptême à plus de dix mille enfants exposés ou moribonds des infidèles, introduit la religion dans les maisons de plusieurs princes et grands, fondé ou conservé plusieurs missions considérables en Tartarie, le long de la Grande Muraille et dans les montagnes voisines de Péking. Sans flatterie, conclut le père Gaubil, on peut dire que cet illustre missionnaire a fait ici honneur à notre nation* <sup>4</sup>. Pour terminer, disons que « les vertus religieuses les plus solides s'alliaient

---

<sup>1</sup> Lettre au père Etienne Souciet, 10 octobre 1729 (*Observatoire*, C. 150, I, 1, p. 5).

<sup>2</sup> Vol. 12, p. 322.

<sup>3</sup> Lettre à M. Lange (Pour de l'Isle), 9 nov. 1733, (*Dépôt des Cartes*, T. IV, p. 81).

<sup>4</sup> Lettre à Fréret, 2 octobre 1741, déjà citée.

chez le père Parrenin aux hautes qualités du diplomate et du savant » <sup>1</sup>.

p.XLIV Ce portrait que nous venons de reproduire est bien celui du père Parrenin. Il nous serait difficile d'y ajouter quelque trait saillant. L'auteur de la mission de Chine n'a pas cru devoir parler de ses relations avec l'empereur Kang-hi, ce côté de la vie du religieux ne rentrant pas dans son sujet ; il n'en est pas de même de notre résumé historique.

Kang-hi, avec sa sagacité ordinaire, devina vite toutes les ressources de cette brillante organisation : il l'aime, l'estima et se l'attacha. Il s'entretenait avec lui souvent et longtemps <sup>2</sup>, apprenant à son école, avec les sciences mathématiques, l'anatomie, la botanique, la médecine et la chirurgie ; il l'interrogeait sur les divers intérêts des cours d'Europe, sur leurs mœurs et leurs coutumes, sur les gouvernements, l'administration, les arts et les sciences des États les plus connus ; il lui demandait de mettre par écrit un précis de ses enseignements, de lui traduire les passages les plus curieux et les plus intéressants des livres où il avait puisé ses connaissances. Pour l'éducation religieuse du prince, pour le bien et l'avancement de la religion, le père Parrenin se prêtait à ces entretiens de chaque jour, très assujettissants, mais dont le résultat fut considérable. Tous les ordres religieux, établis en Chine, et ses confrères, français et portugais, bénéficièrent de l'estime dont l'entourait Kang-hi, de toutes les faveurs dont il jouissait.

p.XLV Pendant plus de 20 ans, il fut l'interprète à la cour des légats du Saint-Siège, et des ambassadeurs du Portugal et de la Moscovie. Citons seulement les deux ambassades de Clément XI, dont nous allons parler, la première en 1705, et la seconde en 1720, toutes deux envoyées par le pape et dirigées par les patriarches Maillard de Tournon et Mezzabarba.

L'empereur Kang-hi mourut le 20 décembre 1722 : il était monté sur le

---

<sup>1</sup> *La mission de Chine de 1722 à 1735*, p. 12 et 13.

<sup>2</sup> P. Pfister, p. 652.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

trône (1661), à peine âgé de 8 ans, et avait régné un peu plus de soixante ans.

Son règne fut l'âge d'or de la mission française en Chine. Il n'avait guère été troublé que par la fameuse querelle des rites chinois, querelle malheureuse qui causa tant de mal à la religion et modifia singulièrement les bonnes dispositions de Kang-hi en faveur du christianisme. Les difficultés commencèrent pour la mission de Chine les dix dernières années de son règne.

Cependant, la controverse des rites chinois remontait bien avant l'arrivée au trône de l'empereur Kang-hi ; elle avait éclaté pendant la première moitié du dix-septième siècle. Les dominicains et quelques franciscains avaient, avec une précipitation dangereuse, accusé à Rome « les jésuites de Chine de permettre aux nouveaux chrétiens de se prosterner devant l'idole de Chiou-Hoam, d'honorer les ancêtres d'un culte superstitieux, de sacrifier à Confucius ; p.XLVI enfin, ils leur reprochaient de cacher aux néophytes le mystère de la Croix <sup>1</sup>. » Quelques religieux des frères-prêcheurs, l'archevêque de Manille, l'évêque de Zébu, les papes Alexandre VII, Innocent X et Clément IX, justifièrent, mieux informés, les jésuites du reproche de trahison à leurs devoirs et d'idolâtrie <sup>2</sup>.

Cette grave question n'était pas pour cela définitivement tranchée. Le 31 décembre 1705, Mgr Charles-Thomas Maillard de Tournon, patriarche d'Antioche, nommé par Clément XI légat du Saint-Siège en Chine, était reçu en audience solennelle par l'empereur Kang-hi. Ce prince, se doutant que le légat était envoyé pour prohiber les rites aux chrétiens, avait d'abord refusé de le recevoir ; mais, à force d'arguments et d'instances, les jésuites français, surtout les pères Bouvet et Gerbillon, parvinrent à vaincre sa résistance et usèrent de leur influence auprès de lui pour préparer à l'envoyé du pape une réception digne de son caractère. L'accueil qui lui fut

---

<sup>1</sup> *Histoire de la Compagnie de Jésus*, par Créteineau-Joly, 3<sup>e</sup> édit., T. III, p. 177.

<sup>2</sup> *Ibid*, p. 182 et sq. — *Les jésuites et la Nouvelle France*, par le père de Rochemonteix, T. I, introduction, p. 33 et sq.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

fait ne laissa, en effet, rien à désirer. Malheureusement, Mgr de Tournon ne connaissait pas les usages de la cour ; son ton et ses exigences déplurent, il reçut ordre de sortir de Pékin. L'ambassade échoua, et, comme il p.XLVII fallait s'y attendre, on fit retomber sur les jésuites ce déplorable échec <sup>1</sup>.

Le 25 janvier 1707, le légat publia un mandement interdisant aux chrétiens les cérémonies en l'honneur de Confucius ou des ancêtres, et défendant de saluer le vrai Dieu des noms de *Changi* et de *Tien*.

Clément XI approuva ce mandement, et, le 19 mars 1715, la bulle *Ex illa die* condamna les rites chinois et imposa aux jésuites un serment solennel les forçant de rompre avec des pratiques qui jusque-là leur avaient paru tolérables ou indifférentes.

Les jésuites adhérèrent avec une entière soumission aux volontés du Saint-Siège, persuadés peut-être qu'ils signaient en partie la ruine de leurs chrétientés. Les événements leur donnèrent raison : à Pékin, un millier de chrétiens et la plupart des mandarins et des lettrés, dans les provinces, plus de cent mille néophytes ne voulurent pas renoncer aux rites et cessèrent de fréquenter l'église <sup>2</sup>.

L'empereur, profondément blessé des condamnations portées contre les rites, enjoignit aux missionnaires, sous les peines les plus graves, de ne rien enseigner contre les cérémonies chinoises. « Il fit, p.XLVIII dès lors, épier les missionnaires dans leurs voyages et leurs rapports avec les Chinois ; et après son appel au pape, des actes du légat, en 1706, il prescrivit à tout missionnaire de se procurer un diplôme, dit *piao*, sans lequel il lui était interdit d'exercer son ministère. Ce diplôme lui imposait, sous peine d'expulsion, d'emprisonnement ou de mort, certaines manières d'agir, qui entravaient la liberté de la prédication évangélique. Tous les missionnaires ne purent l'obtenir, bien que Mgr Tournon leur eût permis de

---

<sup>1</sup> *Lettres édifiantes*, T. XIV, p. 447 et sq. : « [Mémorial envoyé en Europe par le père Thomas](#), vice-provincial des jésuites en Chine ».

<sup>2</sup> Voir les *Lettres édifiantes et curieuses*, passim.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

s'y soumettre <sup>1</sup>. »

Cette mesure vexatoire n'empêchait pas l'empereur de vivre dans l'intimité de quelques jésuites de Pékin, en souvenir des services qu'ils avaient rendus et qu'ils rendaient encore à la cour.

La congrégation de la Propagande crut voir, dans cette attitude de Kang-hi à l'égard de ces jésuites, des dispositions bienveillantes, et « se confiant trop à ces dispositions, elle envoya en 1720, à Pékin même, quelques missionnaires non jésuites, zélés sans doute, mais un peu dépourvus des qualités spéciales exigées par le Louis XIV de la Chine. Celui-ci s'aperçut bien vite de leur faiblesse, et fort offensé de la hardiesse qu'ils avaient eue de s'offrir à son service, ne se contenta pas de les renvoyer, il ordonna <sup>p.XLIX</sup> encore aux mandarins de Canton, de ne laisser partir désormais aucun étranger pour Pékin, sans une permission expresse de Sa Majesté <sup>2</sup>.

Que se passait-il après ce renvoi des propagandistes ? Rendit-on les jésuites responsables de cette mesure ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une explosion de haines et de calomnies éclata aussitôt contre les religieux français.

« On les accusa à Rome, écrit le père Gaubil, en 1726 : 1° De n'observer pas les décrets du pape et d'avoir violé le serment qu'on avait fait (de les observer) ; 2° D'avoir porté l'empereur à rejeter les décrets du pape ; 3° D'avoir fait emprisonner des missionnaires de la Propagande. J'ometts plusieurs autres points. On se disculpa par serment, en 1724... L'année suivante, nous écrivîmes d'ici (de Pékin) une lettre commune au pape et une autre aux cardinaux de la Sacrée-Congrégation... On demanda justice contre nos accusateurs qui sont cachés. Je souhaite qu'on rende

---

<sup>1</sup> *Le révérend père Louis-Joseph des Robert*, missionnaire de la Compagnie de Jésus en Chine (1702-1760) par l'abbé Louis Carrez, p. 13-14.

<sup>2</sup> *Le père Antoine Gaubil*, par le père J. Brucker, T. 76 de la *Revue du Monde Catholique*, p. 12. — M. Pedrini, prêtre de la Mission et propagandiste, acheta pour les missionnaires de la propagande, en 1723, un maison à Pékin.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

publiques nos deux lettres... Nous apprenons que le révérend père général a fait faire une apologie qu'on dit être bien faite, mais qu'on ose à peine produire. Nous apprenons aussi qu'on fait de nouvelles accusations contre les jésuites de Chine <sup>1</sup>. »

Le P Gaubil dit dans cette même lettre : « Le père Parrenin a sauvé les restes de la mission en 1723 et en 1724, cela est notoire ; et on l'accuse à Rome de mal servir la religion... Qu'on juge de notre douleur : Nous voyons ici la religion perdue, nous faisons des efforts incroyables pour la soutenir, presque seuls, et nos ennemis, simples spectateurs de nos travaux, trouvent le moyen de nous rendre odieux à Rome ».

Le père Gaubil ajoute : « Nos ennemis ont porté leur aveuglement si loin qu'ils assurent à Rome que les jésuites de Chine sont des ignorants et des ignorantissimes, qu'ils ne disent presque jamais la messe, etc. <sup>2</sup> »

Quel fut le résultat de cette campagne de mensonges odieux, de calomnies invraisemblables ? A Rome, trompé par de faux rapports, on signifia au révérend père général, M. Tamburini, d'avoir à rappeler en Europe le père Parrenin et trois de ses confrères, les pères Hervieu, supérieur-général, Joseph de Mailla et Louis Porquet. L'ordre eût été exécuté, si le père Hinderer, visiteur, qui l'avait reçu du révérend père Tamburini, n'en eût suspendu l'exécution, en attendant la réponse aux apologies envoyées à Rome. Ces apologies eurent pour effet d'empêcher le

---

<sup>1</sup> Lettre au père Maignan, à Paris ; Pékin, 6 octobre 1726. — Crétineau-Joly a cité quelques passages de cette lettre dans son *Histoire de la Compagnie de Jésus*, mais, assez inexactement. « Les *nouvelles accusations*, dit le père Gaubil, étaient faites, non sur des fautes nouvelles, mais sur des fautes de 20 et 24 ans... » Sa lettre est un peu vive, et cela se conçoit, car la mission française souffrait grandement de ces accusations calomnieuses ; et, sous le coup de ces accusations, les missionnaires attristés « écrivirent en 1722, des lettres très fermes au père assistant de France et au général ». Les Pères portugais étaient également dénoncés et accusés à Rome. Mais « la cour de Portugal, indignée de voir le manège des ennemis de la Compagnie, prit de bonnes mesures pour sauver la mission portugaise ».

<sup>2</sup> Le père Gaubil dit, dans sa lettre, ce qu'il sait de ces calomniteurs, ce que tout le monde sait, ce qu'ils sont au point de vue des sciences et en théologie, même dans la vie sacerdotale ; et il termine ainsi : « Voilà les gens qu'on envoie au service de l'empereur pour réparer le tort qu'a fait ici l'ignorance des jésuites ! »

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

rappel <sup>1</sup>.

Ajoutons qu'à la nouvelle du rappel des Pères, le ministre de la Marine en France et le directeur de la Compagnie des Indes, l'abbé Raguét, s'émurent et écrivirent, au mois de décembre 1727, au nonce du Saint-Siège pour le prier *de faire des représentations* à qui de droit.

Voici la lettre du ministre :

« Le feu roi Louis XIV, du consentement de l'empereur de la Chine, et suivant que ce prince l'avait désiré, a fondé, il y a longtemps, un établissement de jésuites français, mathématiciens de Sa Majesté à Pékin, que le roi régnant continue d'entretenir, tant pour y planter la foi et étendre la religion C. A. R., perfectionner les sciences et les arts en France, que pour faire fleurir <sup>p.LII</sup> notre commerce par les découvertes que font ces religieux, des services desquels, Sa Majesté a été jusqu'à présent très satisfaite. Ve S<sup>rie</sup> Ill<sup>ime</sup> a été sans doute informée que la congrégation de la Propagande a voulu obliger, il y a plus de deux ans, le général des jésuites à rappeler en Europe le père Parrenin et les autres jésuites français établis à Pékin, ce qui priverait le roi et son royaume des avantages que Sa Majesté s'est proposés de cet établissement, si ce rappel avait lieu. D'ailleurs, les jésuites français établis à Pékin, par leurs avis et par leur crédit, ne sont pas inutiles à la Compagnie française des Indes.

« Ve S<sup>rie</sup> Ill<sup>ime</sup> ne jugerait-elle pas à propos de représenter à la congrégation de la Propagande que son procédé est non seulement préjudiciable aux vues du roi, au commerce général de son royaume et en particulier à celui de la Compagnie française des Indes, mais encore à elle-même, afin qu'elle cesse d'employer son autorité à faire rappeler les jésuites français de

---

<sup>1</sup> Cela ressort de la lettre du père Hervieu à l'abbé Raguét, directeur de la Compagnie des Indes, 30 novembre 1728 (Arch. S. J.).

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Pékin et de détruire une œuvre si pieuse, qui a coûté tant de soins, de temps et d'argent. »

L'intervention du ministre et du directeur de la Compagnie des Indes <sup>1</sup> ne fut pas non plus étrangère, croyons-nous, au retrait de l'ordre de la Propagande contre les jésuites de Pékin.

Cependant, le Saint-Siège désirant se rendre un compte exact de la situation religieuse dans le céleste empire, députa à cet effet, auprès de l'empereur le patriarche d'Antioche, Ambroise Mezzabarba, qui fut reçu en audience le 31 décembre 1720. Rentré à Macao, le légat adressa aux missionnaires un mandement pour les exhorter à observer et à faire observer les décisions de Rome. En même temps, il modifiait la bulle *Ex illa die* par huit permissions qui concernaient les honneurs usités envers Confucius et les ancêtres.

Ces permissions ne calmèrent pas l'empereur et <sup>p.LIV</sup> ne ralentirent pas la persécution déchaînée depuis des années sur tout l'empire. En 1722, le père Antoine Gaubil écrivait : « En arrivant en Chine, j'ai été bien ému de voir le triste état où se trouve une mission qui donnait, il n'y a pas longtemps, de si belles espérances. Des églises ruinées, des chrétientés dispersées, des missionnaires exilés, et confinés à Canton, sans qu'il leur soit possible de pénétrer plus avant dans l'empire ; enfin la religion sur le point d'être proscrite : Voilà ce que je rencontre en arrivant en Chine » <sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Lettre de l'abbé Raguét, directeur de la Compagnie des Indes au nonce du Pape, en France : « Votre Excellence n'ignore pas, sans doute, l'obligation que la congrégation de la Propagande a voulu imposer, il y a plus de deux ans, au supérieur général des jésuites, de rappeler en Europe le père Parrenin et les autres jésuites français, mathématiciens du roi, établis à Pékin dans le palais de l'empereur de la Chine. Le feu roi Louis XIV fonda cet établissement et Louis XV continua de l'entretenir. Il importe à la France d'avoir au centre de l'empire chinois des sujets habiles, qui travaillent à l'augmentation des sciences par leurs découvertes, et qui soutiennent le commerce français par leur crédit. Or, par rapport à ces deux points importants, Sa Majesté a été jusqu'à présent très satisfaite des services que les jésuites de Pékin, ses sujets, ont rendus à son État. Il me paraîtrait donc à propos que Votre Excellence voulût bien faire une représentation efficace à la congrégation de la Propagande, afin qu'elle n'employât plus son autorité à détruire un établissement que le roi a jugé et juge encore nécessaire, et à nuire infiniment par cette destruction, au commerce que la Compagnie française des Indes fait à la Chine ». (Voir ces deux lettres aux Arch. S. J.).

<sup>2</sup> Lettre citée par l'abbé L. Carrez dans *Le révérend père L.-J. des Robert*, p. 14.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Cette lettre était écrite six mois avant la mort de Kang-hi. Son fils, Yong-tching lui succéda. Son premier soin fut de proscrire dans tout l'empire, par l'édit de 1724, les lois et le culte de l'Église catholique. Tous les missionnaires, à l'exception de ceux de Pékin, sont chassés de leurs chrétientés et relégués à Canton ; parmi eux, 37 jésuites et 18 religieux de différents ordres. Dans les provinces, les mandarins pourchassent, molestent, expulsent les fidèles. On les emprisonne, on les traduit devant les tribunaux, on les applique à la question, on les condamne à mort. On s'empare des maisons des missionnaires, elles sont saccagées, incendiées. Plus de 300 églises sont changées en temples payens ou en magasins. « La résidence des jésuites de Nankin est p.LV transformée en un grenier public, et celle des missionnaires de la Propagande devient une pagode dédiée à *l'esprit du feu* <sup>1</sup>.

Le 8 août 1732, les missionnaires, à qui on avait permis jusque-là de rester à Canton, reçoivent l'ordre de partir pour Macao ; mesure rigoureuse qui leur rend désormais plus difficile l'entrée dans l'intérieur de l'empire, où, de Canton, ils pouvaient se rendre déguisés, à l'insu des mandarins.

Yong-tching mourut subitement le 7 octobre 1735. Il avait fait un mal irréparable au christianisme. Le christianisme aurait peut-être succombé sous l'effort de la persécution, sans l'intervention du père Parrenin : « Au temps de Yong-tching, écrira le père Gaubil en 1741, le père Parrenin a maintenu et sauvé la religion que le prince et son conseil avaient résolu de perdre <sup>2</sup>. »

---

<sup>1</sup> *Le révérend père L.-J. des Robert*, p. 17. — Les *Lettres édifiantes et curieuses* sont pleines de renseignements sur la persécution en Chine, sous le règne de Yong-tching. Nous y renvoyons le lecteur.

Dans sa lettre du 6 octobre 1726, le père Gaubil dit : « Les disputes passées, les légations des deux patriarches, le grand nombre des missionnaires que la Propagande a envoyés sans choix et dont plusieurs ont été obligés de s'en retourner, l'idée généralement répandue que nous n'avons point d'obéissance filiale et que nous n'avons rien de fixe dans nos lois, tout cela rend aujourd'hui les missionnaires méprisables. Si nous sommes dans cet état trois ou quatre ans de suite, c'en est fait, la religion est ici perdue et perdue sans ressource. » (Arch. S. J.)

<sup>2</sup> *La mission de Chine*, p. 44.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

p.LVI Des quatre religieux, partis de France sous la conduite du père Bouvet et appelés à la cour de Pékin, le père Parrenin était le dernier survivant. Il mourut le 27 septembre 1741 <sup>1</sup> ; D'autres Français vinrent les remplacer et continuer leur œuvre, et parmi eux, des hommes du premier mérite et d'un grand esprit apostolique. Nous avons déjà nommé Pierre Jartoux et Joseph-Marie-Anne de Mailla. A ces noms ajoutons Pierre-Vincent du Tartre, né à Pont-à-Mousson (22 janvier 1669), mort à Pékin le 25 février 1724, qui dressa en 1712, avec le père Jean-François Cardoso, les cartes des provinces du Chan-si et du Chen-si, puis celles du Kiang-si et des deux Kouang ; le père Cyr Contancin, né à Issoudun le 25 mai 1670, devenu supérieur de la résidence de Pékin, et décédé le 13 novembre 1732 à Cadix, en retournant en Chine, après avoir revu en Europe, avec un soin si minutieux, la *Description de la Chine* que préparait alors pour l'impression le père du Halde ; enfin le père Antoine Gaubil, qu'Alexandre de Humboldt appelle le plus savant des missionnaires jésuites <sup>2</sup>. Il en a été plusieurs fois question dans p.LVII les pages précédentes ; nous en reparlerons dans le courant de cet ouvrage.

Ces apôtres de mérite ayant disparu, d'autres les remplacèrent. Inutile de les nommer, puisque nous aurons occasion d'en parler plus loin. Dans les provinces de l'empire, d'autres religieux français du même ordre s'illustrèrent également par leurs travaux apostoliques et scientifiques, par une connaissance approfondie des langues chinoise et tartare ; mais il n'entre pas dans notre plan d'étudier leur vie et leurs œuvres. Nous ne sortirons de Pékin que contraints et forcés par les exigences de notre sujet.

Il importait de donner un *résumé succinct et rapide* des événements qui précèdent, pour mieux comprendre ce que nous avons à raconter sur *le père Joseph Amiot et la mission française* à la fin du XVIIIe siècle.

---

<sup>1</sup> L'empire lui devait tant, que l'empereur Kien-long voulut faire les frais de ses funérailles auxquelles assistèrent, avec les missionnaires de Pékin et les néophytes, les princes de la cour, les ministres, les mandarins et les infidèles. Les autres Pères débarqués avec lui à Pékin étaient, comme nous l'avons vu, Régis, d'Entrecolles et Foucquet.

<sup>2</sup> *Histoire de la Géographie*, II, p. 65.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Cependant, avant de clore cette introduction, une question se pose, à laquelle nous devons brièvement répondre : *Les jésuites français envoyés à Pékin par Louis XIV ont-ils répondu à ce que la religion et la France attendaient de leur zèle et de leur science ?*

La réponse à cette question est facile : elle est connue du monde savant et de l'Église.

D'abord, suivant le désir qui leur en avait été exprimé par l'académie des Sciences, les jésuites <sup>p.LVIII</sup> français résidant à Pékin, aidés de quelques-uns de leurs confrères, missionnaires dans les provinces de l'empire chinois, ont procuré aux savants d'Europe une infinité de connaissances sur les pays de l'Asie orientale et centrale, sur la géographie de la Chine, de la Tartarie, des pays compris entre le fleuve Amour, la mer du Nord et la mer orientale, de la Sibérie et de la Russie jusqu'à Saint-Petersbourg, et des provinces formant frontière entre la Russie d'une part, et la Turquie d'Asie, la Perse et la Tartarie, de l'autre. Ces cartes, qui n'ont ni les détails, ni la précision que souhaitent nos géographes modernes, constituaient alors, telles qu'elles sont, un progrès considérable, une œuvre scientifique. Elles fixaient assez bien la véritable étendue du vieux continent et corrigeaient, en ce point, les énormes erreurs de la géographie de Ptolémée.

Là ne s'arrêtèrent pas les services rendus à la science par les jésuites de Chine. L'histoire des Chinois, des Tartares et des peuples orientaux, leur gouvernement, leur police, leurs mœurs, leurs usages, leurs coutumes, leurs arts et métiers, leurs sciences, leurs cérémonies religieuses, leurs châtiments civils et militaires, leurs langues, leurs livres historiques et classiques, leurs divers monuments, tout fut examiné, étudié par les missionnaires, tout fut l'objet de communications importantes à leurs confrères de France, les Pères Étienne Souciet, <sup>p.LIX</sup> Berthier et autres, ainsi qu'aux membres de l'académie des Sciences, principalement à J.-N. de l'Isle, à Mairan, à Bertin et à Fréret. Ils leur adressèrent aussi les

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

observations les plus intéressantes sur l'astronomie, le calendrier et la chronologie, enfin des traductions et des commentaires sur les anciens livres chinois. Nous abrégeons. Ceux qui veulent se rendre un compte exact des travaux de toutes sortes des jésuites français de Pékin, et de la variété infinie de leurs découvertes et de leurs communications, sans parler de leurs inventions artistiques et de leurs œuvres littéraires, n'ont qu'à parcourir nos bibliothèques et nos archives nationales ; ils n'ont qu'à lire, dans la *Bibliothèque de la Compagnie*, à la suite des noms de nos Pères écrivains de Chine, la longue liste de leurs ouvrages ; ils seront étonnés de tout ce que ces religieux ont produit en toutes sortes de matières, durant les quinze dernières, années du XVII<sup>e</sup> siècle et les soixante premières du XVIII<sup>e</sup>.

Cependant, nous devons dire que le collège et la résidence des Pères portugais, qui existaient à Pékin, sous le patronat de la cour de Portugal <sup>1</sup>, ont compté de 1680 à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, des hommes illustres, d'une haute valeur scientifique et littéraire, et qu'ils ont puissamment aidé les Français dans leurs recherches et leurs travaux. Ces religieux de la *mission portugaise*, en dehors de ceux que nous avons cités dans la première partie de cette introduction, s'appellent : Xavier-Ehrenbert Fridelli, Antoine Thomas, Kiliam Stumpf, Antoine de Magalhaès, Romain Hendèrer, Jean-François Cordoso, François Thillisch, Ignace Kôgler, André Pereyra, Charles Slavizcek, Dominique Pinheyro, Florian Bahr, Augustin de Hallerstein, Antoine Gogeisl, Félix da Rocha, Joseph d'Espinha, André Gomez, Ignace Sichelbarth. La vie de ces religieux et de quelques autres moins connus a été mêlée à celle des jésuites français ; souvent ils ont travaillé ensemble, ils se sont communiqué leurs lumières, ils se sont prêté une aide fraternelle.

N'oublions pas, parmi les frères coadjuteurs de l'une et l'autre mission, les frères Frapperie, Brocard, Stadlin, Castiglione, da Costa, Rousset,

---

<sup>1</sup> Ces Pères n'étaient pas tous *Portugais d'origine*. Il y avait parmi eux des Italiens, des Allemands, etc.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Moggi, Attiret, Thébault, de Brossard et de Mathos, qui tous travaillaient au palais, souvent ensemble et sous les yeux de l'empereur. Peintres, horlogers, mécaniciens, médecins, pharmaciens, sculpteurs et ciseleurs, ils ont rendu aux jésuites français et portugais les services les plus signalés, auprès des empereurs du céleste empire.

La mission française donna encore très largement ce qu'on attendait de son zèle apostolique.

« La religion chrétienne, dit l'auteur de la <sup>p.LXI</sup> *Mission de Chine*, dut au zèle des jésuites français et à l'influence qu'ils prirent dès l'abord, une situation telle qu'elle ne l'avait jamais eue. L'édit de 1692, qui proclama la liberté du christianisme, fut en bonne partie le fruit de leurs efforts, surtout de ceux du père Gerbillon. Plusieurs missions nouvelles furent fondées par eux dans les provinces et enrôlèrent chaque année de nombreux néophytes <sup>1</sup>. » Ces missions furent établies dans les provinces du Pé-tchi-li, du Kiang-nan, du Tché-kiang, du Fou-kien, du Kiang-si, du Hou-kouang, du Chen-si, du Ho-nan et de Nan-kin. De leur côté, les Portugais avaient des missions dans ces mêmes provinces, ainsi qu'au Sé-tchuen, au Chan-si et au Koei-tcheou.

Enfin, les Français et les Portugais eurent une résidence à Canton.

Il serait difficile d'évaluer le chiffre des chrétiens en Chine. Il semble que le chiffre le plus élevé aurait été vers 1710. La controverse des rites chinois en diminua considérablement le nombre à partir de cette époque. Quinze ans plus tard, il était cependant encore très beau. Voici, en effet, ce que nous lisons dans une lettre du 6 novembre 1726, adressée par le père Gaubil au père Magnan, à Paris :

« Autant que je puis conjecturer par les confessions et les communions, il y a à Péking *trois mille* chrétiens qui fréquentent les sacrements, et il y

---

<sup>1</sup> P. 6.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

en a <sup>p.LXII</sup> bien *quatre mille* qui ne les fréquentent pas <sup>1</sup>. » Ces chrétiens non pratiquants, parmi lesquels se trouvaient la plupart des mandarins et des lettrés, étaient ceux qui refusaient de se soumettre aux décrets du Saint-Siège concernant les cérémonies chinoises.

Le père Gaubil écrit encore dans la même lettre : « Les lettrés et gens de place, qui voudraient se faire chrétiens, nous quittent dès lors que, selon les ordres du souverain pontife, nous leur publions les décrets, même avec les permissions que laissa M. le patriarche Mezzabarba. » D'après cette même lettre, le nombre total des chrétiens en Chine, s'élevait à trois cent mille, dont cent mille au moins dans le Kiang-nan et cinq ou six mille en Tartarie.

Ces chiffres n'augmentèrent pas jusqu'en 1750, soit à cause des persécutions dont nous parlerons dans la suite, soit à cause de l'expulsion des missionnaires dans toutes les provinces de l'empire.

Terminons cette longue introduction par une page extraite de *La Mission de Chine* et qui nous montre au milieu de quelles difficultés les jésuites de Pékin remplirent la mission que la France leur avait confiée. « Trop souvent, dit l'auteur, dans la lutte inégale qu'ils eurent à soutenir, nous les voyons livrés à leurs seules forces ; bien plus, demandant en vain à l'Europe et surtout à leur patrie les secours <sup>p.LXIII</sup> les plus indispensables. Cependant, cette poignée d'hommes intrépides ne représentait pas seulement le catholicisme et la Compagnie de Jésus, mais aussi la France. En même temps qu'ils soutenaient, qu'ils sauvaient, comme nous croyons, le christianisme chinois, les jésuites français de Pékin ne travaillaient pas moins à maintenir le renom, l'influence de notre pays dans l'extrême-orient. Mais ce que le grand roi avait si bien senti, alors qu'il dotait royalement la première mission française de Pékin, Louis XV et ses ministres à courte vue ne le comprenaient pas. La Compagnie de Jésus, réduite dans ses ressources et déjà obligée de lutter en Europe pour son

---

<sup>1</sup> Recueil des lettres autographes du père Gaubil, conservées aux arch. S. J.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

existence, ne put toujours trouver à cet établissement lointain les renforts d'hommes ni même de subsides matériels dont il aurait eu besoin. Et puis, le zèle des missionnaires pour les études scientifiques fut peu encouragé par les sociétés savantes du temps. Cette situation pesa lourdement sur la vie de la mission française de Pékin durant la première moitié du XVIIIe siècle. Il y a d'autant plus lieu d'admirer ce que nos compatriotes ont su faire, malgré tant de difficultés, pour la conservation et le développement du christianisme, ainsi que pour le progrès des sciences et la gloire du nom français » <sup>1</sup>.

@

---

<sup>1</sup> *La mission de Chine de 1722 à 1735*, par J. Brucker, S. J.

## 1 CHAPITRE PREMIER

@

Premières années de Joseph Amiot. — Son entrée au noviciat et son départ pour la Chine.

p.003 Le père Joseph Amiot <sup>2</sup>, missionnaire à Pékin p.04 pendant plus de quarante ans, est connu surtout du monde savant. Les Européens lui doivent les renseignements les plus étendus et les plus curieux sur les antiquités, l'histoire, la religion, la langue, les sciences et les arts des Chinois. Sa correspondance n'est pas moins instructive que ses ouvrages <sup>3</sup>. Les travaux qu'il a laissés ont été publiés, en grande partie, par les soins d'amis dévoués et intelligents : M. Bertin, ministre d'État, M. l'abbé Batteux et le savant Bréquigny. On les trouve dans l'importante collection intitulée : *Mémoires concernant l'histoire, les sciences, les arts, les mœurs et les usages des Chinois, par les missionnaires de Pékin* <sup>4</sup>.

Dans une lettre à M. de la Tour, intendant de Provence, le ministre, M. Bertin, s'exprimait ainsi sur ce missionnaire : « Envoyé en Chine pour y porter l'Évangile, M. Amiot ne s'est point borné à ce point essentiel. Pour se rendre doublement utile, il a cru devoir partager ses travaux entre la religion, les sciences et les arts. Après avoir rempli ses devoirs p.005 de la

---

<sup>1</sup> Sans compter les nombreux ouvrages imprimés que nous avons consultés pour ce travail, nous avons trouvé beaucoup de documents inédits dans : 1° les archives de la Compagnie de Jésus ; 2° les archives de la Propagande ; 3° les archives de la Marine ; 4° la bibliothèque de l'Institut ; 5° les *Notices biographiques* inédites du père Louis Pfister, etc.

<sup>2</sup> On trouve écrit *Amyot*, et son petit-neveu, auquel nous devons de précieux renseignements, signe ainsi. Mais le missionnaire signait toutes ses lettres *Amiot*, orthographe que nous conserverons. — Nous avons inséré, dans la célèbre revue *Études*, trois articles sur le père Amiot, les 5 et 20 janvier et le 5 février 1903. Nous les utiliserons dans cet ouvrage.

<sup>3</sup> On possède à la Bibliothèque de l'Institut de France beaucoup de lettres du père Amiot à M. Bertin, et les réponses de celui-ci. Nous y avons puisé largement. Lorsque le père Amiot adressait sa correspondance à sa famille, il y joignait souvent tous les papiers destinés aux personnes avec lesquelles il était en relation. Sa famille a bien voulu nous communiquer ceux qu'elle possédait.

<sup>4</sup> Paris, Nyon aîné, 15 vol. in-4°, 1776-1789. — Dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, [art. Amiot](#), on lira la liste de ses ouvrages imprimés et celle de ses nombreux travaux, de ses correspondances, etc.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

première, M. Amiot n'a rien épargné pour nous donner des détails et nous procurer des lumières sur les sciences et les arts. Il a sacrifié à cette partie, et il le sacrifie encore, tout ce qui peut lui rester de temps et de loisirs ; il a rempli le but qu'il s'était proposé ; les lettres se ressentent aujourd'hui de son travail et il les honore. Un citoyen aussi dévoué à la religion et à sa patrie, et aussi zélé, surtout dans un pays où il ne peut en aucune manière se ressentir de l'influence de son gouvernement, auquel néanmoins il se fait gloire de demeurer inviolablement attaché, est digne de fixer l'attention et l'intérêt. »

M. Bertin écrivait ces paroles le 8 octobre 1785, douze ans après la suppression de la Compagnie de Jésus, suppression sollicitée même par la cour de France, et obtenue à force de pression et de menaces, du pape Clément XIV ; et il terminait ainsi sa lettre : « La correspondance littéraire que je suis chargé par le roi d'entretenir en Chine, m'a mis en relation directe avec M. Amiot, notre plus grand travailleur » <sup>1</sup>.

Ce *grand travailleur* était servi par un jugement sûr et droit, une mémoire merveilleuse, une aptitude spéciale pour les langues et une intelligence facile, ouverte à tous les progrès de la science, curieuse de tout savoir. Il aimait la musique, il s'y livrait à ses heures, et, sans en avoir fait une étude approfondie, il nous a laissé sur la musique des Chinois, un ouvrage considérable qui occupe la majeure partie du Tome VI des *Mémoires*.

A considérer l'ensemble de ses qualités et les services qu'il a rendus, on ne peut que souscrire à cet éloge d'un de ses historiens : « C'était une nature exceptionnellement douée, aux talents les plus variés ; aucun missionnaire de la Chine n'a mieux mérité que lui des sciences et des lettres » <sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Lettre insérée dans la collection des lettres des missionnaires de Chine à M. Bertin et autres personnages illustres (Bibliothèque de l'Institut de France, volumes cotés D M, 167).

<sup>2</sup> Notice autographiée sur le père J. Amiot, par le père Pfister, missionnaire en Chine. — Dans les renseignements envoyés au général de la Compagnie de Jésus par les supérieurs



Le père Joseph Amiot, fils de Louis Amiot, notaire royal à Toulon, est né le 8 février 1718 <sup>1</sup>. Après p.007 avoir terminé ses études classiques et fait trois ans de philosophie et un an de théologie au séminaire des jésuites de sa ville natale, il entre au noviciat de la Compagnie de Jésus, à Avignon, le 27 septembre 1737. « Vous le savez, écrit-il à son frère, ancien lieutenant-général de l'amirauté à Toulon, je suis entré dans la Société des jésuites après le cours de mes études, et j'y suis entré, pour ainsi dire, tout nu, n'ayant que ma personne à lui offrir. Cela veut dire que j'y suis entré pauvre ; j'y ai vécu de même, tant qu'elle a subsisté, sans avoir jamais reçu de la famille le moindre secours pour me procurer certaines aisances qui sont au-dessus du pur nécessaire fourni à tous libéralement, mais au-delà duquel il n'y a rien à attendre dans un état religieux. <sup>2</sup> »

Le jeune Amiot reste deux années entières au noviciat, dans une profonde retraite, avant de se lier à Dieu, le 29 septembre 1739, par des engagements irrévocables.

Généralement, dans la Société, deux années, au sortir du noviciat, sont consacrées aux études p.008 littéraires, et les trois années suivantes à la philosophie et aux sciences mathématiques et physiques. Vient ensuite l'enseignement pédagogique dans les collèges.

Les documents, conservés dans les archives de la Compagnie, nous

---

du père Amiot, de 1749 à 1770, on lit ces notes : *Magnum ingenium, bonum judicium, prudentia magna, profectus in litteris omnibus maximus, bonus profectus in theologicis, etc.* — Voir la *Biographie universelle de Firmin-Didot*, art. P. Amiot.

<sup>1</sup> Certains le font naître le 18 février ; mais, dans une lettre inédite à son frère (20 septembre 1792), il donne comme date de sa naissance le 8 février : « Moi, votre frère aîné, j'accomplirai mes soixante et quinze ans le huitième jour du mois de février prochain. » (Archives de son petit-neveu, M. Amyot). Son père, né le 3 novembre 1694, et marié le 17 février 1716 à Mlle Serre, Marie-Anne, mourut le 10 octobre 1753. Il eut douze enfants, cinq garçons et sept filles. Le père Joseph Amiot était l'aîné. Un de ses frères, Pierre-Jules-Roch devint lieutenant-général de l'Amirauté et Conseiller du roi <sup>sec<sup>re</sup></sup> Maison et couronne de France et des Finances, et sa sœur, Ursule-Elisabeth, entra au couvent des Ursulines à Toulon. Le père Amiot resta en correspondance avec eux. (Note du petit-fils du lieutenant-général de l'Amirauté).

<sup>2</sup> Lettre inédite ; Pékin, 20 septembre 1792 (Arch. de M. Amyot).

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

apprennent que le frère <sup>1</sup> Amiot ne passa pas par cette filière. Avant son entrée dans l'ordre, il avait reçu une brillante éducation littéraire et subi avec succès un examen général sur l'universalité des sciences, enseignées pendant le cours de philosophie. Il n'y avait aucune utilité à l'appliquer aux études exigées des jeunes religieux après l'émission de leurs premiers vœux ; on l'envoya donc directement du noviciat au collège pour y faire sa régence ou ses années de professorat.

D'après les constitutions, le régent débute ordinairement par une classe de grammaire et parcourt, autant que possible, tous les degrés du professorat, l'un après l'autre, avant d'entrer en théologie. Le frère Amiot professe la cinquième, la quatrième et la troisième à Besançon (1739-1742), les humanités à Arles et à Aix (1742-1744) et la rhétorique à Nîmes (1744-1745). Dirigé de Nîmes sur Dôle, où se réunissent chaque année beaucoup d'étudiants en théologie, il sent là se développer en lui un goût passionné pour l'histoire, les langues et les arts ; il s'adonne avec ardeur à l'étude de ces parties importantes du savoir <sup>p.009</sup> humain, sans négliger toutefois la théologie, l'écriture sainte et le droit canonique. Une santé moins robuste que la sienne aurait succombé à une pareille tâche.

Le père Amiot sortit de ces dernières années d'un travail excessif et continu, l'esprit orné des connaissances les plus nettes, les plus étendues et les plus variées, avec l'idée bien arrêtée de se rendre utile, de ne pas rester en arrière de son siècle.

Un grand mouvement se manifestait alors vers les langues orientales, vers l'étude de l'astronomie et de l'histoire des Indes, du Japon et de la Chine. Les travaux scientifiques des missionnaires et les voyages des marins d'Europe n'avaient pas été étrangers à ce mouvement. Le père Amiot aspirait à le seconder, sans oublier toutefois le but principal de sa vocation religieuse : la défense de la religion et le salut des âmes. C'est à cette fin que tendirent tous les efforts de sa vie ; il n'eut pas d'autre mobile dans la

---

<sup>1</sup> On appelle ainsi ceux qui ne sont pas encore prêtres.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

poursuite incessante de la science divine et humaine. Le savant ne nuit pas à l'apôtre, et l'apôtre encouragea et soutint le savant dans ses recherches souvent pénibles et fatigantes <sup>1</sup>.

Ordonné prêtre à la fin de ses quatre années de théologie, il redevient novice pendant un an (1749-1750), à Salins, dans le Jura. Là, pendant cette p.010 dernière année d'épreuve qui précède l'émission des vœux solennels, il renonce à l'étude et à toute relation extérieure, et, sous l'œil de Dieu, loin des bruits du dehors, dans le calme profond de l'âme et la pénétrante solitude de la prière, il se prépare aux luttes redoutables de l'avenir, aux fatigues et aux labeurs de l'apostolat lointain.

Des attrait puissants l'appelaient, en effet, vers les peuples idolâtres, surtout depuis sa première année de théologie ; mais leur voix ne se fit jamais entendre à lui plus forte et plus pressante que durant la troisième année de noviciat. « Après avoir rempli en Europe, écrit-il à son frère, tout ce qui était de mon devoir journalier, je veux dire les emplois auxquels notre institut croyait devoir appliquer la jeunesse pour la rendre capable de servir Dieu et le prochain de la meilleure manière qu'il est donné à l'homme de pouvoir le faire, eu égard aux talents particuliers d'un chacun, je crus que Dieu m'appelait à son service au-delà des mers ; j'en sollicitai l'agrément auprès de celui qui était notre général et j'obtins ce que je désirais. Mais, comme toutes les missions m'étaient indifférentes et que je n'en avais en vue aucune en particulier, on crut que je pourrais être plus utile en Chine que dans les autres parties du monde : je fus destiné pour la cour de Pékin » <sup>2</sup>.

p.011 Cette mission était heureusement choisie. Tout prédestinait le père Amiot à la Chine : ses talents, ses aptitudes, ses connaissances, la vigueur de sa santé. L'avenir montra que ses supérieurs l'avaient bien jugé, et lui ne trompa pas leur confiance.

---

<sup>1</sup> La plupart des détails qui précèdent sont tirés des Archives S. J. et des lettres du père Amiot.

<sup>2</sup> Lettre à son frère, lieutenant-général de l'Amirauté ; Pékin, 20 septembre 1792.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Il partit pour la Chine le 21 novembre 1749 <sup>1</sup>, et aborda à Macao l'année suivante.

@

---

<sup>1</sup> Lettre de M. de l'Isle, 19 novembre 1749 : « C'est, au départ du père Amiot qui part *après-demain* pour Lorient et de là en Chine ».

## CHAPITRE SECOND

@

État du christianisme en Chine à l'arrivée du père Amiot.

Avant de suivre le père Amiot de Macao à Pékin, il importe de jeter un coup d'œil rapide sur l'état du christianisme, à cette époque, dans l'empire chinois.

D'après ce que nous avons vu dans l'introduction, Kang-hi, le véritable fondateur de la dynastie tartare, avait conçu une haute idée de la religion catholique, et, dans les premières années de son règne, il la protégea et la favorisa. Malheureusement, la question des rites chinois modifia sensiblement ses dispositions bienveillantes.

Son fils et successeur, Yong-tching, était loin d'avoir les mêmes goûts que son père pour les sciences, les arts et les belles curiosités des pays d'Europe. En outre, il avait en aversion les Européens et leur culte. En montant sur le trône, son premier <sup>p.014</sup> acte fut d'interdire la religion chrétienne dans tout l'empire. Si la capitale fut épargnée, ce fut grâce à la puissante influence du père Dominique Parrenin.

A sa mort (7 novembre 1735), les néophytes s'imaginèrent un instant que l'ère des persécutions était fermée. Son fils, Kien-long, qui lui succéda, avait la réputation d'un prince doux, plutôt favorable aux occidentaux, sinon sympathique au christianisme, du moins pas hostile. Les événements montrèrent bientôt qu'on ne le connaissait pas sous son vrai jour. D'un caractère faible, dominé et dirigé par ses ministres, sans élévation d'âme, défiant, haineux, brutal et fantasque, Kien-long n'avait ni la valeur, ni la franchise, ni l'habileté de Yong-tching ; il fit regretter son père sous son long règne de soixante ans (1735-1795).

L'évêque de Pékin, Mgr Souza, qui le connaissait bien, écrira de lui, le 10 avril 1749 : « On ne peut prudemment attendre de l'empereur rien de

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

favorable à la religion, à moins que Dieu ne le convertisse et ne lui change le cœur bien endurci ».

Le cœur de ce prince était et resta endurci. Le 28 avril 1736, il publia un édit interdisant la religion chrétienne aux gens des huit bannières <sup>1</sup>. Déjà il avait déchaîné contre l'église une terrible persécution dans les provinces. « La persécution excitée cette p.015 année contre les chrétiens a été terrible », disait le père Gaubil, dans une lettre de la fin de 1736 <sup>2</sup>. A Pékin, les jésuites français et portugais ne sortaient pas de leur résidence pour administrer les sacrements ; ils se servaient de quelques jésuites chinois <sup>3</sup>. Là terreur était grande partout. On pouvait même s'attendre à une expulsion générale. Aussi l'intérêt de la religion commandait-il la prudence, une réserve excessive.

Il y avait alors, à la cour, un peintre d'un talent remarquable, Joseph Castiglione, né à Milan le 19 juillet 1688. « Formé à la manière antique et vigoureuse des grands maîtres, il eût pu occuper, dit M. Feuillet de Conches, un rang distingué parmi les peintres de sa patrie. Sa piété et son goût pour l'état religieux lui firent préférer l'humble état de frère coadjuteur dans la famille de saint Ignace. <sup>4</sup> »

Entré jeune dans la Compagnie de Jésus, il fut envoyé en 1715, à Pékin, où il passa plus de p.016 cinquante ans, occupé aux travaux d'art que lui imposait son service à la cour.

Malgré son aversion pour les Européens, Kien-long, émerveillé de son talent d'artiste et charmé de son caractère toujours aimable, conçut pour lui le plus vif attachement. Il lui prodiguait, chaque fois qu'il en trouvait

---

<sup>1</sup> Les gens des huit bannières étaient des troupes mandchoues, qui comptaient 230.000 hommes.

<sup>2</sup> Citée dans *La mission de Chine*, p. 44.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 44.

<sup>4</sup> Cité par M. Huc, T. IV, p. 71. — Le frère Castiglione, entré le 16 janvier 1707 au noviciat de la Compagnie de Jésus, arriva à Pékin au mois d'août 1715, et y mourut le 16 juillet 1766. Les *Lettres édifiantes* parlent souvent de lui et avec éloge. Consulter sur ce religieux le père de Mailla, de Mürr, Visscher, le *Welt-Bott*, etc.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

l'occasion, les marques les plus flatteuses d'estime et de bienveillance ; presque tous les jours, il se rendait à son atelier, assistait à son travail et s'entretenait familièrement avec lui. A plusieurs reprises, il lui fit faire son portrait.

Peu à peu, le frère Castiglione prit de l'ascendant sur le prince, et il profita de toutes les circonstances favorables pour lui recommander les intérêts de la religion et lui en demander le libre exercice dans tout l'empire <sup>1</sup>.

Or, le 3 mai 1736, Kien-long venait comme de coutume à l'atelier de Castiglione. Le Frère était occupé à peindre. A la vue du prince, il dépose son pinceau, se met à genoux, et, l'air triste, les larmes aux yeux, la parole entrecoupée de sanglots, il laisse échapper quelques mots sur la persécution. Kien-long, un peu surpris, l'écoute, et le Frère tend à Sa Majesté un mémoire ou placet, que les jésuites l'ont chargé de lui remettre <sup>2</sup>.

p.017 L'empereur le prend et lui dit avec bonté :

— Je n'ai pas condamné votre religion, j'ai simplement défendu aux *gens des bannières* de l'embrasser.

Il promet de lire le mémoire et se retire <sup>3</sup>.

En attendant, des arrêts de proscription étaient prononcés par les tribunaux contre le christianisme, et affichés dans les carrefours de Pékin, jusqu'aux portes des églises. L'empereur laissait faire. Ses ministres empêchaient-ils la vérité d'arriver jusqu'à lui ?

Un jour, dans une de ses visites à l'atelier du Frère, il lui pose plusieurs questions. Castiglione, brisé de tristesse, baisse les yeux et ne répond pas.

---

<sup>1</sup> V. la notice du *F. Joseph Castiglione*, par le père Pfister dans ses *Notices biographiques*.

<sup>2</sup> Le tribunal des Rites avait envoyé par écrit aux trois églises des jésuites de Pékin un ordre pour leur défendre absolument de prêcher la religion. Le placet répond à cet ordre et réfute en même temps un placet d'un officier tartare qui demandait l'extinction du christianisme.

<sup>3</sup> De Mailla, XI, 515.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

— Etes-vous malade ? dit l'empereur.

— Non, Sire, mais je suis accablé d'affliction ;

et il se jette à genoux.

— Votre Majesté, reprend-il avec larmes, condamne notre sainte religion ; les rues sont remplies de placards qui la proscrivent. Comment pouvons-nous, après cela, servir en paix Votre Majesté ? Lorsqu'on saura en Europe l'ordre qui a été donné, y aura-t-il quelqu'un qui ose venir à votre service ?

— Je n'ai point défendu votre religion, répond l'empereur, il vous est libre de la suivre ; mais nos gens ne doivent pas l'embrasser.

— Nous ne sommes <sup>p.018</sup> venus que pour la prêcher, réplique Castiglione, et l'empereur Kang-hi, votre auguste aïeul, en a fait proclamer la permission dans tout l'empire.

Le Frère prononça ces dernières paroles en pleurant. Kien-long en fut attendri. Il le fit lever et se retira en lui promettant d'examiner encore sa requête.

Les supplications attristées de Castiglione et les représentations du père Parrenin et de ses confrères ne parvinrent pas à faire révoquer l'édit contre les huit bannières, mais la persécution se ralentit dans les provinces, et, à la fin de cette année 1736, les jésuites français de Pékin purent circuler sans inconvénient, dans la ville, sinon aux environs, « J'ai recommencé à sortir pour évangéliser, écrivait en décembre le père Gaubil à Fréret ; nous envoyons les Chinois aux missions de la campagne... Nous sommes dans notre maison neuf prêtres français, un frère français, un frère chinois, un père chinois et un Chinois qui se prépare à la prêtrise. »

\*

Le 11 juillet 1742, Benoît XIV promulguait à Rome la bulle *Ex quo singulari*, qui tranchait définitivement la question des rites chinois, ce grand sujet de tant de controverses entre les missionnaires.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Dans la bulle, il rappelle toute l'affaire depuis ses origines, il confirme le mandement du cardinal de <sup>p.019</sup> Tournon et la constitution de Clément XI, du 19 mars 1715, il annule les huit permissions de Mgr Mezzabarba ; enfin, il condamne absolument tous les rites chinois et prescrit une formule de serment à prêter par tous les missionnaires pour se conformer aux décisions du Saint-Siège.

Au mois de septembre 1744, Mgr de Souza, évêque de Pékin, publie officiellement dans sa ville épiscopale la bulle *Ex quo singulari* : sa lettre pastorale ordonnait à tous les missionnaires de prêter le nouveau serment prescrit par le pape.

Les jésuites, français et portugais, se soumettent tous avec empressement ; leur soumission était, du reste, assez connue, écrit Mgr de Souza dans sa même lettre pastorale. Ce qui n'empêcha pas la calomnie de dire et d'écrire alors, comme elle l'a fait depuis, comme elle le fait encore, que les jésuites de Pékin n'obéirent jamais pleinement à la bulle de Benoît XIV <sup>1</sup>.

Ils n'attendent pas, pour se soumettre, la publication officielle de la bulle par Mgr de Souza. Le 1<sup>er</sup> novembre 1743, le frère Attiret écrivait de Pékin à M. d'Assaut : « L'obéissance des Pères est totale et parfaite. Le Saint-Père a parlé ; cela suffit. Il n'y a pas un mot à dire ; on ne se permet pas même un geste. Il faut se taire et obéir. C'est ce que je leur ai <sup>p.020</sup> souvent entendu dire, et récemment encore à l'occasion du nouveau bref... Ne donnez aucune créance aux discours, aux libelles de quelques personnes mal intentionnées. <sup>2</sup> »

La même année, le père Valentin Chalier, supérieur de la mission française, écrivait au révérend père général, à Rome : « Le serment imposé

---

<sup>1</sup> Nous avons sous les yeux des pièces curieuses à ce sujet, même certain journal de M. Eujobert de Martillat.

<sup>2</sup> [\*Lettres édifiantes\*](#), T. XII, p. 409. — Le frère Jean-Denis Attiret, né à Dôle le 31 juillet 1702, entré dans la Compagnie de Jésus le 31 juillet 1735, arriva en Chine le 5 août 1738 et mourut à Pékin le 8 décembre 1768. Peintre habile, il travailla à la cour avec le frère Castiglione.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

par le bref, a été prêté, par tous, sans aucun retard, sans la moindre difficulté, et il est observé en tous les points avec la plus scrupuleuse fidélité. <sup>1</sup> »

Dans une lettre à son frère, le 6 octobre 1748, le père Augustin de Hallerstein résumait l'attitude de tous les Pères, français et portugais, en ces trois mots suggestifs : *Accepimus, juravimus, servabimus*.

Enfin, pour ne pas multiplier les témoignages, citons ce fragment d'une lettre de 1748, insérée par le père Georges Pray dans son histoire de la controverse des rites chinois : « A l'égard de la dernière bulle (Benoît XIV), nous l'observons en toute rigueur, et nous voyons ceux de nos néophytes que nous <sup>p.020</sup> renvoyons, parce qu'ils ne veulent pas obéir, reçus à bras ouverts par des gens qui nous diffament à Rome, comme des rebelles aux décrets du Saint-Siège. Que voulez-vous ? Dieu nous jugera tous. <sup>2</sup> »

Ces néophytes renvoyés étaient, paraît-il, assez nombreux ; plus nombreux encore les Chinois, qui, préparés au baptême, refusaient de le recevoir et se retiraient. Partout, dans toutes les provinces, il se manifesta une grande résistance aux décrets de Rome. L'empereur, les mandarins, la majeure partie du monde officiel se montrèrent blessés, mécontents. La défiance, qui est le caractère propre de la politique du céleste empire, s'accrut à l'égard des Européens, surtout des missionnaires. On ne fut pas longtemps à s'apercevoir que de graves événements ne tarderaient pas à éclater. L'horizon religieux était chargé d'orage.

---

<sup>1</sup> Le père Valentin Châlier, né à Briançon le 17 décembre 1697, entré dans la Compagnie le 8 septembre 1715, arriva en Chine le 30 août 1728. Il devint supérieur général de la mission de Chine (1745-1747), et mourut à Pékin le 12 avril 1747.

<sup>2</sup> Georgii Pray, *Historia controversiarum de ritibus sinicis*,... note, p. 250. — Le père Louis du Gad, supérieur général de la mission française de Chine, écrivait de Hou-kouang, le 3 novembre 1752, au révérend père général Visconti : « Circa obedientiam pontificiis decretis, quod caput esse intelligo eorum quoe R<sup>a</sup> pas V<sup>a</sup> avet rescire, nullum ex nostris scio, qui non accuratissimè atque ita dicam scrupulosè sum. Pontificum constitutionibus atque Vicar. apostolicorum statutis, plenissimè obedientem et morigerum se præbeat, prout conscientiae suæ rationes et societatis nostræ bonum postulant. Certè nihil gravius nos percellit, nulloque in opère evangelico pæna gravior nos exercet quam quod in Europâ haberi nos et traduci tanquam sedi apostolicæ inobedientes audiamus. » (Arch. S. J.)

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

p.022 La persécution, locale d'abord et moins rigoureuse, s'étendit peu à peu et ne connut bientôt plus de bornes.

Le 2 novembre 1746, le père Benoît écrivait de Pékin : « Nous venons d'éprouver une des plus terribles persécutions qu'il y ait eu jusqu'ici en Chine... L'empereur a envoyé dans toutes les provinces l'ordre de faire en secret des recherches exactes des Européens qui s'y trouveraient, et de les renvoyer à Macao pour les faire partir par les premiers vaisseaux qui s'en retourneraient en Europe ; de rechercher aussi exactement ceux qui faisaient profession de la religion chrétienne, de distinguer les chefs, de les punir sévèrement et de les obliger tous de renoncer à J.-C. <sup>1</sup> »

L'ordre impérial fut exécuté dans toutes les provinces avec une rigueur incroyable. « La persécution commença en 1745, dans le Fou-kien, par la prise de tous les missionnaires européens de cette province, <sup>2</sup> » et devint en peu de temps sanglante. Pour découvrir les missionnaires, on pénètre dans les maisons des néophytes, on en fouille tous les coins et les recoins, on met les fidèles à la question.

p.023 Plusieurs expirent dans les plus affreux tourments, plutôt que de trahir lâchement leurs prêtres.

Pierre Sanz, évêque de Mauricastre, et les pères Rayo, Alcobert, Serrano et Diaz, tous religieux dominicains, sont pris et emprisonnés. « Le grand âge du prélat, qui était presque septuagénaire, ne toucha pas ses juges, dit le père des Robert. Ils lui firent donner une quantité de soufflets, après l'avoir accablé d'injures. Les autres missionnaires furent moins épargnés dans les divers interrogatoires qu'on leur fit subir. Ce n'étaient que torrents d'injures et grêle de coups. On en appliqua même quelques-uns à la question assez violemment et à plusieurs reprises. <sup>3</sup> »

---

<sup>1</sup> [Lettres édifiantes](#), vol. XII, p. 423.

<sup>2</sup> Lettre du père des Robert, Péking, 18 novembre 1747, citée par l'abbé Louis Carrez dans *Le révérend père L.-J. des Robert* ; p. 60. — *Journal de M. Maigrot*, procureur des Missions Étrangères, à Macao.

<sup>3</sup> Même lettre du père des Robert, *Ibid.*, p. 61.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Le 26 mai 1747, Mgr Sanz eut la tête tranchée à la porte occidentale de la ville de Fou-tcheou, capitale du Fou-kien et ses compagnons de captivité furent étranglés le 28 octobre 1748 <sup>1</sup>.

Du Fou-kien la persécution s'étendit au Su-tchuen, et de là elle s'abattit sur le Kiang-si et le Kiang-nan, provinces évangélisées par les Pères de la Compagnie de Jésus. Le père Le Febvre <sup>2</sup> vit sa p.024 mission saccagée et détruite au Kiang-si. Lui-même, décidé à ne pas abandonner son poste, restait enfermé le jour dans un obscur réduit, et la nuit il visitait ses chrétiens.

Le père Baborier, dont la mission se trouvait au nord de Fou-tcheou-fou, dans le Kiang-nan, poursuivi et traqué de retraite en retraite, s'échappa sur une petite barque, qui vint se briser contre un rocher près de Macao <sup>3</sup>.

A l'est de Ou-si, près de Tchang-chou (ou Tsang-so), un autre jésuite, le père Tristan d'Athémis, fut arrêté avec ses deux catéchistes, le 11 décembre 1747. Dix jours après, le père Antoine-Joseph Henriquez, poursuivi aux environs de Sou-tcheou, se livrait lui-même aux mandarins, et était enfermé avec son catéchiste Paul Diego, dans la même prison que le père d'Athémis, à Fou-tcheou.

Né dans le Frioul le 28 juillet 1707, Tristan d'Athémis était entré au noviciat des jésuites, à Bologne, le 28 juillet 1725, et, après avoir enseigné les p.025 sciences philosophiques et mathématiques à Plaisance et à Parme, il s'embarquait pour la Chine, où il arriva au mois de septembre 1744. De

---

<sup>1</sup> Léon XIII a prononcé la béatification des martyrs du Fou-kien. Le père Gaspard Chanseaume, dans sa [première lettre](#) adressée de Macao à Mme de Sauveterre de Saint-Hyacinthe, religieuse ursuline, raconte le martyre de Mgr Sanz, et de ses compagnons. Cette lettre a dû être écrite vers la fin de 1748.

<sup>2</sup> Le père Joseph-Louis Le Febvre, né à Nantes, le 30 août 1706, entré au noviciat de Paris le 18 novembre 1722, arriva en Chine le 8 août 1737. Il mourut en France en 1780.

<sup>3</sup> La vie du père Jean Baborier est un vrai roman. Né à Vienne, en Dauphiné, le 14 septembre 1678, entré dans la Compagnie de Jésus le 18 septembre 1696, débarqua à Canton au milieu de l'année 1712. Il évangélisa d'abord le Hou-kouang, et abandonna cette mission pendant la persécution de 1729 pour se réfugier à Macao. Il put rentrer en 1730 dans le Kiang-nan sous un déguisement, et après les plus étranges aventures. Il mourut le 11 décembre 1752.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Macao, ses supérieurs l'envoyèrent au Kiang-nan et lui confièrent les chrétientés de Song-Kiang-fou.

Le père Joseph Henriquez, son compagnon de captivité, né à Lisbonne le 13 juin 1707, était entré au noviciat de Macao le 25 décembre 1727. Dix ans après son entrée (1737), on le destina à la mission de Nankin, l'une des plus florissantes, mais aussi l'une des plus éprouvées par la persécution. Nommé en 1743 supérieur du Kiang-nan, il administra si bien cette province, qui comptait plus de 60.000 chrétiens, évangélisés par huit missionnaires jésuites, que l'évêque de Nankin, monseigneur don Francisco de Santa Rosa de Viterbe, lui confia le gouvernement de ce diocèse, à titre de vicaire-général.

Tristan d'Athémis et Joseph Henriquez furent condamnés à mort, torturés pendant neuf mois dans leur prison et enfin étranglés le 12 septembre 1748 <sup>1</sup>.

Après 1748, la persécution se continue dans les provinces, toujours ardente, mais peut-être moins sanglante ; elle n'épargne ni les missionnaires, ni les <sup>p.026</sup> néophytes. Le père Jean-François Beuth, dans le Hou-kouang, est fait prisonnier par le mandarin. Épuisé avant l'âge par les travaux du ministère, phthisique, pouvant à peine se tenir debout, il est conduit au tribunal du mandarin de Hiang-chan, et là, exposé des heures entières aux insultes de la populace. On le soufflette jusqu'au sang, on lui arrache les cheveux et la barbe, et on l'expédie plus mort que vif à Macao, où il meurt, deux mois après son arrivée, le 19 avril 1747 <sup>2</sup>.

Dans les montagnes de Kon-tcheng, au Ho-nan, le père Jean-Baptiste de la Roche « est obligé par la persécution d'errer à l'aventure, sans asile, ne

---

<sup>1</sup> Voir, pour tous les détails qui précèdent, les *Lettres édifiantes* de cette époque, et, en particulier : 1° [La Relation d'une persécution générale qui s'est élevée contre la religion chrétienne dans l'empire de la Chine en 1746](#) (12<sup>e</sup> vol., p. 434) ; 2° [La lettre du père Forgeot](#), S. J., au père Patouillet, S. J. ; Macao, 2 décembre 1760 (12<sup>e</sup> vol., p. 485).

<sup>2</sup> Né à Strasbourg le 23 octobre 1706, entré au noviciat des jésuites le 25 septembre 1724, le père Beuth arriva en Chine le 12 juillet 1744, et fut envoyé aussitôt à la mission du Hou-kouang. Le père Chanseume, dans sa [lettre](#) citée plus haut, raconte l'arrestation, l'interrogatoire et les tortures du père Beuth, et sa mort à Macao.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

trouvant personne qui consente à le recevoir. <sup>1</sup> » Cette vie errante ne le détourne pas de l'apostolat. Au témoignage du père Amiot, *il fait dans sa mission des fruits nombreux*. La persécution s'étant un peu ralentie, il reprend le cours de ses travaux dans le <sup>p.027</sup> Ho-nan et le Kon-tcheng. C'est dans cette dernière province qu'il fut arrêté en 1784. Octogénaire, aveuglé, accablé d'infirmités, il fut envoyé à Pékin pour y être jugé. Mais il ne put résister à la fatigue du voyage et succomba dans les fers, en route, disent les uns, dans les prisons de Pékin, selon d'autres.

Dans la même province du Ho-nan qui avoisine le Hou-kouang et dans celle-ci, le père Louis du Gad administrait les chrétientés de Nan-iang, Siang-iang, Ngan-lo et Mieng-iang. La mission comprenait plus de trois mille chrétiens répandus sur 200 lieues de pays ; huit cents d'entre eux vivaient sur des barques. Surpris par la persécution, le père du Gad reste au milieu de ses chrétientés ; mais les poursuites dont il est l'objet, l'obligent à de grandes précautions. « Vers le soir, il va chez l'un des chrétiens les plus considérés et y vaque aux fonctions de son ministère. Il entend les confessions, il instruit ou baptise les catéchumènes et célèbre le saint sacrifice de la messe. Aussitôt que le jour approche, il monte sur une barque et y passe toute la journée. »

Telle est la vie du père du Gad pendant des années ! Telle est la vie de plusieurs de ses confrères et de quelques religieux d'autres ordres ! Mais la plupart des missionnaires sont faits prisonniers ou forcés, comme Jean-Sylvain de Neuville, de se réfugier à Macao ; les autres, en petit nombre, échappent aux perquisitions des soldats infidèles, et, <sup>p.028</sup> au milieu des privations les plus inouïes, dans de continuelles alertes, vivant dans les bois, sur les lacs et les rivières, ils soutiennent le courage chancelant de leurs néophytes, ils empêchent beaucoup de défections <sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Lettre du père Amiot, Pékin, 1752. Né à Paris le 3 mars 1704, entré au noviciat de la Compagnie le 5 septembre 1722, le père de la Roche arrive en Chine le 10 octobre 1740. Missionnaire d'abord dans le Hou-kouang, il remplace en 1743 le père Bataillé dans le Ho-nan ; et c'est là que la persécution vint le surprendre. Il mourut dans les fers en 1785.

<sup>2</sup> *Lettres édifiantes* de cette époque, passim., voir surtout, dans le 12<sup>e</sup> vol., les lettres du

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Le 2 décembre 1750, le père Forgeot écrit au père Patouillet : « J'aurais bien souhaité pouvoir m'étendre sur les ravages que la persécution a causés dans diverses chrétientés ; j'aurais eu là-dessus le détail le plus édifiant à vous faire... Mais j'aurais été en même temps obligé d'entrer dans le détail humiliant des apostasies ; il s'en faut bien cependant qu'elles aient été en aussi grand nombre qu'on a paru vouloir le persuader. <sup>1</sup> »

Le père André-Nicolas Forgeot était bien placé pour se renseigner, car, à cette époque, il habitait à Macao, où affluaient les missionnaires de cinq différents ordres, chassés des provinces de l'empire chinois. Plusieurs de ces derniers purent rejoindre leurs chrétientés sous divers déguisements, en petit p.029 nombre cependant, les mandarins exerçant la vigilance la plus active : et les dénonciations se multipliant de jour en jour.

A cette époque (1750), « il y avait peu de Pères jésuites dans les provinces, tous ayant été ou emprisonnés, ou chassés, ou mis à mort. <sup>2</sup> » Les quelques missionnaires qui y restaient « avaient peine à trouver un asile pour se dérober aux recherches. Les chrétiens refusaient de les recevoir chez eux, pour ne pas s'exposer à être emprisonnés et à voir leurs biens confisqués. <sup>3</sup> »

Beaucoup de néophytes furent condamnés à la torture et à la bastonnade ; leurs maisons furent pillées, leurs familles ruinées. La fureur des persécuteurs s'acharnait surtout contre les objets religieux : images, croix, chapelets, médailles, reliquaires, ornements d'église. Tout était brûlé, détruit. La peur, une peur déprimante, le découragement, régnaient dans la plupart des chrétientés.

---

[père Baborier](#) (p. 332), du [père de Neuville](#) (p. 366), du [père des Robert](#) (p. 378), du [père du Gad](#) (p. 413), et enfin la [relation d'une persécution générale](#) (p. 434).

<sup>1</sup> [Lettres édifiantes](#), 12<sup>e</sup> vol. p. 485. — Le père André-Nicolas Forgeot, né à Vézelize (Meurthe), le 9 février 1716, entré au noviciat des jésuites le 14 septembre 1733, est à Macao le 30 août 1746, et il y meurt le 1<sup>er</sup> mars 1761. Dans sa lettre au père Patouillet, il donne les détails du martyre des pères Tristan d'Athémis et Joseph Henriquez.

<sup>2</sup> Lettre de 1752 du père Amiot ([Lettres édifiantes](#)).

<sup>3</sup> [Même lettre](#) du père Chanseume à Mme de Sauveterre.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Cependant quelques religieux de la Compagnie étaient parvenus, de 1751 à 1754, à s'introduire dans le Kiang-nan. Ils s'appelaient Joseph de Aranjo <sup>1</sup>, p.030 Emmanuel de Viegas <sup>2</sup>, Joseph de Sylva <sup>3</sup>, prêtres portugais, et le frère Antoine Pirez <sup>4</sup>. Le père Denis Ferreira <sup>5</sup> y séjournait depuis plusieurs années et avait pu échapper aux recherches actives de la police. Aux mois d'avril et de mai 1754, ils furent tous découverts, arrêtés et jetés en prison, à Nankin, où, pendant deux ans, la corde au cou, liés par les pieds et les mains, ils endurèrent les plus dures souffrances, souffletés, frappés de coups de bambou, mis et remis à la question. Plus de huit cents familles chrétiennes, dénoncées avec eux, furent emprisonnées et soumises aux mêmes traitements. On espérait, par ces tortures, les amener à apostasier.

p.031 Les cinq jésuites furent condamnés à mort en 1755, mais l'empereur commua la sentence de strangulation en dix années de prison, et plus tard, au mois de février 1756, il ordonna de les mettre en liberté. Conduits par des satellites jusqu'à Macao, ils furent remis le 1<sup>er</sup> avril au Sénat et à la ville, avec ordre de les embarquer immédiatement pour l'Europe. Plusieurs d'entre eux devaient finir leurs jours dans les prisons de Pombal <sup>6</sup>.

Le père du Gad écrivait au père de Brassaud, le 13 décembre 1757 :

---

<sup>1</sup> Le père Joseph de Aranjo, né à Braga le 10 mai 1721, entré chez les jésuites le 24 mars 1741, arrivé à Macao en 1750, fut envoyé au Kiang-nan en 1761. Il resta estropié toute sa vie des mauvais traitements subis en prison.

<sup>2</sup> Le père Emmanuel de Viegas, né à Portalègre le 2 juillet 1713, entré au noviciat des jésuites le 31 juillet 1729, arriva à Macao en 1752 et partit la même année pour le Kiang-nan.

<sup>3</sup> Le père Joseph de Sylva, né à Coïmbre le 10 février 1725, jésuite le 25 février 1741, arriva à Macao en 1763. La même année, nous le trouvons au Kiang-nan. Emmené de Macao à Lisbonne par ordre de Pombal, il resta 13 ans en prison.

<sup>4</sup> Le frère Antoine Pirez, né à Lisbonne le 1<sup>er</sup> mai 1721, entré chez les jésuites le 24 mars 1736, fut envoyé au Kiang-nan en 1751.

<sup>5</sup> Le père Denis Ferreira, né à Lisbonne le 9 octobre 1720, entré au noviciat de la Compagnie le 5 février 1738, arriva probablement au Kiang-nan en 1745. Emmené, comme le père de Sylva à Lisbonne, il fut enfermé 4 ans aux prisons de Saint-Julien.

<sup>6</sup> Voir sur ces généreux confesseurs : 1° la lettre de Mgr de Laimbeckoven et la lettre du père de Neuvalle aux cardinaux de la Propagande, celle du père Eckard dans Christ, de Mürr (VII, p. 242) ; 2° Mürr, VI, p. 198, les lettres 93, 99, 108 et 109 du père Roy, enfin les *Lettres édifiantes* passim.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

« Dans les provinces de l'empire chinois, c'est toujours le même système de ne pas souffrir notre sainte religion, et d'en chasser tous les missionnaires qu'on peut attraper. »

Et il ajoutait : « Mais à Pékin, on la laisse tranquille » <sup>1</sup>.

@

La capitale du céleste empire, située dans la province du Pé-tchi-li (ou Pé-tcheu-li), la plus <sup>p.032</sup> septentrionale de l'empire, échappait, en effet, à la proscription générale.

Le 20 octobre 1752, le père Amiot écrivait de Pékin à son ami, le père Allard, alors au collège Louis-le-Grand, à Paris : « Quoique la religion soit toujours proscrite, en Chine, nous ne laissons pas à Pékin d'exercer librement notre ministère dans l'enceinte de nos maisons et même au dehors, en prenant certaines précautions. <sup>2</sup> »

Ces précautions consistaient surtout, pour les missionnaires européens, à ne pas sortir de la ville et à ne pas aller évangéliser les chrétientés établies dans le Pé-tchi-li et dépendant des jésuites français et portugais. Ces chrétientés, nombreuses et ferventes, n'étaient cependant pas délaissées. Cinq prêtres chinois, jésuites, les cultivaient avec le plus grand zèle. « Le nombre des chrétiens montait à plus de cinquante mille. Ils venaient souvent à la ville pour approcher des sacrements, pour consulter les Pères, pour leur rendre compte de l'état des chrétientés, pour leur demander des livres sur la religion, des images, des médailles, des chapelets, etc. Les prêtres chinois baptisaient ordinairement chaque année dans cette province, qu'on appelait *la province de la cour*, jusqu'à douze cents adultes. Et dans les trois églises de Pékin, desservies par les jésuites, de cinq à six <sup>p.033</sup> cents adultes recevaient chaque année la même grâce. <sup>3</sup> »

---

<sup>1</sup> [Lettres édifiantes](#), 13<sup>e</sup> vol., p. 89.

<sup>2</sup> [Lettres édifiantes](#), 12<sup>e</sup> vol., p. 518.

<sup>3</sup> [Lettres édifiantes](#), 12<sup>e</sup> vol., [lettre du père Gaubil au père Cairon](#). — Le père Loppin (12<sup>e</sup> vol., p. 341), écrit dans sa [lettre au père Radominski](#), confesseur de la reine de Pologne : « A Pékin, outre les deux maisons qu'y ont les jésuites portugais, nous avons la nôtre dans le

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

On peut se demander pourquoi Pékin avait échappé à la proscription. Les *Lettres édifiantes* et les autres correspondances de Chine nous en donnent la raison.

Kang-hi n'avait pas compris dans son arrêt de proscription les jésuites résidant à la capitale, à cause de leur savoir et des services qu'ils rendaient à l'empire comme géographes, historiens, astronomes, physiciens, musiciens, peintres et mécaniciens. Il leur savait gré d'avoir relevé avec tant de soin et de patience la carte de la Chine et de la Tartarie.

Son fils, Yong-tcheng, en dépit de sa haine contre les Européens et en particulier contre les missionnaires, épargna les jésuites de Pékin, parce qu'il ne pouvait se passer d'eux, comme négociateurs et interprètes, pour défendre les intérêts de l'empire contre les prétentions du czar Pierre Ier et celles du roi de Portugal.

p.034 Enfin, l'empereur Kien-long disait en 1746 : « Les missionnaires de Pékin sont utiles à l'empire, ils nous rendent de grands services, nous les gardons. Ceux qui sont dans les provinces, ne servent à rien ; il faut s'en défaire. »

La liberté accordée aux missionnaires de Pékin « constituait assurément un bienfait immense, car elle leur permettait, écrit le père Loppin, de cultiver les fidèles, d'instruire les catéchumènes, de procurer le baptême à un grand nombre d'enfants moribonds ; et quelques religieux, qui continuaient à travailler au palais impérial, se ménageaient par là un accès, auprès du prince, pour pouvoir implorer sa protection dans le besoin. <sup>1</sup>» Il faut ajouter que les communions, quoique moins nombreuses qu'aux années de paix, s'élevaient cependant à plus de cinq mille chaque année, dans la seule église de la mission française.

---

palais même de l'empereur, où il y a dix ou onze jésuites, sans compter quatre jésuites chinois, qui sont partagés dans les diverses missions aux environs de la capitale, d'où il n'est pas permis aux Européens de sortir ». Les Pères portugais avaient à leur service un prêtre chinois, qui s'occupait activement de leurs missions du Pé-tchi-li.

<sup>1</sup> [Même lettre](#) du père Loppin au père Radominski.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Il n'en était pas moins vrai que la liberté dont jouissait le christianisme dans le Pé-tchi-li et à la capitale, était une simple tolérance, qu'un caprice de l'empereur pouvait faire cesser du soir au lendemain ; tous les Chinois et les Tartares, tous les grands de la cour et les mandarins le savaient. Personne n'ignorait la haine vivace qu'il portait au nom chrétien ; il la manifestait assez haut, en toute circonstance, il ne s'en cachait pas.

Aussi, étant donné le caractère craintif et peu généreux du Chinois, ses instincts bas et intéressés, fallait-il s'attendre à ce que raconte le père Gaubil, dans sa lettre du 22 octobre 1753, au révérend père général Ignace Visconti : « Peu de Chinois, dit-il, cherchent la vraie voie du salut, ils ne veulent ni lire les livres de religion, ni entendre parler de la doctrine chrétienne. Parmi les néophytes, la foi ne semble pas assez ferme, les princes du sang et les grands ne veulent pas recommander à l'empereur les Européens en tant que chrétiens. Chaque fois que nous avons essayé nous-mêmes de le faire, nous avons éprouvé un refus. L'empereur qui a décoré du titre de mandarin quatre des Européens de Pékin, pense avoir fait en faveur des Européens tout ce que peut faire un empereur chinois. Il n'a pas l'idée d'accorder un autre bienfait à la religion chrétienne. »

Le père Gaubil termine sa lettre par ces paroles attristées : « Voilà où en est à Pékin la question religieuse ! A moins d'un miracle, la mission française semble incliner vers sa ruine. <sup>1</sup> »

@

---

<sup>1</sup> Le père Gaubil au général Visconti : « Imperator permittit Pékini libertatem religionis ; sed quia omnes sinæ, et barbari benè sciunt ejus in christianum nomen odium et fixum systema, perpanci quærunt veram salutis viam, nec libros religionis legere volunt, nec audire de christiana religione. Inter ipsos christianos, non videtur sat firma fides, nec ullus seu regulus seu magnas audet Europæos quâ christianos imperatori commendare. Quoties hoc curavimus fieri, toties semper repulsum passi fuimus, quia imperator ex Europæis qui sunt Pékini quatuor mandarini gradu decoravit, existimat se in Europæorum gratiam fecisse quidquid ab imperatore sina potest fieri ; nullum aliud beneficium pro nostrâ religione cogitat. En eo sunt statu res religionis, ut sine peculiari miraculo missio videatur vergere in ultimam ruinam. » (Arch. S. J.)

Le père Amiot dans sa lettre de 1752, le père Loppin dans sa lettre au père Radominski et le père des Robert dans ses lettres aux révérends Pères généraux (*Notice*, pp. 88-98), ne sont pas aussi pessimistes, sans être très rassurants.

## CHAPITRE TROISIÈME

@

Le père Amiot à Pékin en 1751. — La Compagnie de Jésus à Pékin, à son arrivée. — Œuvres diverses.

p.037 Telle était la situation religieuse en Chine, quand le père Amiot aborda à Macao <sup>1</sup> le 27 juillet 1750.

Tous ses désirs le portaient à l'évangélisation des provinces de l'empire, si gravement éprouvées par la persécution. Il y avait là pour son âme d'apôtre, outre un grand bien à accomplir, un attrait puissant, l'attrait du péril et de la souffrance. Mais, en l'état où se trouvaient les missions, ses désirs étaient irréalisables : impossible de pénétrer dans les provinces, et p.038 les néophytes étaient trop affolés pour donner asile aux missionnaires et même se réunir <sup>2</sup>.

C'est alors que les jésuites de Pékin songèrent à faire venir à la cour le père Amiot, dont on vantait les grandes aptitudes pour les langues et les sciences ; le père Joseph d'Espinha <sup>3</sup>, Portugais, maître ès-arts et mathématicien distingué, et le F. Emmanuel de Mattos, chirurgien assez habile <sup>4</sup>. Ces trois religieux pouvaient, chacun dans sa spécialité, rendre de grands services à la cour, et par suite à la religion.

« Le 16 décembre 1750, écrit le père Amiot, les jésuites résidant à Pékin, présentèrent une requête à l'empereur, par laquelle ils lui

---

<sup>1</sup> « Macao, dit le père Loppin dans la lettre, déjà citée au père Radominski, fut cédé autrefois aux Portugais par les empereurs de Chine, en reconnaissance du service qu'ils avaient rendu en nettoyant la mer infestée de pirates. » (*Lettres édifiantes*, 12<sup>e</sup> vol., p. 341).

<sup>2</sup> Le père de Neuville, qui avait succédé au père Châlier en 1747 comme supérieur général de toute la mission française, écrivait, le 20 décembre 1751, au révérend père général Ignace Visconti, à Rome : Summo cum dolore anno elapso scripsi non posse statim introduci in missiones patrem Josephum Amiot. (Arch. S. J.)

<sup>3</sup> Le père Joseph d'Espinha, dont nous aurons à parler dans cet ouvrage, naquit à Lamego, en Portugal, le 25 décembre 1722. Entré dans la Compagnie, à Lisbonne, le 5 juin 1739, il arriva à Macao peu de temps après le père Amiot.

<sup>4</sup> Le frère Emmanuel de Mattos, né à Viseu, en Portugal, le 10 mai 1725, entra au noviciat des jésuites le 5 avril 1746, après avoir étudié la chirurgie pendant plusieurs années.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

annonçaient l'arrivée de trois de leurs confrères (deux jésuites portugais et moi), ajoutant que les connaissances que nous avions des sciences d'Europe, et entr'autres des <sup>p.039</sup> mathématiques, de la musique et de la pharmacie, pourraient être de quelque utilité, s'il plaisait à Sa Majesté de nous faire venir dans sa capitale. Le prince consentit de bonne grâce à ce qu'on souhaitait. Il ordonna même que les trois Européens dont on lui parlait fussent défrayés aux dépens du trésor. La volonté de l'empereur fut manifestée aux tribunaux. Ceux-ci la firent savoir au vice-roi de Canton, et lui enjoignirent en même temps qu'il eût à nous pourvoir de tout ce qui était nécessaire pour le voyage, l'avertissant que l'intention de Sa Majesté était que nous fussions traités suivant l'ancien rite.

« Il ne faut pas douter que les infidèles qui s'applaudissaient de la persécution que souffrait l'Église de Jésus-Christ, ne vissent à regret les ministres de l'Évangile appelés à la cour. Ceux qui étaient chargés de nous faire partir, obéirent néanmoins sans réplique et sans délai aux ordres qu'ils avaient reçus, et vers le commencement de mars de l'année 1751, les mandarins de Canton envoyèrent au procureur de Macao, comme à celui qui représente les Européens, pour s'enquérir, selon la coutume, si nous étions arrivés et si nous jouissions d'une bonne santé. Ils le chargeaient encore de nous prier de vouloir bien déterminer le jour de notre départ. Comme nous étions informés de tout ce qui s'était passé à la cour sur ce qui nous concernait, nous avons commencé à prendre quelques arrangements, et déjà l'on <sup>p.040</sup> travaillait à nos habits chinois ; Nous répondîmes donc que le 28 mars, nous serions en état de nous mettre en chemin pour Canton.

« Le jour indiqué étant arrivé, j'en passai une bonne partie à m'instruire des manières chinoises et à m'y exercer. On me répéta ce qu'on m'avait dit plusieurs fois, que c'était ici le pays du monde où il fallait être le plus attentif à ne rien négliger des manières extérieures. Manquer à une des moindres, C'est commettre un crime capital ; et un missionnaire, s'il veut faire quelque fruit, doit y être expert, autrement il ne serait pas même

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

écouté des Chinois, qui le regarderaient comme un sauvage. Plus qu'ailleurs il faut nous faire ici tout à tous, pour gagner tous les hommes à Jésus-Christ. <sup>1</sup> »

Le 28 mars, vers les trois heures du soir, le père Amiot et ses deux compagnons montèrent sur la barque qui devait les transporter à Canton, où ils n'arrivèrent qu'après cinq jours de navigation. « Comme c'était aux frais de l'empereur qu'ils devaient aller de là à Pékin, le vice-roi avait ordre de leur fournir le nécessaire ; il devait de plus leur donner un mandarin pour veiller à leur sûreté durant la route. <sup>2</sup>»

Les choses ne marchent pas vite en Chine. « On fut soixante-quatre jours à terminer cette affaire, et <sup>p.041</sup> les voyageurs furent obligés de passer tout ce temps dans leur barque, exposés à toutes les ardeurs d'un soleil brûlant... <sup>3</sup>»

Enfin, partis de Canton le 2 juin, ils n'entrent à Pékin que le 22 août vers midi. Le père d'Espinha et le frère de Mattos descendent à la résidence des Portugais et le père Amiot à la mission française <sup>4</sup>.

Le cérémonial veut que la première sortie des nouveaux missionnaires soit pour saluer l'empereur <sup>5</sup>.

Quelques jours après leur arrivée, les trois nouveaux venus se rendent à Hai-tien, où se trouvait la cour, à trois lieues de Pékin. Le père Amiot a décrit par le menu, dans sa lettre de 1752, le cérémonial de leur réception. Dans une des cours du palais, les trois jésuites *se rangent sur une même ligne, et la face tournée du côté de l'appartement de l'empereur, ils se prosternent avec gravité, dans un silence profond et respectueux. Trois fois ils frappent la terre du front. Ils se relèvent pour faire de nouveau la même*

---

<sup>1</sup> [Lettre déjà citée](#) du père Amiot au père Allard, S. J., Pékin, 20 octobre 1752.

<sup>2</sup> Même lettre du père Amiot.

<sup>3</sup> Même lettre du père Amiot.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Le père Bourgeois au père Tassin ; Pékin, 15 sept. 1768. (*Lettres édifiantes*)

*cérémonie, et ils la recommencent une troisième fois. Après quoi, on leur ordonne d'attendre les ordres de Sa Majesté.*

Les visiteurs offrent ensuite leurs présents, et en <sup>p.042</sup> retour, ils reçoivent de la table de Sa Majesté quelques mets, qu'ils mangent debout à l'endroit même où ils ont exécuté les trois prostrations <sup>1</sup>.

La réception à l'évêché fut moins compliquée. Mgr de Souza, revêtu de ses habits pontificaux, les attendit à sa chapelle, leur adressa des paroles affectueuses de bienvenue, et « au son des instruments chinois, il entonna la messe pour remercier Dieu de lui avoir amené du renfort contre l'ennemi commun du genre humain <sup>2</sup>.»

Mgr de Souza, né à Coïmbre le 26 janvier 1697, était entré au noviciat de la Compagnie de Jésus le 31 octobre 1712 ; et, après avoir enseigné plusieurs années l'éloquence à l'université de sa ville natale, il était parti pour la Chine avec l'ambassade portugaise du roi Jean V. D'abord missionnaire à Nankin et à Pékin, il fut en 1740 nommé à l'évêché de Pékin et sacré à Macao en 1741. Pendant son épiscopat de seize ans, au milieu des plus douloureuses persécutions, « il fut, dit monseigneur de Laimbeckhoven, le modèle des évêques, qui paissait son troupeau autant avec le pain de la doctrine que par l'exemple de sa sainte vie <sup>3</sup>.»

<sup>p.043</sup> C'est entre les mains de monseigneur de Souza que le père Amiot, à son arrivée à Pékin, fit le serment exigé de tous les missionnaires par le pape Benoît XIV sur les rites chinois <sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> [Même lettre du père Amiot, de 1752.](#)

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Lettre adressée au Saint-Père, le 15 octobre 1767, après la mort de Mgr Polycarpe de Souza, arrivée le 22 mai 1757. — Quand Mgr de Souza fut nommé évêque, les ennemis de la Compagnie de Jésus l'accusèrent d'être opposé aux décrets du Saint-Siège sur les rites. Cela devait être et n'étonna pas les missionnaires vraiment honnêtes. Le Portugal et même deux propagandistes prirent sa défense et la calomnie fut dissipée.

<sup>4</sup> Voici le serment signé de la main du père Amiot, et dont l'original a été conservé :  
« Ego Josephus Maria Amiot, missionarius ad sinas a superioribus meis juxta facultates eis a sede apostolica concessas missus, præcepto ac mandato apostolico super ritibus ac cæremoniis sinensibus in constitutione Clementis papæ XI hac de re edita, qua præsentis juramenti formula præscripta est, contento, ac mihi per integram ejusdem constitutionis

@

p.044 Pékin comprenait alors la ville tartare de quatre lieues de tour et d'un million d'habitants, la ville chinoise, moins grande, mais aussi peuplée, et la cité impériale. Les missionnaires catholiques y comptaient quatre résidences, ayant chacune son église.

Les jésuites portugais y avaient deux résidences, les missionnaires de la Propagande, une, et les jésuites français, une également <sup>1</sup>.

Les trois premières se trouvaient dans la ville tartare ; la dernière, dans la cité impériale. Il n'en existait pas dans la ville chinoise.

Les deux résidences des Portugais étaient situées, l'une à l'Est, l'autre au Sud-ouest du palais de l'empereur. Celle de l'Est, appelée Tong-t'ang, supprimée à l'époque de la persécution tartare, sous la minorité de Kang-hi, fut rétablie plus tard, et les Pères y bâtirent une église élégante. C'est là que s'installa le père d'Espinha, qui joua dans la suite un rôle diversement apprécié.

Cette résidence était réputée une dépendance de la maison du Sud-ouest, appelée, Nan-t'ang, dédiée à Saint-Joseph, et désignée sous le nom de collège. Ce collège fut donné au père Ricci et rebâti pour le p.045 père Adam Schall par l'empereur Kang-hi. C'est là qu'habitaient les pères portugais, qui dirigeaient le grand observatoire de Pékin. « Cet

---

lecturam apprime noto, plene ac fideliter parebo ; illudque exacte, absolute ac inviolabiliter observabo, et absque ulla tergiversatione adimplebo atque pro virili enitar ut a christianis sinensibus quorum spiritualem directionem quoquomodo me habere contigerit, similis obedientia eidem præstetur, ac insuper, quantum in me est, nunquam patiar ut ritus et ceremoniæ sinenses in litteris pastoralibus Patriarchæ Alexandrini Macai datis die 4 novembris 1721 permissæ ac sanctissimo domino nostro benedicto Papa XIV damnatæ, ab eisdem christianis ad praxim deducantur. Si autem (quod Deus avertat) quoquomodo contravenerim, toties quoties id evenerit, pænis per prædictas constitutiones impositis me subjectum agnosco et declaro. Ita tactis sacrosanctis evangeliiis promitto, voveo et juro. Sic me Deus adjuvet et hæc Sancta Dei evangelia. Pékini die 16<sup>a</sup> oct. 1751.

*Ego Josephus Maria Amiot Soc. Jes. manu propria.*  
in manibus meis

Polycarpus episcopus Pekinensis.

<sup>1</sup> *Lettres édifiantes* : [Le père Bourgeois à Mme de \\*\\*\\*](#), Pékin, 15 octobre 1769 ; — [Le père Benoist à M. Papillon d'Auteroche](#), Pékin, 16 novembre 1767.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

observatoire, que les visiteurs européens vont encore admirer de nos jours, et qui fut construit avec tous ses instruments par le père Ferdinand Verbiest, peu après 1669, était à l'usage exclusif de l'institut chinois d'astronomie, connu sous le nom de *tribunal d'Astronomie ou des mathématiques*.

« Ce tribunal, dit le père Amiot, était composé d'un inspecteur, de deux présidents, dont l'un est toujours tartare et l'autre *considé chinois*, et de plusieurs mandarins qui sont comme autant d'assesseurs. Depuis le père Adam Schall jusqu'au père da Rocha, qui succéda au père de Hallerstein, c'est-à-dire, pendant l'espace de plus d'un siècle, ce fut toujours un européen qui tint lieu de président chinois.

L'emploi des missionnaires-astronomes consistait à revoir les calculs purement astronomiques des Chinois et à en corriger les erreurs, s'il s'en trouvait. Les appointements ou les gages que l'empereur leur donnait étaient attachés au degré de mandarinat dont ils étaient décorés.

Comme les premiers Européens, qui furent admis dans le tribunal d'Astronomie, étaient de la mission portugaise, qui était alors la seule, c'est la mission portugaise qui fournit toujours des astronomes à ce tribunal.

<sup>p.046</sup> Le ressort de ce tribunal s'étend sur tout le ciel visible depuis la Corée jusqu'au Thibet d'un côté, et depuis le voisinage de la Sibérie jusqu'au tropique de l'autre.

Il y a 200 Chinois environ qui sont entretenus aux frais de l'empereur sous le titre d'astronomes ou celui d'étudiants en astronomie ; et il y en a au moins les deux tiers qui connaissent assez bien le ciel, et sont assez rompus dans le calcul pour pouvoir composer des éphémérides aussi exactes que celles qui sortent de nos académies. <sup>1</sup>»

Pendant le dix-huitième siècle, deux Pères de la mission portugaise firent partie du tribunal des Mathématiques, l'un comme président, l'autre

---

<sup>1</sup> Cette lettre était adressée à M. Bertin le 22 sept. 1777.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

comme assesseur. Comme le dit la lettre du père Amiot à M. Bertin, le collègue portugais remplissait ces fonctions « en vertu d'une possession remontant, à Van-Li, dernier empereur de la dynastie Ming, qui appela le premier les missionnaires dans le tribunal astronomique. Cela ne veut pas dire que les jésuites élevés à ces charges fussent toujours des Portugais : le premier président européen fut le père Adam Schall, allemand de Cologne ; le père Ferdinand Verbiest, nommé à la même place par l'empereur Kang-hi, était flamand. Ce fut un bavarois, le père Ignace Kôgler, qui présida de 1716 à 1746 ; il eut pour <sup>p.047</sup> assesseur, d'abord le père André Pereyra, anglais d'origine et naturalisé portugais. Après la mort de celui-ci (1743), le père Augustin de Hallerstein, autrichien, reçut l'emploi d'assesseur ; il succéda ensuite au père Kôgler, et vit sa place d'assesseur donnée au père Antoine Gogeisl, encore un bavarois <sup>1</sup>. »

La mission portugaise n'était pas, comme on vient de le voir, exclusivement composée de jésuites portugais ; elle se recrutait encore de religieux venant de différentes nations. Beaucoup de missionnaires, et même souvent les supérieurs étaient allemands, flamands ou belges, anglais ou italiens.

En 1751, vivaient au collège les pères Félix da Rocha <sup>2</sup>, Antoine Gogeisl <sup>3</sup>, Florian Bahr <sup>4</sup>, et Augustin de Hallerstein <sup>5</sup> ; et à la résidence, les <sup>p.048</sup> PP. Joseph d'Espinha et Ignace Sichelbarth <sup>6</sup>. Nous ne citons que les missionnaires les plus remarquables. A cette époque, le père de Hallerstein

---

<sup>1</sup> *Correspondance scientifique* d'un missionnaire français à Péking au dix-huitième siècle. *Le père Antoine Gaubil*, d'après des documents inédits, par le père Joseph Brucker, p. 16.

<sup>2</sup> Le père Félix da Rocha, né à Lisbonne en 1723, fut supérieur de la résidence des Portugais, deux fois vice-provincial (1754 et 1762) de la mission portugaise, et président du tribunal des Mathématiques (1774-1781). Il mourut le 22 mai 1781.

<sup>3</sup> Le père Antoine Gogeisl, né en 1701, à Siegenburg, en Bavière, fut recteur du collège de Pékin (1748-1754). Mort le 12 octobre 1771.

<sup>4</sup> Le père Florian Bahr, né en 1706, à Falchenberg, en Silésie, arrivé à Pékin en 1736, recteur du collège et visiteur des missions de Chine et du Japon, mort le 7 juin 1771.

<sup>5</sup> Le père A. de Hallerstein, né le 2 août 1702, à Habacén, en Autriche, arrivé en Chine en 1738, mort le 29 octobre 1774.

<sup>6</sup> Le père Ignace Sichelbarth (ou Sichelbart), né le 8 septembre 1708 à Nendecken, en Bohême, arrivé en Chine en 1745, peintre distingué, mourut à Pékin, le 6 octobre 1780.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

était président du tribunal des Mathématiques et le père Gogeisl, assesseur.

La troisième résidence, appelée Si-tang ou église de l'Ouest, est celle des missionnaires de la Propagande. Ces messieurs avaient une seconde église en dehors de la ville, « près de l'endroit où l'empereur tenait sa cour pendant la belle saison <sup>1</sup>. » Ils étaient peu nombreux à l'arrivée du père Amiot. Il n'y avait qu'un missionnaire en 1748 <sup>2</sup> ; on en comptait quatre en 1766 <sup>3</sup>.

La résidence de Saint-Sauveur des jésuites français, que les Chinois désignaient sous le nom de Pé-tang ou église du Nord, était située à environ une demi-lieue au nord du Collège portugais, dans l'enceinte extérieure du palais impérial. L'empereur Kang-si avait donné à ces religieux une maison dans cette enceinte. Plus tard, il leur céda, près de la p.049 maison, un emplacement pour y bâtir une église qui, commencée en 1700 et terminée en 1703, fut construite, ornée et meublée aux frais communs de Louis XIV et de Kang-hi. La maison elle-même subit, avec les années, des remaniements importants et fut considérablement agrandie grâce aux libéralités du roi de France <sup>4</sup>.

M. Mouly, lazariste, depuis vicaire apostolique, visita la mission française en 1835, et le 12 octobre, il en communiqua par une longue lettre la description aux *Annales de la Propagation de la foi* <sup>5</sup>. Il dit de l'église :

---

<sup>1</sup> Lettre du père Amiot à M. Bertin, 12 octobre 1774.

<sup>2</sup> Lettre du père de Bormio. *Saggio di bibliografia*, par M. de Civerza, pp. 60-61.

<sup>3</sup> *Epistolæ anecdotæ* R. P. Augustini à Comitibus Hallerstein, ex China scriptæ-Budæ, 1781, p. LIV.

<sup>4</sup> Lettre du père Fouquet au duc de la Force ; Nan-tchang-fou (Chine), 26 novembre 1702. — Lettre du père Pelisson au père de la Chaise ; Canton, 9 décembre 1700. — Le père Bourgeois écrivait au père Tassin (Pékin, 15 sept. 1768) : « Nos corps de logis ne contiennent chacun que deux ou trois personnes. Nous avons tous une petite galerie devant nos fenêtres, une cour d'un côté de notre appartement et un petit jardin de l'autre. Le tout propre et fermé de murailles. » (Lettre inédite, Ach. S. J.). — L'autel et l'intérieur de l'église furent ornés de riches présents de la libéralité de Louis XIV (*Lettres édifiantes*). Le père de Fontaney dédia l'église au Saint-Sauveur.

<sup>5</sup> [T. X, pp. 100 et suiv.](#)

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

« C'est un bâtiment assez vaste, situé derrière la maison, dont il est entièrement séparé. Il s'y trouve trois autels, parallèlement placés. Celui du milieu est dédié à N.-S., sous le titre de *Sauveur du monde* ; il est surmonté d'un beau tableau, peint de main de maître et entouré d'un beau cadre doré. L'autel de droite est dédié à la Sainte-Vierge, sous <sup>p.050</sup> le titre de l'Immaculée Conception ; celui de gauche est dédié à l'Ange gardien. Toute la chapelle est peinte. Les peintures sont d'une beauté remarquable ».

A cette époque, on voyait encore, ajoute Mgr Mouly, à droite d'une vaste cour en forme de carré long, une grande pièce où étaient renfermés une quantité de livres européens, qui composaient autrefois la riche bibliothèque de l'église française de Pékin. Les jésuites les avaient fait venir à grands frais. Hélas ! On ne pouvait, en 1835, les conserver, ni en faire usage ; ils étaient, pour ainsi dire, à charge aux lazaristes <sup>1</sup>.

A deux lieues de la capitale, la mission possédait une propriété à Haï-tien, gros bourg où l'empereur passait une partie de l'année. C'était le Versailles de la Chine. Non loin de là, plus près de la ville, se trouvait l'emplacement destiné à la sépulture des missionnaires français <sup>2</sup>.

<sup>p.051</sup> L'établissement des Français ne dépendait nullement de la résidence et du collège des Portugais ; il était gouverné par des supérieurs français ; il avait ses travaux, ses œuvres et son théâtre d'action à part. Les jésuites français, quoique très versés pour la plupart dans la science astronomique, n'eurent jamais à leur disposition le grand observatoire du tribunal des Mathématiques.

---

<sup>1</sup> T. X, pp. 100 et suiv.

<sup>2</sup> *Ibid.* « C'est un terrain carré planté d'arbres et fermé par un mur de 8 à 10 pieds d'élévation. On y arrive par une longue allée couverte par un berceau de vigne. La porte se trouvant ouverte, dès l'entrée j'aperçois au loin dans l'allée, le signe de notre rédemption... Cette croix est en pierre, semblable à celle qu'on rencontre souvent en France sur les routes. Elle domine toute l'enceinte et les lieux environnants. Elle fut dressée en 1731 par les Pères jésuites et réparée aussi par eux en 1775... Il y a en tout 46 tombeaux. 6 seulement appartiennent à des missionnaires non jésuites. 33 ont des inscriptions en latin et en chinois. Les Portugais avaient un cimetière à part, plus ancien et plus considérable. Le nombre des jésuites enterrés dans les deux cimetières monterait de 90 à 100. »

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Louis XIV avait pourvu d'instruments astronomiques les premiers jésuites envoyés en Chine avec le titre de *mathématiciens du roi de France*. Ces instruments, à peu près suffisants pour l'époque, n'étaient plus à la hauteur des progrès accomplis en Europe vers le milieu du dix-huitième siècle.

Le père Antoine Gaubil, arrivé à Pékin le 9 avril 1723, désirait concourir par tous les moyens en son pouvoir, à enrichir les sciences et les arts de la France. Il avait été envoyé en Chine avant tout pour y prêcher l'Évangile, mais aussi pour répondre aux intentions des fondateurs de la mission française. Ce dernier but était assurément secondaire ; le père Gaubil ne se considérait pas moins comme tenu de servir de son mieux la science de son pays. L'abbé Joseph Brucker a publié sur ce jésuite une suite d'articles qui font admirablement connaître cet <sup>p.052</sup> apôtre doublé d'un savant. Il y dit avec raison « que ce religieux n'est pas connu autant qu'il en est digne, quoiqu'il se soit assuré depuis longtemps par ses écrits une place honorable dans l'histoire de l'érudition et des sciences au dix-huitième siècle <sup>1</sup>.»

Le père Gaubil s'aperçut vite que les instruments de la munificence de Louis XIV étaient devenus insuffisants ; et la mission française n'avait pas d'observatoire. « Il réclama en France des instruments précis et un observatoire tel que l'exigeaient les observations délicates qu'il avait en vue... Avec l'aide de ses confrères de Paris, et surtout du père Étienne Souciet, il put se procurer, d'abord quelques instruments des plus essentiels, puis un peu d'argent pour entreprendre la construction d'un petit observatoire. Le tremblement de terre de septembre 1730 vint lui faire perdre le fruit de tous ses labeurs <sup>2</sup>.»

Ce désastre, qui semblait irréparable, ne découragea pas sa persévérante énergie ; mais il fallut attendre longtemps avant de pouvoir même songer à réparer ses pertes <sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> *Revue du Monde Catholique*, T. 76<sup>e</sup>. *Correspondance scientifique* d'un missionnaire français à Péking, au 18<sup>e</sup> siècle. *Le père Antoine Gaubil*, d'après des documents inédits.

<sup>2</sup> *Correspondance scientifique...*, pp. 16 et 18.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 18.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

« Ce n'est que le premier novembre 1754 qu'il <sup>p.053</sup> put annoncer à de l'Isle que les fondements du petit observatoire étaient jetés et bien <sup>1.</sup>»

@

Nous l'avons dit plus haut, les hommes de science que la Compagnie de Jésus envoyait de France, avaient un double but : « prêcher l'Évangile, convertir les infidèles, soutenir les néophytes, tel était le but principal, qui primait tout, et auquel les travaux scientifiques des missionnaires devaient se subordonner, sans jamais lui porter préjudice. Concourir, par tous les moyens que pouvait fournir leur position spéciale, à enrichir les sciences et les arts de l'Europe, était un but secondaire, mais dont il fallait tenir un compte sérieux, ne fut-ce que pour répondre à toutes les intentions des fondateurs de la mission française en Chine <sup>2.</sup>»

<sup>p.054</sup> Les jésuites de Pékin le comprirent ainsi, et on leur doit cette justice, c'est de n'avoir jamais dévié, malgré tous les obstacles, de ce double but. Ils rendirent des services signalés à l'académie des Sciences ; aucun homme de savoir ou même un peu au courant du mouvement scientifique de cette époque, ne peut loyalement le nier.

Ce qu'on sait moins, c'est que les jésuites français, qui semblaient n'être occupés à Pékin que d'études historiques, d'astronomie, de géographie et d'arts, fussent avant tout apôtres. Et cependant, leurs écrits, leurs correspondances, leurs œuvres témoignent de l'activité et de la variété de leur apostolat. Les plus savants d'entre eux se firent et restèrent toujours apôtres.

Le père Amiot écrivait au père de la Tour, à Paris, le 17 octobre 1754 :

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 19, note. — A cette époque, Pékin possédait 4 observatoires. 1° L'observatoire impérial, bâti au 13<sup>e</sup> siècle, sur les murs de la ville tartare. C'est celui dont le père Verbiest avait renouvelé les instruments. Il servait aux membres du tribunal d'Astronomie de l'empire. 2° L'observatoire que les jésuites français élevèrent dans leur maison. 3° L'observatoire que les jésuites portugais construisirent dans leur collège. 4° Celui qu'ils bâtirent encore dans leur résidence de Saint-Joseph. M. Pingré a donné les positions de ces quatre observatoires, dans sa description de Pékin en 1765. « Ces différents observatoires, dit Lalande, ont procuré beaucoup d'observations. »

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 14.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

« Nos églises sont remplies ici les jours de fêtes et de dimanches, comme elles le sont en France. En France, ce sont les dévotes qui les fréquentent ; ici, ce sont les dévots. Voilà toute la différence <sup>1</sup>.» Les femmes ne venaient pas à l'église, l'usage du pays ne leur permettant pas de paraître en public <sup>2</sup>. Elles s'assemblaient dans une maison de leur quartier, où s'élevait un oratoire. Les congréganistes s'y réunissaient tous les mois. Les p.055 dimanches et jours de fêtes, et même plus, souvent, un missionnaire allait y dire la messe, confesser et prêcher.

Plusieurs congrégations, toutes très ferventes, servaient grandement à entretenir et à développer la foi parmi les néophytes. Le père Amiot en signale quelques-unes dans sa lettre de 1752 au père Allard : « Nous avons, dit-il, les congrégations particulières pour les plus fervents chrétiens : , congrégation du *Saint-Sacrement*, du *cœur de Jésus*, de la *Sainte Vierge* ; congrégation de *pénitence*, dont l'objet est de faire pénitence, non seulement, pour ses propres péchés, mais aussi pour ceux des autres, et de demander à Dieu par ses œuvres satisfactoires, qu'il veuille bien se laisser fléchir en faveur de tant d'infidèles qui ignorent et qui blasphèment son saint nom <sup>3</sup>.»

---

<sup>1</sup> [Lettres édifiantes](#).

<sup>2</sup> Lettre du père Bourgeois au père Tassin, 15 sept. 1768. (Arch. S. J.)

<sup>3</sup> [Lettres édifiantes](#), T. XII, p. 518. — *Ibid.*, T. XII, [lettre du père de Neuville](#) : « Cette congrégation du Saint-Sacrement comprend ce que plusieurs congrégations de France ont de plus édifiant. On n'y admet que les plus fervents, et après qu'ils ont rempli un certain temps d'épreuves.

« Chacun des congréganistes a ses fonctions particulières ; les uns président au culte du Saint-Sacrement, de la messe, des cérémonies de l'église, des prières, etc. ; d'autres sont chargés de l'instruction de nouveaux fidèles et des jeunes gens. Il y en a qui ont soin d'assister les moribonds dans leurs besoins spirituels et temporels ; de présider aux enterrements, aux exécutions testamentaires, aux prières qu'ils leur ménagent après leur mort par des billets imprimés qui s'envoient à tous les chrétiens, même à ceux des autres provinces, pour demander leurs suffrages. Quelques-uns sont établis pour combattre les superstitions des infidèles et leur enseigner les vérités de la foi ; quelques autres, pour exhorter et ranimer ceux dont la piété s'est affaiblie, ou qui sont de mauvais exemple ; pour veiller aux mariages, empêcher qu'on n'en contracte avec les infidèles, et qu'il ne s'y fasse rien contre l'esprit de l'Église. Ces fonctions, ainsi partagées, contribuent beaucoup à maintenir la ferveur parmi nos chrétiens ; mais ce qui produit le plus de fruit, c'est l'assistance des moribonds et l'instruction de la jeunesse. Dans chaque quartier, il y a des chrétiens chargés d'avertir, lorsque quelqu'un est attaqué d'une maladie dangereuse. Aussitôt, ceux qui doivent assister les moribonds se rendent dans la maison du malade. » — V. *Ibid.*, [lettre du père Gaubil au père Cayron](#).

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

p.056 On comptait encore plusieurs autres congrégations : « celle des *musiciens*, chargée du chant et de la symphonie des grandes fêtes ; celle des *saints anges*, pour les jeunes enfants ; enfin celle des *servants de messe*, composée d'une quarantaine de jeunes néophytes, choisis pour servir de clercs dans toutes les fonctions ecclésiastiques <sup>1</sup>.

Les missionnaires français dirigeaient chacun une ou plusieurs de ces congrégations, ce qui ne les empêchait pas, quand la prudence le permettait, de visiter leurs nombreuses et ferventes missions du Pé-tchi-li et d'y exercer toutes les fonctions du ministère apostolique.

\*

Toutefois, une des œuvres les plus importantes p.057 au point de vue de l'avenir du christianisme en Chine, était certainement la formation de prêtres indigènes. Utiles en tout temps pour venir en aide aux missionnaires européens, ces prêtres devenaient indispensables aux époques de persécution. On lit dans une lettre écrite de Macao, le 14 septembre 1754 : « Les missionnaires, pour n'être point connus, sont obligés de se vêtir à la mode du pays. Mais, eussent-ils le talent de prendre l'air, les manières, la démarche et tout ce qui est proprement des Chinois, on les distinguera toujours, et ça été sans doute jusqu'ici un très grand obstacle à la conversion des infidèles. Pour parer aux inconvénients qu'entraînent ces sortes de reconnaissances, on fait, autant qu'on peut, des prêtres du pays. Les missionnaires les élèvent dès l'âge le plus tendre, leur apprennent la langue latine et les instruisent peu à peu dans le ministère. Quand ils ont atteint un certain âge, on en fait des catéchistes, qu'on éprouve jusqu'à 40 ans, temps auquel on les ordonne prêtres <sup>2</sup>.»

Cette institution n'était pas nouvelle en 1754. Elle remontait à bien des années. En 1729, l'empereur Yong-tcheng ouvrit à Pékin un collège où de jeunes Mandchoux vinrent étudier la langue latine pour être ensuite

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, T. XII, Lettre du père Gaubil.

<sup>2</sup> [Lettres édifiantes, T. XIII, pp. 23 et 24.](#)

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

employés dans les relations diplomatiques avec la Russie. La direction de ce collège mandchou, qui n'était pas pour les chrétiens, ni pour le service <sup>p.058</sup> de la mission, fut cependant confiée aux jésuites français, et le père Parrenin en fut le premier recteur. Il subsista quinze ans, mais ses élèves ne furent jamais employés comme interprètes <sup>1</sup>.

Le père Parrenin étant venu à mourir, le père Gaubil le remplaça, pour peu de temps cependant, car le collège fut dissous quatre ans après la mort de son premier recteur.

Déjà, et dès les premiers temps de la mission, les jésuites avaient formé beaucoup de catéchistes indigènes, et même quelques prêtres chinois, dès le dix-septième siècle. En 1740, les missionnaires français, persécutés et réduits à un nombre insuffisant d'ouvriers, reconnurent l'urgente nécessité de chercher dans l'élément chinois des recrues destinées à aider, et même à remplacer les missionnaires que la persécution tenait éloignés de leurs chrétientés. Une difficulté se présentait pour l'exécution du projet : comment apprendre, en Chine, à des jeunes indigènes, la langue latine et les sciences indispensables à un prêtre ? Sans compter les autres difficultés, les jésuites étaient trop peu nombreux, trop absorbés, par les œuvres apostoliques pour se livrer régulièrement et utilement à l'enseignement des hautes études de la <sup>p.059</sup> littérature, de la philosophie et de la théologie. Et puis où les réunir ? Où trouver des bâtiments assez vastes ? Tout au plus, était-il possible de commencer l'éducation de quelques Chinois. Ce travail, quelques Pères l'entreprirent, sans toutefois renoncer aux fonctions importantes de l'apostolat.

Quant aux Chinois, déjà initiés aux premiers éléments de la grammaire et reconnus capables d'être un jour utiles à la mission par leur vertu et leur science sacerdotale, on résolut de les envoyer en France terminer leurs

---

<sup>1</sup> Le père Gaubil au père Ét. Souciet, 13 juin 1732 ; — le père Contancin au père Souciet, 30 octobre 1729 ; — père Amiot (*Lettres édifiantes*). Voir *La mission de Chine*, par J. Brucker, S. J., p. 32.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

études ; et les supérieurs, après un examen attentif de la situation, chargèrent le père Pierre Fourreau <sup>1</sup> d'aller en Europe « fonder un séminaire où l'on formerait à la science et à la vertu des jeunes gens envoyés de Chine, qui retourneraient ensuite propager la foi dans leur patrie <sup>2</sup>.»

Le père Fourreau partit, cette même année 1740, de Macao, avec cinq Chinois, Philippe-Stanislas Kang, Paul Lieou, Ignace-Xavier Lan, Maur Tsao et Tao. Arrivé à Paris, il les plaça au collège Louis-le-Grand, où il surveilla leurs études et les dirigea dans les voies de la piété. Leurs études littéraires et théologiques terminées, et ordonnés prêtres, ils revinrent en <sup>p.060</sup> Chine : Kang et Lieou avec le père Amiot, en 1750, et les trois autres avec le père Nicolas-Marie Roy, en 1754 <sup>3</sup>.

Le père Fourreau, satisfait des progrès de ses jeunes écoliers chinois, en demanda d'autres, dès 1744, aux supérieurs de Pékin. « Mais ce nouvel envoi ne plaisait pas à tout le monde. Il exposait, disaient-ils, parfois, à des mécomptes et procurait de médiocres avantages, si on les comparait aux grandes dépenses qu'il occasionnait <sup>4</sup>. Ainsi pensait le père Julien-Placide Hervieu, supérieur général de la mission de Chine, et sur ses observations, le révérend père général, François Retz avait défendu d'envoyer à Paris de nouveaux Chinois. Nous devons dire que la majorité des Pères ne partageait pas les idées du supérieur général.

« Tous comprenaient, il est vrai, et le père Hervieu également, que l'Église de Chine devrait s'appuyer un jour sur le clergé indigène. Sans prêtres chinois, elle ne pourrait jamais y arriver à un état prospère et florissant. La difficulté de la langue et d'autres raisons sans nombre les rendaient <sup>p.061</sup>

---

<sup>1</sup> Le père Pierre Fourreau, né au diocèse du Mans, le 30 novembre 1700, entré dans la Compagnie le 26 septembre 1720, était arrivé à Pékin en 1733. Il s'y occupa de la chronologie et de la grammaire chinoises. Il mourut à Paris, en 1749.

<sup>2</sup> V. la nombreuse collection de Welt-Bott.

<sup>3</sup> Le père Roy, né à Langres, le 15 mars 1726, entré au noviciat le 7 mars 1743, arriva en Chine le 16 août 1754 et mourut le 8 janvier 1769. On a de lui deux volumes de lettres, imprimées chez Périsset, à Paris, et plusieurs lettres pleines d'intérêt, écrites à la hâte, dans les [Lettres édifiantes](#).

<sup>4</sup> *Le père L.-J. des Robert*, p. 74.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

nécessaires. Toute la question se bornait donc à la manière de les élever <sup>1</sup>. Là était la difficulté, là aussi la divergence d'opinions.

Le père Hervieu mourut le 26 août 1746 <sup>2</sup>, et le père Valentin Châlier lui succéda comme supérieur général de la mission de Chine <sup>3</sup>. Il pensait bien autrement que son prédécesseur sur la formation du clergé indigène. Aussi écrivit-il, dès le mois de novembre 1746, au révérend père général, en réponse aux plaintes que lui avait exprimées le père Hervieu. « Toute, la controverse, dit-il, est sur le lieu et le mode de formation des Chinois destinés au sacerdoce. Cette formation n'est pas la même chez les congrégations religieuses. Quant à nous, notre seul moyen de les former est de les envoyer en France <sup>4</sup>. Il en donne la raison. D'abord, il est difficile de prendre pour les préparer à la prêtrise, des sujets avancés en âge, car <sup>p.062</sup> ils sont moins aptes aux études. Il vaut mieux les choisir jeunes. Mais élever des Chinois en Chine et leur apprendre le latin et les sciences ecclésiastiques, il ne faut pas y songer. L'expérience en a été faite et sans résultat. Si on veut leur donner une éducation sacerdotale convenable, on doit les éloigner de leur patrie. Les Pères portugais en préparent, il est vrai, à leur séminaire de Macao ; mais les Pères français ne peuvent et ne doivent pas mêler leurs étudiants avec les étudiants portugais. Reste à les envoyer en Europe, où les dépenses sont les mêmes qu'en Chine. Les frais du voyage pourront être payés aisément par la mission. L'essai fait par le père Fourreau a été des plus heureux ; il presse de lui confier d'autres Chinois et nous fait savoir que les jésuites de Paris et leurs amis approuvent beaucoup cette institution <sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> *Le père L.-J. des Robert*, p. 74.

<sup>2</sup> Le père Julien-Placide Hervieu, né à Josselin, en Bretagne, le 14 janvier 1671, entré dans la Compagnie le 7 septembre 1687, arrivé en Chine le 16 septembre 1701, mourut le 26 août 1746.

<sup>3</sup> Le père Valentin Châlier, né à Briançon, le 17 décembre 1697, entré chez les jésuites le 8 septembre 1715, arrivé en Chine le 30 août 1728, mourut à Pékin le 12 avril 1747.

<sup>4</sup> *Tota controversia est circa locum et modum instituendi hujusmodi sinas. Alii alio, alii aliter instituunt sinenses et præparant ad sacerdotium et ad ministeria apostolica. Nobis autem nulla est alia via quam eos mittere in Europam* (Arch. S. J.)

<sup>5</sup> *Ad difficultatem reperiendi sinas jam ætate maturos,... In ipsamet sina educare juniores*

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

p.063 Le père Chaliier terminait ainsi sa lettre : « Je ne suis ni d'un parti, ni d'un autre, leurs raisons se valent ; cependant, à moins que Votre Paternité ne me le défende, je remplirai les désirs du père Fourreau et de ceux qui me le demandent instamment, en envoyant à Paris, après un examen suffisant, deux ou trois Chinois, pour ne pas laisser tomber une œuvre, commencée avec tant de frais et de labeur, et qui faisait concevoir de belles espérances <sup>1</sup>.

Le père Chaliier n'exerça que peu de temps la charge de supérieur général ; le révérend père de Neuville, qui le remplaça le 5 mai 1747 <sup>2</sup>, était dans les mêmes idées et écrivit au révérend père Retz, en 1747, dans le même sens. Il lui fit même savoir qu'on élevait et instruisait à Pékin quelques jeunes Chinois pour les envoyer ensuite en Europe. Le révérend père Retz, mieux informé, p.064 revint sur sa décision, et trois Chinois partirent en 1751, sous la conduite du père Jean Baborier, pour aller faire leurs études au collège de La Flèche <sup>3</sup>. L'année suivante, ils étaient six dans ce collège, étudiant et se formant, tous désireux d'entrer, après leurs études, au noviciat de la Compagnie de Jésus et de revenir, ensuite dans leur patrie, où ils espéraient travailler avec ardeur à la conversion de leurs compatriotes, les uns comme catéchistes, les autres

---

pueros sinenses et illos docere linguam latinam et alias scientias missionariis necessarias, periculum fecimus et sæpius, sed frustra... Ut possint convenienter instrui, debeat à patria amoveri, alioquin nec in virtute nec in scientiis proficiunt, sicut experientia docet. Præterea hic educare alumnos sinenses aut eos educandos in Europam mittere, sumptus sunt omnino parés, excepto eundi et redeundi viatico... PP. Lusitani eos instituunt Macai, sed nec possumus nec debemus nostros suis adjungere. Superest ut fiat experimentum, an in Europa educati, admissi et probati in societate, tales aliquando redeant quales intendimus habere. P. Fourreau affirmat in suis litteris alumnos, qui Parisiis sunt suæ curæ commissi, féliciter in pietate et litteris proficere. Urget ut transmittantur novi qui primis possint succedere. Nuntiat hoc institutum Parisiis valde probari tam à nostris quam ab externis, quod confirmant variæ ad nos hinc litteræ (Arch. S. J.)

<sup>1</sup> Licet ego in neutram partem propendam quia æqualis ponderis hinc inde pugnant rationes, tamen, nisi aliter jubeat P<sup>as</sup> V<sup>a</sup>, satisfaciam desiderio P. Fourreau et aliorum qui instanter petunt, ut très ant saltem duo novi adolescentes huc conquerantur et, post sufficiens examen, Parisios mittantur, ne opus tanto sumptu et tanto labore incæptum sic desinat, et tota de eo concepta spes percat. (*Ibid.*)

<sup>2</sup> Le père Jean-Sylvain de Neuville, né à Angoulême le 2 février 1696, entré au noviciat des jésuites le 21 septembre 1711, arrivé en Chine, le 4 août 1729, mourut, le 30 avril 1764.

<sup>3</sup> Lettre du père de Neuville au révérend père général ; Macao, 20 décembre 1751 (Arch. S. J.)

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

comme missionnaires, la plupart incorporés à la Compagnie de Jésus, même avant leur théologie. Quelques-uns revinrent en Chine immédiatement après la réception des ordres sacrés, leurs deux ans de théologie terminés, et le plus grand nombre, après le noviciat, n'étant pas encore prêtres. Ces derniers, on les confiait à un missionnaire expérimenté, qui s'en servait comme catéchistes et les formait aux vertus religieuses et à la vie apostolique, pendant un ou deux ans. Alors, s'ils offraient les garanties suffisantes, on les ordonnait prêtres ; dans le cas contraire, le sacerdoce était refusé et, s'ils n'étaient pas renvoyés de la Compagnie, ils restaient le plus souvent catéchistes <sup>1</sup>.

<sup>p.065</sup> C'est le père Michel Benoist qui fut chargé d'élever à Pékin les trois Chinois envoyés en France en 1751. « Dès les premières années que j'ai été ici, écrit-il, on m'avait confié le soin d'instruire de jeunes Chinois, pour les disposer à nous aider dans nos fonctions de missionnaires. En 1751, deux furent <sup>p.066</sup> envoyés en France pour y faire leurs études <sup>2</sup>. Ces deux Chinois lui firent grand honneur. Yang et Ko, devenus jésuites, « furent deux

---

<sup>1</sup> Le père du Gad au révérend père Retz, 3 nov. 1752 : « Ex sinensibus sex, qui Flexiæ in provincia Franciæ operam studii havant, tres qui nomen societati dederunt, studii theologicis debent quam primum incumbere. » (Arch. S. J.).

Le père de Neuvalle au révérend père Betz, Macao, 20 déc. 1751 : « Hoc anno, mitto très sinenses, quorum duo per très annos et probati sunt in nostra domo pekinensi, et pietatis et ingenii maxima specimina præbuerunt Tertius non tamdiu probatus est, sed de eo bene sperare licet. Recta ituri sunt in collegium flexiense, ubi tres alii jam in societatem admissi philosophiæ et theologiæ dant operam. P. J. Baborier scipsum mihi obtulit ut tres alumnos in Galliam duceret » (Arch.S. J.)

Le père du Gad, supérieur général, au révérend père général, Macao, 21 déc. 1757 : « De sententia omnium fere patrum nostræ missionis, concilium cepi très discipulos sinenses, qui operam dant litteris Flexiæ, antequam sacerdotio initientur, et pertacto solum noviciatus biennio, ad me evocandi. Visum nobis enim est opportunius ad ipsorum adolescentium rectam institutionem ac nostræ missionis majus emolumentum, divinam utique gloriam spectando, si postquam ex Gallia huc redierint, illi adolescentes, adhuc inferiorum ordinum clerici, mittantur statim ad unum antiquum missionarium, cujus comites et catechistæ per unum alterumve annum futuri sunt ; quo expleto tempore, si per solidas virtutes et præludentia belle ad opus apostolicum ministeria se satis probaverint, tunc ad sacros ordines promoveri, tutius possunt ; sin, quod Deus avertat, neque à virtute neque à facultate ad ministerium evangelicum necessaria commode parati essent, tunc facilius esset cum minore societatis et christianitatum incommodo de illis statuere. Cur autem ita sentiamus, facit magnam partem experimentum quod capimus nunc illorum qui tribus abhinc annis ex gallia ad nos redierunt, et tam fere oneri sunt quam subsidio ». (Arch. S. J.)

<sup>2</sup> Lettre du père Benoist à M. Papillon d'Auteroche, Pékin, 16 nov. 1767, dans les [Lettres édifiantes](#), XIII, p. 183. — Le père Benoist était arrivé en Chine, le 12 juillet 1744.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

missionnaires pleins de zèle, de lumière et de sagesse <sup>1</sup>. On lui donna ensuite jusqu'à six néophytes, on ne pouvait les confier à mains plus habiles <sup>2</sup>. De son côté, le père Gaubil avait élevé et reçu dans la Compagnie, le 29 octobre 1748, Thomas-Jean-Baptiste Lieou, de la province du Pé-tchi-li ; le père des Robert l'avait formé à la carrière apostolique par des études conformes à sa vocation, et enfin on l'avait promu au sacerdoce le 16 août 1754 <sup>3</sup>.

A l'arrivée du père Amiot à Pékin, la mission française comptait cinq Chinois, catéchistes ou missionnaires.

Les documents que nous possédons sur cette grave question de l'éducation des jeunes Chinois, en vue de l'apostolat en Chine, sont nombreux et prouvent à quel point elle préoccupait les jésuites français. Nous n'avons cependant pas l'intention d'en parler plus longuement. Qu'il nous suffise de dire qu'on eut la pensée, en 1757, de construire un séminaire, <sup>p.067</sup> soit à Pékin, soit à Macao, pour donner à cette œuvre une forme plus sûre et plus ferme, et en même temps un plus grand développement. Le général de l'ordre, Ignace Visconti, avait approuvé cette fondation <sup>4</sup>. Mais la destruction de la Compagnie, en France, ne permit pas de mettre ce projet à exécution.

La mission française continua donc de diriger sur La Flèche les étudiants chinois qu'elle destinait à venir un jour l'aider dans ses chrétientés ; et quand la Compagnie de Jésus fut chassée de France par les Parlements, M. Bertin les prit sous sa protection, comme nous le verrons bientôt <sup>5</sup>.

@

---

<sup>1</sup> [Lettres édifiantes](#), XIII, p. 478.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Le père L.-J. des Robert*, passim.

<sup>4</sup> Le père du Gad, supérieur général de la mission de Chine, au révérend père général Laurent Ricci ; Macao, 21 déc. 1757 : « Nemo melior est R. P. de Brassaud ad formando adolescentas, ad danda initia *seminario* quod meditatur. Cujus extruendi facultatem jam habemus ab adm. R. P. Ignatio Vice-Comiti patre nostro. » (Arch. S. J.) Le père de Brassaud était alors à La Flèche, chargé de la direction des jeunes Chinois.

<sup>5</sup> M. Bertin était alors ministre de Louis XV.

## CHAPITRE QUATRIÈME

@

Le père Amiot, savant et missionnaire

De 1741 à 1752, les jésuites de Pékin avaient perdu des hommes d'un talent supérieur, dont la réputation et l'influence furent considérables en Chine et en Europe. Ils s'appellent Xavier Fridelli, mathématicien et géographe ; Romain Hinderer, géographe ; Ignace Kôgler, ancien professeur de mathématiques à l'Université d'Ingolstadt, mandarin et président du tribunal d'Astronomie ; Valentin Chalier, l'inventeur de la fameuse horloge des veilles ; François-Xavier d'Entrecolles, qui fut supérieur de la mission française de Pékin et fournit beaucoup de mémoires au père du Halde pour sa *Description de la Chine* ; enfin Joseph de Mailla, l'auteur de *l'Histoire générale de la Chine*, dont les nombreux écrits<sup>p.070</sup> embrassent l'histoire, la géographie, l'astronomie, la littérature et la piété.

Cinq ans avant Kôgler, en 1741, était descendu dans la tombe Dominique Parrenin, l'ami et le compagnon de voyage, pendant plus de vingt ans, de l'empereur Kang-hi, l'interprète des légats du Saint-Siège et des ambassadeurs européens.

Malgré ces pertes sensibles, la Compagnie de Jésus avait encore à Pékin, en 1752, d'illustres représentants de la science et des arts.

La mission portugaise comptait dans ses rangs : Augustin von Hallerstein, astronome et mathématicien, mandarin et président du tribunal d'Astronomie ; Félix da Rocha, qui fut chargé avec le père d'Espinha de relever la carte du pays des Éleuthes et des Tourgoutes et succéda au père de Hallerstein dans la charge de président du tribunal des Mathématiques ; Joseph d'Espinha, d'abord assesseur du même tribunal, puis président à la mort du père da Rocha ; Antoine Gogeisl, assesseur du même tribunal, inventeur d'un quadrant qui simplifia beaucoup les observations astronomiques ; enfin, Florian Bahr, fin lettré, un des missionnaires qui

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

connurent plus à fond et scientifiquement les langues chinoise et tartare.

La mission française, moins nombreuse que la mission portugaise, avait également des illustrations de premier ordre, à cette même époque : <sup>p.071</sup> Alexandre de la Charme, Antoine Gaubil, Michel Benoist et Pierre d'Incarville.

Le père Louis des Roberts, dont l'abbé Carrez a écrit la belle vie d'apôtre, avait succédé au père Gaubil dans ses fonctions de supérieur, le 18 novembre 1748, et gouvernait ce petit monde de savants avec une aimable autorité, à la résidence de Saint-Sauveur. « Nous sommes onze religieux dans cette résidence, disait-il au révérend père général, à la date du 15 novembre 1750 ; neuf sont européens, et deux chinois. Cinq des Européens sont prêtres et tous profès. Quatre sont des coadjuteurs temporels, Étienne Rousset, Gilles Thébault, Jean-Denis Attiret, et Gabriel Léonard de Brossard. Deux sont chinois de nation ; l'un est prêtre, le père Étienne Kao, l'autre, coadjuteur temporel <sup>1</sup>.

Les prêtres français sont connus de nos savants. Alexandre de la Charme, né à Lyon le 10 août 1695, entré au noviciat le 7 septembre 1712, missionnaire à Pékin en 1728, est l'auteur de la *Véritable explication de la philosophie naturelle*, ouvrage en six volumes écrit pour prouver aux payens la *spiritualité* et l'*immortalité de l'âme* : Habile dans les langues chinoise et tartare, il nous a laissé de nombreuses traductions d'œuvres chinoises. On trouve dans les <sup>p.072</sup> *Mémoires de Trévoux* des observations faites sur les satellites de Jupiter par ce religieux, en collaboration avec les PP. Kôgler, Pereyra et Gaubil.

Pierre d'Incarville, né à Rouen le 20 août 1706, jésuite le 14 septembre 1726, enseigna d'abord à Québec, la grammaire, les humanités et la rhétorique ; rentré en France, il demanda la mission de Chine. Il est à Pékin

---

<sup>1</sup> V. sa notice, p. 80. — Cette lettre est adressée au révérend père Retz. Quand elle arriva à Rome, ce général était mort ; son successeur, le père Ignace Visconti, la reçut.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

à la fin de 1741. Botaniste et artiste, il agrandit et embellit les jardins de l'empereur, et, « pour répondre aux désirs de l'académie des Sciences dont il est le correspondant, il installe chez lui des ouvriers chinois, habiles dans les arts du pays, afin de découvrir leurs procédés et de les faire connaître à l'Europe. Il apprend aussi les procédés au moyen desquels les Chinois fondaient la corne des lanternes, fabriquaient leurs vernis, préparaient leurs feux d'artifice. Il envoie à Antoine et à Bernard de Jussieu 72 peintures de plantes et d'animaux, exécutées à Pékin, d'un très vif coloris, d'un grand relief, et fort bien conservées. Il fait connaître le premier la manière d'élever les vers à soie sauvages. Enfin, il compose un dictionnaire français-chinois, qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale <sup>1</sup>. L'académie des Sciences a fait imprimer différents mémoires de ce missionnaire dans le recueil des Mémoires de ses correspondants. La Société royale de p.073 Londres reçut aussi du père d'Incarville de nombreux mémoires sur les arts de la Chine.

Le père Michel Benoist, né à Autun, le 8 octobre 1715, était arrivé à Pékin, après s'être perfectionné dans les sciences physiques, sous des maîtres tels que de l'Isle, de la Caille, mathématicien distingué de l'académie des Sciences, et Le Monnier. Doué d'une facilité rare pour les langues, il put, en moins d'une année, écrire élégamment le chinois et lire les livres anciens de la Chine. Il fut devenu en peu de temps un littérateur chinois hors pair, si l'empereur ne lui eût confié la direction des travaux mécaniques. On sait qu'il consacra la majeure partie de sa vie à embellir les résidences impériales de toutes les formes variées de l'hydraulique. La guerre des animaux, le cerf aux abois, l'horloge d'eau firent l'admiration de la cour. En même temps qu'il appliquait les lois de l'hydraulique dans les jardins de l'empereur, « il étudiait la manière de graver au burin et à l'eau-forte, il élevait des artistes, il imaginait des presses en taille douce, il initiait Kien-long à l'usage du télescope à réflexion et au mystère de la machine pneumatique <sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> *Le père L.-J. des Robert*, p. 98 et 99.

<sup>2</sup> [Crétineau-Joly, V, p. 67.](#)

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Dans une lettre au père Brotier, datée du 5 novembre 1769, le père Cibot nous a tracé de lui ce portrait : « C'est un homme vraiment exceptionnel, plus encore par la vertu que par le talent. Presque toujours p.074 malade, n'ayant qu'un souffle de vie, il consacre une partie de ses journées à des fonctions pénibles et extérieurement peu honorables ; mais il entretient par cette condescendance héroïque les faveurs de l'empereur Kien-long et sa protection sur lui et sur les autres missionnaires, et par là, sur toute la mission... Cependant l'unique désir de ce zélé missionnaire était de travailler à la conversion ou à la sanctification des nations infidèles qu'il était venu chercher de si loin. C'était là surtout la plus précieuse faveur qu'il attendait de l'empereur en récompense de ses travaux.

Plus qu'aucun de ses confrères, il était esclave des exigences de Kien-long, qui l'employait presque tous les jours de l'année ; mais dès que les absences du monarque ou d'autres causes lui rendaient un peu de liberté, il en profitait pour se livrer aux saints ministères. <sup>1</sup>.

Toutefois, le père Antoine Gaubil, dont il a été plusieurs fois question dans le cours de ce travail et qu'Alexandre de Humboldt appelle le plus savant des missionnaires « est, incontestablement, au dire de Rémusat, celui des Européens qui a le mieux connu la littérature chinoise, ou du moins qui en a su faire les applications les plus utiles et les plus multipliées. Plus fécond que Parrenin et Gerbillon, moins p.075 systématique que Prémare et Foucquet, moins léger et moins enthousiaste que Cibot, il a traité à fond avec science et critique toutes les questions qu'il a abordées... Les rares qualités de son esprit, sa prodigieuse activité, les services qu'il a rendus à la science de tant de manières lui ont assuré depuis longtemps une place honorable dans l'histoire de l'érudition et des sciences au dix-huitième siècle <sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Arch. S. J. — C'est au palais de d'Haï-tien, à deux lieues de Pékin, que le père Benoist avait ses ateliers. — V. dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* la liste de ses ouvrages.

<sup>2</sup> [Nouveaux mélanges asiatiques, II](#), p. 277.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Né à Gaillac, le 14 juillet 1688, il entre au noviciat de Toulouse le 12 septembre 1704, et, son cours de philosophie et de théologie terminé, il se livre avec ardeur à l'étude de l'hébreu, de la physique, de l'astronomie, de l'histoire et de la géographie ; puis, pour s'initier à la pratique des observations astronomiques, « il va plusieurs fois à l'observatoire prendre les conseils de Jacques Cassini et de Maraldi. Ces visites avaient aussi pour but de nouer des relations qui devaient se continuer plus tard par un échange d'observations entre Paris et Pékin <sup>1</sup>. »

Aussitôt arrivé à Pékin, il se met avec passion à l'étude des langues chinoise et mandchoue, dans lesquelles il fait de si rapides progrès, que les lettrés chinois eux-mêmes trouvent à s'instruire auprès de lui.

« Ces graves et orgueilleux lettrés, dit A. Rémusat, étaient dans le plus grand étonnement de voir un <sup>p.076</sup> homme venir de l'extrémité du monde leur développer les endroits les plus difficiles des King, leur faire le parallèle de la doctrine des anciens avec celle des temps postérieurs, leur citer les livres historiques et leur indiquer à propos tout ce qu'il y a de remarquable dans chaque dynastie, et cela avec une clarté, une aisance, une facilité qui les contraignaient d'avouer que la science chinoise de ce docteur européen surpassait de beaucoup la leur. » Le père Gaubil n'était pas moins familier avec le tartare.

Le père Amiot, qui l'avait intimement connu, écrit de lui, dans les *Lettres édifiantes* : « C'était un de ces hommes qui savent tout et qui sont propres à tout. Il avait beaucoup lu et avait présent tout ce qu'il avait lu : sa prodigieuse mémoire ne le laissait jamais hésiter sur rien. Théologie, physique, astronomie, géographie, histoire sacrée, profane, ancienne et moderne, tout l'occupait alternativement et remplissait tous les moments qu'il ne donnait pas à la prière et aux fonctions de son ministère. C'était une espèce de bibliothèque qu'on pouvait consulter sûrement, et qu'on ne

---

<sup>1</sup> *Le père Antoine Gaubil*, par le père J. Brucker, p. 9.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

consultait jamais sans fruit <sup>1</sup>. »

Le père Louis des Robert, supérieur de la mission <sup>p.077</sup> française, écrivait au révérend père général, Ignace Visconti, à la date du 17 novembre 1752 : « Au palais impérial, trois religieux sont au service du prince, un Père et deux Frères, et Sa Majesté est très contente de leurs travaux <sup>2</sup>. Ces trois religieux étaient le père Michel Benoist et les frères coadjuteurs, Gilles Thébault et Jean-Denis Attiret <sup>3</sup>.

Leurs ateliers se trouvaient à deux heures de Pékin. « Sous les règnes précédents, dit le père Amiot, les missionnaires artistes travaillaient dans le palais de Pékin et dans les quartiers du palais qui n'étaient jamais visités par l'empereur. Ils n'en étaient que plus libres. Mais l'empereur Kien-long, qui n'aime pas moins les arts que les sciences, a changé de système. Il a voulu que nos artistes travaillent, pour ainsi dire, sous ses yeux, ou tout au moins dans un lieu où il fut à portée de les aller visiter quand bon lui semblerait, sans autres gardes que trois ou quatre eunuques de sa chambre ; et comme, à l'exception de deux ou trois mois, c'est au palais de Yuen-ming-yuen qu'il fait son séjour, c'est là qu'il a fixé leurs ateliers, dans un endroit qui termine l'un de ses jardins, le Jouïi-koan, l'un des termes de sa promenade de chaque jour. Il s'y rend assez souvent, voit nos <sup>p.078</sup> artistes, leur parle avec bonté et examine leurs ouvrages. C'est un grand honneur pour eux <sup>4</sup>. »

C'est donc là que travaillaient les deux Frères coadjuteurs. Leur présence à la cour était un moyen de propagande très apprécié des missionnaires : ils rendaient de grands services à l'empereur et ils

---

<sup>1</sup> [[Lettres édifiantes](#)] Dans la Correspondance scientifique du père Gaubil (*Revue du monde catholique*, T. 76), le père Brucker dit encore : « Les rares qualités de son esprit, sa prodigieuse activité, les services qu'il a rendus à la science dans plus d'une branche, ne se révèlent pleinement que dans sa vaste correspondance. »

<sup>2</sup> *Le père L.-J. des Robert*, p. 90.

<sup>3</sup> Le frère Thébault, horloger, et le frère Attiret, peintre, moururent, le premier en 1766, et le second, le 8 décembre 1768 ; ils furent remplacés par le père de Ventavon, habile mécanicien, et le frère Panzi, peintre distingué.

<sup>4</sup> Lettre à M. Bertin, 28 septembre 1777.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

contribuaient ainsi à assurer aux Pères leur séjour à Pékin. De plus, leur éducation parfaite, leur valeur artistique, leur aimable modestie plaisaient aux grands et aux mandarins et leur donnaient une influence que beaucoup de missionnaires n'avaient pas.

Le frère Thébault, horloger de profession, s'était perfectionné dans son art par l'étude de la mécanique et avait acquis une étonnante capacité pour combiner et exécuter les mécanismes les plus compliqués. Les horloges établies au palais étaient des œuvres d'art et de précision ; ses lions et son tigre automatique, d'une ingéniosité merveilleuse, faisaient l'admiration des Chinois.

Né à Saint-Malo, le 8 juillet 1703, et arrivé à Pékin le 5 août 1738, il passa toute sa vie au palais impérial et mourut le 18 janvier 1766, regretté de l'empereur, qui avait conçu pour lui la plus haute estime.

Le frère Attiret était venu avec lui à Pékin. Né à Dole, le 31 juillet 1702, entre les palettes et les <sup>p.079</sup> pinceaux, selon l'expression originale du père Amiot, il apprit le dessin, à peine sorti de l'enfance, à l'école de son père, peintre et dessinateur. Ses peintures attirèrent bientôt l'attention, et, encouragé par le marquis de Broissia, il alla à Rome, jeune encore, se perfectionner auprès des maîtres distingués de la ville papale. Inférieur à Joseph Castiglione, « formé, dit Feuillet des Conches, à la manière antique et vigoureuse des grands maîtres », il surpassait par le talent et l'exécution, Ferdinand Bonaventure Moggi et Gabriel-Léonard de Brossard, le premier, habile dans la peinture, la sculpture et la ciselure, le second, peintre et décorateur, que l'empereur employa à décorer ses palais. « Les verres taillés et les émaux, dont il avait orné, à Pékin, la salle du trône, rivalisaient avec tout ce que la France et l'Angleterre y avaient envoyé de plus beau et de plus exquis <sup>1</sup>. »

A ces noms, il importe d'ajouter le chirurgien Emmanuel de Mattos, le médecin et pharmacien Étienne Rousset et les musiciens Jean Walter et

---

<sup>1</sup> *Le père L.-J. des Robert*, p. 77.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Florian Rahr, chargés de former au chant et à la musique les pages de la cour. Dans sa lettre au père Allard, le père Amiot le fait sagement remarquer : « Aucun talent, dit-il, n'est à négliger de la part de ceux qui sont au service du monarque, parce que, lorsqu'on s'y attend le moins, on est appelé pour une chose ou pour une autre. Les goûts de ce prince varient <sup>p.080</sup> comme les saisons ; il est aujourd'hui pour la musique et les jets d'eau, demain pour les machines et les bâtiments ; les mêmes goûts peuvent lui revenir ; nous devons toujours nous tenir sur nos gardes, pour n'être pas pris au dépourvu. »

\*

Le père Amiot ne tarda pas à se faire une place et une place à part parmi les savants missionnaires de Pékin.

A peine arrivé et installé, on l'applique aux œuvres d'apostolat. « Je suis chargé, écrit-il, depuis quelques mois, de la congrégation des enfants, qui est sous le titre et sous les auspices des saints anges gardiens <sup>1</sup> ». En même temps, il confesse, il se prépare à la prédication. Ces occupations ne l'empêchent pas de se livrer à l'étude de la langue du pays. « J'étudie avec ardeur, dit-il, la langue chinoise, dans l'espérance que, quand j'y aurai fait plus de progrès, je pourrai m'appliquer à d'autres bonnes œuvres, et suivre de plus près les exemples de courage et de zèle que j'ai devant les yeux. <sup>2</sup> »

Les progrès ne se firent pas attendre : il avait un don particulier pour les langues. Pendant les loisirs que lui laisse le ministère des âmes, il étudie <sup>p.081</sup> l'histoire de la Chine, ses coutumes, ses monuments, et ses arts. Dans ses recherches et ses études, il s'adjoit comme aide un jeune Chinois de vingt-deux ans, qu'il gardera à son service, plus de trente ans <sup>3</sup> ; il le forme, il l'instruit, il lui apprend à travailler, il lui inspire le goût de

---

<sup>1</sup> [Même lettre au père Allard.](#)

<sup>2</sup> Même lettre.

<sup>3</sup> Ce Chinois s'appelait *Yang*. Le père Amiot lui laissa par testament « les effets ayant rapport à l'horlogerie » et un tiers de l'argent qui lui resterait après sa mort.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

l'antiquité, l'amour des sciences. Il serait difficile de trouver parmi les missionnaires de Chine, un travailleur plus infatigable, un chercheur plus passionné, un savant plus consciencieux, plus intelligent et plus judicieux que le père Amiot.

Après huit ans de séjour dans la capitale du céleste empire, il est considéré par ses confrères comme maître passé dans la connaissance des langues chinoise et tartare, de l'histoire et des antiquités du pays. Il possède à un égal degré la langue et l'écriture des nations tributaires de la Chine. Le fait suivant le montre clairement.

Quelques savants d'Europe, prétendaient que la Chine n'était qu'une colonie d'Égypte. Leur système reposait sur une ressemblance qu'ils croyaient découvrir dans l'ancienne écriture chinoise et dans celle des Égyptiens. M. de Mairan, de l'académie royale des Sciences, avait soutenu cette opinion dès l'année 1734, et M. de Guignes, de l'academie des Belles Lettres, se rangea plus tard à son avis. <sup>p.082</sup> M. des Hauterayes, interprète du roi et professeur de langue orientale au collège royal, se déclara d'un avis opposé.

La Société royale de Londres était également divisée sur cette question. M. Needham, un des membres les plus distingués de cette société, partageait l'opinion de M. de Guignes. « Il crut trouver sur un buste d'Isis, conservé à Turin, des caractères égyptiens qu'il disait être fort ressemblants à ceux des Chinois. Il en prit soigneusement les empreintes, et il se rendit à Rome, en vue de les vérifier. <sup>1</sup> » Là, il rencontra plus d'un approbateur. Mais le *Journal des Savants* ne fit pas bon accueil à sa découverte.

Informé de ce qu'on écrivait contre ses idées et contre la dissertation qu'il avait composée à Rome pour les défendre <sup>2</sup>, « il imagina de chercher à la source même, c'est-à-dire à la Chine, des moyens de décider la question.

---

<sup>1</sup> Préface des *Mémoires concernant l'histoire, les sciences, etc., des Chinois*, p. VIII.

<sup>2</sup> La dissertation a pour titre : *De inscriptione quadam Egyptiaca Taurini inventa* ; Romæ 1761.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Il envoya ses mémoires aux missionnaires de Pékin, et la Société royale de Londres s'intéressa auprès d'eux pour en obtenir la réponse <sup>1</sup>. »

Les missionnaires de Pékin chargèrent le père Amiot de répondre à la Société de Londres. Il <sup>p.083</sup> accepta un peu à contre-cœur, à l'en croire. « Je suis chargé, écrit-il aux membres de l'académie, de répondre à la lettre si polie, dont vous nous avez honorés. Pardonnez cet aveu à ma franchise : si je consultais mon respect pour vos lumières et les malheureuses circonstances du temps présent <sup>2</sup>, je laisserais tomber ma plume, ou ne la prendrais que pour vous faire agréer mes excuses et mon silence. Mais quand des savants du premier ordre, font des questions, il est de la modestie d'y répondre. Je le dois encore par reconnaissance pour les témoignages précieux de votre estime que vous daignez bien nous donner, tandis que l'Europe retentit des calomnies qui viennent nous flétrir aux yeux des idolâtres, jusqu'en cette extrémité du monde. <sup>3</sup> »

L'académie de Londres avait écrit aux missionnaires de Pékin au début de 1763. La réponse du père Amiot, aussi prompte que précise, est du 20 octobre 1764. Imprimée à Bruxelles en 1765, elle fut réimprimée, en 1776 dans le premier volume des <sup>p.084</sup> *Mémoires concernant l'histoire, les sciences et les arts des Chinois*.

Destinée d'abord aux membres de l'académie de Londres, elle fut cependant adressée directement à un membre de l'académie des Inscriptions et Belles Lettres, à Paris, probablement au secrétaire perpétuel, M. de Guignes <sup>4</sup>. Les archives de la Compagnie de Jésus conservent la lettre autographe qui annonce cet envoi. Comme elle est

---

<sup>1</sup> Préface des *Mémoires concernant l'histoire, ... des Chinois*, p. IX.

<sup>2</sup> Les Parlements et les ministres de Louis XV venaient de chasser les jésuites de toutes leurs maisons et de confisquer tous leurs biens.

<sup>3</sup> Le père Amiot fait ici allusion au fameux arrêt du parlement de Paris, rendu le 6 août 1762, lequel prononce la suppression de la Compagnie de Jésus en France, et l'accuse mensongèrement « d'avoir enseigné toutes les monstruosité de l'esprit humain, toutes les hérésies, toutes les erreurs, le jansénisme seul excepté, tous les crimes, toutes les impiétés, toutes les infamies. » (P. de Ravignan).

<sup>4</sup> La réponse est intitulée : *Lettre sur les caractères chinois, par le révérend père... de la Compagnie de Jésus*.

inédite et fixe un point intéressant de l'histoire, nous la reproduisons ici presque entièrement.

« Dans le triste état où sont aujourd'hui, en France, les affaires de notre Compagnie, je ne sais trop si vous agréerez, Monsieur, la liberté que je prends de m'adresser à vous, surtout n'ayant pas l'honneur d'en être connu. C'est à un savant et à un vrai savant que j'écris ; c'est ce qui me rassure. Si ma qualité de missionnaire jésuite est une tâche suffisante pour me rendre affreux aux yeux de la plupart de mes compatriotes, vous pouvez, Monsieur, faire abstraction de mon état et me regarder simplement comme un Français qui est à la cour de Pékin depuis 15 ans, et qui, ayant eu occasion de mettre à profit le peu de lumières qu'il pouvait avoir en arrivant dans ces contrées, en a acquis de nouvelles, et s'est mis en état de pouvoir contribuer à la <sup>p.085</sup> satisfaction de ceux qui ont quelque zèle pour le progrès des connaissances humaines. Comme vous êtes du nombre, et que l'illustre Académie, dont vous êtes un des principaux ornements, embrasse tous les genres d'érudition, je vais vous faire part de quelques nouvelles littéraires qui ne vous seraient certainement pas désagréables, si elles vous venaient de tout autre que d'un jésuite. Sans un plus long préambule, voici ce dont ils s'agit :

« Il y a deux ans que l'académie de Londres fit envoyer ici la gravure d'un buste antique, sur lequel il y avait un assez grand nombre de caractères inconnus.

Les savants de cette Académie crurent voir de la ressemblance entre ces caractères inconnus et les anciens caractères chinois. A la première inspection, je crus, comme ces messieurs, qu'il pourrait en être quelque chose. Mais je fus bientôt détrompé. Je ne voulus pas néanmoins m'en fier à mes propres lumières ; je consultai ce qu'il y avait de plus habile dans les différentes académies de Pékin, et je ne trouvai personne qui ne me dit que lesdits caractères n'avaient jamais été des caractères chinois. Quoique mes recherches aient été infructueuses pour ce que je m'étais proposé, elles n'ont pas été tout à fait inutiles ; elles m'ont conduit à la découverte de la

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

langue et de l'écriture de différentes nations qui ont été ou qui sont actuellement tributaires de la Chine. Il y en a de <sup>p.086</sup> huit sortes, dont l'écriture et les caractères qui la forment n'ont aucun rapport entre eux, non plus qu'avec les caractères chinois. Celle des académies de Pékin, qui n'a pour objet que la connaissance des langues étrangères, en a fait autant de vocabulaires dont elle tire parti dans l'occasion. Dans un pays où l'argent fait tout, je n'ai pas eu de peine à me procurer un exemplaire original de chacun de ces manuscrits ; j'en ai traduit en *latin* l'explication chinoise ; parce que je n'avais d'autre vue en commençant, que d'envoyer le tout à l'académie de Londres ; mais, l'ouvrage fini, j'ai changé d'idée. Il m'a paru que mon envoi serait mieux, s'il était fait à la plus savante académie d'Europe, je veux dire à l'académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres. Comme je n'ai pas l'honneur d'être connu d'aucun des membres qui la composent, et que je sais que vous aviez autrefois quelques bontés pour les jésuites, c'est à vous, Monsieur, que j'ai résolu de l'adresser, pour en faire tel usage que vous jugerez à propos. J'attends votre réponse pour me conformer à ce que vous prescrirez. On a beaucoup écrit sur la Chine, mais on n'a pas tout dit ; il reste encore assez de matières pour faire un ample supplément à l'ouvrage du père Duhalde. Si quelqu'un entreprenait de faire ce supplément, je pourrais lui fournir de quoi remplir quelques articles. J'aime l'étude, j'ai du loisir et de la bonne volonté ; si je n'ai pas du talent, les savants de votre Académie qui <sup>p.087</sup> voudraient bien m'admettre pour leur correspondant, y suppléeraient par leurs lumières et par leur direction <sup>1</sup>. »

Cette lettre, datée de Pékin, 12 mars 1765, fut remise la même année à M. de Guignes avec la *Lettre sur les caractères chinois*. Celui-ci la communiqua à M. Needham, et elle conquist tous les suffrages à Londres et à Paris. La cause était définitivement jugée. Du même coup, la réputation du père Amiot devint européenne, et jusqu'à sa mort les savants des deux

---

<sup>1</sup> Cette lettre se trouve dans les archives S. J. et à la Bibliothèque de l'Institut de France. — Nous l'avons citée en partie dans les *Études*, année 1903.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

mondes firent appel à ses connaissances aussi sûres que variées. A partir de cette date, il fut le correspondant de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, et un des correspondants les plus actifs.

Ce savant était vraiment un modeste. « Ce n'est qu'en tremblant, écrit-il dans sa *Lettre*, que j'ai hasardé cette réponse à la question proposée sur les conjectures du savant M. Needham... Je finis, messieurs, en vous demandant de me lire avec des yeux pleins d'indulgence et de bonté... Si j'ai pris la plume, ce n'est que pour avoir l'honneur de répondre à votre lettre, et vous témoigner l'envie que j'aurais de vous obliger. Ne me jugez pas comme un homme de lettres, mais comme un pauvre missionnaire qui p.088 tâche d'étudier Jésus-Christ crucifié, de le faire connaître, de l'aimer de tout son cœur, et est fort neuf et fort ignorant en toute sorte de science et de littérature <sup>1</sup>. »

Le père Amiot n'était ni neuf, ni ignorant ; ses œuvres scientifiques le montrent suffisamment. Estimé des savants d'Europe, il s'attira également l'estime de l'empereur Kien-long par sa valeur personnelle et l'étendue de ses connaissances sur l'histoire et les antiquités chinoises. Ses travaux flattaient l'orgueil national.

Mais là ne se bornait pas l'ambition de ce religieux ; comme il l'écrit à Bertin, ministre et secrétaire d'État, « la gloire de Dieu et le salut des âmes sont les motifs qui l'ont engagé à passer les mers » ; c'est l'unique but qu'il avait en vue. Il n'est venu en Chine que pour cela ; et depuis son arrivée, à Pékin, il ne s'est pas écarté de ce but <sup>2</sup>.

Plus tard, il écrira à son frère : « J'ai travaillé ici conformément aux vues qu'on avait sur moi en m'y envoyant ; j'y ai annoncé l'Évangile, j'y ai p.089 cultivé les sciences, la littérature et les arts, et je m'y suis fait tout à

---

<sup>1</sup> Dans le P. S. de la *Lettre sur les caractères chinois*, on lit : « Cette lettre, avec les notes et figures, a été lue par deux anciens missionnaires de notre maison, très versés dans les sciences chinoises, et ils l'ont approuvée. » — Les *Notes*, où l'auteur déploie une étonnante érudition, ont été imprimées à la suite de la *Lettre*, dans les *Mémoires*.

<sup>2</sup> Pékin, 23 septembre 1766 (Bibl. de l'Institut de France).

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

tous pour les gagner tous à Jésus-Christ. Il serait superflu d'ajouter que la récompense de mes travaux n'a pas été comme celles qu'on se propose d'obtenir quand on travaille pour les hommes, c'est tout autre chose quand on travaille pour Dieu, n'ayant en vue que la gloire de Dieu. »

Ces belles paroles marquent assez la grandeur d'âme de ce missionnaire, la fin élevée qu'il se proposait. Ses travaux, ses faveurs à la cour n'étaient qu'un moyen ; le but final, le mobile de toutes ses actions, c'était l'apostolat, le bien de la religion. Du reste, le service de l'empereur n'allait pas sans de graves désagréments ; à peine était-il récompensé. « Nous servons, disait-il à son frère dans la même lettre, le plus grand prince qui soit dans le monde connu ; mais nous le servons à nos dépens et dans la seule vue de Dieu. Beaucoup de peines, d'inquiétudes et de tracasseries sont notre partage et nos émoluments. Quelques honneurs éphémères, quelques mots d'un éloge, forcé, quelques pièces de soie, coussinets d'odeur, bourses à mettre à la ceinture, éventails, et autres bagatelles semblables, sont le prix dont on couronne nos services et nos efforts <sup>1</sup>. »

@

---

<sup>1</sup> Lettre du père Amiot à son frère, ancien lieutenant-général de l'Amirauté, à Toulon ; Pékin, 20 septembre 1792.

## CHAPITRE CINQUIÈME

@

La mission française à Pékin, de 1757 à 1773. — Arrêts des parlements de France contre les jésuites. — M. Bertin et le père Amiot. — Arrivée à Pékin des derniers missionnaires français.

La mission française, qui comptait à Pékin, en 1752, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, six prêtres européens et plusieurs Frères coadjuteurs, perdait, quelques années après, avec les frères Étienne Rousset et Gabriel-Léonard de Brossard, trois de ses meilleurs missionnaires, le père Louis des Robert, supérieur de la mission, et les pères Pierre d'Incarville et Antoine Gaubil, l'un et l'autre membres correspondants de l'académie des Sciences <sup>1</sup>.

<sup>p.092</sup> Le père d'Incarville, mort victime de son dévoûment, « ayant, par ses assiduités auprès d'un malade, contracté une espèce de fièvre maligne <sup>2</sup> », laissa d'unanimes regrets parmi les néophytes. Sa perte fut irréparable pour les sciences naturelles.

Le père Antoine Gaubil, qu'on a appelé le joyau de la couronne de la mission française, résidait depuis 37 ans à Saint-Sauveur, où sa vie s'était écoulée laborieuse et dévouée entre ses travaux scientifiques et littéraires et les œuvres apostoliques. Les historiens n'ont vu en lui que le savant, le travailleur infatigable ; ils semblent n'avoir pas soupçonné l'apôtre, et cependant l'apostolat l'attirait et le charmait bien plus que la science ; il y consacrait toutes ses heures libres, heureux d'annoncer la parole de Dieu, de gagner des âmes à Jésus-Christ. « Je communique, disait-il, à MM. de l'Académie, plusieurs observations astronomiques, et à d'autres savants, ce que je trouve de plus curieux et de plus important dans l'histoire

---

<sup>1</sup> Le frère Ét. Rousset, né à Nevers le 13 août 1689, arrivé à Pékin en 1719, médecin et pharmacien, mourut le 2 septembre 1758 ; le frère de Brossard, né à Chartres le 10 juin 1703, mort le 3 septembre 1758 ; le père des Robert, mort le 21 avril 1760 ; le père d'Incarville, décédé le 12 mai 1757 et le père Gaubil, le 24 juillet 1759.

<sup>2</sup> Lettre du père des Robert au père Le Roy, à Pontoise, le 16 mai 1757 (V. sa notice).

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

chinoise... ; mais dans le fond, je ne fais tout cela que par obéissance et à contre-cœur, et j'abandonne tout cela avec plaisir pour baptiser, confesser, communier, et surtout pour instruire les fidèles et les gentils <sup>1</sup>. »

<sup>p.093</sup> Il ne restait donc plus à la résidence de Saint-Sauveur, vers le milieu de 1760, que trois prêtres français, Alexandre de la Charme, Michel Benoist et Joseph Amiot. Heureusement que cette même année arrivaient à Pékin, le 6 juin, deux missionnaires de grande valeur, qui devaient bientôt se faire à la cour et auprès des néophytes une réputation méritée par leurs vertus, leurs talents et la variété de leurs connaissances.

Le plus connu des deux, le père Pierre Martial Cibot <sup>2</sup> s'était appliqué avec une ardeur persévérante et un grand succès, avant son départ de France pour la Chine, à l'astronomie, à la mécanique et à l'étude des langues et de l'histoire. « Il avait, disent les *Lettres édifiantes*, beaucoup d'esprit, de littérature et de dispositions pour les sciences... Son zèle encore plus que son application le faisait réussir dans tout ce qu'il entreprenait. »

Dès son arrivée, l'empereur l'attacha au palais, et là, pendant cinq ans, il travailla à une grande horloge d'eau, avec jets d'eau, oiseaux chantants, figures mouvantes, etc. Ce travail terminé, il écrivait plaisamment à un de ses amis : « J'ai été fontainier et machiniste pendant cinq ans. Je suis devenu jardinier et fleuriste depuis <sup>3</sup>. » Botaniste distingué et <sup>p.094</sup> dessinateur, il décrivit, à ses heures de loisir, pour être agréable et utile, à ses amis de France, un grand nombre de plantes, leurs qualités et leur usage ; il en envoya à Paris plusieurs albums, avec les noms chinois. Là ne se bornaient pas ses travaux. On a de lui de nombreux mémoires et ouvrages sur les sujets les plus variés, par exemple, sur les vers à soie sauvages et la manière de les élever, sur le frêne et la culture du mûrier,

---

<sup>1</sup> Cité par l'abbé L. Carrez dans la notice du père des Robert, p. 100.

<sup>2</sup> Né à Limoges le 24 août 1727, il était entré au noviciat de la province d'Aquitaine le 17 novembre 1743.

<sup>3</sup> Lettre inédite à un de ses amis de France, le père Brotier ; 22 octobre 1767 (Arch. S. J.)

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

sur le cotonnier, la culture et l'utilité du bambou, et encore sur l'antiquité des Chinois et sur leur piété filiale, sur la police et la justice criminelle,.. sur la langue, et les caractères des Chinois, sur l'intérêt de l'argent en Chine, sur un certain nombre d'objets de consommation, etc. Esprit curieux, chercheur, passablement original, il s'intéressait à tout, mais de préférence aux questions d'une utilité plus, immédiate pour ses compatriotes <sup>1</sup>.

Ces occupations multiples et ses travaux à la cour ne lui faisaient pas négliger le ministère apostolique. Il dirigeait avec zèle la congrégation du Saint-Sacrement, la plus importante de toutes, et son influence au palais s'accrut à ce point que, malgré les défenses de l'empereur, il parvint à instruire et <sup>p.095</sup> à baptiser plusieurs princes de la famille impériale <sup>2</sup>.

Le père d'Ollières <sup>3</sup>, son compagnon de route de France en Chine, apôtre comme lui, et comme lui versé dans la science astronomique, parlait également comme lui avec élégance et facilité, le chinois et le tartare, si bien qu'il devint l'interprète de l'empereur dans les relations des Moscovites avec le gouvernement de sa majesté. Les Moscovites écrivaient en latin, et le missionnaire traduisait ce latin en tartare et les réponses du prince en latin <sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Le père Cibot écrivait au père Brotier, à Paris, le 22 octobre 1767 : « Moi qui croyais avoir tourné le dos aux sciences en venant en Chine, je me trouve forcé, pour l'intérêt de notre mission, de suer sur des livres où chaque mot me crie que toutes les sciences ne sont que vanité » (Arch. S. J. ; lettre inédite).

<sup>2</sup> Même lettre : « Il faut être ici pour comprendre le miracle de la conversion du monde et de l'établissement de la religion chrétienne. La grâce surmonte tous les obstacles et nous voyons avec ravissement que les plus habiles lettrés sont les plus dociles de nos néophytes. L'amour de la virginité a fait beaucoup de progrès ces dernières années, et il s'est passé des choses à ce sujet qui justifient ce que bien des savants ne croient qu'à demi, »

<sup>3</sup> Le père Jacques-François-Marie-Dieudonné d'Ollières (*alias Dollières*), né le 20 novembre 1722, à Longuyon, en Lorraine, d'une noble famille originaire d'Écosse, entra, après de brillantes études au collège de Luxembourg, au noviciat de Nancy le 12 octobre 1742. Il s'embarqua à Lorient avec le père Cibot et un jeune Chinois, en 1758, et arriva à Macao le 25 juillet 1759. En 1760, il était à Pékin. (V. sa notice par le P. Pfister).

<sup>4</sup> Il traduisit en tartare plusieurs livres de religion, et composa en chinois un catéchisme qui fit un bien infini (*Lettres édifiantes*). — Le père Bourgeois écrivait à son frère, curé de Lorraine, en lui annonçant sa mort : « Arrivé ici, le père d'Ollières se livra à l'étude du chinois, avec tant d'ardeur qu'en cinq mois de temps, il se mit en état d'exercer le saint ministère. Les ouvriers commençant à manquer, il est incroyable combien il travailla pour suppléer à cette disette. Il donnait le jour aux bonnes œuvres et la nuit à l'étude. Le chinois, le tartare, l'astronomie, il étudiait tout ce qui pouvait être de quelque utilité à la mission, et il réussissait en tout. » (Arch. S. J., lettre inédite).

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

p.096 Les pères d'Ollières et Cibot joueront dans la suite, de 1773 à 1782, un rôle important dans les tristes démêlés de l'Église à Pékin. Aussi est-il à propos de les faire connaître.

Chargé de la congrégation du Sacré-Cœur, le père d'Ollières donna à cette œuvre une extension extraordinaire. Cette congrégation et celle du Saint-Sacrement devinrent entre les mains de ces deux missionnaires, les œuvres les plus florissantes et les plus populaires de l'église de Saint-Sauveur. « Le jour de la fête du Sacré-Cœur, écrivait le père Cibot, les néophytes se rendaient en foule à notre église, même de 50 et 60 lieues.... Il est impossible de voir, sans verser des larmes, ces bons payens qui font de pareils voyages, en se retranchant, un mois d'avance, toute dépense pour faire celle-là, au risque d'être pris et jetés dans les cachots <sup>1</sup>. »

Malgré ses occupations à la cour et à la résidence, le père d'Ollières trouvait le moyen de faire dans les campagnes du Pé-tchi-li des excursions de p.097 40 à 50 lieues, pour visiter les néophytes persécutés et soutenir leur courage. « Le nombre des confessions qu'il entendait dans ses courses apostoliques, s'élevait chaque année à près de 4.000. Grâce à lui et au père Cibot, le nombre des chrétiens augmenta considérablement <sup>2</sup>. »

L'administrateur de la mission française, le père François Bourgeois, faisait, en 1782, ce bel éloge du père d'Ollières : « Il avait l'âme grande, digne des premiers ouvriers apostoliques, qui ont fondé cette mission. Ouvrier infatigable, il donnait le jour aux bonnes œuvres et la nuit à l'étude. Il persévéra ainsi pendant plus de 20 ans, soutenant cette grande mission, dont il était une des principales colonnes par son zèle, ses vertus et ses talents <sup>3</sup>. »

La mission française de Pékin se composait donc en 1764, de cinq jésuites français seulement, d'un prêtre chinois, Jean-Baptiste-Thomas

---

<sup>1</sup> [Lettres édifiantes](#) ; le père Cibot au père D..., Pékin, 3 novembre 1771. 13<sup>e</sup> vol., p. 374.

<sup>2</sup> Lettre du F. Panzi, peintre. (Arch. S. J.).

<sup>3</sup> Lettre inédite du père Bourgeois ; Pékin, 17 août 1782 (Arch. S. J.).

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Lieou et des frères Thébault et Attiret. Le père Benoist avait été <sup>p.098</sup> nommé leur supérieur en 1762 par le père du Gad <sup>1</sup>, supérieur général de la mission <sup>2</sup>.

Cette même année, ils apprirent avec stupeur que la Compagnie de Jésus en France venait de disparaître, dans une affreuse tempête <sup>3</sup>.

<sup>p.099</sup> Les parlementaires, les jansénistes et les philosophes avaient trouvé, en France, au dix-huitième siècle, un terrain commun d'entente contre la Compagnie dans les malheureuses affaires du père Lavalette. Les Parlements, à l'exception d'un petit nombre, décrétèrent, en 1762, la suppression des collèges et des résidences de la Société et la confiscation de ses biens. Les décisions des années suivantes furent plus monstrueuses encore ; on les connaît, inutile de les rappeler.

Cette guerre inique et violente contre les jésuites de France eut un fâcheux contre-coup à Pékin.

Les jésuites y possédaient des biens assez importants, et, de plus, ils

---

<sup>1</sup> On écrit du Gad généralement ; mais ailleurs on trouve *Dugas, Dugad, Dugard, et du Gad de Vitré*. Né à Lyon le 26 février 1707, entré dans la Compagnie le 9 octobre 1723, il arriva en Chine le 7 août 1738. Nous écrivons, en dehors des citations, du Gad et du Gad de Vitré.

<sup>2</sup> Le 12 septembre 1764, le père Benoist écrivait au père Guérin, ancien procureur, à Paris, des missions orientales : « En 1762, au mois de juillet, la tempête excitée contre nous dans le Portugal éclata à Macao. Trois de nos jésuites français, le père Dugad, supérieur général de notre mission, et les pères de Neuvialle et Bousset furent saisis avec les autres jésuites, tant portugais que chinois qui étaient à Macao. Nos Pères français ont été emprisonnés, tous leurs effets confisqués et vendus à l'encan, et au mois d'octobre suivant, ils ont été conduits, chacun avec deux fusiliers, sur un vaisseau portugais qui les a amenés à Goa. Le père Dugad, avant de partir, a nommé supérieur général de notre mission le père Louis Lefebvre ». Outre cela, il m'a nommé supérieur de notre maison de Pékin. » (Lettre inédite, Arch. S. J.). — Les pères de Neuvialle et Bousset moururent dans la traversée de Goa à Lisbonne, et le père du Gad, enfermé dans le fort Saint-Julien, n'en sortit que le 8 avril 1766, par l'entremise de la reine de France. — Le père du Gad a laissé une relation de son voyage et de sa captivité, qui a été insérée dans *Clément XIII et Clément XIV* par le père de Ravignan. T. II, ch. III.

<sup>3</sup> Le 22 octobre 1767, le père Cibot, dans sa lettre déjà citée au père Brotin, exprimait sa douleur, mais toute chrétienne et parfaitement résignée, sans une plainte, sans un murmure : « O Providence, que vos desseins et votre conduite sont impénétrables ! Toute ma soumission à ses divins vouloirs, mon cher ami, ne m'ôte pas ma sensibilité, et les larmes me gagnent quand je songe où je vous ai laissé et où vous êtes. Cependant j'ai la confiance que Dieu regardera notre France en pitié et lui rendra notre Compagnie purifiée et embellie par la tribulation. Qui m'aurait dit, il y a dix ans, que je fuyais la persécution en venant sur une terre encore fumante du sang des martyrs, et que je serais plus tranquille que mes frères en France, leur patrie ! Dieu soit béni de tout ! »

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

touchaient en France les revenus de deux abbayes<sup>1</sup>. Absolument p.100 indépendants en Chine des Parlements, ils conservèrent leurs biens et leurs revenus à Pékin et aux environs ; mais, en France, leurs revenus furent brutalement supprimés et confisqués, au détriment de leurs œuvres, sans aucun égard pour *leurs besoins suivant l'étiquette du pays*. « Les fonds qui nous faisaient subsister icy, en conformité du rang qu'on nous y a assigné, écrit le père Amiot à son frère, consistaient partie en bénéfices ecclésiastiques que la pieuse libéralité de Louis le Grand avait fait assigner à notre mission et dont on nous envoyait de France de quoi pourvoir à *nos besoins suivant l'étiquette du pays* ; et partie en quelques arpents de terre aux environs de Pékin et quelques maisons dans la ville... Les bénéfices ont été p.101 supprimés pour nous, en même temps que vos Parlements supprimaient en France notre Société<sup>2</sup>. »

La suppression des bénéfices, pouvait amener la suppression de l'influence française à Pékin, en mettant les missionnaires, faute de ressources, dans l'impossibilité de continuer leurs travaux à la cour.

Le père Benoist, leur supérieur, put bien, pendant quelques années « pourvoir à l'entretien des missionnaires et des catéchistes, au soulagement des néophytes pauvres et malades. La Providence, sur laquelle il comptait avec confiance, lui fournit d'abondantes ressources<sup>3</sup>. »

---

<sup>1</sup> D'après des mémoires sur *l'État des biens des jésuites à Pékin*, envoyés de 1775 à 1780, au ministre de la Marine par les pères Lefebvre, du Gad et Bourgeois, il résulte : 1° que la mission française touchait en France 10.000 francs de revenus des abbayes d'Avron et de Villenauxe, revenus obtenus de Rome par le roi pour l'entretien de la mission ; 2° qu'elle avait encore 7.000 francs provenant de fondations faites en sa faveur par des âmes pieuses. Les bénédictions firent cesser, en 1758, une partie des revenus des abbayes à la suite d'un procès, et les Parlements, après 1762, confisquèrent tous les autres revenus en France. (Arch. S. J.). — Les missionnaires avaient encore, comme revenus en Chine : 1° le loyer assez important de maisons et de boutiques à Pékin ; 2° le revenu de quelques terres en dehors de la ville. Ces ressources servaient à « entretenir les missionnaires, des lettrés et des domestiques, tous à gages, à nourrir des chevaux et des montures pour ceux qui sont appelés au palais, à élever des séminaristes pour en faire ensuite des missionnaires ou des catéchistes, etc... » On ne compte pas, parmi les dépenses ordinaires, les faux frais qui étaient considérables, voyages, cadeaux, aumônes, entretien et réparation des immeubles, correspondances, etc. — Enfin, après la destruction de la Société, la mission française fut obligée de venir au secours des missionnaires des provinces et de leurs chrétientés. (Arch. S. J.)

<sup>2</sup> Pékin, 20 septembre 1792 (Arch. S. J.).

<sup>3</sup> [Lettres édifiantes](#), 13<sup>e</sup> vol., p. 484 ; [Lettre d'un missionnaire](#), Pékin, 1775.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

La charité des chrétiens fut, en effet, sans bornes dans ces circonstances difficiles. Mais la charité n'est pas inépuisable, elle a des limites, et l'on sait que les chrétiens se recrutaient, à peu près exclusivement, dans les classes pauvres et ce que nous appellerions la *petite bourgeoisie*.

Il importait de sortir de ce provisoire et d'assurer à la mission un revenu fixe, qui lui permit de vivre sans tendre la main ou faire appel à la bourse des néophytes. Les missionnaires le désiraient vivement et l'avenir des œuvres l'exigeait.

C'est alors qu'ils décidèrent, d'un commun <sup>p.102</sup> accord, de s'adresser à M. Bertin, et de recourir, par son entremise, à la générosité du faible monarque Louis XV.

M. Bertin, successivement conseiller et président au Grand Conseil, puis lieutenant général de police à Paris, était entré au ministère en 1759, en qualité de contrôleur général des finances, et, trois ans plus tard, il était encore membre du Cabinet, qui, après les arrêts des Parlements, expulsa les jésuites de leurs établissements de France et confisqua leurs biens iniquement. Aimant et estimant la Compagnie qu'il avait appris à connaître dès le bas âge, il ne participa jamais aux mesures de violence prises contre elle par le duc de Choiseul et quelques membres du ministère. Un écrivain l'a spirituellement comparé à Joseph d'Arimatee, dont l'Évangile raconte qu'il refusa de tremper dans la conspiration de ses collègues du sanhédrin contre le Sauveur <sup>1</sup>.

En 1763, il donna sa démission, tout en conservant sa place au Conseil et son traitement de ministre secrétaire d'État <sup>2</sup>.

<sup>p.103</sup> Ce ministre aimait passionnément la science. Les lettres et les arts n'eurent jamais de plus zélé protecteur. L'académie des Sciences et celle

---

<sup>1</sup> Hic non consenserat consilio et artibus eorum (Luc XXIII, 51).

<sup>2</sup> Henri-Léonard-Jean-Baptiste Bertin, commandeur des ordres du roi, ministre et secrétaire d'État, né à Périgueux le 24 mars 1720, intendant de Lyon le 23 mars 1754, lieutenant général de police et contrôleur général des finances, de 1759 à 1763, fut nommé ministre d'État le 16 novembre 1762, et mourut le 16 septembre 1792.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

des Inscriptions et Belles-Lettres l'admirent au nombre de leurs membres honoraires, la première en 1765, la seconde en 1772.

Démissionnaire, et par conséquent, plus libre dans l'expression publique de ses sympathies, M. Bertin se fit le défenseur des jésuites persécutés, et principalement de leur mission de Chine. Son premier acte fut en faveur de deux jeunes Chinois, Pierre Ko et Étienne Yang, qui étaient venus en France, envoyés par le père Benoist, à l'âge de dix-neuf ans, et avaient fait, au collège de la Flèche, leurs études littéraires, la philosophie et une partie de la théologie. Au mois d'août 1762, ils entrèrent au noviciat de la Compagnie de Jésus, à Paris, rue du Pot-de-fer. Obligés, d'en sortir l'année suivante, à la fermeture de cet établissement, par ordre du duc de Choiseul, M. Bertin les prit sous sa protection et les plaça au séminaire des Lazaristes, où « on les reçut avec amitié, en attendant qu'on eût rendu compte au roi de leur situation. *A la demande de leur protecteur*, Sa Majesté leur accorda une pension qui leur fournit les moyens de continuer leur théologie ; elle s'acheva au commencement de 1764. Le désir de revoir leur patrie les détermina alors à demander leur passage sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes, qui devaient mettre à la voile : il leur fût accordé <sup>1</sup>.

Cependant, il parut à M. Bertin « que ce serait rendre un service à l'État, que de prolonger le séjour de ces étrangers en France, au moins pendant une année, qui serait employée à leur faire parcourir ce que nos arts ont de plus facile à saisir et de plus intéressant, afin que de retour à la Chine, ils pussent comparer ceux qui fleurissent dans cet empire, en observer les différences avec les nôtres, et entretenir avec l'académie une correspondance qui deviendrait avantageuse réciproquement aux deux nations.

Ce projet fut accepté par les deux Chinois <sup>2</sup>.»

---

<sup>1</sup> *Mémoires concernant les Chinois*, etc.. Préface, p. I.

<sup>2</sup> *Ibid.* — La correspondance de M. Bertin montre qu'il dirigea seul l'instruction et la formation des deux Chinois et qu'il leur fournit tous les fonds nécessaires pour leur voyage en France. Aussi avons-nous précisé ici ce que la préface, faite par ses ordres, ne dit pas.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

M. Bertin chargea « deux membres de l'académie royale des Sciences, M. Brisson, de leur donner des leçons de physique et d'histoire naturelle, et M. Cadet, de les instruire des principes de la chimie et de leur donner des leçons de pratique dans cet art.

Les progrès des deux élèves étonnèrent leurs maîtres ; ils saisissaient facilement l'explication des phénomènes de la nature, et leur dextérité singulière p.105 dans les manipulations de la chimie surprenait l'artiste qui travaillait avec eux <sup>1</sup>, »

M. Bertin « crut ensuite qu'il était important de leur faire prendre quelque teinture du dessin et de l'art de graver... Au bout de quelques mois, ils furent l'un et l'autre, en état de graver eux-mêmes à l'eau-forte, des vues de paysages chinois.

Il jugea aussi convenable de les faire voyager dans nos provinces méridionales. Ils partirent pour Lyon, bien recommandés, et y prirent connaissance des manufactures d'étoffes de soie, d'or et d'argent. C'était la saison de la récolte des soies ; ils passèrent en Dauphiné où ils virent les opérations les plus essentielles de l'art de tirer la soie des cocons. De là, ils se rendirent à Saint-Étienne, où ils apprirent tout ce qu'on peut savoir en peu de jours sur la fabrication des armes à feu, et virent la trempe et l'emploi de l'acier.

De retour à Paris, il ne leur restait plus que quelques leçons à prendre de l'art d'imprimer. Ils s'essayèrent sur une petite imprimerie portative, qui faisait partie des présents que le roi joignit à ses bienfaits. » <sup>2</sup>

Au mois de décembre 1765, ils s'embarquèrent pour l'orient, comblés des présents du roi et porteurs p.106 des commissions de plusieurs académiciens pour les missionnaires.

« Arrivés dans leur patrie, écrivait le père Benoist, ils sont venus

---

<sup>1</sup> *Mémoires concernant les Chinois*, etc..., Préface, p.. II.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. III.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

chercher un asile dans notre maison française, ils y ont porté les dons et les présents dont ils étaient chargés, et j'ai rendu compte à M. Bertin, ce zélé ministre, de la manière dont nous avons cru devoir en disposer pour le bien de la religion et pour l'honneur et la gloire de la France. » <sup>1</sup>

*Zélé ministre !* M. Bertin l'était, en effet, et il ne cessa jamais d'être le protecteur et le défenseur de la mission française. La suite de cette histoire le montrera.

Les missionnaires n'ignoraient pas la bienveillance indéfectible de ses sentiments, l'intérêt efficace de son zèle ; et ils s'en montrèrent très reconnaissants. « Je lis les livres chinois, disait le père Cibot, comme un laboureur pousse la charrue, mais il le faut. Nous avons des amis qui nous jettent des planches dans le naufrage de la Compagnie. Nous ne pouvons leur témoigner notre gratitude et notre sensibilité qu'en nous occupant des misères scientifiques qui les amusent. » <sup>2</sup>

M. Bertin avait demandé aux missionnaires par l'entremise des deux Chinois des *travaux longs et pénibles* ; « les missionnaires ne manquèrent pas, p.107 depuis 1766, une seule année sans envoyer quelques mémoires pour servir de réponse à ceux qu'on leur avait remis, ou aux questions dont on peut dire qu'on les accablait. » <sup>3</sup>

Les deux Chinois, Louis Ko et Étienne Yang furent admis dans la Compagnie à leur arrivée à Pékin, et ce qu'ils racontèrent de la bonté et du dévouement du ministre d'État toucha profondément les Pères. La Compagnie faisait naufrage en France, mais la misère régnait à Pékin, ou plutôt elle commençait à se faire sentir.

Dans ces conjonctures et sur l'invitation pressante de ses confrères, le père Amiot. accepta d'écrire à M. Bertin, quoiqu'il en coûtât beaucoup à sa dignité, la lettre suivante, datée du 23 septembre 1766 :

---

<sup>1</sup> [Lettre à M. d'Auteroche](#), 16 nov. 1767. (Arch. S. J.)

<sup>2</sup> Lettre au père Brotier, 22 oct. 1767. (Arch. S. J.)

<sup>3</sup> Préface des *Mémoires concernant les Chinois*.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

« Les motifs qui nous ont engagés à passer les mers dans un temps où nous pouvions vivre tranquillement dans le sein de notre patrie, sont de nature à intéresser un cœur comme le vôtre. La gloire de Dieu et le salut des âmes furent notre unique but. Nous ne nous en sommes pas écartés jusqu'ici ; et par la manière dont nous nous conduisons, soit à la cour, soit à la ville, soit en remplissant les fonctions de notre ministère, soit en nous rendant utiles pour nous en procurer le libre exercice, nous avons, je ne p.108 crains pas de le dire, quelque droit à la protection du roi, qui ne veut pas moins la gloire de notre sainte religion, que celle de la nation française. » <sup>1</sup> A la fin de la lettre, il prie M. Bertin d'intervenir auprès du roi, et de l'amener à secourir la mission française, cette belle œuvre de son aïeul Louis XIV.

M. Bertin comprenait les intérêts de son pays ; il avait à cœur de soutenir à l'étranger l'honneur et le bon renom de la France. Il exposa donc à Louis XV les funestes conséquences en Chine de l'arrêt d'expulsion, en France, et le roi, sur les observations de son ministre, alloua aux jésuites de Pékin une somme, représentant en partie les bénéfices supprimés.

« La munificence du roi, à l'instigation de M. Bertin, écrit le père Amiot, nous soutint sur l'ancien pied dans cette cour, en tirant chaque année de sa cassette une somme d'argent à peu près suffisante pour cela, en la joignant à nos autres petits revenus, et cette somme nous était transmise par le canal de M. Bertin, qui ne manquait pas d'y ajouter, chaque fois, quelque chose du sien. » <sup>2</sup> D'après une lettre de M. Bertin au père Amiot, cette somme se montait à 12.000 livres <sup>3</sup>.

C'est de cette époque que datent les nombreuses p.109 relations épistolaires, scientifiques et littéraires, entre M. Bertin et le père Amiot, et l'envoi par ce dernier à son illustre correspondant de ses recherches laborieuses sur l'histoire, les sciences, la littérature et les arts de la Chine.

---

<sup>1</sup> Arch. S. J.

<sup>2</sup> Lettre à son frère ; Pékin, 20 sept. 1792.

<sup>3</sup> 28 février 1776.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Il écrit le plus ordinairement à M. Bertin, il répond à ses questions, il éclaircit ses doutes et ses difficultés, il disserte, il discute, il expose. Son style se ressent de l'abondance et de la variété des matières traitées : il est diffus, lourd, négligé, sans apprêts et sans originalité, mais toujours clair, exprimant sa pensée avec netteté. Ses articles et ses extraits d'auteurs constituent un ample supplément à l'ouvrage du père du Halde.

En même temps qu'il correspond avec M. Bertin, et aussi avec de Guignes, Bignon et autres savants français, il compose la *Vie de Confucius*, une *Grammaire Tartare-Mantchoue* et un *Dictionnaire Tartare-Mantchou-Français*, un *Mémoire sur le Musique des Chinois*, l'*Introduction à la Connaissance des Peuples* qui ont été ou qui sont actuellement tributaires de la Chine, une *Table Chronologique de tous les Souverains* qui ont régné en Chine, rangée par ordre de cycles et exactement calculée sur les monuments authentiques, l'*Histoire de l'émigration des Tartares tourgouths* du territoire russe sur le territoire chinois. La liste de ses ouvrages est longue ; on la trouvera dans la Bibliothèque de la Compagnie de Jésus.

p.110 Les demandes des académiciens étaient si nombreuses et si fréquentes, leurs questions si complexes et si variées que le père Amiot dut appeler plus d'une fois à son secours, pour y répondre, les pères Cibot, Collas, Bourgeois, de Grammont et de Poirot.

Les académiciens de France faisaient appel au savoir des missionnaires de Chine ; leur appel fut entendu. Dans un temps où tous leurs frères de France étaient pour ainsi dire reniés par leur pays, traités non pas seulement comme des étrangers, mais comme des criminels, chassés de leurs maisons, dépouillés de leurs biens, blessés dans leur honneur, les jésuites de Pékin, foulant aux pieds tout ressentiment personnel, ne refusèrent pas de contribuer généreusement à une œuvre qui pouvait être utile et glorieuse à leur ingrate patrie. Il y avait quelque mérite à cela.

Le monument le plus précieux et le plus important de cette correspondance entre la Chine et la France est, sans contredit, le grand ouvrage intitulé : *Mémoires concernant l'histoire, les sciences, les arts, les*

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

*mœurs, les usages, etc. des Chinois*. Ce recueil se compose de quinze volumes in-4°, publiés successivement de 1776 à 1791 <sup>1</sup>. Les principaux auteurs p.111 des articles qu'il contient sont les pères Amiot et Cibot ; d'autres missionnaires ont aussi fourni un certain nombre d'articles.

L'ouvrage, dû à l'initiative de M. Bertin et exécuté sous sa direction, eut comme éditeurs et annotateurs les abbés Batteux, de Bréquigny et Roussier ; puis, MM. de Guignes, Abel de Rémusat et Sylvestre de Sacy.

Bien avant l'impression de ce recueil, le père Amiot avait adressé deux traités à M. Bertin, l'un sur l'art militaire des Chinois, l'autre sur la conservation des grains, et un éloge de la ville de Moukden, poème chinois qu'il traduisit en français. Ces œuvres furent publiées à Paris en 1770 et 1772, par les soins et sous l'inspiration du ministre d'État, membre de l'académie des Sciences.

Les savants conviennent qu'aucun missionnaire n'a mieux mérité des sciences et des Lettres que le père Amiot. Toutefois, on s'étonnera peut-être de rencontrer un si petit nombre de ses lettres dans les *Lettres édifiantes et curieuses*. Attaché à la cour de l'empereur, en qualité de savant, il avait une sphère d'action assez limitée, et sa mission personnelle consistait moins à agir par lui-même auprès des chrétiens qu'à leur concilier, au nom de la science, la faveur du prince. Tout autre missionnaire était plus à même que lui de rendre compte à ses confrères d'Europe de l'état et des progrès du christianisme en Chine ; il n'en était plus de même

---

<sup>1</sup> Il a paru en 1814 un 16<sup>e</sup> volume de ces *Mémoires*. Il renferme des traités composés par le père Gaubil, missionnaire à Pékin et mort en cette ville, le 24 juillet 1759. — Le projet de cette collection avait été arrêté avant la suppression des jésuites. Les éditeurs se proposaient, en la publiant, de donner une suite aux *Lettres édifiantes*. Dans ce but, ils désiraient de faire paraître les mémoires qui la composaient sous le nom de leur auteur, c'est-à-dire, des missionnaires de la Compagnie de Jésus. L'entreprise était hasardeuse, aussi pour ne pas trop effaroucher dès l'abord les susceptibilités gallicanes ou parlementaires, l'épître dédicatoire adressée à M. Bertin fut signée par le père Ko. Après cela, on crut pouvoir désigner les auteurs des autres pièces du même volume sous leur titre de membre S. J. : *Lettres sur les caractères chinois*, par le père Amiot et *Lettre* du père Amiot à M. Bertin, pp. 484 et 485, 1<sup>er</sup> vol. Cette démarche excita des réclamations ; aussi les articles des 3 volumes suivants ne portaient aucune signature. Puis, les noms des auteurs paraissent, mais avec la qualification de missionnaire de la Chine. Les deux pièces citées plus haut du père Amiot, avaient été envoyées à M. Bertin avant le bref de Clément XIV.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

lorsqu'il s'agissait des sciences, qu'il cultivait avec tant de zèle et toute l'ardeur que pouvaient lui inspirer la conversion des âmes et la plus grande gloire de Dieu <sup>1</sup>.

Un dernier mot sur les *Mémoires concernant, les Chinois*. Dans sa *Relation de l'ambassade de lord Macartney* <sup>2</sup>, M. Anderson, protestant, s'exprime ainsi, en parlant de ce recueil et des *Lettres édifiantes* : « La collection des *Lettres édifiantes* et celle des <sup>p.113</sup> *Mémoires des missionnaires français à Pékin*, monument du zèle de nos religieux pour la propagation de la foi et l'avancement des sciences, ont plus contribué à nous faire connaître la Chine que les relations des voyageurs presque tous ignorants et prévenus, qui n'ont pu faire dans cet empire qu'un séjour très court et très précaire. Les voyages de Nieuhof, de Sonnerat, de Macartney, de Barrow et de Deguignes le fils, n'ont rien ajouté d'important à la masse des faits qui nous avaient été transmis par les missionnaires : ils tirent tout leur intérêt des extraits des *Mémoires* de ces derniers, dont leurs auteurs ont fait un usage plus ou moins heureux. Quelles observations, en effet, pouvait-on attendre d'hommes qui n'avaient séjourné à la Chine que quelques semaines, enfermés dans des barques couvertes ou dans des appartements démeublés, qui n'avaient pu, au milieu du mépris de la multitude et de la défiance des gens éclairés, converser qu'avec des geôliers ou des porteurs de palanquin, qui n'avaient vu de la Chine que la rue des porcelaines, les bords des grandes routes et les rives du canal impérial ; en un mot, qui, comme l'a dit naïvement l'un d'entre eux, « entrèrent à Pékin comme, des mendiants, y séjournèrent comme des prisonniers et en sortirent comme des voleurs ?<sup>3</sup>

Après avoir rapporté ce jugement de M. Anderson, les rédacteurs du *Magasin encyclopédique* ajoutent : « Qui pouvait nous instruire plus sûrement des mœurs, des arts et de la population de cet empire que ces

---

<sup>1</sup> Notice du père Amiot par le père Pfister.

<sup>2</sup> Cette ambassade eut lieu en Chine en 1793 et 1794.

<sup>3</sup> T. II, p. 26.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

vénérables missionnaires dont une partie vivaient cachés loin de la capitale, au milieu d'obscurs néophytes, pendant que les autres fréquentaient les grands et les ministres, étaient admis en présence de l'empereur ou le suivaient dans ses voyages ? Aussi les relations qu'ils nous ont envoyées, toutes rédigées séparément et sans communications, dirigées vers un même but, la découverte de la vérité, toutes différentes par la manière de voir et unanimes dans les résultats, portent-elles un caractère d'authenticité tel, que le témoignage des autres voyageurs peut bien y ajouter quand il leur est conforme, mais non les balancer quand il les contredit. Les 15 volumes des *Mémoires concernant les Chinois*, fruit d'une correspondance entretenue par M. Bertin avec les missionnaires de Pékin, forment une des collections les plus précieuses que nous ayons sur aucune nation de l'Asie, et nous donnent pour les points importants tous les renseignements que peut désirer un homme impartial et éclairé. <sup>1</sup>

@

Parmi les missionnaires, celui qui a le plus <sup>p.115</sup> contribué à enrichir de ses savantes recherches les *Mémoires concernant les Chinois*, c'est certainement le père Amiot ; et le don royal de 12.000 livres qu'il obtint encore pour la mission française par l'entremise de M. Bertin, fournit à son supérieur, le père Benoist, le moyen d'appeler à son aide quelques Pères de France. Chassés par les Parlements et les ministres de Louis XV des collèges et des résidences, ils n'avaient qu'une ambition, ambition sainte et généreuse, continuer au loin, sur la terre étrangère, l'œuvre de Dieu qu'une persécution inique leur interdisait désormais d'accomplir dans leur pays natal.

C'est dans ces circonstances qu'arrivèrent successivement de France à Pékin quelques religieux, qui prendront bientôt une part active aux tristes événements que nous devons raconter. D'une valeur intellectuelle indiscutable, mais d'une formation religieuse inégale, ils ne ressemblaient

---

<sup>1</sup> Année 1815, T. V, p. 211.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

pas tous, et tant s'en faut, à ces fortes générations de jésuites français qui, depuis un siècle, avaient fait l'admiration de la cour par leur savoir, et de l'église de Pékin par leur sainteté.

Quelques années plus tard, le père d'Ollières écrira, peut-être avec un peu d'humeur et d'exagération : « La France nous faisait passer des sujets, mais ce n'étaient plus des sujets qui eussent reçu toute leur éducation, ni qui eussent passé, eux et leur vocation, par les épreuves si sagement établies dans l'Ordre. <sup>p.116</sup> Celui-ci ne pouvait se mettre à étudier la langue tartare, ni la chinoise ; celui-là ne voulait ni prêcher, ni catéchiser ; un autre voulait aller prier lorsque les chrétiens venaient pour se confesser. Ceux que quelques talents pour les arts avaient mis en emploi au palais, ne voulaient plus s'y conduire sous la direction de l'obéissance ; tel autre, sous différents prétextes, refusait de donner au saint ministère les forces qu'il avait, et aimait mieux les dévouer à des objets scientifiques, curieux ou amusants <sup>1</sup>.

A en juger par des renseignements de source différente, ces traits nous semblent poussés au noir. Quoiqu'il en soit, le père d'Ollières désigne ici, sans les nommer, les pères de Grammont, de Ventavon et de Poirot, arrivés à Saint-Sauveur, le premier au mois de septembre 1768, le second en octobre 1768, et le troisième le 20 octobre 1770.

Le père de Grammont, venu à Pékin avec le titre de mathématicien de la cour, ne s'occupa guère que de travaux scientifiques, sans rien produire cependant qui méritât de passer à la postérité. Né le 19 mars 1736, au château de Grammont, près Auch, il entra au noviciat de Gênes le 21 mars 1750 <sup>2</sup>. Après <sup>p.117</sup> avoir professé six ans la grammaire, les humanités et la rhétorique, il suivit le cours de théologie, pendant lequel il se livra avec ardeur à l'étude des sciences mathématiques.

---

<sup>1</sup> Lettre à son frère, curé de Lexie, près Longwi ; [Pékin, 15 octobre 1780](#). (Arch. S. J.)

<sup>2</sup> Ailleurs, il serait né en 1737 et ne serait entré chez les jésuites qu'en 1755.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Le père de Poirot, supérieur par le talent et ses connaissances scientifiques au père de Grammont, était doué de beaucoup de facilité pour les langues ; aussi apprit-il en peu de temps le chinois et le tartare ; il traduisit même en ces deux langues une partie des saints livres. Mais imaginaire, impressionnable, très susceptible, inquiet et remuant, d'un jugement peu sûr, il manquait d'équilibre. Le noviciat ne l'avait pas suffisamment formé à l'obéissance et à la régularité. Lorrain d'origine, il était entré dans la Compagnie à Florence <sup>1</sup>, à l'âge de 21 ans. Peintre à la cour, assez habile et chargé officiellement de traduire du latin en tartare et réciproquement toutes les pièces diplomatiques échangées entre Saint-Pétersbourg et Pékin <sup>2</sup>, il parvint à gagner les bonnes grâces de l'empereur, et obtint de ce prince, pour les missionnaires de Pékin, l'autorisation de baptiser les Chinois désireux de se convertir, excepté toutefois les fils des grands seigneurs et des mandarins <sup>3</sup>.

p.118 Le père Amiot nous a laissé, dans les *Mémoires concernant les Chinois*, ce portrait du père Jean-Mathieu de Ventavon : « Il était d'un naturel vif, ardent, généreux,... d'un caractère ferme et décidé. » Ce portrait est ressemblant, mais il y manque quelques traits essentiels. Passionné à l'extrême, intelligent et indépendant, il avait, en bon dauphinois, l'humeur facilement processive, et, quand il embrassait une cause, il la défendait avec ténacité, ne comptant ni avec son temps, ni avec sa peine ; il la soutenait aussi avec un dévouement qui ne respectait souvent pas assez les droits et l'honneur de l'adversaire. Nature sympathique et séduisante, il s'imposait sans effort, il entraînait ; il avait les qualités maîtresses d'un chef de parti. La suite de cette histoire nous montrera en lui ces belles qualités et ces défauts, et, il faut bien le dire, les défauts encore plus que les qualités.

---

<sup>1</sup> Né le 23 octobre 1735, il entra au noviciat de Florence (alias à Rome), le 9 juillet 1756. Il enseigna 6 ans les humanités et la rhétorique (V. *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, art. de Poirot).

<sup>2</sup> Pray impostur., p. 51, note.

<sup>3</sup> *Ibid.*

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Né à Gap, le 14 septembre 1733, il se présenta au noviciat de la Compagnie de Jésus, à Avignon, le 22 novembre 1754, et, après avoir enseigné la grammaire à Avignon et la rhétorique à Embrun, il obtint du révérend père général, en 1762, la permission de recevoir les ordres sacrés, avant d'avoir fait ses études de théologie<sup>1</sup>. En 1766, il s'embarquait pour la Chine. Le 15 septembre 1769, il écrivait au père de Brassaud, p.119 jésuite : « Nous sommes arrivés à Canton, en 1766, après une traversée d'environ huit mois<sup>2</sup>. »

Ce Père était doué d'un réel talent pour les arts mécaniques. Aussi arrivait-il à propos à Pékin, où le frère Thébaut, horloger et mécanicien du palais, était mort quelque temps auparavant. « J'ai été appelé près de l'empereur, écrit-il dans la même lettre, en qualité d'horloger ; je ferais mieux de dire en qualité de machiniste, car ce ne sont point des horloges que l'empereur nous demande, mais des machines curieuses. Le frère Thébaut lui a fait un lion et un tigre qui marchent seuls et font trente à quarante pas. Je suis chargé maintenant de faire deux hommes qui portent un vase de fleurs en marchant. Depuis huit mois, j'y travaille, et il me faudra bien encore un an pour achever l'ouvrage. » Obligé de se rendre tous les jours au palais, son premier soin était de réparer et de régler les montres et les horloges des grands et des princes de la famille impériale. Ces menus services lui acquirent à la cour une heureuse influence qu'il employa plus d'une fois au service de la religion<sup>3</sup>. Son emploi lui donnait l'occasion de voir l'empereur de près. « Toutes les fois qu'il m'a fait l'honneur de me parler, dit-il, ça été avec un air de bonté capable de m'inspirer la confiance de lui parler pour le bien de la p.120 religion et je le ferai sûrement<sup>4</sup>. » Il le fit, en effet. Le père de Ventavon jouera, plus tard, dans l'église de Pékin, un rôle que nous aurons à apprécier.

---

<sup>1</sup> Lettre à son oncle, datée d'Embrun, où il professait la rhétorique (1761-1762), le 17 juin 1762.

<sup>2</sup> [\*Lettres édifiantes et curieuses\*](#), T. XIII, p. 284.

<sup>3</sup> Même lettre au père de Brassaud.

<sup>4</sup> Même lettre au père de Brassaud.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Le père de Poirot s'était rendu en Chine avec le père Louis Cipolla, esprit étrange, à l'imagination mal réglée, qui fit partie d'abord de la mission française, puis de la mission portugaise, et enfin de la Propagande <sup>1</sup>.

Deux ans avant l'arrivée du père de Poirot, le 30 août 1768, la résidence de Saint-Sauveur avait reçu deux missionnaires remarquables dans la personne des pères Paul-Louis Collas et François Bourgeois <sup>2</sup>. Depuis longtemps, la France n'avait pas envoyé en Chine des apôtres aussi distingués par le talent et la vertu.

Le père Collas, avant de quitter son pays, p.121 professait avec distinction les mathématiques à l'université de Pont-à-Mousson. Le collège étant pourvu d'un bon observatoire et d'instruments excellents, il y avait tenu registre, avec un de ses collègues, des phénomènes célestes et fait, pendant plusieurs années, des observations fort intéressantes. Il y avait même observé une éclipse de soleil, qui n'avait été ni prévue, ni annoncée par les astronomes de Paris <sup>3</sup>. « J'ai de lui, dit le père de Feller, le type exact et fidèle de la comète de 1764, dont il avait suivi la marche à l'observatoire de Pont-à-Mousson et que peu d'astronomes ont bien observée <sup>4</sup>. »

En 1767, les jésuites de Lorraine ayant été expulsés après la mort du duc Stanislas de Pologne, il obtint de ses supérieurs l'autorisation d'aller en Chine. Il passa à Pékin le reste de sa vie dans les fonctions de mathématicien du palais <sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Ce religieux, de la province de Sicile, ne manquait pas de talent, mais la tête ne semble pas avoir eu toute la solidité désirable. Avant de s'embarquer à Lorient pour la Chine, il apprit un peu de tout, la verrerie, la peinture ; la médecine, etc., afin de pouvoir pénétrer à Pékin et même au palais impérial. Le frère Panzi disait de lui : « C'était un religieux d'un caractère inquiet et d'une imagination un peu trop forte, quand elle s'échauffait. » (Lettre inédite, Arch. S. J.).

<sup>2</sup> Un an plus tard, le père Pierre de la Beume fut appelé à la cour de Pékin, mais il mourut peu de temps après son arrivée, le 20 février 1770. Né en 1732, il était entré chez les jésuites en 1749.

<sup>3</sup> Voir sa notice par le père Pfister, p. 1127. — Né à Thionville le 12 septembre 1735, le père Collas était entré au noviciat de Nancy le 27 août 1751.

<sup>4</sup> *Journal hist. et litt.*, 1<sup>er</sup> oct. 1782, p. 235.

<sup>5</sup> Il a fait paraître dans les *Mémoires concernant les Chinois*, des travaux importants sur

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Le père François Bourgeois est plus connu, sinon par ses écrits scientifiques, du moins par le rôle <sup>p.122</sup> prépondérant qu'il joua après la suppression de la Compagnie de Jésus.

Le père Amiot nous a tracé de lui ce charmant portrait dans une lettre à M. de la Tour, secrétaire du roi Louis XVI <sup>1</sup> : « C'était un homme affable, doux, complaisant, d'une humeur toujours égale, bon confrère, missionnaire zélé, d'un commerce agréable et sûr. » Ce portrait ne reproduit pas cependant toute la physionomie morale de ce religieux. D'un grand courage, d'une prudence consommée, d'une régularité un peu rigide, d'un talent solide soutenu par un jugement droit, travailleur infatigable <sup>2</sup>, il croyait, à tort sans doute, devoir exiger des autres dans la pratique de la vie et l'observation des règles la perfection qu'il apportait en tout. Ce fut là son plus grave défaut, et ce défaut, au dire du père Amiot, fut réel.

<sup>p.123</sup> Lorrain de naissance, entré à 17 ans dans la Compagnie <sup>3</sup>, il enseigna, le cours de ses études supérieures terminé, la philosophie et la théologie morale à l'université de Pont-à-Mousson. Il avait auparavant pris tous ses grades jusqu'au doctorat inclusivement. Au mois de mars 1767, il s'embarqua avec le père Collas à Lorient, sur le *Beaumont*, et le 15 septembre 1768, il écrivait de Pékin <sup>4</sup> à son ami, le père Duprez : « Je suis

---

l'astronomie, la météorologie, l'agriculture, etc. On trouve aussi de lui une lettre dans le *Journal des Savants* (1775), une lettre à M. de la Lande dans *l'Histoire générale de la Chine*, du père de Mailla, etc.

<sup>1</sup> Pékin, 31 nov. 1792.— Cette note est écrite en tête de cette lettre par un des membres de la famille du père Amiot : « Quand le père Amiot adressait sa correspondance à sa famille, il y joignait tous les papiers destinés aux personnes avec lesquelles il était en relation. Lorsque le courrier contenant la lettre ci-jointe parvint en France, la révolution était dans son plein, et M. de la Tour avait payé de sa vie son attachement à son roi. La lettre ne put donc lui être remise. C'est ainsi qu'elle se trouve en ce moment parmi les papiers que je possède. » — Un des descendants de la famille Amiot, mort à Versailles, a bien voulu me communiquer cette lettre.

<sup>2</sup> Notes envoyées à Rome par ses supérieurs et conservées aux archives de la Compagnie : « Ingenium magnum, judicium bonum et sanum, taleritum ad omnia, prudentia magna. »

<sup>3</sup> Né le 21 mars 1723 à Puttigny (Meurthe), entré au noviciat de Nancy le 17 septembre 1740, il professa la grammaire à Sedan, les humanités à Reims, la rhétorique à Metz, la philosophie et la théologie à Pont-à-Mousson. On a de lui, dans les *Mémoires concernant les Chinois*, plusieurs travaux sur différents sujets ; dans les *Lettres édifiantes*, un certain nombre de lettres très instructives ; enfin, de nombreuses lettres manuscrites écrites à ses confrères ou à ses amis et conservées aux archives S. J.

<sup>4</sup> Le père Bourgeois était destiné aux missions dans les provinces de l'empire ; « mais, dans

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

maintenant à la résidence de Saint-Sauveur, comme dans une petite chartreuse. Nos corps de logis sont séparés ; ils ne contiennent chacun que deux ou trois personnes. Nous avons tous une galerie et une cour à côté, et de l'autre un jardinet. Nous sommes *douze* maintenant : neuf Européens, dont quatre de notre province de Champagne, <sup>p.124</sup> et trois Chinois. Nous avons assez de ressources pour vivre honnêtement en bons religieux, et pour faire de bonnes œuvres. On en fait beaucoup. J'ai pour maître de chinois un parent de l'empereur. Son père était fils d'un prince du sang. Toute la famille a été dégradée en haine de la foi. Mon maître n'avait alors que 7 ans ; c'est un homme d'esprit et un bon chrétien.

Le père Bourgeois dit dans la même lettre : « Les églises sont remplies les jours de dimanche et de fête, comme elles le sont en France. En France, ce sont des dévotes qui les fréquentent ; ici, ce sont les dévots. Voilà toute la différence ! Du reste, la plupart des chrétiens que nous avons, sont gens de la lie du peuple. Les grands sont trop attachés aux honneurs et aux biens de ce monde pour risquer de les perdre entièrement, en embrassant une religion qui en ordonne le détachement le plus sincère.

Enfin, la même lettre ajoute : « Ce qu'il y a de bon dans cette mission, c'est que d'un moment à l'autre on s'y trouve sans secours humain ; il ne reste que la Providence dans le sein de laquelle il faut se jeter de bonne grâce. A parler franc, nous ne pouvons compter sur personne. Dans une accusation, il n'y a pas une âme qui consente à parler en notre faveur. Revenons donc toujours à Dieu, Dieu seul.

Ces dernières paroles peignent admirablement ce <sup>p.125</sup> religieux ; c'était un homme vraiment surnaturel, un homme de foi, d'une foi vive.

Enfin, en dehors des Pères d'Europe, que nous avons cités, la mission

---

ces temps de persécution, dit le père Amiot, sa taille, haute de six pieds, et tout le reste en proportion, le firent regarder comme hors d'état de servir les missions dans les provinces ; il n'aurait pu se montrer sans être découvert. Le père Lefèvre, supérieur de la mission, décida de l'envoyer à Pékin. » (Même lettre du 31 nov. 1792).

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

française comptait trois jésuites chinois, qui desservait les chrétientés aux environs de Pékin. Leur utilité se faisait surtout sentir aux époques de persécution, où les Français ne pouvaient se montrer sans s'exposer à être emprisonnés et condamnés ; « mais il ne faut pas croire, écrivait le père d'Ollières, que les prêtres chinois soient une ressource capable de soutenir la religion en Chine. Il est bien à craindre qu'elle ne se perde complètement, si jamais elle est réduite à ses propres sujets. Les prêtres de la nation peuvent servir utilement, si on les force à travailler, s'ils sont tenus de court et surveillés de près ; sans cela, ils détruisent plus qu'il n'édifient <sup>1</sup>.

A cette époque, quelques Frères coadjuteurs rendaient les plus grands services à la cause catholique par leurs travaux artistiques au palais impérial.

Le plus célèbre de tous et aussi le plus remarquable, est certainement le frère Joseph Panzi, italien d'origine, arrivé à Pékin le 12 janvier 1773, et attaché à la mission française. Il remplaçait à la cour les frères Castiglione et Attiret, tous deux décédés et dont le rare talent pour la peinture et les aimables <sup>p.126</sup> et modestes qualités furent si longtemps appréciées de l'empereur, des princes et des mandarins.

Le père de Grammont a tracé ce portrait du frère Panzi dans une lettre restée inédite du 17 novembre 1773 : « Il remplit dans le palais la charge de peintre de l'empereur. Quel bon Frère ! Douceur, modestie, humilité et charité, il a toutes les vertus qui rendent un homme agréable à Dieu et à ses frères. C'est une des plus belles fleurs qui sortent du noviciat de Gênes, et il a conservé toute sa fraîcheur et sa beauté première. Quant à son talent pour la peinture, je vous dirai qu'il en a trop pour ce pays. Comme les frères Castiglione et Attiret, il a mille peines à soumettre son art et ses inspirations à la routine de cette nation ; et cependant il le fait de bon cœur

---

<sup>1</sup> [Lettres édifiantes](#), 14<sup>e</sup> vol., p. 662.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

pour le service de cette mission <sup>1</sup>.

Dans une lettre également inédite de 1777 de cet excellent Frère, on lit ces belles paroles où se peint toute la richesse de son cœur et sa généreuse piété : « Tout pour l'amour de Dieu ! Je suis le peintre, ou mieux, le serviteur de la mission, pour l'amour de Dieu. Je me glorifie de l'être pour son <sup>p.127</sup> amour, et je suis bien résolu de mourir pour cette sainte Mission, quand Dieu le voudra <sup>2</sup>.

Cette résolution, il la tint ; il la tint jusqu'à sa mort, arrivée vers 1812.

Nous avons cru devoir faire connaître tout le personnel de la mission française en 1773, avant de raconter les événements qui vont suivre, événements d'une tristesse poignante. Chaque missionnaire y prendra sa part, y jouera son rôle ; et l'historien aura à constater, dans quelques-uns, plus d'une erreur de conduite au milieu des grandes obscurités de situations les plus diverses et les plus inextricables.

@

---

<sup>1</sup> Lettre citée dans la notice du F. Panzi, par le père Pfister, p. 1141. Le frère Panzi, né en 1733, a écrit de Pékin quelques lettres très instructives, restées inédites et conservées dans les archives S. J. Voir sur ce Frère une lettre du père Benoist, à M..., 4 novembre 1773 ([Lettres édifiantes](#), 13<sup>e</sup>, volume p. 394 et suiv.)

<sup>2</sup> Arch. S. J.

## CHAPITRE SIXIÈME

@

Le Bref *Dominus ac Redemptor*. — La nouvelle de la suppression de la Compagnie de Jésus arrive à Pékin. — Douleur des missionnaires, leur résignation. — Attitude des propagandistes et de trois jésuites français.

p.129 Le père Bourgeois venait d'être nommé supérieur, à la place du père Benoist, de la résidence française, quand il reçut la lettre suivante du révérend père Ricci, général de la Compagnie de Jésus. Elle est datée de Rome, 31 novembre 1772. « Que vous dirai-je des calamités de notre Société ? Commencées il y a quinze ans, elles n'ont pas diminué depuis, elles augmentent plutôt chaque jour, nos ennemis faisant tous leurs efforts pour détruire la Compagnie et l'abolir. Certes, nous n'avons pas mérité cela de la part des hommes, à l'exception des hérétiques et de tous les ennemis de l'Église et du Saint-Siège ; et pour arriver à leur p.130 fin, ils ont à leur service l'autorité des plus puissants monarques <sup>1</sup>. »

Ces monarques étaient Louis XV, Charles III roi d'Espagne, Joseph II, roi de Portugal, et le roi des Deux-Siciles. Leur but commun était d'obtenir du pape Clément XIV l'entière extinction de la Société. Les motifs avoués étaient le bien de la paix et le repos du peuple chrétien, troublés, prétendaient-ils, par l'existence des jésuites. Au fond, ils voulaient anéantir l'Église, et pour cela, il fallait commencer, croyaient-ils, par se débarrasser de ses défenseurs dévoués. Que pouvait le pape, seul contre les souverains catholiques ?...

Le 21 juillet 1773, Clément XIV signa le bref *Dominus ac Redemptor*, qui

---

<sup>1</sup> Cette lettre, adressée à l'évêque de Nankin, Mgr de Laimbeckhoven, fut communiquée au père Bourgeois. « Quid dicam de nostræ societatis calamitatibus ? Illæ in quintum decimum annum productæ, non modo nihil remiserunt sed augescunt in dies, summa vi contententibus inimicis nostris extinguere societatem et aboleri. Ab hominibus talia certe non meruimus, si hæreticos et quoscumque Ecclesiæ et sanctæ sedis hostes exipiamus. Ad rem eam utuntur auctoritate regum potentissimorum. » (Arch. S. J., inédite).

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

abolissait la Compagnie dans tout l'univers. Le bref disait : « De notre certaine science et par la plénitude de notre puissance apostolique, nous supprimons et nous abolissons la Société de Jésus. » Et plus loin : « Quant aux Missions, nous voulons <sup>p.131</sup> qu'elles soient également comprises dans tout ce que nous avons statué touchant la suppression de la Société. »

Il disait encore : « Nous déclarons cassée à perpétuité et entièrement éteinte toute espèce d'autorité, soit spirituelle, soit temporelle, du général, des provinciaux, des visiteurs et autres supérieurs de cette Société, et nous transférons absolument et sans aucune restriction cette autorité et cette même juridiction aux ordinaires des lieux. »

Il disait enfin : « Les profès admis aux ordres sacrés, et qui, dans la crainte de n'avoir pas de quoi vivre honnêtement, soit par le défaut ou la modicité de leur pension, soit par l'embarras de se trouver une retraite, ou qui, à cause de leur grand âge et de leurs infirmités, ou par quelque autre motif juste et raisonnable, ne jugeront point à propos de quitter les maisons ou collèges de la Société, ceux-là auront la liberté d'y demeurer, à condition qu'ils ne conserveront aucune administration dans ces maisons ou collèges, qu'ils ne porteront que l'habit des clercs séculiers et qu'ils seront entièrement soumis aux ordinaires des lieux... Il sera désigné un personnage du clergé séculier, recommandable par sa prudence et ses bonnes mœurs, pour présider à l'administration de ces maisons, le nom de la Société étant totalement aboli. »

Tous les privilèges et statuts de l'ordre sont cassés et abrogés entièrement.

<sup>p.132</sup> Le bref fut promulgué à Rome, le 16 août seulement, mais il ne fut affiché ni *ad Valvas sancti Petri*, ni au champ de Flore, ni ailleurs. On sait que c'était là le mode ordinaire de promulgation.

Clément XIV préféra recourir au mode exceptionnel ou extraordinaire <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> V. ce que nous avons écrit sur le bref de suppression de la Compagnie de Jésus, dans *Les jésuites et la nouvelle France au XVIIIe siècle*, T. II, pp. 279 et suiv.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Par un bref spécial du 13 août, il institua une commission exécutive, la congrégation dite *de abolendà societate*, munie des pouvoirs les plus amples et chargée d'adresser le bref de suppression aux évêques du monde entier avec une circulaire indiquant les formes à suivre dans l'abolition de l'ordre partout où travaillaient ses membres.

La circulaire porte la date du 18 août 1773. Il y est dit : « Par l'exemplaire ci-joint de lettres apostoliques données sous forme de bref le 21 juillet dernier, Votre Grandeur apprendra la suppression et l'abolition, faites pour de justes raisons par notre souverain-pontife le pape Clément XIV, de l'Institut appelé *Congrégation des clercs réguliers de la Compagnie de Jésus*... Sa Sainteté ayant voulu rendre cette suppression absolument effective a institué, à cet effet, avec les pouvoirs nécessaires les plus étendus, une commission composée des cardinaux Corsini, Marefoschi, Caraffa, Zelada et Casali et des deux prélats Macedonio et Alfani. Nous joignons à cette lettre un <sup>p.133</sup> exemplaire du bref du 13 courant, qui établit cette commission <sup>1</sup>. »

Après le préambule de la circulaire, la commission indique les formalités à remplir pour obtenir l'entière exécution du bref de suppression : « Par ordre de Sa Sainteté, cette commission écrit aujourd'hui à Votre Grandeur d'avoir à se transporter dans chaque maison, collège et lieu quelconque de son diocèse ou se trouvent des individus, membres de la Compagnie supprimée, qu'elle les réunisse, et que, dans chaque maison, elle leur dénonce, promulgue et intime régulièrement le bref de suppression et le bref qui institue la commission exécutive, et qu'elle les engage, qu'elle les contraigne à leur entière exécution. »

Quant aux maisons, aux collèges et aux biens de la Compagnie, la

---

<sup>1</sup> « Ces prélats, dit Boero dans les *Osservazioni* (T. II, p. 60), étaient les adversaires les plus déclarés des jésuites, choisis et désignés à l'avance par les ministres des différentes cours. » Quelques-uns d'entre eux, par exemple, Macedonio et Alfani, usèrent même, après la promulgation du bref à Rome, de procédés si violents et si iniques contre les condamnés, que le cardinal Marefoschi en fut révolté et renonça à siéger dans la commission. (Cf. *Clément XIII et Clément XIV*, par le père de Ravignan. — *Clément XIV et les jésuites*, par Créteineau-Joly).

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

circulaire ajoute : « Que Votre Grandeur en prenne possession au nom du Saint-Siège et qu'elle les garde pour être employés selon les intentions manifestes du pape, après en avoir éloigné tous les membres de la Société supprimée ; p.134 qu'elle fasse tout ce qui est décrété pour l'exécution dans le bref de suppression. »

D'après ce qui précède, « il est incontestable que la promulgation était nécessaire pour que le bref de Clément XIV, supprimant la Compagnie de Jésus, fut mis à exécution <sup>1</sup>. »

Deux conséquences se dégagent du texte de la commission. La première est signalée par le père Sanguinetti : « Jusqu'à ce que le bref leur fut notifié, les jésuites ne pouvaient et ne devaient pas se dissoudre. Ils ne le devaient pas, parce que le souverain pontife seul pouvait leur accorder ce pouvoir. Ils ne le pouvaient pas, parce qu'il n'y avait personne à qui ils eussent pu faire la remise des maisons prescrite par le bref, l'évêque étant seul désigné pour cela <sup>2</sup>. »

Le père de Ravignan expose, en termes irréfutables, la seconde conséquence : « Le texte seul de la circulaire envoyée à tous les évêques de la chrétienté par la Congrégation dite *de abolendà societate* établit et prouve la nécessité d'une publication et promulgation locale et personnelle du bref pour qu'il ait force de loi. Par conséquent, la Compagnie de Jésus n'est vraiment supprimée dans chacune de ses p.135 maisons, et par rapport aux individus qui l'habitent, qu'autant que la sentence de suppression y est légalement notifiée par les ordinaires <sup>3</sup>. »

La circulaire du 18 août, rédigée par le cardinal Caraffa, ne resta pas lettre morte. Elle fut envoyée avec le bref aux évêques de France, d'Espagne, de Portugal et de tous les États de la maison de Bourbon, où les

---

<sup>1</sup> *La Compagnie de Jésus et son existence canonique dans l'Église*, par le père Sanguinetti, p. 388 ; traduction de l'italien par le père J. Noury, S. J. — Ce livre est une réponse à l'abbé Chaillot : *Pie VII et les jésuites*.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 388.

<sup>3</sup> *Clément XIII et Clément XIV*, T. I, p. 434.

souverains avaient déjà disposé des biens de la Compagnie expulsée par leurs ministres. Ce passage de la circulaire, qui enjoit aux évêques de prendre possession de tous les collèges et maisons des jésuites, des biens meubles et immeubles, et de les employer selon les intentions du pape, n'était donc pas applicable dans ces pays ; elle y suscita un vif mécontentement et des protestations. Les puissances réclamèrent, et sur les réclamations formulées par leurs ambassadeurs, Clément XIV se vit forcé de la désavouer.

Le cardinal de Bernis, ambassadeur de France près le Saint-Siège, mandait, en effet, au duc d'Aiguillon, dans le post-scriptum d'une dépêche du 24 août 1773 : « Le ministre d'Espagne, quoique très mécontent de la lettre aux évêques, ne voulut pas, dimanche dernier, par ménagement pour Sa Sainteté, lui porter des plaintes sur la conduite de la congrégation *de abolendâ societate*. Pour moy, je <sup>p.136</sup> n'hésitai pas le lendemain de m'en expliquer avec le Saint-Père qui, le plus franchement du monde, m'assura que c'était une sottise et une méprise du cardinal Caraffa, chargé de la rédaction de cette lettre ; que ce cardinal avait suivi le protocole de la lettre circulaire, écrite aux évêques de l'État ecclésiastique, sans faire attention qu'en France, en Espagne, à Naples et en Portugal, il n'y a plus de jésuites, et que l'application de leurs biens a esté faite <sup>1</sup>. »

En conséquence, la circulaire du 18 août fut modifiée. Le 18 décembre 1773, une seconde circulaire fut rédigée, absolument différente de la première dans la partie relative à la disposition des biens des jésuites. La juxtaposition des deux textes le montre suffisamment <sup>2</sup>. Dans la première,

---

<sup>1</sup> Theiner, *Histoire du Pontificat de Clément XIV*, T. II, p. 344.

<sup>2</sup> Première circulaire : « Pertinentiarum quarumcumque possessionem nomine sanctæ sedis (*Episcopus*) apprehendat et retineat pro usibus à Sanctissimo designandis, amotis individuis suppressæ societatis prædictis. »

Seconde circulaire : « Perillustris et Rme Dne uti frater. Cum Emi Patres congregationis particularis a Sanctissimo Domino nostro deputatæ super negotiis suppressæ societatis Jesu, eodem Sanctissimo approbante, decreverint, commodo civitatum et locorum in quibus collegia existebant, bona suppressæ societatis applicanda esse, pro adimplendis pietatis operibus sacrisque functionibus, quæ ab illius individuis exercebantur, vel pro aliis piis usibus cujuslibet respectivo ordinarii judicio utilioribus : propterea has litteras ad amplitudinem tuam dandas esse mandarunt, ad hoc, ut, auditis publicis repræsentantibus,

les évêques <sup>p.137</sup> doivent prendre possession de tous les biens, dont ils disposent ensuite, d'accord avec le Saint-Siège. Dans la seconde, il n'est plus question de prise de possession. Les évêques sont simplement invités à soumettre à la congrégation leur avis sur la disposition des biens, et cela, après avoir entendu d'abord les autorités civiles (*auditis publicis repræsentantibus*) et autres intéressés (*quorum interest*). Les autorités civiles, omises dans la première circulaire, passent au premier plan dans la seconde ; elles diront le dernier mot.

Clément XIV, d'après sa réponse au cardinal de Bernis et les modifications apportées à la circulaire du 18 août, ratifiait donc l'application des biens des jésuites, faite par le pouvoir civil en France, et indiquait la marche à suivre à l'avenir, dans la disposition des autres biens de ces religieux.

<sup>p.138</sup> Dans les États d'Europe où la publication du bref se fit régulièrement, la Compagnie de Jésus fut réellement supprimée ; mais elle le fut seulement après l'intimation officielle du bref dans *toutes* et dans *chacune* de ses maisons.

Dans les pays de missions, les jésuites conservèrent partout leur habit, leur état et leurs biens jusqu'à la promulgation légale. Canoniquement, il ne pouvait en être autrement, car « d'après les théologiens et les canonistes les plus sûrs, dit le père de Ravignan, là où les formalités de la publication ne furent pas remplies, par une raison indépendante de la volonté des jésuites, le bref, non promulgué dans la forme déterminée par le législateur, ne les obligeait pas <sup>1</sup>. »

---

et iis, quorum, interest, distincte referat præfatae congregationi, quæ sint pietatis opera suæ diæcesis necessitatibus congruentia, vel spirituali illius utilitati magis profutura. Sic igitur exequi Curabit Amplitudo Tua, ut Emi Patres opportune providere valeant, postquam tamen cessatum fuerit onus manutenendi individuos in ecclesiastica ditione degentes qui sumptibus Sanctæ sedis aluntur et restitutæ fuerint monti pietatis urbis pecuniæ ad hunc effectum subministratæ, usque ad ejus plenariam reintegrationem. Atque interea Amplitudini tuæ omnia fausta ex corde precamur a Domino.

Amplitudinis tuæ studiosissimus uti frater.

Romæ, 18 decem. 1773.

<sup>1</sup> *Clément XIII et Clément XIV*, T. I, p. 433.

\*

La nouvelle de la suppression de la Compagnie n'arriva pas à la même époque, aux pays éloignés de Rome.

Elle parvint à Pékin, mais pas officiellement, en 1774 seulement, « après que l'évêque de Macao, avec tout l'éclat qu'on a coutume de donner à la publication des plus grands triomphes, eût fait publier dans tout son diocèse le bref qui détruisait la Société, enluminé de tout ce qui pouvait la rendre odieuse dans ces climats <sup>1</sup>. »

p.139 L'évêque de Macao, Mgr Alexandre de Sylva Pedrosa Guimaraës, récemment promu à ce siège, était particulièrement dévoué à la politique du marquis de Pombal, ministre du Portugal. Le 1<sup>er</sup> octobre 1774, le père Amiot écrivait à M. Bertin : « Un bruit sourd et qui vient chaque jour en se renforçant, nous annonce, pour dernière disgrâce, que le souverain-pontife a enfin, par une bulle <sup>2</sup> solennelle, aboli entièrement l'ordre des clercs réguliers de la Compagnie de Jésus <sup>3</sup>. »

Le 12 octobre, le père Amiot ajoutait ce P. S. à sa lettre du 1<sup>er</sup> octobre : « Je prie Votre Grandeur de ne pas trouver mauvais que j'ajoute un post-scriptum à la lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire en date du 1<sup>er</sup> octobre 1774. Un exprès, arrivé depuis peu de Canton, nous apporte des lettres du père Lefebvre qui confirment la vérité de ce que nous n'avions appris que par des bruits confus quoique très bien fondés, que les jésuites sont enfin détruits. »

On s'imagine facilement l'effet terrible produit sur les missionnaires au premier bruit de la destruction, d'une Société à laquelle ils étaient attachés par p.140 toutes les fibres de l'âme. Le premier sentiment fut la stupeur ; le second une tristesse profonde, indicible. L'abattement et la douleur furent

---

<sup>1</sup> Le père Amiot à M. de la Tour, ancien secrétaire du roi ; Pékin, 31 nov. 1792. (Arch. S. J.)

<sup>2</sup> Le père Amiot se trompe. Il aurait dû dire : Bref de suppression et non Bulle. « La sentence de Clément XIV paraît sous forme de Bref et non de Bulle, afin qu'elle soit moins solennelle et plus facile à révoquer. » (P. de Ravignan, *ibid.*, p. 408).

<sup>3</sup> Voir cette lettre aux [Pièces justificatives n° I](#).

portés aux dernières limites.

Ils savaient que les jansénistes, les universitaires, les protestants, les parlementaires et les philosophes du dix-huitième siècle s'étaient coalisés contre la Compagnie ; que parvenus à la détruire en France, ils travaillaient encore par tous les moyens possibles, à la faire disparaître du monde entier ; ils savaient que les puissances catholiques faisaient cause commune avec cette coalition infernale, et que les cours de Portugal, de France, d'Espagne et de Naples avaient rendu des décrets d'expulsion inspirés par les plus dangereux ennemis de l'Église ; ils savaient enfin que ces mêmes cours exerçaient sur le pape Clément XIV une pression odieuse, persévérante et acharnée pour le déterminer à sanctionner leurs décrets et à abolir complètement l'ordre par un acte solennel de la papauté ; mais il ne leur était pas venu à l'esprit que le souverain-pontife, placé sous la pression de la violence et des craintes les plus terrifiantes, croirait, pour le bien de la paix, devoir supprimer par un bref une Compagnie qui avait été approuvée par les papes, ses prédécesseurs, et s'était montrée, pendant deux siècles, si utile à l'Église et si attachée au Saint-Siège. Et cependant une mesure si grave en elle-même et dans ses conséquences était <sup>p.141</sup> accomplie : la sentence pontificale était portée, la destruction des jésuites consommée.

Est-il surprenant que cette sentence, en Chine, comme partout ailleurs, ait brisé bien des cœurs et fait couler des larmes abondantes ? A Pékin, le père Hallerstein, président du tribunal des Mathématiques, meurt subitement, à cette nouvelle, d'une attaque d'apoplexie, le 29 octobre 1774. Quelques jours auparavant, le 23 octobre, l'aimable et savant père Michel Benoist tombe entre les bras du père Bourgeois, frappé comme d'un coup de foudre <sup>1</sup>. Les Pères Martial Cibot, Collas et d'Ollières ne survécurent que peu d'années, malgré leur courageuse résignation, à une si

---

<sup>1</sup> On lit dans le journal de Mürr, T. IV, p. 236 : « P. Hallerstein cum duobus aliis sociis ita attonitus erat ad fulmen romanum ut apoplexia prostratus ipsam aulam attonitam fecerit. » Voir sur le père Benoist la lettre du [père Amiot à Bertin, 1<sup>er</sup> nov. 1774](#), et la lettre du père Bourgeois au père Duprez, 1<sup>er</sup> nov. 1774.

violente secousse. Six ans après l'annonce officielle de la suppression de l'Ordre, ils se suivirent dans la tombe, à quelques mois de distance <sup>1</sup>. Ainsi, la p.142 mission de Pékin perdait, de 1774 à 1781, cinq de ses plus illustres savants !

Le père Bourgeois, supérieur de la résidence, se fit, le 1<sup>er</sup> novembre 1774, l'écho de la douleur intense de ses religieux, dans une lettre pleine d'une émotion pénétrante, à un de ses confrères d'Europe, le père Duprez. Nous la citons en partie parmi tant d'autres, également admirables de pensée et de style, adressées en Europe, à cette époque, par les missionnaires de Chine, et presque toutes restées inédites. On ne peut les lire sans être douloureusement ému jusqu'au plus profond de l'âme. « Ah ! cher Duprez <sup>2</sup>, écrit-il dans sa lettre, où en sommes-nous ? Vous êtes détruits, et nous, nous ne tarderons pas à l'être. Pour trouver des jésuites, il faudra les chercher dans le ciel ; ils ont disparu de dessus la terre. Cher ami, ce que j'écris ici me paraît comme un songe. Quoi ! notre chère, notre sainte Compagnie n'est plus ! Se fasse p.143 à cette idée qui voudra, qui pourra. Pour moi, je vous le déclare, je mourrai plein de cette pensée ; et, alors comme maintenant, elle me pénétrera d'une douleur qui ne s'exprime pas. Vous me connaissez ; il vous sera aisé de croire ce que vous dis. »

Le père Bourgeois écrit au même Père, le 15 mai 1775 : « J'ose, aujourd'hui, vous épancher mon cœur ; je crains d'augmenter la sensibilité du vôtre. Je me contente de gémir devant Dieu. Ce tendre Père ne

---

<sup>1</sup> Le père Bourgeois écrivait au père Duprez, le 15 oct. 1780 : « La fatale destruction de la Compagnie donna au père Cibot le premier coup de la mort » ; et dans sa notice inédite sur le père d'Ollières, il dit : « La destruction de la Compagnie qu'il aimait si tendrement lui avait fait au cœur une plaie qui ne s'était pas fermée ; il fut frappé d'apoplexie. » Le père Pfister, dans sa notice sur le père Paul-Louis Collas, écrit : « La suppression de la Compagnie, les malheurs de la mission, la mort du père d'Ollières, avec qui il était entièrement lié, l'impressionnèrent tellement qu'il mourut moins d'un mois après son ami. »

<sup>2</sup> Le père Duprez, jésuite, appartenait à la province de Champagne et avait longtemps habité dans les mêmes maisons que le père Bourgeois. En dernier lieu, avant le départ du père Bourgeois pour la Chine, il vivait avec lui à l'université de Pont-à-Mousson. Ils étaient intimement unis ; séparés, ils s'écrivaient fréquemment, et les archives S. J. conservent beaucoup de lettres adressées par le père Bourgeois, de Pékin, à son vieil ami. Elles contiennent l'histoire de la mission française, surtout de 1774 à 1790.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

s'offensera pas de mes larmes ; il sait qu'elles coulent de mes yeux malgré moi. La résignation la plus entière ne peut en tarir la source. Ah ! si le monde savait ce que nous perdons, ce que perd la religion en perdant la Compagnie, lui-même partagerait notre douleur. Je ne veux ni me plaindre, ni être plaint. Que la terre fasse ce qu'elle voudra. J'attends l'éternité, je l'appelle, elle n'est pas loin. Les climats et la douleur abrègent des jours, qui n'ont déjà que trop duré. Heureux ceux des nôtres qui se sont réunis avant 1773 aux Ignace, aux Xavier, aux Louis de Gonzague, aux Régis et à cette troupe innombrable des saints qui marchent avec eux à la suite de l'Agneau, sous l'étendard du glorieux nom de Jésus ! » Cette grande douleur puisait une consolation réconfortante dans le témoignage d'une conscience pure, sans reproche. « Notre conscience, disait le père Amiot, qui ne nous reproche aucun crime, n'est pas une conscience fausse. Nous sommes coupables, <sup>p.144</sup> puisqu'on nous châtie, mais les fautes pour lesquelles on nous châtie, sont apparemment de la nature de celle que nous contractons en naissant. Nous sommes coupables sans le vouloir, sans le savoir, sans même nous douter lorsque nous le sommes devenus. Consolons-nous donc ; adorons les desseins de la divine Providence ; soumettons-nous à ses décrets et baisons la main qui nous frappe. »

Le père Amiot adressait, le 1<sup>er</sup> novembre 1774, cette lettre à M. de la Tour, intendant de la manufacture de porcelaine de Sèvres.

Le 12 octobre précédent, il avait envoyé à M. Bertin une épitaphe des missionnaires français, enterrés à deux lieues de Pékin, au cimetière de Tch'eng-fou-sé, appartenant aux jésuites de la résidence de Saint-Sauveur. Composée par lui, à la demande et au nom de ses confrères, écrite sur un papier fort et collée sur bois, puis déposée dans la chapelle funéraire du cimetière, elle est restée jusqu'à nos jours comme un monument authentique de la plainte touchante, mais résignée, des religieux de Chine, sacrifiés avec leurs frères du monde entier à la haine implacable de leurs

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

ennemis. M. Mouly <sup>1</sup>, lazariste, la trouva, en 1835, dans une grande salle du palais impérial entre les portraits des Pères <sup>p.145</sup> Parrenin et Bourgeois. Il la lut et ne put s'empêcher de verser des larmes.

« Quoique je ne sois pas naturellement très sensible, dit-il, mon cœur fut profondément ému, et mes larmes coulèrent en abondance à la simple lecture de cette épitaphe <sup>2</sup>. » Nous la donnons ici, traduite en français.

« Au nom de Jésus : Amen. Longtemps inébranlable, vaincue enfin par tant de tempêtes, la Compagnie a succombé. Arrête-toi, voyageur, et lis. Médite quelques instants l'inconstance des choses humaines. Ici reposent les missionnaires français de cette Société célèbre qui, en tous lieux, a enseigné et propagé le culte du vrai Dieu ; qui, au milieu des travaux et des persécutions, imitant, du plus près qu'il est possible, et autant que le permet la faiblesse humaine, Jésus dont elle porte le nom, a pratiqué la vertu, aidé le prochain, et s'étant faite toute à tous pour gagner toutes les âmes, pendant deux siècles et plus qu'elle a été florissante, a donné à l'Église ses martyrs et ses confesseurs.

« Nous, Joseph-Marie Amiot et les autres missionnaires français de la même Société, pendant que sous les auspices et la protection du monarque tartare-chinois, à l'aide des sciences et des arts que nous pratiquons, nous pouvons encore travailler pour la cause <sup>p.146</sup> de Dieu dans la capitale de la Chine ; tandis que, dans le palais même impérial, au milieu des autels des faux dieux, notre Église de France brille encore d'un bel éclat ; gémissant en secret jusqu'au dernier de nos jours, nous avons placé ici, dans ces lieux funèbres, ce monument de notre fraternelle piété.

Va, voyageur, félicite ceux qui sont morts, plains ceux qui survivent, prie pour tous, étonne-toi et tais-toi.

L'an de J.-C. 1774, le 14<sup>e</sup> jour du mois d'octobre, la 20<sup>e</sup> année de

---

<sup>1</sup> Il fut nommé, en 1840, évêque de Fessula *in partibus* et vicaire apostolique de la Mongolie, puis du Tché-li.

<sup>2</sup> *Annales de la Propagation de la foi*, [T. X, pp. 100 et suiv](#)

l'empire de Kien-long, le 10<sup>e</sup> jour de la 10<sup>e</sup> Lune <sup>1</sup>. »

p.147 Après avoir cité cette épitaphe, M. Mouly ajoute : « Si ce n'est pas là le cantique du prophète, pleurant sur les malheurs du peuple de Dieu à Babylone, ces lignes le rappellent du moins ; et les maux dont a été accablée la religion en Chine, depuis que les jésuites n'y sont plus, ne justifient que trop ces lugubres gémissements <sup>2</sup>. »

Cependant la douleur des missionnaires n'altère p.148 en rien leur foi et leur obéissance. Dévoués au Saint-Siège, ils se soumettent sans murmure. Ils adorent les jugements impénétrables de Dieu, et vénèrent sans trouble et avec sincérité les décisions du vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Clément XIV a parlé ; ils se taisent. « Béni soit Dieu, écrit le père

---

<sup>1</sup> IN NOMINE JESU  
AMEN  
INCONCUSSA  
DIU, TANDEM  
TOT VICTA PROCELLIS, OCCUBUIT  
STA VIATOR, ET  
LEGE

atque humanarum inconstantiam rerum paulisper tecum reputa. Hic jacent missionarii galli, ex illa, dum viverent, celeberrima Societate quæ ubique locorum genuinum veri Dei cultum docuit et promovit ; quæ Jesum, a quo nomen accepit, in omnibus, quantum patitur humana imbecillitas, propius imitata inter labores et ærumnas, virtutes excoluit, proximum juvit et, omnia omnibus facta, ut omnes lucrifaceret, per duo et amplius sæcula quibus floruit, suos dedit Ecclesiæ martyres et confessores.

Nos, Josephus-Maria Amiot cæterique ex eadem Societate missionarii Galli, dum Pekini Sinarum, sub auspiciis et tutela tartaro-sinici monarchæ obtentu scientiæ et artium, rem divinam adhuc promovemus ; dum in ipso imperiali palatio tôt inter inanium delubra deorum, præfulget adhuc gallicana nostra ecclesia : heu ! ad ultimum vitæ diem tacite suspirantes, hoc fraternæ pietatis monumentum ferales inter lucos posuimus. Abi, viator, congratulare mortuis, condole vivis, ora pro omnibus, mirare et tace.

ANNO CHRISTI MDCCLXXIV  
MENSIS OCTOBRIS DIE XIV  
IMPERII KIEN-LONG XX  
LUNÆ NONÆ, DIE X

<sup>2</sup> *Annales de la propagation de la foi*, ibid. — Le père Amiot fait suivre sa lettre du 12 octobre, à M. Bertin, de ces quelques lignes : « Je me flatte, Monseigneur, que Votre Grandeur ne désapprouvera pas mon idée (l'épitaphe) et j'ose croire qu'elle me pardonnera libéralement, d'avoir répandu quelques fleurs sur le tombeau d'une Compagnie dans laquelle j'ai vécu près de 40 ans. Ces fleurs ne sont pas du nombre de celles qui doivent être cueillies de nos jours ; il faut attendre qu'elles soient un peu fanées, à l'opposé des fleurs ordinaires ; elles auront alors tout leur éclat, et la postérité qui jugera de ce qui s'est passé sous nos yeux, plus sainement que nous ne pouvons le faire nous-mêmes, en rendant justice à qui elle est due, révoquera peut-être en doute l'époque de ces événements ; elle aura quelque peine à concevoir comment il a pu se faire qu'ils aient eu lieu dans le siècle des lumières. »

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Bourgeois, que sa sainte volonté soit faite ! Je souffrirai cruellement, mais par la miséricorde de Dieu, je veux être soumis de tout mon cœur ; je veux embrasser cette redoutable croix avec amour<sup>1</sup>. » Ses frères dans l'apostolat partagent ses sentiments ; ils souffrent, mais ils donnent l'exemple de la résignation et de la soumission la plus entière.

Il y a assurément dans cette disposition commune et héroïque une beauté qui inspire le respect et l'admiration. Néanmoins, certains envieux et ennemis des jésuites français ne comprirent pas ou ne voulurent pas comprendre avec quelle sincère soumission d'esprit et de cœur ils attendaient le bref de Clément XIV. Ce bref n'était pas promulgué, et déjà ils répandaient contre eux, soit en Chine, soit à Rome, les bruits les plus injurieux. Ces bruits parvinrent aux oreilles des Pères. Le père Bourgeois protesta au nom de tous. Il prit même la précaution de s'armer d'une pièce irréfutable pour confondre la calomnie. « Comme je crains, dit-il dans la lettre déjà citée du premier novembre, qu'on nous accuse de différentes p.149 choses, j'ai pris le témoignage de tous les missionnaires de la Propagande qui sont ici, pour constater notre innocence. Leur témoignage dit tout ; ce sont les seuls témoins et les seuls accusateurs que nous puissions avoir ici. Eux seuls peuvent pénétrer à Pékin. L'entrée est fermée à tout autre Européen. Il faut que vous sachiez, mon cher Duprez, que votre ami François Bourgeois n'est point allé au bout du monde pour y faire le commerce et désobéir au Saint-Siège ! Il y est allé uniquement pour prêcher Jésus-Christ et sa sainte loi. Encore une fois : Dieu soit béni ! La Croix est le plus beau présent que notre bon Maître puisse nous faire. »

Dans la même lettre, le père Bourgeois ajoute : « Aux maux qui nous viennent d'au-delà des mers, ce terrain nous en fournit abondamment... Ils nous environnent de toutes parts. »

Les jésuites de Pékin n'étaient pas, en effet, au bout de leurs épreuves. Avant même la promulgation du bref, aucune avanie, aucune tristesse ne

---

<sup>1</sup> Lettre au père Duprez, 1<sup>er</sup> nov. 1774.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

leur furent épargnées. La justice de l'histoire a ses droits, elle a aussi ses devoirs ; nous dirons tout, mais avec modération et charité. Pendant plusieurs années, à partir de 1773, il se passa dans la capitale de l'empire chinois, des faits inouïs, étranges, incroyables, qu'il n'est plus permis de taire, les archives qui les cachaient étant ouvertes partout et mises à la p.150 disposition des chercheurs de nouveautés historiques. Dans les bibliothèques publiques en France, dans les riches trésors de la Propagande et dans les archives de la Compagnie, on pourra contrôler notre travail. Cependant, les limites de cette histoire nous forceront de négliger plus d'un fait intéressant. Nous dirons le principal, le plus important ; et, parmi les documents souvent contradictoires, nous choisirons ceux qui nous sembleront plus conformes à la vérité ou émanant de personnages plus dignes de foi.

Nous avons vu, au chapitre III, que la congrégation de la Propagande avait à la capitale de l'empire chinois, un établissement où, pendant longtemps, *elle n'entretint qu'un seul missionnaire, et encore ce missionnaire n'avait-il pas de quoi s'occuper* <sup>1</sup>.

Peu à peu ce nombre augmenta. « L'un d'eux, nommé le père Sigismond, augustin réformé, trouva moyen de s'introduire au palais, sous le titre d'horloger, faisant fonction de machiniste. Comme il avait beaucoup d'esprit et plus de talent encore, il s'y fit goûter et mourut au service de l'empereur. Il avait appelé du monde à son secours pour se renforcer et pour tâcher de mettre les missionnaires de la Propagande sur le pied à peu près où il voyait qu'étaient les jésuites. On lui envoya du fond de l'Italie, d'abord p.151 un peintre et un horloger, et ensuite un médecin, ou se disant tel. Le premier était augustin déchaussé, le second petit carme et le troisième franciscain. Celui-ci n'ayant pas réussi dans la première cure dont on le chargea, fut mis à quartier presque en arrivant. Les deux autres, après avoir servi environ dix ans, ont été renvoyés du palais parce qu'ils

---

<sup>1</sup> Le père Amiot à M. Bertin, 12 octobre 1774.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

n'avaient ni les manières ni le ton propre du lieu. Outre ces trois religieux, il y en a un quatrième, petit carme encore, mais allemand de nation, et qui est proprement le seul des propagandistes qui ait acquis assez de connaissance et d'habitude de la langue chinoise, pour pouvoir faire avec quelques fruits les fonctions de missionnaire <sup>1</sup>. »

Le carme allemand s'appelait Joseph de Sainte-Thérèse ; le père Damascène était peintre et le père Archange, horloger. Nous ignorons le nom du médecin.

Or, dit le père Amiot dans la même lettre, « à peine ces messieurs, auxquels sont unis quelques prêtres chinois élevés au séminaire de Naples, ont-ils appris l'extinction totale des jésuites et la réunion de leurs missions à celles de la Propagande, qu'ils ont regardé comme leur appartenant déjà, non seulement ce que les puissances spirituelles ont droit de donner, mais généralement tout ce que nous avons ici <sup>2</sup>. En <sub>p.152</sub> conséquence, ils vont et viennent dans nos maisons avec la même liberté que dans les leurs propres. Sous le moindre prétexte, ils s'assoient à nos tables sans y être invités. Ils m'ont tout l'air, du moins quelques-uns d'entr'eux, de ne pas tarder longtemps à nous mettre aux plus rudes épreuves dans l'exercice de deux vertus que nous avons eu plus d'une fois occasion de pratiquer à leur égard, je veux dire la patience et la charité. Ils n'attendent que le moment auquel la bulle nous sera signifiée, pour faire valoir leur prétendu droit. »

Dans sa lettre à son frère, le père d'Ollières signale un détail bien curieux : « Les propagandistes se partageaient déjà nos trois églises (celle

---

<sup>1</sup> Même lettre du père Amiot, 12 octobre 1774.

<sup>2</sup> Dans une lettre du 15 oct. 1780, à son frère, curé de Lexie, près de Longwy, le père d'Ollières donne ces détails : « Ces messieurs de la Propagande se regardant, exclusivement, à tous autres, comme les officiers du souverain-pontife, prétendirent mettre la main sur notre dépouille, nous chasser de nos maisons et se mettre sur notre place. Ce qu'on leur avait dit du bref et de la façon de l'exécuter, ce que des particuliers de la congrégation de la Propagande leur avaient écrit, leur persuadaient que les choses devaient être ainsi. »

Cette lettre du père d'Ollières a été publiée en partie seulement dans les [Lettres édifiantes](#), vol. XIV, p. 545.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

des Français et celles des Portugais). Ils venaient les examiner avec des airs et un ton de maîtres. Cela alla si loin que l'augustin voyant que, malgré la nouvelle de la destruction, nous continuions à bâtir une magnifique chapelle pour notre congrégation du sacré-cœur, il <sup>p.153</sup> s'en fâcha en notre présence et nous reprocha cette dépense, comme si elle eût été du sien. »

La conduite de ces messieurs « choqua tellement les principes de la probité du père franciscain, propagandiste, qu'il les abandonna et prit la défense des jésuites <sup>1</sup>. »

Elle *choqua* plus encore les Pères de Saint-Sauveur, et le père Amiot ne s'en cache pas dans sa lettre à M. Bertin. Il est attristé, écoeuré. Aussi son cœur de Français se révolte à la pensée que des *étrangers* pourraient devenir les propriétaires des biens de la mission française. Il se refuse, quant à lui, à les leur livrer. « Il serait fâcheux, ajoute-t-il, qu'un établissement tel que celui que nous avons ici, l'un des plus beaux que la France ait dans les pays lointains, passât en des mains étrangères. Il serait de la dernière indécence que notre église, notre bibliothèque, nos instruments et notre maison où l'on voit partout les armes et les symboles de la France devinssent la proie de quelques religieux, italiens, portugais et allemands <sup>2</sup>. Louis le Grand et Louis le Bien-Aimé <sup>p.154</sup> nous ont constamment protégés et comblés de mille bienfaits ; les plus grands ministres de France, jusqu'à Votre Grandeur inclusivement, nous ont pareillement honorés de leur protection ; tout ce que nous possédons, nous le devons à ceux de notre nation. Ne serait-ce pas une insulte faite, je ne dis pas à nous qui ne sommes plus rien, qui sommes moins que rien, mais à cette même nation, que de lui enlever ce qui lui appartient à si juste titre ? Je pense donc que nous devons faire tous nos efforts pour empêcher

---

<sup>1</sup> Le père d'Ollières à son frère, curé de Lexie.

<sup>2</sup> « J'aurai encore regret, dit le père Amiot, de voir notre observatoire si bien garni de ce qu'il y a de meilleur en fait d'instruments d'astronomie et de physique, donnés pour la plupart par nos souverains ou achetés à grands frais du fruit de nos épargnes, de les voir, ces instruments, livrés à la poussière et à la rouille et être ensuite fondus par des gens hors d'état d'en faire usage, et transformés en chandeliers d'église, pour éviter une dépense actuelle de quelques écus de plus. »

qu'on ôte à César ce qui appartient à César. »

Le 1<sup>er</sup> novembre, il écrit encore à l'intendant de la manufacture de porcelaine de Sèvres : « Que les établissements que nous nous sommes procurés ici avec tant de peines, dans un pays si éloigné de la patrie, ne soient pas livrés à des étrangers ; nous n'en demandons pas davantage. »

C'est là, chez lui et chez la plupart de ses confrères, une idée très arrêtée : il ne faut pas que les étrangers italiens ou allemands s'emparent des biens appartenant à la France. En conséquence, il faut éviter, à tout prix et dès maintenant, qu'ils mettent le pied à l'église et à la résidence des missionnaires français ; car, « une fois qu'ils y auront mis le pied, ils s'en croiront bientôt les maîtres ; ils disposeront <sup>p.155</sup> à leur fantaisie, ou suivant leurs besoins présents, de tout ce qu'ils regarderont comme leur étant inutile, avant qu'on ait pu prendre des mesures pour les en empêcher. »

Il redoute surtout d'être un jour soumis aux missionnaires non français, et il repousse cette soumission de toute son énergie. « Si une fois, ajoutet-il, nous sommes soumis à des étrangers, il ne sera plus guère possible de nous soustraire à leur domination. Je sais tout ce qu'il en a coûté à nos prédécesseurs pour obtenir d'être ce que nous sommes. »

N'étant plus indépendants, que deviendront, d'après lui, les missionnaires français soumis à des étrangers ? Que de tracasseries, que d'ennuis, que d'avaries n'auront-ils pas à subir ! Peut-être leur enlèvera-t-on le pouvoir de prêcher et de confesser ! Et ces hommes, qui auront tout quitté, biens, familles, patrie, pour aller au loin étendre le royaume de Dieu et en même temps l'influence française, que deviendront-ils ?... Ces impressions, ces inquiétudes sont exagérées sans doute, elles n'en sont pas moins l'expression d'une conviction intime ; et sous l'empire de ces prévisions déprimantes, le père Amiot est déterminé à s'opposer à toute invasion des biens de la mission, à protester énergiquement.

Si ses protestations et ses efforts restent infructueux, *si, non content de lui avoir ôté les pouvoirs de missionnaire, seule prérogative pour laquelle*

les <sup>p.156</sup> *puissances spirituelles aient action sur lui, si l'on veut encore l'inquiéter par des tracasseries, eh bien ! il ira chercher la tranquillité parmi les tombeaux.* « Je me retirerai, écrit-il à M. Bertin, ainsi que le pratiquent quelquefois les Chinois, dans le lieu où reposent les cendres de mes ancêtres, je veux dire des Français, mes prédécesseurs dans la même carrière, qui sont les seuls ancêtres qui me restent dans cette extrémité du monde, où je me trouve transplanté. Là, méditant sur ce qu'ils ont fait, sur ce qu'ils ont souffert par le seul motif de la gloire de Dieu, je retracerai dans mon esprit le souvenir de toutes leurs vertus, je tâcherai surtout d'imiter leur patience, et j'offrirai des vœux au Ciel en faveur de ceux que je ne pourrai plus aider de mes faibles lumières, ni secourir par mes travaux, en faveur de ceux encore qui m'auront fait quelque mal ou qui pourraient chercher à m'en faire. De cette unique occupation, dont je sens les douceurs par avance, content d'avoir pour nourriture quelques herbes salées et un peu de riz, j'attendrai en paix que mon dernier moment arrive. Alors, plein de confiance dans la bonté de l'être suprême que j'ai sincèrement adoré, tant que j'ai vécu, et dont j'ai tâché de suivre la loi et d'étendre le culte, je m'élancerai avec joie dans son sein, abandonnant ma dépouille mortelle à qui voudra s'en emparer <sup>1</sup>. »

<sup>p.157</sup> La réponse de M. Bertin, datée du mois de décembre 1775, n'arriva qu'après l'intimation du bref. Elle était en tout conforme à la pensée et aux sentiments du père Amiot. *Il désire de tout son cœur que les missionnaires de la Propagande ne se livrent à aucun acte d'hostilité ; il ne pense pas qu'ils fassent aucune entreprise contre l'établissement français, et il a peine à croire que le roi souffrit ces entreprises de leur part.* « D'ailleurs, ajoute-t-il, je crois que vous seriez bien fondé à protester, comme vous vous proposez de le faire, s'il y avait lieu, contre tout ce que les missionnaires de la Propagande entreprendraient sur nos

---

<sup>1</sup> Cette lettre du père Amiot qui se trouve aux archives de la Marine et de l'*Institut*, a été imprimée en partie. On la retrouvera en entier aux *Pièces justificatives, n° I*, même avec les passages que nous venons de citer. Elle semblera, sans doute, et avec raison, exagérée en plus d'un endroit. Les circonstances où elle fut écrite expliquent assez cette exagération.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

possessions et sur les effets de votre mission, dont la plus grande partie est le fruit des bienfaits et de la munificence de nos rois. Je ne doute pas que l'empereur de Chine ne fit sentir alors et les avantages de la protection dont il vous honore, et son animadversion contre ceux qui voudraient la dédaigner en vous insultant. »

Cependant les missionnaires français ne partageaient pas tous les idées et le peu de sympathie du père Amiot à l'égard des propagandistes. « Un grand p.158 nombre, écrit-il, parurent disposés à se laisser enrôler sous les étendards de la Propagande <sup>1</sup>. » C'était le premier mouvement, celui de l'obéissance qui ne calcule pas. Le second, celui de la réflexion, fut bien différent.

Il y eut entre eux un échange de vues, une étude approfondie de la situation qui leur était faite par la nouvelle très certaine du bref de suppression. Ils se dirent : Nous ne connaissons ni le contenu de ce bref, ni son mode d'exécution, ni le sort réservé aux membres de la compagnie dissoute. Dès lors, n'est-il pas préférable, n'est-il pas de notre devoir d'attendre, avant de modifier notre genre de vie, la notification légale du bref ? — De plus, dans la circonstance présente où il s'agit d'une loi de rigueur, sommes-nous obligés de nous y soumettre sans qu'elle nous soit canoniquement intimée ? N'est-ce pas plutôt la volonté du pape que nous restions en possession de notre état jusqu'à la publication, à Pékin même, du décret pontifical ? Un bref, qui n'est pas notifié, a-t-il force de loi ? — N'avons-nous pas le devoir de nous croire liés par nos vœux, et de fait ne sommes-nous pas liés par nos vœux, tant que le pape, qui a seul le pouvoir de délier, ne nous a pas signifié sur ce point sa volonté par un document précis, légalement communiqué ? — Quant à nos biens, nous est-il permis d'en p.159 disposer sans l'autorisation du roi de France et le consentement de l'empereur de Chine ?

Ces questions sérieusement pesées et discutées, tous les anciens

---

<sup>1</sup> Lettre à M. Bertin, 20 septembre 1774.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

missionnaires, les pères Benoist, d'Ollières, Cibot, Collas et leur supérieur, le père Bourgeois, avec les prêtres chinois, se rangèrent à la manière de voir du père Amiot : ils résolurent d'abord de ne rien changer à leur genre de vie jusqu'à la notification officielle du bref, puis de ne rien céder des biens de la mission aux propagandistes avant d'en avoir reçu l'ordre.

Seuls, trois religieux français, les pères de Ventavon, de Grammont et de Poirot, et les pères Cipolla et da Rocha, portugais, n'adoptèrent pas cette décision, surtout ils se déclarèrent partisans du système de l'exécution prématurée du bref apostolique, la prompte et sincère obéissance aux volontés, même non encore connues, du pape, leur semblant, disaient-ils, préférable <sup>1</sup>.

Le père Amiot explique différemment la défection des trois missionnaires français dans sa lettre du 31 novembre 1792 à M. de la Tour. « Après s'être un peu dégrossi dans l'étude de la langue chinoise, écrit-il, le père Bourgeois fut nommé procureur et supérieur de notre maison française en 1772. Il était <sup>p.160</sup> alors au-dessus de cet âge heureux où les fibres, flexibles encore, peuvent se plier en tous sens. Elles avaient pris chez lui le pli qu'elles devaient conserver pour toujours. Il avait exercé avec succès, en France, dans l'un des premiers collèges de sa province, cet emploi fatigant qui, sous le titre de ministre, donnait à ceux qui en étaient revêtus, une inspection immédiate sur la police intérieure de la Maison ; il crut pouvoir faire en Chine comme il avait fait en Europe, il suivit à Pékin la route qu'il s'était frayée à Pont-à-Mousson. On lui opposa d'abord, non pas de la résistance, mais des représentations respectueuses auxquelles sa manière d'envisager les objets ne lui permit pas d'avoir les égards qu'on aurait désiré. Il n'eut pas le bonheur d'être au gré de tout le monde. Tout le monde cependant se tint dans la soumission et la tranquillité qu'exigeait l'état de chacun. Il n'en fut pas de même, après que l'évêque de Macao eût fait publier dans

---

<sup>1</sup> Le père d'Ollières à son frère, dans la [lettre déjà citée](#). — *Mémoire* du père Colas à M. Bertin, 20 novembre 1780.

son diocèse le bref qui détruisait la Société. »

Les religieux auxquels le père Bourgeois *n'eut pas le don de plaire*, furent les trois jésuites français qui se séparèrent de leurs confrères. « Croyant avoir quelque sujet de n'être pas contents de l'administration de leur supérieur, est-il dit dans la lettre du père d'Ollières à son frère, ils reçurent avec avidité la nouvelle de la suppression de leur ordre, et, avant aucune signification juridique, ils se regardèrent et se portèrent p.161 pour sécularisés, et se mirent à procéder contre les autres missionnaires pour les forcer à se reconnaître pour sécularisés. Mais ceux-ci tinrent ferme sur ce principe, que des vœux solennellement prononcés en face des autels, entendus par le peuple chrétien et reçus juridiquement par le supérieur légitime, ne pouvaient cesser d'obliger le religieux que par un acte juridiquement à lui intimé de la part de celui qui peut ou les casser malgré le religieux, ou l'en relever sur sa demande légitimement fondée. En conséquence, ils continuèrent à se porter pour religieux, à traiter leur supérieur en supérieur et lui en exercer les devoirs <sup>1</sup>.

Le père Bourgeois, dont le père Amiot loue la *bonté* et la *grandeur d'âme* tout en lui reprochant une trop grande *fermeté*, fit aux *sécularisés* des remontrances amicales, mais inutilement ; leur parti était pris.

Craignant d'être sans ressources après la promulgation du bref, ils réclamèrent encore, ou le partage des biens entre tous les missionnaires, ou la remise à chacun d'une somme suffisante pour faire face aux exigences de la première heure. Le père Bourgeois s'opposa au partage, et, sur le conseil des plus anciens Pères, il accorda la remise <sup>2</sup>.

Depuis un mois, il s'était chargé de la procure p.162 à la place du père Colas, démissionnaire. « Il fut résolu, dit le père Bourgeois, que je donnerais à chaque Père environ 1.000 taëls. C'était un viatique pour s'en

---

<sup>1</sup> Le père d'Ollières à son frère, curé de Lexie.

<sup>2</sup> *Mémoire* du père Colas, 20 novembre 1780.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

retourner en Europe, ou un supplément au peu que la Sacrée Congrégation donne aux siens. On supposait alors avec fondement qu'on mettrait sur le même pied qu'eux ceux des nôtres qui resteraient à Pékin. La maison n'était pas fournie en argent. Je vendis du consentement des Pères quelques maisons ; Dès le 1<sup>er</sup> octobre 1774, tout fut arrêté, et les rentes de la maison fixées irrévocablement à 6.000 taëls. »

Le supérieur ajoute : « Depuis ce temps là, je ne regardai plus les biens de la maison que comme un dépôt que je devais conserver jusqu'à ce qu'il fût décidé à qui il appartenait d'en disposer <sup>1</sup>. »

p.163 Les trois sécularisés continuèrent à habiter la résidence des Français, où il étaient nourris et entretenus, mais ils vivaient indépendants, sans règles, déliés, disaient-ils, de leurs vœux par le bref pontifical.

Ce bref, les jésuites l'attendaient d'un jour à l'autre. Seuls, les Propagandistes l'avaient reçu directement de leurs amis de Rome et le tenaient soigneusement caché.

Le père Bourgeois terminait par ces trois mots sa lettre du 15 mai 1775 à son ami, le père Duprez : *François Bourgeois, jésuite*.

Et à cette lettre il joignait ce post-scriptum qui, dans sa simplicité, déchire l'âme à la veille d'une vocation brusquement brisée, d'un arrêt de mort rendu par un Père, le Père commun des fidèles : « Cher ami, c'est pour la dernière fois qu'il m'est permis de signer ainsi ; le bref est en

---

<sup>1</sup> Bourgeois à Bertin, 21 juin 1781. (Arch. S. J.) Dans cette même lettre, on lit : « Nous avons vendu quelques boutiques 16.000 taëls. J'en distribuai 11.000 tant aux missionnaires européens que chinois ; le père Ciboten assura 2.000 aux missionnaires des provinces dont il était chargé ; 2.000 furent employés au vu et au su de tout le monde à achever la Congrégation que le père Lefebvre, notre supérieur général, m'avait donné ordre de bâtir. Le reste, environ 1.000 taëls, servit à construire une plate-forme qui manquait à notre sépulture, à acheter quelques objets nécessaires et à faire quelques bonnes œuvres. » Le père Bourgeois donne ce compte détaillé pour répondre à de vilaines accusations, qui lui reprochaient d'avoir gardé à son usage une partie du produit de la vente, et il ajoute : « Il ne me reste que ma portion, qui fut la plus petite de toutes. M. de Grammont, qui se plaignait inconsolablement et disait hautement que pour 1.000 taëls il ne pourrait jamais avoir la paix ni me la donner, déterminé que j'étais à laisser désormais intactes les rentes de la maison, plutôt que d'y toucher, j'aimai mieux prendre sur ma portion. Je lui donnai 150 taëls du mien. » — Les *bonnes œuvres* dont parle le père Bourgeois sont quelques dons faits à trois vieux domestiques des pères Benoist, Cibot et Bourgeois.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

chemin, il arrivera bientôt ; *Dominus est*. C'est quelque chose d'avoir été jésuite une ou deux années de plus. »

@

## CHAPITRE SEPTIÈME

@

Mgr de Laimbeckhoven, évêque de Nankin ; Mgr de Sylva, évêque de Macao. — Deux grands-vicaires à Pékin, l'un de l'évêque de Nankin, l'autre de celui de Macao. — Le bref de suppression de la Compagnie publié à Pékin. — Mgr de Laimbeckhoven reconnu par Rome seul et vrai administrateur de Pékin.

p.165 D'après ce qu'on a vu, le mode de promulgation du bref de suppression hors de Rome avait été fixé par une lettre d'envoi jointe au bref et adressée aux évêques. L'ordinaire était chargé d'intimer le décret pontifical aux jésuites.

Mgr Polycarpe de Souza, nommé évêque de p.166 Pékin en 1741, était mort dans sa ville épiscopale le 26 mai 1757 <sup>1</sup>.

Le siège vacant, l'administration du diocèse passa, d'après le concile de Trente, jusqu'à la nomination du nouveau titulaire, entre les mains de l'évêque le plus voisin, Mgr Godefroy-Xavier de Laimbeckhoven, évêque de Nankin ; et, à l'époque où nous sommes, il administrait encore l'église de Pékin.

Ce prélat, né à Vienne, en 1707, d'une noble et grande famille d'Autriche, était entré au noviciat des jésuites de cette province le 26 janvier 1722, et s'était embarqué pour la Chine, en 1736, avec le père de Hallerstein ; l'un et l'autre envoyés à la cour impériale avec le titre d'astronomes et de mathématiciens, et attachés à la mission portugaise.

Arrivé à Macao le 5 août 1738, il apprit que sa destination était changée, qu'il était appliqué à l'apostolat et envoyé au Hou-Kouang. Peu de missionnaires ont autant travaillé, autant souffert, autant couru de dangers que ce vaillant apôtre. L'extrême-orient a compté, au dix-huitième siècle, peu de religieux de sa valeur et de sa vertu.

---

<sup>1</sup> Né à Coïmbre le 26 janvier 1697, et entré au noviciat de la Compagnie de Jésus le 31 octobre 1712, Mgr de Souza enseigna plusieurs années l'éloquence à l'université de sa ville natale, et, en 1726, il accompagna en Chine l'ambassade portugaise du roi Jean V. Il resta à Pékin, à la mission portugaise.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Joseph Ier, roi de Portugal, le proposa au pape <sup>p.167</sup> Benoît XIV pour succéder à Mgr Francisco de Santa Rosa de Viterbe, décédé à Nankin le 2 mars 1750. Benoît XIV n'expédia les bulles que deux ans plus tard, et l'évêque nommé n'ayant pu aller à Macao recevoir la consécration épiscopale qu'en 1756, à cause de la violence extrême de la persécution, prit alors seulement possession de son siège. Son vaste diocèse fut peut-être le plus éprouvé des trois évêchés du céleste empire.

Voici ce qu'il écrivait au roi de Portugal, l'année qui suivit sa consécration : « Cette église est ravagée par le tourbillon des persécutions à un point qu'elle peut l'être à peine davantage ; car les pasteurs ayant été frappés, le troupeau est errant et dispersé. Tout ce qui avait échappé aux persécutions des années précédentes est aujourd'hui saccagé et perdu. Depuis mon retour de Macao à Nankin, il n'est rien que je n'aie tenté pour consoler les fidèles et calmer un peu leurs angoisses par mes visites, et ramener à l'Église ceux qui, vaincus par les tourments, s'étaient laissés entraîner à des actes superstitieux. Hélas ! peines perdues... Affolés par la terreur, ils n'osent me recevoir dans leurs maisons, et je ne trouve pas dans cette vaste province du Kiang-nan un domicile où je puisse reposer ma tête. La dure nécessité m'a contraint d'aller chercher un séjour dans l'autre province, celle du Ho-nan, confiée aussi à mes soins. Là encore toute demeure m'a été <sup>p.168</sup> fermée. Depuis près de deux ans, la fuite est mon seul refuge et ma seule espérance jusqu'à ce que la bonté de Dieu y mette un terme en m'appelant à Lui, ou que Votre Majesté m'accorde dans sa munificence, de quoi me fixer quelque part <sup>1</sup>. »

Joseph Ier, prince faible et voluptueux, avait autre chose à faire que de secourir un évêque de Chine, dont l'évêché était cependant sous le protectorat du Portugal. Et puis, il ne régnait que de nom. Le futur marquis de Pombal gouvernait en maître, en despote. La haine qu'il avait vouée aux jésuites ne connaissait aucunes bornes. En 1758, il les engloba dans la conspiration du duc d'Aveiro contre le roi. Le père Malagrida, jésuite, fût

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

condamné au bûcher et exécuté comme hérétique, après un procès, dit Voltaire, où « l'excès du ridicule et de l'absurdité fut joint à l'excès d'horreur. » Les jésuites furent bannis du Portugal par un décret royal du 3 septembre 1759, et la persécution déchaînée contre eux par le ministre tout puissant s'étendit aux missionnaires, qui furent soumis aux plus incroyables vexations.

Mgr de Laimbeckhoven, jésuite, ne pouvait espérer être mieux traité que ses frères en religion, que les jésuites de son diocèse. Tout secours lui fut obstinément refusé<sup>2</sup>. *Il se vit alors dans une* p.169 *position inextricable*<sup>3</sup> : « Mes ouailles, dit-il, sous le coup de la persécution ou de la crainte, attendaient de moi quelques secours, et moi, j'étais réduit à la plus extrême pauvreté, disons le mot, à la mendicité, sans secours, sans ressources, sans aucun moyen de soutenir ma vie. J'étais comme entre le marteau et l'enclume. A qui m'adresser ? A qui recourir ? A quelle porte frapper ?<sup>4</sup> »

Sa situation devint si terrible, si difficile, qu'il songea à démissionner<sup>5</sup>. Mais les conseils de ses amis le retinrent à son poste de combat. Il n'eut pas à s'en repentir. « La Providence vint l'assister au plus fort de ses épreuves par des prodiges extraordinaires<sup>6</sup>. »

C'est le 31 août 1757 qu'il avait pris possession p.170 du siège de Pékin par une lettre datée de King-tcheou-fou, dans le Hou-Kouang. Cette nouvelle charge, loin d'améliorer sa position, ne fit qu'accroître sa

---

<sup>1</sup> Cette lettre se conserve aux archives des jésuites de Changhaï (Chine) ; elle est de 1757.

<sup>2</sup> Il faut dire, pour être juste, que sur les instances de l'archevêque de Goa, il reçut, de 1763 à 1766, son traitement, mais de 1766 à 1780, il ne toucha plus une obole.

<sup>3</sup> Lettre au père d'Oliveira, dans Mürr, XI, p. 200 et suiv.

<sup>4</sup> Même lettre.

<sup>5</sup> Il écrivait, en 1771, au général Ricci, à Rome : « Puisque depuis 5 ans, je n'ai plus aucun revenu, que le roi de Portugal ne veut absolument aucun jésuite dans les États soumis à son patronage ; que je suis abandonné du seul qui me soutenait jusqu'aujourd'hui, le primat de Goa, ne vaudrait-il pas mieux résigner mon siège, et aller passer le peu de jours qui me restent, dans un collège de la Germanie ? Qu'en pense Votre Paternité ? (Lettre inédite, arch. S. J.)

<sup>6</sup> Lettre déjà citée au père d'Oliveira.

sollicitude, augmenter ses travaux et multiplier ses courses ; elle devait encore lui attirer bien des ennuis, comme on le verra.

« En 1773, écrit le père Bourgeois, il se trouva entré deux feux. En Portugal, son crime était d'avoir été jésuite ; on l'enveloppa dans la disgrâce des enfants de saint Ignace. D'un autre côté, à un puissant tribunal de Rome, on se plaignait sans cesse et durement qu'il les favorisait. Aussi, pour ménager plus sûrement notre chute à Pékin, on lui donna ordre de se nommer ici un grand vicaire, afin qu'au moment de la destruction qu'on prévoyait, il y eût ici un homme constitué en dignité pour l'opérer <sup>1</sup>. »

Cet ordre jeta Mgr de Laimbeckhoven dans un grand embarras, car il savait que le Portugal, « pour ce qui était de ses domaines (et par domaines il entendait tout pays où il avait fondé des évêchés, (bien que ce pays ne lui appartint pas), était d'un délicat et d'un sensible qui ne permettait pas qu'on y touche. Il y soutenait ses privilèges *tanquam pro aris et focis*. Or, un de ces privilèges, disait-il, était que toute bulle, tout décret émané du Saint-Siège ne <sup>p.171</sup> pouvait y être envoyé ni reçu sans l'attache du roi : un autre, qu'on ne pouvait y nommer à aucune dignité ecclésiastique, ni à aucun office, quiconque n'était pas Portugais de naissance ou naturalisé Portugais <sup>2</sup>. »

Avant de prendre une décision, Monseigneur écrivit au père d'Espinha, supérieur des Portugais, paraissant vouloir, rapporte le père Colas, avoir son avis. Le père d'Espinha lui dit nettement qu'il craignait que cette démarche ne déplût à la cour de Portugal, qu'elle lui semblait contraire aux lois du patronat, qu'il croyait que son excellence devait se contenter de continuer à administrer immédiatement par lui-même le diocèse de Pékin, sauf à communiquer au père Joseph quelques pouvoirs extraordinaires pour les cas urgents et seulement pour le for intérieur. La raison qu'il alléguait,

---

<sup>1</sup> Lettre inédite au père Duprez, 31 juillet 1776. (Arch. S. J.)

<sup>2</sup> Même lettre au père Duprez.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

et sur laquelle les Portugais ont toujours insisté, pour faire voir que le père Joseph ne pouvait être nommé grand vicaire, est que ce père n'étant pas Portugais et n'ayant, ni lettre de naturalisation, ni aucun titre de dispense, ne pouvait sans une autorisation du roi de Portugal posséder aucune dignité ecclésiastique, ni exercer aucun office important de juridiction dans l'étendue du patronat. Or, le diocèse de Pékin a le roi pour patron. Le serment que la cour de Portugal a p.172 coutume d'exiger des missionnaires qu'elle envoie porte, entr'autres articles, qu'ils ne connaîtront pour vicaires administrateurs que ceux qui seront nommés par les chapitres ou les métropolitains selon la coutume et non autrement <sup>1</sup>. » L'évêque de Nankin était fixé sur tous ces points, comme le montre sa lettre du 16 avril 1773, à la Propagande <sup>2</sup>.

Très embarrassé, ne voulant ni déplaire à la cour de Portugal, ni désobéir à la cour de Rome, Monseigneur prit le parti d'éluder, du moins en partie, l'ordre de la Propagande. « Il se contenta de donner ses pouvoirs au père Joseph de Sainte-Thérèse, sans lui conférer la qualité de grand vicaire <sup>3</sup>. »

La Propagande ne l'entendait pas ainsi. « Elle ne fut pas contente, elle pressa, et le père carme déchaussé Joseph de Sainte-Thérèse fut nommé grand vicaire <sup>4</sup>. »

Sur ces entrefaites, arriva à Macao le nouvel p.173 évêque, Mgr de Sylva, créature de Pombal. Avant son départ du Portugal, le ministre lui avait recommandé de notifier et de faire notifier la sentence d'abolition à tous les jésuites, missionnaires dans le céleste empire. Il s'acquitta avec zèle de sa mission. « Nous voyons ici des choses, écrivait le père Bourgeois, qui ne paraissent pas possibles. M. l'évêque de Macao a publié le bref du

---

<sup>1</sup> *Mémoire* déjà cité du père Colas. (Arch. S. J.)

<sup>2</sup> Arch. de la Propagande, inédite.

<sup>3</sup> Père Bourgeois au père Duprez, 31 juillet 1776. (Arch. S. J.)

<sup>4</sup> *Ibid.* — On lit dans le carnet de Mgr de Nankin : « 27 juillet 1773. Epistola ad P. Josephum de S<sup>a</sup> Th<sup>a</sup>, ut ei potestatem confirmandi conferam ex jussu Sacrae congregationis de Propaganda fide. »

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

souverain-pontife dès le lendemain de son arrivée en Chine. On m'a écrit qu'il fit ensuite afficher aux portes des églises et aux carrefours des écrits contenant ce qu'on a inventé de plus odieux contre la Compagnie. De là, tournant ses vues vers Canton, il voulut saisir le père Lefebvre, supérieur de notre mission ; mais il y échoua <sup>1</sup>. »

Un mémoire de M. de Sartines, ministre de la Marine, envoyé au cardinal de Bernis, ambassadeur près le Saint-Siège <sup>2</sup>, achèvera de nous faire connaître les dispositions peu sympathiques de Mgr de Sylva à l'égard des fils de saint Ignace.

« L'évêque de Macao, est-il dit dans ce mémoire, a poussé l'égarement jusqu'à lancer une sentence d'excommunication contre le procureur de la mission française (le père Lefèvre, supérieur général des jésuites de Chine) à Canton, pour ne pas lui avoir remis l'argent et les biens de la mission. Ce procureur, p.174 pour revenir en France, a été obligé de se cacher plusieurs mois, et ce prélat lui a envoyé en France, *dans une lettre*, la sentence de sa prétendue excommunication, sous prétexte de la lui notifier <sup>3</sup>. »

Nous avons dit que les missionnaires portugais font serment, en partant de Lisbonne, de ne reconnaître *aucun dignitaire sans le patronat, à moins qu'il n'ait l'attache du roi de Portugal*. Le père Joseph, nommé vicaire-général par la Propagande, ne l'avait pas. C'était une atteinte au droit du patronat ; ils protestèrent, et le père d'Espinha prévint l'évêque de Macao de cette nomination illégale, en même temps qu'il lui apprenait de quelle manière l'évêque de Nankin était entré en possession du diocèse de Pékin, Il lui dit aussi que l'évêque de Nankin recevait immédiatement les décrets de Rome et non par la voie du Portugal <sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Lettre au père Duprez, 25 mai 1775. (Arch. S. J.)

<sup>2</sup> Ce mémoire, du 20 janvier 1780, était destiné au cardinal Antonelli, préfet de la Propagande.

<sup>3</sup> Arch. de la Marine. — Le père Lefèvre revint en France en 1775. Il avait été nommé supérieur général de la mission de Chine, en 1762, à la place du père du Gad, fait prisonnier par les émissaires de Pombal et gardé en prison à Lisbonne pendant plusieurs années.

<sup>4</sup> Amiot, lettre au père de Poirot, 1780. (Arch. S. J.)

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Mgr de Sylva reçut avec empressement la plainte des Pères portugais. Pour agir avec plus de force, il se charge, sans autre façon, de l'administration du diocèse de Pékin, et fait signifier à son collègue de Nankin qu'il le décharge de cette administration. Ce sans-gêne a de quoi étonner ; il étonne, en effet. <sup>p.175</sup> L'évêque n'en a cure. Il s'adresse ensuite au primat de Goa, à qui il appartient de nommer un administrateur dans toute l'étendue de la métropole <sup>1</sup>.

Afin de justifier cette conduite arbitraire et déplacée, il prétend que *l'évêché de Pékin n'étant qu'un démembrement de celui de Macao, il veut rentrer dans tous ses droits sur cette ancienne portion de son diocèse lorsqu'elle n'a pas de pasteur propre pour la gouverner* <sup>2</sup>. Il ajoute que *Mgr de Nankin s'est mis en possession de l'administration de Pékin sur le vain titre de la proximité et sans la commission de Mgr le primat de Goa* <sup>3</sup>, *laquelle lui était nécessaire pour cela, que l'administration revenait de droit à l'évêque de Macao, comme ayant le siège le plus ancien* <sup>4</sup>. »

En même temps, afin de bien établir et d'affermir son autorité, il choisit pour grand vicaire et proviseur général, le père Joseph d'Espinha, ancien provincial du Japon, ancien vice-provincial de la mission portugaise en Chine, et alors recteur du collège des Portugais à Pékin et vice-président du <sup>p.176</sup> tribunal des Mathématiques. Il le charge de notifier à la mission française et aux deux maisons portugaises le bref de Clément XIV, que lui-même a reçu *dans toutes les formes légales, en passant par la chancellerie de Lisbonne* <sup>5</sup> ; et le bref une fois intimé aux Pères portugais, il prend sous sa protection leur mission, leur permet de vivre en communauté, leur confie l'administration de leurs biens, le gouvernement de leurs églises et la direction de leurs congrégations religieuses et de leurs œuvres à Pékin et

---

<sup>1</sup> M. Bourgeois à M. Bertin, 21 juin 1781. (Arch. S. J.)

<sup>2</sup> Amiot à M. Bertin, 15 sept. 1776 (Arch. de la Marine).

<sup>3</sup> Le père Amiot, dans la même lettre, dit que l'évêque de Nankin avait obtenu l'approbation de l'ancien archevêque de Goa.

<sup>4</sup> Lettre du [père d'Ollières à son frère](#), déjà citée.

<sup>5</sup> Amiot à M. Bertin, 15 sept. 1776 (Arch. de la Marine).

en dehors de la capitale <sup>1</sup>.

p.177 L'évêque de Nankin repoussa, comme il fallait s'y attendre, les prétentions injustifiées de son collègue par trop entreprenant. De là un conflit de juridiction entre les deux prélats et entre leurs représentants, le père Joseph de Sainte-Thérèse et le père d'Espinha <sup>2</sup>.

p.178 La plupart des missionnaires, français et propagandistes, restèrent fidèles à Mgr de Nankin et continuèrent à tenir de lui leurs pouvoirs. Les Portugais, au contraire, excepté le père da Rocha, reconnurent l'évêque de

---

<sup>1</sup> Lettre du père André Rodriguez, président du tribunal des Mathématiques. Pékin, résidence de S. Joseph, 15 août 1777 (Traduit du portugais et tiré de Christ. Mürr). Ordinis suppressi Bulla Patres in angustias, easque gravissimas redegit : societatis enim æmuli (rivaux) ejus facultates ad se rapere nitebantur. Quapropter socii macaensem ad episcopum confugiunt, quid consilii sibi capiendum, quid faciendum, ex eo intellecturi. Quippe volebant rem nullam sanctæ sedi contrariam moliri, nec quidquam conficere, quod *jus patronatus*, de quo rex *fidelissimus* gaudet, posset violare. Negotium hoc Episcopo magnæ admodum curæ cordique fuit, qui *Pekinensis* sedis (quam mors P. Polycarpi de Souza, è Soc. Jesu et lusitani vacuum reddiderat) se administratorem et gubernatorem nuncupavit, episcopo Nankinensi répugnante. Macai episcopus proteggit ac défendit Patres ; atque ex eo tempore quo Episcopatus hujus possessionem adiit, et bonorum quæ erant in patrum potestate administrationem suscepit, reliquit integrum illorum regimen *sociis*, eo quo prius modo has possessiones gubernare solebant. Confirmavit binos ecclesiarum duarum Procuratores, Præfectos coetuum christianorum, congregationum, missionum, etc. Constituit suum ibidem Provisorem et Vicarium generalem, P. Josephum Espinha, qui prius provinciæ japoniæ ac vice-provinciæ sinensi præerat. Omnia hæc perfecit episcopus Macænsis addita hac cum clausula : quandiu Majestas fidelissima contrarium non ordinarit. Etiamnum ibi degunt Patres, qui generalem ante persecutionem vivebant, nimirum P. Felix da Rocha, primus tribunalis Mathematici præses ; P. Josephus Espinha, generalis modo vicarius, est præses secundus, et P. Andræas Rodriguez, qui epistolam hanc exaravit, tertius extat ejusdem tribunalis præfectus. P. Josephus Bernardus collegii honorum curam gerit. Christianis cœtibus P. Sichelbarth præpositus.

<sup>2</sup> Voici la lettre par laquelle le père d'Espinha signifie au père Joseph de Sainte-Thérèse qu'il n'est plus Grand Vicaire :

Révérènde in Christo Pater

Excellentissimus ac Reverendissimus Dominus Episcopus Macænsis literis ad me datis die 24 julii hujus anni monet : Suum esse nominare Vicarium Diæcesis huius Pekinensis, dum proprio Pastore viduata sit : et de facto agere iam de nominando viro, qui dictum munus agat. Injungit subinde mihi, significem Paternitati Vestræ nomine suo, ac nomine Regis fidelissimi, et hisce meis significatum habeat, nec potuisse Excellentissimum ac Reverendissimum Dominum Nankinensem nominare Vicarium huius Diocesis Paternitatem Vestram ; nec Paternita tem Vestram acceptare potuisse dictum Munus, Jubet propterea desistat statim.

Meum est rogare Paternitatem Vestram dignetur mihi rescribere, quid ego possim ad hæc respondere ; urget enim Dominus Excellentissimus pro responso. Commendo me SS. Sacrificiis suis, et sum.

Paternitatis Vestræ Admodum Revde. minimus Serras.

Pekini, die 21 septembris 1775.

Joseph. ESPINHA.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Macao pour leur légitime évêque et lui demandèrent les pouvoirs par l'entremise de son vicaire-général. Ainsi, le diocèse de Pékin se trouva divisé en deux partis, le parti de Nankin et celui de Macao.

Le père Collas explique dans son *Mémoire* de novembre 1780 par quelles raisons les Pères français continuèrent à reconnaître Mgr de Nankin pour leur légitime évêque : « Dès le commencement de cette affaire, dit-il, quelques missionnaires portugais ont prétendu que l'évêque de Nankin n'avait pris l'administration du diocèse de Pékin que sous le titre d'évêque le plus proche. Quelque irrégulière qu'ait pu être la manière dont il s'est mis en possession de l'administration du diocèse de Pékin, le métropolitain ou primat de Gao, auquel il appartenait de nommer <sup>p.179</sup> un administrateur, ne l'ignorait pas, et, n'en ayant point nommé d'autre, cela suffisait pour rendre valides dans le for intérieur les pouvoirs qu'il a ensuite donnés dans le diocèse, pour exercer les fonctions de missionnaire. C'était ce qu'il y avait de plus important pour eux, et la longue possession dont il avait joui suffisait pour les engager à lui obéir jusqu'à ce qu'il y eût un jugement rendu sur cette affaire, ou que celui à qui il appartenait de nommer un administrateur, en nommât un d'une manière authentique. Tel est le principe sur lequel les ex-jésuites français réglèrent leur conduite <sup>1</sup>. »

Cette conduite était bien la plus sage à cette heure de trouble, et tous les Français, *sécularisés et non sécularisés*, s'y conformèrent en refusant de se soumettre à l'autorité du père d'Espinha. « Nous esquivâmes les avances du père d'Espinha. « Nous d'Ollières, en opposant la possession paisible de Mgr de Nankin et en disant que les deux évêques devaient d'abord faire juger leurs prétentions par une autorité supérieure, et qu'en attendant ce jugement, nous resterions attachés à celui qui avait la possession <sup>2</sup>. »

Le père Amiot fit part, le 15 septembre 1775, de cette décision à M. Bertin, qui lui répondit le <sup>p.180</sup> 30 novembre 1777 : « J'approuve

---

<sup>1</sup> Arch. de la Propagande.

<sup>2</sup> Lettre déjà citée du [père d'Ollières à son frère](#).

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

entièrement la conduite de la mission française relativement au conflit de juridiction entre l'évêque de Nankin et l'évêque de Macao. Quand deux supérieurs se disputent le droit d'ordonner, le parti le plus sage de la part des inférieurs est de demeurer in statu quo jusqu'à ce que le conflit soit jugé et concilié <sup>1</sup>. »

Le père d'Espinha n'ayant pu rallier à son parti les missionnaires français, fit savoir, le 22 septembre 1775, au père Bourgeois, que l'évêque de Macao l'avait chargé, en l'instituant son vicaire général, d'intimer le bref à tous les jésuites de Pékin, et le même jour, il se rendit à la résidence de Saint-Sauveur. Là, en présence des pères Bourgeois, Collas, Amiot, d'Ollières et des jésuites chinois, il notifia le bref de suppression à tous et à chacun. « Alors, dit le père Collas, le père Bourgeois lui demanda l'exhibition des instruments authentiques sur lesquels était fondée l'intimation qu'il prétendait faire, protestant d'ailleurs que nous obéirions promptement et avec respect au bref pontifical, dès qu'il nous serait légitimement intimé <sup>2</sup>. »

Le père d'Espinha répliqua par une attestation signée par trois Pères portugais qui déclaraient que <sup>p.181</sup> Mgr de Sylva avait vraiment donné commission au père d'Espinha, dans ses lettres, d'intimer le bref à Pékin. Une pareille attestation ne pouvait tenir lieu de commission.

Le père Bourgeois répondit : « N'étant ni évêque, ni administrateur du diocèse de Pékin, Son Excellence l'évêque de Macao ne peut nous signifier le bref apostolique qu'en vertu d'une commission particulière. Son Excellence nous trouvera soumis dès qu'elle la produira juridiquement <sup>3</sup>. »

Le père d'Espinha ne put faire « la preuve des instructions juridiques qui chargeaient Mgr de Sylva d'intimer le bref en dehors de son diocèse, ni produire aucun acte qui ôtât l'administration du diocèse de Pékin à l'évêque

---

<sup>1</sup> Arch. S. J.

<sup>2</sup> *Mémoire* du père Collas, 20 novembre 1780 (Arch. de la Propag.)

<sup>3</sup> Le père Bourgeois au père Duprez, 31 juillet 1776. (Arch. S. J.)

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

de Nankin pour la donner à celui de Macao. Cette intimation resta donc sans effet <sup>1</sup>. » Les missionnaires français la considèrent avec raison comme nulle et de nulle valeur <sup>2</sup>.

Sa mission étant terminée, le père d'Espinha se retira sans insister.

Ce grand vicaire était, au dire du père Amiot, « un des plus aimables religieux et des plus méritants Portugais qui aient passé dans ces pays lointains <sup>p.182</sup> depuis bien des années. Aussi l'empereur, qui se connaît au mérite, le nomma président du tribunal d'Astronomie, après la mort du père da Rocha <sup>3</sup>. »

Le père d'Espinha *était l'ami particulier du père Amiot ; ils étaient venus ensemble à Pékin*. La grande affection qui les unissait permit au père Amiot de dire à son ami tout ce qu'il pensait de sa nouvelle dignité ; *et celui-ci prit toujours en bonne part ce qui venait de lui* <sup>4</sup>. Cette bonne et franche amitié sera plus tard la lumière et la consolation du religieux portugais, jeté hors de la vraie voie plutôt par ignorance et en vue d'un plus grand bien que par ambition personnelle. Elle sera aussi pour le père Amiot une source de désagréments.

Les jésuites sécularisés <sup>5</sup> en conclurent qu'il était du parti des Portugais et qu'il tenait ses pouvoirs de Mgr de Sylva. Le père de Poirot l'accusera de fréquenter des schismatiques, car c'est ainsi qu'ils traitaient les missionnaires portugais. La réputation du père Amiot et son honneur sacerdotal lui faisaient un devoir de ne pas rester sous le coup de semblables accusations. Le 13 janvier 1780, il répondit <sup>6</sup> <sup>p.183</sup> au père de Poirot qu'il avait reçu ses pouvoirs de Mgr de Nankin et de lui seul. « Quant

---

<sup>1</sup> *Mémoire* du père Collas, 20 novembre 1780.

<sup>2</sup> Le père Bourgeois au père Duprez, 31 juillet 1776.

<sup>3</sup> Lettre à M. Bertin, 28 nov. 1781 (Arch. de la Marine et Bibl. de l'Institut).

<sup>4</sup> Lettre à M. Bertin, 15 sept. 1778 (*Ibid*).

<sup>5</sup> MM. de Ventavon, de Poirot et de Grammont.

<sup>6</sup> Cette réponse (13 janvier 1780) forme un long mémoire, dans lequel il répond à toutes les attaques des pères de Ventavon, de Poirot et de Grammont. Les deux premiers répliquèrent, mais leurs répliques sont plus violentes que probantes, et en dehors, généralement, de notre travail. On les conserve aux archives de la Propagande (Année 1780).

aux Portugais, ajouta-t-il, c'est vrai, ils ont adhéré à Mgr de Macao, qui prétendait que par les droits de son évêché, cette administration lui était due et par conséquent dévolue. Ils ont examiné ces droits ; ils ont cru qu'ils étaient légitimes, ils se sont conduits selon les lumières de leur raison et le dictamen de leur conscience. Sont-ils dans l'erreur ? Ont-ils bien ou mal vu ? Ce n'est point à des particuliers à en juger, ce n'est pas même à un tribunal quelconque ; mais suivant la jurisprudence ecclésiastique, c'est au primat de Goa, en première instance, et au souverain-pontife, en dernier ressort. Il faut donc attendre que Rome se soit expliqué et ait prononcé définitivement sur le conflit, entre les deux évêques. C'est abuser des termes que d'employer celui de schismatiques pour désigner des missionnaires auxquels on ne peut reprocher aucune action qui ait le moindre rapport au schisme <sup>1</sup>. »

p.184 Cette réponse, à la fois sage et très charitable, reflète admirablement le caractère du père Amiot, qui aimait à répéter : *La paix, la douce paix, la concorde et l'union, voilà quel sera toujours le plus tendre objet de mon zèle !*

Deux jours après la notification du bref par le père d'Espinha, le 24 septembre, « le père Bourgeois recevait une lettre où on lui déclarait que la Compagnie étant détruite, et tous les particuliers étant indépendants de ceux qui étaient auparavant leurs supérieurs, les biens ne devaient pas être

---

<sup>1</sup> Arch. de la Propagande. — Les *sécularisés* accusèrent aussi le père Bourgeois, qui était en bonnes relations avec le père d'Espinha, d'avoir reçu de lui les pouvoirs, et le père de Poirot écrivit au père Amiot : « Mgr de Nankin a écrit que lorsque Mgr de Macao se présenta, il se trouva chez les Français des missionnaires qui lui demandèrent les pouvoirs et que le père Bourgeois en fut un. » Que Mgr ait écrit cela, rien d'étonnant. Appartenant à la mission portugaise, il avait des préventions contre les Français, et on lui faisait facilement croire ce qui leur était défavorable, surtout quand il s'agissait du parti de Mgr de Macao. Mais le père Amiot répondit au père de Poirot : « C'est la première fois que j'entends dire que quelques-uns de nos messieurs français ont demandé les pouvoirs à Mgr de Macao. Il est très vraisemblable que Mgr de Nankin n'a écrit ce fait que comme une conjecture de sa part... Quoiqu'il en soit, M. Bourgeois et les Français, soupçonnés de s'être adressés à ce prélat, n'ont rien fait qu'on soit en droit de leur reprocher. Ayant déjà les pouvoirs de Mgr de Nankin, ils ont cru qu'il était plus sûr de les avoir encore de Mgr de Macao. C'est là, tout au plus, un excès de précaution, dont ils pouvaient se dispenser, mais cet excès de précaution, loin de servir à former leur condamnation, ne prouve que la délicatesse de leur conscience. »

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

administrés par un particulier indépendant des autres, et que par conséquent il devait rendre compte à tout le monde de l'état des biens et de son administration. A la <sup>p.185</sup> grande douleur de ses confrères, cette lettre portait aussi la signature du père Amiot <sup>1</sup>. » Celui-ci vint ensuite trouver le père Bourgeois avec les trois autres signataires, les pères de Ventavon, de Poirot et de Grammont, et, au nom de tous, le père de Ventavon renouvela leurs revendications ; *il prétendit même exiger, avec menaces, que le supérieur lui remit en dépôt un certain nombre de contrats, qu'il ne rendit jamais* <sup>2</sup>.

« Le père Bourgeois répondit à leur demande que la Compagnie n'étant pas juridiquement dissoute en Chine, les Pères étaient toujours jésuites à Pékin, que lui-même l'était et qu'il se regardait comme leur supérieur légitime jusqu'à la publication régulière du bref ; que, du reste, aussitôt le bref publié, il rendrait compte de sa gestion à l'autorité établie, selon qu'il en serait pourvu dans le document pontifical <sup>3</sup>. »

Cette réponse, approuvée par les pères d'Ollières, Cibot, Collas, Paul Lieou, Xavier Ladmiral, Baron et le frère Panzi, ne satisfit pas les dissidents. Ils se retirèrent, déterminés à poursuivre leurs revendications après la publication officielle du bref.

Dans ses *Notes* à M. Bertin, le père Bourgeois dit :

<sup>p.186</sup> « Ces messieurs voulaient à toute force que nous ne fussions plus jésuites avant qu'on nous eût signifié la destruction de la Compagnie, et de plus, ils nous traitaient de rebelles au souverain-pontife et même d'excommuniés, tellement qu'ils ne voulaient plus communiquer avec nous. Nous tenions trop à nos engagements solennels et à notre bonne Mère, pour les abandonner avant le temps. La sacrée congrégation à qui j'en ai écrit, ne m'en a fait aucun reproche. C'est Mgr de Nankin qui disait alors

---

<sup>1</sup> Même mémoire du père Collas.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Lettre du père Bourgeois aux Pères de la Russie blanche, 2 oct. 1775. (Arch. S. J.)

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

d'eux : *Isti degeneres non sic ostendunt erga summum Pontificem suam promptam obedientiam (quæ talis non exigitur), sed suum parvum amorem ergà nostram matrem optimam* <sup>1</sup>. »

Cependant, le père Joseph, grand vicaire de l'évêque de Nankin, n'était pas resté inactif. Dès le 31 juillet 1775, sans prévenir les missionnaires français, il se présenta à leur résidence : Mgr de Nankin ne lui avait envoyé ni le bref, ni la commission.

« Le jour de la fête de saint Ignace, raconte le père d'Ollières, les offices de l'Église étant terminés, nous fûmes fort surpris de voir paraître ces messieurs propagandistes, excepté le père franciscain, et avec eux un Chinois propagandiste. Ils n'avaient pas pensé que pour nous signifier le bref, il aurait <sup>p.187</sup> du moins fallu en faire venir une copie. Cette réflexion ne survint qu'au moment où il aurait fallu l'avoir à la main. Cependant, une fois avancés, Ils ne voulurent pas reculer, et, sans invitation de notre part, ils vinrent s'asseoir à notre table <sup>2</sup>. »

Là se passa une scène assez comique. « Les propagandistes, continue le père d'Ollières, résolurent de nous appeler désormais *Monsieur* et non *Père*, en nous saluant (les jésuites n'existaient plus pour eux). Tous approuvèrent cette résolution et l'exécutèrent. Mais, pendant le dîner, chaque fois que cette expression nouvelle sortait de la bouche de quelqu'un d'entre eux, nous reprenions : *révérend père supérieur, père Amiot*. Ils comprirent et se turent <sup>3</sup>. »

Le 25 août, fête de saint Louis, roi de France, même descente des propagandistes à Saint-Sauveur ; même scène au repas de midi, auquel ils se rendirent sans y être invités. Ils agissaient comme s'ils étaient chez eux. « Il faudrait des volumes, écrit le père d'Ollières, si je voulais raconter

---

<sup>1</sup> M. Bourgeois à M. Bertin, sur les accusations de M. de Ventavon, 21 juin 1781 (Arch. de la Propag.).

<sup>2</sup> Même lettre du [père d'Ollières à son frère](#).

<sup>3</sup> *Ibid.*

toutes les scènes scandaleuses, dont ils entremêlaient leurs visites <sup>1</sup>. »

On comprend après cela le désir qu'éprouvaient les missionnaires français de se voir notifier enfin, régulièrement, le bref pontifical. La suppression seule pouvait les soustraire à ces misérables <sup>p.188</sup> tracasseries, à ces scènes de mauvais goût. Qu'une pareille agonie dût leur paraître longue et dure ! On souffre cruellement de voir des missionnaires, avides de dépouilles des condamnés à mort, se donner le triste plaisir de danser autour de l'échafaud où ceux-ci vont tendre le cou au couperet... Heureusement que la conduite coupable de quelques propagandistes peu consciencieux ou d'une éducation douteuse ne saurait atteindre ni entacher l'honneur de leur corps respectable.

Cependant l'heure du sacrifice suprême a sonné. Le 17 juin 1775, Mgr de Nankin reçoit le *bref* de Clément XIV et des *instructions spéciales* ou *commission* pour sa publication à Pékin <sup>2</sup>. Ces instructions sont signées par le cardinal Castelli et contresignées par Mgr Étienne Borgia, secrétaire de la congrégation de la Propagande, un des prélats les plus hostiles, au dire du père de Ravignan, à l'institut de saint Ignace.

Le bref et les *instructions* ne sont accompagnés ni de la circulaire du 18 août, ni de la circulaire du 18 décembre. Il semble cependant que cette dernière était applicable à la mission française de Pékin, aussi bien qu'à la mission portugaise.

Pourquoi ne fut-elle pas communiquée à l'évêque de Nankin par le cardinal Castelli ?...

<sup>p.189</sup> Si le cardinal Castelli n'a pas communiqué la circulaire du 18 décembre, il s'en est du moins inspiré. Ses instructions ne sont pas comme la circulaire du 18 août, sèches, tranchantes, sans pitié ; elles ont des égards, elles contiennent de sages prévoyances, elles insinuent des adoucissements. Elles permettent, par exemple, aux jésuites de Pékin, de

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> V. aux [Pièces justificatives, n° III](#), ces instructions spéciales.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

demeurer ensemble, pourvu qu'ils ne forment pas une communauté gouvernée par un supérieur de la Compagnie.

Ajoutons que le cardinal Castelli a, dans ses instructions, des attentions délicates qu'on n'était pas habitué à voir dans les circulaires de la congrégation *de abolendà societate*. Il veut bien avouer à Mgr de Laimbeckhoven que la mission qui lui est confiée est pleine d'amertume, *plenum amaritudine*, et, quoique le ton général de sa lettre soit assez impératif, il s'y trouve cependant, ici et là, des formules adoucies, d'une tendance bienveillante <sup>1</sup>.

\*

Ayant l'arrivée à Nankin du bref et des instructions, un grand événement s'était passé à Rome.

Le 22 septembre 1774, Clément XIV avait été rendre compte à Dieu d'un acte qui a été l'objet de <sup>p.190</sup> jugements fort opposés. Dieu seul a le droit de juger les intentions ; à nous le devoir de les respecter. « Le pontife a pu se persuader que le bien de la paix exigeait qu'il fît taire son affection et son estime pour la Compagnie, et qu'il la sacrifiât aux tristes exigences de cette époque malheureuse. » A sa mort, il n'en laissa pas moins l'Église dans un état d'épreuves et de combats <sup>2</sup>.

Le 15 février 1775, le cardinal Ange Braschi montait sur le trône de Pierre, sous le nom de Pie VI. Elève des jésuites, resté toujours attaché à ses maîtres, il ne taisait pas ses regrets de disciple et de pontife. Mais par un sentiment de convenance qui se comprend, par respect pour la mémoire de son prédécesseur, il ne crut pas devoir ressusciter un institut que, selon lui, Clément XIV avait si fatalement tué : mais, en attendant des temps moins agités et plus favorables à une restauration ou à une réparation, il essaya d'adoucir le sort des proscrits partout où cela lui fut possible <sup>3</sup>. En

---

<sup>1</sup> Voir aux [Pièces justificatives](#) les *instructions* ou commission du Cardinal Castelli, n° III.

<sup>2</sup> De Ravignan, *Clément XIII et Clément XIV*, T. I, p. 456.

<sup>3</sup> Créteineau-Joly, *Clément XIV et les jésuites*, 2<sup>e</sup> édit., p. 404.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

cela, il ne fut pas toujours secondé par tous les membres de son entourage.

Mgr de Laimbeckhoven fut donc chargé de <sup>p.191</sup> signifier aux jésuites de Pékin le bref *Dominus ac Redemptor*.

Ce vieux jésuite aimait sa vocation plus que sa vie. Il devait tout à la Société, il la considérait comme la plus tendre et la plus aimable des mères, il était convaincu de son innocence, et on demandait à ce fils dévoué de signifier à sa mère sa condamnation à mort !... On ne saura jamais par quelles tortures morales, par quelles douleurs intimes passa son âme d'évêque et de fils de saint Ignace. Enfant dévoué de la sainte Église, il eut cependant le courage de ne laisser échapper aucune plainte, à la réception de la lettre du préfet de la Propagande. Son devoir était tracé, tracé avec fermeté, mais avec une certaine bienveillance ; il obéit, gémissant dans le silence, refoulant le plus possible au fond de lui-même les sentiments d'amère tristesse qui le tourmentaient et le brisaient. Cette heure de lutte fut terrible ; et il ne fallut pas moins que ses hautes vertus et son attachement indéracinable à la papauté pour accepter résolument la croix nouvelle, qui lui venait de Rome, la plus lourde de sa vie de jésuite et d'évêque <sup>1</sup>.

Le cardinal disait, dans la *commission* qu'il *serait expédient (expediens erit)* que l'évêque de Nankin déléguât son vicaire général, le père Joseph, pour <sup>p.192</sup> l'intimation du bref. Mgr transmet donc à celui-ci le *bref* et les *instructions* sur la manière de le publier, avec des *lettres patentes*, où il lui fait savoir qu'il agit par ordre de la Sacrée Congrégation, *nobis in mandatis dedit*, et, au commencement de novembre, le père Joseph écrit au père Bourgeois qu'il ira, le dimanche 12 courant, signifier aux Pères français l'arrêt de suppression. On lui répond que *ces sortes d'exécutions ne se font pas le dimanche, que le 13, les jésuites fêteront la saint Stanislas, et*

---

<sup>1</sup> Voir la notice biographique de ce prélat par le père Pfister.

*qu'après, le délégué de Mgr fera ce qui est de son devoir* <sup>1</sup>.

En attendant, le père Collas est prié par ses confrères, de demander au père Joseph communication du bref et des autres pièces officielles. On n'ose les lui refuser. Il en prend connaissance et le 15 novembre est choisi pour l'exécution.

Le 14, le père Joseph vient à la résidence montrer sa *commission* et les *lettres patentes*, dont on prend copie.

Le lendemain, une heure avant l'arrivée du Père carme, le père Bourgeois écrivait à son ami, le père Duprez : « Vous êtes le plus ancien de mes amis, vous serez le dernier qui verrez au bout du nom de votre ami le titre de jésuite. Dans une heure, un carme déchaux vient nous porter le coup mortel. O Dieu ! Quelle plaie ! Quels regrets ! Chère Compagnie ! Chère Mission ! — François Bourgeois, jésuite, <sup>p.193</sup> supérieur et procureur de la mission des jésuites français <sup>2</sup>. »

A dix heures, le père Joseph de Sainte-Thérèse arrive *seul*. Les propagandistes ayant appris par le bref que les jésuites tombaient sous la juridiction immédiate de l'évêque et que leurs biens n'étaient pas destinés à la maison de la Propagande, restèrent tranquilles chez eux, un peu honteux du rôle qu'ils n'avaient cessé de jouer depuis deux ans <sup>3</sup>.

Le père Joseph signifie légalement à tous les pères réunis le bref apostolique ; et, signification faite, il leur présente un écrit à signer, par lequel ils s'engagent à *se séparer, à vivre en particulier, et à lui remettre la gestion de tous leurs biens*. Les Pères lui font observer qu'il doit s'en tenir aux prescriptions du bref et aux instructions du cardinal Castelli ; qu'il n'a aucune autorité pour agir contre la lettre, le sens et les intentions des arrangements apportés de Rome, et que les documents communiqués au père Collas et copiés par eux, ne prescrivait pas ce que le vicaire général

---

<sup>1</sup> Lettre du père d'Ollières à son frère.

<sup>2</sup> Lettre inédite. (Arch. S. J.)

<sup>3</sup> Lettre du père d'Ollières, déjà citée, à son frère.

veut leur imposer. *Le Père carme n'a rien à répliquer, l'observation étant juste* <sup>1</sup>.

Les jésuites ne pouvaient cependant recevoir les *pouvoirs*, d'après la commission, qu'après avoir <sup>p.194</sup> *déclaré par écrit* qu'ils acceptaient la suppression de l'ordre et se soumettaient à l'ordinaire.

Ils rédigèrent donc un écrit, séance tenante, et le signèrent. « Nous nous soumîmes, dit le père Amiot, avec beaucoup de respect et une entière résignation au décret du souverain pontife ; nous signâmes l'un après l'autre que, ne nous regardant plus comme étant sous le régime de la Société, puisqu'elle était détruite, nous vivrions désormais comme des prêtres séculiers, sous la juridiction de l'ordinaire. »

L'écrit portait, en outre, *une promesse authentique de ne rien aliéner et de conserver la mission telle qu'elle était, pour être remise ensuite entre les mains de ceux qui seraient désignés les successeurs des jésuites français.*

« Le père Joseph de Sainte-Thérèse, ajoute le père Amiot, parut satisfait et nous rendit sur le champ, au nom de Mgr de Nankin, les pouvoirs que nous venions de perdre par l'intimation du bref <sup>2</sup>. »

Les pères de Ventavon et de Poirot, qui étaient à Hai-tien, et le père de Grammont, qui voulait, avant, de souscrire, se faire assigner une pension qu'il fixait lui-même, ne signèrent que le lendemain <sup>3</sup>.

<sup>p.195</sup> A l'égard des biens, la commission exigeait une déclaration *Amplitudo tua declarabit*. Elle ne disait pas de souscrire à cette déclaration.

---

<sup>1</sup> Même lettre du père d'Ollières à son frère.

<sup>2</sup> Père Amiot, à M. Bertin, 15 sept. 1776. (Bibl. de l'Inst.)

<sup>3</sup> *Mémoire* déjà cité du père Collas. — On lit dans les notes du père Bourgeois à M. Bertin : « Comme supérieur de la communauté, je signai le premier l'écrit de destruction de la Société ; les pères d'Ollières, Cibot, Collas et Amiot en firent autant... Il n'y eut que le père de Grammont qui refusa alors de signer, voulant auparavant qu'on lui fît une bonne pension. MM. de Ventavon et de Poirot étaient à Hai-tien, petite résidence de la maison, près de la maison de plaisance de l'empereur. Ils signèrent le lendemain. Je conduisis ensuite le père Joseph à notre réfectoire. Là, en présence de tout le monde, je quittai pour toujours ma place de supérieur, et je me mis à mon rang, qui est ici celui de l'ancienneté. »

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

La procédure fut donc différente.

Nous lisons, en effet, dans une lettre du père Bourgeois au père Duprez, 31 juillet 1776 : « Le père Joseph, après nous avoir signifié le bref apostolique, voulut s'emparer de l'administration de nos biens <sup>1</sup>. C'est surtout ce que la Propagande lui recommandait. Je lui fis remarquer qu'il n'y avait rien dans ses pouvoirs qui l'autorisât à cette démarche,... que ni le bref apostolique, ni la lettre de Mgr Castelli n'en faisaient aucune mention ; qu'au contraire, Mgr Castelli, sentant les conséquences d'un changement si <sup>p.196</sup> saillant, marquait expressément à M. de Nankin qu'il pouvait nous laisser une possession telle quelle de nos biens et, par conséquent, l'administration ; qu'au surplus, j'écrirais à M. de Nankin, le suppliant de ne pas nous refuser ce que Mgr Castelli lui insinuait de nous accorder ; qu'un délai de deux mois ne pouvait nuire aux affaires ; qu'on avait l'état des lieux avec serment qu'on ne détruirait rien ; que je ne ferais aucune dépense extraordinaire et que je tiendrais un compte exact du reçu et du dépensé.

La chose en resta là. On écrivit de part et d'autre à Mgr de Nankin. Je l'ai fait trois fois depuis. Point de réponse. Mgr de Nankin craint également de se compromettre avec la Propagande ou avec le Portugal <sup>2</sup>. »

La réponse du père Bourgeois au père Joseph était de tout point conforme à la circulaire du 18 décembre sur l'application des biens. Il ne connaissait pas cependant la *circulaire* du 18 décembre qui stipulait, on le sait, que cette application ne pouvait se faire en France que par le concours des autorités civiles et de l'autorité pontificale, et, dans le cas présent, par un arrangement entre la cour de France et celle de Rome. L'accord ne se fit que plusieurs années après.

---

<sup>1</sup> On lit dans les *Notes* du père Bourgeois à M. Bertin : « Je répondis au père Joseph que les lettres patentes de Mgr de Nankin disaient qu'il ne fallait rien ajouter aux *instructions* du cardinal Castelli, et partant, qu'on nous pouvait permettre une possession précaire... En outre, dans les *instructions*, il n'était fait aucune mention du père Joseph comme administrateur. »

<sup>2</sup> Arch. S. J.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

La Compagnie de Jésus était donc légalement <sup>p.197</sup> supprimée à la résidence de Saint-Sauveur, le 15 novembre 1775 ; et plus de huit mois après, le père Bourgeois écrivait à son ami Duprez : « On n'a pas encore touché à nos biens. Je les gère au nom de la communauté, en attendant des arrangements ultérieurs. Je ne sais pas comment on présentera à Rome cette affaire, mais je sais qu'il n'était pas possible de faire autrement sans tout perdre. On menace tout bas, mais, pourvu que je sois innocent devant Dieu, non seulement les discours des hommes, mais même leurs punitions ne m'effrayent pas. Il s'agit à son propre risque de sauver la mission, et, en conséquence, une foule d'âmes pour qui Jésus-Christ est mort. Dès que Mgr de Nankin ou le Saint-Siège aura parlé clair, nous nous soumettrons sans aucune tergiversation <sup>1</sup>. »

Le 6 novembre suivant, le célèbre peintre Joseph Panzi raconte plus en détail le genre de vie des Pères. « Un an s'est écoulé, dit-il, depuis l'intimation du bref, et ils sont encore réunis... Ils n'ont qu'une seule maison, un même toit et une table commune. Ils prêchent, ils confessent, ils baptisent ; ils ont l'administration de leurs biens, et ils remplissent tous les devoirs comme auparavant, aucun d'eux n'ayant été interdit... Cependant rien ne s'est fait sans la <sup>p.198</sup> permission de Mgr de Nankin <sup>2</sup>. » La seule différence entre le passé et le présent, c'est que les jésuites vivaient autrefois en communauté sous la direction d'un supérieur ; ils avaient des vœux. Aujourd'hui, ils sont sécularisés, indépendants, sans privilèges, prêtres séculiers, rien de plus.

La signature donnée par chaque missionnaire à l'écrit rédigé par eux et acceptant le bref pontifical, fut le dernier acte de leur vie religieuse. Cet acte ne se fit pas sans un douloureux déchirement de cœur. « Le monde n'en connaîtra jamais tout le mérite, écrivait le père Bourgeois, parce que le monde ne concevra jamais jusqu'à quel point nous aimions notre bonne

---

<sup>1</sup> Même lettre du 31 juillet 1776 à Duprez.

<sup>2</sup> Lettre citée par Crétineau-Joly dans *Clément XIV et les jésuites*, p. 420.

mère, et combien elle méritait d'être aimée <sup>1</sup>. »

Un an avant la signature de cet arrêt de mort, le 1<sup>er</sup> novembre 1774, le père Amiot écrivait ces fières paroles à l'intendant de la manufacture de porcelaine de Sèvres : « Nous ne sommes plus jésuites, mais nous sommes encore français. » A ce moment, le père Amiot forçait peut-être un peu la note, en disant : nous ne sommes plus jésuites. Ils l'étaient toujours, ils l'étaient alors, le bref ne leur ayant pas encore été notifié. Mais s'ils n'étaient plus jésuites, ils <sup>p.199</sup> restaient français, et l'on verra avec quelle énergie le père Amiot, en particulier, défendit en Chine l'honneur et les intérêts de la France.

**Toutefois, puisqu'ils ne sont plus jésuites depuis le 15 novembre 1775, nous ne les appellerons plus Pères dans la suite de cette histoire, et eux-mêmes signeront : Monsieur. Prêtres séculiers, ils parleront, écriront et agiront désormais sous leur propre et unique responsabilité. *Ils sont absolument sécularisés et par la volonté unique du pape.***

**La Compagnie de Jésus n'existe plus.**

@

Pendant ces derniers événements, que devenait le grave conflit entre l'évêque de Nankin et l'évêque de Macao ?

Mgr de Laimbeckhoven porta plainte immédiatement à Rome dans une relation des faits accomplis, qu'il fit suivre de plusieurs doutes. Les voici :

1. Ai-je été, disait-il, pendant dix-neuf ans, l'administrateur légitime du diocèse de Pékin, ou ai-je été intrus, comme le prétend l'évêque de Macao ?
2. De quel droit Mgr de Sylva a-t-il cherché à me <sup>p.200</sup> chasser d'une possession si longue et si pacifique ? L'a-t-il fait

---

<sup>1</sup> Même lettre à son ami Duprez, 31 juillet 1776. (Arch. S. J.)

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

légitimement ? S'est-il introduit valablement dans l'administration de l'église de Pékin ?

3. Que faut-il penser de la valeur de ses actes et de ceux de son grand vicaire, le père d'Espinha ?

4. Le père Joseph Marie de Sainte-Thérèse est-il le vicaire général légitime de l'évêque de Nankin ?

Tels étaient les doutes principaux proposés par Mgr de Laimbeckhoven. Ils étaient précis, et demandaient une réponse également précise.

La réponse se fit attendre : la sagesse romaine n'est pas pressée ; elle s'avance, comme la justice, d'un pas lent. Et puis, les communications étaient difficiles et compliquées entre Rome et Nankin.

La réponse ne fut signée que le 29 janvier 1778 et arriva à Nankin vers la fin de cette même année.

La congrégation de la Propagande, chargée d'examiner le conflit, répondit que l'évêque de Nankin était réellement l'administrateur légitime de l'église de Pékin ; que l'évêque de Macao l'avait injustement dépossédé et s'était emparé invalablement de l'administration du diocèse ; que tous les actes de ce prélat et ceux du père d'Espinha à Pékin étaient nuls et sans valeur ; que le père Joseph était bien le grand vicaire légitime de Mgr de Nankin <sup>1</sup>.

p.201 Enfin, la sacrée congrégation de la Propagande dit à Mgr de Laimbeckhoven d'ordonner au père d'Espinha de cesser absolument ses fonctions de vicaire général, et, en cas de refus de sa part, de lui infliger les peines canoniques <sup>2</sup>.

Mgr ne crut pas devoir publier immédiatement l'ordre de la Propagande contre M. d'Espinha. Celui-ci n'en eut connaissance que dans le courant

---

<sup>1</sup> Ces décisions sont conformes aux *instructions* du Cardinal Castelli, qui recommandait à Mgr de Nankin d'exécuter le bref dans le diocèse de Pékin, *quam* (l'église) *jure et titulo administratoris gubernas*.

<sup>2</sup> Voir aux [Pièces justificatives](#), n° IV, le document émané de la Propagande.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

d'avril 1780, et par une indiscretion publique de M. de Poirot, à laquelle il répondit : « *Il n'est point parlé du souverain-pontife dans la réponse de la sacrée congrégation, ce n'est point à cette congrégation à juger ces sortes de choses, d'ailleurs, la décision de Rome n'a pas été publiée par l'évêque de Nankin. Pour ces raisons, la réponse de la Propagande est considérée par les Portugais comme un sentiment respectable sans doute, mais non pas comme une décision absolue* <sup>1</sup>. »

On ne peut que blâmer la conduite de M. d'Espinha et de ses confrères en cette circonstance, d'autant plus qu'ils n'ignoraient pas que « le 12 février 1776, le gouverneur de Macao, Portugais, avait écrit <sup>p.202</sup> de sa propre main, au père Joseph, que l'évêque de Macao n'avait aucun droit sur Pékin, que c'était une pure entreprise de sa part. Il l'exhortait à poursuivre l'entière destruction des Portugais, qui, n'étant détruits que par une autorité vicieuse, n'étaient point détruits. Le même gouverneur avait écrit dans le même sens à M. de Nankin, le priant de tenir ferme et de résister courageusement à M. de Macao, qui ne pouvait manquer d'être désapprouvé à Rome et à Lisbonne <sup>2</sup>. »

Désapprouvé à Rome par la sacrée congrégation de la Propagande, Mgr de Sylva le fut aussi à Lisbonne.

Joseph Ier, roi de Portugal, étant mort le 24 février 1777, sa fille, dona Maria, qui lui succéda sur le trône, n'épousa pas sa politique religieuse. Pombal expiait dans la solitude et l'oubli les méfaits odieux de son long et sanglant ministère. La paix régnait avec Rome. Pie VI, ayant informé par un bref la jeune reine, du conflit survenu entre les évêques de Macao et de Nankin et de la décision prise à ce sujet par la Propagande, le 29 janvier 1778, la jeune reine répondit à Sa Sainteté, le 21 mai 1778 : « Ce bref m'a causé une grande peine, en me représentant si vivement le misérable état auquel sont réduites, à l'heure présente, les églises de Chine, par les <sup>p.203</sup>

---

<sup>1</sup> Notes adressées par M. Bourgeois à M. Berlin, 21 juin 1781.

<sup>2</sup> Lettre de M. Bourgeois au père Duprez, 31 juillet 1776. (Arch. S. J.)

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

troubles et les désordres causés par l'ambition de l'évêque de Macao, don Alexandre de Sylva. Avant de recevoir le bref de Votre Sainteté, les nouvelles qui m'étaient parvenues sur les procédés irréguliers et despotiques dudit évêque, m'avaient portée à le rappeler dans mon royaume. Maintenant que le zèle de Votre Sainteté m'encourage à le faire pour remédier aux causes d'une si grande désolation et d'une ruine si profonde, Votre Sainteté peut être bien sûre que je ne manquerai pas de m'informer, autant que possible, de tout ce que Votre Sainteté désire savoir sur les églises de Macao, de Nankin et de Pékin, soumises à mon patronage, afin d'obtenir qu'il soit remédié aux pressantes nécessités spirituelles et temporelles dont souffrent ces églises <sup>1</sup>. »

Le remède ne fut pas appliqué de si tôt, ou, du moins, ne produisit aucun effet. L'église de Pékin dut passer par de douloureuses épreuves avant d'arriver au calme réparateur.

@

---

<sup>1</sup> Cette lettre en italien est conservée à la Propagande, vol. 35. (Traduction).

## CHAPITRE HUITIÈME

@

Biens de la mission française. — M. Bourgeois nommé administrateur par Louis XVI. — Refus par les dissidents de le reconnaître.

La question des biens de la mission française a été la source de fréquentes relations diplomatiques entre Paris et Rome ; elle a été plus encore l'occasion de démêlés incessants entre les propagandistes et les missionnaires français, entre les missionnaires eux-mêmes. Il importe donc de la tirer au clair, si possible, et de l'exposer telle qu'elle se présente à nous dans les documents officiels et les correspondances de l'époque. Les derniers survivants de la Compagnie dissoute en Chine furent péniblement attristés par cette misérable et troublante question.

D'après les *instructions* du cardinal Castelli, les biens de la mission française étaient, par le fait de la suppression de la Société, acquis au p.206 souverain-pontife. La sacrée congrégation de la Propagande désirait vivement cette solution, dans l'espoir qu'ils seraient ensuite mis à la disposition des propagandistes de Pékin.

Le père Joseph, qui savait les intentions de la Propagande, réclama donc (on l'a vu plus haut) l'administration des biens, en s'appuyant sur les *instructions* du cardinal. Mais le père Bourgeois lui ayant fait observer que les mêmes *instructions* permettaient à l'évêque de Nankin d'en laisser aux jésuites une possession telle quelle, et, par conséquent, l'administration, le vicaire général voulut du moins faire signer aux Pères que les établissements et tout ce qu'ils possédaient à Pékin étant dévolus de droit au Saint-Siège, le domaine en était acquis au souverain-pontife.

Evidemment, il demandait une signature que les missionnaires ne pouvaient accorder. Ils refusèrent.

Pourquoi ne pouvaient-ils pas accorder ce que leurs confrères avaient accepté ailleurs, dans d'autres Missions ? Le père Amiot s'expliqua

nettement sur ce point, le 15 novembre : « Ce jour-là, écrit-il à M. Bignon, je représentai avec respect au père Joseph, que n'étant que les administrateurs du temporel de la mission française, il ne nous appartenait pas de rien signer sur cet article, sans l'aveu du roi de France et de l'empereur de Chine, parce que tout ce que nous avons ici, nous le tenions de la libéralité de ces deux <sup>p.207</sup> grands princes. J'ajoutai que nous avons des preuves certaines que le roi avait pris sous sa protection notre Mission française, qu'il pensait à la soutenir, et qu'il était à présumer que son intention était de faire occuper par des Français les établissements, dont nous étions actuellement en possession. Je lui fis observer de plus qu'il fallait bien distinguer ce qui avait été donné aux missionnaires, comme étant jésuites, d'avec ce qui leur avait été donné comme étant Français, et que notre établissement de Pékin n'était pas, à proprement parler, un établissement de jésuites, mais un établissement de Français, ce qui se prouverait très aisément et par les patentes que Louis-le-Grand fit donner aux premiers missionnaires français qui vinrent à Pékin et qui formèrent l'établissement que nous y avons, et par celles qui leur furent données par le grand Kang-hi, lorsqu'il leur permit de s'établir dans l'enceinte même de son palais, d'y élever un temple en l'honneur du vrai Dieu pour y vaquer aux fonctions de leur ministère, et qu'il en facilita l'exécution, soit en donnant l'emplacement et une partie des matériaux qui étaient nécessaires pour cela, soit par les sommes d'argent qu'il leur fit livrer à différentes reprises, voulant, disait ce grand prince, donner des marques de sa bonne volonté *envers les sujets du roi de France* <sup>1</sup>. »

---

<sup>1</sup> M. Amiot à M. Bignon, bibliothécaire du roi de France, 15 novembre 1776 (Inst. de France, Dm, 167). — Le même jour, M. Amiot écrivait à M. Bertin : « Le père carme, délégué de Mgr de Nankin, nous proposa encore de signer que l'église, la maison et que tout ce qui était ci-devant aux jésuites français passait sous le domaine du pape. Nous répondîmes que n'étant que les administrateurs du temporel de la mission française, il ne nous appartenait pas d'en céder le domaine sans le consentement du roi de France et de l'empereur de la Chine, parce que tout ce que nous avons ici, nous le tenions de la libéralité de ces deux grands princes, qui nous l'ont donné comme à des Français plutôt que comme à des jésuites. » (Inst. de France). — On se rappelle que la circulaire du 18 décembre prescrivait une entente préalable entre l'autorité civile et l'autorité religieuse, au sujet des biens. C'était donc au gouvernement français à s'entendre avec Rome sur l'affectation des biens de la mission ; les ex-jésuites n'avaient qu'à attendre la décision prise par Paris et Rome et à s'y conformer.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

p.208 A cette raison venait s'en ajouter une autre, d'un caractère différent.

Le 29 octobre 1774, le père Bourgeois, toujours supérieur, avait prévenu Mgr de Laimbeckhoven de la situation exceptionnelle où se trouvait la mission française, et de l'impossibilité absolue où étaient les missionnaires de quitter leur résidence pour aller se fixer en ville séparément. 1° Nous ne pouvons retourner en Europe, disait-il, sans la permission de l'empereur, qui l'a refusée, il y a deux ans, au père Amiot, et, l'année dernière, au père Archange. Elle n'est accordée à personne. Bien plus, l'empereur exige maintenant de ceux qui viennent à Pékin, une promesse de ne jamais revenir en Europe. 2° Nous p.209 ne pouvons quitter nos maisons, parce qu'elles sont à l'empereur. Il nous les a données à habiter, et il ne nous permettrait pas de rester dans d'autres. En outre, en Chine, il ne peut venir à l'idée d'un célibataire, qui connaît les mœurs de ce pays, qu'il puisse habiter dans une maison de particuliers, où il y a épouse et jeunes filles <sup>1</sup>. »

Le père Bourgeois termine sa lettre en suppliant Monseigneur d'interpréter dans le sens le plus favorable le bref de suppression, quand il lui sera remis. Monseigneur ne le reçut que sept mois plus tard, mais il ne répondit pas au père Bourgeois. Il se contenta de transmettre au père Joseph le bref et les instructions du cardinal Castelli, avec des lettres patentes ; et les jésuites sécularisés, très persuadés, d'après le texte des instructions, qu'ils pouvaient se permettre une possession précaire des biens, continuèrent à les administrer précairement, en attendant qu'une destination précise leur fut assignée par Rome et Paris. Rien que de parfaitement régulier dans cette interprétation de la commission adressée à l'évêque de Nankin, et dans la décision prise de ne faire, jusqu'à nouvel ordre, aucune modification en ce qui concernait le temporel.

C'était, du reste, l'avis de p.210 monseigneur de Laimbeckhoven, qui

---

<sup>1</sup> V. [Pièces justificatives](#), n° II, la lettre du père Bourgeois à Mgr de Nankin.

*ordonna de ne rien changer dans l'administration du temporel* <sup>1</sup>.

Cette administration *précaire* exigeait un administrateur *précaire*. M. Bourgeois faisait alors les fonctions d'économe, à la place du père Cibot, qui avait quitté la procure de la mission, au premier bruit (1774) de la destruction de la Compagnie. « Le plus simple, dit M. Collas, eût été, en attendant qu'il vînt d'Europe quelque autre disposition, que l'évêque de Nankin lui ordonnât de continuer à gérer les biens comme auparavant. Mais ce prélat fit savoir aux ex-jésuites, par son grand vicaire, qu'ils n'avaient qu'à élire un économe... On devait lui présenter l'élection, pour qu'il la confirmât <sup>2</sup>. »

Les ex-jésuites se réunirent pour procéder à la nomination du procureur. Aussitôt, M. de Poirot demanda qu'on réglât à chacun une pension avant toute élection, et M. de Ventavon voulut qu'on convînt d'abord de différents règlements qu'il proposait, protestant contre toute élection qui se ferait sans ce préliminaire <sup>3</sup>. C'était de l'obstruction pure, afin d'empêcher l'élection prévue et certaine de M. Bourgeois. Ces messieurs expédièrent même en secret un courrier à Nankin, avec mission de rendre odieux à Monseigneur, M. Bourgeois et ceux de son parti. Les <sup>p.211</sup> lettres de M. de Ventavon *l'accusaient d'être d'intelligence avec les Portugais et de soutenir la cause de monseigneur de Sylva* <sup>4</sup>. On prenait le prélat par le côté le plus sensible. Cette accusation n'était pas la seule.

« Sans plus ample informé, Monseigneur écrit à M. de Ventavon une lettre, où, non seulement M. Bourgeois n'est pas ménagé, mais où il est traité d'une manière révoltante <sup>5</sup>. »

Le 26 mai 1776, il écrit aussi à M. Bourgeois : « Je suis extrêmement peiné de ce que, depuis le début de cette déplorable catastrophe, vous

---

<sup>1</sup> Voir la notice de ce prélat par le père Pfister.

<sup>2</sup> *Mémoire* déjà cité de M. Collas.

<sup>3</sup> *Mémoire* de M. Collas.

<sup>4</sup> *Mémoire* de M. Collas.

<sup>5</sup> *Ibid.* — Les *dissidents* se servirent plus d'une fois contre M. Bourgeois de cette lettre et d'autres encore qui furent obtenues de ce prélat, à cette époque, par de faux renseignements.

n'avez pas fait un pas qui ne fût guidé par la lyre des Portugais... Tout ce que faisaient les Portugais était approuvé par vous et cela sans scrupule. » Il lui reproche *d'avoir posé* avec les Portugais *l'étincelle* du schisme, de s'en être *rendu participant* <sup>1</sup>. Puis viennent d'autres accusations mortifiantes et sans fondement <sup>2</sup>.

p.212 Quinze jours après le départ du courrier de M. de Ventavon pour Nankin, les amis de M. Bourgeois avaient, de leur côté, expédié un courrier ; il arriva trop tard : malheureusement, et ne put effacer la première impression produite sur le prélat. Cette impression se traduit dans un mémoire du 2 décembre 1776, qui avait pour titre : *Nouveau plan d'administration des biens de la mission française* <sup>3</sup>. Dans ce p.213 plan, Mgr

---

<sup>1</sup> Lettre tirée des archives de la Propagande.

<sup>2</sup> Mgr de Nankin reconnut plus tard qu'on l'avait trompé. Il rendit à M. Bourgeois son estime, et, dit M. Collas dans son *Mémoire*, « Il lui fit beaucoup d'excuses sur ce qu'il avait écrit sur son compte ; dans les lettres qu'il écrivit à ses partisans il dit aussi contre ceux qui troublaient la résidence des choses extrêmement fortes. » Il prit même M. Bourgeois pour son confident et son directeur de conscience, après avoir été de nouveau admis dans la Compagnie de Jésus et inscrit au catalogue des Pères de la Russie-Blanche (V. *Les jésuites et la Russie-Blanche*, par le père Zaleski. Trad. par le père A. Vivier, T. I, p. 417). Avant de mourir (1787), il lui écrit : « J'observe en mon particulier toutes mes règles de jésuite comme auparavant et c'est pour moi une vraie consolation. » (V. sa notice inédite par le père Pfister).

Cette conversion ne plut guère à M. de Ventavon, qui retira dès lors sa confiance à l'évêque de Nankin. Il recommanda même au préfet de la Propagande de ne plus se fier à lui, parce qu'il favorisait les fauteurs du schisme, *schismaticis fautores*, et qu'il était mal intentionné à l'égard de la Sacrée Congrégation, *parum affectus Sacrae Congregationi* (Lettres du 4 novembre 1778 et du 6 sept. 1781. Arch. de la Propag.)

<sup>3</sup> « Novum planum administrationis internæ bonorum missionis galliæ, quod Excell<sup>mus</sup> D<sup>nus</sup> ; episcopus Nankinensis ac diæcesis Pekinensis administrator DD. Gallis offert mihique sub delegato ipsis prælegendum committit.

Stante hac PP. Gallorum inter se dissentione et controversia circum temporalium bonorum usum et administrationem nec non idonei alicujus œconomi electionem qui curam habeat eorum bonorum administrationis, Excell<sup>mus</sup> D<sup>nus</sup> omnium primo judicavit rejiciendam esse curatoris bonorum per vota electionem ; talis electio quot novarum dissensionum seges esset ! Satius igitur esse censuit ut per ipsum hæc electio fiat. Si autem omnia dare vellet uni parti, sane offenderetur altera, sicque non sopirentur lites. Ergo utrique dandum decrevit, ordinando scilicet ut bonorum cura et œconomia tam apud D<sup>num</sup> Bourgeois quam apud D<sup>num</sup> de Ventavon cumulative maneat, sic unus sine altero nihil possit. Ne vero P. Amiot, qui omnium patrum senior ac decanus est, in oblivione maneat, decernit D<sup>nus</sup> Episcopus ut in rebus occurrentibus, honoris causa, vocem habeat, cum duobus cæteris in capitulo, ita tamen ut nullatenus manum habeat in pacta aut de pecunia tractet. Quod si vero inter hos de quodam negotio conveniri non possit, tunc penes nie infra scriptum delegatum administratorum, votum decisivum erit... *Atque hoc est administrationis internæ planum quod Excell<sup>mus</sup> D<sup>nus</sup> episcopus Nankinensis DD. suis Gallis acceplandum offert.* » Nankin, 2 déc. 1776.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

refusait ce qu'il avait d'abord conseillé, l'élection d'un économiste par les missionnaires français à la majorité des suffrages. Il nommait ensuite deux administrateurs, MM. Bourgeois et de Ventavon, et un conseiller, M. Amiot. Il ordonnait enfin de ne rien changer aux biens, de ne rien aliéner, jusqu'à ce qu'une décision fut prise entre le Saint-Siège et le gouvernement français.

Cette notification se terminait par ces paroles : *Tel est le plan d'administration que son excellence l'évêque de Nankin propose aux missionnaires français.*

Ce plan entraînait dans les vues des *dissidents*, qui désiraient avoir l'administration entière des biens, p.214 ou, au moins, la partager avec M. Bourgeois ; ils l'agréèrent avec empressement, et M. de Ventavon voulût être mis sur le champ en possession de sa charge. Les partisans de M. Bourgeois s'y opposèrent. « Il faut attendre, dirent-ils, ce que Mgr écrira après avoir reçu nos lettres ; il faut voir s'il ne déterminera rien de plus formel après avoir entendu les raisons des deux partis. D'ailleurs, cet écrit répète en deux endroits que c'est un *plan proposé* <sup>1</sup>. »

Le courrier, envoyé par les partisans de M. Bourgeois, revint de Nankin, porteur de cette nouvelle : Monseigneur convenait qu'on l'avait trompé, mais il ne voyait rien à changer à son plan <sup>2</sup>.

En conséquence, M. de Ventavon demanda que le *Plan* fut immédiatement exécuté, comme étant obligatoire : il publia partout qu'il était, conjointement avec M. Bourgeois, administrateur des biens de la mission.

Le plan ne contenait cependant aucun ordre, et « le père Joseph, interrogé par M. de Ventavon lui-même, s'il n'était pas un ordre, et si le grand vicaire n'était pas chargé de l'intimer, lui répondit : *il n'y a pas d'ordre formel de Monseigneur ; Monseigneur a seulement proposé cet*

---

<sup>1</sup> *Mémoire* de M. Collas.

<sup>2</sup> *Ibid.*

*arrangement, il souhaite fort qu'il ait lieu, mais il n'a pas donné d'ordre* <sup>1</sup>. »

p.215 M. de Ventavon pria alors *l'évêque de Nankin de ne pas se contenter de proposer un plan, mais de donner un ordre positif*. Son excellence écrivit à son grand vicaire de faire cesser les différents qui existaient entre les ex-jésuites. Ce fut sa réponse ; le plan tel quel fut maintenu.

Les différents ne cessèrent malheureusement pas. M. Bourgeois, prévoyant les difficultés que lui susciterait M. de Ventavon dans l'administration des biens, ne crut pas devoir accepter le *plan* de Monseigneur. *Ce plan n'est que proposé et non imposé*, dit-il ; *je refuse de partager l'administration avec M. de Ventavon* <sup>2</sup>. Ses amis se rangèrent à son avis et lui conservèrent à la pluralité des suffrages, les fonctions d'économe qu'il exerçait depuis 1774. Il continua donc à gérer seul le temporel de la mission, en attendant qu'une destination précise lui fût assignée par la cour romaine <sup>3</sup>.

On ne peut le nier, d'après sa correspondance et celle de MM. Amiot et Collas qui connaissaient les intentions de M. Bourgeois mieux que personne, son but principal, en se chargeant de l'administration des biens, était d'abord de les conserver à la mission p.216 française, puis de les remettre aux missionnaires que la France enverrait, après entente avec le Saint-Siège, pour remplacer les ex-jésuites de Chine. Ce but était assurément très louable. L'avenir devait l'approuver..

Louis XVI, le plus intéressé dans cette affaire des biens, occupait le trône de saint Louis depuis le 10 mai 1774. Petit-fils de Louis XV, il avait su conserver, au sein d'une cour corrompue, la foi et la pureté des mœurs. Il avait eu pour précepteur un des jésuites les plus distingués de l'époque, le

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> *Mémoire* de M. Collas.

<sup>3</sup> De son côté, M. de Ventavon déclara toujours dans la suite, mais à tort, tantôt que le *souverain-pontife* l'avait nommé administrateur conjointement avec le père Bourgeois, tantôt que c'était *l'évêque de Nankin*.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

père Berthier ; il aimait ces religieux et il ne s'en cachait pas. Il n'approuvait pas les mesures violentes, les persécutions iniques dont ils étaient l'objet, mais, tout en étant animé des meilleures dispositions à leur égard, il se trouvait, à son avènement, dans l'impossibilité de leur être d'une grande utilité. La Compagnie, supprimée par les puissances séculières, venait de voir prononcer son abolition entière par la puissance ecclésiastique.

Auprès de ce prince, tout était bien changé. Les ministres de Louis XV, qui avaient travaillé avec tant d'acharnement à la suppression des jésuites en France et dans le monde entier, n'étaient plus au pouvoir. Le plus coupable de tous, le vaniteux duc de Choiseul, ministre ambitieux, sans scrupules, sans principes, avait été disgracié définitivement en 1771, et les ministres de Louis XVI étaient moins <sup>p.217</sup> hostiles, ou plus indifférents, plusieurs même très favorables à l'ordre détruit. Parmi eux, on comptait le comte de Maurepas, courtisan habile, le comte de Vergennes, diplomate perspicace, le comte de Saint-Germain, vieux et rude soldat, bien fait pour réorganiser une armée peu disciplinée, M. de Sartines, ministre de la Marine, enfin Turgot, Malesherbes, puis Necker. M. Bertin gardait toujours sa place au Conseil et son titre de ministre secrétaire d'État.

On se rappelle la lettre de M. Amiot à ce dernier ministre, dans laquelle il lui disait « qu'il serait fâcheux que l'établissement de la mission française, le plus beau peut-être de la France dans les pays lointains, passât en des mains étrangères. »

Cette lettre, d'octobre 1774, ne parvint à destination que vers la fin de 1775 ; et M. Bertin, en la mettant sous les yeux du roi, lui fit observer que le désir de M. Amiot et de ses confrères, était de se voir remplacer par une congrégation française. La première pensée de Sa Majesté, à la lecture de la lettre de M. Amiot, aurait donc dû être de confier à une autre congrégation la mission de Pékin et de lui donner tous les biens des jésuites détruits. Au grand étonnement des missionnaires, il n'en fut rien.

Le prince et ses ministres s'arrêtèrent à un plan, auquel, dans les

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

circonstances actuelles, il semblait impossible de songer : c'était de laisser les <sup>p.218</sup> missionnaires ex-jésuites en l'état où ils se trouvaient avant la suppression, avec leur manière d'être et de vivre, la jouissance et l'administration des biens de la mission, et enfin, ce qui paraîtra plus extraordinaire, de leur créer une situation ecclésiastique, indépendante des évêques de Macao et de Nankin, et de les charger de se choisir et de se former eux-mêmes des collaborateurs et des successeurs. Ce plan devait être soumis à l'approbation de Rome, comme il le fut, en effet. Nous parlerons, dans les chapitres suivants, de la dernière partie de cette combinaison. Quant à la première, la plus facile à réaliser à cause des droits indiscutables de la France sur le temporel de la mission, ordre fut donné à MM. Bertin et de Sartines d'en poursuivre l'exécution.

M. Bertin répondit à la lettre de M. Amiot le dernier jour de février 1776, ne sachant pas encore la notification du bref à Pékin. Dans sa réponse, il approuve la pensée du Père sur la destination future des biens de la mission. Plus tard, mis au courant de tout ce qui s'était passé le 15 novembre entre le père Joseph et les missionnaires, il félicite M. Bourgeois et M. Amiot de leur attitude ferme et résolue. Il écrit à ce dernier : « Comme par l'effet de la dissolution de votre société, la communauté des biens n'existe plus entre vous, je pense qu'il est convenable que cette somme de 12.000 francs soit répartie entre chaque missionnaire. » C'était la gratification <sup>p.219</sup> accordée par Louis XV aux missionnaires français de Chine.

Louis XVI ne se contenta pas de continuer et même d'augmenter cette allocation ; il voulut rendre stable et permanente la position des jésuites de Chine proscrits par Clément XIV. A cet effet, à la demande de MM. de Sartines et Bertin, il envoie à M. Bourgeois un brevet par lequel il l'établit administrateur des biens de la mission.

Ce document est trop important pour ne pas être inséré ici en entier.

*Aujourd'hui trente du mois de novembre mil sept cent soixante seize, le roi étant a Versailles.*

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

*Sur le compte qui lui a été rendu de la situation de la mission française de la Chine, fondée par Louis XIV, et des avantages que la religion et l'État en ont retirés jusqu'à présent, Sa Majesté aurait résolu de pourvoir au maintien de cet établissement, qui, sans sa protection spéciale, pourrait recevoir le plus grand préjudice, par les suites qu'entraînerait à ce sujet la dissolution de la Société des jésuites auxquels il avait été confié, et qui étaient seuls chargés tant de l'administration des revenus attachés à cette mission que de l'entretien, formation et renouvellement des sujets qui s'y destinaient ; et sur le bon témoignage qui a été rendu à Sa Majesté, de la conduite, de la fidélité à son service et du zèle du père Bourgeois, <sup>p.220</sup> prêtre attaché à la dite mission, et qui en était même le supérieur à Pékin lorsque la bulle de la dissolution de la Société des jésuites est parvenue à la Chine, Sa Majesté a commis et commet le dit S. Bourgeois pour, en qualité d'administrateur et supérieur <sup>1</sup> de la dite mission régir et gouverner les bien et les personnes qui y sont ou seront attachées tant à Pékin que dans les différentes provinces de la Chine ; veut et entend Sa Majesté que le dit S. Bourgeois y dirige pareillement en chef et y entretienne des revenus de la dite mission, le service spirituel et les travaux apostoliques qui la concernent, de concert néanmoins autant qu'il se pourra avec l'autorité spirituelle ecclésiastique, et dans tous les cas sans préjudice d'icelle, le tout jusqu'à nouvel ordre ; permet S. M. au dit S. Bourgeois de subdéléguer à son lieu et place, s'il le juge à propos, telles personnes qu'il avisera bon être, et partout où il le croira convenable, même de se désigner et nommer par provision un successeur en cas d'accident ou autre motif important ; auxquels S. M. attribue sous les ordres du dit Bourgeois à commettre et nommer tels receveurs, procureurs ou autres préposés qu'il croira convenable pour toucher les revenus, régir les affaires et <sup>p.221</sup> remplir le service et les travaux de la dite mission d'après les instructions qu'il leur donnera ; comme aussi à le changer et en commettre d'autres lorsqu'il le*

---

<sup>1</sup> Evidemment Louis XVI n'avait pas le droit de nommer un supérieur de la mission de Pékin, la communauté étant interdite par le bref. Il n'en était pas de même de l'administrateur des biens.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

*jugera avantageux au bien de la mission, encore que quelqu'un d'eux eût été nommé par brevet, de S. M., à régler même par provision ou suppléer tout ce qui n'aurait pas été prévu par le présent ordre, et généralement faire et ordonner tout ce qu'il croira utile ou convenable pour le service de la dite mission, pour le gouvernement, la conduite et les travaux des missionnaires en général et de chacun en particulier, et en rendant compte toutefois par le dit S. Bourgeois, ainsi que dessus, au secrétaire d'État, ayant le département de la Marine ; ordonne S. M. à tous prêtres et autres attachés à la dite mission, d'obéir pour tout ce que dessus au dit S. Bourgeois, avec la subordination convenable, tant et si longuement qu'ils y seront attachés ; enjoint pareillement au consul de la Nation, à tous ses vaisseaux et autres, ensemble aux officiers ou préposés de la Compagnie ou du Commerce des Indes, même à tous Français qui se trouveraient pour le présent et pour l'avenir à Canton ou ailleurs, de reconnaître le dit S. Bourgeois en sa dite qualité d'administrateur et supérieur de la dite mission, et de lui prêter, lorsqu'ils en seront requis, tous aides et secours, chacun en ce qui les concerne, tant en ce qui sera du fait de leurs charges qu'en ce qui pourra autrement dépendre d'eux ;* <sup>p.222</sup> *et pour marque de sa volonté, S. M. a ordonné le présent brevet être expédié par moi, secrétaire d'État de la Marine et de ses commandements et finances. — DE SARTINES.*

Par un second brevet, Louis XVI charge M. Yang, ancien jésuite chinois, résidant à Canton, de remplir, sous la direction de M. Bourgeois, les fonctions de procureur de la mission française. Ce brevet lui fut remis par le consul de France à Canton, auquel M. de Sartines adressa, le 30 novembre 1776, la lettre suivante :

*Je vous adresse, Monsieur, un paquet qui contient les ordres du roi pour M. Yang que S. M. a nommé procureur de la mission française sous les ordres de M. Bourgeois que le roi a également nommé administrateur de cette mission. L'intention de S. M. est que cet établissement fondé et soutenu par les rois, ses prédécesseurs, pour des objets de piété et*

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

*d'utilité, soit maintenu. Je vous prie, en remettant ce paquet, qui contient aussi celui de M. Bourgeois, à M. Yang, de le reconnaître pour procureur de cette mission et de l'assurer que dans toutes les circonstances vous lui ferez éprouver, à Canton et ailleurs où vous le pourrez, les effets de la protection du roi ; je vous prie en conséquence de l'aider en tout ce qui pourra dépendre de vous pour la réception de l'Europe à la Chine et pour l'expédition de la Chine en Europe, des effets qui seront ou qu'il p.223 mettra à votre consignation. Je vous demande à plus forte raison la même chose pour M. Bourgeois dans toutes les occasions où il aurait à réclamer votre secours. Je vous serai bien aise d'apprendre par votre réponse l'arrivée et la remise de ce paquet, afin que je puisse rendre compte au roi de votre exactitude à remplir ses ordres et de la manière dont ils seront exécutés à l'avenir <sup>1</sup>.*

« Quand Mgr de Nankin, dit le *Mémoire* de M. Collas, eut connaissance du brevet de Louis XVI, qui nommait administrateur M. Bourgeois, il en fit compliment aux missionnaires français. Mais il ajouta que pour établir solidement la paix, il jugeait... qu'il faudrait encore attendre la ratification du souverain-pontife <sup>2</sup>. »

p.224 C'était aussi la pensée du gouvernement français. En effet, *tout en approuvant entièrement la conduite de la mission française dans sa réponse au père carme, délégué de l'évêque de Nankin <sup>3</sup>* au sujet des biens

---

<sup>1</sup> Les deux brevets étaient rédigés par M. Bertin, comme le prouve la lettre suivante adressée par M. Bertin à M. de Sartines, le 9 nov. 1776 : « J'ai l'honneur, Monsieur, de vous adresser, comme nous en sommes convenus, les projets de lettre et de brevets pour le Sr Bourgeois, administrateur et supérieur de la mission française de la Chine et pour le Sr Yang, procureur de cette mission à Canton ; de plus un projet de lettre à M. Montigny du Timeur, résident et directeur du comptoir français à Canton, à qui vous voudrez bien adresser votre paquet, pour le consigner au Sr Yang, et dans celui du Sr Yang y joindre celui du Sr Bourgeois. » (Arch. de la Marine).

<sup>2</sup> Le 20 avril 1778, l'évêque de Nankin à M. de Ventavon : « De nomination D<sup>ni</sup> Bourgeois in superiorem missionis gallicæ, etiam ad me Parisiis scriplum fuit, quæ cum a rege ipso facta sit, omnis reclamatio inutilis videtur. Hanc determinationem venturam, ipse antea prævidi, et privatis etiam litteris monitus fui, et hinc fuit quod præcipitare noluerim aliquod mandatum meum contra procuraturam D<sup>ni</sup> Bourgeois, quod sciebam minime duraturum. » (Arch. de la Propag.)

<sup>3</sup> Bertin à Amiot, 30 nov. 1777 (Bibl. de l'Institut).

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

de la mission, M. Bertin était d'avis de charger notre ambassadeur à Rome, le cardinal de Bernis, de régler définitivement avec le pape cette grave question <sup>1</sup>. M. de Sartines en parla au nonce et en écrivit à l'ambassadeur. En attendant la réponse de Rome, les missionnaires, sur le conseil de M. Bertin, demeurèrent dans le statu quo : la communauté fut dissoute, mais M. Bourgeois administra les biens. La somme de 12.000 livres allouée par le roi fut répartie entre les missionnaires d'après les indications de M. Bertin. M. Amiot fut le plus favorisé : « 1.200 livres pour sa pension, plus 600 pour les dépenses occasionnées par sa correspondance littéraire <sup>2</sup>. »

p.225 L'approbation du roi et de ses ministres, et le règlement par ordre de Sa Majesté des affaires temporelles furent un sujet de grande joie pour la plupart des missionnaires. M. Amiot fut chargé par M. Bourgeois et ses partisans, de transmettre à M. Bertin leur profonde reconnaissance, ce qu'il fit par sa lettre du 19 novembre 1777 :

« Grâce à la protection dont votre Grandeur nous honore, est-il dit dans cette lettre, le sort de la mission française de Pékin est enfin fixé. Nous sommes sous la sauvegarde du roi, et nous n'avons plus rien à craindre de la part des étrangers. Vive le roi ! Vivent les grands ministres qui se sont employés avec tant de bonté pour nous mettre à couvert de la tracasserie et des vexations. »

M. Amiot se trompait singulièrement, en croyant la mission à l'abri des tracasseries et des vexations. p.226 Elles vont commencer ou plutôt continuer de plus belle.

---

<sup>1</sup> Ceci est conforme à la circulaire du 18 décembre 1773, que l'on connaissait à Paris et qu'on ignorait à Pékin.

<sup>2</sup> Lettre de M. Bertin à M. Amiot, 28 févr. 1776. — Le 27 nov. 1776, M. Bertin écrivait à M. Bourgeois : « C'est au ministre de la Marine, M. de Sartines, que vous devez vous adresser désormais pour tout ce qui intéresse la mission. A mon égard, je suis chargé de la suite de la correspondance avec vous et vos autres messieurs de Pékin, pour ce qui concerne le progrès des sciences et des arts en Europe, en leur demandant et recevant d'eux tous les documents et mémoires de la Chine qui peuvent servir à ces objets. » M. Bertin a espéré que la dissolution de la Société ne ralentira pas le travail que les missionnaires ont entrepris, c'est-à-dire, d'éclairer par de bons mémoires les parties de nos arts principalement dans lesquels nous sommes bien inférieurs aux Chinois. » M. Amiot fournit le plus de documents ; il envoya chaque année en Europe des mémoires sur la Chine. (Arch. de la Marine).



Il semble que le décret royal du 30 novembre 1776 et l'ordre envoyé par M. de Sartines au cardinal de Bernis de régler avec le pape la question des biens de la mission de Chine, auraient dû calmer les trois ex-jésuites dissidents et leur faire accepter l'administration de M. Bourgeois jusqu'à la réponse définitive de Rome. Malheureusement, il n'en fut pas ainsi. Ils ne voulurent pas reconnaître la signature du roi au bas du décret ; ils considérèrent ce document comme apocryphe et de nulle valeur, formellement opposé aux volontés de Clément XIV <sup>1</sup> ; ils prétendirent que, si le décret était signé par le roi, il ne l'avait pas été librement, qu'il lui avait été imposé par le ministre Bertin <sup>2</sup> ; ils soutinrent que p.227 le droit de propriété, invoqué par le décret sur les biens de la mission, n'existait pas, qu'il ne pouvait même pas exister à Pékin et que l'empereur ne le souffrirait pas, que Louis XIV et Louis XV avaient fait de beaux et nombreux cadeaux à la mission française, mais que ces cadeaux étant devenus *biens de la mission*, les donataires ne pouvaient les réclamer légitimement comme leur appartenant <sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> M. Bourgeois à M. Duprez, 28 oct. 1781 : « Les dissidents nièrent que le brevet de Louis XVI me nommant administrateur fût de lui. » (Arch. S. J.)

<sup>2</sup> Dans ses lettres à l'archevêque de Paris, Mgr de Beaumont (5 nov. 1778) et au cardinal préfet de la Propagande (6 déc. 1779), M. de Ventavon accuse M. Bertin d'avoir extorqué à Louis XVI le décret qui nomme économiste M. Bourgeois, dans l'espoir de continuer ses relations scientifiques avec MM. Amiot, d'Ollières et Cibot. « Le plan sur l'administration des biens était, dit-il à Mgr de Beaumont, combiné entre ces messieurs et le ministre d'État. Ces messieurs débitent à M. Bertin un tas de fables et lui adressent de faux rapports sur les propagandistes et sur l'état de l'Église de Pékin après la promulgation du bref pontifical. »

Dans sa lettre au préfet de la Propagande, il dit. : « D<sup>nus</sup> Bertin nihil aliud intendit quam procurare sibi varias notitias imperii sinensis. Et quantam rerum ferruginem nonne miserunt ad illum ! » (Arch. de la Prop.)

*Quantam ferruginem !* M. de Ventavon traite avec ce mépris les travaux de M. Amiot et de ses amis, qui ont servi à former la fameuse collection des *Mémoires* sur la Chine !!

M. de Poirot tient le même langage dans sa lettre du 5, novembre 1778 au cardinal Castelli.

<sup>3</sup> Ventavon au préfet de la Propagande, 6 déc. 1779 : « Nullus est titulus legitimus quo inniti possit Gallia ad vindicanda bona missionis nostræ, cum nullus existat foundationis contractus, cum de his quæ in eleemosinam aut beneficium dederunt Galliæ reges, nunquam sibi dominium retinere velle declararunt, cum major pars bonorum fuerit aliunde acquisita, cum posita sint in imperio sinenci, supra quæ consequenter solus imperator dominium altum habet, cum antea superiores de his bonis disposuerint, dando tantum rationes Generali societatis, sine ulla unquam reclamatione ex parte regum Galliæ. » (Arch. de la Prop.) Le 15 sept. 1780, il avait écrit à la Propagande : « Verum est Ludovicum XIV multa dedisse ornamenta ecclesiæ, vasa sacra, instrumenta mathematica, aliaque munera, pecuniam etiam pro foundatione duorum aut, ut alii dicunt, quatuor missionariorum (Arch. de la Prop.)

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

p.228 Enfin, le 16 novembre 1777, M. de Ventavon adressa à M. Bertin ses *humbles représentations* dans une lettre, passablement diplomatique, mais qui trahit la pensée, la pensée unique des dissidents ; M. Bourgeois ne leur est pas *persona grata*, donc ils ne veulent de lui, à aucun prix, pour administrateur des biens. Tout, excepté lui :

Voici quelques extraits de cette lettre, conservée aux archives de la Propagande :

« M. Amiot vient de nous faire part, dit-il, des dernières lettres de votre excellence. Nous voilà donc comblés des bienfaits du meilleur et du plus compatissant des rois. Comment pouvoir jamais assez les reconnaître ?... Notre joie aurait été complète, si une clause, dont Votre Excellence n'a pu prévoir les inconvénients, n'y avait répandu une amertume que l'espérance seule de la voir rétracter au plus tôt peut nous adoucir.

« L'administration des biens de nos missions, illimitée, indépendante, confiée à une seule personne, ce serait introduire un despotisme contre lequel il n'y aurait plus aucune ressource <sup>1</sup>. La Compagnie p.229 existant, les supérieurs étaient souvent changés, on avait souvent recours aux supérieurs majeurs. Malgré cela vu l'éloignement des lieux, combien de pauvres inférieurs, gens de mérite et de vertu, ont gémi et dévoré par religion leur chagrin <sup>2</sup>...

Ces humbles représentations que j'aurais pris la liberté de faire à Votre Excellence, quelque fut la personne parmi nous à qui l'administration des biens eût été confiée, deviennent infiniment plus nécessaires après le choix de M. Bourgeois. Je ne juge point de ses intentions, je veux les croire bonnes, mais il n'est point d'un caractère propre à être mis à la tête des gens, qui se conduisent par religion, par honneur et non par crainte <sup>3</sup>. A

---

<sup>1</sup> Plus tard, en 1780, M. de Ventavon ne trouvera rien à redire à la nomination, comme seul procureur, de son ami, M. de Grammont ; il l'approuvera.

<sup>2</sup> Tableau poussé au noir et sans aucun fondement.

<sup>3</sup> L'administrateur des biens n'avait aucune autorité sur les personnes. Depuis l'intimation du bref, la communauté n'existait plus.

peine s'est-il vu, ces dernières années, revêtu de la qualité de supérieur, qu'à l'égard de ses inférieurs il a agi avec une dureté dont je n'ai jamais vu d'exemple dans la Compagnie, et cela à l'égard des missionnaires les plus respectables et plus anciens que lui... Je n'ai pas été excepté du nombre. La Compagnie détruite, devenu en tout notre égal, il n'a pas laissé de conserver le même caractère d'inflexibilité, contre toute justice, j'ose même dire, contre toute honnêteté. Il a disposé des biens de la mission avec une entière indépendance. <sup>p.230</sup> Mgr l'évêque de Nankin, chargé d'abord par Rome de l'administration de ces mêmes biens, avec pouvoir de nous en laisser la possession précaire, avait fait des arrangements très sages. M. Bourgeois et ceux qui le soutiennent ont trouvé tant de subterfuges que rien de tout ce qui avait été prescrit et ordonné <sup>1</sup>, n'a été mis à exécution. »

Dans une autre lettre du 12 novembre 1777 à M. Bertin, M. de Ventavon accuse encore, mais sans preuves, M. Bourgeois, et ses partisans « d'avoir formé, à la première nouvelle de l'extinction de la Compagnie, le plan de s'emparer de tous les biens de la mission et de les soustraire entièrement à la congrégation de la Propagande. »

Puis il ajoute : Depuis la suppression de la Compagnie, MM. Bourgeois, d'Ollières, Collas et Cibot, « de leur chef et sans l'avis de leurs confrères, même contre leurs oppositions formelles et leurs réclamations, se sont emparés, sans autorité légitime, non seulement des biens qu'on possédait à Pékin, mais des fonds qu'a laissés M. Lefèvre à Canton. Ils en ont disposé comme ils ont jugé à propos depuis trois ans <sup>2</sup>... Une pareille conduite n'est guère tolérable.

---

<sup>1</sup> Nous avons vu plus haut que Mgr de Nankin avait proposé et non imposé son plan, et que M. Bourgeois fut maintenu dans les fonctions d'économiste par ses confrères. L'élection à la majorité des suffrages avait d'abord été proposée par Mgr de Nankin.

<sup>2</sup> Le 4 novembre 1778, M. de Ventavon écrit au cardinal Castelli : « Quoad bona temporalia missionis gallicanæ D<sup>n</sup>us Bourgeois ea solus administrat pro suo arbitrio ; quæ dispositio esset in posterum innumerabilibus subjecta tricis et dissensionibus. Anno clapso fortiter institi, tum apud ministrum regium, tum apud archiepiscopum parisiensem, virum omni laude præditum, ut missionis hujus gubernium, quoad spiritualia et temporalia sanctæ sedi relinquerent. Hoc anno ad archiepiscopum iterum scribo. » (Arch. de la Prop.)

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

p.231 On aurait pu cependant, pour le bien de la paix, passer par dessus, mais ils ont encore encouragé sous main les Portugais à s'emparer comme eux de leurs biens propres <sup>1</sup>. »

En terminant sa lettre du 16 novembre, M. de Ventavon propose de substituer au décret du 30 novembre 1776, un plan de l'administration des biens, dont voici les principaux articles : 1. Nomination pour trois ans, à la pluralité des voix, d'un procureur ou économiste ; 2. Ce procureur ne pourra aliéner aucun fonds ni faire d'entreprise ; 3. Ce même procureur présentera ses comptes tous les trois mois aux missionnaires français, et les fera signer par eux avant de les envoyer en France.

On a le droit de s'étonner qu'il ne soit fait mention, dans ce plan proposé par M. de Ventavon, ni de Mgr de Nankin, ni des propagandistes comme administrateurs, ni du souverain-pontife comme propriétaire des biens de la mission !

p.232 M. Bertin répondit à M. de Ventavon le 29 janvier 1779, par des *observations de M. du Gad*, l'ancien supérieur des Missions de Chine, auquel le ministre communiqua les lettres de son correspondant. Voici un court extrait de ces observations :

« M. Bourgeois a eu des liaisons assez fréquentes avec le portugais Espinha, principal auteur du schisme, mais pour l'en retirer et l'engager à imiter la soumission (à Mgr de Nankin) des autres corps de missionnaires. On a eu en main une preuve sans réplique de ce fait dans une lettre de l'évêque de Nankin, qui disculpe pleinement M. Bourgeois sur ce point contre ses accusateurs.

« Il n'y a qu'à lire les lettres de M. Bourgeois depuis trois ans, consulter sa conduite depuis l'extinction de la Société et la publication du bref, qui a été différée d'une année en Chine, pour juger s'il a voulu s'emparer des biens de la mission, et non pas plutôt si on ne lui est pas redevable de leur

---

<sup>1</sup> Arch. de la Prop. — Nous évitons de parler des missionnaires portugais autant que possible, puisque notre travail est sur la mission française.

conservation. Il a dû, étant supérieur légitime de la maison, jusqu'à la notification du bref destructif, se comporter et agir en supérieur, et ceux qui paraissent mécontents ont mauvaise grâce de l'inculper en ce point, contre les lois établies. Depuis la promulgation du bref, sans s'arroger, comme on le publie, le titre ou l'exercice de despote, il a pourvu à tous les besoins de la mission et des particuliers ; les choses ont été leur train ordinaire. Il a caché prudemment la <sup>p.233</sup> connaissance de l'état des biens à ceux qui n'avaient pas droit de l'avoir et qui demandaient hautement des pensions et voulaient faire bande à part. Que voit-on en cela autre chose que la conduite d'un sage économe, qui cherche à conserver le bien qui court risque d'être dissipé ?

« L'évêque de Nankin, comme supérieur ecclésiastique, a été sollicité par les mécontents de dresser un plan d'administration à leur gré, pour l'ôter à M. Bourgeois. Le missionnaire de la Propagande (P. Joseph), chargé par le Saint-Siège de la promulgation du bref et de son exécution, a aussi été prié d'interposer son autorité pour la même fin. Qu'en est-il résulté ? L'un et l'autre, ou en refusant de se mêler de cette affaire, ou en ne proposant à M. de Ventavon que des projets qui ne le contentaient pas, ont bien fait sentir qu'il n'y avait rien de mieux qu'à laisser M. Bourgeois faire le bien commun, malgré les opposants <sup>1</sup>. »

Cette réponse ne satisfait nullement M. de Ventavon et ses adhérents, comme on le voit par sa lettre du 6 décembre 1779, où il dit que *la vérité est altérée ou déguisée d'un bout à l'autre dans les observations de M. du Gad* <sup>2</sup>. Était-il possible de convaincre des missionnaires, qui, avant tout, voulaient se débarrasser de M. Bourgeois, qui leur était antipathique, <sup>p.234</sup> et qui, tout en proclamant bien haut à Pékin qu'il fallait remettre les biens à la disposition du souverain-pontife, ne cherchaient qu'à les administrer eux-mêmes ?

---

<sup>1</sup> Arch. de la Propagande.

<sup>2</sup> *Ibid.*

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

M. de Ventavon n'était pas seul à se plaindre, et bien à tort, de M. Bourgeois, et à blâmer Louis XVI de l'avoir nommé procureur ; M. de Poirot avait écrit dans le même sens, le 2 novembre 1778, au nonce à Paris <sup>1</sup>. Dans cette lettre, il accuse *MM. Bourgeois, d'Ollières et Cibot d'avoir trompé M. Bertin, et d'avoir obtenu, par son entremise, de Louis XVI, un brevet qui institue M. Bourgeois administrateur des biens, avec la seule obligation de rendre ses comptes au ministre de la Marine. Ce plan érige à la mission française un petit tyran, qui, disposant des biens de la mission, lui donne des années pour combattre avec succès, contre tous les décrets de Rome et contre les missionnaires. On obtient tout avec de l'argent et de l'or à Pékin ; c'est pour cela que ces messieurs ont voulu en avoir un de leur parti, M. Bourgeois, qui fût reconnu chef de la résidence et eût dans ses mains toute l'administration des biens, afin qu'il pût, suivant son bon plaisir, dépenser et gaspiller. Sous le gouvernement de* <sup>p.235</sup> *Rome, ils n'auraient pu espérer pareille chose ; ils pouvaient plus facilement l'obtenir d'une couronne séculière ; et dans ce but ils se sont donnés à elle* <sup>2</sup>.

Ces paroles injurieuses et calomnieuses s'étaient ailleurs dans la volumineuse correspondance de M. de Poirot.

Dans cette même lettre au nonce, du 2 novembre, il passe de l'injure et de la calomnie aux menaces. Il menace d'en référer à l'empereur de Chine, si le roi de France maintient à M. Bourgeois l'administration des biens : « Vous pouvez assurer les ministres, dit-il, que si la cour de France veut s'obstiner dans son plan, nous sommes déterminés à demander justice à notre empereur. Il suffira de lui faire comprendre que messieurs Bourgeois et ses compagnons reconnaissent pour maître le roi de France, tandis qu'ils dépendent entièrement de l'empereur ; et M. Bourgeois et ses amis seront

---

<sup>1</sup> La lettre est en italien. Le nonce l'envoya au cardinal Castelli, préfet de la Propagande. Elle est aux Arch. de la Propag.

<sup>2</sup> Cette lettre en contient une de Mgr de Nankin à M. de Ventavon, écrite à l'époque où il proposait un plan d'administration des biens aux missionnaires français. La lettre de Mgr, obtenue par des renseignements inexacts, est sévère pour M. Bourgeois, flatteuse pour M. de Ventavon. Dans sa lettre du 5 novembre 1778, au cardinal Castelli, M. de Poirot redit, en les accentuant, ces mêmes accusations.

vite expédiés en France <sup>1</sup>. »

p.236 M. de Poirot termine sa lettre, en proposant aussi son plan ; C'est celui de M. de Ventavon <sup>2</sup>, sauf qu'il réclame en outre une pension pour chacun des missionnaires. « Les potentats séculiers d'Europe, écrit-il, ne pouvant rien faire pour la paix de cette mission, il n'y a pas d'autre moyen que le pape ou la Propagande établisse pour chacun de nous une pension honnête et suffisante pour nous maintenir indépendamment des caprices de l'économe, lequel a porté plusieurs à prévariquer, leur ayant soustrait le nécessaire <sup>3</sup>. »

Dans sa lettre du 5 novembre 1778 au préfet de la Propagande, il déclare que *jamais ni lui ni ses amis n'accepteront le décret royal ; il demande qu'on nomme au plus tôt un évêque* p.237 *et que cet évêque suspende tous les missionnaires français qui se soumettront à ce décret et refuseront de vivre sous la dépendance de la Propagande ; enfin, il supplie le souverain-pontife, si Sa Sainteté veut bien un jour rétablir la Compagnie, de ne pas y admettre MM. Bourgeois, d'Ollières et Cibot.*

\*

On le voit, la scission existait complète entre les missionnaires français *ex-jésuites*. D'un côté, étaient MM. d'Ollières, Collas et Cibot, ayant à leur tête M. Bourgeois ; de l'autre, étaient MM. de Poirot et de Grammont, qui reconnaissaient pour chef M. de Ventavon, prêtre très capable de diriger un parti, car il ne manquait ni de décision, ni d'activité, ni de volonté

---

<sup>1</sup> Cf. principalement : 1° Les lettres du 26 oct. 1777 et du 5 nov. 1778, de M. de Poirot au cardinal Castelli ; 2° Deux lettres de l'ex-jésuite Cipolla, l'une du 30 nov. 1777 à Mgr de Borgia, l'autre du même jour au nonce de Paris (Arch. de la Propag.)

<sup>2</sup> I. Que l'économe soit élu à la pluralité des voix, pour trois ans ; etc.. (Voir plus haut, p. 231).

<sup>3</sup> M. de Poirot est le seul à avancer pareille calomnie. Il faut bien dire que les accusations de ce genre ne sont pas rares dans sa correspondance. Imaginatif et impressionnable, peut-être ne voyait-il pas les personnes et les choses telles qu'elles étaient en réalité. L'historien n'a que cette excuse à présenter en sa faveur. Ce qu'il dit contre d'anciens confrères, estimés et respectés, est vraiment par trop odieux. M. de Poirot et ses amis avaient-ils, comme ils le prétendaient, dans leurs attaques, des vues pures et désintéressées ? Se proposaient-ils uniquement de défendre l'autorité et l'honneur du Saint-Siège ? Il serait difficile de le croire, d'après leurs actes et leurs écrits.

persévérante. Nature sympathique et entraînant, il est regrettable qu'il ait trop obéi à une sensibilité excessive et à son imagination méridionale, peut-être aussi à une susceptibilité soupçonneuse et à un désir réel de dominer. M. Amiot, qui d'abord avait appartenu à leur groupe, se sépara d'eux dans la question de l'administration des biens, quoi qu'il eût préféré un autre économiste que M. Bourgeois. En dehors de cette question, il garda son indépendance entre les deux partis, blâmant ouvertement toute violence, tout ce qui lui paraissait contraire au devoir et à la conscience, aux intérêts de son pays.

p.238 La scission, commencée en 1775, dura jusqu'en 1784, profonde, aiguë, douloureuse. « La destruction de notre Mère, écrivait M. Bourgeois en 1777, a prouvé ici plus que partout ailleurs ce que pouvait et ce que faisait le saint et sage gouvernement de la Compagnie. Il s'est trouvé ici des gens qui n'ont pas eu assez de tête, dès que l'institut du grand Ignace leur a manqué... Zèle, indiscretion, imagination, travers, que sais-je?... J'en ai déjà peut-être trop dit. Tout s'est changé en épreuves, en humiliations, en ruines. Si Dieu n'y met la main, tout est perdu. Quelle année ! Je vous ferais saigner le cœur, si je vous faisais l'histoire de nos misères et de nos croix <sup>1</sup>. »

Il ne la fit pas. Sa correspondance montre qu'il était trop profondément religieux, trop charitable et trop réservé pour en venir là. Il préféra souffrir et se taire. Il n'écrivit même pas à Rome pour expliquer sa conduite et répondre aux méfaits dont on le chargeait calomnieusement.

Le parti de M. de Ventavon, il faut bien l'avouer, n'observa pas la même charité, ni la même discrétion. Dans leurs nombreuses et longues lettres à M. Bertin, à Mgr de Beaumont, au nonce apostolique, au cardinal Castelli, à Mgr Borgia, à l'évêque de Nankin, ils formulent contre M. Bourgeois et ses p.239 amis les accusations les plus graves, d'une fausseté manifeste, et parfois avec des expressions qu'on regrette de trouver sous la plume d'un

---

<sup>1</sup> Lettre inédite du 20 octobre à M. Duprez (Arch. S. J.)

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

missionnaire. Ils les traitent de menteurs, de faussaires, de Béliésbuth, d'ambitieux, de cabaleurs, d'intrigants, d'imposteurs, de schismatiques, de factieux, de prêtres indignes qui refusent obéissance au pape, de missionnaires dévorés de jalousie, qui haïssent les propagandistes et voudraient les éloigner de Pékin. Nous en passons.

M. Bourgeois est surtout visé ; il est le point de mire de toutes les malédictions, l'objet principal des plaintes et des critiques. On l'accuse de vols, de détournements, de s'être emparé des biens de la mission et de les détenir par des menées coupables, d'employer les revenus du temporel à conquérir les faveurs de la cour impériale et à se faire en haut lieu des protecteurs et des amis. Ces accusations gratuites, sans fondement, sont tellement invraisemblables qu'elles se réfutent d'elles-mêmes.

Par ses agissements, écrit encore M. de Ventavon à Mgr de Nankin, M. Bourgeois entraîne la mission française à la ruine. L'évêque lui répond aimablement, peut-être avec un peu d'ironie : « Croyez-moi, Monsieur, ma longue expérience m'a fait connaître le caractère et le génie des hommes. Si M. Bourgeois se conduit lui-même, il ne court pas à la <sup>p.240</sup> ruine <sup>1</sup>. Sa passion dominante est la faiblesse, il est sous l'entière dépendance de M. d'Ollières. » M. de Ventavon, dont l'opinion est faite sur l'administrateur, ne partage pas le sentiment de Mgr de Nankin. Il lui écrit le 19 juin 1778 : « Si Son Excellence était à Pékin, elle penserait autrement de M. Bourgeois ; je n'ai pas vu plus rusé que lui à Pékin et sachant avec plus d'opportunité diriger ses voiles d'après le vent ; tantôt prompt à céder et humblement, et à se jeter presque à vos pieds, si son intérêt et les circonstances l'exigent, tantôt agissant à l'improviste et en despote, s'il entrevoit l'espoir de pouvoir se débarrasser de vous... Il est, avec M. Lefèvre et trois Portugais assez connus de Votre Excellence, l'auteur ou le fauteur de toutes les intrigues. Quant à MM. d'Ollières, Cibot, Collas et quelques autres, bien

---

<sup>1</sup> « Crede mihi, Domine, qui longa experientia hominum indolem et genium nosco, D<sup>US</sup> Bourgeois si proprio ductu est, non ruere in præceps. » (Iong-kiang-fou, 20 avril 1778).

qu'ils adhèrent fortement au parti de M. Bourgeois, je les crois plutôt égarés que conduits par la malice. M. Bourgeois, qui pénètre mieux les conséquences des choses, opère par eux, il se cache le plus qu'il peut et fait par les autres ce qu'il n'ose faire par lui-même <sup>1</sup>. »

p.241 Toute la correspondance de M. Bourgeois, sa conduite à Pékin, le témoignage de ceux qui ont vécu dans son intimité et l'ont vu à l'œuvre, tout proteste contre un portrait si peu ressemblant. On voit que M. de Ventavon veut discréditer auprès de son évêque le religieux rendu à la vie séculière. Si ce prêtre était vraiment tel qu'il le peint et dans cette lettre et dans beaucoup d'autres, on se demande comment son ordre put lui confier le gouvernement de la mission française à Pékin.

Telle était, en 1778, la situation déplorable entre les missionnaires français sécularisés de Pékin.

\*

Pendant ces luttes intestines à la résidence de Saint-Sauveur, le père Joseph de Sainte-Thérèse ne restait pas inactif.

*Pressé par d'autres (le parti de M. de Ventavon), p.242 écrit M. Bourgeois, il revenait de temps en temps à la charge et me signifiait d'avoir à me conformer au bref pour le temporel de la mission, nonobstant la protection et les arrangements du roi, jusqu'à ce que le souverain-pontife eût déclaré là-dessus sa volonté. Ses tentatives ne lui ont pas réussi ; mes réponses ont coupé court à tout, et il n'a pas osé aller plus loin <sup>2</sup>.*

Le 15 décembre 1777, le père carme se présente de nouveau et

---

<sup>1</sup> Si excellentia sua esset Pekini, aliter sentiret de D<sup>no</sup> Bourgeois ; Nullum callidiorum illo vidi hic Pekini, et qui magis apposite juxta ventos vela sua dirigere sciat : modo promptus humiliter cedere et ad alioem pedes quasi se projicere, si sua utilitas et circumstantiæ requirant ; modo, improvise agens et despotice, si fulgeat spes se posse evincere... Ille conjunctim cum D<sup>no</sup> Le Fèvre et tribus lusitanis excellentiæ V<sup>æ</sup> sufficienter notis, tricorum omnium autores sunt aut fautores. Alios scilicet Dollières, Cibot, Collas et paucos, quamvis partibus D<sup>ni</sup> Bourgeois fortiter adhæreant, potius tamen errore quam malicia duci credo. Utitur illis D<sup>us</sup> Bourgeois, qui cum melius introspectat rerum consequentias, occultat se quantum potest, et per alios facit quod per se facere non audet. » (Arch. de la Prop.)

<sup>2</sup> Lettre inédite à M. Duprez, 31 juillet 1776 (Arch. S. J.)

renouvelle ses injonctions. « Nous lui avons répondu, écrit M. Bourgeois à M. Bertin, que dès l'an passé nous avons su que Louis XVI lui-même avait eu la bonté de faire écrire à son ambassadeur à Rome pour nous conserver notre mission et nos biens ; qu'il était à présumer que tous les souverains ayant pu disposer des biens de la Compagnie dans leurs États, la France avait le même droit. Le père Joseph n'avancera pas. Cependant, pour assurer les arrangements et les bontés de Sa Majesté pour nous, ou, pour mieux dire, pour procurer la paix à cette mission, j'ose supplier Votre Grandeur de faire en sorte que Sa Sainteté dise un mot. C'est une chose aisée, si elle n'est pas déjà faite. Nous attendons cette nouvelle grâce de votre bonté pour nous et de votre zèle pour notre chère mission <sup>1</sup>. »

<sup>p.243</sup> M. Bertin répond à cette lettre le 27 janvier 1779 : « Rome n'a nulle part prétendu que les dispositions générales du bref sur les biens des jésuites apportassent le plus léger changement aux droits des fondateurs, des souverains, ni des personnes, relativement aux biens même de la Société des jésuites, tels que ceux des maisons professes, noviciats, etc. ; à plus forte raison pour ceux dont ils n'étaient qu'administrateurs et dépositaires, tels que ceux des séminaires, collèges, missions et autres établissements qui leur étaient confiés. Les dispositions du bref, partout où on les exécuterait, même judaïquement et à la lettre, ne sont que *conservatoires* des droits de toutes les parties, et si on eût été capable à Rome de l'entendre autrement, on eût soulevé toute la chrétienté. M. le nonce, qui vint, il y a quelque temps, s'entretenir avec moi sur les missions de la Chine, me parut fort scandalisé de la conduite de Mgr de Macao et de ses adhérents, n'approuva pas d'avantage celle des propagandistes dont je lui fis part, et il s'amusa avec moi de l'excellent avis qu'ils avaient donné au pape, que je voulais rétablir l'institut des jésuites à Pékin, et *que cela était sûr* ; mais il est fort éloigné, ainsi que sa cour, de prétendre le plus léger partage ni interposition (sans l'aveu du roi) dans le temporel de la mission

---

<sup>1</sup> Pékin, 16 décembre 1777 (Bibl. de l'Inst.).

française <sup>1</sup>. »

p.244 Le 28 janvier, sous le pli de la lettre précédente, il ajoute ce mot :  
*Je vous recommande la mission dont le roi vous a confié l'administration.*

Toutefois M. Bertin, qui n'était plus ministre de la Marine, ni chargé des intérêts de la mission, ne faisait que transmettre, dans sa lettre du 27 janvier, la pensée de son successeur, M. de Sartines. Il appartenait à ce dernier de trancher encore une fois et officiellement cette grave question du temporel. C'est ce qu'il fit par sa lettre du 24 janvier 1779, adressée à M. Bourgeois.

Quoiqu'elle soit un peu longue, nous croyons devoir là donner en entier, à cause de son importance et de certains faits nouveaux qu'elle contient.

Elle répond à la lettre écrite à M. Bertin par M. Bourgeois le 16 décembre 1777.

« Le roi — à qui j'ai rendu compte de ce qui vous a été demandé par le père Joseph de la Propagande, comme vicaire de M. l'évêque de Nankin, et de la réponse que vous avez faite — me charge de p.245 vous mander qu'il a approuvé votre réponse très modérée ; il va faire donner des ordres à ce sujet à son ambassadeur à Rome, mais en même temps il m'a chargé de vous instruire plus particulièrement de ses volontés.

« Sa Majesté sait que Sa Sainteté a désapprouvé les écarts de l'évêque de Macao et de quelques personnes de la Propagande, relativement à l'extension qu'ils ont voulu donner pour le temporel des missions françaises de la Chine au bref qui éteint la Société des jésuites. Ce bref est, en effet, bien différemment entendu en Europe, comme vous l'avez justement observé au vicaire de M. l'évêque de Nankin, et ces personnes n'iraient à

---

<sup>1</sup> Dans cette lettre du 27 janvier, M. Bertin répond à M. de Ventavon qui lui avait écrit que certains ex-jésuites, surtout M. Bourgeois, prétendaient s'emparer des biens de la mission et qu'ils professaient une grande antipathie contre la Propagande et ses missionnaires : *Les propagandistes et les Portugais n'ont aucun titre ni prétexte de s'ingérer dans le temporel de la mission... Non seulement M. Bourgeois n'a pas voulu s'emparer des biens de la mission, mais on lui en doit la conservation.* (Institut de France, Bibl.)

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

rien moins qu'à en faire un titre d'usurpation sur les droits des fondateurs et des souverains. Le roi sait aussi que pendant que ces personnes donnaient dans ces écarts à la Chine, elles écrivaient à Rome pour persuader qu'un des ministres du roi voulait rétablir l'institut des jésuites à Pékin. Cette espèce d'extravagance doit vous faire sentir jusqu'où conduirait un défaut de fermeté vis-à-vis de gens capables de la croire ou de la débiter !

« Vous devez savoir que Louis XIV a fondé seul les missions françaises de la Chine, que lui ou ses successeurs ont depuis accru les missions par leurs dons, et qu'elles ne se soutiennent encore que par les nouveaux bienfaits du roi régnant et de son <sup>p.246</sup> aïeul qui viennent d'y destiner de nouveaux à Paris pour les soutenir. Louis XIV avait confié cette œuvre aux jésuites, et depuis leur extinction, le roi, en continuant les missionnaires actuels en qualité de prêtres séculiers, a formé et soutient encore à ses frais, à Paris, une administration chargée de faire élever dans les collèges et séminaires différents de Paris les sujets destinés à les remplacer.

« Le roi n'est donc pas seulement le protecteur de l'œuvre de ces missions et le souverain des sujets qui y sont attachés, il est le fondateur de l'œuvre et le maître unique du temporel et des biens qu'il y a appliqués et ne cesse d'y donner, comme des accroissements qu'ils pourraient avoir reçus par l'économie des administrateurs auxquels il les avait confiés, ou par la piété des fidèles ou par tout autre moyen. Vous n'en avez encore aujourd'hui l'administration qu'à titre de dépôt que le roi, depuis l'extinction des jésuites, vous a confié comme à des prêtres séculiers, à vous et aux ecclésiastiques séculiers qu'il vous prépare pour successeurs ; et vous n'oublierez pas que le premier devoir d'administrateurs et de dépositaires fidèles, est la garde inviolable du dépôt qui leur est confié, et que le premier point de ce devoir est de n'en rendre compte à d'autres qu'à celui dont on le tient, à moins qu'il ne le permette.

« Loin de vous en donner la liberté en ce moment, le roi vous défend très expressément et à toutes <sup>p.247</sup> autres personnes attachées aux

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

missions françaises de la Chine, de reconnaître aucune autre compétence ou autorité que la sienne relativement au temporel de ces missions. Vous ferez connaître à cet égard sa volonté à tous les missionnaires français ; et si contre les ordres qui doivent être portés de Rome et de Lisbonne, il se formait encore la plus légère tentative de la part des évêques portugais, des personnes de la Propagande ou de toutes autres, le roi vous autorise à donner, pour toute réponse, copie de cette lettre et vous aurez soin d'en rendre compte.

« Si le Saint-Père, dont les vues toutes personnelles ne tendent qu'au bien de la paix et de la religion, désirait quelque arrangement relatif au temporel des missions françaises de Chine, il a son nonce auprès de Sa Majesté, comme Sa Majesté a son ambassadeur auprès de lui, et le roi, en y concourant autant qu'il le pourrait, ne manquerait pas de vous faire savoir ses intentions. Jusque-là vous vous en tiendrez tous à l'exécution ponctuelle des ordres ci-dessus ; le roi ne désire rien tant que les progrès de la religion et des missions, et c'est surtout pour que vous puissiez y travailler avec tranquillité et avec plus de fruit, que Sa Majesté a cru nécessaire de prendre ce parti, afin de faire cesser le trouble qu'un zèle mal entendu ou l'esprit de domination paraissent apporter depuis quelques années <sup>p.248</sup> dans une mission dont il est le protecteur et le fondateur, et du temporel de laquelle il entend rester le maître <sup>1</sup>. »

---

<sup>1</sup> Afin d'accentuer davantage sa volonté au sujet des biens de la mission, le roi fit envoyer, le 18 novembre 1779, par M. de Sartines à M. Bourgeois, l'ordonnance et le brevet suivants :

1<sup>o</sup> Ordonnance. « De par le roi, Sa Majesté s'étant fait rendre compte de la situation actuelle des missions françaises en Chine, aurait été informée qu'outre l'espèce de trouble apporté à ces missions par les différentes tentatives faites sur le temporel, contre lesquelles S. M. a cru devoir, dès l'année dernière, prémunir la fidélité des missionnaires, les susdites missions et notamment la résidence de Pékin souffraient du peu de consistance de leur gouvernement actuel, S. M. aurait jugé à propos de donner dès à présent aux missionnaires quelques règles générales pour cette administration, en attendant que les circonstances et les réponses que S. M. attend à ce sujet, lui permettent de consolider une œuvre qui lui tient à cœur ainsi que la tranquillité de ceux qui s'y sont si courageusement dévoués. A quoi voulant pourvoir S. M. a ordonné et ordonne ce qui suit. » Les dispositions de cette *ordonnance* qui établit de nouveau M. Bourgeois administrateur des biens, ne font que confirmer ce qui se trouve dans le *brevet* du roi, du 30 novembre 1776.

2<sup>o</sup> Brevet. « Le roi s'étant fait représenter le brevet signé par S. M. en date du 30 novembre 1776, par lequel elle aurait jusqu'à nouvel ordre commis le sieur Bourgeois pour administrer

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

p.249 Avant d'expédier sa lettre, M. de Sartines prit soin de la montrer au nonce apostolique, qui écrivit, le 3 mars 1779, au cardinal Castelli : « Le roi a fait adresser aux missionnaires français (de Pékin) des ordres si précis, que Sa Majesté compte bien que ces missionnaires seront dorénavant à l'abri de toutes tracasseries. »

Les missionnaires furent sans doute à l'abri des tracasseries du père Joseph, qui évita désormais de paraître à la résidence ; mais le parti de M. Bourgeois ne fut pas à l'abri des réclamations incessantes et des plaintes injustifiées de M. de Ventavon et de ses amis. Ces messieurs, qui avaient refusé de reconnaître la signature du roi au bas du brevet du 30 novembre 1776, nièrent aussi que l'ordonnance du 18 novembre 1779, établissant de nouveau M. Bourgeois administrateur, fût de la main de Louis XVI <sup>1</sup>.

Leur but était pour le coup bien à découvert : ils agissaient, guidés par des vues ambitieuses et intéressées <sup>2</sup>.

M. Amiot, qui s'était rangé de leur côté jusqu'à l'intimation du bref, puis s'était séparé d'eux tout p.250 en leur conservant des sentiments de religieuse affection, croyant peut-être aussi à la pureté de leurs intentions, ne put s'empêcher, à partir de cette époque, d'ouvrir les yeux, et de les blâmer sévèrement. Sa lettre du 8 décembre 1780 à M. Bertin voit dans ces trois confrères dissidents, des prêtres *aux principes antifrançais*, qui ont jeté la *mésintelligence entre les missionnaires, et cette mésintelligence est un incendie allumé parmi les Français de Pékin* <sup>3</sup>.

Indigné de leur conduite, il ajoute : « Si toutefois on peut donner le nom

---

le temporel des missions françaises de la Chine et gouverner les missionnaires et personnes y attachées, et S. M. étant présentement suffisamment informée des principaux sujets attachés à cette mission, et en particulier du zèle, des travaux, de la capacité du sieur Amiot, le plus ancien d'entre eux, S. M. commet ledit sieur Amiot, en cas de mort, absence, maladie ou autre légitime empêchement du sieur Bourgeois, pour administrer le temporel, gouverner les missionnaires, etc. »

<sup>1</sup> M. Bourgeois à M. Duprez, 28 octobre 1781 (Arch. S. J.)

<sup>2</sup> Rapport au ministre de la Marine, 2 août 1782 (Arch. de la Marine).

<sup>3</sup> Le 15 sept. 1780, M. de Ventavon écrivait au préfet de la Propagande : « His tribus, Bourgeois, Dollières et Collas, et D<sup>no</sup> Amiot, *qui diu vacillando hinc et inde, tandem ad ipsorum castra transivit, favet D<sup>nus</sup> Bertin, cui singulis annis et munera et scripta mittunt.* »

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

de français à ceux des sujets du roi qui refusent de se soumettre à ses ordres, pour des choses de pure police et qui n'ont pour objet que l'administration du temporel, sous prétexte que ces ordres ne sont pas revêtus de la sanction du souverain-pontife. » Et dans la même lettre : « Il serait fâcheux que les écarts de deux ou trois particuliers, indignes d'avoir la France pour patrie, tournassent au détriment d'une bonne œuvre que les bons français (MM. Bourgeois, d'Ollières et Cibot) ont soutenue de toutes leurs forces, dans les circonstances critiques où tout semblait désespéré pour elle <sup>1</sup>. »

@

---

<sup>1</sup> Bibl. de l'Institut.

## CHAPITRE NEUVIÈME

@

Création à Paris d'un établissement destiné à préparer des successeurs aux missionnaires français de Pékin. — Projet d'érection d'un évêché à Mougden, ou d'une préfecture apostolique à Pékin.

Nous avons vu dans le chapitre précédent que Louis XVI, non content de laisser aux missionnaires la libre jouissance et l'administration de leurs biens, avait encore chargé les ex-jésuites de Chine de choisir et de se former eux-mêmes des successeurs.

Cette décision donne assurément lieu à réflexion, si toutefois elle n'est pas quelque peu étrange et inconciliable avec la conduite tenue par le gouvernement à l'égard de la Compagnie de Jésus avant la promulgation du bref *Dominus ac Redemptor*.

Les jésuites, depuis l'arrêt du 6 août 1762, rendu par le parlement de Paris, étaient tout ce qu'il y a p.252 *de plus infâme et de plus vil* <sup>1</sup>. Ils avaient enseigné toutes les monstruosité de l'esprit humain. Dans les actes de l'autorité judiciaire en France et dans les correspondances et imprimés officiels, dans la presse gouvernementale, ils ne figuraient que sous les qualifications odieuses d'ennemis des rois, de perturbateurs du repos public, de corrupteurs de la morale, de criminels. Le bref apparaît et tout change. Dans les actes officiels, dans les brevets du roi, dans les lettres des ministres, dans les mémoires envoyés à Rome par le gouvernement, ces mêmes jésuites ne sont plus que des sujets fidèles, des prêtres zélés, utiles à la propagation et au soutien de la foi, au progrès des sciences et des arts, des Français dévoués entièrement à leurs compatriotes, des apôtres pieux et savants qui travaillent dans les missions avec une ardeur digne de tout éloge. L'intérêt de la religion et le progrès des sciences exigent leur conservation ; ils ont droit à la protection et à la bonté du roi de France et du souverain-pontife.

---

<sup>1</sup> [Cuvillier-Fleury, Journal des Débats, 10 mars 1845.](#)

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Quand on lit les brevets et les ordonnances de Louis XVI, les lettres et mémoires des ministres Bertin, de Vergennes et de Castries, on se demande si le gouvernement français, qui a détruit en France la Compagnie et obtenu de Rome son abolition, n'avoue pas qu'il a agi contre ses intérêts et ne fait pas amende honorable. Du moins, il est manifeste qu'il <sup>p.253</sup> veut conserver et utiliser en Chine les tristes débris de la société détruite. Ce qu'il a fait dans la question des biens le prouve suffisamment. La formation des successeurs aux ex-jésuites de Pékin le montre mieux encore. En vérité, la Compagnie dissoute ne pouvait s'attendre qu'on ferait appel à son dévouement pour ne pas laisser périr en Chine l'œuvre admirable fondée par le père Ricci, soutenue et développée par le zèle et le génie de ses frères en religion.

Il en fut cependant ainsi. Le 30 novembre 1776, M. de Sartines, ministre de la Marine, écrivit à M. du Gad de Vitré, ex-jésuite et ancien supérieur général de la mission de Chine, alors directeur des Carmélites de la rue Saint-Jacques, à Paris :

« Le roi ayant résolu de maintenir l'établissement de la mission française à Pékin, fondé par Louis XIV, S. M. a jeté les yeux sur vous pour être chargé, à Paris, sous ses ordres, de la correspondance des missionnaires, et *afin de procurer*, quand il y aura lieu et après m'en avoir rendu compte, *des sujets capables de remplacer les missionnaires qui viendraient à mourir ou que leurs infirmités mettraient hors d'état d'exercer leurs fonctions*, comme aussi de leur faire parvenir chaque année les objets d'Europe dont ils ont besoin, de régir et de me rendre compte des biens et revenus qui sont, en Europe, <sup>p.254</sup> affectés à cette mission, de faire, en un mot, tout ce que le procureur de ces missions faisait à Paris avant la dissolution de la Société. Pour vous mettre au fait des dispositions du roi sur cette mission, je vous envoie ci-joint copie des lettres que j'écris et des brevets que j'adresse à M. Bourgeois et au Sr Yang, ainsi que de celle que j'écris à M. Vauquelin, consul à Canton <sup>1</sup>. »

---

<sup>1</sup> Il s'agit ici : 1° du brevet qui nommait M. Bourgeois administrateur des biens de la mission ; 2° du brevet qui nommait M. Yang, procureur ; 3° de la lettre écrite au consul pour le prévenir de ces

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

On voit par cette lettre que Sa Majesté désirait avant tout le maintien à la mission française des jésuites dissous.

M. du Gad de Vitré, à son arrivée en Chine, fut envoyé au Hou-Kouang, où il eut à subir tous les ennuis de la persécution la plus tracassière ; et en 1752, il fut nommé supérieur général de la mission française. Cette nomination n'était que le prélude de ce qui l'attendait dans la suite. « Depuis deux ans, écrivait le père Amiot (1754), le père du Gad mène la vie la plus laborieuse, la plus pénible et la plus remplie de craintes, d'inquiétudes et de perplexités, obligé de prendre la fuite, d'errer de rivage en rivage sans pouvoir rencontrer de <sup>p.255</sup> retraite assurée, trouvant à peine des guides parmi les chrétiens les plus fidèles, mais toujours confiant dans la divine Providence qui veille visiblement sur lui <sup>1</sup>. »

En 1762, il se trouvait à Macao, lorsqu'il fut arrêté le 6 juillet par les satellites de Pombal et embarqué au mois de novembre pour Lisbonne où il arriva le 16 octobre 1764. Conduit au fort Saint-Julien, il y resta enfermé deux ans, sans qu'il fut possible de savoir où il était. Sa famille ayant prié Marie Leczinska de vouloir bien s'informer s'il ne serait pas gardé prisonnier dans les fameux souterrains de Pombal, la pieuse reine écrivit au marquis de Saint-Priest, ambassadeur de France à Lisbonne, de s'assurer si ce missionnaire ne serait pas retenu dans les prisons du ministre d'État et d'en exiger la mise en liberté. Pombal dut s'exécuter, et le père du Gad fut rendu à la liberté le 8 août 1766.

Aussitôt libéré, il repartit pour la Chine, mais la mauvaise volonté du gouverneur de Canton et des autorités chinoises le força de reprendre la route d'Europe.

A son départ de Canton, le 10 janvier 1770, il adressa ces touchants adieux à ses compagnons d'apostolat dans le céleste empire :

---

nominations et lui recommander de prêter à ces messieurs aide et protection. On a pu lire ces documents dans le chapitre précédent. (V. les arch. de la Marine).

<sup>1</sup> [Lettres édifiantes, vol. XIII.](#)

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

« La Providence qui m'avait appelé ici <sup>p.256</sup> m'ordonne d'en sortir à présent. Vous sentez bien, mon révérend Père, qu'après tant de tentatives pour me rejoindre à vous, je partirai d'ici sans vous quitter. Mon cœur restera toujours dans cette mission à laquelle je m'étais consacré. Je prie N. S. de répandre sur tous ceux qui la composent les bénédictions célestes. Puissions-nous être tellement embrasés de son saint amour, que nous devenions de souples instruments entre ses mains pour le salut et la perfection du prochain ! Marchons avec ardeur nous-mêmes dans la carrière des devoirs étroits que demandent nos saintes fonctions <sup>1</sup>. »

La Providence destinait le père du Gad à rendre encore, à Paris, quelques services à la mission de Chine. Les jésuites étant chassés de France depuis plusieurs années, il prit un logement près du couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques, dont il avait accepté la direction.

C'est dans cette modeste retraite que vint le trouver la lettre du ministre de la Marine.

Agé de près de 70 ans, brisé par les fatigues de l'apostolat, par les durs traitements et les privations endurées dans les prisons de Pombal, n'étant plus jésuite depuis la suppression de son ordre, il ne s'attendait pas à la proposition si agréable de M. de Sartines. Vivement touché de cette marque <sup>p.257</sup> d'attention et de l'intérêt que Sa Majesté voulait bien porter à la mission française, il répondit le 3 décembre au ministre : « J'ai reçu les ordres du roi que vous m'avez intimés le 30 novembre dernier. Je me sens pour la mission de la Chine, à Paris, tout le zèle qui m'a fait consacrer chez elle la meilleure partie de ma vie. Depuis mon retour, j'ai tâché de lui rendre tous les petits services qui dépendaient de moi. Maintenant que S. M. veut que j'entretienne sous son autorité et par votre direction une correspondance suivie avec ses sujets, missionnaires à Pékin et dans les provinces de l'empire, je m'y porterai avec toute l'activité possible et une

---

<sup>1</sup> Arch. S. J.

toute autre efficacité <sup>1</sup>. »

A cette lettre, où il n'est question que de la correspondance, était joint un mémoire, dont voici l'extrait le plus important :

L'abbé du Gad de Vitré, établi par la cour procureur de la mission des ex-jésuites français de Chine, ne peut exercer son emploi qu'avec les secours que trouvaient les anciens procureurs dans les fonds de ladite Mission. Les diverses occupations dont il est maintenant chargé dans le saint ministère ne sont pas, pour la plupart, compatibles avec les soins et les fatigues auxquelles il doit se livrer, et il va les abandonner. Son âge et l'éloignement où il est des <sup>p.258</sup> lieux où il peut avoir des rapports, demeurant actuellement vers la petite barrière du faubourg Saint-Michel, lui rendent les courses fort pénibles, et il est à propos qu'il quitte ce séjour ; d'ailleurs, il s'agit de former des sujets capables de succéder aux anciens missionnaires tant de Pékin que des provinces. Ce n'est que dans un lieu de retraite que peut se faire cette éducation ou préparation pour la mission. Il se croit donc obligé de quitter les Carmélites de la rue Saint-Jacques, auprès desquelles, en qualité de confesseur, il trouvait sa subsistance <sup>2</sup>. »

L'abbé du Gad prie ensuite le ministre de la Marine de lui *procurer un logement convenable* pour abriter les sujets à former, leur directeur et son secrétaire, et de lui assigner une pension annuelle de 5.000 francs pour faire face à tous les frais.

L'affaire semblait devoir arriver prochainement à bon terme, lorsqu'un violent orage menaça de la ruiner complètement. Sous la bienveillante protection de Louis XVI, quelques ex-jésuites étaient rentrés à Paris et s'étaient mis à y exercer le saint ministère, d'autres prêchaient et confessaient dans les provinces. Pendant le jubilé de 1776, ils produisirent,

---

<sup>1</sup> Arch. de la Marine.

<sup>2</sup> Arch. de la Marine.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

surtout à la capitale, des fruits abondants de conversion. Sur vingt prédicateurs, seize <sup>p.259</sup> appartenaient à l'ordre dissous, et parmi ces derniers, le plus célèbre de tous était le père de Beauregard, qui prononça à Notre-Dame ce fameux discours, où il prédisait les horreurs de la révolution et montrait d'avance l'impudique Vénus assise sur l'autel à la place du Dieu de sainteté.

Ce mouvement religieux réveille la haine des ennemis de la Compagnie. Les dénonciations pleuvent de tous côtés, les pamphlets se répandent un peu partout, le Parlement porte ses plaintes aux pieds du trône, et le roi se laisse arracher, au mois de mai, un édit contre les membres dispersés de la Compagnie de Jésus. Par une des dispositions de l'édit, il leur était interdit de vivre plusieurs ensemble, d'exercer aucune fonction de supérieur ou de professeur dans une maison d'éducation.

Ce n'était pas le moment de donner suite au projet d'établissement de l'abbé du Gad.

En conséquence, le ministre lui écrivit de Fontainebleau, le 9 septembre 1777 :

« J'ai rendu compte au roi de la proposition que vous m'avez faite d'établir et de diriger à Paris une maison de retraite destinée à l'instruction des sujets qui se voueront à la mission de la Chine. Sa Majesté n'a pas jugé à propos d'approuver cet établissement. Lorsqu'il s'agira de remplacer quelque missionnaire, vous pourrez indiquer des ecclésiastiques parmi <sup>p.260</sup> ceux qui auront assez de zèle pour se livrer aux travaux de cette Mission <sup>1</sup>. »

Cependant l'orage s'apaisa peu à peu, et on reprit le projet du nouvel établissement. Mais pour ne pas être entravé de nouveau par les oppositions parlementaires, le ministre jugea opportun de mettre dans ses intérêts les chefs de la cour judiciaire.

---

<sup>1</sup> Arch. de la Marine.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Le 5 juin 1778, il adressa à M. d'Aligre, premier président, et à M. Joly de Fleury, procureur général du parlement de Paris, la lettre suivante :

« Sur le compte que j'ai rendu au roi de l'état où était la fondation que Louis XIV avait faite des missions françaises à la Chine, Sa Majesté a jugé qu'il était nécessaire pour la religion et même utile à notre commerce et aux Belles-Lettres de maintenir cet établissement. S. M. est disposée en conséquence à confier à M. l'abbé Dugad de Vitré la correspondance et la conduite des affaires qui peuvent concerner cette mission. Un des objets essentiels et le plus difficile est de trouver et de préparer des sujets pour remplir cette fondation... Avant de chercher aucun sujet de cette espèce et de les placer ou faire élever suivant l'objet de cette destination, dans les collèges ou maisons qui seront jugés convenables, j'ai cru devoir proposer à S. M. de vous en <sup>p.261</sup> faire part et de vous demander si vous ne trouvez aucun inconvénient à cet arrangement <sup>1</sup>... »

M. d'Aligre rendit à M. de Sartines une réponse aussi favorable que possible <sup>2</sup>, et M. Joly de Fleury, qui, en 1761, avait prononcé, n'étant alors qu'avocat <sup>p.262</sup> général, un sanglant réquisitoire contre l'institut de saint Ignace, écrivit qu'il s'en rapportait à la réponse du premier président. L'abbé du Gad étant allé voir le procureur, en fut bien reçu, et le fit savoir à

---

<sup>1</sup> La lettre de M. de Sartines se terminait ainsi : « Si vous ne trouvez point d'inconvénients à cet arrangement, mon intention est de proposer en même temps à S. M. d'ordonner au Sr de Vitré de vous rendre compte, toutes les fois que vous le jugerez à propos, des mesures qui seront par lui prises à cet égard, et du succès, bon ou mauvais, qu'elles pourraient avoir. » (Arch. de la Marine).

<sup>2</sup> Lettre de M. d'Aligre à M. de Sartines : « J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 5 de ce mois, par laquelle vous me marquez que le roi a jugé qu'il était nécessaire pour la religion et même pour l'intérêt de l'État de maintenir la fondation faite par Louis XIV de missions françaises à la Chine ; que dans cet objet, S. M. est disposée à confier au Sr abbé Dugad de Vitré la conduite de cet établissement. Vous observez, Monsieur, que les soins du directeur doivent se porter sur deux parties principales : la première consiste à choisir des sujets qui puissent être actuellement chargés des fonctions importantes de la mission ; la seconde consiste à préparer des successeurs à ces premiers missionnaires. Je ne doute pas que le Sr Dugad et ceux qui vous jugerez à propos de lui associer ne remplissent les intentions du roi pour le choix des sujets les plus capables qu'il s'agit d'envoyer actuellement à la Chine. Puisque vous désirez que le Sr abbé Dugad me communique ses projets pour l'éducation des jeunes gens destinés à remplacer dans la suite les premiers missionnaires ; j'apporterai à cette partie la plus grande attention pour que les vues de religion et de bienfaisance de S. M. soient exécutées, et je verrai M. Dugad toutes les fois qu'il le voudra. 16 juin 1778. » (Arch. de la Marine).

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

M. Bertin, le 24 août 1778 : « M. le procureur général, dit-il, m'a parlé d'une manière fort gracieuse et capable de tranquilliser et de lever toute inquiétude <sup>1</sup>. »

Les temps étaient changés, la plupart des ministres et des magistrats persécuteurs avaient disparu de la scène politique et judiciaire, enfin l'expérience et les malheurs avaient amené la réflexion et la sagesse. La réponse de M. d'Aligre au ministre de la Marine fut communiquée à M. Bertin, qui, en la renvoyant à M. de Sartines, l'engageait à terminer l'arrangement nécessaire à Paris pour le soutien de cette œuvre à la religion, aux lettres, aux arts et au commerce ; il ajoutait que la somme de 5.000 francs, demandée par l'abbé du Gad pour la dépense annuelle étant insuffisante, il fallait proposer à Sa Majesté 6.000 francs <sup>2</sup>.

<sup>p.263</sup> En conséquence des ordres du ministre et des dispositions favorables du premier président et du procureur général, M. du Gad abandonna ses fonctions d'aumônier auprès des Carmélites, et loua, rue Mézières, un logement assez vaste pour y demeurer avec quelques élèves.

Au mois de janvier 1780, le ministre de la Marine annonçait à son ambassadeur à Rome, le cardinal de Bernis, la création de ce nouvel établissement. « Le roi, disait-il, indépendamment des largesses que Sa Majesté a fait passer annuellement aux ex-jésuites de la mission française de Pékin, a fait un fonds particulier à Paris, destiné à payer les pensions et l'entretien dans différents séminaires ou collèges des sujets qu'on pouvait

---

<sup>1</sup> L'abbé du Gad dit dans la même lettre qu'il ne vit pas M. le président. (Arch. de la Marine).

<sup>2</sup> Le 24 août 1778, l'abbé du Gad écrivit à M. Bertin : « Je me fais un devoir de vous faire part de l'audience que Mgr de Sartines a eu la bonté de m'accorder. Il se souvient bien que l'état de la dépense que j'ai présenté à faire à présent est de 5.000 francs ; cependant, je me suis remis entre ses mains pour me donner ce qu'il jugerait à propos, promettant de lui rendre compte de tout et d'économiser du mieux ; d'ailleurs, cette première dépense, une fois faite, celle des années suivantes ne sera pas si considérable. M. l'ambassadeur d'Espagne étant survenu, j'ai demandé à Mgr de Sartines si je pouvais chercher un logement et des meubles. Il m'a dit de le faire, et que quand il aurait réglé ce qu'il voulait donner, il me le ferait savoir. » (Arch. de la Marine).

destiner à cette mission <sup>1</sup>. »

Toutefois le zèle de Sa Majesté en faveur des ex-jésuites de Chine, ne s'arrêtait pas là. Le roi avait pourvu à la conservation des biens de la <sup>p.264</sup> mission par la nomination de M. Bourgeois à la charge d'administrateur, il avait assuré le recrutement des missionnaires par la création à Paris de l'établissement de M. du Gad, il voulut encore, dans l'intérêt des missionnaires et pour le développement pacifique de leur œuvre, obtenir de Rome un privilège exceptionnel. Il s'agissait de soustraire les ex-jésuites français à la juridiction des évêques portugais et de les soumettre à l'autorité immédiate du Saint-Siège..

Dans ce but, il charge son ministre de demander au souverain-pontife l'érection d'un évêché ou d'un vicariat apostolique, d'où relèveront les missionnaires français et les chrétiens indigènes qu'ils dirigent <sup>2</sup>.

Le ministre adresse, également en janvier 1780, au cardinal de Bernis, ambassadeur à Rome, un long mémoire, qui doit être communiqué au cardinal <sup>p.265</sup> Antonelli, préfet de la Propagande : « Les efforts du roi, y est-il dit, risqueraient de devenir infructueux, si Sa Sainteté ne venait promptement au secours de cette mission, relativement à la juridiction et autorité spirituelle à laquelle elle est soumise <sup>3</sup>. »

Le mémoire expose ensuite les motifs qui font désirer au roi un évêché ou un vicariat apostolique distinct pour les missionnaires français, indépendant des évêques portugais et sous la direction immédiate du

---

<sup>1</sup> Archives de la Marine.

<sup>2</sup> Le ministre, en demandant à Rome l'érection d'un évêché, avait aussi adressé au souverain-pontife un mémoire sur le sectionnement de la ville de Pékin, de manière à y avoir deux évêques, l'un français, l'autre portugais. M. Collas fut chargé de ce sectionnement. Il proposa une division suivant une ligne Nord-Sud de la ville partant de la porte Gan-Ting-Men, puis longeant en équerre le quartier du palais. Tout ce qui serait à l'Ouest de cette ligne formerait l'évêché français (occidental), ce qui serait à l'Est formerait l'évêché portugais (oriental), comme à Lisbonne. La ligne de séparation devrait se prolonger à trois lieues au-delà de Pékin — (Lettre de M. Collas à M. Bertin, 2 décembre 1780). Rome ne donna pas suite à ce plan.

<sup>3</sup> Archives de la Marine.

souverain-pontife. Il prétend que par là le gouvernement n'a pas l'intention de rétablir l'institut aboli des jésuites, comme l'ont affirmé des délations insensées portées de la Chine à Rome, et que ce projet est conforme à ce qui a été réglé dans les Indes pour les sujets du roi, missionnaires à Pondichéry, Chandernagor et autres centres de missions de la côte de Coromandel ; là, ils ont été soustraits à la juridiction de l'évêque portugais de Saint-Thomé.

Il ajoute : « On a proposé à Sa Majesté d'établir un évêché à Mougden, capitale de Leao-tong, dans la Tartarie chinoise, qu'on assure renfermer déjà un grand nombre de chrétiens en mettant sous sa dépendance tout ce qui est au dehors de la grande muraille, et la partie de Pékin appelée la ville tartare, ou seulement l'espace contenu dans l'enceinte du palais de l'empereur. La mission française <sup>p.266</sup> dépendrait alors de cet évêché, dont le titulaire pourvoirait à sa direction, sans avoir rien à démêler avec les évêques portugais... Si Sa Sainteté goûtait les vues qu'on vient d'exposer, le roi serait dans le dessein de destiner quelque bénéfice, ou de faire autrement un fonds suffisant pour la dotation de ce nouvel évêché... Le roi désire au surplus, si ce projet a lieu, que cet évêché ne fût pas de la métropole de Goa, ni d'aucune autre, mais qu'il restât soumis immédiatement au Saint-Siège <sup>1</sup>. »

La création d'un évêché à Mougden n'eut pas le don de sourire à la cour de Rome. Elle y trouvait plus d'un inconvénient. D'abord, elle craignait d'indisposer la cour de Lisbonne ; puis elle objectait les droits du patriarche de Goa, primat des Indes. La France répondit que la Tartarie, à laquelle appartenait Mougden, n'était pas du ressort de l'archevêché de Goa ; et pour ôter sur ce point toute difficulté, elle demanda au gouvernement portugais une copie exacte des bulles d'érection de Goa en archevêché.

Sur ces entrefaites, on représenta aux ministres du roi que l'érection d'un évêché, dans les conditions proposées, se heurterait à des obstacles

---

<sup>1</sup> Archives de la Marine.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

insurmontables, la Propagande y faisant opposition ; qu'on obtiendrait plus facilement de Rome un préfet apostolique, résidant à Pékin et muni de pleins pouvoirs <sup>p.267</sup> sur les missionnaires français et leurs néophytes. La demande portée à Rome, en janvier 1780, était donc sensiblement modifiée.

Interrogé sur la création et le choix de ce préfet apostolique, l'abbé du Gad répondit à M. Bertin le 23 avril 1780 : « Une longue expérience apprend que, vu la faiblesse humaine et les préjugés ordinaires, un corps de missionnaires ne peut se soutenir longtemps et exercer son zèle avec fruit qu'autant qu'il est gouverné par quelqu'un de ses membres... La mission française des ex-jésuites de Chine, outre la maison principale de Pékin, renferme plusieurs missions, répandues dans diverses provinces et même en Tartarie. Elle dépend donc de l'évêque de Pékin et des différents évêques ou vicaires apostoliques des provinces où se trouvent ces missionnaires.

« Si un seul vicaire du préfet apostolique les réunissait tous sous sa juridiction, l'uniformité des usages serait mieux observée, la paix et l'union mieux cimentées, et le rapport mutuel et moins gêné de chaque missionnaire avec le même supérieur ecclésiastique contribuerait beaucoup plus au soutien et à l'augmentation des chrétientés.

« La demeure de ce vicaire ou préfet apostolique devrait être à Pékin, où réside le plus grand nombre d'ouvriers, et d'où l'on peut moins <sup>p.268</sup> incommodément entretenir une correspondance suivie avec les particuliers de chaque province.

« M. Amiot, qui est dans cette capitale au service de l'empereur depuis 30 ans, dont la probité, le zèle, les lumières et le sincère attachement au Saint-Siège sont connus de tous les missionnaires, de la Propagande et des autres, paraît être celui sur qui Sa Majesté pourrait jeter les yeux pour cette importante fonction. Il la remplirait avec dignité et avec la satisfaction

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

des deux cours de Rome et de Versailles <sup>1</sup>. »

L'abbé du Gad terminait ainsi sa lettre : « La prompte exécution de ces demandes est fort à désirer. Son retard ne peut qu'être préjudiciable. Les lenteurs ordinaires de la cour de Rome font appréhender que ses réponses n'arrivent pas à temps pour être envoyées en Chine à la fin de cette année ou au commencement de la suivante. »

M. Berlin communiqua cette lettre à M. de Sartines avec cette note écrite de sa main : « M. de Sartines est supplié de vouloir se souvenir de faire presser l'établissement d'un préfet apostolique pour les missions de la Chine, comme on a fait pour celle des Indes. C'est M. Amiot que l'on propose pour cette préfecture <sup>2</sup>. »

M. Amiot n'était pas de l'avis de son ex-confrère, <sup>p.269</sup> M. du Gad. Il voulait un supérieur ecclésiastique, qui dépendait immédiatement de Rome, mais il préférait un évêque à un préfet apostolique, et il proposait M. Potier, du séminaire des Missions Étrangères de Paris, qui évangélisait la Chine depuis longtemps. « Ce missionnaire, disait-il, est évêque d'Agathopolis et vicaire apostolique du Su-tchuen. Il a beaucoup de piété, de sagesse et de modération, il connaît les usages de la Chine, et les moyens les plus propres à seconder les intentions du gouvernement français <sup>3</sup>. » Il y avait dans ce choix de la sagacité et du désintéressement ; il ne fut cependant pas agréé. Les ministres de Louis XVI ne pouvaient renoncer à leur grand désir de laisser cette mission aux mains de leurs anciens missionnaires et de perpétuer leur œuvre apostolique et scientifique par la nomination à l'épiscopat ou à la préfecture de Pékin d'un membre de la société dissoute.

M. de Sartines écrivit donc, en juillet 1780, à M. Vergennes, ministre des Affaires Etrangères : « Sa Majesté a jugé nécessaire de faire demander à la cour de Rome un bref de préfet apostolique pour le Sr abbé Amiot,

---

<sup>1</sup> Archives de la Marine.

<sup>2</sup> Archives de la Marine.

<sup>3</sup> Archives de la Marine.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

missionnaire français, demeurant dans la ville de Pékin. Je vous prie d'engager M. le cardinal de Bernis de suivre cette demande avec toute la célérité possible <sup>1</sup>. »

p.270 Le 25 juillet, le comte de Vergennes adressa la lettre de M. de Sartines au cardinal de Bernis qui la transmit au cardinal Antonelli, préfet de la Propagande ; et, le 16 août, l'ambassadeur reçut de celui-ci le billet suivant : « D'après l'approbation de notre S. Père, le cardinal préfet de la Propagande a l'honneur d'envoyer à son Éminence un mémoire en réponse à son billet respectable concernant la demande de déclarer préfet apostolique, avec les facultés les plus amples pour la mission de Pékin en Chine, M. Amiot, ci-devant membre de la Société supprimée des jésuites. Votre Éminence ne manquera pas de sentir les difficultés insurmontables qui s'opposent à l'exécution de ce projet. Elle voudra bien, en conséquence, ainsi que Sa Sainteté l'en prie instamment, employer ses bons offices pour faire goûter à sa cour celui proposé dans le *mémoire* que voici, c'est-à-dire de faire passer à ladite Mission les dignes prêtres des Missions Étrangères <sup>2</sup>. »

Ce *mémoire* est un peu long, mais il est d'une telle importance qu'il n'est pas possible de le passer sous silence, il est daté du 16 août 1780 :

« Le zèle toujours constant de S. M. très chrétienne pour la conservation des missions que les ci-devant jésuites français desservaient à la Chine, p.271 exige de la part du S. Père, les plus grands éloges, et touche son cœur paternel de la plus vive sensibilité.

Si la demande que Mgr le Cardinal de Bernis a faite à la congrégation de la Propagande, en faveur de M. Amiot, n'avait eu pour objet que de le pourvoir d'une simple patente de missionnaire de ladite congrégation, on n'aurait pas hésité un moment à la lui faire expédier ; mais s'agissant de lui

---

<sup>1</sup> Archives de la Marine.

<sup>2</sup> Archives de la Marine.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

donner la qualité de préfet apostolique de la mission de Pékin avec les facultés les plus amples, il est du devoir de représenter au pied du trône de Sa Majesté, les circonstances de cette mission et le système de son gouvernement.

Il n'y a point à la Chine de préfets apostoliques de missions. Le gouvernement spirituel de ce vaste empire est partagé entre les trois évêchés de Pékin, de Nankin et de Macao, lesquels sont tous à la nomination de la reine de Portugal, et dans les parties où il n'y a point d'évêques, il y a des vicaires apostoliques munis de titres d'évêques *in partibus*, lesquels sont nommés librement par le Saint-Siège. La constitution de ce gouvernement a été établie par deux brefs, l'un d'Alexandre VIII, en 1690, et l'autre d'Innocent XII, en 1696 ; par conséquent, tous les missionnaires sans exception qui sont dans ces contrées, quoique munis de patentes de la congrégation de la Propagande, reconnaissent pour leur supérieur ou <sup>p.272</sup> l'évêque ou le vicaire apostolique du diocèse dans lequel ils se trouvent.

Si donc on introduisait aujourd'hui un nouveau système de gouvernement en créant des préfets apostoliques revêtus d'amples facultés, on préjudicierait à l'ancien et bon règlement, non sans danger de confusion et de désordre.

D'abord, l'évêque de Pékin, en voyant un préfet revêtu de l'autorité apostolique, réclamerait ses droits diocésains ; il verrait de mauvais œil dans son district une dignité avec le caractère imposant de la délégation du Saint-Siège, et il implorerait pour la défense de sa cause, la protection et l'appui de la puissance qui l'a placé dans le siège qu'il occupe.

En second lieu, il s'élèverait une grande dispute, difficile à prévenir, quelques sages précautions que l'on prît, pour savoir quelles devraient être les personnes soumises au nouveau préfet apostolique. Si on voulait y soumettre tous les ex-jésuites de la Province de Pékin, il se formerait aussitôt un corps composé d'individus de cette société éteinte, lequel se trouverait exempt de la juridiction de l'ordinaire contre les dispositions du

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

bref de Clément XIV, *Dominus ac Redemptor*, par lequel ce pontife s'étant réservé de prendre les mesures nécessaires pour les missions, ordonna, le 24 août 1773, que les missionnaires de la Compagnie supprimée, fussent habilités <sup>p.273</sup> à la vérité aux fonctions du ministère apostolique, mais qu'ils dépendissent entièrement des évêques, des vicaires apostoliques et des autres ordinaires. C'est, en effet, ce qui a été exécuté dans toutes les missions que les ci-devant jésuites desservaient dans les différentes parties du monde ; on n'a jamais donné aucune juridiction aux individus de cet institut supprimé, et encore moins a-t-on voulu en former un corps gouverné par un chef qui fut exempt de l'autorité des ordinaires. De cette manière on a conservé la paix, et on n'a pas perdu le fruit qu'on devait attendre des travaux d'un grand nombre d'ouvriers.

On ne doit pas non plus négliger d'observer une autre circonstance qui est que dans la province de Pékin, outre les ex-jésuites français, il y en a aussi de portugais et d'autres nations. Les étrangers ne voudraient certainement pas dépendre du nouveau préfet français, et les Français, déliés de leur premier vœu d'obéissance envers leur supérieur régulier, pour ce qui concernait l'observance de l'institut, répugneraient à s'assujettir à tout autre lien, hors celui de leur propre ordinaire. Mais quand même ils voudraient s'y assujettir, néanmoins le nouveau préfet ne durerait pas longtemps, parce que le peu de jésuites français qui sont restés à Pékin, venant à mourir, les sujets lui manqueraient, et il ne serait pas à propos d'en substituer de nouveaux pour ne pas <sup>p.274</sup> avoir l'air de reproduire l'ombre d'un institut déjà supprimé.

En outre, il serait bien embarrassant et bien dangereux de fixer les facultés à donner à ce nouveau préfet. Mgr l'évêque de Pékin et les missionnaires, qui en dépendent, sont amplement pourvus de facultés spirituelles ; ce prélat peut les conférer à tous ceux qui veulent s'exercer à cultiver la vigne du Seigneur. Comme tous reconnaissent le même supérieur et la source commune d'où dérive leur autorité, tous unanimement, avec le même zèle, la même subordination et sous la

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

direction d'un seul chef agissent pour la même fin qui est le salut des âmes. Cette bonne et salubre harmonie serait interrompue, si quelqu'autre indépendamment de l'évêque, obtenait du Saint-Siège d'amples facultés ; en en faisant usage, il en naîtrait immanquablement le chisme *ego quidem sum Pauli, ego autem Apollo, ego vero Cephæ*, si fort préjudiciable à la Propagation de la foi de N. S. J. C.

Et précisément la discorde règne dans la province de Pékin entre les ex-jésuites français et portugais, ainsi que doit en être informé le ministre de la cour de France, vu les représentations que M. le nonce lui fit en 1776. Quelques-uns desdits individus de l'une et de l'autre nations n'ayant pas voulu obéir d'après les ordres du pape Clément XIV au vicaire de l'évêque de Nankin, lequel administrait le siège <sup>p.275</sup> vacant de Pékin, eurent entre eux de violentes querelles et se partagèrent en différentes factions, au grand préjudice de la paix et au scandale des prosélytes nouvellement acquis au christianisme dans ce pays-là <sup>1</sup>. On espère qu'après l'élection de l'évêque qu'y a nommé la reine de Portugal, la paix et la tranquillité s'y seront rétablies ; mais aussi a-t-on lieu de craindre que si on donne sujet à quelqu'un (soit à l'ombre de S. M. très chrétienne, soit à l'ombre de la protection du saint siège, et à plus forte raison sous le relief des facultés qu'il aurait accordées) de se soustraire à la juridiction de son ordinaire, le feu de la discorde et de la dissension s'allumera de nouveau.

Dans cet état de choses, on ne voit pas de meilleur parti à prendre que celui de conserver l'ordre ancien, canonique et légitime, qui est de tenir tous les missionnaires de la Chine sous la juridiction des évêques ou des vicaires apostoliques avec une subordination entière et absolue à leur autorité <sup>2</sup>... »

L'ambassadeur de France envoya à <sup>p.276</sup> M. de Vergennes le billet et le

---

<sup>1</sup> La Propagande voulait que les biens de la Mission française fussent remis aux propagandistes. Nous avons vu plus haut les raisons qui déterminèrent M. Bourgeois et ses adhérents à réserver cette question, ces biens appartenant à la France. Les instructions du cardinal Castelli les autorisaient, du reste, à agir ainsi.

<sup>2</sup> Archives de la Marine.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

mémoire du cardinal Antonelli, avec une lettre où il disait que le pape avait lu et approuvé le mémoire <sup>1</sup>.

M. de Vergennes donna connaissance de cet envoi à M. de Castries, qui venait de remplacer M. de Sartines au ministère de la Marine.

« J'ai l'honneur, lui dit-il, de vous envoyer copie d'une lettre de M. le cardinal de Bernis, qui renferme un mémoire de la Propagande sur la demande faite au pape de nommer M. l'abbé Amiot vicaire apostolique à Pékin. La cour de Rome paraît n'avoir pas senti les motifs particuliers qui doivent nous faire désirer que les ex-jésuites établis en Chine y restent pour l'avantage des sciences, ou avoir craint qu'il ne s'établît une espèce de mission permanente entée sur celle des jésuites. Quoiqu'il en soit, ce qu'elle propose établirait un ordre de choses totalement différent de ce qui existe actuellement et que notre intérêt est de conserver avec les modifications rendues nécessaires par la suppression des jésuites.

Je vous prie de vouloir bien examiner le mémoire de la Propagande et me faire connaître ce que vous jugerez à propos de proposer au roi conséquemment aux différents projets qui ont été faits depuis deux ans pour fixer le sort de la mission française de Pékin, en y conservant les individus et les <sup>p.277</sup> mettant à couvert des chicanes qu'ils éprouvent de la part des évêques portugais <sup>2</sup>. »

Nous verrons dans un autre chapitre ce que Rome proposait à la place de la préfecture apostolique et à quel projet s'arrêta définitivement la cour de France.

En attendant, le projet d'établissement d'une préfecture à Pékin fut abandonné, et, du même coup, l'entreprise de M. du Gad perdit de son importance, l'avenir de la mission française n'étant pas assuré. Les candidats à l'évangélisation de la Chine ne se présentèrent plus, car le

---

<sup>1</sup> Rome, 22 août 1780 (Arch. de la Marine).

<sup>2</sup> Versailles, 11 septembre 1780 (Arch. de la Marine).

## **Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)**

triste état de l'Église de Pékin avait peu à peu transpiré en France et découragé les meilleures volontés. A la mort de M. du Gad, arrivée le 25 mars 1786, l'établissement de la rue de Mézières n'existait déjà plus.

@

## CHAPITRE DIXIÈME

@

Le père Damascène Salusti nommé évêque de Pékin. — Sa Consécration.—  
Divisions parmi les missionnaires. — Censures prononcées par Mgr Salusti.

p.279 Le cardinal Antonelli dit, dans sa lettre du 16 août 1780, que la reine de Portugal a nommé l'évêque de Pékin. L'évêque de Pékin était, en effet, à la nomination de la couronne de Portugal, et la reine, malgré ses répugnances à élire un étranger, avait désigné, sur les instances qui lui furent faites par Rome, un moine italien, le père Jean Damascène Salusti, religieux augustin, missionnaire propagandiste à Pékin <sup>1</sup>.

p.280 Cette nomination remontait aux premiers mois de 1778. En effet, la Propagande écrivait, le 29 janvier de cette année, à l'évêque de Nankin, qu'on allait presser la pieuse reine de Portugal de nommer un évêque à Pékin, qui fît cesser les scandales. de cette ville, et le 29 juillet, Mgr Borgia, secrétaire de la Propagande, annonçait au père Jean Damascène que, dans le consistoire du 20 juillet, le pape l'avait proposé pour remplacer Mgr de Souza sur le siège épiscopal de Pékin. « Après bien des projets, lui disait-il, afin de restaurer cette église si affligée, il a plu au Saint-Esprit de faire tomber sur mon très digne frère Jean Damascène le choix de son nouveau pasteur, après un veuvage d'environ vingt ans. Après cela, il est inutile de rendre compte de tout le labeur qu'il a fallu pour déterminer le Portugal à le nommer, et de la peine qu'on a dû prendre pour terminer cette affaire <sup>2</sup>. »

---

<sup>1</sup> L'auteur de la *Notice de M. Bourgeois* prétend que « les dissidents, peu satisfaits de la nomination de M. Bourgeois comme administrateur, travaillèrent à faire élire comme évêque de Pékin, le révérend père Jean-Damascène Salusti qu'ils espéraient entraîner dans leurs prétentions. »

<sup>2</sup> Traduit de l'italien. (Arch. de la Prop.) — A la première nouvelle de l'élévation du père Jean Damascène à l'épiscopat, M. de Ventavon écrit le 4 nov. 1778, au préfet de la Propagande : « Illustrissime et Colendissime Domine, Heri per viam Galliæ notitiam habui de promotione R. P<sup>is</sup> Jaonnis Damasceni ad episcopatum Pekinensem. Quantam hæc mihi lætitiã attulerit exprimere non possum. Sub tali prætato non dubito quin paulatim omnia juxta voluntatem sanctæ sedin componantur. Gaudeo etiam, et Deo gratias ago quod hoc electio facta puerit consentiente et approbante aula lusitanica. Tali enim modo, discoli nullum habebunt

p.281 L'année suivante, 4 février 1779, le cardinal Castelli adressait la lettre suivante au père Jean Damascène : « En même temps que la présente, Votre Seigneurie recevra par la voie du Portugal les *bulles* et *pouvoirs* pour cet évêché, qui, par une volonté spéciale de la divine Providence, est venu tomber sur elle, c'est-à-dire, sur un sujet, qui comprenant la langue <sup>1</sup> et connaissant parfaitement les lieux et les personnes, saura de bon gré se charger de ce fardeau, et se préparer à la fonction pastorale à l'égard d'un troupeau privé de pasteur depuis bien des années, et qui a besoin par conséquent de soins et de la sollicitude la plus attentive.

Le zèle de Votre Grandeur sera guidé par la grâce du Seigneur afin de ramener *l'utrumque unum*, à savoir, pacifier le schisme, qui est né au milieu de plusieurs ex-jésuites français et portugais. Vous êtes le pasteur, donc tous doivent vous reconnaître comme tel et dépendre de vous dans les choses spirituelles ; car l'autorité précaire qui avait été attribuée à d'autres pendant la vacance du siège a pris fin absolument.

Nous voulons espérer que tous entendront la voix du nouveau pasteur. Mais si quelqu'un résiste, p.282 s'entête, comme on a eu trop longtemps, à en souffrir de la part de M. Espinha, Votre Grandeur doit user de son autorité et porter contre les réfractaires des censures, suivant la gravité des délits.

En attendant l'amélioration des choses, nous prions le Seigneur de vous assister et de vous accorder les plus vraies et les plus parfaites consolations <sup>2</sup>. »

Avec sa lettre du 29 juillet, Mgr Borgia avait envoyé à Mgr Salusti un exemplaire imprimé de l'allocution consistoriale prononcée par le Saint-

---

effugium ad declinandam episcopi jurisdictionem. Ex parte Galliae, experietur adhuc S<sup>a</sup> Congregatio Multas difficultates. » (Arch. de la Prop.)

<sup>1</sup> « Il ne savait ni lire, ni écrire, ni parler le chinois. » (Lettre de M. d'Ollières à son frère, déjà citée).

<sup>2</sup> Cette lettre est contresignée par Mgr Etienne Borgia, secrétaire. (Traduit de l'italien).

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Père, le 20 du même mois, en le créant évêque.

Cette lettre et celle du cardinal Castelli étaient munies du sceau de la Propagande, et signées, la première de Mgr Borgia, son secrétaire, et la seconde du cardinal préfet et du secrétaire.

La même congrégation envoya à l'évêque élu une lettre destinée à l'évêque de Delcon, laquelle enjoignait à celui-ci d'aller à Pékin consacrer Mgr Salusti <sup>1</sup>. Elle le dispensait de se faire assister par deux autres évêques et l'autorisait à les remplacer par deux ecclésiastiques. Mgr Salusti reçut encore deux lettres de la <sup>p.283</sup> Sacrée Congrégation, l'une pour l'évêque de Nankin, l'autre pour son grand vicaire, le père Joseph de Sainte-Thérèse, lettres leur ordonnant de cesser toute administration de l'église de Pékin avant le sacre du nouvel évêque et de la remettre entre ses mains.

Tous ces documents, à l'exception des *bulles* et des *pouvoirs* que la cour de Portugal devait expédier de Lisbonne avec les *Intentions de Sa Majesté*, arrivèrent à Pékin au commencement de novembre 1779.

Mgr Salusti montra bien à tous les missionnaires de Pékin la lettre de Mgr Borgia, du 29 juillet 1778 et celle du cardinal Castelli, du 4 février 1779, mais jamais il ne donna connaissance, avant sa consécration, des autres documents, si ce n'est à ses amis intimes et aux missionnaires de la Propagande. Ces documents avaient cependant une valeur réelle.

Quant aux *bulles* et *pouvoirs*, comme ils se faisaient attendre et que Mgr Salusti était pressé de les avoir, ce prélat demanda vers la fin de novembre au gouverneur et au Sénat de Macao si ses *provisions étaient venues*. Sa lettre contenait cette phrase assez singulière : « Je crains qu'on ne les ait confiées à quelque jésuite. Ce serait bien jeter la brebis à la gueule du loup, car ce sont les gens les plus perfides <sup>p.284</sup> et les plus impies que je connaisse au monde. » De Macao il lui fut répondu « que les deux seuls

---

<sup>1</sup> Mgr Salusti dit dans son *Mémoire* de 1780 à la Propagande que c'est lui qui avait invité Mgr Burger à le consacrer. ([Pièces justificatives](#), n° IX).

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

vaisseaux partis de Portugal étaient arrivés <sup>1</sup> à Canton, mais qu'ils n'avaient apporté ni bulles, ni provisions, et que personne dans les deux vaisseaux n'avait ouï parler en Portugal d'un évêque pour Pékin. »

Cette réponse parvint à Pékin vers la fin de décembre, et les amis de l'évêque nommé *répandirent immédiatement le bruit qu'un jésuite, français ou portugais, avait surpris les bulles et les avait supprimées* <sup>2</sup>. »

Les bulles, disaient-ils, ont été expédiées de Lisbonne au mois de février 1779 et ne sont pas encore arrivées à Pékin, en janvier 1780. D'où trois hypothèses : elles ont été retenues, ou perdues, ou soustraites. Or, il est certain qu'elles ont été envoyées de Lisbonne ; elles ne se sont pas perdues, puisque les vaisseaux ont abordé à Macao ; reste le soupçon d'interception.

« Ce soupçon repose sur de si graves raisons, dit une lettre de M. de Ventavon à la Sacrée <sup>p.285</sup> congrégation de la Propagande, que l'évidence seule manque pour affirmer qu'elles ont été interceptées. Elles sont tombées, sans doute, entre des mains intéressées à les faire disparaître. L'avenir nous dira ce qui en est <sup>3</sup>. »

Comme M. de Ventavon, M. de Poirot accusait M. Bourgeois et ses amis d'avoir volé les bulles : « Il ne sera pas difficile, écrivait-il à M. Amiot le 31 mai 1780, de prouver avec des monuments et raisons inéluctables la subreption malicieuse des bulles. L'an passé même, Rome en a été instruite

---

<sup>1</sup> Voici la phrase en latin telle qu'elle était dans la lettre de Mgr Damascène, dont M. Bourgeois eut la copie : « Ob zelum ac bonum christianitatis timeri quod traditæ fuerint jesuitis (Bullæ) ; id enim esset ovem mittere in os lupi ; quod eos cogitem mittere falsos homines ac impios orbis. » (Lettre de M. Bourgeois à M. Duprez, 15 oct. 1780).

<sup>2</sup> Lettre déjà citée de [M. d'Ollières à son frère](#).

<sup>3</sup> Le 15 sept. 1780, M. de Ventavon écrit à la s. cong. de la Propagande : « Bullæ fuerunt ne dolo subreptæ ? Gravissimæ quidem hujus subreptionis suspiciones sunt, et talia argumenta ut ad formandum judicium deficere tantum videatur evidentiæ. Fuerunt ne casu perditæ aut in Lusitania contra mentem S<sup>æ</sup> Sedis detentæ ? Nobis hoc probabit eventus. » L'avenir montra que les bulles furent, en effet, expédiées de Lisbonne et qu'elles mirent un temps long pour arriver à Pékin, mais qu'elles y arrivèrent : « Minister regius ulissiponensis expedit bullas et regias epistolas per Goam ; quæ expeditio unum plus quam solillum annum, ad sinas adventum retardavit. » (*Mémoire* de Mgr de Govea). Le 22 novembre 1781, M. de Ventavon écrivait à la Propagande : « Bullæ illust<sup>mi</sup> D<sup>ni</sup> Damasceni post duos tandem annos apparuerunt Macai. » (Arch. de la Prop.)

par quelqu'un de Canton. Ces messieurs auront beau protester, jurer, ce vol détestable leur sera imputé et avec fondement <sup>1</sup>. » La haine est souvent injuste.

<sup>p.286</sup> Les partisans de Mgr Damascène essayèrent d'entraîner M. Amiot dans leur parti, en lui faisant adopter leur sentiment sur l'interception des bulles. Mais ce missionnaire avait trop de bon sens pour s'y laisser prendre. « *La subreption des bulles*, répondit-il à M. de Poirot, dont vous, vous avez, dites-vous, une *certitude morale*, est un fait si peu croyable que je le regarde comme fabuleux. Une certitude physique ne serait pas suffisante pour me le faire croire. Je dirais alors : les sens sont trompeurs, je ne les ai pas bien appliqués, j'ai cru voir et je n'ai pas vu, j'ai cru bien entendre et j'ai mal entendu ; mes yeux et mes oreilles m'ont trompé. D'ailleurs, j'ai l'honneur de connaître tous les missionnaires européens et chinois qui sont à Pékin, et je suis dans une persuasion intime qu'aucun d'eux n'est capable d'avoir contribué de près ni de loin à une action qui serait un crime abominable devant Dieu, et une tache d'ignominie ineffaçable aux yeux des hommes. Il faudrait un intérêt bien grand pour engager quelqu'un à commettre un aussi grand crime. Et il n'y aurait que celui à qui le gouvernement de Portugal aurait remis les bulles et les instructions qui devaient les accompagner pour être apportées en Chine, qui aurait pu les supprimer. Est-il vraisemblable, que quelqu'un ait été assez téméraire pour supprimer les dépêches de son souverain au risque de sa fortune et de sa vie ? Par quel motif les aurait-il <sup>p.287</sup> supprimées ? A l'instigation de qui ? Encore une fois, la chose n'est pas vraisemblable.

J'ai tout lieu de croire, au contraire, que tout le monde serait charmé que ces bulles tant désirées arrivassent enfin.

Les missionnaires surtout en seraient dans la joie de leur cœur, parce qu'alors tout sujet d'altération étant ôté, nous pourrions tous travailler en paix à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. »

---

<sup>1</sup> Arch. de la Prop.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Voilà le langage de l'honnêteté et du bon sens. Comment les partisans de Mgr Damascène ne comprirent-ils pas que le soupçon d'interception opérée par des missionnaires était odieux, que ce fait était invraisemblable ?

Cette invention par trop chimérique rencontra, du reste, tant d'incrédules, que ses auteurs jugèrent à propos de déclarer, quelque temps après, que les bulles étaient retrouvées, qu'elles étaient en route, et qu'on les recevrait vers la semaine sainte de 1780.

Le mercredi saint, arriva de Canton un prêtre chinois ; on le dit porteur des fameuses bulles. Il n'en était rien. Mais, la veille, Mgr Nathanaël Burger <sup>1</sup>, p.288 franciscain, évêque de Delcon *in partibus*, vicaire apostolique du Chan-si, accompagné d'un prêtre chinois, François Zen, propagandiste, descendait incognito chez les missionnaires de la Propagande, et y restait caché. Mgr Salusti l'avait prié de venir le sacrer <sup>2</sup>.

Le samedi saint, Monseigneur fit savoir par écrit au père Joseph-Bernard d'Almeyda, ex-jésuite portugais, président du tribunal des Mathématiques, qu'il *avait reçu ses bulles* <sup>3</sup> et qu'il serait procédé à la cérémonie du sacre, aussitôt que le gouverneur de Macao lui aurait transmis les instructions de la p.289 cour de Portugal. « En conséquence, dit M. d'Ollières, il pria le père

---

<sup>1</sup> Mgr Burger, d'abord missionnaire au Chan-si, reçut en 1778, les lettres de la Propagande qui le nommaient évêque de Delcon et vicaire apostolique du Chan-si et du Chen-si. Mgr Magi lui donna la consécration épiscopale le 18 octobre 1778. Trois mois avant sa consécration, Rome l'avait nommé coadjuteur de l'évêque de Nankin, qui n'avait pas demandé de coadjuteur. Mgr Burger porta donc jusqu'à sa mort le titre de vicaire apostolique du Chan-si et Chen-si et de coadjuteur de Mgr de Nankin. (Voir les *Variétés sinologiques*, n° 38, 1914, p. 241).

<sup>2</sup> a/ Lettre collective des missionnaires français à l'archevêque de Goa, primat des Indes ; Pékin, 1780.

— b/ On lit aussi dans le *Mémoire* envoyé à la Propagande sur la consécration et l'administration de Mgr Salusti par ce prélat et ses adhérents les *salustiens*, en 1780 : « Pervenit tandem Pekinum sacerdos, franciscus Zen (Les Français disent *Tieng*, dans la lettre à l'archevêque de Goa) quarta feria majoris hebdomadæ et dispositione divina accidit eadem quoque die ut perveniret ex provincia Kensi illust<sup>mus</sup> ac rev<sup>mus</sup> D<sup>nus</sup> Nathanaël Burger Episcopus Delconensis et vicarius apostolicus Kansu et Kensi, qui jam a Mense decembri 1779 ab electo episcopo fuerat invitatus pro sua consecratione. » (Voir aux [Pièces justificatives](#), n° IX).

<sup>3</sup> La lettre de Mgr Salusti disait : « J'ai enfin reçu mes bulles pour l'évêché de Pékin ; *Bullas promoventes me recepi*. » (Lettre déjà citée du [père d'Ollières](#)).

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

d'Almeida de lui donner, au moins de lui prêter les habits pontificaux de l'évêque défunt, qui était jésuite portugais <sup>1</sup>... Se doutant de quelque supercherie, les missionnaires portugais répondirent : *Si vous avez vos bulles, il ne convient pas de prier, vous devez ordonner. Nous attendons vos ordres.* On les attendit vainement. Mais le lendemain, jour de Pâques, M. de Ventavon se transporta chez les Portugais pour leur assurer l'arrivée des bulles..., et le dialogue suivant eut lieu :

- Eh bien ! les bulles sont donc arrivées ?
- Oui.
- Vous les avez vues ?
- Oui,
- Commencent-elles comme ceci ?
- Non.
- Comment commencent-elles ?
- Je ne m'en souviens pas bien.

Et, sans se déconcerter, M. de Ventavon demanda aux Portugais si véritablement ils n'avaient rien su de l'arrivée des bulles.

- Rien, répondit un des missionnaires, mais nous avons des preuves très fortes qu'elles ne sont pas arrivées.

M. de Ventavon termina l'entretien, en promettant que Mgr Salusti ne se ferait pas consacrer avant d'avoir reçu les instructions de la cour de Portugal <sup>2</sup>. »

Mgr Salusti l'avait lui-même promis formellement. A la première nouvelle de son élévation à <sup>p.290</sup> l'épiscopat, les Portugais et les Français lui avaient porté leurs félicitations à la résidence des propagandistes, et Mgr leur rendit aussitôt leur visite. Or, au cours de l'entretien qu'il eut avec les Portugais, ceux-ci lui rappelèrent la nécessité absolue où il était de ne pas

---

<sup>1</sup> Mgr de Souza, mort évêque de Pékin.

<sup>2</sup> Lettre déjà citée de M. d'Ollières. — Voir aussi la lettre inédite de M. Bourgeois à M. Duprez, 15 octobre 1780. ([Pièces justificatives](#), n° X).

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

se faire sacrer avant la réception des bulles et des instructions de la cour de Portugal. Il promit sans hésiter, croyant alors qu'il ne tarderait pas à recevoir les pièces nécessaires à la consécration <sup>1</sup>.

Cependant, vers le milieu de mars 1780, le bruit se répandit que Mgr Salusti serait consacré prochainement.

Le 24, Mgr de Laimbeckhoven, administrateur de l'église épiscopale de Pékin, lui envoya sa démission par la lettre suivante de désistement :

« Illustrissime et révérendissime seigneur, par p.291 les lettres du révérend père Candide, de la Sacrée Congrégation, procureur intérimaire, lettres qui m'ont été apportées de Canton, il y a trois jours, par mon domestique, j'ai compris que Votre Grandeur avait été proposée par la très fidèle reine de Portugal au Saint-Siège pour l'épiscopat de Pékin. Cette nouvelle très désirée m'a comblé d'une joie incroyable, soit parce que je vois enfin remplis les vœux que je forme depuis tant d'années d'être délivré de cette longue et pénible administration de l'église de Pékin, soit parce que cette église, orpheline depuis tant d'années, est enfin pourvue d'un si digne pasteur, exempt de tous calculs, dont la prudence, la vertu et l'expérience des affaires me font espérer que la paix antique reviendra vite dans cette église, divisée ces dernières années par un malheureux schisme, et qu'il n'y aura plus en elle qu'un seul troupeau et un seul pasteur. A ce pasteur, je remets par cet acte solennel toute la responsabilité de cette église que j'ai portée durant vingt ans, et je félicite très sincèrement Votre Grandeur d'avoir été élevée à cette nouvelle dignité bien due à vos mérites, en même temps que je lui souhaite d'avoir des temps meilleurs pour la soutenir en paix, meilleurs que ceux que j'ai eus.

Enfin, je prie le Dieu tout puissant de fortifier Votre Grandeur par sa

---

<sup>1</sup> *Mémoire* de Mgr de Govea : « Ut andierunt Lusitani nominationem R. D. Episcopi à sacra congregatione annunciatam, omnes ad eum congratulandum de sua ad cpiscopatum elevatione accurrerunt. Reddidit D. Electus visitationes omnibus Lusitanis, et proponentibus ipsis absolutam necessitatem expectandi bullas et regias epistolas pro legitimate consecrationis, annuit libenter D. Electus ipsorum amicis rationibus, promittens nihil movere quinprius, bullas et regias epistolas ex Lusitania accepisset. »

grâce divine afin qu'elle puisse supporter le pénible gouvernement de cette église.

p.292 Baisant la main sacrée de Votre Grandeur, je suis son très obéissant et très humble serviteur.

Godefroy, évêque de Nankin <sup>1</sup>.

Quand Mgr de Laimbeckhoven adressait ce désistement à Mgr Salusti, il ignorait que les bulles n'étaient pas encore arrivées à Pékin. Mgr Salusti ne le tenait pas au courant de ce qui se passait à ce sujet ; il ne lui demanda même pas conseil sur sa consécration <sup>2</sup>.

Quoiqu'il en soit, le désistement de l'évêque de Nankin laissait l'église de Pékin sans administrateur et sans pasteur. Dans ces conditions, une question se posa aussitôt : convient-il de procéder le plus tôt possible et sans bulles à la consécration de Mgr Salusti ? Cette consécration serait-elle valide ?

Il y avait, à la fin de mars, vingt-six prêtres à Pékin, 18 européens et 8 chinois. Ils se divisèrent en deux camps. Les uns, douze en tout, déclarèrent que Mgr Salusti pouvait se faire sacrer valablement sans bulles ; on les appela *salustiens* ou partisans de p.293 Salusti. Parmi eux, on comptait les pères Damascène : Joseph de Sainte-Thérèse et Archangel, missionnaires de la Propagande ; MM. de Ventavon, de Poirot et de Grammont, missionnaires français ; M. Louis de Cipolla, italien ; M. Félix da Rocha, portugais, et quatre Chinois, Pie Lieou, Paul Lieu, François Lan et Thomas Lieu. M. de Ventavon, ami dévoué du père Damascène, était l'âme de ce parti.

Quatorze missionnaires soutinrent, au contraire, que, d'après la doctrine

---

<sup>1</sup> Trad. du latin (Arch. de la Prop.)

<sup>2</sup> Voici, à ce sujet, sa déclaration : « Ego J. Damascenus Salusti, Episcopus Pekinensis, testor et dico nunquam me scripsisse ad episcopum Nankinensem nec me velle habere ab ipso consilium circa meam consecrationem in episcopum, nec velle ab eo sententiam utrum bene vel male fecerim permittendo ut episcopus Delconensis consecraverit me discere. » (Arch. de la Propagande).

de Boniface VIII, la consécration de Mgr Salusti ne pouvait avoir lieu. Ils furent appelés *bonifaciens*. Dans ce parti se rangeaient : le père Eugène de Citadella, propagandiste ; MM. d'Espinha, Seixas, Ignace Francisco, Joseph Bernard d'Almeyda et André Rodriguez, portugais ; MM. Bourgeois, Amiot, d'Ollières, Collas et Cibot, français ; Paul Suerio, Paul Hyacinthe et Mathieu Sequeira, chinois <sup>1</sup>.

p.294 Les *salustiens* se réunirent à la fin de mars 1780 en l'église de la mission de la Propagande, pour délibérer sur la décision à prendre. Mgr Nathanæl Burger, évêque de Delcon, coadjuteur de l'évêque de Nankin, assistait à la réunion. Après une longue délibération, ils arrêtèrent et signèrent la déclaration suivante :

*« Nous soussignés, missionnaires apostoliques en Chine, étant donnés divers témoignages publics et privés, inscrits fidèlement dans un autre document et par lesquels il constate avec évidence que le rév. seigneur Jean-Damascène Salusti a été élu évêque de Pékin sur la présentation de la reine sérénissime et très fidèle de Portugal, et qu'il a été confirmé par le Saint-Siège, que les bulles ont été expédiées et transmises en Portugal, qu'aucun changement dans les dispositions de l'une et de l'autre cour de Rome et de Portugal n'est survenu, qu'aucun indice même le plus léger de ce changement n'existe, et que par suite on a la certitude morale que les bulles, transmises de Portugal dans l'empire chinois, ont été perdues par hasard ou même soustraites par vol ; car ce qui n'était presque jamais arrivé auparavant, beaucoup de lettres de Pékin à Canton ou de Canton à Pékin ont été interceptées ou perdues, quelques-unes de Canton*

p.295

---

<sup>1</sup> *Mémoire* de Mgr de Govea à la Propagande : « Erant tunc Pekini 18 Europœi sacerdotes, et 8 sinenses. Hi omnes in duas partialitates fuerunt divisi. Primæ partis Salustiani dicti ob adhœsionem D. episcopo Salusti, erant 7 Europœi, scilicet Josephus à S. Theresia, Archangelus a S. Anna, alumni S<sup>æ</sup> Congregationis, Joannes Mathæus de Ventavon, Aloysius de Poirot, Joannes Josephus de Grammont, Galli, Aloysius de Cipolla ; italus, Félix da Rocha, lusitanus, Piu Lieou, Paulus Lieu, Franciscus Lan, Thomas Lieu, sinenses. Alterius partis (*Bonifaciani* dicti quia pro bulla Bonifacii VIII propugnabant) erant 11 : Josephus Espinha, Joannes Seixas, Ignatius Franciscus, Josephus Bernardus, Andræas Rodriguez, lusitani, Eusebius a Citadella, alumnus S<sup>æ</sup> Congregationis, Josephus Amiot, Franciscus Bourgeois, Adeodatus Dollières, Petrus Collas, Petrus Cibot, galli, Paulus Sueiro, Paulus Hiacinthus, Mathæus Sequeira, sinenses. »

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

*même, munies d'un sceau, ont été ouvertes et livrées sans adresse ; considérant aussi que l'illust. seigneur de Delcon, qui était bien certain de la nomination et de la confirmation du rév. Jean-Damascène Salusti à l'évêché de Pékin, est venu dans cette ville dans le but de le sacrer, ne peut y rester plus longtemps, soit à cause du danger qui existe toujours qu'à la fin sa présence soit découverte par le gouvernement et que de là surgisse une persécution contre les chrétiens, car aucun étranger ne peut séjourner ici sans une autorisation spéciale de l'empereur, soit à cause du bruit répandu qu'on avait formé le dessein de dénoncer Mgr de Delcon ; bien qu'il ne faille pas croire facilement ces rumeurs et que nous ne les admettions pas, cependant, après les accusations juridiques portées devant l'empereur, ces dernières années, et au grand scandale des fidèles et des infidèles, contre M. Nicolas Simonetti, procureur de la congrégation de la Propagande, et contre Louis Cipolla, ex-jésuite, il est prudent de se tenir sur ses gardes. Et comme d'autre part, il n'est ni convenable, ni expédient que l'illust. évêque de Delcon s'en aille, contre l'attente de tous les chrétiens, sans avoir consacré l'évêque de Pékin, dans la crainte qu'ils n'ajoutent foi aux rumeurs malignement répandues, d'après lesquelles l'élection du rév. Jean-Damascène Salusti était simulée, une pure invention, p.296 mais surtout de peur que les fidèles ne demeurent plus longtemps incertains au sujet de leur vrai et légitime pasteur et qu'ils ne soient ainsi confirmés de plus en plus dans le schisme.*

*Toutes ces choses sérieusement pesées, nous pensons que tant et de si forts témoignages suppléent abondamment le défaut des bulles, et conséquemment, en raison des lieux et des circonstances, qu'on peut, non seulement licitement, mais qu'on doit le plus tôt possible procéder à la consécration de l'évêque susdit, élu et confirmé <sup>1</sup>. »*

---

<sup>1</sup> Cette déclaration, traduite du latin, est signée par l'évêque de Delcon, MM. da Rocha, de Ventavon, de Poirot, de Grammont, Thomas Lieou, Paul Lieou, Fr.-Xavier Lan, Ét. Yang et Louis Cipolla, missionnaires apostoliques, Fr.-Archange-Marie de Sainte-Anne, carme déchaussé, Pie Liou, aîné, missionnaire de la Propagande ; et elle est certifiée par Marie Zen, protonotaire apostolique (Arch. de la Propag.) — Voir le texte latin aux [Pièces justificatives](#), n° VIII.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Les *bonifaciens* n'envisageaient pas la situation au même point de vue que les *salustiens*. Abstraction faite des circonstances où l'on se trouvait, ils étudièrent avec soin la décrétale *Injunctæ* <sup>1</sup>, et, de p.297 cette étude il ressortit pour eux, avec évidence, qu'ils n'étaient pas obligés d'adhérer à la décision des *salustiens*, et que Mgr Salusti ne pouvait se faire consacrer sans les bulles.

En outre, le long retard des bulles permettait de soupçonner ou de craindre qu'il n'y eut eu un changement dans la nomination de l'évêque par suite d'opposition du Portugal. Cette éventualité n'échappa pas aux *salustiens* eux-mêmes. Dès lors, la sagesse conseillait d'attendre les bulles.

Les trois ex-jésuites, MM. de Ventavon, de Poirot et de Grammont en jugèrent autrement. Exerçant sur Mgr Salusti une influence considérable, ils l'engagèrent vivement et le déterminèrent à se faire consacrer sans les bulles, malgré l'avis contraire des autres missionnaires français et portugais, à l'exception de M. da Rocha <sup>2</sup>. Mgr de Delcon, qui s'était longtemps montré hésitant au sujet de la p.298 consécration, avait fini par céder aux instances que lui firent les *salustiens*.

La cérémonie du sacre fut donc fixée au *deux avril*.

Le père Joseph, carme déchaussé et missionnaire apostolique, toujours vicaire général de l'évêque de Nankin, adressa, la veille du sacre, à Mgr Salusti, la déclaration suivante :

---

<sup>1</sup> Voici le texte de la décrétale *injunctæ* de Boniface VIII, en l'an 1300 : « Sancimus ut Episcopi et alii praelati superiores..., qui apud dictam sedem promoventur, aut confirmationis, consecrationis, vel benedictionis munus recipiunt, ad commissas eis ecclesias absque dictæ sedis litteris hujus modi, eorum promotionem, confirmationem, consecrationem sen benedictionem continentibus, accedere vel bonorum ecclesiasticorum administrationem accipere non præsumant : nullique eos absque dictarum litterarum ostensione recipiant aut eis pareant vel intendant. »

<sup>2</sup> *Mémoire* de Mgr de Govea : « R. D. Episcopus cessit rationibus *salustinorum*, et contemptis juridicis protestationibus *bonifaciorum*, fuit consecratus. Tres ex-jésuitæ Galli, corpus unum facientes cum alumnis Sacræ Congregationis, suaserunt D. Episcopo ut a R. D. Episcopo Delconensi consecrationem susciperet, non obstantibus rationibus in contrarium adductis a Lusitanis et a cæteris gailis et ab ipso delconensi episcopo, qui per mullum etiam tempus de consecratione facienda hæsitavit.. »

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

« Je soussigné, ayant connaissance des lettres envoyées par la Sacrée Congrégation au révérendissime et illustrissime Père Jean-Damascène et à moi, par lesquelles Elle le désigne comme évêque de Pékin, et que, par suite, je deviens déchargé des fonctions de vicaire qu'on m'avait imposées, je déclare que mon autorité de vicaire a cessé entièrement, ainsi que la précaire administration de ce diocèse de Pékin <sup>1</sup>. »

Dès le mercredi de Pâques, quatre jours avant <sup>p.299</sup> la consécration, M. Bourgeois avait appris par le père Eusèbe de Citadella, propagandiste, ce qui se passait au camp des *salustiens*, et l'avait prié de passer chez lui. « Il me dit, écrit-il à son ami Duprez, que les bulles n'étaient sûrement pas arrivées, que malgré cela on travaillait à des habits pontificaux, et que, s'il n'y avait point d'opposition, Mgr de Delcon ferait la consécration dans quatre ou cinq jours, c'est-à-dire, le jour de Quasimodo. Au narré, j'entrevis tous les maux qui menaçaient notre mission française. Connaissant Mgr de Delcon depuis plusieurs années, je pris le parti de lui écrire, persuadé que, suivant les lois canoniques, il ne passerait pas outre, en cas d'opposition. De leur côté, les Pères portugais, qui gouvernaient presque les trois-quarts de la chrétienté de Pékin, en firent autant. Au surplus, ils avaient une raison personnelle, sur laquelle on ne les fera jamais passer. En venant aux missions, ils font serment de ne reconnaître aucune personne constituée en dignité sans l'attache du roi.

« Mgr de Delcon répondit à ma lettre, dimanche matin seulement, à six heures, et m'avoua qu'il n'avait pas les bulles <sup>2</sup>, mais que les lettres reçues de Rome suffisaient pleinement pour la consécration. »

---

<sup>1</sup> Ego infra scriptus conscius ex S. Congregationis litteris ad illustrissimum et reverend. P. Jo. Damascenum et ad me scriptis cum ejusdem destinatione in episcopum Pekinensem, me remanere liberum ab officio vicarii, antea mihi imposito, hinc declaro omnem meam vicariu auctoritatem cessare eum omni alia præcaria hujus Pekinensis diæcescos administratione.

Pekini, die I<sup>o</sup> Aprilis 1780.

JOSEPH, a S. Theresia carm. disc.  
miss. apost.

(Arch. de la Prop.)

<sup>2</sup> Mgr de Govea dit dans son mémoire : « Minister regius Ulyssiponensis expedit Bullas et regias epistolas per Goam ; quæ expeditio unum plus quam solitum annum ad sinas adventum retardavit. »

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

p.300 La lettre de M. Bourgeois, écrite le 30 mars, au nom de ses partisans, MM. d'Ollières et Collas, à Mgr de Delcon, était une lettre de *protestation contre tout ce qui se ferait sans bulles* ; une seconde lettre était adressée à Mgr Salusti. Les deux furent remises par le père Joseph de Sainte-Thérèse.

Le père d'Espinha protesta de son côté le 31 mars, et ajouta à sa protestation : *sans l'intimation du roi patron* <sup>1</sup>. Le droit de la couronne de Portugal, par rapport aux évêques de Pékin, se réduisait canoniquement au *jus patronatus seu præsentandi*, qui lui fut accordé d'abord par Alexandre VIII, dans la constitution *Romani pontificis*, du 10 avril 1690, et confirmé par Innocent XII dans la constitution *E sublimi*, du 15 octobre 1696. Il y est dit que les rois de Portugal auront à perpétuité le droit de *présenter* ou *nommer* au pape les sujets pour l'évêché de p.301 Pékin à chaque vacance, dans le délai d'un an. La condition, c'est qu'ils doteront l'évêque.

A ce droit, reconnu par le Saint-Siège, s'ajoutait l'usage qu'il admettait au moins pratiquement ou tolérait par nécessité, à savoir que les bulles instituant l'évêque passaient par la cour de Portugal et étaient envoyées et remises par ses agents au prélat nommé. Le Saint-Siège n'a jamais, ni sanctionné, ni contesté cet usage que la couronne de Portugal affirma toujours comme un droit ; et, de fait, les bulles des évêques de Pékin, comme celles des évêques de Nankin, ne leur ont jamais été remises directement par les agents du Saint-Siège, mais toujours par ceux du roi de Portugal. Si on avait voulu faire autrement, le Portugal aurait refusé sa subvention à l'évêque, qui n'aurait pu vivre.

---

<sup>1</sup> Lettre de M. Bourgeois à M. Duprez, 15 oct. 1780. (Arch. S. J.) — Le 26 juillet 1780, MM. d'Ollières, Cibot, Bourgeois et Collas écrivirent à l'archevêque de Goa une lettre collective, où ils racontent tout ce qui se passa alors au sujet du sacre et de l'administration de Mgr Salusti. En voici un extrait. « B<sup>o</sup> P<sup>i</sup> Josepho a Sa Theresia protestationes transmisimus exhibendas tum *consecratori* episcopo tum *consecrando*, quibus monebamus nos non tantum ejus modi consecrationi sine litteris apostolicis in forma legitima factæ aut faciendæ resistere, sed nec unquam eum qui sic consecratus esset in legitimum episcopum agnituros donec quod juris est peractum fuerit. » Cette lettre n'est pas signée de M. Amiot, qui, par principe, ne signait jamais les lettres collectives. (Voir [Pièces justificatives](#), n<sup>o</sup> V).

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

D'une manière générale, le *jus præsentandi* était interprété par le Portugal en ce sens, que non seulement il lui réservait la nomination de l'évêque de Pékin, mais encore qu'il obligeait l'élu d'attendre que le gouvernement portugais lui en fit notification et l'autorisât à entrer en fonctions. Le Saint-Siège a laissé, sans protester, cette interprétation se traduire en fait.

Il suit de ce qui précède que l'évêque nommé ne pouvait pas même se faire consacrer sans l'agrément *explicitement* obtenu du Portugal.

p.302 C'est sur ce fait incontesté que s'appuyait la protestation du père d'Espinha.

M. Amiot ne prit aucune part, ni pour ni contre la consécration de Mgr Salusti. « Sa maxime, comme il l'avoue lui-même, était de bien vivre avec tout le monde, de ne pas s'ingérer dans les affaires des autres... Il abhorrait les disputes. » Cependant, il désapprouva la protestation de MM. Bourgeois, d'Ollières et Cibot. « Ces messieurs, écrit-il un peu plus tard à M. de Poirot, eussent mieux fait de se tenir tranquilles et d'être simples spectateurs d'une scène qui ne les intéressait en rien. N'ayant aucun titre qui les autorisât à cette démarche, ils ont passé les bornes de leur devoir ; du moins je le crois ainsi. Je vous avoue que la conduite de nos trois messieurs à cet égard m'a toujours fait de la peine et m'en fait encore aujourd'hui <sup>1</sup>. » Mais, s'il désapprouvait la protestation, il n'approuvait pas pour cela la consécration sans bulles. Il restait seulement en dehors du débat, et, tout en étant sur divers points de l'avis des *bonifaciens*, il ne voulait jamais rien faire, ni signer en commun avec eux.

@

Malgré la protestation des *bonifaciens*, la p.303 cérémonie du sacre eut lieu dans la petite église de la Propagande, au jour marqué. Seuls les *salustiens* s'y présentèrent. Le père Joseph de Sainte-Thérèse, et M. Félix

---

<sup>1</sup> Lettre de M. Amiot à M. de Poirot, 13 juin 1780 (Arch. de la Propag.)

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

da Rocha assistèrent le prélat consécrateur, le cardinal Castelli *ayant accordé* à Mgr Salusti *d'être sacré par un seul évêque, assisté de deux dignitaires* <sup>1</sup>.

La cérémonie commence par cette demande du Pontifical romain : *Habetis mandatum apostolicum*. Un des assistants répond : *Habemus*. L'évêque consécrateur dit : *Legatur*. Et l'assistant lit les lettres dont il a été question plus haut, du cardinal Castelli et de Mgr Borgia <sup>2</sup>. Puis, la consécration se fait suivant le rite romain.

Dans sa lettre du 15 octobre 1780, M. Bourgeois ajoute : « Cette consécration n'eût été qu'un demi-mal, si on s'en était tenu là. Le grand point était de ne pas usurper la juridiction avant l'arrivée des bulles. »

La décrétale *Injunctæ* de Boniface VIII défend, en effet, aux évêques qui se sont fait consacrer sans les bulles, de s'ingérer en rien, avant de les avoir reçues, dans le gouvernement de leur église. Bien <sup>p.304</sup> plus, elle enjoint aux particuliers de ne pas recevoir leur évêque ni de lui obéir, *s'il n'a montré ses bulles* : « Absque dictarum litterarum ostensione recipiant aut eis pareant vel intendant. »

Cette constitution de Boniface, renouvelée et confirmée par d'autres constitutions postérieures, par exemple, celle de Jules III, l'an 1533, et celle de Clément VIII, fut religieusement observée dans l'Église, même dans les pays de mission. C'est ce qui arriva à Jean-Vincent de Fonseca, nommé en 1582 archevêque de Goa. Ce prélat, sachant que les bulles de sa confirmation avaient été expédiées de Rome, mais s'étaient perdues en mer, s'abstint, durant le long espace de cinq ans, d'administrer son diocèse, uniquement parce qu'il n'avait pas reçu les bulles, convaincu que cette circonstance était si nécessaire, que ni l'assurance de les savoir

---

<sup>1</sup> Cédula consistoriale transmise par le cardinal au père Damascène, le 4 fév. 1779 (Arch. de la Prop.)

<sup>2</sup> Voir : Lettre de M. Bourgeois à M. Duprez, 15 oct. 1780 ; — lettre collective des missionnaires français bonifaciens au primate des Indes. ([Pièces justificatives](#), n<sup>os</sup> V et X). — Lettre de [M. d'Ollières à son frère](#).

expédiées, ni la distance énorme et la navigation difficile, ni la longue viduité de son église ne pouvaient le dispenser, ni l'autoriser à la gouverner avant de les avoir reçues <sup>1</sup>. Plus <sup>p.305</sup> tard l'archevêque consulta la Congrégation des interprètes du Concile (S. Congr. concilii), pour savoir ce qu'il y aurait à faire dans d'autres cas semblables, étant donné l'extrême éloignement de Goa. La Congrégation approuva la manière d'agir de Mgr Fonseca <sup>2</sup>.

On lit enfin, dans *La Discipline de l'Église de France d'après ses Maximes et Décisions* : « Le pape Boniface VIII publia la décrétale *Injunctæ* qui défend aux prélats qui ont été pourvus et confirmés, de s'ingérer en rien dans le gouvernement temporel ou spirituel de leur église, s'ils n'ont reçu les bulles ; à moins de cela, ils sont privés du droit dont leur promotion les avait revêtus. *Requiritur ut litteræ ostensæ fuerint.* »

\*

<sup>p.306</sup> Mgr Salusti, sacré sans les bulles évêque de Pékin, ne pouvait donc, avant de les avoir reçues et montrées, d'après la décrétale *Injunctæ*, accomplir aucun acte de juridiction. Ainsi l'entendirent l'évêque de Nankin <sup>3</sup>, et, comme nous le verrons bientôt, l'archevêque de Goa.

---

<sup>1</sup> Fagnanus (in cap. *Nihil est*) approuve et loue cette conduite circonspecte de l'archevêque portugais à Goa. Puis il montre qu'établir en principe qu'un évêque, dans ce cas, c'est-à-dire, sans avoir et exhiber les bulles compétentes, puisse administrer son diocèse, serait très funeste pour l'Église de Dieu. (Analecto theologico Canonico sobre à Juridic... Lisbonne, 1843, p. 77).

Thomassin rapporte ce cas dans *Vetus et nova ecclesiae disciplina*, part. II, Lib. II, cap. XLII... X : « Publicata est à Bonifacio VIII Decretalis *injunctæ*, qua prohibentur praelati promoti et confirmati, imo etiam, si velis, Remæ, ne quant ulum cumque immisceant se administrationi ecclesiarum nisi pontificiis instructi sint bullis, alioqui partojure excutiantur... quærunct canonistæ, an extrema quapiam urgente necessitate, et locorum maxima distantia, possit aliquid dispensationis adhiberi. Ea quidem in re sunt opinionones, sed laudi datur Archiepiscopo Goano, qui nunquam interponere se voluit in regimen ecclesiae suæ, quamquam certo sciret consignatas fuisse, sed casu aliquo interceptas huilas, maluitque toto quinquennio ecclesiam suam Pastore vacare. »

<sup>2</sup> Ce fait est rapporté dans les *Documentos ineditos para subsidio a histor. eccles. de Portugal*. Lisbonne, 1875, p. 51. — Voir un travail intitulé *Mitras Lusitanas no Oriente*, par Casimir-Christophe de Nazareth, publié dans le *Bulletin de Sociedade de Geographia de Lisbonne*, 1893.

<sup>3</sup> L'évêque de Nankin au card. Antonelli, ier nov. 1780 : « Cum de expresso sanctæ sedis mandato cesset interima mea, quam per 20 annos gessi ecclesiae Pekinensis, administratio, nolui me amplius immiscere spinosis illius negotiis, licet ad id plurium missionariorum litteris

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

*Le lendemain de la consécration, Mgr promet tout ce qu'on voulut, en sorte qu'on se flattait que* <sup>p.307</sup> *cette démarche irrégulière n'aurait pas de mauvaises suites, que tout resterait tranquille et que les néophytes ne s'apercevraient de rien* <sup>1</sup>. La paix était désirable, et tous les cœurs généreux, cherchant avant tout le bien des âmes et la gloire de Dieu, la désiraient et la demandaient.

Mais voici ce qui se passa, d'après la lettre de M. Bourgeois à M. Duprez <sup>2</sup>, celle de M. d'Ollières à son frère, et le mémoire de MM. Cibot, Bourgeois, Collas et d'Ollières <sup>3</sup>, à l'archevêque de Goa.

Mgr Salusti avait malheureusement auprès de lui des conseillers trop écoutés, imprudents et mal inspirés ou mal éclairés, ne calculant pas assez les fâcheuses conséquences de leurs conseils. Ils détournèrent Monseigneur de la voie où il voulait entrer, et ce prélat, oubliant ses promesses de la veille, se décida à gouverner son église.

Il envoya les *pouvoirs* aux missionnaires, de son diocèse, *salustiens* et *bonifaciens*. Les premiers les reçurent, les autres les refusèrent <sup>4</sup>. En même temps, il écrivait aux chrétientés des ex-jésuites, en <sup>p.308</sup> dehors de la ville, que les *bonifaciens* étaient *sans pouvoirs, incapables de confesser* ; ainsi, *ils étaient interdits sans le savoir*. Il répandait aussi le bruit que les bulles

---

et instantiis rogatus. Hinc tribus solum verbis Eminentiae vestrae exposui nova illa dissensionum zizania, quae inimicus homo super-seminare cepit occasione praecipitatae consecrationis et subsecutae deinceps strepitosa administrationis, non expectatis Bullis pontificiis, quae de jure et consuetudine per viam Patroni remitti debent, cumque insuper per Bullam Bonifacii VIII vetitum sit nominato ullum jurisdictionis actum exercere sine exhibitis Bullis, idque sub pæna nullitatis et inhabilitatis ad idem beneficium. Inde accidit ut sapientissima hac S. Sedis providentia non modo extinctum non fuerit antiquum schisma, sed novum ei superadditum. » (Arch. de la Prop.) Dans une lettre précédente du 25 juillet 1780 au même cardinal, il disait « Nihî sufficiat dicere quod cum Bullae Pontificiae de novis his Lusitani juris episcopatum nominationibus husquam apparissent, quae tamen ad valorem adeundae possessionis et exeundae jurisdictionis de jure et praxi requiruntur... » (Arch. de la Propag.)

<sup>1</sup> M. Bourgeois à M. Duprez, 15 oct. 1780.

<sup>2</sup> V. *Pièces justificatives*, n° X.

<sup>3</sup> Voir ce *Mémoire* aux [Pièces justificatives](#), n°V.

<sup>4</sup> « Quarta decima die, episcopus amicissimas litteras *protestantibus* misit... nec litteras nec facultates recipere voluerunt. » (*Mémoire* de 1780 à la Propagande, cité plus haut). — Voir aussi la lettre de M. Bourgeois.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

avaient été volées, à Macao ou à Canton, par des jésuites portugais ou français. Un prêtre chinois, délégué par lui, parcourait la ville, allant de maison en maison et prévenant les chrétiens que MM. Bourgeois, d'Ollières et Cibot n'avaient plus les pouvoirs, qu'il était inutile de faire appel à leur ministère.

Ces messieurs, néanmoins, qui tenaient jusqu'ici leurs pouvoirs de Mgr de Nankin, continuèrent d'exercer avec les anciennes approbations <sup>1</sup>.

Grand fut alors le mécontentement des trois *ex-jésuites salustiens*, en voyant que M. Bourgeois et ses amis, non seulement refusaient les approbations que leur offrait Mgr Salusti, mais qu'ils administraient toujours les sacrements avec les pouvoirs reçus de l'évêque de Nankin.

Tous ces messieurs *ex-jésuites français, salustiens et bonifaciens*, habitaient la résidence de Saint-Sauveur, mais ils n'avaient entre eux aucune relation. En conséquence, M. de Poirot se contenta d'écrire, au nom de ses deux amis, à M. Amiot, une <sup>p.309</sup> lettre assez peu mesurée où il blâmait sévèrement la conduite de M. Bourgeois et de ses partisans. A l'entendre, les approbations de Mgr Salusti étaient seules valables, les autres nulles et de nul effet.

M. Amiot lui répondit le 13 juin : « Vous trouvez mauvais que nos messieurs français n'aient pas demandé d'être approuvés par Mgr Salusti, qu'ils aient même refusé les approbations qu'il leur offrait... sans discuter ici s'ils ont bien ou mal fait, leur conduite à cet égard pouvait être moins dure ; mais elle est une suite et comme une conséquence de la première démarche qu'ils ont faite en s'opposant à ce qu'il fût sacré. Ils croient que Mgr Salusti n'a point de juridiction, parce qu'il s'est fait consacrer contre les règles ordinaires de l'Église. Pourquoi l'auraient-ils engagé, *en lui demandant d'être approuvés*, à faire des actes d'un droit qu'ils lui refusent ? Suivant leur manière de penser, ces actes eussent été *nuls et de*

---

<sup>1</sup> Nous n'examinons pas ici si les pouvoirs reçus de Mgr de Nankin, qui avait donné sa démission d'administrateur, étaient toujours valables. La situation était troublée et troublante. Nous rapportons les faits, rien de plus.

*nul effet*. Ils ont cru devoir se tenir tranquilles et continuer d'exercer avec les anciennes approbations. »

M. de Poirot lui disait dans sa lettre : « Mais, vous avez bien reçu la feuille de pouvoirs des mains de Mgr Salusti. Pourquoi vos confrères n'ont-ils pas fait de même ? »

M. Amiot répliqua : « Vous dites que j'ai reçu les pouvoirs de Mgr Salusti, d'où vous concluez que <sup>p.310</sup> je le regarde comme ayant la juridiction... Voici la manière dont j'ai reçu les pouvoirs. A mon retour de la sépulture où j'avais passé quelques jours, j'étais dans mon parterre avec un de nos messieurs, occupés l'un et l'autre à examiner une plante. Mon domestique m'apporte une lettre qu'un prêtre chinois, nommé le père Lan, lui avait donnée pour me remettre. Je l'ouvre et je lis des approbations très honorables que Mgr Salusti avait la bonté de me donner *sans que je les eusse demandées et sans même le plus léger soupçon de ma part qu'il me les donnerait*. Je réfléchis à part moi sur ce que j'avais à faire, dans la conviction où j'étais que Mgr Salusti n'avait pas de juridiction. Je me déterminai à *garder ce papier*, non comme contenant des approbations dont je n'avais pas besoin, mais comme une marque de sa politesse et une preuve de sa bonne volonté à mon égard. Le lui renvoyer, eût été une espèce d'insulte ; et répondre à une honnêteté par une insulte est une conduite dont je suis incapable. Vous avouerez sans peine qu'on ne peut en conclure que je le regarde comme ayant la juridiction. »

M. Amiot explique ensuite longuement et approuve la conduite de ses confrères. « Vous aimez, écrit-il à M. de Poirot, vous aimez Mgr Salusti ; vous ne voyez que ce qui est en sa faveur ; tout ce qui n'est pas conforme à vos sentiments vous paraît téméraire, injuste, odieux même ; il n'y a rien en <sup>p.311</sup> cela qui ne soit bien ordinaire et qu'on ne voie, tous les jours.

J'aime et j'estime autant et peut-être plus que vous Mgr Salusti, parce que je l'aime et je l'estime plus solidement et plus conformément à ses véritables intérêts, que vous ne pouvez le faire ; mais comme je suis placé sous un point de vue différent de celui que vous avez choisi, je vois les

objets différemment de ce que vous les voyez...

Je pense donc, je dis et je redis que Mgr Salusti, nommé à l'évêché de Pékin par la cour de Portugal, par un privilège attaché à la couronne de ce royaume ; accepté et préconisé par le Saint-Père, qui a donné sa bulle en conformité, est véritablement évêque de Pékin. Du reste, quoiqu'il ne me conste pas *juridiquement* de la nomination, acceptation et confirmation du père Damascène à l'évêché de Pékin, j'en ai une certitude morale dans quelques écrits venus de Rome que j'ai lus. C'est un tribunal respectable qui l'assure <sup>1</sup>, j'en crois à son témoignage. Mais, comme ce témoignage n'est pas, dans le cas présent, une *preuve légale*, ou, pour mieux dire, n'est pas un instrument suffisant, dont Mgr Salusti puisse s'autoriser pour exercer l'autorité épiscopale, j'ai dit, je dis et je dirai que la nomination de la <sup>p.312</sup> couronne de Portugal, l'acceptation et la préconisation du Saint-Père n'étant point encore intimées par les *voies juridiques* établies dans l'Église et en Portugal, Mgr Salusti, véritablement évêque de Pékin, n'est point encore en *possession légale* de son évêché, et que, par conséquent, il n'a, ni ne saurait avoir aucune juridiction coactive pour être en droit de forcer les autres à lui obéir comme à leur évêque.

Mgr Salusti n'a point reçu dans les règles (c'est-à-dire *légalement* comme il le faut pour faire foi) *la Bulle du pape qui accepte la présentation*, parce que cette Bulle devait lui être intimée par la couronne de Portugal, car, suivant un article de la jurisprudence ecclésiastique, *illorum est intimare præsentationis beneficium, quorum est ad ipsum beneficium præsentare*. Jusques à présent, pas un mot de la part ou par ordre de la cour de Portugal. Est-il probable, est-il vraisemblable que si la chose était aussi avancée dans cette cour qu'elle l'est à Rome, rien n'en aurait transpiré ? Il y a là quelque chose d'incompréhensible... Quoiqu'il en soit, Mgr Salusti n'a point reçu, selon les lois de l'Église et de l'État, l'instrument qui l'autorise à se mettre en possession de son évêché ; donc la possession

---

<sup>1</sup> Allusion à la lettre du cardinal Castelli, préfet de la Propagande à Mgr Damascène, pour lui annoncer qu'il est nommé évêque. — Voir plus haut.

qu'il en a prise n'est qu'une *possession de fait*, contre laquelle quiconque peut réclamer, et qui ne lui donne aucune juridiction. Les interdits et autres peines ecclésiastiques. <sup>p.313</sup> qu'il lui prendrait envie d'infliger sont, par eux-mêmes, nuls et de nul effet. »

M. Amiot termine sa lettre en déclarant que MM. Bourgeois, d'Ollières et Cibot *peuvent, en toute sécurité de conscience, même s'ils en ont reçu de Mgr Salusti la défense, continuer d'administrer comme ci-devant, avec l'approbation de l'évêque de Nankin* <sup>1</sup>.

Conformément aux principes établis dans sa lettre, M. Amiot disait aux fidèles qui le consultaient : « Tous les missionnaires sont approuvés ; vous avez pu et vous pouvez vous confesser à qui vous voudrez <sup>2</sup>. »

\*

Cependant, en face de l'attitude calme et modérée, mais ferme, des *bonifaciens*, Mgr Salusti *leva définitivement le masque, dix jours seulement après la consécration* <sup>3</sup>. « Il leur fit signifier par écrit qu'il fallait ou reconnaître formellement le nouvel évêque ou renoncer aux fonctions de missionnaires... Ceux-ci ne laissèrent pas ignorer qu'ils ne plieraient <sup>p.314</sup> pas, parce qu'il était de leur devoir de ne pas plier <sup>4</sup>. » La rupture devenait complète, irrémédiable.

Ce fut alors, d'après le mémoire déjà cité de Mgr de Govea, une explosion de haines, de calomnies, de disputes, de scandales, dans le sanctuaire même. Dirigé par ses conseillers, MM. de Ventavon, de Poirot, de Grammont et Cipolla, tous ennemis jurés des Portugais, Mgr se met à suspendre et à excommunier les Portugais et les autres *bonifaciens* qui refusent de reconnaître en lui l'évêque légitime de Pékin ; on accuse à faux les Portugais d'avoir intercepté les bulles ; on placarde dans les couloirs de

---

<sup>1</sup> Lettre du 13 juin 1780 à M. de Poirot (Arch. de la Propag.)

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> M. Bourgeois à M. Duprez, 15 oct. 1780. ([Pièces justificatives](#), n° X).

<sup>4</sup> Lettre de M. Collas à M. Bertin, 2. oct. 1780, publiée par M. H. Cordier, en 1884, dans la *Revue de l'Extrême-Orient*. Nous la reproduisons aux [Pièces justificatives](#), n° VI.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

la chapelle de la Congrégation des ex-jésuites et aux portes de leur église, des affiches en chinois, injurieuses à l'Église, au pape, à la reine de Portugal, et qui troublent la paix entre les fidèles <sup>1</sup>. On <sup>p.315</sup> publie un livre intitulé *Des ordres sacrés*, plein de faussetés et de mensonges, tellement scandaleux que l'évêque de Nankin en défend la lecture dans son diocèse. Sur une feuille imprimée et affichée, on lit cette proposition attribuée au pape : *Les sacrements de pénitence et de confirmation, et les autres sacrements administrés par les missionnaires portugais sont nuls et sans valeur*. Mgr Salusti corrigea plus tard cette proposition, disant qu'elle avait été mal comprise et mal interprétée. Sur d'autres feuilles, dans des libelles diffamatoires et des manifestes calomnieux, dans des dissertations lues à l'église, on traitait les Portugais de Russes, d'Anglais, de rebelles, menteurs, faussaires, impies, schismatiques, mahométans, de Judas et de Satans <sup>2</sup>. C'était un débordement d'injures et de calomnies.

<sup>p.316</sup> Tout cela n'était que le prélude de faits plus graves, d'un caractère plus odieux.

Le 14 avril, Mgr Salusti fait signifier par un missionnaire chinois, François-Xavier Lan, prêtre élevé par les Pères français et membre de leur résidence, un interdit en règle, à MM. d'Ollières, Bourgeois, Amiot et Collas,

---

<sup>1</sup> « Ex eo tempore manifestius apparuere odia, calumniæ, rixæ, scandala et abominationes in ipso sanctuario. D. Episcopus habens consiliarios Ventavon, Poirot, Grammont et Cipollam, omnes infensissimos lusitanorum hostes, incepit suspendere et excommunicare lusitanos, et reliquos Bonifacianos qui nolebant eum agnoscere pastorem legitimum ecclesiæ Pekinensis... Calumniati sunt Lusitanos de interceptione Bullarum, quam quidem calumniam bullarum ipsarum adventus patefecit. Affixæ fuere in atrio ecclesiæ S<sup>æ</sup> Congregationis et ecclesiæ gallorum folia et editalia sinico idiomate conscripta, injuriosa ecclesiæ, S. Pontifici et reginæ fidelissimæ, et perturbatrix pacis et charitatis fraternæ. » (*Mémoire de Mgr de Govea, aux Pièces justificatives*, n° XIII.)

<sup>2</sup> « Prodiit in lucem liber typis impressus, cujus titulus erat *De sacris ordinibus*, in quo plurima falsa, mendacia, scandalosa dicuntur, ita ut ipse Nankinensis episcopus lecturam ipsius prohibuit in Nankinensi dioecesi. Inter cætera autem quæ in uno folio dicebantur, hæc erat propositio, S. Pontifici tributa : *Sacramenta Pænitentia, confirmationis et cætera alia sacramenta a Lusitanis administrata, esse nulla et inter res non computandas posita* ; licet postea D. Episcopus correxit hanc propositionem tanquam male ab interpretibus intellectam. In istis foliis Lusitani comparabantur Russis, Anglis, schismaticis, et multa alia debachabantur in loco verbo Dei prædicando destinato. » (*Mémoire de Mgr de Govea*). — Voir, pour plus de détails, les lettres de M. Bourgeois à M. Duprez, de M. d'Ollières à son frère, et de M. Collas à M. Berlin (2 oct. 1780), *Lettre collective* déjà citée.

qui refusent la feuille d'interdit, Mgr n'ayant aucune juridiction. M. Cibot l'accepte comme preuve authentique d'une juridiction usurpée <sup>1</sup>.

Le lendemain, à la chapelle de la Congrégation, M. d'Ollières met les congréganistes réunis au courant de la situation, il lit la constitution de Boniface VIII concernant les bulles, et leur déclare qu'en vertu de la bulle *Injunctæ* « les pouvoirs des prétendus interdits continuent et continueront aussi longtemps qu'un évêque légitimement consacré ne les retirera pas <sup>2</sup>. » M. d'Ollières ne connaissait ni les demi-mesures, ni les calculs de la prudence. D'une nature loyale, ardent et décidé, il allait droit devant lui sans se laisser arrêter par les conséquences <sup>p.317</sup> prévues de ses actes, guidé seulement par ce qu'il croyait être le devoir.

A la première nouvelle de sa déclaration publique, grand émoi dans le camp des *salustiens*, et grande colère. Les épithètes les plus injurieuses circulent de bouche en bouche ; elles sont colportées, de maison en maison, chez les néophytes. Mgr de Delcon, piqué au vif, attaque l'insolent prédicateur, M. d'Ollières, dans deux imprimés, où la passion se mêle à la calomnie. Les *salustiens* français et l'italien Cipolla lui font écho ; la gamme entière des termes de mépris est parcourue. Mgr de Delcon publie contre lui un mandement de la dernière violence, où, entre autres épithètes mal sonnantes, il l'appelle *langue percée, lèvres brûlées de jalousie* <sup>3</sup>. Mgr Salusti le compare à Mouton et à Donat ; il ne recule pas devant des accusations déshonorantes, que la plume se refuse à transcrire <sup>4</sup>.

Enfin, le 17 juin, il fulmine l'excommunication contre ce missionnaire aimé et vénéré de tous les fidèles. *M. de Ventavon, l'âme et l'appui du parti salustien, le directeur secret de toutes leurs démarches, lui fait remettre, en sa présence par un domestique cette excommunication, qui sera, huit*

---

<sup>1</sup> Mêmes lettres de MM. d'Ollières, Bourgeois et Collas, et *lettre collective*.

<sup>2</sup> Lettre de M. Bourgeois à M. Duprez, 15 oct. 1780.

<sup>3</sup> Même lettre de M. Bourgeois, 15 octobre 1780.

<sup>4</sup> Après ces accusations, il ajoute : « Tu deglutisti hunc bolum ea animi alacritate qua deglutis pocula vini. » (M. Bourgeois, même lettre).

jours plus <sup>p.318</sup> tard, affichée en chinois, aux portes des églises <sup>1</sup>. En voici un extrait :

« Quoique j'aye peu de vertu et que je ne sois point propre du tout à une haute dignité, cependant j'ai obtenu de la miséricorde divine d'être évêque. Sans respect humain et sans crainte j'ose observer les usages reçus pour dissiper l'ignorance. Comment se fait-il que dans l'église septentrionale (des Français) il y ait encore cet audacieux réfractaire à mes ordres, le nommé Dollières ? Pour faire l'histoire de sa corruption et de son désordre, je le compare assez heureusement, à ce qu'il me semble, à un homme plein d'ulcères, couvert de sang et de pus... » L'excommunication se termine ainsi : « A ce moment, j'use de l'autorité qui m'a été donnée par le souverain-pontife, je prends le nommé Dieudonné Dollières, chef des révoltés de l'église septentrionale, je le chasse de mon troupeau et je le livre à Satan <sup>2</sup>. »

Cette excommunication, qui eut un douloureux retentissement parmi les néophytes de la ville et dans toute la province, devait être suivie, quelques jours après, de celle de M. d'Espinha, missionnaire portugais, puis le 27 septembre 1780, de celle du père Eusèbe de Citadella, propagandiste, qui n'avait pas adhéré à la consécration de l'évêque.

<sup>p.319</sup> Ces mesures produisirent, il faut l'avouer, un effet contraire à celui que Mgr Salusti et ses partisans en attendaient. *Ils espéraient entraîner à eux la foule des quatre mille chrétiens de Pékin, dont une centaine fréquentait jusque-là l'église des propagandistes* <sup>3</sup>, or, un très petit nombre seulement abandonna les *bonifaciens* ; échec imprévu, qui déjoua les calculs de quelques meneurs, qui comptaient sur une défection en masse pour s'emparer plus facilement des biens de la mission française.

M. Martial Cibot, un des missionnaires les plus instruits et les plus

---

<sup>1</sup> Lettre de M. Collas à M. Bertin, 2 octobre 1780 (Arch. S. J.)

<sup>2</sup> Même lettre de M. Bourgeois du 15 oct.

<sup>3</sup> Mêmes lettres de MM. Bourgeois et Collas.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

dévoués de la dernière heure de la Compagnie de Jésus en Chine, écrivait, vers la fin de 1779, à un de ses vieux amis de France, M. Brotier, ex-jésuite : « La grande mission de Chine ne fait plus que se soutenir sur les flots. Périssent plutôt ma droite que de révéler à l'Europe jusqu'où vont nos désolations et nos agonies. » Elles allèrent si loin qu'elles lui portèrent un coup mortel. « La fatale destruction de la Société, dit M. Bourgeois, lui avait donné le premier coup de la mort ; les écarts et les scandales qui sont survenus, l'ont achevé. Il est mort le 8 août 1780 de la mort des saints. » Avant de rendre le dernier soupir, il recueillit ses forces pour prier M. Bourgeois, son confesseur et ami, de faire savoir à ses anciens confrères, MM. de Ventavon, de Poirot et de Grammont, tous trois <sup>p.320</sup> devenus ses adversaires, qu'il les portait dans son cœur et qu'il mourait leur ami. « Dites-leur bien, ajouta-t-il, que je les aime, mais que je les plains ; ils sont sortis de leur voie. <sup>1</sup> »

C'était la première victime des *salustiens*. Quelques mois après, le père d'Ollières le suivait dans la tombe, frappé d'apoplexie. Malgré sa fermeté d'âme et l'énergie de sa foi, il n'avait pu résister à cette terrible épreuve de l'excommunication, affichée partout et conçue en des termes si durs et si injurieux. Mgr Salusti, qui redoutait son inflexible droiture et son influence considérable sur les néophytes, ne sut pas, après cet acte de rigueur, se tenir dans les bornes de la modération. « Dieu sait, écrit M. Bourgeois, tout ce qu'on a fait, dit, prêché et affiché depuis son excommunication... Nos malheurs sont toujours allés en croissant. Le père d'Ollières n'a pu y tenir. Il en a été la victime ou plutôt le martyr. Il mourut le 24 décembre 1780. » M. Bourgeois ajoute : « En apprenant sa mort, quels cris lamentables jetèrent nos chrétiens de la ville et ceux des provinces ! » Apôtre zélé, charitable, il était l'idole de la chrétienté. La mesure dont on l'avait si indignement frappé, au lieu de le diminuer aux yeux de ses néophytes, ne fit que le grandir et donner à ses hautes vertus un nouveau lustre.

---

<sup>1</sup> Même lettre de M. Bourgeois du 15 oct.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

p.321 Le père Louis Collas, mathématicien du palais, ancien président du tribunal, intimement lié par une vieille et persévérante amitié au père d'Ollières, fut tellement impressionné par la mort subite de son ami qu'il ne put dominer la douleur immense qu'il en ressentit. Il mourut le mois suivant, le 22 janvier 1781.

Ainsi, en quelques mois, trois victimes de la persécution des *salustiens* ! Des missionnaires français qui furent toujours et malgré tout fidèles à leur devoir, il ne restait plus que MM. Amiot et Bourgeois.

@

## CHAPITRE ONZIÈME

@

Procès intenté à M. Bourgeois par M. de Ventavon. — M. de Grammont nommé administrateur des biens de la mission française.

p.323 La consécration de Mgr Salusti, son administration et les censures portées contre les *bonifaciens*, furent suivies d'entreprises hardies sur le temporel de la mission française <sup>1</sup>.

Il prétendit s'emparer des biens des ex-jésuites et en disposer à son gré, *ces biens*, disait-il, *étant du ressort de l'Église* <sup>2</sup>. Pouvait-il ignorer que « M. Bourgeois était autorisé par Sa Majesté à les administrer et que la congrégation de la Propagande ne demandait pas mieux qu'ils fussent conservés et administrés par lui ? <sup>3</sup> » Mais il espérait « avec p.324 l'acquit du temporel, fortifier prodigieusement le spirituel, c'est-à-dire, par ce moyen, étendre plus facilement sa juridiction en gagnant les chrétiens <sup>4</sup>. » Ce but était d'autant plus tentant, qu'il « voulait pouvoir écrire qu'il était maître de tout et que tout était fini <sup>5</sup>. »

*Ne voulant cependant pas paraître* dans cette opération, il nomma de sa propre autorité M. de Ventavon administrateur des biens de la mission <sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Rapport au ministre de la Marine, 8 août 1782. (Arch. de la Marine).

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> L'archevêque de Séleucie, nonce apostolique en France, à. M. de Castries, ministre de la Marine. Paris, 26 mai 1783. (Arch. de la Marine).

<sup>4</sup> M. Bourgeois au ministre de la Marine, 11 novembre 1780. (Arch. de la Marine).

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> Cette nomination à la charge de procureur ne semble pas avoir été la seule. M. de Ventavon prétendait avoir été nommé économiste avec M. Bourgeois, en 1776, par Mgr de Nankin, qui, du reste, s'était contenté de conseiller aux ex-jésuites de les nommer, et M. Bourgeois le fut seul. Dans le *libellus* adressé le 31 décembre 1781 au comte Fu, il dit que le Souverain-Pontife *misit huc litteras, anno Christi 1775, quibus me designavit ut cum Fr. Bourgeois simul gubernarem domus nostræ negotia*. Aucune lettre semblable n'a existé. De plus, en déc. 1782, il écrit au Préfet de la Propagande : *Cum fuerim à D. Nankinensi nominatus bonorum œconomus, parem habens cum D. Bourgeois auctoritatem...* Et, à la fin de cette même lettre, il avoue que ce n'est pas précisément l'évêque de Nankin qui l'a nommé, mais le père Joseph : « *Petenti enim mandarino quisnam tradiderat documentum quo ego et D<sup>nus</sup> Bourgeois œconomi constituebamur... respondere directe non poteram esse Josephum à S<sup>ta</sup> Theresia prius vicarium,*

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

p.325 C'était une première prise de possession. M. de Ventavon lui avait déjà remis les contrats annuels confiés à sa garde par M. Bourgeois, à la nouvelle de la suppression de la Compagnie <sup>1</sup>.

Investi de cette charge tant désirée, M. de Ventavon saisit la première occasion favorable de faire valoir ses prétendus droits. La mission française possédait aux environs de la ville, à *Cougan* (ou Kou-gan), des terres affermées à des colons chinois. En 1780, de terribles inondations vinrent dévaster les champs, et les fermiers refusant de payer les redevances, M. Bourgeois envoie un collecteur pour les recouvrer. Les colons résistent et portent plainte à M. de Ventavon, qui prend leur défense en revendiquant ses droits d'administrateur. *Il essaye même de faire passer en ses mains les revenus des terres ; mais la Providence fait avorter tous ses stratagèmes* <sup>2</sup>.

Alors, il somme M. Bourgeois de lui livrer tout p.326 le temporel ; il insiste, il menace, il dit qu'il ne reconnaît pas les ordres du roi, que l'évêque seul a le pouvoir de nommer l'administrateur, que ce pouvoir lui vient du pape, auquel les biens appartiennent. M. Bourgeois, fort de ses droits, reste inébranlable.

« En désespoir de cause, écrit M. d'Ollières, il décide, d'accord avec MM. de Poirot et de Grammont d'aller par les grandes voies des tribunaux, des grands, de l'empereur même <sup>3</sup>, » et il porte l'affaire à l'empereur <sup>4</sup>.

---

ne periculosus requisitionibus locum darem... Generaliter ego respondi : ab eo factum et traditum documentum qui erat ad hoc à summo Pontifice deputatus. » (Arch. de la Prop.)

<sup>1</sup> M. Bourgeois à M. Duprez, 17 novembre 1781 ; — M. de Ventavon à la congrégation de la Propagande, 15 septembre 1780 : « Immediate post D. Episcopi consecrationem, in ipsius manibus deposui contractus annuos quos D. Bourgeois, habita suppressæ societatis notitia, mihi tradiderat. » (Arch. de la Prop.)

<sup>2</sup> Lettre déjà citée de [M. d'Ollières à son frère](#).

<sup>3</sup> Lettre à son frère déjà citée.

<sup>4</sup> *Mémoire* au ministre de la Marine, M. de Castries, mars 1781 : « Les trois missionnaires ex-jésuites (MM. de Ventavon, de Grammont et de Poirot) veulent s'emparer des biens de la mission et s'en portent publiquement pour les administrateurs. Les opposants ne peuvent les défendre qu'en montrant les ordres de MM. de Sartines et Bertin, alors ministres du roi. On refuse de les reconnaître ; on ose dire qu'il sont supposés, ou tout au moins insuffisants, puisque ces biens sont du ressort de l'Église. » (Archives de la Marine). — M. Bourgeois à M. Duprez, 17 nov. 1781 : « L'Evêque Salusti et celui (de Ventavon) qui suivait son parti,

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Injustement attaqué, M. Bourgeois croit de son <sup>p.327</sup> devoir de défendre son administration et ses droits. La France l'avait nommé économiste, le nonce apostolique avait approuvé en cela la conduite du ministre de la Marine, et l'application définitive des biens était l'objet d'une correspondance diplomatique entre Rome et Paris. En attendant la solution, M. Bourgeois administrait légalement.

Le comte Fu était chargé par l'empereur des intérêts des Européens à Pékin. M. Bourgeois lui fit remettre, le 9 décembre 1780, le libelle suivant :

« L'Européen François Bourgeois salue par les présentes Votre Autorité et vous signifie avec respect ce qui suit. Depuis que des églises ont été élevées à Dieu dans Pékin, chacune a toujours eu un procureur unique chargé de régir les affaires domestiques, de prendre soin des biens de la maison et de pourvoir aux besoins de tous. Ledit procureur ne peut être constitué par nous en particulier, mais son institution venait d'Europe. Lorsque ledit procureur ne pouvait plus remplir sa charge à cause de la vieillesse ou par un autre motif et qu'il devenait opportun de le changer, on envoyait des lettres en Europe pour qu'un autre fût désigné pour lui succéder dans cette charge avec capacité. C'est ainsi que moi, François Bourgeois, du temps où la Société de Jésus existait, je fus établi procureur. L'empereur sut que j'étais procureur, de même qu'il sut que mes compagnons et moi étions des religieux de cette Société. <sup>p.328</sup> La dite Société ayant été supprimée, le roi de France voulant prévenir le danger de troubles parmi nous et le danger de la dispersion, en l'année 42 de l'empereur régnant (1777 de l'ère chrétienne), expédia des lettres où il disait : *je sais qu'auparavant, lorsque la Société existait, vous avez très bien géré les affaires de cette église ; je crains qu'après l'extinction de la*

---

voulurent s'emparer des biens de la mission. L'évêque ne paraissait pas ; mais il soutenait et approuvait les entreprises de son partisan. J'avais ordre du roi de ne pas permettre que personne touchât à ces biens. Je m'opposai ; alors on porta l'affaire à l'empereur. » Et le 28 oct. 1781, il écrit au même : « un des nôtres (M. de Ventavon) voulut s'emparer par voie de fait de la régie du temporel de la mission : appuyé et comptant sur des protections, il conduisit l'affaire jusqu'à l'empereur. » (Arch. S. J.)

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

*Société, votre manière d'agir soit changée, d'où pourraient survenir des troubles ; c'est pourquoi je déclare par les présentes élire ledit François Bourgeois procureur de cette maison et veux que les sujets de cette église et toutes les affaires lui soient soumises.*

Il ajoute : *Ceux que j'enverrai dans la suite devront aussi vous obéir, vous devez les en instruire afin qu'ils puissent vous succéder.*

J'ai en mains ces lettres pour en attester.

En l'an 44 de l'empereur régnant (en 1779), j'ai reçu une autre lettre par laquelle il m'est spécialement recommandé par le même roi des chrétiens, de veiller avec soin aux biens de l'église, de ne pas souffrir que quiconque me dispute la charge d'en prendre soin, ni m'arrache ce droit par violence. J'ai cette lettre chez moi comme témoignage.

Il y a maintenant des hommes qui veulent chercher chicane à propos des biens qui m'ont été confiés, m'enlever la procure, troubler les coutumes européennes établies ici depuis 200 ans.

p.329 J'apprends que Votre Seigneurie a pris la résolution de terminer cette affaire. Je la prie de ne procéder qu'avec prudence. C'est ce que je veux lui faire comprendre et la prie de comprendre par cette lettre <sup>1</sup>. »

Ce procès, dont nous n'avons pas à suivre les diverses péripéties, a été longuement raconté par les deux partis, mais, sur plus d'un point, d'une façon bien différente.

Il nous semble donc plus sûr de recourir au témoignage de Mgr de Govea, dont personne ne peut mettre en doute la parfaite impartialité, ni, comme nous le verrons bientôt, la connaissance de la cause dans ses moindres détails.

---

<sup>1</sup> Au bas de cette lettre on lit : « Les missionnaires soussignés avons lu attentivement cet écrit en latin et l'autographe chinois dont il est la traduction et nous attestons que c'est bien le même sens dans chaque pièce. In fidem subscribimus : André Rodriguez, Joseph Bernard, Hyacinthe Paul, Mathieu de Sequeira. C'est M. Espinha qui a traduit fidèlement le *libelle* du chinois en latin. »

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

On lira aux *Pièces justificatives* les lettres ou le mémoire qu'il écrivit, en 1785, à la Propagande, sur ce procès et sur les tristes événements qui désolèrent alors le diocèse de Pékin. Contentons-nous d'en citer ici quelques passages sur le sujet qui nous occupe présentement.

Il écrit le 4 octobre 1785 : « Au mois de décembre 1780, M. de Ventavon présenta au comte <sup>p.330</sup> ministre une requête par laquelle il accusait M. Bourgeois de ne pas vouloir lui rendre compte de l'avoir et des dépenses de la mission... Que de mensonges, de calomnies, de paroles injurieuses et indignes d'un prêtre ! Son Éminence les lira dans l'acte d'accusation <sup>1</sup>. ».

M. Bourgeois fut cité au palais, les 22, 23 et 24 <sup>p.331</sup> décembre 1780, pour répondre aux griefs qu'on lui reprochait <sup>2</sup>.

« Ce procès, écrit M. Amiot à M. Bertin, déshonorant pour des hommes de notre profession, discuté en pleine cour par des commissaires nommés par l'empereur, a mis, non seulement la mission à deux doigts de sa perte, mais a failli encore entraîner la ruine totale de toutes les autres missions. »

Dans son mémoire, Mgr de Govea s'exprime sévèrement, et avec raison, sur ce procès intenté à M. Bourgeois : « MM. de Ventavon, de Grammont et

---

<sup>1</sup> « Apparuit in ipso tribunali gentilico Joannes Mathseus de Ventavon, ex-jesuita gallus, accusans Franciscum Bourgeois ex-jesuitam etiam gallum, et suum antiquum superiorem, eo quod ipse Bourgeois nolebat illi dare rationem pecuniarum et expensarum, de quibus illetantum habebat intérim administrationem. Quæ autem mendacia, quæ calumniæ, quæ injuriosa et indecentia viro ecclesiastico verba, Eminentia vestra leget in ipsa accusatione. » Mgr de Govea envoya à Rome le procès avec la requête de M. de Ventavon. Nous en avons une copie. Voici quelques passages de la requête : « Joannes de Ventavon aliique libellum hunc reverenter præsentamus comiti ad clare mani festandum eas quas patimur injurias. Ego Ventavon et Franciscus Bourgeois moramur simul in eadem ecclesia... Bourgeois, præter expectationem meam, aliquot abhinc annis bona domus usurpando (!) fecit ut ego et alii pateremur innumeras injurias, ipsa etiam bona domus *damnum aliquod* subirent... Qui Pekini degimus Europæi intra et extra urbis muros, habemus in apothecis agrisque bona, quæ per magnum imperatoris beneficium nobis comparare potuimus ad congruam sustentationem. Hæc inter bona, alia sunt ab imperatore donata, alia parentum ac amicorum beneficio oblenta, proprio etiam ære, ex Europa allato, empta alia, *quæ tamen omnia imperatoris sunt, utpote bona in suo imperio sita*. Per magnum etiam imperatoris beneficium permissum est nobis Europæis hominibus ut juxta mores nostros domestica nostra curemus negotia. » Il n'est pas question dans cette requête peu digne d'un Français des libéralités des rois de France.

<sup>2</sup> M. Bourgeois à M. Duprez, 28 oct. 1781.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

de Poirot vinrent, dit-il, à ce tribunal des payens demander à l'empereur le partage des biens de l'église française entre les six Français survivants. A force d'argent, ils obtinrent ce partage injuste et inique, et ils firent cette chose inique et scandaleuse sans aucune crainte <sup>1</sup>. »

« *La protection l'emporta sur le Droit*, dit M. Bourgeois <sup>2</sup>.

En effet, les commissaires, dans le compte-rendu des débats envoyé à l'empereur, s'expriment en ces <sup>p.332</sup> termes : « Depuis 45 ans que Votre Majesté est sur le trône, les Européens n'ont donné aucun sujet de plainte contre eux ; on n'a eu qu'à se louer de leur conduite. Maintenant, Bourgeois et de Ventavon se disputent entre eux le droit d'administrer le temporel de leur maison. Le premier dit avoir été nommé à cet office par son roi, et produit, pour le prouver, un brevet qui lui a été envoyé à ce sujet. L'autre ne reconnaît point l'authenticité de ce brevet, parce qu'il n'est revêtu, dit-il, d'aucun signe qui puisse faire foi ; il ajoute que les Européens qui sont ici, étant hommes d'Église, doivent obéir au chef suprême de cette église dont ils ont reçu leur mission ; d'où il conclut que lui Ventavon, *ayant été nommé par le pape à la place d'administrateur ou économ* (!) il doit faire les fonctions attachées à cet emploi. Dans l'ignorance où nous sommes des coutumes et des langues d'Europe, nous ne saurions décider pour ou contre dans cette affaire, sans risquer de nous tromper. Il nous paraît que Votre Majesté peut la terminer en réglant que chaque Européen gouvernera à son tour pendant l'espace d'une année la maison dont il est l'un des membres... Par tout ce qui nous a passé par les mains, nous sommes en droit de conclure que Bourgeois n'a pas administré suivant les bonnes règles et que Ventavon n'est pas exempt de cupidité. »

En faisant tenir ce document à M. Bertin, M. Amiot observe que « la prudence qu'ont eue les <sup>p.333</sup> commissaires de ne pas prendre parti dans

---

<sup>1</sup> « Apparuerunt in ipso tribunali gentilico J. Ventavon, J.-J. de Grammont et Al. de Poirot supplicantes ab imperatore divisionem bonorum ecclesiae gallicae per omnes sex qui existebant. Vi pecuniae divisionem hanc injustam et iniquam fuerunt consecuti... Rem hanc iniquam et scandalosam sine timore aliquo perfecere. »

<sup>2</sup> Lettre à M. Duprez, 28 oct. 1781.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

une cause qu'ils ont envisagée comme étant indigne de leur gravité et fort au-dessous de leur état, parce qu'il ne s'agissait que du temporel, dont quelques-uns voulaient dépouiller ceux qui en étaient pourvus et dont ceux qui en étaient pourvus ne voulaient en aucune manière se dessaisir, cette prudence a charmé le monarque, édifié les grands et sauvé la mission... Il n'y a eu de tansés que MM. Bourgeois et de Ventavon <sup>1</sup>. »

L'empereur, après avoir lu le compte-rendu, répondit par ces quelques mots : que cela se fasse ainsi.

Le jour fixé pour mettre fin à cette grande affaire, est-il dit dans la même lettre de M. Amiot, tous les Européens, sans exception, furent mandés au palais. Ils s'y rendirent à la pointe du jour, suivant l'usage, et y attendirent la décision de leur sort, car ils ignoraient alors la décision qui avait été prise. Vers les 9 heures, ils furent introduits dans l'appartement du Ta-Jin (commissaire), qui était chargé d'annoncer les intentions de Sa Majesté. Le Ta-Jin et les mandarins qui lui faisaient escorte nous reçurent très poliment et nous firent asseoir. Un début si honnête dissipa toutes les craintes. Le Ta-Jin prenant <sup>p.334</sup> alors la parole, dit avec bonté :

— Les rois d'Europe sont trop éloignés d'ici pour pouvoir vous gouverner. L'intention de l'empereur est que chacun de vous gouverne à son tour, pendant le cours d'une année, la maison dont il est membre. Y consentez-vous volontiers ?

La réponse est aisée à deviner.

— Cela étant, reprit-il, que chacun de vous prenne un des billets fermés qui sont sur cette table.

Il y avait pour chaque maison autant de billets que d'Européens qui la composaient, et chaque billet était marqué d'un chiffre, ou pour mieux dire, d'un caractère chinois, qui désignait la quantième année que gouvernerait celui qui l'aurait tiré. Sur mon billet était le caractère six. Ainsi on marqua

---

<sup>1</sup> Lettre du 22 mai 1781.

sur le registre que je gouvernerais la sixième année. M. de Grammont trouva sur son billet le caractère un, et ce fut lui qui fut inscrit pour la première année. Au surplus, dit le Ta-Jin, vous vous accommoderez entre vous. Il nous suffit à nous de savoir à qui nous devons nous adresser dans les occasions qui pourront se présenter <sup>1</sup>. »

p.335 M. de Grammont et ses amis, MM. de Ventavon et de Poirot triomphaient : ils étaient arrivés à leur fin, ils avaient conquis l'administration des biens de la mission, ils en avaient éloigné M. Bourgeois.

M. de Grammont, le nouvel administrateur, ne semblait pas indiqué pour cette charge, car il ne portait pas en lui un cœur français. « Lors de la dissolution de la Société en France (1763), écrit M. Amiot à M. Bertin à la date du 17 août 1781, il se réfugia à Gênes où il apprit la théologie. C'est là peut-être qu'il a puisé ces principes antifrçais par lesquels seuls il se distingue ici, car jusqu'à présent il n'a servi ni la mission, ni l'empereur... Comme tout est p.336 en trouble aujourd'hui dans notre maison, le Sr Grammont que le sort a fait procureur pendant le cours de cette année, s'est regardé comme ayant le droit d'inspection de tout. En conséquence, il s'est emparé de tout ce qui était à l'adresse de M. Bourgeois et a exigé que

---

<sup>1</sup> M. de Ventavon, dans une lettre à l'archevêque de Paris, Mgr de Beaumont, 30 août 1781, raconte la révolution opérée dans l'administration des biens, mais il ne dit pas qu'il en a appelé lui-même à l'empereur. Mensongèrement, il prétend que ce sont M. Bourgeois et ses amis. A la même date, il fait part au nonce de Paris du triomphe des trois dissidents, en ces termes si exagérés, qu'ils frisent le ridicule : « Sit nomen Domini benedictum cujus speciali Providentiæ et patrocínio mutationem hanc tribuimus. De inopinata revolutione quæ sanctam sedem ab innumeris tricus nos christianosque nostros a tot vexationibus exemit. — Si litem obtinuissent adversarii, vel sub illorum durissimo jugo vitam ærumnis plenam ducere (!), vel e *Sinis* discedere nobis et missionariis S<sup>æ</sup> Cong<sup>nis</sup> et Episcopo ipsi necesse erat (!). Nunc tandem affulget spes quod hæc missio, modo novi veniant in auxilium missionarii quibus multa loca sunt destituta omnino, suum pristinum splendorem sit recuperatura. » (Arch. de la Prop.)

— Dans un long mémoire adressé à la Propagande et intitulé *Res Pekini gestæ currente anno 1781* Arch. de la Prop.) il raconte également et *pro domo sua* qu'il a été nommé administrateur par Mgr de Nankin et le père Joseph, puis que M. de Grammont a été, après le procès, désigné économe par le sort. Il recommande de ne montrer cette relation qu'aux vrais amis et de ne pas l'envoyer en France : *Hanc relationem nollem manifestum fieri nisi veris amicis, multo minus vellem in Galliam transmitti*. Pourquoi cette recommandation ? Ne fait-elle pas douter, et avec raison, de la sincérité et de la véracité de la relation ?

les particuliers lui donnassent un état des effets qui le concernaient. Je le lui donnai par le canal de M. Bourgeois, qui est le seul que je reconnais pour économiste, parce que le roi l'a constitué tel... Votre Grandeur paraît être persuadée que j'ai quelque crédit sur l'esprit de nos trois dissidents (de Grammont, de Ventavon, de Poirot). Je la supplie de vouloir bien se détromper. J'ai fait tout ce qu'on peut faire humainement pour leur faire embrasser le parti de la raison et du devoir ; tous mes efforts ont été inutiles. Mon exemple aurait dû, ce semble, faire quelque impression sur eux, parce qu'après tout, je suis l'ancien, et j'ai trente ans de mission ; mais leur refrain a toujours été : *nolumus hunc regnare super nos*. Le plus obstiné des trois a été le Sr de Grammont, lui que les liens de la reconnaissance auraient dû attacher à M. Bourgeois, qui a fait, pour lui procurer le bien-être, plus qu'il n'avait fait pour personne <sup>1</sup>. »

p.337 Les trois dissidents sont au pouvoir ; ils ont en main tous les biens de la mission, ils les administrent et sans contrôle, ou plutôt, ils se contrôlent eux-mêmes. Après avoir tant reproché à M. Bourgeois (reproche immérité) d'agir à sa guise et avec indépendance, ils croiront ne pouvoir mieux faire que de l'imiter.

Le premier acte d'autorité de M. de Grammont est d'inviter Mgr Salusti à fixer sa résidence à Saint-Sauveur avec MM. de Ventavon, de Poirot, Panzi, Bourgeois, Amiot et le nouvel économiste.

Puis, de concert avec MM. de Ventavon et de Poirot, il procède au partage des revenus de la mission entre les missionnaires français. M. de Ventavon avait, jusque-là, soutenu que ces revenus se montaient à près de 12.000 taëls, et dans le libelle qu'il remit au tribunal, en décembre 1780, il

---

<sup>1</sup> M. Amiot écrit encore à M. Bertin, 28 nov. 1781 : « Tout est actuellement dans le plus grand désordre parmi les missionnaires français de Pékin. Chacun veut y vivre à sa fantaisie sans s'astreindre à aucune règle. MM. Bourgeois, Panzi et moi, votre petit serviteur, suivent les anciens usages et ne s'écartent en rien de ce qui avait été établi par leurs prédécesseurs dans la même carrière. MM. de Ventavon, Poirot et Grammont, après avoir fait déposer M. Bourgeois de son emploi d'administrateur du temporel, se sont nantis eux-mêmes de toutes les possessions françaises et en font tel usage qu'ils jugent à propos. M. de Grammont surtout s'est conduit et continue à se conduire à l'égard de M. Bourgeois avec une indécence difficile à croire, plus difficile encore à exprimer. »

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

accusait l'ancien administrateur de mettre de côté, chaque année, à son profit, 5.000 taëls. Au pouvoir, ces messieurs purent voir par eux-mêmes ce qu'il y avait de fondé dans ces affirmations intéressées. De leur <sup>p.338</sup> aveu, la mission n'avait que 6.000 taëls de rentes. Sur cette somme, M. de Grammont commença par allouer hors part à l'économiste 1.600 taëls, et, à titre de *compensation*, à ses deux amis et à lui, 500 taëls. Les autres 4.000 taëls de revenus furent distribués en parties égales aux six ex-jésuites survivants ; 650 *onces* environ à chaque missionnaire <sup>1</sup>.

Comme on le voit, M. de Grammont se fit la part du lion dans les revenus et n'oublia pas ses deux fidèles amis.

M. Raux, lazariste, qui remplaça à Pékin les ex-jésuites et hérita, après entente entre les cours de Rome et de Paris, de tous les biens de la mission française, écrira, le 23 novembre 1786, à la Propagande, que ce partage fut scandaleux : *Bona* <sup>p.339</sup> *temporalia quæ tanto cum scandalo divisa fuerunt*. N'avait-on pas le droit de s'attendre à une meilleure et plus équitable administration de la part des trois missionnaires qui avaient crié si haut au scandale quand M. Bourgeois gérât le temporel de la mission.

Le but poursuivi par M. Bourgeois était de ne pas livrer les biens aux missionnaires de la Propagande, parce que ces messieurs étaient étrangers ; il voulait les remettre à une congrégation française, désignée par le roi de France et agréée par le souverain-pontife, laquelle continuerait une œuvre fondée et soutenue par la France. En cela, il était guidé par un beau sentiment patriotique. Pour atteindre ce but, il lui sembla de toute

---

<sup>1</sup> M. de Ventavon, écrit, le 6 sept. 1781, au préfet de la Propagande, que M. de Grammont a introduit Mgr Salusti dans la résidence de Saint-Sauveur, et il ajoute : « Ecclesiæ septentrionalis seu missionariorum gallorum in qua, *computato D<sup>no</sup> episcopo*, sumus *septem Europæi* (Salusti, Poirot, Grammont, Ventavon, Panzi, Bourgeois, Amiot), redditus ad sex mille uncias argenti perveniunt. (Arch. de la Prop.)

Le 20 sept. 1782, il écrit au même préfet de la Propagande : « Ex redditibus qui ad sex mille uncias argenti circiter perveniunt detracta summa 1600 taelium pro æconomio, et alia 500 taelium in compensationem bonorum cantoniensium (!) quam nobis, scilicet mihi, D<sup>o</sup> de Poirot et de Grammont retinuimus, tot fecimus partes, quot missionarii Europæi in nostra ecclesia sumus, et unicuique suam quoad 640 aut 650 uncias pervenire potest, annuentibus mandarinis qui factum approbarunt, tribuimus. » (Arch. de la Prop.)

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

nécessité de conserver l'administration du temporel jusqu'au jour où cette congrégation remplacerait les ex-jésuites. Les missionnaires français, les plus anciens et les plus estimés, l'approuvaient et sa conduite n'était en rien opposée aux instructions du cardinal Castelli. En outre, il savait que Paris et Rome étaient en pourparlers à ce sujet. La sagesse demandait qu'on attendît leur décision, et, en attendant, qu'on maintînt *in statu quo* les biens de la mission française. C'est à cela que s'employa M. Bourgeois, malgré toutes les plaintes et les oppositions, avec une fermeté persévérante et une louable habileté. p.340

Nous voudrions croire que les vues de M. de Ventavon et de ses amis furent également pures et désintéressées dans la lutte qu'ils soutinrent avec une âpreté si peu religieuse contre leur ancien supérieur. Ce qui se dégage de cette lutte et du procès qui la termina, c'est que ces messieurs visaient, avant tout, à écarter de la gestion des biens un missionnaire qui leur était antipathique, et à s'emparer de cette gestion, ou du moins, à la partager avec lui. A cette fin, ils ne reculèrent devant aucune accusation, devant aucune démarche. Toutefois, pour justifier leur opposition, ils disaient et ils écrivaient que leur seul et unique but était de défendre l'honneur et les droits de la Papauté contre des religieux révoltés.

Le procès que Mgr de Govea appelle inique et scandaleux, mit le comble à leurs désirs.

Mais, à la nouvelle de ce changement inattendu dans l'administration du temporel, nombreuses furent les réclamations en France et en Chine. Le roi, les ex-jésuites de Pékin restés fidèles à M. Bourgeois, les ex-jésuites des provinces qui restaient sans ressources, protestèrent vivement, mais inutilement. Lorsque Mgr de Govea arriva à Pékin, en 1785, il trouva les nouveaux administrateurs en fonction, au grand détriment de la mission française <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> *Mémoire* déjà cité de Mgr de Govea : « In hoc statu permanserunt (tres ex-jesuitæ) usque ad hunc annum (1785), clamante rege christianissimo, qui dederat administrationem Francisco Bourgeois ; clamantibus patribus gallis in provincia de Huquam occultis, qui sine

p.341 Quant à M. Bourgeois, quelle fut son attitude au milieu des tristes événements que nous venons de raconter ?

La lettre de M. de Sartines, du 24 janvier 1779, n'avait pas été pour lui seulement une prolongation officielle du mandat qui lui avait été confié trois ans auparavant au sujet des biens de la mission, mais une approbation de son administration, un encouragement à persévérer dans la même voie. Toutefois, les félicitations et les réconforts venus de France ne l'empêchèrent pas de ressentir très vivement les oppositions persévérantes des dissidents ; il avait souffert de leurs critiques injustes, de leurs intrigues déloyales et de leurs calomnies ; il souffrit plus encore, à partir de 1779, de leurs attaques violentes et de leurs accusations. Le procès de 1780 lui fit au cœur une plaie profonde, la plus douloureuse peut-être de sa vie de missionnaire, surtout quand il vit p.342 le déplorable effet, produit par ce procès sur les néophytes. Sa correspondance reflète les immenses tristesses de son âme, à cette époque. Malgré tout, ce qui domine en lui, au plus fort de ses épreuves, c'est sa résignation, c'est sa parfaite soumission à la volonté de Dieu, c'est une paix surnaturelle, inaltérable. « Ne pleurez pas sur moi, écrit-il à M. Duprez, son ancien collègue à Pont-à-Mousson et le confident de ses pensées ; pleurez sur les malheurs de la religion et de notre chère mission. Adorez avec moi les desseins de Dieu ; ils sont impénétrables. Soumettons-nous à sa sainte volonté. Je suis content, je suis tranquille : *Pater est* <sup>1</sup>. » Dans une autre lettre, il écrira : « J'ai eu des croix, et certainement j'en ai eu qui n'étaient pas de paille. Vous en savez quelques-unes, vous ne les savez pas toutes. Jamais, cependant, il ne m'est venu une pensée, même involontaire, de regarder en arrière. Je suis où le Seigneur m'a appelé ; j'y fais le peu de bien que je

---

cibo et potu remanserant ; clamantibus ex-jesuitis sinensibus ad missiones gallicas pertinentibus, qui sine subsidio aliquo remanserant ; clamantibus denique omnibus et divinis et humanis juribus, quibus bonorum alienorum dispositiones et usurpationes prohibentur. Supradicti autem tres ex-jesuitæ rem hanc iniquam et scandalosam sine timore aliquo perfecere. Et Franciscus Bourgeois multa passus fuit ut missionarios et sinenses in missionibus latitantes sustentaret et parvo aliquo subsidio sublevaret. »

<sup>1</sup> 15 octobre 1780.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

puis. Je souffre de n'en pas faire plus. Encore une fois, je suis content <sup>1</sup>. » Enfin, revenant sur le passé, sur son administration des biens de la mission et sur des faits que nous relaterons bientôt, il écrit à son ami : « J'ai joué un plus grand rôle que je ne voulais dans les *Histoires* qui ont eu lieu. Mais je dois vous dire que la part que j'y ai eue n'intéresse point ma <sup>p.343</sup> conscience, et ne trouble point ma paix : j'ai fait ce que, devant Dieu, je croyais de mon devoir de faire et rien de plus <sup>2</sup>. »

@

---

<sup>1</sup> A M. Duprez, ex-jésuite, 4 oct. 1786.

<sup>2</sup> A M. Duprez, 4 octobre 1786. — Nous avons entre les mains beaucoup de lettres de M. Bourgeois à M. Duprez et à d'autres. Toutes révèlent une âme grande et forte.

## CHAPITRE DOUZIÈME

@

Mort de Mgr de Salusti. — Sa consécration et son administration approuvées par une lettre de la Propagande. — Mgr de Govea nommé évêque ; son arrivée à Pékin.

p.345 M. Bourgeois avait été déposé de sa charge d'administrateur les derniers jours de décembre 1780, mais six mois avant ce procès scandaleux, il avait envoyé à Mgr de Neiva-Brun, archevêque de Goa, un long mémoire, dont nous avons parlé plus haut, sur la consécration irrégulière de Mgr Salusti et les actes, considérés comme nuls de sa juridiction épiscopale.

Ce mémoire, modèle de sincérité, d'exactitude et de modération, rédigé par M. Martial Cibot, portait en tête : *Supplique adressée au primat des Indes par les missionnaires français*. Il était signé par MM. d'Ollières, Cibot, Bourgeois et Collas. A l'appui de p.346 tout ce qu'il y rapportait, M. Cibot avait cité de nombreuses pièces justificatives <sup>1</sup>.

M. d'Espinha écrivit de son côté, au nom des missionnaires portugais et dans le même sens que M. Cibot, au primat des Indes. La situation religieuse à Pékin était si grave, les procédés de Mgr Salusti si contraires, semblait-il, aux lois canoniques, le scandale parmi les fidèles si attristant <sup>2</sup>, que les missionnaires *bonifaciens* se virent forcés en conscience de prévenir le métropolitain, pour qu'il portât remède, si possible, à ce triste état de choses.

Dans leurs suppliques, les Français et les Portugais demandaient au primat de vouloir bien déclarer par un jugement qu'on publierait, que *non*

---

<sup>1</sup> On le lira aux *Pièces justificatives*, n° V. M. Amiot, qui approuvait le fond de la *supplique*, ne voulut pas, selon ses habitudes, y apposer sa signature. Il n'aimait pas, dit-il, à signer en commun des *suppliques*, *protestations*, *mémoires*, etc.

<sup>2</sup> Le 16 août 1780, Mgr de Delcon écrit au Préfet de la Propagande : « Pekini res ferme magis inquietæ sunt quam antea. D. Amiot, gallus, et P. Eusebius, relicto episcopo, stant cum et pro protestantibus Gallis. D. d'Espinha et D. d'Ollières ab episcopo Excommunicati fuere. Pekini rem componere mihi impossibile est. » (Arch. de la Prop.)

*seulement ils n'avaient commis aucune faute, mais qu'ils avaient obéi aux lois ecclésiastiques, en s'opposant à la consécration de Mgr Salusti et à l'exercice de sa juridiction* <sup>1</sup>.

p.347 Le primat répondit à cette demande : « L'évêque de Pékin a mal agi, en usurpant la juridiction contre les saints canons, les constitutions apostoliques et les lois portugaises. Le père Joseph d'Espinha doit l'avertir qu'il ait à s'abstenir de toute juridiction jusqu'à l'arrivée des bulles et des lettres de la reine de Portugal. Toutes les censures fulminées contre les *bonifaciens* sont nulles <sup>2</sup>. »

M. d'Espinha prévint par lettre Monseigneur de la déclaration du métropolitain, et lui promit obéissance s'il s'abstenait de tout acte de juridiction jusqu'à l'arrivée des bulles. Monseigneur demanda trois jours pour réfléchir avant de répondre. Mais « il fut si ému de la lettre du père d'Espinha, qu'il mourut d'un coup d'apoplexie <sup>3</sup>. »

p.348 Cette mort subite frappa de stupeur les *salustiens* et les néophytes attachés à leur parti. Trois jours après, M. de Ventavon se faisait, auprès de la Sacrée Congrégation, l'écho de la douleur commune : « Que les jugements de Dieu sont insondables ! Au moment où brillait quelque espérance de paix, voilà que notre malheureuse mission est de nouveau plongée dans les troubles et les dangers par la mort de notre illustrissime

---

<sup>1</sup> Postulamus ut judiciali sententia publice, etiam hic, promulganda definiat : Nos resistendo illegitimæ consecrationi D<sup>ni</sup> Salusti et attentatæ ab eo jurisdictionis usurpationi, non modo nullam habuisse culpam, sed in hoc legibus ecclesiasticis obtempérasse. » (*Mémoire des missionnaires français*. V. aux [Pièces justif.](#) n° V).

<sup>2</sup> L'évêque de Nankin pensait comme le primat, d'après ce que nous avons vu.

<sup>3</sup> M. Bourgeois à M. Duprez, nov. 1781. — *Mémoire* de Mgr de Govea : « Hæc omnia contigerunt usque dum Pekinum pervenirent metropolitani Goani epistolæ, in quibus ille interrogatus super *legitimitate* D. Episcopi, sic respondit : male fecisse D. Episcopurn usurpantem jurisdictionem contra sacros canones, constitutiones apostolicas et leges Lusitaniæ ; debere Josephum Espinha eum admonere de abstinencia ab exercenda jurisdictione usque ad adventum bullarum, regiarumque epistolarum ; nullas esse censuras ab ipso fulminatas contra Bonifacianos, etc. Joséphus Espinha admonuit per epistolam D. Episcopum de declarationibus metropolitani, promittens debitam obedientiam si excellentia sua à jurisdictione exercenda abstineret usque ad Bullarum adventum. Dicitus Episcopus accipiens epistolam et petens tres dies ad respondendum, de repente gravissime ægrotavit et die octava mortuus est. »

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

et révérendissime seigneur Jean Damascène Salusti. Frappé d'apoplexie le 24 septembre vers les dix heures du matin, il s'est endormi dans le Seigneur, le même jour, à 4 heures. Cette église désolée est encore sans pasteur, nos chrétiens sans chef, nous missionnaires sans notre père très aimé, et moi sans mon ami le plus cher. Cette amitié était fondée principalement sur la piété et les éminentes qualités du défunt. Il ne me reste plus qu'à soumettre humblement ma volonté à la volonté divine <sup>1</sup>. »

p.349 Ces paroles sont bien l'expression vraie d'un ami fidèle et dévoué. M. de Ventavon fut toujours profondément attaché de cœur à Mgr Salusti : il fut son guide, son conseiller, son défenseur et son soutien, l'âme de sa vie épiscopale, l'inspirateur de toutes ses entreprises. Il ne faisait qu'un avec Mgr Salusti.

Un peu plus d'un an auparavant, le 28 août 1780, Mgr Nathanæl Burger, le prélat consécrateur, avait précédé Mgr Salusti au jugement de Dieu <sup>2</sup> ; p.350 et M. da Rocha, qui avait assisté l'évêque consécrateur, mourut le 22 mai 1781.

Ainsi, en dix-huit mois, disparaissaient de ce monde, ceux qui, le 2 avril, avaient joué les premiers rôles dans cette consécration épiscopale, où l'église de Pékin retrouvait enfin, après 20 ans, un pasteur !

---

<sup>1</sup> Ventavon à la Propagande, 27 sept. 1781 : « O vere inscrutabilia judicia Dei ! Quo tempore spes aliqua pacis affulgebat, en adhuc hæc infelix missio novis immersa perturbationibus et periculis, morte illust<sup>mi</sup> et rever<sup>mi</sup> D<sup>ni</sup> Joannis Damasceni Salusti, qui 24 septembris currentis anni 1781, apoplexia circa horam decimam matutinam correptus, hora quarta serotina, ea ipsa die, obdormivit in Domino. Ergo est iterum hæc desolata ecclesia privata pastore, Christiani duce, nos missionarii orbatu patre amantissimo, et ego inter talios amico carissimo ; quæ amicitia non tam in humorum corvenientia quam pietate et aliis egregiis defuncti dotibus fundata erat. Nihil mihi superest quam divinæ voluntati meam humillime subjicere. » (Arch. de la Prop.) — Le lendemain, 28 septembre, M. de Ventavon écrivait au préfet de la Propagande : « Post læta nuntia, pro dolor ! Quam triste, quam amarum dare cogor illust<sup>m</sup> Dominationi vestræ ! Non est amplius, non est in vivis carissimus desideratissimusque amicus et episcopus noster ill<sup>mus</sup> J. Dam. Salusti. 24 septembris, post repentinum aliquot horarum morbum, qui propter violentiam nullis occurrere remediis medici potuerunt, sacra unctione unctus inter brachia mea expiravit. Unicum missionis fulcrum, unicum qui his difficillimis temporibus hanc ecclesiam regere poterat cum illo perdidimus, et heu ! in quibus circumstantiis ! Non possum hæc scribendo temperare à lacrymis, tum propter egregias viri dotes, tum propter mala et dissidia quæ, ni Deus avertat, prævideo. »

<sup>2</sup> Mgr de Nankin au préfet de la Propagande, 1<sup>er</sup> novembre 1780. (Arch. de la Prop.)

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

La déclaration du métropolitain ne pouvait plaire aux *salustiens*. Ils refusèrent d'y adhérer.

Le primat, sans se préoccuper de leur refus, la renouvela dans les mêmes termes et ajouta : « Afin d'enlever tout scrupule, je nomme et choisis pour vicaire et administrateur du diocèse de Pékin M. Joseph d'Espinha. »

M. d'Espinha n'exerçait plus depuis quelque temps les fonctions de vicaire de Mgr de Macao, et ce, par ordre exprès de la sacrée congrégation de la Propagande. Il les reprit sur l'ordre de l'archevêque de Goa, qui lui conférait les pouvoirs les plus étendus <sup>1</sup>. Le père Joseph de Sainte-Thérèse, vicaire <sub>p.351</sub> de Mgr Salusti, se démit aussitôt de sa charge et prêta par écrit obéissance au nouvel élu. M. de Ventavon et trois prêtres chinois de la mission française en firent autant.

Mais peu de temps après, les *salustiens* tinrent conseil avec le père Joseph et M. de Ventavon ; ils délibérèrent sur la situation, et le résultat de la délibération fut que ces deux messieurs ne voulurent plus obéir à M. d'Espinha. Ils en appelèrent au métropolitain au siège apostolique <sup>2</sup>.

Le 28 septembre 1781, M. de Ventavon exposa au préfet de la Propagande ses doutes et ceux des *salustiens* au sujet de la validité de la nomination de M. d'Espinha. Ils se demandaient si l'intervention du primat

---

<sup>1</sup> Le père de Ventavon écrivait, le 16 novembre 1782, au préfet de la Propagande : « Volui meismet oculis hanc domini Espinha provisionem aspicere. Fui ad illum, mihi sine ulla difficultate legendam tradidit ; et non sine stupore, primatem domino Espinha, quem clarissimis verbis eligebat et creabat vicarium etc. omnem jurisdictionem et quascumque potuit amplissimas facultates puniendi etiam, incarcerandi, brachii secularis auxilium invocandi, poena pecuniaria mulctandi etc. eligendi etiam sihi successorem aut delegatum in casu mortis aul infirmitatis tribuisse vidi. (Arch. de la Prop.)

<sup>2</sup> *Mémoire* de Mgr de Govea : « Noluerunt Salustiani acquiescere declarationibus metropolitanis, et tam illi quam Bonifaciani ad metropolitanum ipsum iterum recursum habuere. Prescripsit metropolitanus easdem declarationes ac anno præterito rescripserat, et addens : Ut autem omnes scrupulos eradicemus, de novo creamus et eligimus Josephum Espinha vicarium et administrationem diocesis Pekinensis, etc... Ut pervenerunt in sinas hæ litteræ patentes, cessit illis Josephus à S.-Theresia obedientiam præstans in scriptis Josepho Spinha. Cessit etiam Ventavon cum tribus sacerdotibus sinensibus ad ecclesiam catholicam attentibus. Sed paulo post facto cum cæteris salustianis consilio, Josephus à S.-Theresia et Ventavon noluerunt jam Josepho Espinha obedire et cum cæteris Europæis salustianis a Metropolitano ad S. Sedem appellarunt. » (Arch. de la Prop.)

dans l'administration du diocèse vacant de Pékin était justifiée, et par voie de conséquence <sup>p.352</sup> si la nomination au vicariat de M. d'Espinha était valide ; ils se demandaient encore si la charge d'administrateur ne revenait pas plutôt, et même certainement, pendant la vacance du siège de Pékin, à l'évêque le plus proche, c'est-à-dire à l'évêque de Nankin <sup>1</sup>. Le doute était fondé. Rome n'approuva pas l'immixtion de l'archevêque de Goa dans les affaires de l'église de Pékin.

@

Cependant M. d'Espinha avait porté plainte, en 1780, à la reine de Portugal contre la consécration de Mgr Salusti qu'il disait illicite et contre son <sup>p.353</sup> administration dont les actes étaient traités de violents et jugés invalides.

A la réception de cette plainte, la pieuse reine réunit les plus illustres théologiens et canonistes de Lisbonne, pour avoir leur avis. Une étude approfondie de la question les amena aux mêmes conclusions que les *bonifaciens* de Pékin, que l'archevêque de Goa et l'évêque de Nankin. « La consécration est illicite, conclurent-ils, non seulement parce qu'elle a été faite contre la bulle de Boniface VIII, mais encore parce qu'elle l'a été contre les privilèges, les droits et les régales des rois de Portugal <sup>2</sup>. » La

---

<sup>1</sup> M. de Ventavon au préfet de la Propagande, 28 septembre 1781 : « Cui modo innitatur nullum habemus caput ; incertum cui debeamus parere... Semper audiveram prius, determinatum fuisse mortuo Pekinensi episcopo, Nankinensem esse administratorem et vicissim ; sed res in controversia nunc ponitur, nec ullum extat in manu nostra documentum quo id præcise nobis constet. » (Arch. de la Prop.) — Dans cette lettre, il refuse de reconnaître M. d'Espinha comme vicaire. Dans une autre lettre du 2 octobre 1781, il proteste contre l'autorité que s'arroge M. d'Espinha et envoie au préfet de la Propagande la protestation qu'il lui a adressée. Le 22 novembre, il s'élève encore contre cette autorité, et profite de l'occasion pour faire le procès des missionnaires français et portugais qui ne pensent pas comme lui. Le 15 novembre 1782, il écrit au préfet de la Propagande et demande s'il doit obéir à M. d'Espinha qui a reçu du primat, avec le titre de vicaire, des pouvoirs très étendus. Mais tout cela étant en dehors de notre cadre, qu'il nous suffise de le signaler.

<sup>2</sup> *Mémoire* de Mgr de Govea : « Interim regina fidelissima admonita de statu rerum Pekinensium, fecit consilium theologorum et canonistarum et ab ipso fuit prolutum : illicitam fuisse consecrationem D. Episcopi non solum quia contra bullam Bonifacii VIII, sed etiam quia contra privilegia, jura et regalias regum Lusitanorum. Facto igitur recursum ad S. Pontificem pro depositione D. Episcopi, et audita ipsius episcopi morte post factum recursum... »

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

consécration étant illicite, toute administration était interdite à Mgr Salusti.

La reine de Portugal transmet ces conclusions avec les pièces à l'appui à son ambassadeur à Rome et le chargea de les porter à la connaissance du Saint-Père. L'ambassadeur devait en même temps prier Sa Sainteté « d'ordonner que Mgr Salusti fût éloigné de Pékin et rappelé en Europe, en déclarant, <sup>p.354</sup> en outre, nulles, toutes les procédures faites par lui <sup>1</sup>. »

Le message de la reine arriva à Rome dans les premiers mois de 1782, en l'absence du pape, alors en Allemagne, auprès de l'empereur Joseph II. Mais avant son départ, Pie VI avait fait examiner les raisons des deux partis qui divisaient l'église de Pékin, des *salustiens* et des *bonifaciens*, et, après avoir pris l'avis d'une commission de cinq cardinaux sur la légitimité du sacre de Mgr Salusti, il avait porté son jugement et approuvé tout ce qui s'était fait au sujet de sa consécration et de sa prise de possession <sup>2</sup>.

C'est le 31 décembre 1781 qu'il rendit sa décision en faveur de Mgr Salusti, et le décret pontifical fut transmis en Chine vers la fin de janvier de l'année suivante par le premier navire en partance pour Canton <sup>3</sup>.

Un mois plus tard, dans les premiers jours de mars, Sa Sainteté partait pour l'Allemagne et ne rentrait à Rome que vers le 13 juin.

Entre ces deux dates, premier mars 1782 et 13 juin, l'ambassadeur de Portugal vit le cardinal préfet <sup>p.355</sup> de la Propagande et lui remit un long mémorandum sur la grave question du sacre de Mgr Salusti. Ce mémorandum émut vivement la Sacrée Congrégation, ainsi qu'elle le fit savoir à la reine très fidèle : « Grandement amère, dit-elle, a été la douleur de la Propagande, en apprenant le mécontentement et la désapprobation de Votre Majesté au sujet du sacre comme évêque de Pékin de Mgr Jean-Damascène Salusti, missionnaire de la Propagande. N'ayant qu'un désir,

---

<sup>1</sup> Extrait de la réponse de la Propagande à la reine de Portugal. (Arch. de la Prop.)

<sup>2</sup> Réponse de la Propagande à la reine. Il va être longuement question de cette réponse.

<sup>3</sup> *Ibid.*

celui de donner en toute rencontre pleine et entière satisfaction à une souveraine aussi pieuse et aussi dévouée aux intérêts de la religion, il lui a été extrêmement désagréable de voir que Votre Majesté avait considéré la susdite consécration comme une atteinte à son royal patronat sur l'église de Pékin... »

La Sacrée Congrégation ajoute : « Si le Saint-Père se fût trouvé à Rome lors des représentations de l'ambassadeur de Portugal, il aurait été profondément attristé du désaccord entre son jugement sur la légitimité du sacre et le sentiment adopté par la cour de Lisbonne ; et il n'aurait pas manqué de faire part à Votre Majesté très fidèle des raisons sur lesquelles s'appuie la décision apostolique. Interprétant la volonté du souverain-pontife, la Propagande croit de son devoir de mettre ces raisons sous les yeux de Votre Majesté, persuadée qu'elle voudra bien les examiner avec sa bienveillance accoutumée. »

p.356 La Propagande avait deux éléments d'information pour porter un jugement motivé sur le schisme provoqué dans l'église de Pékin par le sacre de Mgr Damascène Salusti et les actes de son administration épiscopale.

Ces deux éléments étaient de nature bien différente, provenant l'un et l'autre de source différente, l'un de *source bonifacienne*, l'autre de *source salustienne* :

Les renseignements de la première source étaient fournis par l'archevêque de Goa et l'évêque de Nankin. Ils blâmaient Mgr Salusti et approuvaient la conduite des missionnaires qui, *au nombre de 14 sur 26*, avaient jugé, d'après la décrétale *Injunctæ*, la consécration illicite et la juridiction *invalide* sans la présentation des bulles. Ces quatorze missionnaires refusèrent d'assister à la cérémonie du sacre et de reconnaître les actes de l'autorité épiscopale ; mais trois français seulement, et un portugais protestèrent *par écrit*. Un fait à remarquer, c'est que les opposants à la consécration ne portèrent jamais directement ni au tribunal de la Propagande, ni au pied du trône pontifical les motifs

canoniques de leur opposition, ni leur défense personnelle. Les Français adressèrent leurs rapports au gouvernement français, au primat des Indes et à leurs amis, et les Portugais écrivirent directement à la couronne de Portugal. Les évêques du patronat agirent de même.

p.357 Quant au mémoire rédigé par M. Cibot et adressé à l'archevêque de Goa, il fut envoyé par celui-ci à la Propagande.

La seconde source de renseignements provenait de Mgr Salusti, de Mgr de Delcon, de MM. de Ventavon, de Poirot, de Grammont et da Rocha, ex-jésuites, du père Joseph et des propagandistes, à l'exception du père Eusèbe de Citadella. Après le sacre, ils envoyèrent à la Propagande un long mémoire exposant les raisons qui les avaient déterminés à procéder à la cérémonie, sans les bulles. Ce mémoire, rédigé par Mgr Salusti et signé par les deux évêques et par les missionnaires *salustiens*, n'est que le développement de la déclaration de la fin de mars avant le sacre. A la suite de la signature de Mgr Salusti, chaque signataire motive son vote par une déclaration spéciale <sup>1</sup>.

Des lettres particulières de la même source affluèrent encore à la Propagande. Les plus importantes sont assurément celles de M. de Ventavon, et parmi celles-ci il en est une, adressée, le 15 septembre 1780, au Cardinal préfet de la Propagande, dont un passage mérite d'être cité.

« Vus les documents qui font foi entière <sup>2</sup>, p.358 Mgr Damascène a été consacré avec l'approbation de tous ceux qui sont demeurés énergiquement fidèles au Saint-Siège. En cela, si par hasard nous avons

---

<sup>1</sup> Voir ce *Mémoire aux Pièces justificatives*, n° IX.

<sup>2</sup> Ventavon au Préfet de la Propagande, 15 septcmbre 1780 : « Visis documentis Romanis quæ plenam fidem faciunt, Dominus Damascenus cum approbatione omnium qui constanter ex parte sanctæ sedis fortes steterunt, consecratus fuit. In hoc, si forte erravimus, errando, et Deo et Sanctæ Sedi, obsequium præstare credidimus, hinc meo et omnium nomine, rogo illustrissimam Dominationem Vestram, ut bona officia sua interponat, ne in Brevi Pontificio apponatur hoc verbum *Sanamus* quod culpam supponere videtur : libentissime quidem omni correctioni et pænitentiae caput flectere parati sumus ; sed pro certo habemus Schismaticos, occasione huius verbi *Sanamus*, coram christianis omnibus, cum magno strepitu, et tum episcopi, tum omnium nostrum dedecore, buccinatos nos cecidisse lite, se vero plenam victoriam retulisse, unde petulantiores adhuc et audaciores evaderent. »

erré, nous avons cru obéir à Dieu et au Saint-Siège. C'est pourquoi en mon nom et au nom de tous, je prie Son Éminence d'interposer ses bons offices, afin que, dans un bref pontifical, on n'appose pas le *sanamus*, qui paraît admettre une faute. Nous sommes très volontiers prêts à baisser la tête devant une correction et une pénitence ; mais nous tenons pour certain que les schismatiques, à l'occasion de ce mot, en présence de tous les chrétiens, crieront à grand tapage et au déshonneur, soit de l'évêque, soit de nous tous, que nous avons succombé dans le procès et qu'ils ont, eux, remporté une entière victoire, et ils en deviendront et plus ardents et plus audacieux. »

La pensée qui se dégage de ce passage n'échappera à personne : M. de Ventavon n'était pas sûr <sup>p.359</sup> d'avoir bien agi ; il craignait d'être blâmé avec ses adhérents.

La suite de la lettre est dirigée contre les missionnaires portugais et français qui, *non seulement ne reconnaissent pas l'évêque, mais attaquent continuellement son autorité et à Pékin et dans les missions*. « La meilleure partie des chrétiens et les plus honorables d'entre eux, dit M. de Ventavon, sont du parti de l'évêque, dont l'élection leur a été très agréable <sup>1</sup>... M. Amiot, après avoir oscillé d'ici, de là, a fini par passer dans le camp des révoltés... Le père Eusèbe est rongé de jalousie, parce que le père Damascène lui a été préféré pour l'épiscopat ; il a adopté le parti et le patronage des Français. La Congrégation devrait lui adresser une sévère admonestation. » L'archevêque de Goa, l'évêque de Nankin <sup>2</sup>, <sup>p.360</sup> M.

---

<sup>1</sup> A la même époque, le père Colas (15 sept. 1780) écrivait à M. Bertier : « Ces messieurs se flattent qu'on surprendra au souverain-pontife un *Sanamus*. Comme ils ont fait voir qu'ils ne craignent pas d'avancer hardiment les faits les plus notoirement faux, il est fort à craindre qu'ils n'aient l'impudence d'assurer que tous les chrétiens, hormis un petit nombre attaché à trois ou quatre missionnaires obstinés, ont reconnu le nouvel évêque. Ce que je viens de dire est fondé sur les discours de quelques-uns d'entre eux. »

<sup>2</sup> Ventavon au Préfet de la Propagande, 6/9-1781 : « De D<sup>no</sup> Nankinensi nihil aliud dicendum nisi tritum axioma *idem manens idem semper facit idem*. Sacrae Congregationi olim parum affectus et multo minus post datum sibi coadjutorem, D<sup>ni</sup> Bourgeois et patris Eusebii pertinaciam fovet ; alio modo nocere bonae causae jam non potest, nisi ad supra dictos aliquot scribendo litteruras, quibus missis in Galliam D<sup>nus</sup> Bourgeois in sui justificationem utetur. »

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Amiot, autrefois son ami, le père Eusèbe, personne ne trouve grâce à ses yeux, à moins d'être favorable à Mgr Salusti, et *les opposants entretiennent dans l'Église de Pékin les plus grands troubles et le désordre* <sup>1</sup>.

Le même jour, M. de Ventavon écrivait à la Propagande : « Si on veut réduire les *rebelles* il n'y a pas autre chose à faire que de les frapper de censures et nommément, d'Espinha, Bernard Rodriguez, Bourgeois et d'Ollières, par un décret spécial. Ces censures seraient réservées au Saint-Siège ou à l'évêque de Pékin, hors le cas de nécessité à l'article de la mort, en spécifiant cette menace que, en l'espace de temps fixé par l'évêque, après l'intimation à eux faite de telle ou telle manière, de peur qu'ils ne s'appuient sur le prétexte d'une omission d'une formalité (car je ne connais pas de gens plus astucieux dans l'art de se jouer des autres que les susnommés). S'ils n'obéissent pas et ne demandent pas l'absolution des censures, le décret de Rome sera promulgué dans le monde entier. Ceux qui sont encore capables de rougir, étant frappés sinon de la crainte des censures, du moins d'un si profond opprobre, se repentiront. p.361 Quand ils seront revenus à résipiscence, il faudra leur défendre très sérieusement, à cause du scandale, de fréquenter les contumaces. »

M. de Ventavon ajoute : « Si Dieu ne nous avait donné quelque crédit à la cour, les rebelles auraient tenté de nous forcer à embrasser leur parti, en nous enlevant les choses les plus nécessaires. »

Il dit encore que *les Portugais et les Français vont remuer toutes les pierres en Europe et n'épargner ni mensonges ni calomnies pour faire déposer Mgr Salusti et même faire placer M. d'Espinha à la tête de l'église de Pékin*. « Peut-être, poursuit-il, il serait expédient de prévenir l'une et l'autre cour de Paris et de Lisbonne contre leurs machinations. Ce n'est pas parce que les bulles manquent, mais bien parce qu'ils ne veulent pas avoir d'évêque ayant l'œil ouvert et vigilant, et qu'ils ne peuvent facilement circonvenir, qu'ils refusent de reconnaître Mgr Salusti et veulent le

---

<sup>1</sup> Même lettre au Préfet de la Propagande.

renverser. Dieu ne le permettra pas, je l'espère. »

La Propagande possédait ces lettres d'information et beaucoup d'autres semblables. Les mémoires de même nature ne lui manquaient pas.

Il semble superflu de porter un jugement sur de pareilles lettres ; le lecteur appréciera.

Mgr de Govea, successeur de Mgr Salusti sur le siège épiscopal de Pékin, ne les avait pas lues, mais, connaissant M. de Ventavon et ses amis, il <sup>p.362</sup> devinait ce que devait être leur correspondance, puisqu'il écrira plus tard au cardinal Antonelli, préfet de la Propagande : « Il est impossible de promouvoir la paix à Pékin, si la Sacrée Congrégation prête une oreille facile à quelques missionnaires d'ici dont les actes ne semblent pas indiquer des intentions pures et des fins droites. Les faits que j'ai rapportés à Votre Éminence et mon expérience de neuf mois m'assurent que Votre Éminence et la Sacrée Congrégation n'ont été informées ni avec rectitude, ni avec sincérité, ni avec la vérité due ; en conséquence, il importe beaucoup, pour le bien de cette mission, de ne pas croire à ce que tous les missionnaires écrivent, du moins de ne pas les louer dans vos lettres <sup>1</sup>. »

Mgr Salusti était, en outre, le protégé de la Sacrée Congrégation. Italien, missionnaire de la Propagande, recommandé par MM. de Ventavon, de Poirot et de Grammont, la Propagande l'avait <sup>p.363</sup> présente à la nomination de la reine de Portugal. Celle-ci l'avait agréé, le pape l'avait élu évêque de Pékin, et il était consacré. Après vingt ans de veuvage, l'Église de Pékin avait enfin un pasteur propagandiste. La Propagande se devait à elle-même, de défendre son élu jusqu'aux limites du possible ; son honneur, honneur bien placé, y était engagé.

---

<sup>1</sup> « Impossibile est Pekini pacem promovere, si sacra Congregatio liberas præbeat aures aliquibus Pekinensibus missionariis, quorum facta non videntur rectas intentiones et justos fines demonstrare... Facta à me relata Eminentiae Vestras et experientia horum novem mensium mihi attestante non recte et sinceritate et veritate debita fuisse Eminentiam vestram et sacram Congregationem informatam ; consequenterque valde oportere, pro bono hujus missionis quod Eminentia vestra non omnibus missionariis credat, aut saltem non laudet in scriptis. » (Arch. de la Prop.)

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Elle avait déjà étudié cette cause au mois de décembre 1781, à la demande du Saint-Père, en vue du jugement pontifical à porter sur la consécration de Mgr Salusti ; elle l'étudia de nouveau pour répondre au *memorandum* de la reine très fidèle.

Nous avons une copie de sa réponse, écrite en italien. Elle ne porte ni *date*, ni *signature*, mais elle a été certainement rédigée pendant l'absence du Saint-Père, puisque la Sacrée Congrégation dit, au début, que le pape *était absent de Rome lors des représentations de l'ambassadeur*, et, à la fin, elle *s'excuse de ne pas donner une décision à cause de cette absence*.

C'est une règle générale fixée par les papes de qui dépend toute l'autorité des congrégations romaines, que les réponses de celles-ci ne doivent être considérées comme authentiques et faire foi que lorsqu'elles ont la signature de leur préfet et de leur secrétaire <sup>1</sup>. De plus, quand il s'agit d'affaires très <sup>p.364</sup> graves, comme celles qui nous occupent présentement, les congrégations ne peuvent décider sans avoir consulté le pape et, dans ce cas, il est nécessaire que la déclaration porte cette mention <sup>2</sup>.

Or, malgré nos recherches, nous n'avons pu nous assurer que la réponse de la Propagande fût signée par son Cardinal préfet et son secrétaire ; du moins, elle a été faite sans que le pape ait été consulté, puisqu'il était absent. Dès lors, n'est-il pas permis de conclure que ce document, malgré sa valeur, ne peut avoir d'autorité *officielle*, ni faire foi

---

<sup>1</sup> Ferraris, *Prompta Bibliotheca canonica*, (dernière édit., Rome, 1884) T. II, sv. Congr. eccles. rom., p. 588, n° 4. « Ut talia decreta vim legis habeant, 4 conditiones requiruntur : 1° Ut constet sufficienter quod sunt declarationes S. Congregationis ; propterea munitæ sigillo authentico Congregationis et signatæ ab ejusdem secretario et à Cardinali præfecto esse debent. » — On lit dans les *Collectanea S<sup>æ</sup> Congreg<sup>nis</sup> de Prop. Fide* (publication officielle de cette congrég. faite à Rome), part. I de personis, cap. S. de S. Congreg. de Prop. Fide : « II. Ex litteris S. C. de Propaganda Fide 15° maji 1779 : I decreti di questa S. Congregazione, quando sieno firmati (signés) dal Card Prefetto, sottoscritti dal Monsignore segretario, e muniti del solito sigillo, vim et valorem habent constitutionis apostolicæ, come dichiarò la S ! M. di Urbano VIII e quindi confermò Innocenzo X. con decreto del 30 Laglio 1652. »

<sup>2</sup> Voici la 2<sup>e</sup> condition demandée, au même endroit de Ferraris : « Ut referatur in ipsa declaratione fuisse pronunciatam consulto pontifice. » Voir dans Ferraris, *ibid.*, le décret d'Urbain VIII (1651), confirmé par Innocent X spécialement pour la Congrégation de la Propagande.

en jugement ? Ne serait-il pas simplement un *projet* de réponse au *memorandum* du Portugal ?

p.365 Nous avons tenu à établir avant tout le caractère de cette réponse, tel qu'il nous apparaît, afin de ne pas lui attribuer une valeur officielle et sans appel qu'elle n'a pas. Elle n'en reste pas moins un document très instructif dans la partie canonique.

Or, après avoir affirmé dans cette réponse, que les pièces étaient suffisantes, même aux yeux des *protestataires*, pour établir avec certitude la *promotion* de Mgr Salusti et l'*expédition* des bulles, la Propagande dit : « Les *protestations françaises* s'appuyaient sur l'absolue illégitimité d'un sacre et d'une prise de possession faite sans qu'on eût présenté les documents matériels des bulles apostoliques... et ils refusaient de se soumettre à Mgr Salusti tant qu'il n'aurait pas exhibé les bulles apostoliques, selon que l'exige l'extravagante *Injunctæ* de Boniface VIII. »

*Sur ce point, qui porte tout entier sur l'interprétation de la Bulle Injunctæ, sur sa valeur et les effets qui en découlent, « le seul juge compétent, dit la, réponse, est évidemment le pontife romain, vu que la Bulle émane de son autorité. Or, Sa Sainteté ayant déjà déclaré que l'extravagante Injunctæ de Boniface VIII ne s'appliquait pas au cas présent et que Mgr Salusti pouvait très bien se faire sacrer évêque sans présenter les lettres apostoliques, ce jugement justifie pleinement à lui seul la consécration de ce prélat et impose un silence perpétuel à la protestation* p.366 *soulevée par les trois ex-jésuites français, en invoquant la constitution de Boniface VIII* <sup>1</sup>. »

Il est certain que si ces trois ex-jésuites eussent connu, à l'époque du sacre, la pensée de Pie VI sur la décrétale *Injunctæ*, s'ils eussent su qu'elle ne s'appliquait pas au cas de Mgr Salusti, jamais ils n'auraient fait

---

<sup>1</sup> La réponse de la Congrégation ne parle jamais, en plusieurs endroits, que de trois opposants français et d'un opposant portugais, M. d'Espinha. Mgr de Govea en nomme 14 et par leur nom. En réalité, ils étaient la majorité : 14 contre 12, y compris Mgr Salusti.

opposition du sacre. S'ils ont protesté, c'est qu'ils ont cru en conscience devoir le faire. Ils ont interprété la décrétale comme l'archevêque de Goa et l'évêque de Nankin, comme les canonistes l'interprétaient. Ils s'en sont tenus à la *lettre*, au lieu de recourir à l'*esprit*. Si l'autorité suprême a le droit de prendre l'*esprit* des lois, les subordonnés, en général, font bien de s'attacher à la lettre, surtout dans les questions d'une gravité exceptionnelle.

Aussi, ajoute la Propagande, *en examinant l'esprit de cette Bulle*, on verra que le « but unique et la pensée du pape Boniface, en publiant cette constitution, était simplement d'empêcher les fraudes de ceux qui affirmaient avoir été promus à une dignité sans en fournir la preuve par des pièces authentiques. Voici le préambule de la constitution : *Il y aurait un péril manifeste, si quelqu'un affirmait être élevé à une charge, à une dignité ou grade, et* <sup>p.367</sup> *exigeait qu'on le tint pour tel, sans avoir au préalable fourni les preuves légitimes de son assertion*. Voulant donc pourvoir au cas où les individus se prétendraient nommés évêques, prélats, abbés ou prieurs de monastères, sans prouver leur assertion, le pape ordonna qu'ils ne pourraient assumer aucune administration, ni se faire bénir, ni consacrer sans lettres apostoliques contenant leur promotion, confirmation ou bénédiction.

Et appliquant cette interprétation du préambule de la décrétale *Injunctæ* au sacre de Mgr Salusti, le document conclut en sa faveur, que, « si, dans son cas, il n'y a eu aucune fraude, s'il a prouvé sa promotion par des documents authentiques, on ne pourra jamais dire qu'en se faisant sacrer, il a contrevenu à la constitution précitée <sup>1</sup>, »

Plus bas, il dit encore que « *l'esprit de la loi* prescrivant l'exhibition des bulles n'a d'autre but que d'écarter le dol et la fraude, et que, si, par

---

<sup>1</sup> Le document appuie cette interprétation du préambule sur les enseignements des canonistes : *Gonzalez*, ad reg. 8 canceller. gloss. 24, n° 7 ; — *Lotter*, de re Benefi., quæst 27, n° 32 ; — *Thesaur.* de Pænis, cap. II, n° 2 ; — *Lavor*, Elect. cap 25, n° 10 ; — *Diana*, To. 9, Tract. 7, resol. 53, n° 2 ; — *Barbosa*, de Potest. cpisc, allegat. 3, n° 35.

d'autres moyens sûrs et authentiques (comme dans le sacre de Mgr Salusti), on peut prouver l'élection d'un évêque, le défaut de présentation des bulles ne rend <sup>p.368</sup> passible d'aucune peine et n'est pas en opposition avec la décrétale *Injunctæ* <sup>1</sup>. » Et, si le besoin des églises en fait une nécessité urgente, on ne doit pas exiger avec rigueur que la *Provision* ou *Promotion* d'un évêque soit prouvée par des lettres, de même qu'en cas de nécessité l'obtention d'une faveur apostolique peut être prouvée par témoins, si les lettres sont perdues <sup>2</sup>. »

D'après cela, le document affirme qu'on ne peut trouver à redire à la consécration de Mgr Salusti, ni la déclarer attentatoire et opposée à la constitution de Boniface VIII <sup>3</sup>.

Il répond ensuite à la protestation de M. d'Espinha, basée sur le droit du patronat royal. M. d'Espinha prétendait que Mgr Salusti aurait dû, avant sa consécration, exhiber la lettre de la reine qui le <sup>p.369</sup> désignait pour évêque de Pékin. « *Quelle est la loi*, répond la Propagande, qui oblige les évêques de nomination royale à montrer la dépêche du patron qui les a nommés ? C'est au Siège apostolique seulement que doit être présentée la lettre de nomination. »

*Quelle est la loi ?* Certains pourraient répondre aussi par les lettres du 25 juillet et du 1<sup>er</sup> novembre 1780, de Mgr de Nankin au cardinal Antonelli : « Bullæ pontificiæ de jure et consuetudine per viam patroni remitti debent... ad valorem adeundæ possessionis et exeundæ jurisdictionis de jure et praxi requiruntur. » C'est, en effet, ce qui s'était toujours fait en Chine avant Mgr Salusti. Ainsi, le premier évêque de Pékin, Mgr Della

---

<sup>1</sup> Tel est l'avis des canonistes, et la réponse cite *Pirhing* in lib. décrétal., L. I, tit. 6, sect. VII, 294.

<sup>2</sup> Jelin. in rubric. de constit., n° 6, vers, tertius casus— Le document donne d'autres preuves qui militent en faveur de la consécration. Il serait trop long et inutile de les rapporter. Celles que nous venons de citer suffisent.

<sup>3</sup> On ne voit aucun des arguments exposés par la Propagande, dans les lettres et mémoires exposés par les salustiens à la Sacrée Congrégation. Ces arguments ne les ont donc pas dirigés dans la lutte en faveur de Mgr Salusti. Convaincus que Mgr Salusti était nommé évêque, ils ont pensé que les pièces à conviction sans la présentation des Bulles pouvaient suffire pour procéder au sacre. Les Bonifaciens ont jugé différemment. Rien de plus.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Chiesa, nommé par le pape sur la présentation du roi de Portugal, dès 1690, et, quoiqu'il fût en Chine depuis 1683, n'entra pas dans son diocèse et n'y fit aucun acte de juridiction avant l'an 1700, parce que ses bulles, qui étaient en Portugal, ne lui avaient pas été envoyées. C'est lui-même qui dit, dans une lettre du 6 octobre 1700 à la Propagande, que le roi de Portugal a négligé dix ans de lui envoyer ses bulles. La Propagande le savait bien, mais elle ne lui avait jamais ordonné de faire ses fonctions quand même. Mgr della Chiesa avait été consacré à Rome.

La réponse de la Congrégation se termine par un blâme sévère aux *bonifaciens* et des félicitations <sup>p.370</sup> spéciales à M. de Ventavon <sup>1</sup>. Mais elle prie Sa Majesté très fidèle d'*attendre le retour de Sa Sainteté pour prendre, de concert avec elle, les mesures les plus propres à procurer le bien des âmes et la tranquillité de l'église de Pékin, et, en attendant, de laisser Mgr Salusti gouverner en paix son diocèse.* « Les choses étant en cet état et le Saint-Père étant absent de Rome, dit-elle, que Votre Majesté juge s'il est permis à la Propagande d'ordonner que l'évêque Salusti soit éloigné de Pékin et rappelé en Europe, en déclarant, en outre, nulles, toutes les procédures faites par lui et de laisser enfin au Siège métropolitain le soin de nommer un administrateur à cet évêché de Pékin, jusqu'à ce qu'il soit occupé par un autre évêque que nommera Votre Majesté, après la mort ou la démission du premier. La Propagande ne peut donner aucune décision dans une affaire aussi grave, qui dépend entièrement et immédiatement du souverain-pontife. »

Ici se place un fait, qui serait à éclaircir.

La réponse de la Propagande à la reine de <sup>p.371</sup> Portugal porte qu'un *décret pontifical déclarant légitimes et valides la consécration de Mgr*

---

<sup>1</sup> La réponse de la Propagande, écrite presque totalement d'après les renseignements fournis par les partisans de Mgr Salusti, mentionne à peine les lettres de Mgr de Nankin et celles de l'Archevêque de Goa, et des *opposants*. Peut-être que celui qui l'a rédigée n'était pas entièrement informé. Aussi est-elle en contradiction, dans plus d'un endroit, avec le *Mémoire* de Mgr de Govea, qui a entendu les deux parties sur place et était parfaitement au courant.

*Salusti et tous les actes émanant de son autorité épiscopale* est parti pour la Chine vers la fin de janvier 1780. Elle ajoute que « le Saint-Père a donné à l'évêque de Pékin cet ordre qu'après avoir publié le jugement par lequel Sa Sainteté déclare légitime et valide sa consécration et sa prise de possession, il accorde immédiatement, en particulier et sans bruit, l'absolution à tous ceux qui refusent de le reconnaître, à la seule condition qu'ils se présentent pour lui rendre l'obédience qui lui est due. Il lui est également prescrit d'avoir pour eux beaucoup d'affabilité et de bienveillance. »

Or, ce *décret pontifical* se trouve-t-il à Rome ? A-t-il paru à Pékin ? Il n'en est aucunement question dans les correspondances des missionnaires, ni dans le mémoire de Mgr de Govea. Ce dernier parle seulement d'un décret de la Propagande dont les décisions seraient les mêmes que celles du décret attribué à Pie VI <sup>1</sup>.

Mgr de Govea écrit, en effet, au cardinal <sup>p.372</sup> Antonelli que la *Sacrée Congrégation, dans un décret apporté en Chine, et rédigé par Elle avant de connaître la mort de Mgr Salusti, a déclaré valide et licite sa consécration et, par conséquent, que ceux qui avaient été frappés de censures les avaient encourues.*

Ce décret de la Propagande aurait dû être porté à la connaissance du public par l'évêque même, mais M. de Poirot le publia sans avoir reçu aucune délégation à cet effet. Interrogé par quelle autorité il avait agi, il répondit : par l'autorité du prêtre. Pour ce fait, Mgr de Govea l'excommunia <sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> La réponse de la Propagande dit : « Lorsque les lettres de la Congrégation de la Propagande sont signées par son cardinal préfet et par son secrétaire et qu'elles portent une décision concernant les missions, elles ont, en vertu d'un décret d'Urbain VIII, confirmé par Innocent X, la force et la valeur d'une constitution apostolique. » C'est probablement une lettre de la Propagande qui constitue le décret pontifical en question.

<sup>2</sup> *Mémoire* de Mgr de Govea : « S<sup>a</sup> C<sup>io</sup> antequam sciret de morte D<sup>i</sup> Episcopi et de appellatione (Salustinorum) ad S. Sedem, declaravit validam et licitam consecrationem D<sup>ni</sup> Episcopi et consequenter incursos censuras illos quos ipse innovaverat. Fuerunt decreta S<sup>a</sup> C<sup>is</sup> in sinas delata, et Aloysius de Poirot fecit publicationem illorum quin ullam ad hoc

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

On devine l'effet produit par le *décret* de la Sacrée Congrégation au camp des *bonifaciens* et à celui des *salustiens*. En 1784, M. Bourgeois écrivait à son ami Duprez : « Le père Damascène était l'homme de la Sacrée Congrégation ; il n'était point douteux qu'elle ne le soutînt, et tout le monde disait qu'il avait un *sanamus*. Mais personne ne pensait que la S. C. dût approuver, non seulement sa consécration, mais tout ce qu'il a fait contre les défenseurs des sacrés canons. Pouvait-on croire que de zélés missionnaires qui, pour l'acquit de leur conscience, s'étaient opposés à une juridiction qui, selon la loi de Boniface VIII, était illégale, dussent jamais être frappés des foudres et des anathèmes de la Sacrée Congrégation ? » On voit, par cette lettre, que les *bonifaciens* avaient agi en conscience, ayant <sup>p.373</sup> interprété à la lettre, en toute loyauté, la décrétale *Injunctæ*.

Au camp des *salustiens*, grande fut la joie. Le triomphe était complet. Ce triomphe devait avoir un lendemain moins bruyant.

@

Cependant, la reine de Portugal avait appris, sur ces entrefaites, la mort de Mgr Salusti. Aussitôt elle proposa à Rome, pour le remplacer, un religieux de Saint-François, Alexandre de Govea, Portugais d'origine, qui fut agréé par le pape et nommé évêque de Pékin. Sacré à Lisbonne, il reçut ordre de rejoindre son poste sans retard. Il part de Lisbonne, et s'arrête à Goa, à Macao, à Canton, partout où il espère recueillir des renseignements utiles. A Goa, il séjourne près de trois mois, il a de fréquents entretiens avec le primat, qui lui fournit des renseignements précieux ; il lit lettres et pièces justificatives adressées de Pékin au métropolitain ; enfin, le <sup>p.374</sup> 18 janvier 1784, il prend possession de son siège épiscopal <sup>1</sup>.

---

ostenderet delegationem. Interrogatus autem qua auctoritate hoc fecisset, respondit : auctoritate sacerdotali. »

<sup>1</sup> Audita ipsius episcopi morte, Regina fidelissima me nominavit Pekinensis ecclesiae episcopum, injungens ut quantocius Pekinum pervenirem... injunxit ut per Goam iter facerem, ut illic cum metropolitano de rebus ad Pekinum attinentibus informarer... Et veniens ad Macaum et Cantonem, fui etiam atque etiam de rebus Pekinensibus instructus. Pervenit tandem Pekinum die 18 januarii. »

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

On l'attendait impatiemment, mais avec des sentiments divers, la division entre les *salustiens* et les *bonifaciens* subsistant toujours, si elle ne s'était pas aggravée pendant la vacance.

« A Pékin, dit le mémoire de Mgr de Govea, tout était calomnies, querelles, murmures, oublis graves de la charité fraternelle <sup>1</sup>. »

Dès son arrivée, tous les missionnaires lui rendent visite, les uns et les autres pour lui exprimer leurs sujets de plaintes et justifier leur conduite. Chacun a des raisons personnelles à faire valoir : bulles, décrets subreptices de la Propagande, lois, usages, droits, privilèges royaux <sup>2</sup>.

p.375 Mgr de Govea interroge, écoute, examine ; dans ce conflit de récriminations et de revendications, ce n'est pas sans peine qu'il parvient à démêler où se trouvent la justice et le bon droit.

Comme don de Joyeuse Venue, il lève les excommunications prononcées par son prédécesseur et maintenues par la Propagande. Il constate que les *salustiens* ont encouru des censures ecclésiastiques, plusieurs même, parmi lesquels MM. de Ventavon, de Grammont et de Poirot <sup>3</sup>, des excommunications de fait ; et, avant de faire son entrée solennelle à la cathédrale, dans le couloir qui y conduit, il donne une absolution générale, au for extérieur, à tous ceux qui avaient encouru des censures, et autorise les confesseurs à les absoudre au sacrement de pénitence <sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> « Pekini omnia erant calumnias, rixæ, murmurationes et charitatis fraternæ violationes. »

<sup>2</sup> « Omnes missionarii ad me accurrerunt, vindictas et satisfactiones adversus cæteros postulantes. Salustiani producebant declarationes et decreta S. Congregationis, quæ suam causam justificaverunt, Bonifaciani exponentes obreptionem et subreptionem decretorum, Bonifacii VIII constitutionem et cætera in protestationibus rationum momenta producebant. »

<sup>3</sup> Ventavon à la Propagande, 22/11-1784 : « Humillimas et maximas Eminentis vestris Rev<sup>mis</sup> refero gratias pro ea speciali sollicitudine qua me et D<sup>num</sup> de Poirot apud novum Episcopum Pekinensem expresse commendatos voluerint. »

Cette haute recommandation n'empêcha pas Mgr de Govea de se montrer impartial.

<sup>4</sup> Agnoscens omnes missionarios fere censuris irretitos mei officii esse existimavi omnes à censuris absolvere. S. Congregatio confirmaverat excommunicationes D. Episcopi..., debui ipsos Bonifacios absolvere. Salustiani autem omnes in excommunicationes incurrerunt..., ut nihil etiam dicam de Poirot, qui nullam habens commissionem usurpa vit auctoritatem prælaticiam, publicationem faciens decretorum S<sup>æ</sup> Congregationis. Ergo, quia omnes erant censuris irretiti omnes absolvi in atrio ecclesias cathedralis antequam ipsam ecclesiam

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

p.376 A l'église, dans un discours ému et paternel, il exhorte missionnaires et fidèles à oublier le passé, dont les conséquences ont été si funestes, à ne plus parler des anciennes controverses, à vivre à l'avenir dans la paix et la concorde ; enfin, il recommande l'obéissance au souverain-pontife, à la congrégation de la Propagande, à l'évêque et au métropolitain.

Cette exhortation produit le meilleur effet : les querelles et les scandales cessent, les missionnaires se réconcilient, la charité chrétienne revit parmi les néophytes, la fréquentation des sacrements, négligée depuis quelques années, redevient en honneur <sup>1</sup>.

Mgr de Govea raconte tous ces faits au préfet de la Propagande, neuf mois après son arrivée à Pékin, et il ajoute dans ce mémoire : « J'ai relaté ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu, ce que j'ai touché de mes mains <sup>2</sup>. »

p.377 En apprenant la nomination de Mgr de Govea et son départ pour la Chine, M. Bourgeois formait ce souhait, dans une lettre de la fin de 1783 à son ami Duprez : « Dieu veuille que le nouvel évêque ramène la paix, qui n'aurait jamais été troublée sans l'infraction de la loi de Boniface VIII. » Il aurait pu ajouter avec plus de vérité : « sans les agissements de quelques missionnaires français ». La Compagnie détruite, ces missionnaires, déliés du joug de l'obéissance, rendus à la liberté et livrés à eux-mêmes sans la sauvegarde de la règle, ne virent pas assez où étaient le bien de l'Église et leur devoir. Mais, sous le nouvel évêque, ces Français, restés prêtres dévoués à l'Église, se ressaisirent et ne songèrent qu'à faire oublier les écarts du passé. La paix entre les religieux sécularisés de Saint-Sauveur s'établit sans effort et les orages ne reparurent plus.

---

ingrederemur... Dedi facultatem confessariis ut absolvent in foro sacramentali de illis censuris, de quibus ego absolvissem in foro externo... ingrediens solemniter ecclesiam et sumpta de more possessione feci concionem, in qua... »

<sup>1</sup> « Hæc omnia effectum desiderabilem habuere. » Tout ce qui précède n'est que la traduction ou le résumé du *Mémoire* de Mgr de Govea au cardinal Antonelli, préfet de la Propagande.

<sup>2</sup> Quæ omnia dixi, vel vidi, vel audivi, vel manibus ipse meis atrectavi. »

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Le vœu de M. Bourgeois se réalisait amplement : « Il nous est venu, écrivait-il en 1784 à son ami, un évêque tel que les circonstances le demandaient, sage, zélé, discret, impartial ; en un moment, il a éteint le schisme. Enfin, le Seigneur a mis fin à nos misères domestiques. Nous vivons maintenant en paix, en commun, et dans une union qui me console <sup>1</sup>. »

@

---

<sup>1</sup> Arch. S. J.

## CHAPITRE TREIZIÈME

@

Les messieurs des Missions Étrangères proposés par M. Amiot pour remplacer les ex-jésuites de Pékin ; ils ne peuvent accepter. — Les lazaristes acceptent. — M. Raux, premier supérieur. — Grande union des lazaristes et des ex-jésuites à Pékin.

p.379 Le cardinal Antonelli répondit, le 16 août 1780, au cardinal de Bernis, au sujet de la création d'une préfecture apostolique à Pékin en faveur de la mission française : « Pour subvenir aux besoins des missions de la province de Pékin, lesquelles étaient desservies par les ci-devant jésuites français, *le meilleur de tous les projets* est celui que Sa Majesté très chrétienne proposa en 1776, et que notre Saint-Père approuva, c'est-à-dire de mettre à leur place les dignes pères du séminaire des Missions Étrangères de Paris... *Si on leur accorde la possession des fonds* p.380 *et revenus qu'y avaient les ci-devant jésuites français*<sup>1</sup>, il s'y formera un établissement de mission uniforme tant pour le spirituel que pour le temporel, qui ne manquera jamais. »

Ce *projet* qu'on regardait à Rome comme le meilleur, était dû au père Amiot.

A la première nouvelle de l'abolition de leur société, les jésuites français s'étaient préoccupés de l'avenir de leurs travaux et de leurs œuvres. Cette préoccupation faisait l'objet de leurs entretiens. Ils se disaient : Que vont devenir nos œuvres apostoliques ? Qui continuera nos travaux scientifiques, littéraires et artistiques ? L'influence française en Chine ne va-t-elle pas disparaître avec nous ? Que faire pour conserver à la France, avec les biens de la mission, la situation prépondérante acquise à Pékin par

---

<sup>1</sup> L'intention du Pape était donc de remettre aux Missions Étrangères ou à telle autre communauté française qui remplacerait les jésuites à Pékin, les biens de la mission française. C'est pour ces remplaçants de nationalité française que les ex-jésuites, MM. Bourgeois, Amiot et leurs amis, conservaient et administraient le temporel.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

les missionnaires français ? Français, ne devons-nous pas tout tenter pour soustraire les possessions de la mission aux convoitises des *Etrangers* ? Et ces *Etrangers* étaient les *propagandistes*, qui ne cachaient pas leur grand désir de s'établir en maîtres à Saint-Sauveur.

C'est alors que M. Amiot *osa prendre sur lui*, p.381 selon son expression, *de s'ouvrir avec une entière franchise* à M. Bertin d'un projet qu'il avait conçu. Il lui écrivit le 20 septembre 1774 :

« Notre destination, au cas qu'il n'y ait plus de jésuites, est toute naturelle. Il y a en France une congrégation de prêtres séculiers destinés aux Missions Étrangères, Qu'on cède à cette congrégation tout ce que les missionnaires ci-devant jésuites possèdent à la Chine, tant pour le spirituel que pour le temporel. Elle trouvera des chrétientés déjà formées et des maisons où elle n'aura qu'à loger les siens à mesure que les anciens viendront à manquer. Le nombre de ceux-ci n'est pas assez considérable pour pouvoir laisser longtemps dans l'attente ceux qui doivent leur succéder ; ils sont assez pourvus de ce qui est essentiellement nécessaire pour ne pas être à charge. De cette manière, le double objet pour lequel nous avons été fondés, celui de travailler au salut des Chinois et celui de contribuer à étendre la sphère des connaissances humaines, continuera à être rempli comme ci-devant ; ce qui n'arrivera certainement pas si des religieux de différents ordres, portugais, italiens ou allemands, viennent à nous être substitués. »

M. Amiot expose ensuite les raisons de ses préférences pour la congrégation des Missions Étrangères. Nous le citons textuellement : « Il faut certainement un corps pour continuer la bonne œuvre que p.382 nous avons commencée et que nous ne saurions finir ; il faut que ce soit un corps pour pouvoir la continuer de la meilleure manière qu'il se puisse ; il faut que ce corps soit composé de Français, il faut qu'il règne parmi ces Français de la bonne intelligence, de la politesse, des mœurs douces et une union cimentée par de grandes vues et des intérêts communs, qui n'aient pour objets que la gloire de Dieu et le bien général des hommes. Or, tout

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

cela se trouve réuni dans les messieurs des Missions Étrangères. Pourquoi ne passerions-nous pas sous leur direction ? Pourquoi nos établissements ne passeraient-ils pas entre leurs mains ? Le père de Rhodes, qui a eu tant de part à leur établissement, n'eut en vue que de les rendre nos coopérateurs dans la culture des champs évangéliques. Si des temps nébuleux et de fâcheuses circonstances ont retardé l'accomplissement des pieux désirs du sage fondateur, c'est parce que la divine Providence l'a ainsi permis pour des desseins que nous devons adorer. Il semble que les moments sont enfin arrivés ; tâchons d'en profiter pour réunir deux corps qui étaient faits l'un pour l'autre. »

Et plus bas, il ajoute : « Ce point, je l'ai envisagé comme étant assez intéressant pour la France pour pouvoir mériter l'attention de la cour et pour engager Votre Grandeur à employer son crédit pour en assurer la réussite, comme étant le seul moyen <sup>p.383</sup> de perpétuer entre la Chine et la France une correspondance qui ne peut que tourner à l'avantage commun des deux nations. » M. Amiot proposa même, comme on l'a vu, M. Potier, prêtre des Missions Étrangères en Chine, comme évêque de Pékin.

Ce projet de réunion des deux congrégations, ou plutôt de substitution des Missions Étrangères à la Compagnie de Jésus, est la conception d'un cœur vraiment grand, qui ne voit que la gloire de Dieu et l'honneur de son pays. Dans sa lettre du 1<sup>er</sup> octobre de la même année, à M. Bertin, M. Amiot le reprend à peu près dans les mêmes termes, mais il donne plus de développement aux parties principales, surtout aux qualités requises pour réussir à la cour et auprès des fidèles, et il conclut ainsi : « Au cas que les messieurs des Missions Étrangères voulussent se charger, avec l'agrément du roi, de fournir dans la suite des sujets pour continuer nos missions de Pékin, il faudrait que la tradition que nous leur en ferions fût cimentée par l'autorité pontificale <sup>1</sup>. »

---

<sup>1</sup> Les jésuites de Pékin n'excluaient donc pas, comme on l'a prétendu faussement, l'autorité pontificale.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

M. Bertin n'était plus chargé alors que de la correspondance littéraire et scientifique avec les missionnaires ; mais il communiqua à qui de droit les lettres de M. Amiot : « J'ai fait part, répondit-il à ce dernier, aux ministres du roi qui ont le département de la Marine et celui des Affaires étrangères, p.384 de tout ce que vous me marquez relativement au parti que vous pensez qu'il faudrait prendre dans la circonstance où vous vous trouvez après la dissolution de la société dont vous étiez membre, de vous réunir à la communauté des prêtres des Missions Étrangères. M. de Sartines, ministre de la Marine, a goûté cet avis et vous devez être certain qu'il s'occupe de cette réunion <sup>1</sup>. »

Dans sa réponse à M. Bertin, M. Amiot se réjouit de voir son plan adopté en France, du moins dans ses grandes lignes. Il est également très flatté de l'accueil fait à son projet : « Je suis très flatté, écrit-il à M. Bertin, que le projet dont j'avais fait part à votre Grandeur pour la conservation des missions françaises de Pékin, ait eu l'approbation des deux grands ministres auxquels vous avez eu la bonté, de le communiquer <sup>2</sup>. »

Le plan de M. Amiot, communiqué à la Propagande par notre ambassadeur à Rome le cardinal de Bernis, fut également approuvé. Mais Louis XVI, après réflexion, préféra conserver les jésuites sécularisés de Pékin à la tête de leurs œuvres. Ce n'est que plus tard, après le refus du cardinal Antonelli de créer à Pékin une préfecture apostolique en faveur des missionnaires français, que la cour de France revint au projet de M. Amiot.

p.385 M. Bourgeois et M. Amiot en désiraient vivement la réussite, et M. du Gad, sur leur demande, pria M. Bertin « d'obtenir du marquis de Castries d'écrire au plus tôt à MM. les directeurs du séminaire des Missions Étrangères, et de leur proposer d'accepter totalement le gouvernement spirituel et temporel de la mission des ex-jésuites français de Chine. » C'est

---

<sup>1</sup> Versailles, 24 février 1776. (Arch. de la Marine).

<sup>2</sup> Pékin, 11 novembre 1777. (Arch. de la Marine).

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

*le seul et vrai moyen, ajoutait-il, de remettre tout dans l'ordre* <sup>1</sup>.

Cette lettre est du 2 mai 1782, et le 25 juillet il s'adressait directement, pour le même objet, au ministre de la Marine. La mission venait de perdre successivement, en quelques mois, trois de ses meilleurs apôtres, MM. d'Ollières, Collas et Cibot. « La Maison de Pékin, disait M. du Gad, se trouve réduite à cinq prêtres. La seule disette de sujets fera inmanquablement tomber cette mission dans peu, si vous n'avez la bonté, Monseigneur, d'en remettre les tristes restes à un corps d'ecclésiastiques vertueux, capables de la soutenir pour le spirituel et le temporel, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous en supplier dans deux mémoires, envoyés en mars et en avril derniers. »

Le marquis de Castries communiqua, à la date du 16 août, à M. de Vaivre, intendant général des colonies et chargé du contentieux, tous les p.386 renseignements reçus de Pékin et marquant *la mésintelligence et l'anarchie qui régnaient parmi les missionnaires*. Ces documents indiquaient *le moyen de remédier aux désordres et d'empêcher la ruine de la mission* : c'était de *réunir cette mission aux Missions Étrangères*. Une lettre accompagnait cette communication : « Les relations que vous avez avec les prêtres de cette association, disait le ministre, vous mettent à portée de conférer avec les supérieurs sur les moyens d'exécuter le projet de réunion. »

La maison des Missions Étrangères reçut de M. de Vaivre l'offre de la mission française de Pékin ; mais elle ne crut pas devoir l'accepter par des motifs très graves que nous lisons dans un Mémoire de M. Bertin, adressé à Rome et à M. Amiot.

« La Maison des Missions Étrangères, y est-il dit, n'a pu ni voulu se charger de la mission de Pékin. L'expérience a appris aux administrateurs de cette maison que leurs missions ne peuvent avoir un certain succès, lorsqu'elles sont sous une autorité spirituelle dont le titulaire ou le

---

<sup>1</sup> Lettre à M. Bertin, 2 mai 1782. (Arch. de la Marine).

dépositaire est entièrement séparé et indépendant de leur maison et établissement. Quelque libre que soient l'abord et l'entrée du pays où la mission est établie, quelque relation et commerce habituel qu'y ait la France ou l'Europe, quelque tranquillité qui règne dans le pays et dans les premiers temps d'une mission, soit relativement aux missionnaires entre eux et l'évêque ou autre <sup>p.387</sup> dépositaire de l'autorité spirituelle, il s'élève toujours par la suite mille entraves au progrès de la mission, lorsque cette autorité réside entre les mains d'une personne non seulement indépendante, mais absolument étrangère à la maison principale et au chef-lieu de la mission. Si cela arrive ou est à craindre dans les pays les plus abordables, les plus fréquentés par les Européens, et les moins alarmés sur la prédication d'un nouveau culte, comment se flatter du contraire à la Chine où les plus grands obstacles s'opposent à cette prédication ? C'est sur le fondement de cette expérience que la maison des Missions Étrangères a été effrayée et n'a pu jusqu'à présent se charger des missions françaises de la Chine.

« Les motifs et les craintes que l'expérience ancienne et générale de la maison des Missions de Paris lui inspire à cet égard, ne sont rien moins qu'atténués par l'expérience récente et particulière qu'a faite la mission française de Pékin, surtout depuis l'extinction des jésuites <sup>1</sup>. »

D'un autre côté, nous lisons dans une lettre adressée à M. Bertin par son collègue de la Marine, à la date du 15 novembre 1782 : « J'avais d'abord été persuadé comme vous, Monsieur, qu'il aurait été très <sup>p.388</sup> utile à la mission française de Pékin que les prêtres du séminaire des Missions Étrangères eussent été chargés du remplacement des jésuites, mais un mûr examen de cette affaire m'a convaincu qu'il aurait été impossible d'en recueillir les avantages que l'État et les sciences sont en droit d'en attendre. Le corps de l'association des missions est trop peu nombreux pour qu'on puisse y trouver des savants propres à la partie littéraire, et,

---

<sup>1</sup> Ici le *Mémoire* rapporte assez au long les difficultés qui se sont élevées entre l'évêque de Macao et celui de Nankin au sujet de la juridiction spirituelle et temporelle à Pékin.

comme il n'a point de *frères* laïcs, il aurait été très difficile de se procurer les artistes nécessaires. »

@

Le projet de réunion de la Société des Missions Étrangères aux anciens jésuites de Pékin fut donc abandonné. Toutefois, l'idée du remplacement des missionnaires par une congrégation française subsista ; le ministre de la Marine se tourna vers les lazaristes, sur l'indication qui lui en fut faite par M. de Vaivre.

Le 23 septembre 1782, le marquis de Castries lui écrivit ; « Puisque vous pensez, Monsieur, qu'on pourrait confier la mission de Chine aux lazaristes, je vous prie d'en faire la proposition au supérieur de cette congrégation et de dresser avec lui un projet de réunion que vous voudrez bien m'adresser, afin que je puisse l'examiner et prendre les ordres du <sup>p.389</sup> roi à ce sujet. J'approuve qu'avant d'entamer cette négociation, vous confériez avec l'abbé du Gad de Vitré, qui peut vous procurer des éclaircissements sur la situation et les facultés de la mission de la Chine, et sur les moyens de donner à la réunion projetée la base la plus solide et la plus propre à en remplir l'objet. »

M. Jacquier était alors supérieur général des lazaristes. M. de Vaivre le vit et lui exposa les vues et les désirs du ministre de la Marine. M. le supérieur ne crut pas devoir se charger de la mission française, le manque de sujets, prétendait-il, le mettant hors d'état de recueillir l'héritage des ex-jésuites de Chine.

Ce refus ne pouvait avoir l'approbation du marquis de Castries, qui répondit au supérieur général, le 7 novembre 1782 :

« J'avais chargé M. de Vaivre de vous engager à accepter la desserte de la mission de Chine que tenaient ci-devant les jésuites ; mais j'ai vu avec peine par les lettres que vous lui avez adressées à ce sujet, que vous auriez cru devoir vous refuser à ses propositions, dans la crainte que vous manifestez de ne pouvoir suffisamment remplir de nouvelles obligations en

ce genre. Quelque louable que soit votre délicatesse dans son principe, elle n'ôte rien à la confiance où je suis que cette mission ne saurait être remise en de meilleures mains que les vôtres. Il ne <sup>p.390</sup> s'agit d'ailleurs, quant à présent, que de fournir un prêtre ou deux avec un chirurgien, s'il se peut. L'intention du roi est donc que vous fassiez cet effort, en attendant que le temps et les circonstances permettent d'employer des moyens plus étendus pour la conservation et l'accroissement d'une des missions les plus intéressantes qu'il y ait sous le double rapport du christianisme et de la politique... Je vous prie, en conséquence, d'aviser avec M. de Vaivre, aux arrangements qui vous paraîtront les plus convenables pour l'union de la mission de Chine à vos autres travaux apostoliques, et de prendre à cet égard les mesures les plus promptes, afin de pouvoir profiter de la saison utile pour l'envoi des sujets ou choses nécessaires pour ces lieux. »

M. Jacquier ne tarda pas à faire parvenir son acceptation au ministre de la Marine, qui en avisa aussitôt son collègue, le comte de Vergennes, ministre des Affaires étrangères. « Les prêtres de saint Lazare, lui écrit-il le 31 décembre 1782, consentent à faire partir des sujets pour la Chine. Mais, comme les pouvoirs apostoliques sont nécessaires, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire solliciter par M. le cardinal de Bernis un décret de substitution des prêtres de saint Lazare à ceux de la société des jésuites. »

Le marquis de Castries demande à la fin de sa lettre « que le Cardinal veuille bien prendre les <sup>p.391</sup> moyens qui lui paraîtront les plus convenables pour accélérer, autant qu'il sera possible, la conclusion de cette affaire. »

Mais en pareille matière, Rome procède toujours lentement, avec sagesse et maturité. Après des hésitations et des pourparlers interminables, un décret de la Propagande, daté du 7 décembre 1783 et enregistré plus tard au parlement de Paris, substitua les lazaristes aux jésuites dans la possession des missions, résidences et églises de Pékin.

M. Bertin n'avait pas attendu le décret de la Propagande pour prévenir MM. Amiot et Bourgeois des ouvertures faites à la communauté de saint

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Lazare. Il les en informa dès le mois de janvier 1783 <sup>1</sup>.

La mission de Pékin n'avait pas eu toujours à se louer de la conduite à son égard de quelques missionnaires italiens de cette Société. Mais l'ancien jésuite, M. Amiot, avait le cœur trop haut placé et l'âme trop française pour ne pas oublier. Il voulait avant tout, sauver, avec le christianisme en Chine, p.392 l'honneur et les intérêts de la France dans la capitale du céleste empire.

Le 22 novembre 1783, il répond à M. Bertin :

« Dieu conservera notre mission française, si messieurs de saint Lazare en sont chargés. » L'année suivante, il apprend que la réunion est un fait accompli, et il s'en félicite dans la lettre suivante à M. Bertin : « La nouvelle de la réunion de toutes nos missions françaises de la Chine à la maison de saint Lazare a été reçue ici avec un applaudissement universel. Il n'est aucun de nous qui ne se soit félicité en particulier d'avoir pour successeurs dans le ministère apostolique des hommes dont le zèle, conforme au véritable esprit de l'Homme-Dieu, n'a jamais rien eu de rebutant, ni d'amer. Les messieurs de saint Lazare, formés sur le modèle de saint Vincent de Paul, leur fondateur, qui s'était formé lui-même à l'école de saint François de Sales, le plus doux des hommes, se serviront du flambeau de la foi, non pour incendier, mais pour éclairer cette belle portion de l'Asie, qui sera désormais confiée à leurs soins. Ils répareront les fautes de leurs prédécesseurs et, moins exposés qu'eux aux traits calomnieux de l'envie, plus sages ou mieux avisés qu'ils ne l'ont été, et n'ayant point à se défendre contre les ennemis de toutes les couleurs et de toutes les espèces, ils pourront travailler avec tranquillité au grand ouvrage de la conversion des Chinois, et obtenir des succès, p.393 dont les divisions intestines et les guerres de plume au dehors ont malheureusement privé ceux qu'ils sont destinés à remplacer.

---

<sup>1</sup> Dans une lettre à M. Bourgeois (14 décembre 1783), M. Bertin dit : « Par mes lettres des mois de janvier et février dernier..., je vous ai déjà informé de la réunion prochaine de votre mission à la maison de Saint-Lazare. Cette réunion n'est pas encore terminée. » Le décret était signé à Rome, mais il n'était pas enregistré par le Parlement.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

« De quelque manière qu'il en arrive, car personne ne peut répondre de l'avenir, le grand point pour le présent est que les néophytes chinois, formés et instruits par des Français, continuent, sous la direction des Français, à se former et à s'instruire. C'est là le plus ardent de mes vœux ! J'ai la consolation de le voir accompli ; je dis avec joie mon *Nunc dimittis*, comme le bon vieillard à l'âge duquel je touche presque.

« MM. les lazaristes n'ont qu'à se présenter ; ils seront reçus ici avec cordialité, comme de bons compatriotes et des amis sages, qui viennent pour nous soulager dans nos peines. et partager nos travaux <sup>1</sup>. »

Quand M. Amiot écrivait cette lettre, trois lazaristes étaient depuis plusieurs mois en route pour la Chine : MM. Raux et Ghislain, prêtres, et le frère Joseph Paris. Le supérieur général de la congrégation les avait choisis l'année précédente <sup>2</sup>. M. Raux, leur supérieur, *avait suivi le cours d'astronomie de* <sup>p.394</sup> *M. de Lalande, au Collège royal, et s'était un peu appliqué à l'étude de la botanique et de l'histoire naturelle. C'était un esprit distingué, un homme aimable et un travailleur. M. Ghislain, après avoir fait un cours de physique expérimentale et suivi un petit cours de chimie de M. Macquer, s'était surtout appliqué à la mécanique. Le F. Paris, horloger, mécanicien et tourneur, et doué d'un beau talent pour la peinture, pouvait rendre de grands services à la mission de Chine* <sup>3</sup>.

Avant leur départ, Louis XVI leur remit une ordonnance, où il est dit : « Les prêtres de la congrégation de la mission jouiront, en Chine, des droits, privilèges, possessions, facultés et titres dont y jouissaient les religieux de la société éteinte des jésuites. Ils occuperont la maison, l'église et toutes les dépendances de la mission française, sises dans l'enceinte du palais de l'empereur de la Chine à Pékin. Sa Majesté se repose sur la

---

<sup>1</sup> Pékin, le 15 novembre 1784.

<sup>2</sup> Lettre de M. Jacquier à M. de Castries, 31 août 1783. — M. Raux Joseph était né à Ohain, au diocèse de Cambrai. Il fut approuvé par la Propagande comme supérieur, le 13 décembre 1783. (Arch. de la Marine).

<sup>3</sup> *Mémoire* adressé au maréchal de Castries, le 24 nov. 1783. (Arch. de la Marine). — Le frère Faure, chirurgien, avait été également désigné pour la Chine ; mais au dernier moment, il n'eut pas le courage de partir.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

sagesse et la prudence des dits prêtres pour éviter et dissiper tous les débats et toutes les discussions auxquels leur entrée en possession de ces objets pourrait donner lieu. L'emploi du temporel des missions françaises sera fait et les dépenses de toute espèce réglées et acquittées, <sup>p.395</sup> autant que faire se pourra, sur le pied que tout l'était du temps des sieurs Bourgeois, Amiot et Yang, prédécesseurs du sieur Raux... » Cette ordonnance, comprenant neuf articles, est du 31 janvier 1784.

Les trois lazaristes quittèrent la rade de Brest le 20 mars 1784 ; ils étaient à Pékin, le 29 avril 1785. « En arrivant, dit M. Raux, nous avons trouvé une belle maison toute montée, une fort jolie église bâtie dans l'enceinte du palais. C'est la maison et l'église des ex-jésuites français ; il en reste encore quatre avec lesquels nous demeurons ou plutôt qui demeurent avec nous, car nous sommes à présent en possession de ce qui leur appartenait <sup>1</sup>. »

Le lendemain de son arrivée, M. Raux rendait visite à Mgr de Govea et lui présentait les décrets de la Propagande qui déposaient la *société éteinte* <sup>p.396</sup> *des jésuites* en faveur des lazaristes. Mgr les publia solennellement dans sa cathédrale, le dimanche dans l'octave de l'Ascension, le 8 mai 1785, et les porta à la connaissance de tous les fidèles de son diocèse <sup>2</sup>.

Le vœu de MM. Amiot et Bourgeois et de leurs amis MM. d'Ollières,

---

<sup>1</sup> Lettres de M. Jacquier, 1<sup>er</sup> janvier 1786 et 1<sup>er</sup> janvier 1786, à sa Congrégation ; — de M. Ghislain à ses parents, Canton, 22 décembre 1784 ; — de M. Raux à sa sœur et à ses frères, Pékin, 30 octobre 1785.

Le 22 juillet 1785, le père Raux annonce au procureur des Missions Étrangères, à Macao, que lui et ses confrères sont arrivés à Pékin le 29 avril, et il ajoute : « La paix règne dans cette église ; nos affaires avec MM. les ex-jésuites vont aussi bien que nous aurions pu le désirer. » (*Nouvelles des missions orientales*, 2<sup>e</sup> partie, 1787, p. 82.) M. Dufresse dit aussi que M. Raux fut très bien accueilli par les ex-jésuites français qu'il trouva à Pékin, et qu'ils vivent en bonne intelligence. (*Histoire abrégée de la persécution en Chine*, T. III, 1787, p. 29 ; cf. les lettres de M. Raux à M. Bertin, 1784-1786).

<sup>2</sup> Les lettres testimoniales de Mgr, faisant connaître le décret de la Propagande (7 décembre 1783), le brevet du roi (25 janvier 1783) et le décret de la Propagande approuvant la nomination de M. Raux comme supérieur (13 décembre 1783) étaient signés par : Alexandre, évêque de Pékin, MM. Amiot, de Ventavon, Bourgeois, de Poirot, Panzi et Rodriguez, secrétaire.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Collas et Cibot, était enfin réalisé. Après la suppression de la Compagnie, ils avaient désiré que les biens de la mission française ne tombassent pas aux mains d'*étrangers* ; français, ils voulaient et ils demandaient que ces biens, dons des rois de France, restassent aux Français, à une congrégation religieuse. Pour en arriver là, ils avaient beaucoup souffert, de la part de l'évêque de Macao, et de Mgr Salusti, même de leurs trois anciens frères en religion, MM. de Ventavon, de Poirot et de Grammont. Malgré tout, en dépit de tous les obstacles, leur but était atteint, la lutte douloureuse terminée. Aussi, la joie pleine et entière déborde dans les lettres de MM. Amiot et Bourgeois, seuls survivants des cinq amis ; le sacrifice de tous les biens, de tout ce qu'ils possèdent, n'est pas un <sup>p.397</sup> sacrifice, mais une heureuse délivrance, un soulagement ineffable.

« Je ne saurais exprimer qu'imparfaitement à Votre Grandeur, écrit M. Amiot à M. de Vaivre, la joie que j'ai eue en lisant la lettre du 25 janvier 1784 dans laquelle elle m'annonce que le roi a fixé le sort des missions françaises de la Chine, qui étaient sous la direction des ci-devant jésuites, en substituant, pour le service de ces mêmes missions, les prêtres de la congrégation de la mission aux religieux de la société éteinte. La réussite de cette bonne œuvre ajoute à votre gloire militaire et au mérite d'une sage et heureuse administration, un nouveau genre de mérite dont il n'y a que Dieu qui puisse vous récompenser <sup>1</sup>. »

M. Bourgeois mit les Lazaristes, dès leur arrivée, *en possession de la mission française, au commencement de mai*. « Ils ont été reçus comme des anges de paix, écrit-il dans la même lettre. Je leur ai donné tous les secours et tous les renseignements qui <sup>p.398</sup> pouvaient leur faciliter une administration difficile, surtout dans les commencements.

« Nous vous sommes bien obligés, Monseigneur, de nous avoir procuré

---

<sup>1</sup> Pékin, 28 octobre 1784. Cette lettre comme les précédentes se trouve aux archives de la Marine ou à la bibliothèque de l'Institut. Dans une lettre collective à M. Raux, à Canton, signée par MM. Amiot, Bourgeois, Ventavon, de Grammont, de Poirot et Panzi, et datée du 13 novembre 1784, les ex-jésuites de Pékin lui adressent leurs félicitations et se félicitent de son heureuse arrivée. Ils en rendent de sincères actions de grâce à la divine Providence...

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

de si dignes successeurs. Ces messieurs sont vraiment de braves gens, pleins de zèle, de piété, de talents. Leurs mœurs, leurs façons, leurs règles sont tout à fait analogues aux nôtres <sup>1</sup>. »

Dans sa lettre du 28 octobre 1785 à M. de Vaivre, M. Amiot complète celle de M. Bourgeois par quelques détails instructifs : « M. Raux, dit-il, a été installé juridiquement supérieur des missions de Chine. Il est actuellement en pleine possession du temporel <sup>2</sup> qu'il avait plu à MM. de Ventavon, de p.399 Grammont et de Poirot, de laisser à M. Bourgeois, au signor Panzi et à moi. Pour ce qui est de cette autre partie dont ces messieurs avaient cru être en droit de se nantir, je ne puis en rien dire de bien clair. M. Raux ne manquera pas sans doute de vous en informer dans le détail. »

M. Raux en informa, en effet, M. de Vaivre, au mois de novembre 1785. Après avoir dit que « MM. Amiot, Bourgeois et Panzi lui remirent, le lendemain de son arrivée, les contrats des terres et boutiques qui leur avaient été assignées pour leur quote part lors du partage scandaleux des biens de la mission <sup>3</sup> », et que M. de Ventavon en fit autant quelques jours après, il continue ainsi : « Il ne restait plus que la quote part de MM. de

---

<sup>1</sup> Lettre à M. Bertin, datée du 20 novembre 1785., — A la même date, il écrit à M. de Vaivre, à peu près dans les mêmes termes. (Arch. de la Marine).

<sup>2</sup> En novembre 1776, Louis XVI avait accordé à la mission de Chine un don annuel de 15.000 francs, qui fut augmenté en février 1779 de 1.200 francs. D'après une lettre du marquis de Castries (Arch. de la Marine) du 30 avril 1784, écrite à M. Le Noir, les 16.000 fr. furent distribués comme il suit :

1. A MM. de Saint-Lazare, au nom de M. Jacquier, supérieur de la congr. de la mission. 9.000 fr.

2. Au nom de M. l'abbé de Bréquigny pour les frais de correspondance et l'impression des *Mémoires de Chine* 4.200 fr.

3. A l'abbé Lefèvre, pour gratification..... 1.500 fr.

4. A l'abbé du Gad, id. 1.500 fr.

M. du Gad étant venu à mourir, le 23 mars 1786, les 1.500 fr. dont il jouissait furent réunis, à la demande de M. Bertin, aux 4.200 fr. de M. de Brequigny. L'œuvre de l'abbé du Gad, à Paris, destinée à préparer des successeurs aux ex-jésuites de Pékin, avait été supprimée depuis plusieurs années. L'abbé du Gad avait remis aux Lazaristes, en novembre 1782, les papiers et les fonds appartenant à la mission. (Arch. de la Marine, *Mémoire* du 16 nov. 1783).

<sup>3</sup> Après le jugement de la cour de Pékin, dont nous avons parlé plus haut, M. de Grammont, nommé administrateur, partagea, un peu à sa fantaisie, les biens de la Mission entre les ex-jésuites et lui.

Poirot et de Grammont à rentrer dans la masse commune des biens de la mission. M. de Grammont n'était pas à Pékin, quand nous y sommes arrivés. Il en était parti deux mois <sup>p.400</sup> auparavant, pour aller respirer à Canton un air qu'il croit plus favorable à sa santé ; mais en partant, il avait chargé M. de Poirot de ses affaires. Celui-ci, après quelques jours d'irrésolution, vint me porter une partie des contrats dont il était en possession, en se réservant pour lui la valeur de cinq cents taëls par an, 400 taëls pour sa pension et 100 d'assurance. Il fit le même arrangement pour M. de Grammont. M. de Poirot voulut absolument garder chez lui les contrats des mille taëls ci-dessus qu'il perçoit par lui-même. En vain je l'engageai de remettre le tout. En vain je lui représentai que je lui ferais une pension convenable, que M. l'évêque voulait bien être ma caution, que 400 taëls (3.000 fr.) était une pension trop forte pour un homme surtout qui a déjà 200 taëls de rentes qu'il s'est faites avec un fonds de mille taëls donnés à tous les jésuites français, de cette mission avec la publication du bref de Clément XIV qui supprime la Compagnie de Jésus. M. l'évêque vint à l'appui de toutes ces raisons. Tout fut inutile... »

M. Raux ajoute : « Voyant que j'avais affaire à un esprit préoccupé et avec un homme d'une imagination vive, je n'insistai plus davantage de crainte d'aigrir le mal, et de l'avis de M. l'évêque, j'en passai partout où M. de Poirot voulut. J'espère qu'avec le temps tout s'arrangera... D'ailleurs, M. de Poirot a de bonnes qualités, il n'est pas capable de faire de folles dépenses, il est très laborieux ; il a demandé à <sup>p.401</sup> manger en commun, et grâce à Dieu nous vivons dans la plus grande union.

La conduite de M. de Grammont est bien plus préjudiciable à la mission et d'un bien plus mauvais exemple pour les chrétiens. Quoiqu'il n'eut aucune maladie apparente, il est allé à Canton sous le prétexte de rétablir sa santé. Il est parti au plus fort de la persécution avec un train de grand mandarin, il avait cinq ou six domestiques, grand nombre de caisses d'effets. L'argent surtout ne doit pas lui manquer d'après le registre et les preuves de M. Bourgeois. M. de Grammont, l'année de son économat

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

(administrateur), à dû avoir de reste près de 4.000 taëls (le taël vaut 7 fr. 10 de France) ; pendant le temps que le partage a subsisté, il avait environ mille taëls de revenu annuel, provenant des biens de la mission ; il s'est fait des revenus particuliers avec un fonds de mille taëls qu'on lui a donnés comme aux autres avant la publication du bref de Clément XIV <sup>1</sup>. Ces mille taëls, qu'ils appellent *munus matris morientis*, furent donnés à chacun par M. Bourgeois, dernier supérieur jésuite de la mission française, afin qu'ils eussent de quoi retourner en Europe s'ils le jugeaient à propos, ou afin qu'ils <sup>p.402</sup> eussent un supplément à la pension que la S. Congrégation a coutume de faire à ses missionnaires. M. Bourgeois m'a dit qu'il avait donné avis de cette disposition à son Éminence M. le Cardinal-préfet de la Propagande <sup>2</sup>. »

Le rapport de M. Raux sur M. de Grammont n'est pas exact, du moins en ce qui concerne les biens de la mission, et lui-même, dans sa loyauté, le reconnut plus tard. A sa demande, la S. Congrégation avait ordonné à l'ancien administrateur de restituer intégralement toutes les sommes dont il était redevable. Aussitôt l'ordre transmis, M. de Grammont fit parvenir par procureur à M. Raux les contrats de deux boutiques en compensation, disait-il, d'une somme de 1.700 taëls, qu'il avait, du reste, l'intention de restituer depuis son départ de Pékin pour Canton. Quant aux 3.639 taëls qu'on lui réclamait encore, il prétendait ne pas les devoir, et il était prêt à affirmer par serment qu'à la fin de son administration, il ne lui restait que 700 taëls. Il ajoutait que M. Bourgeois avait commis dans ses comptes de graves inexactitudes, parce qu'il ignorait les nombreuses dépenses faites par lui, à l'époque de son année d'économat, — de là la grande différence entre ses comptes et ceux de M. Raux <sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Le *Bulletin de la Société historique et archéologique de Périgueux*, Art. par Georges Bilssière, cite une lettre très sévère de M. Bertin à M. de Grammont, 22 novembre 1787.

<sup>2</sup> Archives de la Propagande.

<sup>3</sup> M. Raux écrivait à Rome le 14 décembre 1790 : « Ad D. Grammont quod attinet, cum significassem illi mandatum Eminentiarum Vestrarum restituendi videlicet missioni nostræ quidquid, ex bonis communibus sine justo titulo acceperat, statim per procuratorem restituit mihi contractus unius summæ 1700 taelium, asserens talem semper habuisse intentionem a

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

p.403 Cependant, les difficultés ou malentendus élevés en 1785 entre M. Raux et MM. de Poirot et de Grammont au sujet des biens de la mission, ne nuisirent en rien à la bonne harmonie qui, dès le début, s'établit entre les lazaristes et les ex-jésuites. « Nous vivons en commun dans la plus grande intimité, écrivait alors M. Bourgeois ; on dirait qu'ils se sont faits ex-jésuites, et que nous nous sommes faits lazaristes <sup>1</sup>. »

p.404 Le temps n'altéra point cette union de la première heure ; aucun nuage ne vint jamais en troubler la belle sérénité. « De toutes parts on félicitait M. Raux de la paix, de l'union et de la concorde qui régnaient entre les prêtres de la mission et les ex-jésuites <sup>2</sup>. » Ces félicitations n'étaient que l'expression de la vérité. Le 16 novembre 1788, M. Raux écrivait à M. de Vaivre : « Mes confrères et moi nous vivons dans la plus intime cordialité avec les ex-jésuites de cette résidence ; nous n'avons qu'à nous louer de leurs attentions et des services qu'ils nous rendent <sup>3</sup>. »

M. Bertin, qui porte le plus grand intérêt à la mission française, est heureux de ces nouvelles. Sa réponse à M. Bourgeois, du 25 octobre 1786, témoigne de sa parfaite satisfaction ; mais il avoue en même temps qu'il

---

tempore quo Pekino Cantonem se contulit. At relative ad residuum 3.639 taelium, quod juxta rationes à D<sup>o</sup> Bourgeois supputatas, quarum summarium Romam et Parisios olim misi, remanere debebat in manibus D<sup>ni</sup> Grammont post suam administrationem, dictus D. Grammont negat accuratas esse illas supputationes ; dicit se paratum esse juramento firmare nihil sibi, expleto œconomatu, remansisse quam summam septingentorum taelium circiter, additque multas à se tunc temporis factas esse particulares expensas, cum supputando ignoraverit ; hinc evenit tan ta illa differentia in residuis ab utroque assignatis. » Plus tard, à son retour à Pékin, M. de Grammont remit à M. Raux tout ce qu'il devait à la mission. « La maison est sur un bon pied, écrivait, le 7 nov. 1788, M. Bourgeois à M. Duprez ; nous avons trouvé le moyen de faire rentrer toutes les rentes. » (Arch. S. J.)

<sup>1</sup> Lettre à M. Bertin, 20 novembre 1785. — Dans les lettres à son ami Duprez, M. Bourgeois parle toujours de cette union. Il écrit, le 4 oct. 1786 : « Nous vivons tous dans l'union et la cordialité la plus parfaite » ; le 9 nov. 1787 : « Nous sommes ensemble, lazaristes et ex-jésuites, comme des frères » ; 10 avril 1788 : « Avec les lazaristes nous vivons dans la plus parfaite cordialité » ; le 6 novembre 1788 et les années suivantes, il répète que les lazaristes et les ex-jésuites vivent en frères, dans une parfaite union, et chaque fois il fait l'éloge de M. Raux. M. Bourgeois écrit dans les mêmes termes (27 juin 1789) à M. Brotier, ex-jésuite, à Paris.

<sup>2</sup> Rapport sur l'administration de M. Raux. (Arch. de la congr. de la mission).

<sup>3</sup> Dans la *Relation de l'état de la mission française de la Chine en 1788*, adressée à M. Fontaine, M. Raux appelle les ex-jésuites français, ses braves coopérateurs et dignes prédécesseurs.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

n'est nullement surpris de l'harmonie qui règne entre les ex-jésuites et les lazaristes. « Tout ce que vous me dites, dit-il, de <sup>p.405</sup> l'intelligence de M. Raux, de sa vertu et de son honnêteté, ne me surprend pas plus que la bonne union qui règne entre vous et lui <sup>1</sup>. Il me paraît dans toutes ses lettres faire le plus grand cas de votre amitié et de celle de M. Amiot. »

M. Amiot, de son côté, faisait, grand cas de M. Raux. Il loue, dans ses lettres, sa piété, son intelligence et son savoir, son *désir d'apprendre* ; il le croit *fait pour réussir dans tout ce qu'il voudra entreprendre* <sup>2</sup>. Mais sa correspondance avec M. Bertin exprime un regret : il regrette de le voir s'occuper beaucoup trop des cérémonies de l'église, de plain-chant, de processions, de tout ce qui se pratique dans les séminaires de France. Tout cela est excellent en soi, sans avoir en Chine les mêmes avantages qu'en Europe ; il peut même y avoir de graves inconvénients à donner au culte extérieur, à Pékin, un trop grand <sup>p.406</sup> éclat. « La Chine est comme un autre monde, par rapport à l'Europe ; ou, si on l'aime mieux, elle en est l'antipode, quant à la manière dont on y pense, dont on s'y exprime et dont on s'y conduit. » Si l'on veut y faire du bien, il *faut savoir autre chose que son saint Thomas et saint Augustin et les cérémonies ecclésiastiques* ; il ne faut pas consacrer un temps considérable à la formation de jeunes séminaristes chinois, au détriment de l'étude des langues chinoise et tartare et de celle des sciences et de la littérature. M. Amiot craint que *les différentes occupations dont M. Raux est chargé, ne le distraient trop de ces études, pour qu'il y puisse faire de rapides progrès, quoiqu'il paraisse*

---

<sup>1</sup> M. Bourgeois, dans sa lettre à M. Bertin du 20 novembre 1785, faisait ce portrait de M. Raux : « C'est un homme d'un vrai mérite ; il ne lui manque rien de ce qui peut rendre un sujet aimable et utile. Il est actif, laborieux, intelligent, d'un caractère et d'une piété charmants. »

Le 7 novembre 1788, M. Bourgeois écrivait au père de Beauregard, l'orateur chrétien de la fin du XVIIIe siècle : « Les lazaristes, nos successeurs, sont des gens de mérite, pleins de vertus et de talents, des gens de zèle et d'une très bonne société. Nous vivons en frères. Le Seigneur a voulu nous consoler de la perte de notre bonne mère. » (Arch. de la princesse Sophie de Hohenlohe. Lettre autographe).

<sup>2</sup> Lettres à M. Bertin, 25 janvier 1787 et 16 novembre 1789.

*avoir très grande envie d'apprendre*<sup>1</sup>. »

M. Bertin partage la manière de voir de M. Amiot, et l'intérêt qu'il porte à la mission française, son expérience et sa haute situation l'autorisent à donner à M. Raux ces conseils et cette direction : « La discipline ecclésiastique de votre maison ne <sup>p.407</sup> doit pas être modelée sur celle des maisons d'Europe où elle est, en quelque sorte, d'institution et de règle ; et les cérémonies doivent être restreintes à ce qui est absolument nécessaire pour la pureté du culte. Je désirerais pour le bien de la religion que vous n'eussiez pour disciples que des hommes formés sur le modèle de Joseph d'Arimathie, *qui sequebatur Jesum occultè*. C'est nuire à la religion, qui n'a qu'un asile précaire en Chine, que de l'accompagner de la pompe extérieure qui tient au culte de l'Europe. On ne sentira le mal que lorsque tout sera perdu, et l'on donnera le nom odieux de persécution à tous les maux qu'un zèle malentendu aura occasionnés. Vous, Monsieur, qui êtes déjà au fait et qui voyez les choses sous leur vrai point, ne perdez jamais de vue que le premier fondement de la mission pose sur les arts et les sciences, et sur l'utilité que l'empereur actuel, ainsi que ceux qui l'ont précédé, comme ceux qui lui succéderont, pourront tirer des Européens ; je ne prétends pas pour cela qu'il faille négliger le premier objet, mais il faut savoir partager son temps, acquérir des connaissances et se fortifier de manière qu'on ait besoin de vous. Si vous n'êtes plus considéré sous aucun rapport, d'utilité mécanique ou d'art, on vous abandonnera dans les premiers moments, on vous regardera comme dangereux ensuite ; de là les persécutions renouvelées et à la longue la destruction. Il ne faut donc jamais négliger les <sup>p.408</sup> moyens nécessaires et dont on a l'expérience, pour la réussite, pour parvenir au but qu'on s'est proposé... Vous saurez, mieux que je ne puis

---

<sup>1</sup> Lettres à M. Bertin, 25 janvier 1787, 10 novembre 1789, 16 novembre 1789, 20 août 1791. Dans une lettre du 1<sup>er</sup> septembre 1788, il écrit : « Les lazaristes ont cru qu'ils avanceraient plus rapidement dans la grande affaire de la conversion des Chinois, en établissant, dans la maison, un séminaire, en substituant le chant grégorien et les cérémonies qui ont lieu dans leur maison de Paris. » D'après la *Relation* adressée à M. Fontaine, M. Raux aurait pris l'*avis de messieurs les ex-jésuites français* avant de faire le séminaire et d'établir le chant et les cérémonies dans la maison de Saint-Sauveur.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

vous le dire, ranimer messieurs vos confrères <sup>1</sup> chacun dans son art et sa science, et vous leur donnerez sûrement l'exemple qu'ils ont déjà sous les yeux par le travail que vous faites pour savoir le mandchou <sup>2</sup>. »

M. Raux, en effet, après s'être livré à peu près exclusivement à l'étude du chinois, s'était décidé à apprendre le mandchou, sous la conduite de M. Amiot, et les progrès qu'il fit en quelques mois furent si considérables, que son maître écrivit à M. Bertin : « Si M. Raux continue ses études du mandchou avec la même ardeur qu'il les a commencées, vous pourrez tirer de lui un excellent parti <sup>3</sup>. »

p.409 M. Raux fut bientôt à même, tant ses progrès furent rapides dans la connaissance de la langue tartare-mantchou, de remplacer M. Amiot dans ses fonctions d'interprète de l'empereur auprès des puissances étrangères. Celui-ci les lui céda vers 1791. Déjà il lui avait facilité l'accès au tribunal des Mathématiques. D'abord, simple membre de ce tribunal, M. Raux en devint plus tard président. C'était un honneur que n'avait eu aucun Français avant lui <sup>4</sup>.

@

---

<sup>1</sup> M. Bertin fait ici allusion à M. Ghislain, qui s'occupait principalement de l'instruction de la jeunesse et négligeait un peu ses occupations de physicien à la cour.

<sup>2</sup> M. Bertin à M. Raux, novembre 1788.

<sup>3</sup> 1<sup>er</sup> septembre 1788.— Le 25 janvier de l'année précédente, M. Amiot écrivait à M. Bertin : « M. Raux a commencé par le chinois, et il a très bien fait, parce que c'est la langue vulgaire du pays et qu'elle est de nécessité pour quiconque y fait son séjour. Le mantchou est de subrogation. On ne le parle qu'à la cour et en la présence du souverain, quand il s'agit d'affaires. Les Chinois s'en sont tenus à leur propre langue. Nos missionnaires (la plupart) imitent en cela les Chinois. » L'année suivante, en novembre, M. Bertin écrivait à M. Raux : « Je vous sais un gré infini de vous être livré avec tant d'ardeur au tartare-mandchou. Cette langue vous abrégera un temps infini dans la recherche même des auteurs qui vous auriez voulu consulter, puisque c'est dans cette langue que l'empereur a fait traduire ce qu'il y a de plus important dans les anciens manuscrits chinois dont il a fait faire une immense collection. »

<sup>4</sup> Voir dans *Les missions catholiques*, par le père Piolet, *Les Lazaristes en Chine*, par Mgr Favier, T. III, p. 66.

## CHAPITRE QUATORZIÈME

@

Les derniers jésuites de la mission française à Pékin. —  
Messieurs de Ventavon, Bourgeois et Amiot. — Leur mort.

p.411 Les jésuites n'existent plus ; les biens de la mission française, leur maison, leur église, leurs immeubles de Pékin, leurs terres en dehors de la capitale, la rente que leur servait Louis XVI depuis 1776, tout est passé aux mains des lazaristes, à l'exception de quelques milliers de francs que MM. de Grammont et de Poirot se sont réservés.

Il ne reste plus, à Pékin, de la société éteinte des jésuites, que trois français, MM. Amiot, de Ventavon et Bourgeois ; deux italiens, MM. de Poirot et Panzi <sup>1</sup>, et quatre chinois, élevés en France. Tous p.412 ces religieux sécularisés par Clément XIV, vivent ensemble dans leur ancienne maison, indépendants et libres, ayant chacun une pension annuelle dont il dispose à son gré, assis à la même table, les uns fidèles aux usages et aux règles de la Compagnie, les autres suivant un genre de vie à leur convenance. L'arrivée des lazaristes n'a pas sensiblement modifié leur existence, sauf que M. Raux est devenu leur supérieur et veille à leur entretien <sup>2</sup>.

M. de Ventavon, revenu de ses anciennes erreurs, et comprenant ses

---

<sup>1</sup> M. de Poirot, quoique Lorrain, était entré au noviciat de Florence dans la province de Rome. Envoyé en Chine, il fit partie de la mission française. Le frère Panzi, italien, fut également attaché à la mission française. Tous les deux auraient, dit-on, été admis dans la Compagnie de Jésus, conservée en Russie. M. de Poirot serait mort en 1814, et M. Panzi, en 1812. Il ne sera plus question de ces deux ex-jésuites.

<sup>2</sup> Quand les lazaristes furent désignés pour succéder aux ex-jésuites de Chine, trois religieux de la société éteinte travaillaient encore dans les missions des provinces. Ils étaient âgés, fatigués ; ils moururent à peu de distance. M. Pierre de Ladmirat, né le 15 septembre 1723 et arrivé en Chine en 1766, mourut en décembre 1784 ; M. Jean-Baptiste de la Roche, né le 3 mars 1704 et arrivé en Chine le 5 septembre 1722, mourut dans les fers en 1785 ; enfin, M. Mathurin de Lamathe, né le 11 novembre 1723 et arrivé en Chine le 23 août 1755, mourut dans sa chère mission du Ho-nan, qu'il évangélisait depuis 32 ans. Quant à M. de Grammont, rentré à Pékin par ordre de l'empereur, dont il était le mathématicien, il vécut à part avec une pension annuelle, que lui faisait M. Raux, conformément au bref de Clément XIV. M. Favier, lazariste, prétend qu'il mourut à Macao, en 1808.

torts, s'est réconcilié avec <sup>p.413</sup> M. Bourgeois, et les ennemis d'autrefois sont aujourd'hui les meilleurs amis. « Les histoires sont finies et oubliées, écrit M. Bourgeois à son ami Duprez, le 4 octobre 1786 ; nous vivons dans l'union et la cordialité la plus parfaite. » Et l'année suivante, après la mort de M. de Ventavon, 27 octobre 1787 : « Depuis que nous avons un évêque légitime, nous vivons comme auparavant en frères et en amis. » Enfin, quelques semaines après (9 novembre 1787) : « Réunis sous un pasteur légitime, nous jouissons d'une douce paix, et nous ne pensions qu'à travailler sous ses ordres. »

M. de Ventavon partageait, en effet, tout son temps entre les œuvres apostoliques et ses travaux à la cour. Excellent ouvrier <sup>1</sup>, il prêchait, il confessait, il dirigeait en ville des congrégations, il secondait de son mieux M. Raux et M. Bourgeois ; quand ses loisirs à la cour le lui permettaient, il se rendait dans les chrétientés voisines de Pékin et se mettait à la disposition des néophytes.

A la cour, il avait acquis une heureuse influence par les services qu'il rendait aux princes de la famille impériale et aux grands. L'empereur l'estimait et l'écoutait. Cette situation privilégiée ne fut pas inutile à la cause catholique, ainsi qu'il arriva, principalement à l'époque de la terrible persécution de 1784.

<sup>p.414</sup> Cette persécution avait éclaté à Canton au mois d'octobre 1784, et de là elle s'était rapidement étendue dans les provinces de l'empire. On avait pris, dit M. Bourgeois, chez monseigneur l'évêque de Miletopolis, franciscain milanais, ancien vicaire apostolique du Chen-si et du Chan-si, *quatre-vingt-dix lettres dans lesquelles se trouvait le nom de presque tous les missionnaires de Chine* <sup>2</sup>. Aussitôt, comme par un mot d'ordre, on arrête et emprisonne une vingtaine de missionnaires, parmi lesquels les évêques de Miletopolis et de Domitiopolis, Mgr de Saint-Martin, évêque de

---

<sup>1</sup> Lettres de M. Bourgeois à M. Duprez, octobre 1786 et 1787, novembre 1787 (Arch. S. J.)

<sup>2</sup> Lettre du 22 octobre 1788, à M. Duprez. — D'autres, et en particulier MM. Raux et Ghislain, semblent assigner une autre origine à la persécution, sans cependant nier celle-là.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Caradre et coadjuteur du vicaire apostolique du Su-tchuen, MM. Dufresse, Devaut et Delpon, prêtres français des Missions Étrangères, enfin des missionnaires de la Propagande, la plupart Italiens et Espagnols. Tous ces prisonniers sont envoyés à Pékin pour y être jugés au tribunal des Crimes. « Six meurent en prison, et les autres sont condamnés à une prison perpétuelle <sup>1</sup>. »

C'est alors que M. de Ventavon et ses amis, malgré les défenses des ministres et des magistrats, se <sup>p.415</sup> mettent en communication avec les prisonniers, en gagnant les gardes à force d'argent, et leur font parvenir les provisions et les secours nécessaires. En outre, ils présentent plusieurs requêtes à l'empereur, même en dépit de ses duretés, pour sauver les confesseurs de la foi ; ils demandent leur liberté, ils supplient <sup>2</sup> ; enfin, le 10 novembre 1785, paraît un édit impérial qui déclare la mise en liberté des Européens, leur enjoignant de retourner en Europe, à moins qu'ils n'aient mieux rester publiquement à Pékin. Ce décret reprochait aux Européens d'être entrés en Chine contre les lois et d'y avoir prêché leur religion.

Mgr de Saint-Martin, qui avait survécu aux plus <sup>p.416</sup> ingénieux tourments, fut conduit, avec les onze autres confesseurs de la foi, de la prison à la cathédrale, où Mgr de Govea les reçut pontificalement. Plus tard, il écrivait, pénétré de reconnaissance : « Nous avons été condamnés

---

<sup>1</sup> M. Bourgeois, *ibid.* — Lettre de Mgr de Govea, évêque de Pékin, au préfet de la Propagande, 5 octobre 1785. Cette lettre en latin s'étend longuement sur la persécution. (Arch. de la Propagande). — Lettres de M. de Ventavon au préfet de la Propagande, novembre 1785.

<sup>2</sup> La troisième requête, qui demandait que les prisonniers fussent renvoyés en Europe ou laissés libres à Pékin, était adressée à l'empereur par les missionnaires employés à la cour. — Le père de Ventavon, dans une lettre du 2 novembre 1785 au préfet de la Propagande, raconte l'effet produit par cette requête : Sic responsum fuit : « juxta nostras leges morte plecti debuissent qui contra leges pecca verunt ; sed cum extranei sunt, et cum exteris mitius agere in more apud nos ab antiquo positum sit, vitam reis condonavimus. Autores libelli supplicis in palatio, a multis annis, versantur, quid liceat scire debent ; ideo ipsorum petitio culpa non vacat ; ignoscimus tamen quia naturali erga suos commiseratione pulsati sic egerunt. » Imperialis minister ad calcem libelli supplicis hæc verba proprio pugno subjunxit : « Talis et talis ne amplius urgeant nisi et ipsi velint dare pœnas et sero pœnitebit. (Arch. de la Propagande). — Huit jours après l'envoi de cette lettre, les prisonniers étaient mis en liberté.

à une prison perpétuelle. Les missionnaires des églises de Pékin parvinrent à force d'argent à nous faire passer des secours abondants qui nous rétablirent. Nous pouvons dire qu'après Dieu nous leur devons la vie. Dès lors rien ne nous manqua. Nous avions tout habits, vivres, douceurs, etc., avec profusion. Je priai ces messieurs de vouloir bien mettre des bornes à leurs largesses excessives. Dès le commencement, le père de Ventavon et deux autres présentèrent des apologies auxquelles on ne répondit rien ; ils demandèrent notre liberté de quelque manière que ce fût... La vérité, la justice et la reconnaissance nous prescrivent de publier le zèle et la charité de ces messieurs, mais en particulier, du père de Ventavon, qui se sacrifiait pour nous. Je reçus en prison plusieurs lettres du père Bourgeois ; je puis rendre témoignage qu'il seconda de son mieux le zèle du père de Ventavon, et il a droit à toute notre reconnaissance <sup>1</sup>. »

p.417 Mgr ajoute dans sa lettre : « Après avoir, dans la cathédrale, rendu grâces à Dieu..., nous nous retirâmes chez les Français... Nous sommes confus de la charité et de la générosité avec laquelle ils nous traitent. Ils font tout ce qu'ils peuvent pour nous consoler ; nous sommes dans l'abondance de tout, et il leur semble que nous n'avons jamais assez <sup>2</sup>. »

M. Bourgeois complète l'éloge que Mgr fait de M. de Ventavon par ces quelques lignes de sa lettre du 29 octobre 1787 à M. Duprez : « L'empereur qu'il servait depuis 20 ans avait pour lui des bontés, et c'est surtout à son crédit que les douze missionnaires, qui étaient condamnés à une prison perpétuelle, doivent leur délivrance <sup>3</sup>. »

M. de Ventavon ne survécut pas deux ans à la délivrance des missionnaires, prisonniers à Pékin. « Malgré les travaux qui l'attendaient et les dangers auxquels il fallait s'exposer, il voulut aller donner une mission

---

<sup>1</sup> *Nouvelles lettres édifiantes*, T. II. — Relation de M. de Saint-Martin, évêque de Caradre ; pp. 228 et suiv ; — Mgr Dufresse, vicaire apostolique du Su-tchuen, leur rendit plus tard le même témoignage. M. Amiot raconte la délivrance de ces 12 missionnaires dans une lettre du 20 novembre 1785, publiée dans les *Mémoires de Chine*, T. XV, pp. 3 et suiv. — Nous la reproduisons en partie aux *Pièces justificatives*.

<sup>2</sup> Voir la même relation dans les *Nouvelles Lettres édifiantes*.

<sup>3</sup> Arch. S. J.

dans les montagnes du couchant », pendant le Carême de 1787. Comme d'habitude, il ne prit aucun ménagement. Déjà fatigué, il n'écoutait que son dévouement. Une maladie grave qu'il y contracta, l'obligea de rentrer à Pékin, épuisé, ne <sup>p.418</sup> tenant plus debout. *L'empereur lui envoya ses médecins, qui le traitèrent longtemps*, lui prodiguant les soins les plus assidus. Il était trop tard : le mal était trop avancé, incurable. « Il mourut le 27 mai 1787, jour de la Pentecôte, dans les plus beaux sentiments de piété <sup>1</sup>. » Ce missionnaire fit oublier, dans les dernières années de sa vie, l'opposition faite à ses anciens confrères de Saint-Sauveur, soit par entraînement, soit par irréflexion, soit aussi, peut-être, par un sentiment du devoir mal compris. Il y avait en lui la plus riche nature qu'on pût voir, un beau talent d'artiste, un caractère aimable et séduisant, un amour vrai des âmes, un grand dévoûment à l'Église. Les natures les mieux douées se laissent, à certaines heures, sous la force irrésistible des circonstances, envelopper d'ombres ; mais peu à peu la lumière perce les nuages, le jour se fait, et tout revient à son premier éclat. Il en fut ainsi du missionnaire Mathieu de Ventavon.

M. Bourgeois écrivait à M. Duprez, le 9 novembre 1787 : « La mort de M. de Ventavon a augmenté ma besogne. » Depuis que le tribunal de la cour l'avait déchargé de l'administration des biens de la mission, *M. Bourgeois partageait son temps entre la prière et les bonnes œuvres*, mais les bonnes œuvres <sup>p.419</sup> en avaient la plus large part. *Il devint le père des pauvres à l'assistance desquels il consacrait sans réserve les secours qu'il recevait annuellement d'Europe, se passant, pour leur venir en aide, de tout ce qui était du delà de l'absolu nécessaire* <sup>2</sup>. Déjà chargé de la direction des femmes chrétiennes avant l'arrivée des lazaristes, il conserva ce ministère sous le supérieurat de M. Raux. Ce ministère, d'une importance capitale pour le maintien de la foi, absorbait la majeure partie de ses

---

<sup>1</sup> M. Bourgeois à M. Duprez : lettres du 27 octobre 1787, 9 novembre 1787, 17 novembre 1787, 7 novembre 1788, passim.

<sup>2</sup> Lettre de M. Amiot à M. de la Tour, ancien secrétaire du roi, 31 [sic] novembre 1792. (Bibl. de l'Institut et papiers de la famille Amiot).

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

journées. Les femmes n'entraient jamais à l'église ; mais les missionnaires français leur avaient construit en ville une douzaine d'oratoires, où elles se réunissaient, tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre, soit pour la confession, soit pour la messe et les autres exercices religieux <sup>1</sup>.

A la pointe du jour, M. Bourgeois se rendait à l'un ou à l'autre de ces oratoires ; il confessait, il disait la sainte messe, il revenait au confessionnal, il baptisait, il célébrait les mariages, il instruisait ; en un mot il remplissait seul tous les ministères auxquels se livrent les prêtres des paroisses de France. *Il ne rentrait à la résidence qu'après midi* <sup>2</sup>. A la maison, le travail ne lui manquait pas, surtout <sup>p.420</sup> depuis la mort de M. de Ventavon, dont l'activité et le zèle le secondaient si largement auprès des congréganistes et des néophytes.

Ce travail continuel, joint à une vie austère, qui allait jusqu'à se refuser le nécessaire, faisait craindre, à cette époque, aux lazaristes et à ses anciens confrères, que sa santé ne pût y résister longtemps. Elle était déjà bien ébranlée par tous les chocs qu'elle avait subis depuis l'extinction de la Compagnie. Les dissensions intérieures, les interdits et les excommunications, la perte de ses meilleurs amis, MM. d'Ollières et Collas, les persécutions dirigées contre l'Église, le procès honteux qui lui fut intenté devant un tribunal païen, les attaques violentes et les calomnies graves dont il fut l'objet de la part de ses confrères, tout cela avait atteint et affaibli sa vigoureuse constitution <sup>3</sup>. Rien cependant ne lui fut plus sensible ni plus funeste que la destruction de son ordre et le mal irréparable que le bref de Clément XIV causa dans toutes les chrétientés de la Chine.

La pensée de la Compagnie éteinte l'obsédait. Il y revient continuellement dans sa correspondance. Il ne peut se consoler de cette perte. Il s'incline, il adore les desseins impénétrables de la Providence, il gémit, il pleure. Il a honte de s'affecter à ce point, mais toute résistance est

---

<sup>1</sup> M. Bourgeois à M. Duprez, 9 novembre 1787. (Arch. S. J.)

<sup>2</sup> Même lettre du 9 novembre 1787. (Arch. S. J.)

<sup>3</sup> Lettre de M. Amiot à M. de la Tour, *passim*.

impossible, la force lui manque, le cœur est trop brisé. Il écrit à son frère en p.421 1788 : « La plaie de l'extinction de la Compagnie saigne toujours ; j'en gémiss toujours inconsolablement. Les maux, ou pour mieux dire, les grands malheurs de la religion agrandissent cette affreuse plaie. Le moyen d'y tenir ? Il n'y en a qu'un, c'est de répéter sans cesse : *Fiat voluntas*. Mais cette soumission filiale à la sainte volonté de notre bon Maître n'empêche pas la nature et le corps de souffrir <sup>1</sup>. »

Un an auparavant, il écrivait à son cher Duprez : « Nous vivons avec les lazaristes comme frères. Cela n'empêche pas que nous ne regrettions inconsolablement notre chère et infortunée Compagnie. Et comment un bon jésuite pourrait-il oublier une si bonne mère ! Il me vient souvent à son occasion des sensibilités inexprimables. Il faut en revenir sans cesse au *Fiat voluntas tua*. Les beaux jours, les précieux jours !... Les larmes me viennent aux yeux à ce tendre souvenir. Mais pourquoi renouveler des douleurs qui ne se font que trop sentir d'elles-mêmes ? <sup>2</sup> »

En lisant ces affectueux, ces ardents élans d'un cœur si tristement affecté de la perte de la Compagnie sa mère, on ne croirait pas que M. Bourgeois fut traité par ses frères dissidents *d'homme froid, insensible, même dur*. Il est vrai, que le supérieur se montra d'ordinaire réservé, plutôt ferme ; *cet* p.422 *emploi*, suivant l'expression de M. Amiot, *mettait des entraves à l'exercice de ses qualités sociales*. Mais une fois rendu à la vie privée, et *dégagé de ces entraves, la beauté de son âme et la bonté de son cœur se révélèrent dans tout leur jour*. « Ceux mêmes qui ne l'avaient jugé que sur des indices trompeurs ne virent plus en lui qu'un homme affable, doux, complaisant, d'une humeur toujours égale, bon confrère, missionnaire zélé, excellent ami, d'un commerce agréable et sûr <sup>3</sup>. »

Les tempéraments les plus vigoureux et les mieux trempés résistent rarement aux coups répétés de la lutte et des émotions. Malgré la vigueur

---

<sup>1</sup> Arch. S. J.

<sup>2</sup> 9 novembre 1787 (Arch. S. J.)

<sup>3</sup> Lettre déjà citée à M. de la Tour. (Arch. S. J.)

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

de son corps et l'énergie de son âme, M. Bourgeois tomba, à l'âge de 66 ans, dans un tel état de langueur et d'impuissance qu'il se vit obligé de renoncer à ses œuvres, à tout travail. A peine s'il pouvait tenir la plume et tracer quelques lignes à ses amis de France.

Le 17 octobre 1789, il écrit à Duprez : « Une langueur de trois mois m'a réduit à l'extrémité ! C'est probablement pour la dernière fois que je vous écris. De bons amis ne se quittent pas sans s'embrasser et se dire adieu. Adieu donc, cher Duprez, espérons que le Seigneur nous fera miséricorde et que nous nous reverrons dans son sein. Priez pour <sup>p.423</sup> moi et ne m'oubliez pas dans vos saints sacrifices. Adieu aussi aux bons amis, à tous nos chers confrères que je n'ai pas la force de nommer. »

Moins âgé que M. Amiot de plusieurs années, il paraissait plus avancé dans la vie, tant les fatigues et les brisements de toutes sortes l'avaient vieilli. « Déclaré par les médecins valétudinaire, dit M. Amiot, et condamné à un genre de vie qui exigeait des attentions sur sa santé, il se mit au régime que j'observais moi-même depuis quelques années, de l'avis des mêmes médecins. Cette conformité accessoire entre lui et moi nous réunissait plus souvent pour nous entretenir ensemble, non pas de nos maux grands ou petits, mais de l'ancien temps, mais de ce temps heureux où nous nous qualifions du nom de jésuites. Nous passions en revue nos anciennes manières de vivre et de nous conduire ; nous rappelions le souvenir de nos anciens amis, de nos anciennes connaissances et nous regrettions le temps passé, ainsi qu'ont coutume de le faire tous les vieillards <sup>1</sup>. »

Dans la même lettre, M. Amiot disait encore : « Quand le temps nous le permettait, nous nous transportions hors de l'enceinte de la ville, dans l'endroit où reposent les cendres de *nos missionnaires*, et nous faisons quelques prières sur leurs tombeaux. Nous appelions cela nous *récréer*... Nous nous procurâmes <sup>p.424</sup> cet innocent plaisir peu de jours avant que M.

---

<sup>1</sup> Lettre à M. de la Tour, 31 novembre 1792.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Bourgeois ressentit les atteintes du mal qui nous l'a enlevé. Il ne se doutait pas alors qu'il occuperait bientôt, parmi ceux qu'il était venu visiter, la place que la Providence lui préparait. »

M. Bourgeois mourut le 29 juillet 1792, emporté assez rapidement par une attaque d'apoplexie.

M. Amiot perdait en lui son plus vieux frère d'armes dans l'apostolat, le meilleur de ses amis, *un bon patriote*, comme il l'appelait. Cette perte lui fut très sensible, et sa lettre à M. de la Tour, où il raconte la mort du compagnon inséparable de ses dernières années, montre à quel point il le regretta.

Des anciens jésuites français, il ne restait que MM. de Grammont et de Poirot. Il fréquentait peu M. de Grammont, qui n'habitait pas la même maison. M. de Poirot, jeune, bouillant, plus italien que français, ne voyait ni les personnes ni les choses au même point de vue. Et puis, l'un et l'autre quittèrent Pékin avant la mort de M. Amiot. C'était le vide qui se faisait autour de lui. Il en souffrait, mais en silence. Une certaine mélancolie qui se peignait parfois sur son visage, jadis si franc et si reposé, trahissait seule ses tristesses intimes. Aussi recherchait-il de préférence la solitude. *Je n'ai de compagnie que celle des morts*, écrivait-il à son frère, ancien p.425 lieutenant-général de l'amirauté de Toulon <sup>1</sup>. Le fait est qu'après la perte douloureuse de M. Bourgeois, il se rendait souvent au cimetière. Et là, sur la tombe de ses chers défunts, il méditait et priait. Là aussi, dans ces lieux où furent ensevelis tant de jésuites distingués par leurs talents et leurs vertus et sur la tombe desquels il avait gravé leur épitaphe, il trouvait la tranquillité cherchée, s'absorbant dans la pensée d'une vie qui touchait à sa fin. Il vieillissait, sa belle santé avait disparu, il sentait que la mort arrivait à grands pas ; il ne songeait qu'à se préparer à la bien recevoir. Depuis un an, il avait même mis ordre à ses affaires.

---

<sup>1</sup> Pékin, 20 septembre 1792. (Arch. de sa famille et Bibliothèque de l'Institut).

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

En 1791, se trouvant moins vaillant, ou plutôt très affaibli, et ayant alors comme le pressentiment d'une mort prochaine, il avait relu son testament, fait depuis des années, et, au bas, il avait ajouté ces deux lignes : « Il y a bien des années que cet écrit est fait ; je viens de le relire, et je n'ai rien à en ôter ni à y ajouter. »

On lit dans ce testament : « J'étais religieux quand, en 1749, je partis de France pour venir en Chine ; j'ai vécu en religieux, tant qu'il m'a été permis de le faire, aussi je n'ai rien eu en propre pendant cet espace de temps. Depuis la dissolution de la société, dont j'avais l'honneur d'être membre, j'aurais <sup>p.426</sup> pu acquérir, si je l'avais voulu ; je ne l'ai pas fait ; ainsi je ne laisse rien. Je ne dois rien ; j'ai disposé de tout ce dont je pouvais disposer, à mesure que la charité chrétienne ou certaines bienséances locales en faisaient naître les occasions. Pour ce qui est des habits, meubles et autres petits effets, tout cela doit être regardé comme acquis à la maison <sup>1</sup>. »

Ses visites au cimetière ne durèrent pas longtemps. Vers le milieu de septembre 1792, *il passa par des circonstances si critiques tant pour l'esprit que pour le corps que sa raison et ses forces y auraient infailliblement succombé, sans une intervention particulière de l'ange chargé par Dieu de veiller spécialement sur lui* <sup>2</sup>. Ces circonstances critiques sont les événements révolutionnaires qui se succédèrent alors en France si rapidement, et l'affectèrent à ce point que sa santé en fut pour toujours ébranlée et sa vie gravement compromise. Sous le coup de ces événements, qui présageaient des jours sanglants et la fin d'un régime, il se produisit *dans l'équilibre des humeurs de son corps un dérangement qui ne tendait à rien moins qu'à sa décomposition totale. Miné par la fièvre, sans sommeil, respirant difficilement,* <sup>p.427</sup> *ne pouvant s'étendre sur un lit,*

---

<sup>1</sup> Le testament est du 15 novembre 1791 et signé : *Amiot, M. A.* On lit en post-scriptum : *Pour M. le supérieur après ma mort, 1791.*

<sup>2</sup> Lettre à sa sœur, 20 septembre 1792.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

*toujours assis sur un fauteuil, il déclinait à vue d'œil* <sup>1</sup>.

« L'arrêt des médecins, tant chinois qu'européens, portait qu'étant arrivé au point de ne guère différer d'un squelette, le souffle de la vie s'éteindrait de lui-même comme la lumière d'un flambeau quand la cire est consumée <sup>2</sup>. »

La tranquillité d'esprit eût été nécessaire pour le rétablissement de sa santé ; on la lui recommandait. Mais comment obtenir de ce malade de détourner sa pensée de la France qu'il aimait passionnément et des malheurs effroyables qui la menaçaient ? Il y pensait le jour, il y pensait la nuit. Son esprit était obsédé par l'image horrible de la patrie agitée, ruinée, ensanglantée, bouleversée de fond en comble par une bande de scélérats, devenus maîtres du pouvoir. Dans la même lettre, il écrit à sa sœur : « Le matin, le milieu du jour, le soir ou pendant la nuit, ce que je lisais dans les papiers publics, ou, pour mieux dire, ce qu'on me racontait du contenu de ces papiers, de tous les papiers qui se lisaient à Canton par les commerçants et les marins des différents royaumes d'Europe qui y abordent, se peignait en noir dans mon imagination, et me persuada presque que notre France, ce beau royaume d'autrefois, si plein de charmes et recherché par les étrangers de <sup>p.428</sup> tous les pays pour la douceur, l'urbanité, la politesse et les agréments en tous genres de ses habitants, avait subi le joug des barbares et n'était plus habité que par des hommes sans loi, sans frein, sans religion, sans mœurs, chez qui les rapines, les vols, les brigandages, les meurtres et ces massacres atroces que les Iroquois et les Caraïbes auraient eux-mêmes en horreur, s'ils en avaient connaissance, ont perdu tout ce qu'ils avaient d'effrayant. »

M. Amiot ajoute : « Vous jugez bien qu'un pareil tableau n'était rien moins que propre à dissiper la tristesse qui m'avait gagné. J'avais beau vouloir détourner la vue des objets qu'il représentait, ces objets venaient

---

<sup>1</sup> Lettre à sa sœur, 20 septembre 1792.

<sup>2</sup> *Ibid.*

s'offrir d'eux-mêmes sous toutes les formes. »

Au dire des médecins, le malade était perdu ; ses amis le prévinrent de son état. Lui, ne pouvait y croire. « Malgré l'arrêt des médecins, dit-il, je ne me tins pas pour condamné. Une voix intérieure, plus respectable que celle des médecins, me disait avec assurance : ils se trompent... J'obéis à cette voix ; je fis plus, j'en appelai au grand juge en cassation d'arrêt, et je pris pour avocat mon bon ange gardien <sup>1</sup>. »

Contre toute espérance, M. Amiot revint à la santé, ou plutôt il échappa à la mort ; et à peine remis, il recommença ses visites aux tombeaux, après <sup>p.429</sup> l'hiver de 1793, *dans les premiers jours de mai, au retour de la belle saison*. Ce lui fut un grand bonheur de revoir ce *séjour des morts*, ces lieux aimés où reposait sa famille religieuse, d'y prier seul. Ses forces épuisées semblaient s'y refaire. Il n'y voyait, du reste, qu'une halte sur le chemin qui lui restait à parcourir en cette vie. *Je me prépare au grand et dernier voyage*, écrivait-il huit mois auparavant à sa sœur Ursuline. Revenu des portes du tombeau, il s'y prépara avec plus de ferveur encore, car autour de lui et en lui, tout était un présage de mort <sup>2</sup>. Depuis plus de trois ans, sa carrière scientifique et littéraire était terminée ; ses meilleurs amis de Chine n'étaient plus ; M. Bertin, son correspondant le plus fidèle et le plus actif, venait de descendre dans la tombe ; la maison française, où il habitait, lui rappelait de beaux et doux souvenirs, mais aussi d'inoubliables tristesses ; enfin sous la direction des lazaristes, l'avenir de la mission de Pékin était assuré. Rien ne le rattachait plus à la terre ; tout le rapprochait du ciel. Désormais, sa vie s'écoulait entre la prière, de saintes lectures et ses visites aux sépultures des missionnaires.

Quoiqu'il eût cessé, depuis un an, toute correspondance, même avec ses meilleurs amis, il voulut cependant, vers la fin de septembre 1793, adresser un dernier souvenir, souvenir d'adieu, à sa chère <sup>p.430</sup> Ursuline :

---

<sup>1</sup> Même lettre à sa sœur.

<sup>2</sup> Même lettre à sa sœur.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

« Cette année encore, lui écrit-il, ma vie a été attaquée par un rhume des plus violents ; et ce rhume, dégénéré en fluxion de poitrine, a failli m'enlever de ce monde dans le courant du mois d'août. » Il avait pris ce rhume pendant un séjour trop prolongé au cimetière. Il ajoute dans sa lettre : « Je suis entièrement rétabli aujourd'hui ; mais à la première maladie un peu grave, je sens qu'à mon âge, il me faudra nécessairement succomber. Il en sera ce qu'il plaira à Dieu ; je suis prêt à partir, quand il faudra <sup>1</sup>. » Cette lettre devait être la dernière.

Il était allé, au commencement d'octobre, passer quelques jours dans l'enclos de ses chères sépultures. Le 8, il se lève comme d'habitude, de bon matin ; il célèbre la sainte messe, et, après dîner, il récite l'office divin du lendemain. Rien ne faisait prévoir une mort prochaine <sup>2</sup>.

Mais, dans la soirée, le courrier lui apprend l'horrible, le sanglant attentat du 21 janvier. A cette <sup>p.431</sup> nouvelle, il tombe à genoux, saisi, atterré ; et, dans la nuit du 8 au 9 octobre, il meurt subitement d'une attaque d'apoplexie <sup>3</sup>.

Le 9 novembre, M. Raux annonçait à sa sœur la perte qu'elle venait de faire. « Madame, je vous apprends la triste nouvelle que M. votre frère est mort la nuit du 8 au 9 octobre. Des phlegmes l'ont emporté subitement. Il avait encore célébré la sainte messe ce jour-là. Ayant trouvé parmi ses papiers une lettre <sup>4</sup> toute faite à votre adresse, j'ai cru devoir vous l'envoyer. Ce cher défunt se préparait à la mort depuis longtemps. Les nouvelles de l'état déplorable de la France n'ont pas peu contribué à avancer sa dernière heure. En effet, cette révolution épouvantable ne peut

---

<sup>1</sup> On lit dans cette lettre que M. Raux fit parvenir à la sœur de M. Amiot : « Le désir de vous être agréable a fait passer (votre frère) par dessus toutes autres considérations... Il a eu la complaisance, à défaut de notre peintre italien (Panzi), d'employer le pinceau d'un artiste chinois pour la représentation de sa figure et de pouvoir l'offrir telle qu'elle est aujourd'hui, aux yeux d'une sœur chérie, dans l'espérance que cette chère sœur la placera non loin de son oratoire. »

<sup>2</sup> Lettre inédite de J. Panzi, peintre ; Pékin, 2 août 1795.

<sup>3</sup> Même lettre de M. Panzi.

<sup>4</sup> Lettre citée plus haut.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

pas être envisagée sans frémir. O mon Dieu, soutenez le zèle de vos bons ministres et de vos pieux fidèles ! Tous, nos messieurs et nos chrétiens, nous nous recommandons aux prières de votre sainte communauté. Espérons le calme après la tempête. Nous ne vous oublions pas devant le Seigneur <sup>1</sup>. »

M. Joseph Amiot ferme la liste des missionnaires français de la Compagnie de Jésus qui se sont illustrés en Chine par l'étendue de leurs connaissances <sup>p.432</sup> et par leurs travaux scientifiques, littéraires et artistiques.

Dans sa vie de missionnaire, on constate deux époques très distinctes. La première, celle de son apostolat et de l'étude des langues parlées dans le vaste empire chinois, s'étend de 1750 à 1766. La seconde, la plus importante et la plus longue, celle où il conquiert la réputation méritée de savant, par sa correspondance scientifique et littéraire avec les personnages les plus érudits de son temps, embrasse les années écoulées entre 1766 et 1793.

Son nom était connu de l'Europe savante, il avait pénétré jusqu'au fond des deux Amériques. On se rappelle l'ambassade extraordinaire de lord Macartney à Pékin en 1793 et 1794. Cet ambassadeur aurait bien voulu faire la connaissance du missionnaire et l'entretenir. Celui-ci, malade, très affaibli, ne put se transporter chez lui, mais il lui écrivit une lettre de regrets et aussi de vœux ardents pour le succès de sa mission auprès de l'empereur. Ce fut le dernier acte de sa vie.

Lord Macartney avait amené avec lui comme secrétaire Staunton, qui publia, deux ans plus tard, le récit authentique de l'ambassade et n'oublia pas dans son ouvrage M. Joseph Amiot, *respectable missionnaire*, dit-il, *avantageusement connu dans le* <sup>p.433</sup> *monde littéraire par ses remarques*

---

<sup>1</sup> A Madame Amiot, sœur Ursuline, à Toulon.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

*curieuses et savantes sur la Chine* <sup>1</sup>.

L'Anglais Holmes avait fait paraître, peu de temps après, le *Voyage en Chine*. Langlès, savant académicien français, le traduisit en 1805, et dédia l'ouvrage au célèbre jésuite. La dédicace est conçue en ces termes : « Hommage de vénération, de regrets et de reconnaissance offert à la mémoire du révérend père Amiot, missionnaire apostolique à Pékin, correspondant de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, savant infatigable, profondément versé dans l'histoire des sciences, des arts et la langue des Chinois, ardent promoteur de la langue et de la littérature tartare-mandchoux. »

Avec M. Joseph Amiot disparaissait le plus ancien et le plus savant des derniers survivants de la mission française à Pékin.

@

---

<sup>1</sup> *Voyage et ambassade de lord Macartney.*

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

### I

A. — Lettre du père Amiot à M. Bertin, ministre d'État, à Paris

@

Pékin, 1<sup>er</sup> octobre 1774

p.437 Un bruit sourd et qui vient chaque jour en se renforçant nous annonce pour dernière disgrâce que le souverain pontife a enfin par une Bulle <sup>1</sup> solennelle aboli entièrement l'ordre des clercs réguliers de la Compagnie de Jésus.

Sur ce bruit, le grand nombre de ceux qui composent cette maison paraissent disposés à céder la place à quiconque voudra s'en emparer. Il serait fâcheux, Monseigneur, qu'un établissement tel que celui que nous avons ici, l'un des plus beaux peut-être qu'ait la France dans le pays lointain, passât en des mains étrangères : il serait, je crois, de la dernière indécence que notre église, notre bibliothèque, notre observatoire, nos instruments et notre p.438 maison où l'on voit partout les armes et les différents symboles de la France devinssent la proie de quelques religieux italiens, portugais et allemands.

Louis le Grand et Louis le Bien-aimé nous ont constamment protégés et comblés de mille bienfaits ; les plus grands ministres de France jusqu'à Votre Grandeur inclusivement nous ont pareillement honorés de leur protection ; tout ce que nous possédons ici, nous le devons à ceux de notre nation. Ne serait-ce pas une insulte faite, je ne dis pas à nous qui ne sommes plus rien, qui sommes moins que rien, mais à cette même nation, que de lui enlever ce qui lui appartient à si juste titre ? Je pense donc que nous devons faire tous nos efforts pour empêcher qu'on ôte à César ce qui

---

<sup>1</sup> Non par une bulle ; mais par un bref.

*appartient à César.*

Notre destination et celle de nos missions françaises à la Chine, supposé qu'il n'y ait plus de jésuites, sont toutes naturelles. Il y a en France une congrégation de prêtres séculiers qui se consacrent aux missions étrangères ; qu'on agrège à cette congrégation les missionnaires de la Chine, ci-devant jésuites, et qu'on lui cède toutes leurs possessions tant pour le spirituel que pour ce qui a rapport au temporel, tout rentrera dans l'ordre, ou pour parler plus exactement rien ne sortira ou ne s'écartera de l'ordre. Cette congrégation trouvera des chrétientés toutes formées et des maisons où elle n'aura qu'à loger les siens à mesure que les anciens missionnaires viendront à manquer ; le nombre de ceux-ci n'est pas assez considérable pour pouvoir laisser longtemps dans l'attente ceux qui seront destinés à les remplacer ; ils sont assez pourvus de tout ce qui est absolument nécessaire pour n'être pas à charge pendant le peu de temps qu'ils ont encore à vivre. De cette manière, le double objet pour lequel nous avons été fondés, je veux dire celui de travailler au salut des Chinois, et celui d'agrandir, suivant la portée d'un chacun, la sphère des connaissances humaines, continueront à être remplis l'un et l'autre comme ils l'ont été ci-devant ; ce qui certainement n'arriverait pas si des religieux de différents ordres, portugais, italiens et allemands venaient à nous être substitués.

<sup>p.439</sup> S'il faut nécessairement un corps pour pouvoir continuer la bonne œuvre que nous avons commencée et que nous ne saurions finir, il faut que ce soit un corps pour pouvoir la continuer de manière à pouvoir contenter tout à la fois Dieu et les hommes ; car je ne dois pas le cacher à Votre Grandeur, il n'en est pas de la mission de Pékin comme des autres ; dans celles-ci, le zèle, le travail, la piété, la bonne volonté peuvent absolument suffire ; il faut tout cela à Pékin et quelque chose de plus encore ; il faut de la science et du talent, il faut tâcher d'être agréable au souverain ; il faut se rendre utile au gouvernement ; ce ne sera jamais qu'à ces conditions qu'on nous permettra d'y prêcher l'Évangile. Il n'y a que des services tels

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

que ceux que nous avons rendus jusqu'ici, au moyen de nos sciences et de nos arts, qui peuvent engager les Chinois à souffrir des étrangers parmi eux, surtout des étrangers qui se proposent pour principal objet et celui de réformer leurs mœurs et celui de détruire le culte reçu. Otez ces services ; bientôt tous les missionnaires tant de la capitale que des provinces sans exception seront expulsés, et la religion chrétienne sera entièrement abolie dans l'empire le plus florissant de l'Asie et le plus peuplé qui soit dans l'univers connu.

J'ai dit qu'il fallait que ce soit un corps qui nous remplaçât et j'ajoute qu'il faut que ce soit un corps pouvant continuer la bonne œuvre de la seule manière dont elle peut être continuée ici, c'est-à-dire, pour pouvoir fournir constamment et sans aucune interruption des sujets capables d'exercer avec décence et à la satisfaction de tout le monde les emplois que nous y avons exercés nous-mêmes et que nous y exerçons encore actuellement.

Il faut en particulier pour notre mission française que ce corps soit composé de Français ; il faut qu'il règne parmi ces Français de la bonne intelligence, de la politesse, des mœurs douces et une union qui soit cimentée par les grandes vues de la gloire de Dieu et du bien général des hommes.

Il faut que ces Français soient assez équitables pour rendre justice au reste du genre humain et pour vouloir <sup>p.440</sup> se persuader qu'il y a hors de la France des hommes, et des hommes qui pour n'avoir pas les manières ni les usages des Français, n'en sont ni moins estimables ni moins à cultiver.

Il faut que ces Français soient assez dociles pour écouter la voix des anciens et suivre leurs avis sur la conduite qu'ils doivent tenir, jusqu'à ce qu'ils se soient mis au fait par eux-mêmes et qu'une expérience de quelques années leur ait appris la meilleure manière de procéder pour travailler avec fruit à la conversion de ceux qu'ils viendront éclairer dans les voies du salut, et ne pas vouloir tout en entrant dans la Chine, entreprendre de la réformer et tenter de faire de ceux qui l'habitent tout autant de Français.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Il faut que ces Français soient assez charitables pour *se faire tout à tous, afin de les gagner tous à Jésus-Christ.*

Toutes les qualités dont je viens de faire rémunération et que doit posséder le grand nombre de ceux qui sont destinés pour la mission de Pékin, s'ils veulent réussir, se trouvent réunies dans les MM. des Missions Étrangères. Pourquoi ne passerions-nous pas sous leur direction ? pourquoi nos établissements ne passeraient-ils pas entre leurs mains ?

Le père de Rhodes qui a eu tant de part à leur établissement, n'eut d'abord en vue que de les rendre nos coopérateurs en nous les associant dans la culture des champs évangéliques que nous avons commencé à défricher et auxquels nous ne pouvions donner tous les travaux qu'ils exigeaient, faute d'un assez grand nombre d'ouvriers. Si de fâcheuses circonstances et des temps nébuleux ont retardé dans la suite, ou même mis obstacle aux pieux desseins du sage fondateur, c'est parce que la divine Providence l'a ainsi permis pour des desseins que nous devons adorer. Il semble que les moments sont enfin venus. Tâchons d'en profiter pour réunir deux corps qui étaient faits l'un pour l'autre, afin que celui qui ne subsiste plus que dans quelques membres languissants et épars puisse consumer le peu qui lui reste de forces au service de cet autre qui est fait pour le remplacer. En attendant que nous soyons <sup>p.441</sup> instruits des intentions de notre roi sur nos personnes et sur le peu que nous possédons ici, nous tâcherons de nous maintenir sur le pied où nous sommes, sans offenser aucune autre puissance ni spirituelle ni temporelle. Si Sa Majesté veut que nous conservions pour ses sujets l'établissement tout formé et honorable à la Nation, que nous avons à Pékin, nous ferons notre possible pour qu'il ne soit pas la proie de l'avidité étranger. Il y a des étrangers de plus d'une sorte, permettez-moi de le dire ici tout bas à Votre Grandeur. Ceux dont la patrie n'est pas infiniment éloignée de la France, ne craindraient pas de sacrifier bien des sommes pour obtenir de pouvoir entretenir dans cette capitale quelques-uns des leurs, n'importe sous quel

titre <sup>1</sup>.

Si Sa Majesté, pour des raisons supérieures qu'il ne nous est pas permis de pénétrer, veut que nous cédions la place et consent que d'autres que des Français viennent l'occuper, à la bonne heure, nous sommes prêts à tout. Que nous importe, en effet, ce qui arrivera dans la suite, quand nous n'aurons pas donné lieu aux événements ?

Au cas que les messieurs des Missions Étrangères voulussent se charger avec l'agrément du roi, de fournir dans la suite des sujets pour continuer nos missions de Pékin, il faudrait que la tradition que nous leur en ferions fût cimentée par l'autorité pontificale ; sans cette précaution la Propagande serait toujours en droit d'y placer les siens indépendamment de toute autre puissance, et nous nous exposerions à voir tomber sur nous toutes les foudres qu'elle peut lancer, si nous osons y former quelque obstacle.

Il n'est pas nécessaire de faire observer à Votre Grandeur que si une fois ce sacré tribunal s'est mis en possession, au nom du pape, de ce qui appartient de droit au roi de France, en cas d'expoliation, il sera très difficile dans la suite, pour ne pas dire impossible de le faire, de s'emparer de ce qu'il tiendra déjà et de rattraper ce qu'on aurait pu retenir sans peine, lorsqu'il en était encore temps.

La Chine est trop éloignée de l'Europe pour pouvoir espérer d'avoir sitôt justice dans les occasions où on la demanderait. Les moindres procès peuvent durer des <sup>p.442</sup> siècles, parce que les intéressés de part et d'autre, ne fournissant que les preuves qui les favorisent respectivement, la cause, de simple, et même de très simple qu'elle serait en elle-même si on la rapportait de bonne foi telle qu'elle est, en devient si embrouillée et si obscure que la vérité a toutes les peines du monde à se faire jour. S'il arrive enfin qu'elle puisse percer à travers les épais nuages dont on cherche à l'envelopper, que les propagandistes dont le grand nombre est italien ou chinois, élevé en Italie, que les propagandistes, dis-je, aient une

---

<sup>1</sup> Les Anglais.

fois mis le pied dans notre maison française, ils s'en croiront bientôt les maîtres, et ils auront disposé à leur fantaisie ou suivant leurs besoins présents de tout ce qu'ils regarderont comme leur étant utile, avant qu'on ait pu prendre des mesures pour les en empêcher ; ce qui est arrivé dans tant d'autres endroits plus à portée de l'autorité légitime que ne l'est Pékin, peut arriver à plus forte raison à Pékin qui est si éloigné du centre.

J'aurais, je l'avoue, un des regrets les plus amers si je voyais cette église, pour l'érection de laquelle nos Français ont tant travaillé, malgré les obstacles de tous les genres et toutes les traverses qu'ils ont eues à essuyer, pour laquelle Louis-le-Grand, plusieurs princes de son auguste sang, et tant de personnes qui tenaient un rang distingué dans notre florissant royaume, ont fait passer jusqu'ici tant de secours, et que nous venons de décorer tout récemment de trois magnifiques lustres. que nous tenons de la libéralité de Votre Grandeur, j'aurais, dis-je, un regret des plus amers, si je voyais cette même église devenir le patrimoine de quelques religieux étrangers qui, pour abolir le souvenir de la France et de l'existence des Français dans cette capitale, mettraient bientôt d'autres insignes à la place des fleurs de lys.

J'aurais regret encore de voir notre observatoire si bien garni de ce qu'il y a de meilleur en fait d'instruments d'astronomie et de physique, donnés pour la plupart par nos souverains ou achetés à grands frais du fruit de nos épargnes, de les voir, ces instruments, livrés à la poussière et à la rouille et être ensuite fondus par gens hors d'état d'en faire usage, et transformés en chandeliers <sup>p.443</sup> d'église, pour éviter une dépense actuelle de quelques écus de plus.

Je serais au désespoir que nos livres français si bons, en si grand nombre, et dans presque tous les genres, qui sont la principale richesse de notre bibliothèque dans cette extrémité du monde devinssent bientôt la pâture des vers, faute de gens qui sussent ou voulussent s'en servir ou consacrer au moins quelques-uns de leurs instants à les feuilleter. Rien de tout cela n'arrivera si ce que nous possédons ici est livré à MM. des

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Missions Étrangères de France, ils ont parmi eux tout ce qu'il faut pour qu'on n'ait aucun lieu de soupçonner rien de pareil de leur part. D'ailleurs, dix ou douze personnes de plus qu'ils seront obligés de se procurer dans la suite, ne nuiront en aucune manière à leurs autres missions qu'ils continueront à gouverner avec le même zèle et les mêmes succès qu'ils ont eus jusqu'ici. Ce nombre suffit, en effet, pour notre mission de Pékin et de ses annexes ; et ces MM. n'étant obligés de fournir des sujets qu'à mesure que quelqu'un de nous viendra à manquer, il auront tout le temps voulu pour pouvoir pénétrer dans cette capitale et s'y maintenir après y être arrivés.

Ne vous ennuyez pas, Monseigneur, si j'entre avec Votre Grandeur dans des détails un peu trop minutieux ; ils sont nécessaires pour ce que je me propose, on ne saurait tout dire sans être un peu long, et quand on ne peut tout dire que par écrit, on est nécessairement ennuyeux.

Faites usage dans cette occasion de votre indulgence ordinaire, en me prêtant encore quelques moments de votre attention, donnez-moi de nouvelles preuves de la bonté que vous daignez avoir pour moi. On ne saurait faire la mission de Pékin sans y être appelé par l'empereur, et l'on n'y saurait être appelé si l'on ne fait parade de quelque titre qui annonce des talents pour les sciences ou pour les arts. L'astronomie, la musique, la peinture, l'horlogerie, la chirurgie et les différentes branches des mathématiques sont des titres ordinaires sous lesquels nous avons été admis jusqu'à présent. Il faut donc que MM. des <sup>p.444</sup> Missions Étrangères en se déterminant à nous remplacer, se résolvent de même à se mettre en état de pouvoir fournir au moins quatre missionnaires pour le service de l'empereur ; il leur faut deux artistes dont l'un soit peintre et l'autre mécanicien, sachant l'horlogerie et pouvant travailler de ses propres mains ; il leur faut un astronome pour l'observatoire et un missionnaire qui s'adonne à l'étude des langues, tant pour les versions et explications à l'usage du ministère que pour entretenir des correspondances utiles avec nos savants d'Europe. Un chirurgien est encore ici un homme nécessaire et

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

il peut par des services qui intéressent la santé et la vie même de ceux qui les reçoivent, procurer lui seul plus de protections à notre sainte religion et à ceux qui la prêchent, que ne peuvent le faire tous les autres missionnaires ensemble avec tous leurs talents réunis. C'est ainsi que nos premiers jésuites français, les pères Bouvet et Gerbillon, sans être chirurgiens ni médecins, mais seulement pour avoir guéri l'empereur Canghi de la fièvre au moyen de quelques doses d'un remède spécifique qu'ils avaient apporté de France, obtinrent de ce grand prince, pour eux et pour leurs successeurs français, un emplacement dans l'enceinte même de son palais, avec tout ce qu'il fallait de matériaux pour élever un temple en l'honneur du vrai Dieu.

Ceux qui nous remplaceront ayant une fois pourvu la mission de Pékin de ces cinq ou six personnes qui exigent des attentions particulières de leur part, tout le reste ira de soi-même, et ils n'auront pas plus de peine à y pourvoir qu'ils n'en ont à pourvoir leurs autres missions ; ils pourront faire venir autant de missionnaires qu'il leur plaira, conformément au besoin qu'ils en auront pour avancer l'œuvre de Dieu ; il ne s'agira que de leur donner en les proposant, le titre général de mathématiciens. Je suppose qu'ils sauront au moins les premiers éléments de la sphère, tels qu'on les enseigne dans les collèges ; l'empereur n'employant les mathématiciens que pour les affaires qui ont rapport au tribunal d'Astronomie, il n'est pas à craindre que nos Français y soient appelés quand ils n'en auront pas envie, parce que ce tribunal est dévolu depuis <sup>p.445</sup> plus d'un siècle aux missionnaires qui sont enrôlés sous la bannière portugaise.

Je dis qu'ils pourront faire venir autant de missionnaires qu'il leur plaira ; cela s'entend suivant les règles de la discrétion et de la prudence ; car il faut être très attentif à ne pas donner de l'ombrage au gouvernement ; d'ailleurs ce ne sera jamais le grand nombre qui avancera le plus la besogne ; saint François Xavier a plus fait lui seul en dix ans que n'ont fait après lui dans l'espace de deux siècles plusieurs centaines d'ouvriers de différents royaumes et de différents corps. Je crois même

qu'en cela plus qu'en toute autre chose, le grand nombre est un obstacle à la solidité de l'œuvre et au vrai progrès. Il n'y a pas de quoi occuper suffisamment tout le monde et chacun veut faire quelque chose, ne fût-ce qu'afin de n'être pas compté pour rien ; il arrive de là qu'on s'attache à des minuties comme à ce qu'il y a de plus essentiel et qu'on ne met pas assez de différence entre ce qu'il y a de rigoureusement ordonné par la loi et certaines pratiques de surrogation qui ne sont pas même de conseil : on multiplie les congrégations et les confréries, et l'on veut faire observer à deux ou trois mille chrétiens chinois ce que les chrétiens de toute l'Europe observent à peine entr'eux tous. C'est en vain que les zélateurs éclairés veulent s'opposer à un abus dont ils gémissent, ceux qui se plaisent à ces exercices extérieurs et qui en font leur principal, sont toujours les plus forts parce qu'ils ont plus de talent pour s'intriguer et pour se faire approuver dans tout ce qu'ils veulent ; ils continuent à suivre sans scrupule leur goût dominant, et continueront ainsi malgré quiconque jusqu'à la fin. Parmi le grand nombre il se trouve aussi de ces hommes qui peu accoutumés au travail, et ennemis de tout ce qui peut les gêner et les contraindre jusqu'à un certain point, ne sauraient prendre sur eux de dévorer les difficultés nécessairement attachées à l'étude d'une langue étrangère aussi difficile à apprendre que la langue chinoise lorsqu'on veut la savoir passablement. Ces sortes de gens, pour dédommager en quelque sorte leur amour-propre de la petite humiliation et de l'espèce d'inutilité où leur impéritie les concentre, prennent en tout le <sup>p.446</sup> contre-pied de ce que font les autres, ne sachant ni la langue ni les usages du pays et ne pouvant après plusieurs années de séjour que balbutier quelques mots pour se faire entendre dans les choses de l'usage ordinaire, ils déclament hardiment contre ceux qui exercent des emplois qui n'ont pas un rapport direct avec la religion, quoique ce ne soit qu'en considération de ces mêmes emplois que le gouvernement tolère l'exercice d'une religion qui n'est pas celle de l'empire. Ne pouvant se produire par eux-mêmes, ni auprès des grands ni auprès des personnes en place, faute des qualités requises pour s'y faire admettre et s'y faire estimer, ils regardent comme tout à fait inutile le commerce

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

indispensable que l'on entretient avec eux, pour leur inspirer des sentiments tout à fait favorables, ou pour les empêcher de nuire beaucoup. Ne pouvant imiter ni même suivre de loin ceux qui exercent avec fruit les pénibles fonctions du saint ministère, ils se permettent de gloser sur leur conduite, de censurer tout ce qu'ils font et la manière dont ils le font, et de faire passer jusqu'en Europe, sous les noms modestes de demandes, de doutes, de scrupules et autres pareils, des expositions peu fidèles qui ont leur source non dans une conscience sincèrement timorée, ainsi qu'ils voudraient le faire entendre, mais dans une imagination échauffée par le loisir.

Quoiqu'il n'y ait rien de semblable à craindre de la part des messieurs des Missions Étrangères, parce qu'ils ne sont pas dans la classe de ces missionnaires qui, en se déterminant à passer les mers, peuvent avoir eu pour motif celle de se soulager d'une règle austère, ou de se soustraire à la vigilance d'un supérieur, plutôt que le vrai zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes ; cependant comme ces messieurs sont hommes et que tout homme peut faire des écarts, il est bon qu'ils se mettent en garde contre tout ce qui pourrait les éloigner de leur principale fin.

Ils éviteront tous les inconvénients dont je viens de parler, si, lorsqu'ils seront à Pékin, ils se contentent d'y appeler quatre à cinq personnes qui ne soient chargées que des affaires concernant immédiatement la religion.

Parmi ces quatre ou cinq personnes il faut <sup>p.447</sup> nécessairement qu'il y ait un chef ou un pasteur primitif pour pourvoir aux besoins du troupeau ; il faut que ce chef ait assez d'autorité sur les missionnaires qui travailleront sous lui, pour pouvoir mettre des bornes à un zèle trop impétueux ou indiscret, et pour pouvoir se faire obéir dans certaines occasions critiques où l'on se trouve assez souvent par ici : faute de cette autorité il serait difficile que la mission pût se soutenir longtemps. On pourra donner à ce chef le titre de supérieur, d'économe, de Père de chrétiens ou tel autre qu'on jugera à propos ; il sera, si l'on veut, comme une espèce de curé avec trois ou quatre vicaires sans compter environ autant de prêtres

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

chinois pour les excursions du dehors et pour celles encore de la ville et de ses environs, lorsque les Européens ne peuvent les faire par eux-mêmes pour des raisons particulières ou que les différentes circonstances peuvent faire naître. Il serait encore mieux que ce chef fût vicaire apostolique ou même évêque à la nomination du roi de France. Le roi de Portugal nomme à trois évêchés dans le vaste empire de la Chine, et il y nomme parce qu'il a assigné quelques petits revenus aux titulaires. Pourquoi en assignant de même quelque petit revenu, le roi de France ne nommerait-il pas à un évêché qu'on érigerait dans la vaste Tartarie ? A Moukden, par exemple, il y a un assez bon nombre de chrétiens ; il y en a un plus grand nombre dans le Leao-tong dont Moukden est la capitale. Voilà déjà un diocèse tout formé. On pourrait mettre sous sa dépendance tout ce qui est hors de la grande muraille et y ajouter cette partie de Pékin que nous appelons la ville tartare ou seulement l'enceinte, ou pour mieux dire tout ce qui est renfermé dans l'enceinte du palais de l'empereur. qui est un prince tartare. Alors celui qui serait nommé évêque de Moukden vivrait ici tranquille avec ses Français sans avoir rien à démêler avec les évêques de la nation portugaise ; au moyen d'un simple bénéfice que le roi assignerait pour la fondation de ce nouvel évêché, il pourrait acquérir sur la Chine tartare le droit que le roi de Portugal a acquis sur la Chine chinoise au même prix ou à peu près.

p.448 Je prie Votre Grandeur de me pardonner tous ces détails, j'ai envisagé cette affaire comme étant assez importante pour avoir osé prendre sur moi de la confier à un grand ministre qui ne craint ni dégoût, ni peine, quand il s'agit de quelque chose qui a rapport au bien général ou particulier de la Nation. Je n'ai pas craint moi-même de m'ouvrir avec une entière confiance dans la persuasion où je suis qu'il est toujours permis de proposer ses vues et ses plans à ceux qui peuvent en faire usage, sauf à eux de les admettre ou de les rejeter, suivant qu'ils les croiront utiles ou de nulle valeur. La conservation des Français et de leur établissement dans cette capitale m'a paru mériter que la cour de France daignât s'en occuper quelques instants et j'ai cru que Votre Grandeur non seulement ne me

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

saurait aucun mauvais gré de la liberté que j'ai prise de lui faire part de mon projet ; mais j'ai tout lieu d'espérer qu'elle daignera employer son crédit pour en assurer la réussite comme étant le seul moyen de perpétuer entre la France et la Chine une correspondance qui ne peut que tourner à l'avantage commun des deux nations.

Si Votre Grandeur pense différemment ou qu'elle ne veuille entrer pour rien dans une affaire de cette nature, je la supplie de vouloir bien brûler cette lettre et de faire en sorte que rien de ce qu'elle contient ne transpire : il pourrait en arriver quelque chose de fâcheux pour moi. Je crains plus un ou deux hommes munis de quelques armes spirituelles, ne fût-ce que des moindres, qu'ils ne feraient que me montrer de loin, que je ne craindrais une armée de soldats venant à moi la baïonnette au bout du fusil.

Cette contrainte ne m'empêchera pas cependant, *Si parva licet componere magnis*, d'imiter le savant évêque d'Auxerre dont j'ai l'honneur de porter le nom. Sans caractère, sans savoir s'il serait avoué, il eut la hardiesse de protester au nom de la France, en présence de tous les Pères du concile de Trente : j'aurai le courage de protester de même en présence des émissaires ou commissaires de la Propagande, dans le cas seulement où ils voudraient s'emparer au nom de ce tribunal de la maison et de tout le temporel des Français, sans la permission du roi de France, ou sans son consentement formel ou tacite. Si cette protestation a lieu, j'aurai l'honneur d'en envoyer une copie à Votre Grandeur.

Si on juge en France que je me suis conduit en bon Français, je ne demande pas que Louis le Bien-aimé (Louis XV) fasse pour moi ce que François Ier, Henri II, Charles IX et Henri III firent en faveur de l'illustre traducteur de Plutarque ; je serai très content si Sa Majesté par ses bons offices, à la cour de Rome, me soustrait à la domination des Monsignors italiens et me met à l'abri des insultes de leurs émissaires ; un seul mot de sa part suffira pour cela. Un mot que nous pourrions dire ici nous-mêmes à quelqu'un des ministres chinois ou tartares, suffirait pour assurer notre position et la conserver dans son intégrité ; mais nous nous garderons bien

de le dire ; il serait d'une trop dangereuse conséquence. Une des passions de notre empereur est de vouloir passer pour être le protecteur de tous les étrangers infortunés qui ont recours à lui ; il leur donne asile dans son empire, il pourvoit à leur entretien, il leur assure un état ; Votre Grandeur peut se rappeler ce qu'il dit à l'occasion des Tourgouths dans le monument qu'il a fait graver sur la pierre en quatre langues et dont j'ai eu l'honneur de vous envoyer l'année dernière l'explication française que j'en ai faite.

Si l'empereur montre tant de bonté à l'égard de ceux des Tartares qu'il croit malheureux, que ne ferait-il pas pour nous qui sommes à son service, et sous sa protection ? qui le servons avec zèle et avec quelque succès, tant dans les choses qui contribuent à relever sa gloire dans cette extrémité du monde, que dans les arts qui sont de pur agrément ; pour nous dont il a éprouvé la fidélité, le désintéressement et j'ose le dire, un total de conduite que tant d'yeux ouverts sur nous depuis tant d'années n'ont pu trouver encore le moyen de lui rendre suspecte ; pour nous, dis-je, que par un privilège il a bien voulu soustraire à la juridiction des tribunaux, en leur défendant de connaître des affaires qui nous seraient personnelles sans un ordre exprès de sa part ? la vie de quiconque voudrait nous opprimer ou nous nuire, ne serait pas en sûreté sous le <sup>p.450</sup> gouvernement d'un tel prince ; c'est ce qui fait que nous nous interdisons jusqu'au faible soulagement de nous plaindre, lorsqu'il ne tiendrait qu'à nous de demander justice, pour l'obtenir ; c'est ce qui fait encore que nous montrons de la joie lors même que nous avons le poignard dans le sein et ce n'est pas la plus petite de nos peines. Nous pourrions bien céder la place à qui se croirait en droit de l'occuper malgré nous, et demander nous-mêmes la permission de nous en retourner en Europe mais l'empereur voudrait savoir le pourquoi ; nous aurions beau vouloir le lui cacher, il ne serait pas longtemps sans l'apprendre et tout serait perdu : dans moins de deux ans, il n'y aurait plus d'Européens à la Chine, excepté peut-être ceux qui auraient demandé à la quitter ; car il ne faut pas que les missionnaires qui sont dans les provinces se flattent d'y pouvoir rester inconnus ou cachés quand le gouvernement voudra sérieusement les découvrir tous

pour n'en laisser aucun. Telle est, Monseigneur, la position critique où l'on veut me faire croire que nous allons bientôt nous trouver. Si nous parlons, tout est perdu ; si nous nous taisons, tout est perdu encore ; si nous demandons à quitter la Chine, tout le poids du courroux du grand prince qui ne nous a donné aucun sujet de mécontentement et qui daigne nous honorer de sa protection, retombera à n'en pas douter sur ceux qui nous auront mis dans la triste nécessité de faire une pareille démarche : si nous demeurons et que nous changions quelque chose dans notre ancienne manière de vivre, même inconvénient : quel parti prendre ? je n'en vois pas d'autre que celui d'attendre avec patience qu'il vienne d'Europe quelque nouveau règlement digne de la sagesse de ceux qui gouvernent, et en attendant faire en sorte que l'empereur ne puisse pas savoir que d'autres puissances que la sienne veulent sans son consentement et même à son préjudice intimer des ordres dans ses propres États. En attendant encore nous devons faire tous nos efforts auprès de ceux qui seront chargés d'intimer les ordres du Saint-Siège, pour obtenir qu'ils en suspendent l'exécution, s'ils sont de nature à tout bouleverser ici.

<sup>p.451</sup> S'il arrivait, ce que j'ai peine à croire, que la raison prenant en main les intérêts de la religion, n'ait pas assez de crédit pour se faire écouter, je gémirais dans le secret de mon cœur, mais comme, ni de près, ni de loin, je n'aurai contribué en rien aux malheurs qui seront la suite nécessaire d'une conduite que je n'oserais qualifier ici, je dirai avec Cicéron : *ipsi viderint quorum interest*, et si dans ces circonstances mes intérêts particuliers pouvaient être séparés de ceux de la religion je dirais peut-être avec Horace : *Si fractus illabatur orbis, impavidum ferent ruinæ*.

Jusqu'ici je ne me suis occupé que de la prière, de l'étude et des œuvres nécessairement attachées à mon ministère. On peut m'empêcher de pratiquer celles-ci, je n'en aurai que plus de temps pour vaquer à la prière et à l'étude et je tâcherai de faire l'une et autres le plus utilement qu'il me sera possible ; si, non content de m'avoir ôté les pouvoirs de missionnaire, seule prérogative pour laquelle les puissances spirituelles aient action sur

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

moi, l'on veut encore m'inquiéter par des tracasseries, j'irai chercher la tranquillité parmi les tombeaux ; je me retirerai ainsi que le pratiquent quelquefois les Chinois, dans le lieu où reposent les cendres de mes ancêtres, je veux dire des Français, mes prédécesseurs dans la même carrière qui sont les seuls ancêtres qui me restent dans cette extrémité du monde où je me trouve transplanté ; là, méditant sur ce qu'ils ont fait, sur ce qu'ils ont souffert par le seul motif de la gloire de Dieu, je retracerai dans mon esprit le souvenir de toutes leurs vertus, je tâcherai surtout d'imiter leur patience et j'offrirai des vœux au Ciel en faveur de ceux que je ne pourrai plus aider de mes faibles lumières ni secourir par mes travaux, en faveur de ceux encore qui m'auront fait quelque mal ou qui pourraient chercher à m'en faire. Dans cette unique occupation dont je sens les douceurs par avance, content d'avoir pour nourriture quelques herbes salées et un peu de riz, j'attendrai en paix que mon dernier moment arrive, alors plein de confiance en la miséricorde du Dieu bon et puissant que j'ai sincèrement adoré tant que j'ai vécu et dont j'ai tâché de suivre la loi et d'étendre le culte, je m'élancerai avec <sup>p.452</sup> joie dans son sein, abandonnant ma dépouille mortelle à qui voudra s'en emparer.

Post-Scriptum. — Je prie Votre Grandeur de ne pas trouver mauvais que j'ajoute un post-scriptum à la lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire en date du 1<sup>er</sup> octobre 1774. Un exprès arrivé depuis peu de Canton nous apporte des lettres du père Lefebvre, qui confirment la vérité de ce que nous n'avions appris que par des bruits confus quoique très bien fondés, que les jésuites sont enfin détruits.

Comme je prévois qu'il va se passer bien des événements qui pourront avoir des suites funestes, je me retirerai pour quelque temps à notre sépulture qui n'est qu'à la distance d'une lieue et demie de Pékin ; là, j'attendrai que les premiers efforts de la tempête aient été rompus, et en attendant, je m'occuperai à faire graver sur la pierre à la manière chinoise l'épithaphe des missionnaires français qui y sont enterrés ; je l'ai composée dès les premiers moments que l'idée de me retirer à la sépulture s'est

formée dans mon esprit. J'ai cru que je ne ferais pas mal d'en envoyer une copie à Votre Grandeur, afin qu'elle la déposât dans sa bibliothèque pour être dans la suite des siècles comme un monument authentique que les Français ont prêché la religion chrétienne dans l'empire de la Chine et jusque dans la cour du prince <sup>1</sup>.

L'obscurité qui règne dans le monument que les Nestoriens élevèrent près de Si-ngan-fou il y a plus de mille ans, m'a engagé à mettre sur le revers de la pierre les commandements de Dieu et le symbole des apôtres, tels que l'Église catholique, apostolique et romaine les enseigne à ses enfants et tels que nous les avons enseignés nous-mêmes aux Chinois et aux Tartares dans leur langue naturelle. Cette attention de ma part épargnera bien des dissertations à nos savants neveux ; si les missionnaires du septième siècle avaient eu la même prévoyance, on n'aurait pas formé tant de difficultés sur ce qui les concerne et sur la doctrine qu'ils ont enseignée, encore moins aurait-on révoqué en doute leur existence.

p.453 Je me flatte, Monseigneur, que Votre Grandeur ne désapprouvera pas mon idée et j'ose croire qu'elle me pardonnera libéralement d'avoir répandu quelques fleurs sur le tombeau d'une Compagnie dans laquelle j'ai vécu près de quarante ans ; ces fleurs ne sont pas du nombre de celles qui doivent être cueillies de nos jours ; il faut attendre qu'elles soient un peu fanées, à l'opposé des fleurs ordinaires ; elles auront alors tout leur éclat, et la postérité qui jugera de ce qui s'est passé sous nos yeux plus sainement que nous ne pouvons le faire nous-mêmes, en rendant justice à qui elle est due, révoquera peut-être en doute l'époque de ces événements ; elle aura quelque peine à concevoir comment il a pu se faire qu'ils aient eu lieu dans le siècle des lumières, etc., etc.

---

<sup>1</sup> Cette épitaphe se trouve pp. 145 et seq.

B. — Mémoire sur l'état de la mission française de Pékin en Chine, en mars 1782, adressé au ministre de la Marine <sup>1</sup>.

@

Nos rois sont les fondateurs de la mission française de Pékin. C'est par leurs aumônes qu'elle s'est soutenue, et leurs libéralités ont mis les missionnaires en état d'acquérir quelques portions de terre en Chine qu'ils ont fait cultiver ou qu'ils ont afferméés pour les aider à attendre les secours qu'on leur envoyait d'Europe, et que tant d'accidents si ordinaires dans une route de six mille lieues pouvaient souvent retarder. Lors de la destruction des jésuites, on tenta, en vertu du bref de Clément XIV, d'envahir tout ce que possédaient ceux qui étaient dans la maison de Pékin. Ils représentèrent qu'ils ne pouvaient se dessaisir de rien sans les ordres du roi de France, leur maître et leur fondateur ; ils instruisirent la cour de leurs craintes.

p.454 Le roi envoya des ordres, établit M. Bourgeois l'administrateur pour le temporel des biens et de la maison des missionnaires ex-jésuites de Pékin.

Il fût reconnu pour tel par le vicaire apostolique alors administrateur du diocèse de Pékin, et par presque tous les missionnaires ; il en exerça les fonctions et eût soin de pourvoir à tous les besoins de la mission.

Mais quelques missionnaires, sans s'opposer formellement à la gestion de M. Bourgeois, paraissaient persuadés que c'était au pape et aux vicaires apostoliques à disposer des biens de la mission, que d'après le bref et surtout, d'après les lettres de la sacrée congrégation de la Propagande, on devait en faire le partage entre les ex-jésuites et s'en rapporter pour la distribution de ces biens à l'autorité de ceux que Sa Sainteté avait commis pour notifier et publier le bref en question. Cette diversité d'opinions, sans produire d'abord une division marquée la préparait cependant, et elle vient

---

<sup>1</sup> Ce mémoire et le suivant sont probablement de M. Amiot ou de M. Collas. Ils se trouvent au ministère de la Marine.

d'éclater à l'occasion de la nomination d'un évêque de Pékin.

Ce nouvel évêque est le père Damascène, augustin, déchaussé, homme vif et entreprenant comme ses démarches ne l'annoncent que trop. Il apprend qu'il est nommé évêque ; on l'en félicite et tous les missionnaires français sans exception ne manquent pas de lui témoigner le désir qu'ils avaient de mériter ses bontés ; mais sur une simple lettre qui lui annonce sa nomination, avant que d'avoir reçu ses bulles et la nomination de la cour de Portugal à qui il appartient, par l'usage, de nommer l'évêque de Pékin, le père Damascène prend la résolution de se faire sacrer ; les missionnaires français et ainsi que plusieurs autres le conjurent d'attendre ses bulles, lui représentant que son sacre sera irrégulier, qu'il ne lui donnera aucune juridiction et que les constitutions apostoliques défendent expressément de reconnaître et, d'obéir à tout évêque qui se fait sacrer sans bulles.

Malgré leurs remontrances et leurs très humbles protestations, il s'est fait sacrer par l'évêque de Delcon, vicaire apostolique du Chansi, qui en a eu depuis de très grands remords ; il veut même forcer à prendre de lui des <sup>p.455</sup> pouvoirs, il traite de rebelles et menace de censures et d'excommunication, ceux qui les refusent.

Il y a sept missionnaires français à Pékin, quatre ont cru qu'ils ne pouvaient pas en conscience désobéir aux lois formelles de l'Église qui défendent de reconnaître une juridiction de cette nature, ils se sont d'ailleurs conduits avec la plus grande modération, il y en a eu un cependant d'excommunié, ainsi qu'un Portugais et un missionnaire de la Propagande <sup>1</sup>.

Les trois missionnaires ex-jésuites qui se sont rangés sous l'obéissance de cet évêque irrégulièrement sacré, soutenus et peut-être excités par ce prélat, veulent aujourd'hui s'emparer des biens de la mission, et s'en portent publiquement pour les administrateurs. Les opposants ne peuvent

---

<sup>1</sup> Le père d'Ollières est le jésuite français qui fut frappé de cette excommunication manifestement nulle, le jésuite portugais excommunié était le père Joseph d'Espinha, président du tribunal des Mathématiques.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

les défendre qu'en montrant les ordres de MM. de Sartines et de Bertin alors ministres du roi ; on refuse de les reconnaître, on ose dire, comme le nouvel évêque de Pékin, qu'ils sont supposés ou tout au moins insuffisants, puisque ces biens sont du ressort de l'Église. On emploie ainsi pour ruiner cette mission l'autorité qui est naturellement chargée de la conserver. Elle est menacée d'une perte totale si le gouvernement ne vient à son secours. Sa conservation n'est nullement une chose indifférente dans les temps mêmes où les ex-jésuites en France étaient traités avec peu de ménagement, on a cru qu'il fallait les conserver à la Chine et pour le bien de la religion et pour l'intérêt du commerce que les missionnaires employés à la cour de Pékin se faisaient un devoir et un plaisir de protéger auprès de l'empereur et des grands mandarins dans toutes les circonstances où l'on cherchait à inquiéter ou à molester nos négociants de Canton.

Il faut donc empêcher que le fruit de la libéralité de nos rois ne devienne la proie de l'évêque de Pékin qui n'est pas Français, de trois ex-jésuites qui oublient qu'ils ont l'honneur d'être Français, et de quelques ex-jésuites <sup>p.456</sup> chinois. Si la cour ne s'empresse de parler avec fermeté, tout sera dilapidé, perdu, anéanti, le bien ne pourra plus se faire, le commerce sera sans protection, et les Européens peut-être chassés pour toujours de la Chine.

On ose supplier monseigneur le marquis de Castries d'ordonner de la part du roi à tous les ex-jésuites de la maison française de Pékin de se soumettre pour l'administration du temporel à M. Bourgeois, chargé déjà par le roi de cette commission. Il paraît aussi nécessaire d'obtenir du souverain pontife une défense personnelle à l'évêque de Pékin de se mêler des biens et des affaires temporelles de cette maison, et une injonction à M. de Ventavon <sup>1</sup> de quitter la qualité d'administrateur que lui a donnée l'évêque de Pékin, et de rendre sans bruit et sans éclat les contrats qu'il a forcé de lui donner en dépôt, et les biens de la maison qu'il s'est

---

<sup>1</sup> Les pères de Ventavon, de Poirot et Grammont avaient cru devoir se soumettre au nouvel évêque de Pékin, et selon l'injonction du bref de Clément XIV, lui remettre les biens de la mission. Du reste des deux côtés, on avait des raisons plausibles, des raisons de conscience.

## **Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)**

appropriés ; sa sainteté voulant que tout le temporel se gouverne à présent, et par la suite, par les soins de l'administrateur qu'il plaira au roi de nommer, et qui sera chargé de fournir à chaque missionnaire les secours d'usage pour son entretien et pour ses voyages.

Nous demandons qu'on joigne aux ordres du roi ceux du pape, parce que nous n'avons que trop lieu de présumer que les missionnaires du parti du nouvel évêque persévéreront à désobéir aux ordres du roi sous le faux prétexte ou qu'ils sont supposés ou que la disposition des biens d'une mission sont uniquement du ressort de l'Église. Nous savons d'ailleurs que ce nouvel évêque dit très hautement qu'il ne tiendra point compte des ordres du prince et que c'est à lui à décider et à prononcer sur le temporel comme sur le spirituel de la mission.

Le mémoire précédent fut bientôt suivi, d'un autre où les mêmes faits sont rapportés. Nous n'en donnons ici que des extraits pour ne pas répéter ce qui est dit dans le Ier mémoire.

@

C. — Autre mémoire concernant la mission française établie à Pékin, en Avril 1782.

@

p.457 La mission française de la Chine mérite que le gouvernement daigne s'en occuper ; elle a été jusqu'à présent très utile à la propagation et au soutien de la foi, et on l'a regardée non sans raison comme un appui souvent nécessaire aux négociants que la France entretient à Canton, et dont les missionnaires sont les avocats et les interprètes dans toutes les occasions où leur accès à la cour peut épargner aux Français des désagréments ou leur procurer des avantages. La correspondance littéraire qu'ils entretiennent avec leur patrie peut être encore regardée comme un avantage pour l'État. Cette mission est actuellement menacée d'une ruine prochaine, encore moins par le défaut d'ouvriers que par la division qui règne entre les missionnaires. Nous avons fourni dans un mémoire dernièrement envoyé à Mgr le marquis de Castries, ministre d'État, ayant le département de la Marine, les moyens d'arrêter les mauvaises dispositions du nouvel évêque et des missionnaires qui se sont déclarés pour lui. Nous craignons, cependant que d'après le caractère entreprenant de ce prélat et de ses adhérents ces moyens ne soient pas assez efficaces ; nous osons soumettre aux lumières de Mgr le marquis de Castries une vue nouvelle et qui nous paraît propre à tout concilier.

Il avait été question d'établir un évêché à Moukden, dans la Tartarie chinoise et au delà de la grande muraille. Ce projet a été communiqué à son éminence, Mgr le cardinal de Bernis. Il a été répondu que l'exécution en serait difficile et éprouverait beaucoup de longueur. Le mal est si pressant, le danger de la ruine de cette mission si prochaine est si vraisemblable qu'il exige un prompt remède. Nous croyons donc qu'il serait à propos d'envoyer à Pékin un vicaire apostolique, d'obtenir du pape pour lui une pleine, entière et indépendante juridiction dans tous les districts de la mission française, de soustraire par conséquent ces districts et ceux qui y travaillent, à la p.458 juridiction de l'évêque de Pékin et de tout autre

## **Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)**

évêque ou vicaire apostolique (soit portugais, soit de la Propagande), et d'enjoindre de la part du pape et du roi à tous les missionnaires français et appartenant à la mission française de se soumettre pour le spirituel et temporel à l'autorité du vicaire apostolique.

Afin même de ne pas perdre de temps, on pourrait jeter les yeux pour ce vicariat apostolique sur un Français qui depuis longtemps est missionnaire à la Chine et s'y conduit avec beaucoup de piété, de sagesse et de modération, et connaît très bien les usages chinois et les moyens les plus propres à seconder les intentions du gouvernement. Ce missionnaire est de la maison du séminaire des Missions Etrangères. Il s'appelle M. Potier, il est évêque d'Agathopolis et travaille avec succès à la Chine dans la province du Su-tschuen. Il pourrait avoir un coadjuteur qu'il laisserait dans sa mission. Il se transporterait aisément à Pékin, et pourrait, avec plus de facilité qu'aucun autre, y rétablir l'ordre et la paix. D'ailleurs étant neutre dans la querelle qui s'est élevée entre le nouvel évêque et les missionnaires au sujet de cette consécration précipitée, il est à présumer qu'il trouverait moins de prévention de part et d'autre, et des moyens plus sûrs de tout concilier.

Nous voyons encore un très grand avantage dans l'exécution de ce projet, c'est qu'on déterminerait par là MM. les directeurs des Missions Étrangères de Paris à se charger de la mission française de Pékin et de ses dépendances, à adopter pour ses membres ceux des missionnaires qui consentiraient à travailler sous les ordres du nouveau vicaire apostolique, et à fournir à cette mission et aux districts qui en dépendent une recrue de missionnaires élevés et formés dans la maison de Paris, rue du Bac.

Cette augmentation d'ouvriers est très importante, et il n'y a qu'un corps ou de religieux ou d'ecclésiastiques zélés qui puisse désormais réparer les brèches que le temps et les circonstances ont faites à cette mission autrefois si florissante.

*(Arch. de la Marine, de l'Institut et S. J.)*

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

### II

Lettre du père Bourgeois, supérieur des Français, à Son excellence Mgr  
l'évêque de Nankin, administrateur du diocèse de Pékin.

@

Pékin, 29 octobre 1774

Texte en latin, disponible [ici](#) sur le site gallica

**III**

Instructions

copiées sur le carnet de Mgr de Laimbeckhoven,  
conservé aux archives S. J.

@

Texte en latin, disponible [ici](#) sur le site gallica

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

### IV

Decretum sacræ congregationis particularis de Propaganda Fide habitæ die  
16<sup>a</sup> januarii 1778, de rebus indiarum orientalium.

@

Texte en latin, disponible [ici](#) sur le site gallica

**Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)**

V

Exemplar libelli supplicis à missionariis Gallis, d'Ollières, Cibot, Bourgeois et Collas, ad excell. et rever. dominum primatem goanum missi, die 26<sup>a</sup> julii 1780, Pekini.

@

Texte en latin, disponible [ici](#) sur le site gallica

VI

Lettre adressée à M. Bertin, ministre d'État, par M. Colas, ex-jésuite

@

Pékin, 2 octobre 1780 <sup>1</sup>

Monseigneur,

<sup>p.481</sup> Jamais cette mission n'a eu un plus grand besoin de votre protection ; elle est attaquée par une partie de ceux qui ont traversé les mers pour la soutenir ; et nous avons la douleur de compter parmi ceux qui la troublent et l'ébranlent, plusieurs de nos anciens confrères. Votre Grandeur s'était déjà aperçue qu'il y avait à Péking plusieurs missionnaires propres à y mettre le trouble. Ils ont formé, ou plutôt ils avaient formé depuis longtemps un parti qui vient d'éclater violemment. En voici l'occasion : Votre Grandeur a su, sans doute longtemps avant nous, que le père Damascène (Jean), religieux augustin, missionnaire de la Propagande, avait été nommé évêque de Péking. On a généralement regardé ici sa promotion comme l'ouvrage de ceux qui viennent de le faire sacrer sans bulles, et sans un mot de lettre de la cour de Portugal ; tout le monde sait qu'un évêque sans bulles est sans juridiction ; il est de plus très sévèrement défendu de reconnaître un pareil évêque ; que personne, dit la loi, ne le reçoive, ne lui obéisse, n'ait égard à ce qu'il fera s'il n'a montré ses bulles ; nous nous sommes donc trouvés dans l'obligation et <sup>p.482</sup> dans la nécessité de ne pas reconnaître le nouvel évêque ; nos remontrances, nos protestations n'ont pu le détourner de se faire sacrer, ni notre patience, ni notre fermeté n'ont pu l'empêcher d'agir avec la dernière violence pour

---

<sup>1</sup> Cette lettre a été imprimée dans la *Revue de l'Extrême-Orient*, publiée sous la direction de M. Henri Cordier. — T. H, n° 3. Juillet, août, septembre, p. 298. 1884.

s'emparer de l'autorité et tâcher de nous enlever tous nos chrétiens ; ses bulles n'étant point arrivées comme il s'en était flatté, il a écrit qu'il les avait reçues, et le mensonge ayant été découvert avant sa consécration, elle s'est néanmoins faite quelques jours après, de l'avis de ceux de son parti, qui ont tâché, par toutes sortes de voies, de nous tromper, jusqu'au soir de la veille de cette action, que, quelques jours auparavant, nous n'osions pas même imaginer ; nous aurions bien voulu pouvoir cacher ici l'irrégularité d'une pareille conduite. Pendant douze jours, nous avons gardé un silence opiniâtre. Pendant ce temps-là, on allait de maison en maison dire que nous avions volé les bulles, et cette calomnie n'est pas même encore entièrement détruite ; on publiait de tous côtés que nous n'avions plus de pouvoirs et qu'on nous le signifierait incessamment, et nous nous contentions de dire que tout était à l'ordinaire sans nous expliquer davantage. Enfin, on nous a signifié par écrit, qu'il fallait ou reconnaître formellement le nouvel évêque ou renoncer aux fonctions de missionnaires ; il a fallu alors rompre le silence ; on l'a fait avec modération, et cependant ces messieurs ont feint de croire et ont osé dire que nous avions commencé l'attaque ; nous avons été attaqués aussi fortement qu'il était possible, nous n'avons pas laissé ignorer que nous ne plierions pas, parce qu'il était de notre devoir de ne pas plier ; mais nous n'avons rien fait de plus, quoiqu'on n'ait rien omis pour nous pousser à bout. Dans des discours publiés, dans des écrits qu'on nous a signifiés, dans des placards qu'on a tenu affichés pendant plusieurs mois, on ne nous a épargné ni les termes de mépris, ni les injures, ni les calomnies ; on a intimé à chacun une prétendue défense de dire la messe ; on a signifié une sentence d'excommunication à M. d'Ollières. M. de Ventavon, l'âme et l'appui de ce parti, le directeur secret de ces démarches, a eu soin de la lui faire remettre par un domestique en sa présence ; <sup>p.483</sup> cette prétendue excommunication a été affichée en langue chinoise ; on a traité de la même sorte M. Espinha, missionnaire portugais. Nous serions déjà excommuniés de la même manière, M. Bourgeois et moi, si cela n'eût gêné ceux de notre maison qui sont de ce parti, à qui l'église eût été interdite durant tout le

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

temps que nous célébrons la messe, car on sait bien que toutes ces prétendues censures ne nous ont rien fait changer, dans notre conduite ordinaire. Les violences du père Damascène et de ses partisans ont produit un effet opposé à celui qu'ils se proposaient : ils n'ont gagné que très peu de chrétiens ; s'ils avaient pu entraîner la foule comme ils l'espéraient, il ne leur eût pas été difficile de s'emparer du temporel et il y a de bonnes preuves que c'est à quoi ils visaient.

Dans ces circonstances fâcheuses, nous venons de faire une perte considérable dans la personne de M. Cibot, mort le 8 d'août, à 3 heures après midi, d'une maladie très longue, causée par un épuisement de forces, également regretté des chrétiens et de ceux des missionnaires qui s'intéressent aux progrès de la mission. Il a été insulté, après sa mort, par le parti du nouvel évêque ; dès le soir même, on nous rapporta que M. Lan, prêtre chinois de cette maison, était allé avertir en plusieurs endroits, que M. Cibot était sûrement damné ; on a répondu qu'il n'était pas permis de prier pour lui, aucun missionnaire de ce parti n'a voulu lui rendre les devoirs que la religion rend au dernier des fidèles, ceux d'entre eux qui sont de notre maison, ceux des autres maisons ont passé, repassé devant son cercueil sans lui dire un *requiescat in pace*. M. Cibot est mort paisiblement, s'appuyant sur la miséricorde du Seigneur, avec toute la confiance d'un enfant qui va à son père ; c'était son expression, il se voyait mourir et n'a perdu la connaissance qu'environ une demi-heure avant sa mort. M. l'évêque de Delcon, vicaire apostolique du Chansi, qui a sacré le père Damascène, était retourné dans sa province ; il a de là, écrit à M. de Nanking qu'il avait des scrupules assez vifs sur la consécration qu'il avait faite, et le 28 d'août il est mort presque subitement. Le premier écrit chinois, publié par ces messieurs, portait le nom de <sup>p.484</sup> M. de Delcon, et était contre M. d'Ollières ; et une circonstance qui n'a pu être ménagée à dessein a été cause que M. d'Ollières a été le premier qui lui ait rendu ici publiquement les devoirs funèbres. M. de Nanking a fortement blâmé et la consécration du père Damascène et l'usage qu'il a fait d'une juridiction prétendue ; mais en même temps, M. de Nanking a dit qu'il ne voulait pas

se mêler des affaires de Péking, ajoutant que la Sacrée Congrégation avait déclaré que son administration était finie. La paix et la tranquillité de M. Cibot sur le point de paraître devant Dieu, les scrupules de M. de Delcon, le blâme formel de M. de Nanking, ont affermi ceux de nos chrétiens qui ne se sont pas jetés dans le parti du père Damascène, mais les missionnaires de ce parti n'en sont pas moins déterminés à aller en avant. On assure qu'ils veulent envoyer au premier jour les missionnaires chinois de notre maison qu'ils ont tous gagnés avant la consécration du père Damascène, troubler les missions du dehors ; quelques-uns d'entre eux ont essayé déjà d'y répandre le trouble dans un voyage précédent ; mais la plupart des chrétiens n'ont pas voulu les croire par la seule persuasion ou que s'il n'y avait pas eu de bonnes raisons qui nous eussent empêchés de reconnaître le père Damascène, nous l'aurions certainement reconnu. Ils ont été choqués lorsqu'on leur a dit, que quand ils viendraient en ville, ils ne devaient pas s'adresser à nous ; qu'ils devaient aller aux missionnaires de la Propagande ; mais nous ne pouvons savoir quel effet produira une seconde attaque jointe peut-être au refus des sacrements pour ceux qui ne voudraient pas acquiescer. Au moment où se font ces arrangements pour envahir nos missions, nous sommes à la veille de recevoir des nouvelles d'Europe qui éclairciront peut-être ce qui regarde la promotion du père Damascène, il semble que cette circonstance, qui devrait rendre ceux de ce parti plus circonspects, les engage à redoubler d'efforts. Depuis le commencement de cette affaire, ceux qui l'ont poussée ne cessent de répéter que s'ils avaient différé d'agir, il eût fallu peut-être attendre les bulles du père Damascène pendant plusieurs années. Ils prétendent en même temps, <sup>p.485</sup> et ils ont déclaré hautement, que si les bulles venaient avant qu'il y eût un jugement porté sur ce qui vient de se passer, dès là même et par cette seule raison, toutes les censures qui viennent d'être lancées, non seulement se trouveraient en pleine force, mais qu'il ne nous serait pas même permis de douter de leur validité pour le passé. Une assertion aussi singulière n'a pas besoin de commentaires ; du reste, les lois de l'Église nous mettent à l'abri non seulement pour le passé, mais

pour ce que M. Damascène voudrait entreprendre pour l'avenir, en cas que ses bulles arrivassent avant le jugement de cette cause. Il est inutile de répéter ici ce que Votre Grandeur pourra voir sur la fin de la requête à M. de Goa où cet article est exposé au long. On peut bien ne pas juger un homme selon toute la rigueur des lois, mais on ne peut condamner ceux qui les réclament ; et quoique le cas d'un évêque qui a voulu s'emparer de la juridiction sans bulles soit rare, le Saint-Siège ne déclarera jamais que les lois que nous citons dans cet article soient sans vigueur ; ces messieurs se flattent qu'on surprendra au souverain-pontife un *Sanamus* (sans doute sur un faux exposé) et ils pensent que s'ils viennent à bout de persuader à Rome qu'ils sont en possession, la crainte de troubler la chrétienté aidera à faire prononcer cet heureux mot qui doit consommer l'œuvre ; comme ils ont fait voir qu'ils ne craignaient point d'avancer hardiment les faits les plus notoirement faux, il est fort à craindre qu'ils n'aient l'impudence d'assurer que tous les chrétiens, hormis un petit nombre attachés à trois ou quatre missionnaires obstinés, ont reconnu le nouvel évêque, ce que je viens de dire est fondé sur les discours de quelques-uns d'entre eux ; ils prétendent de plus qu'ils ne font que suivre les intentions de la congrégation de la Propagande, quoique les lettres de Rome dont nous avons eu connaissance ne contiennent rien de pareil. Les missionnaires de la Propagande qui sont à quelque distance de Péking ont tous pris fait et cause pour le père Damascène, et parmi ceux-ci il n'y a que le Père Eusèbe qui refuse de le reconnaître et il a beaucoup à souffrir à ce sujet. A moins qu'il n'y ait eu quelque changement dans <sup>p.486</sup> la promotion du père Damascène et qu'il n'arrive un évêque qui ne viendra pas sans bulles, cette cause ne peut être terminée entièrement que par le souverain-pontife ; et une sentence définitive de Rome ne peut arriver ici que dans deux ans ; en attendant, M. le primat de Goa peut, par une sentence provisoire qui peut arriver dans un an, modérer la violence de ce parti et affermir nos chrétiens. Il était indispensable de s'adresser à lui en première instance ; les missionnaires Portugais l'ont fait, nous l'avons fait aussi, et de leur avis même, on a jugé qu'il était mieux de le faire séparément. J'ai dressé la requête à M. de Goa

qui contient le vrai des principaux événements selon l'ordre des faits ; nous l'avons tous signée ; j'y ai joint les preuves justificatives des articles principaux qui suffisent pour porter la sentence que nous le prions de rendre. J'ai traduit mot à mot autant qu'il a été possible, les pièces chinoises, plusieurs avaient déjà été traduites par M. d'Ollières et ma traduction ne diffère en rien d'essentiel de la sienne. J'y ai joint des notes importantes : celles qui se trouvent à la fin des constitutions que nous citons sont une réfutation des objections qu'on nous a opposées. Tout ce complexe renferme ce qui s'est passé de plus remarquable en cette affaire, excepté les sentences chinoises des excommunications prétendues de MM. d'Ollières et Espinha qui auraient exigé trop de temps ; il a fallu faire pour M. de Goa deux vues de tous ces écrits, que je joins aussi à cette lettre. Votre Grandeur en recevra pareillement deux vues si rien n'est perdu en route ; les pièces justificatives jointes à la copie de la requête à M. de Goa sont des duplicata de celles qui ont été envoyées à ce prélat : elles sont signées des mêmes personnes, datées du même jour et peuvent se joindre, si Votre Grandeur le juge convenable, au placet destiné au souverain-pontife ; ce placet a été dressé par M. d'Ollières ; l'original est joint à cette lettre ; nous espérons que Votre Grandeur voudra bien le faire présenter.

Il était comme impossible et il n'était pas absolument nécessaire d'envoyer à M. de Goa d'autres écrits chinois qui font de plus en plus connaître certains excès qui ne <sup>p.487</sup> sont qu'indiqués dans la requête ; mais il est très utile que Votre Grandeur en ait connaissance. M. Bourgeois m'a dit qu'il les joignait aux lettres qu'il a l'honneur de vous écrire. M. d'Ollières adresse à M. du Gad une lettre de plus de 120 pages, où il entre dans le détail de toutes les anecdotes qui concernent cette affaire ; il m'en a lu quelques pages qui m'ont fait juger qu'elles ne laissaient rien à désirer. Je compte, durant le temps qui nous reste encore cette année pour écrire en Europe, adresser à Votre Grandeur d'autres lettres, soit pour vérifier et expliquer quelques assertions générales énoncées dans celle-ci, soit pour discuter certains faits qui ont un rapport notable à l'affaire présente, ou proposer quelques remarques sur des arrangements à prendre pour la suite.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Quelque violente que soit la secousse que nous venons d'éprouver, quelque incertain que nous soyons sur ce qui nous reste à souffrir, nous savons qu'il y a une main invisible qui arrête les coups quand il lui plaît ; nous l'avons éprouvé plus d'une fois d'une façon sensible dans le cours de ces événements et souvent d'une manière différente de celle à laquelle nos prévoyances et nos mesures tendaient. Nous n'en devons pas moins faire ce que la prudence indique et il ne nous est pas permis de rester oisifs sur un objet aussi important, c'est pour cela que nous détaillons à Votre Grandeur tout ce qui s'est passé, que nous lui envoyons les preuves, les actes, que nous lui exposons nos craintes, nos pensées, nos vues. Nous connaissons le vif intérêt que Votre Grandeur prend à la propagation de la foi dans ce pays et c'est ce qui nous assure qu'elle n'oubliera rien pour réprimer ce qui y met obstacle.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

Monseigneur,

de Votre Grandeur,

le très humble et très obéissant serviteur,

J.-P. COLLAS,

Prêtre miss. en Chine.

A Péking, le 2 octobre 1780

@

VII

Lettre de M. P. Bourgeois à M. Duprez

@

Pékin, le 31 juillet 1776

Cher Ami  
P. C.

<sup>p.488</sup> Vos lettres n'arrivèrent point l'an passé. Elles étaient sur le *Beaumont* qui a manqué son voyage ou qui s'est perdu. Si jamais elles eurent de quoi piquer notre curiosité, ce fut cette année, où la fatale destruction de la Compagnie, la mort du pape et du roi, l'élection d'un nouveau souverain pontife, nous tenaient dans un état d'accablement, de crainte et d'espérance qu'il est impossible d'exprimer. C'est ainsi que nous avons passé tout 75, et la partie de 76 qui s'est écoulée jusqu'à présent.

Le bref apostolique nous fut signifié légalement le 15 novembre 1775, par un carme déchaussé de la Propagande. Le respect filial que la Compagnie avait pour le Saint-Siège, et qu'elle inspirait si bien à ses chers enfants, ne nous permit pas une plainte. On se soumit avec une résignation aussi parfaite qu'elle coûtait à la nature. Le monde n'en connaîtra pas tout le mérite, parce qu'il ne concevra jamais jusqu'à quel point nous aimions notre bonne mère et combien elle méritait d'être aimée.

Depuis ce moment, qu'on peut regarder comme une fatale époque pour ces grandes missions, nous nous sommes soutenus de notre mieux. Les choses vont encore leur train. L'office divin se fait dans notre église avec le même <sup>p.489</sup> concours et la même célébrité ; nous prêchons, nous confessons, nous baptisons. Nos Pères chinois ont parcouru à l'ordinaire nos belles missions de Tartarie ; dans une course de deux mois ils ont eu

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

1.200 confessions et près de 1.100 communions. Ils ont baptisé 50 adultes et 150 enfants. Ma chère mission est toujours ma consolation et ma joie. Le nombre des chrétiens y augmente et ils sont fervents. On pourrait l'étendre jusqu'au grand fleuve qui sépare la Russie de la Tartarie. C'était ma pensée. Mais, ô mon Dieu, à quoi aboutiront de si belles espérances et des projets si consolants ! Si le Seigneur n'y met pas la main, tout s'écrasera, tout se confondra. Déjà, depuis douze ans, nous avons vu vingt fois le moment qui allait tout anéantir. Heureusement que la Providence était près ; elle se montrait à temps et l'orage se dissipait. Mais ses bontés présentes sont-elles un gage assuré de ses miséricordes futures ?

Je ne vous dirai pas bien des choses que je sais. Il vaut mieux que vous les ignoriez. Pourquoi vous envoyer encore de si loin des croix et des croix si pesantes. Cependant je ne puis pas tout taire. Vous pouvez conter sur ce que je vous mande et vous en servir selon votre prudence pour faire sortir le vrai. Au reste, ce n'est pas que je craigne les discours des hommes, surtout si éloignés de cette extrémité du monde ; mais je ne voudrais pas qu'on continue à noircir un corps qui doit être et qui sera éternellement la gloire de l'Église et de l'Europe, ayant rempli, en peu de temps, selon la belle pensée de l'abbé Szyskinki, l'ouvrage de bien des siècles.

Dans les beaux temps du Portugal, c'est-à-dire sous Jean III et ses successeurs, ses rois se distinguaient autant par leur piété et par leur zèle que par leur bravoure et leurs exploits. La nation entière était une nation de héros qui affrontaient les dangers, et que rien n'arrêtait. Les flottes portugaises se frayèrent une route sur toutes les mers et dans tous les pays lointains et les plus reculés. Partout ils étaient victorieux, et ils ne paraissaient vaincre que pour Jésus-Christ. Leur premier soin était d'arborer la croix et de lui gagner des adorateurs. Les souverains <sup>p.490</sup> pontifes, charmés de voir les limites de l'Église s'étendre de jour en jour, épuisaient toutes leurs grâces en faveur du Portugal. C'étaient tous les jours de nouveaux privilèges. Innocent VIII, Alexandre VI, Léon X, Paul III, Pie V, Grégoire XIII, ne laissèrent rien à faire à leurs successeurs.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Il est vrai que Urbain VIII commença à mettre des bornes à ces privilèges, dont quelques-uns, à raison des circonstances, paraissaient devenus nuisibles à la propagation de la foi. Le Portugal réclama en vain. Une foule de missionnaires français, allemands, italiens passèrent dans les pays étrangers sans l'attache du Portugal, ce qui ne se pouvait pas auparavant.

Le Portugal se relâcha aussi dans l'affaire des vicaires apostoliques. Il consentit qu'on démembrât des évêchés qu'il avait fondés, des provinces entières, qui seraient conduites par des évêques *in partibus* à la disposition du Saint-Siège.

Pour ce qui est de ses domaines, (et par ses domaines, il entend tout pays où il a fondé des évêchés, quoi que ce pays ne lui appartienne pas), le Portugal est d'un délicat et d'un sensible qui ne permet pas qu'on y touche. Il y soutient ses privilèges *tanquam pro aris et focis*.

Un de ces privilèges, à ce qu'il dit, c'est que toute bulle, tout décret émané du Saint-Siège, ne peut y être envoyé ni reçu sans l'attache du roi. Un autre, c'est qu'on ne peut y nommer à aucune dignité ecclésiastique, ni à aucun office quiconque n'est pas Portugais de naissance ou naturalisé Portugais.

Voilà bien de l'échafaudage. J'ai cru qu'il était nécessaire pour entendre ce qui suit :

Il y a environ une vingtaine d'années, que M. de Souza, évêque de Pékin, mourut. L'administration de ce diocèse tomba de droit entre les mains de M. de Laimbeckhoven, évêque de Nanquin. Il avait été jésuite. Le Portugal l'enveloppa dans leur disgrâce. On saisit son temporel et on le traita à peu près comme un proscrit.

D'un autre côté, dès lors on préparait à Rome les coups terribles qui ont écrasé la Compagnie. Ainsi, M. de Nanquin se trouvait entre deux feux. Son crime, en Portugal, était d'avoir été jésuite, et à un tribunal de Rome <sup>p.491</sup> on se plaignait sans cesse qu'il les favorisait. Pour ménager notre chute à

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Pékin, on lui donna ordre de se nommer ici un grand vicaire, afin qu'au moment de la destruction qu'on prévoyait il y eut ici un homme constitué en dignité pour l'opérer. M. de Laimbeckhoven craignant le Portugal, se contenta de donner ses pouvoirs au père Joseph, carme déchaussé, sans lui donner la qualité de grand vicaire. La Propagande ne fut pas contente. Elle pressa. Le père carme fut nommé grand vicaire.

Nos Pères portugais, zélés pour les droits de la nation, prirent la liberté d'avertir M. l'évêque que le père carme n'étant point Portugais ne pouvait posséder aucune dignité ecclésiastique dans les domaines de Sa Majesté Très Fidèle. M. l'évêque répondit sans doute qu'il avait là-dessus des ordres si pressants de la Propagande, qu'il n'avait pu faire autrement, que ce serait à Rome et à Lisbonne à vider cette question.

Sur ces entrefaites, vint un nouvel évêque portugais à Macao. Aussitôt, il donna ordre au père carme de quitter sa place, lui déclarant qu'il n'était rien, la nomination de M. de Nanquin étant vaine et illusoire. Le père carme laissa dire M. de Macao et alla son train.

M. de Macao nous fit ensuite signifier la destruction de la Compagnie. Je répondis que n'étant ni évêque ni administrateur du diocèse de Pékin, son excellence ne pouvait nous signifier le bref apostolique qu'en vertu d'une commission particulière ; qu'elle nous trouverait soumis dès qu'elle la produirait juridiquement. Nos Pères portugais signèrent entre ses mains leur fatale destruction. Nous ne leur survécûmes que deux mois. Le bref apostolique vint de Rome directement.

M. de Macao, allant toujours en avant, fit signifier sans façon à M. de Nanquin qu'il le déchargeait de l'administration du diocèse de Pékin ; et bientôt après parut ici une pancarte qui faisait le père d'Espinha, ex-jésuite portugais, son vicaire général à Pékin et dans tout le diocèse : ordre à nous tous de le reconnaître sous peine d'excommunication majeure. On gémit d'une pareille entreprise, et on n'en tint compte. Le père d'Espinha et le père carme <sup>p.492</sup> préparaient chacun ses foudres. La chose allait éclater au grand déshonneur de la religion, et probablement à sa perte totale. Le

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Seigneur se laissa toucher par les prières et les vœux des missionnaires. Après huit jours de menaces, les deux grands vicaires en vinrent à une composition. Quelque temps après, le père Espinha ayant donné la confirmation, le père carme qui la donna aussi, forma de nouvelles plaintes. On allait rompre. Mais enfin on se rendit pour cette fois de part et d'autre.

Voilà, cher ami, où nous en sommes.

Le Portugal se plaindra peut-être que nous autres jésuites français n'avons pas eu assez d'égard à ce qu'il appelle droit de Patronat. 1° Nous ne savons pas trop en quoi consiste ce droit auquel il donne beaucoup plus d'étendue qu'il n'en a dans les saints canons ; 2° Nous savons en général qu'on y a dérogé... ; 3° Dans l'affaire de notre destruction, le Saint-Siège nous a parlé par l'organe et par la voie dont il se sert depuis vingt ans, sans que le Portugal ait réclamé ; nous eussions eu bonne grâce, pour ne pas nous soumettre, cette fois d'en appeler à un tribunal de Lisbonne, que nous ne connaissons pas et qui se tait depuis longtemps. Nous avons entendu, comme auparavant, la voix du pasteur commun.

Nous avons obéi.

C'est M. le cardinal Castelli, préfet de la Propagande, qui fut chargé à Rome de faire passer à M. de Nanquin les volontés de Clément XIV.

Sa lettre avait des égards et de sages prévoyances ; entre autres choses il nous permet de demeurer ensemble, pourvu que nous ne fassions pas une communauté, gouvernée selon les lois par un supérieur de la Compagnie. Après avoir dit que la possession de nos biens passe entre les mains du Saint-Siège, il insinue à M. de Nanquin qu'il pourra cependant nous en permettre une espèce de possession, comme précaire, et par conséquent l'administration. Il savait sans doute qu'ici, sous les yeux de l'empereur, on ne pouvait point changer notre façon d'être, qu'ayant des emplois à la cour, nous étions tenus à un train qui ne dépendait ni de lui ni de nous. <sup>p.493</sup> Cependant, le père Joseph, après nous avoir signifié le bref apostolique, voulut s'emparer de l'administration de nos biens. C'est ce que la Propagande lui recommandait. Je lui fis remarquer qu'il n'y avait rien

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

dans ses pouvoirs qui l'autorisât à cette démarche. Alors il tira une lettre particulière de M. de Nanquin qui lui disait : « Comme vous êtes nommé administrateur par le Saint-Siège » et le reste. Je lui dis que ce n'était là qu'une supposition, que ni le bref apostolique, ni la lettre de M. Castelli n'en faisait aucune mention ; qu'au contraire M. de Castelli, sentant les conséquences d'un changement si saillant, marquait expressément à M. de Nanquin qu'il pouvait nous laisser une possession telle quelle de nos biens et par conséquent l'administration ; qu'au surplus, j'écrirais à M. de Nanquin, le suppliant de ne pas nous refuser ce que M. de Castelli lui insinuait de nous accorder ; qu'un délai de deux mois ne pouvait nuire aux affaires ; qu'on avait l'état des lieux avec serment qu'on ne distrairait rien ; que je ne ferais aucune dépense extraordinaire et que je tiendrais un compte exact du reçu et du dépensé.

La chose en resta là alors. On écrivit de part et d'autre à M. de Nanquin ; je l'ai fait trois fois depuis.

Cependant, le père Joseph, poussé par d'autres, est revenu à la charge ; je lui ai fait la même réponse dont il n'a pas paru si satisfait que la première fois.

Voilà où en sont les choses. On n'a pas encore touché à nos biens. Je les gère au nom de la communauté, en attendant des arrangements ultérieurs. Je ne sais pas comment on présentera à Rome cette affaire, mais je sais qu'il n'était pas possible de faire autrement sans tout perdre. On menace tout bas, mais pourvu que je sois innocent devant Dieu, non seulement les discours des hommes, mais même leurs punitions ne m'effrayent pas. Il s'agit, à son propre risque, de sauver la mission, et, en conséquence, une foule d'âmes pour qui Jésus-Christ est mort. Dès que M. de Nanquin ou le Saint-Siège aura parlé clair nous nous soumettrons sans aucune tergiversation. Nous ne serons plus responsables des événements.

Le 12 février 1776, M. le gouverneur de Macao, <sup>p.494</sup> Portugais, écrivit de sa propre main au père Joseph que M. l'évêque de Macao n'avait aucun droit sur Pékin, que c'était une entreprise de sa part. Il l'exhortait à

## **Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)**

poursuivre l'entière destruction des Pères portugais qui, n'étant détruits que par une autorité vicieuse, n'étaient pas censés détruits. Il l'écrivit dans le même sens à M. de Nanquin, le priant de tenir ferme et de résister courageusement à M. de Macao qui ne pouvait manquer d'être désapprouvé à Rome et à Lisbonne.

(Arch. S. J.)

@

**VIII**

Exemplar instrumenti quod aucte Congregationem D<sup>i</sup> S<sup>ii</sup> fuit a missionaris  
quibusdam approbatum subscriptum.

@

Texte en latin, disponible [ici](#) sur le site gallica

IX

Mémoire de Mgr Salusti  
à la sacrée congrégation de la Propagande, 1780

@

Texte en latin, disponible [ici](#) sur le site gallica

X

Lettre de M. Bourgeois à M. Duprez

@

Pékin, le 15 octobre 1780

Mon cher et très cher Duprez,

p.514 A qui parlerai-je à cœur ouvert, si ce n'est à vous, le plus ancien et le plus constant de tous mes amis ! Que les pensées des hommes, cher ami, sont loin des pensées du grand Maître ! Nous quittons tout et tout ce que nous avons de plus cher, nous passons les mers, nous nous exilons au bout du monde dans l'espérance de gagner des âmes à Dieu ; et voilà qu'elles périssent entre nos mains. Il faut changer notre zèle en patience et en résignation. Il en coûte ; mais enfin c'est la volonté de Dieu qu'il faut faire et non pas la nôtre ; qu'il soit à jamais béni de tout !

Ce début, cher ami, vous annonce des malheurs. Oui, mais tels que vous ne les devineriez jamais. Votre cher Bourgeois et le père Collas sont interdits et suspects à Pékin, et le brave père Dollières est de plus excommunié par une sentence publique, affichée et pleine d'injures.

Voici en deux mots de quoi il s'agit. Nous apprîmes l'an passé que le père Jean Damascène, augustin, missionnaire de la Propagande, était nommé évêque de Pékin. La nouvelle était sûre. Nous allâmes tous le féliciter. Ses bulles ne venaient pas, cependant il lui tardait d'être consacré. Il fit courir le bruit que nous les avions interceptées ; puis, ne prenant conseil que d'un petit nombre de p.515 missionnaires, il résolut de se faire consacrer sans bulles et sans l'intimation du roi patron. Cependant, pour endormir ceux des missionnaires qu'il connaissait assez pour savoir qu'ils ne consentiraient jamais à une démarche aussi anticanonique, il fit une lettre au Père procureur des Pères portugais (le père Bernard), dans

laquelle il disait *Bullas promoventes me jam recepi*. En conséquence, il demandait les habits pontificaux de l'évêque défunt pour procéder à la consécration. C'était le samedi saint qu'il disait ce mensonge ; les uns le crurent, d'autres suspendirent leur jugement. Un de ses confrères (le père Eusèbe de Citadella), effrayé de ce qui se préparait en secret, me pria de passer chez lui. Il me dit que les bulles n'étaient sûrement point arrivées, que, malgré cela, on préparait des habits pontificaux, et que s'il n'y avait point d'opposition, Mgr de Delcon, vicaire apostolique du Chansi, ferait la consécration dans quatre ou cinq jours, c'est-à-dire le jour du Quasimodo, le 2 avril 1780. Je vous avoue qu'à ce narré, les bras me tombèrent et j'entrevis, dans ce moment, tous les maux qui menaçaient de si près notre infortunée mission. Je connaissais Mgr de Delcon depuis plusieurs années. On le tenait caché afin que rien ne transpirât. Je pris le parti de lui écrire.

Quand nous autres, Français, nous eussions été assez faibles et assez malheureux pour prévariquer dans cette occasion ; nous ne pouvions à rien. Outre le défaut des bulles, les Pères portugais qui gouvernent presque les trois quarts de la chrétienté de Pékin avaient une raison personnelle sur laquelle jamais on ne les fera passer. En venant en mission, ils font serment de ne reconnaître aucune personne constituée en dignité ecclésiastique sans l'attache du roi.

Mgr de Delcon ne répondit point à ma lettre. Alors pour l'acquit de notre conscience, et pour arrêter le mal nous protestâmes contre tout ce qu'on ferait sans bulles, les Pères portugais ajoutèrent : et sans l'intimation du roi patron <sup>1</sup>. Le père Damascène, qui prit dès lors le nom de Salusti, n'était point homme à s'arrêter. La consécration se <sup>p.516</sup> fit dans la petite église de la Propagande au jour marqué. On commença par cette demande qu'on lit dans le Pontificat, *habetis mandatum apostolicum*.

Un quelqu'un répondit *habemus*. L'évêque consécrateur dit *legatur*. Alors on tira une lettre de M. Étienne Borgia, secrétaire de la Propagande,

---

<sup>1</sup> Voir [ici](#) le texte en latin de ces protestations.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

et on lut : Vous recevrez vos bulles par la voie de Portugal avec les instructions du roi, auxquelles vous aurez soin de vous conformer. Et comme si les bulles eussent été lues en entier, on commença cette fameuse consécration. On lut aussi une lettre de M. de Castelli.

Ce n'eut été qu'un demi mal, si on s'en était tenu là. Le grand point était de ne point usurper la juridiction avant l'arrivée des bulles. Car comme la bulle de Boniface VIII n'oblige les individus qu'à résister à l'exercice de la juridiction : *Nulli agnoscant, nulli parcant, nulli intendant* ; on eut été tranquille, et nos chers néophytes ne se seraient aperçus de rien. M. Salusti, le lendemain de la consécration promit tout ce qu'on voulut, en sorte qu'on se flattait qu'une démarche si irrégulière n'aurait point de mauvaises suites. Nous ne le connaissions pas assez. Trois mois avant sa consécration il avait écrit au Sénat et au gouverneur de Macao pour avoir des nouvelles de ses chères bulles ; dans cette lettre voici comment il s'exprime : « *Ob zelum ac bonum christianitatis timeri quod tradita fuerint (bullæ) jesuitis ; id enim esset ovem mittere in os lupi, quod eos cogitem magis falsos nomines ac impios orbis.* » Nous savons cette anecdote d'une personne constituée en dignité à Macao.

Vers le même temps, dans une conversation particulière qu'il eut avec un missionnaire, il entra dans une espèce de fureur contre le père Dollières, et faisant plusieurs fois de la tête le geste menaçant de l'animal auquel on met *Prenum in cornu*, il disait : Attendez, attendez que ma mitre soit une fois affermie sur ma tête, j'userai ses cornes contre cet homme là. Vous verrez qu'il est quelquefois homme de parole.

Dans le temps qu'il promettait de ne point usurper la juridiction, il disait à nos chrétientés du dehors que nous <sup>p.517</sup> étions sans pouvoirs, incapables de les confesser, en sorte que nous étions interdits sans le savoir ; mais bientôt, il ne se cacha plus. Dix jours après sa consécration, il chargea un de nos missionnaires chinois élevé en France d'aller de maisons en maisons déclamer contre nous.

Ce Père que depuis 9 ou 10 ans nous nourrissions gratis, retrouva

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

toutes ses forces. Il s'acquitta au mieux de sa commission, et nous déclara interdits de la part de l'évêque sans bulles ; son zèle allant en croissant, c'est un Xavier pour M. Salusti ; c'est dommage qu'il n'ait pas un pareil zèle pour la bonne cause. Deux jours après, le père Salusti nous signifia en latin un interdit mal conçu, dont vous jugez bien que nous ne tînmes pas compte, venant d'un prélat sans juridiction. Le Père chinois fut l'huissier de cette expédition. Le lendemain 13 avril nous avertîmes les chefs de nos chrétiens de l'état des choses. Nous leur fîmes lire en chinois la bulle de Boniface VIII, leur déclarant que nos pouvoirs continuaient et continueraient tout le temps qu'un évêque légitimement consacré ne les retirerait pas. On jeta de grands cris à la Propagande et comme c'était le père Dollières qui avait fait cette annonce à nos chrétiens dans sa congrégation, M. l'évêque conjurateur fit afficher contre lui un mandement, dans lequel, oubliant sa douceur naturelle et sa dignité, il s'emportait cruellement contre le père Dollières, jusqu'à dire qu'il avait la langue percée et les lèvres brûlées de jalousie. Depuis cette époque, on n'a cessé de nous traiter de la manière du monde la plus odieuse. On nous a décrié dans les sermons publics, dans des affiches réitérées, etc., etc.

On a dit de toutes les façons imaginables que nous étions des rebelles, des menteurs, des faussaires, des Russes, des Beelzébut, des Satans, des Judas, des impies, etc., etc.

A tout cela Dieu nous a fait la grâce de n'opposer que la patience ; les chrétiens qui nous sont attachés en ont presque été scandalisés ; mais à la fin, ils ont bien vu de quel côté était l'esprit de religion.

Il y a environ quatre mille chrétiens à Pékin, les propagandistes n'en avaient guère que cent. Par leurs déclamations ils nous en ont débauché environ une centaine, les <sup>p.518</sup> autres au nombre de trois mille huit cents ont continué à nous suivre, mais il est incroyable combien les discours des salustiens font de mal. Ils ne nous enlèvent pas nos chrétiens, il est vrai, mais ils enlèvent la foi à un grand nombre ; nos néophytes n'étant pas capables de soutenir la vue de pareils scandales. Le jour de la Pentecôte, le

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Père chinois prêcha dans l'église de la Propagande, en présence de M. Salusti et de ses cinq ou six sectateurs. Il dit, quand les apôtres eurent reçu le Saint-Esprit, ils ne craignirent pas de parler : Je parlerai aussi et je ne craindrai pas de leur déchirer le visage (à nous). Expression chinoise par laquelle il déclarait qu'il allait nous traiter de la belle manière : et sûrement il tint sa parole. Il finit en disant que nous étions comme des Orosses (les Russes). C'est la plus grande injure qu'on puisse dire ici à un chrétien ; jamais peut-être on ne s'était échappé ainsi vis-à-vis des missionnaires. Un autre ex-jésuite (M. Cipolla), d'une imagination sicilienne, a continué la bonne œuvre. Dans un de ses sermons, ou plutôt de ses déclamations indécentes, ils nous a comparés aux mahométans. Je ne finirais pas si je voulais les suivre et rapporter tout ce qu'ils ont dit, et tout ce qu'ils ont fait. D'ailleurs, cela est incroyable.

Le père Dollières, qui est de tous les missionnaires celui qui l'est le plus, a été aussi le plus maltraité.

Le 17 juin 1780, un missionnaire français, ancien jésuite, lui signifia une excommunication. M. Salusti le comparait à Mouton et à Donat, etc., et pour égayer ses menaces, après avoir dit qu'il se faisait suivre des femmelettes, il ajoutait *tu deglutisti hunc bolum ea alacritate qua deglusti pocula vini*. Enfin, il fulmina l'excommunication contre lui, le 25 du même mois. C'est une pièce curieuse. Je l'ai envoyée en chinois, en latin et en français à qui il convient.

Voici comment elle commence : « Quoique j'aie peu de vertu et que je ne sois point propre du tout à une haute dignité, cependant j'ai obtenu de la miséricorde divine d'être évêque. Sans respect humain et sans crainte, j'ose observer les usages reçus pour altérer l'ignorance. Comment se fait-il que dans l'église septentrionale (des <sup>p.519</sup> Français), il y ait encore cet audacieux réfractaire à mes ordres, le nommé Dollières ?

Pour faire l'histoire de sa corruption et de son désordre, je le compare à un homme plein d'ulcères, couvert de sang et de pus. »

Plus bas, suivant cette comparaison odieuse, il dit : « Allant en avant, je

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

l'ai dégradé et lui ai ôté le pouvoir de célébrer la sainte messe. Alors, c'était comme appesantir la main, serrer et faire sortir le pus de ses ulcères ; et lui, comme auparavant, continue à célébrer la sainte messe tranquillement et en public. C'était le poison de ses ulcères qui s'étendait et qui devenait plus dangereux. Vite j'ai pris les ciseaux et les caustiques, et je lui ai dit du haut en bas, dessus et dessous, tu n'es plus qu'un prélatique, tu n'es plus bon à rien. » Enfin il finit ainsi cette belle pièce qui apprendra à nos évêques français comment on peut faire un mandement d'un goût tout nouveau :

« A ce moment j'use de l'autorité qui m'a été donnée par le souverain pontife. Je prends le nommé Dieudonné Dollières, chef des révoltés de l'église septentrionale (des Français), je le chasse de mon troupeau et je le livre à Satan. »

Depuis, il a encore excommunié le père d'Espinha, missionnaire de la Propagande, mais sans fruit. De 20 missionnaires que nous sommes ici il n'y a eu que 7 qui l'ont reconnu ; la plupart jeunes gens que la Compagnie n'a pas eu le temps de former. Les 12 autres, se sont opposés et s'opposent encore à une consécration si irrégulière et si anticanonique <sup>1</sup>. Le Saint-Siège en décidera. Mais s'il veut nous blâmer, il faut qu'il commence par effacer du bullaire les constitutions de Boniface VIII, d'Alexandre V, de Jules II, de Paul VI. Mais blâme ou louanges, je n'ai cherché qu'à suivre ma conscience et Dieu aidant, je le ferai jusqu'au bout. Le Père Cibot, ancien jésuite, et bien digne de l'être, n'a pas tenu à tant de malheurs. La fatale destruction de la Compagnie lui donna le premier coup de <sup>p.520</sup> la mort. Les écarts et les scandales qui sont survenus l'ont achevé.

Le 8 d'août 1780, il mourut de la mort des saints. Il me fit sa confession générale de bonne heure. Sa confession faite, le Seigneur lui ôta le souvenir du passé ; il ne lui restait plus que cette douce pensée : je suis un fils qui retourne à son père. Il voulut recevoir le saint viatique à

---

<sup>1</sup> Il ne compte probablement ni Mgr Salusti, ni les missionnaires chinois.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

l'église, mais il était si faible, qu'ayant voulu dire un mot, il ne put se faire entendre. Le lendemain il regrettait de n'avoir pu s'expliquer. Je lui dis : je sais et je connais l'intention que vous aviez. N'est-il pas vrai que vous vouliez dire que vous pardonniez de bon cœur à ceux de nos frères qui ne pensent pas comme nous, qu'ils sont dans votre cœur, et que vous mourez leur ami. Si vous voulez je leur porterai cette parole de votre part. Il me répondit Oui, vous me ferez plaisir, je les aime, mais je les plains ; ils sont sortis de leurs voies.

Le père Cibot conserva sa connaissance et cette douce résignation jusqu'au dernier moment. Nos frères ont eu la conscience de ne pas lui dire un *requiescat in pace*, tandis que nos chers néophytes, dont il avait la confiance et l'estime, jetaient les hauts cris et ne se lassaient pas de prier pour leur bon Père.

Je vous dois un mot de consolation ; si vous pleurez, cher ami, ne pleurez pas sur moi. Pleurez sur les malheurs de la religion et de notre chère mission ; mais adorez avec moi les desseins de Dieu ; ils sont impénétrables. Soumettons-nous à sa sainte volonté. Faut-il pour nous vaincre de si puissantes machines ? Je suis content, je suis tranquille. Pater est. Ne croyez pas que de si terribles épreuves me feraient jamais jeter un regard vers l'Europe. Dieu m'a voulu ici, je ne quitterai point ma station ; et j'espère fermement que, malgré mon inconcevable misère, le Bon Dieu me fera des grâces et miséricorde. Cette foi me console, me soutient et m'anime. Il importe peu par quel chemin nous allions à notre Père. Le point est d'y aller. Nous vieillissons, cher Duprez, priez pour votre bon et ancien ami. Il n'est point de jours que je ne me souvienne plusieurs fois de <sup>p.521</sup> vous. Plut à Dieu que mes prières fussent plus ferventes et qu'elles vous fussent bien utiles.

G. Bourgeois

\*

## **Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)**

Protestations de MM. Bourgeois, Dollières, Collas et d'Espinha contre la  
prochaine consécration de Mgr Salusti

@

Texte en latin, disponible [ici](#) sur le site gallica

**Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)**

XI

Libelle adressé par M. Bourgeois au Comte Fu,  
le 9 décembre 1780

@

Texte en latin, disponible [ici](#) sur le site gallica

**XII**

Le 21 juin 1781, M. Bourgeois adressa à M. Bertin les NOTES suivantes, en réponse aux accusations formulées contre lui par M. de Ventavon dans son LIBELLE à l'empereur de Chine, du 17 décembre 1780

@

Première accusation. — p.526 M. Bourgeois, contre mon attente, a, depuis quelques années, usurpé les biens de la mission. « Bourgeois, præter expectationem meam, aliquot abhinc annis, bona domus usurpando, fecit ut ego et alii pateremur innumeras injurias, ipsa etiam bona domus damnum aliquod subirent. »

Réponse. — La première nouvelle de la destruction de la Compagnie arriva ici le 5 août 1774. Aussitôt, M. de Ventavon et ses amis exigèrent de moi que je leur fisse un sort. Leur demande me parut juste. Je donnai à chacun environ 1.000 taëls. C'était un viatique pour s'en retourner en Europe, ou un supplément au peu que la S. Congrégation donne aux siens. On supposait alors avec fondement qu'on mettrait sur le même pied qu'eux ceux des nôtres qui resteraient ici. La maison n'était pas fournie en argent. Je vendis de leur consentement quelques maisons. Dès le 1<sup>er</sup> octobre de la même année, tout fut arrêté et les rentes de la maison fixées irrévocablement à 6.000 taëls.

Depuis ce temps-là, je ne regardais plus les biens de la maison que comme un dépôt que je devais conserver p.527 fidèlement jusqu'à ce qu'il fût décidé à qui il appartenait d'en disposer.

Ce ne fut que le 15 novembre de l'année suivante 1775 que le bref apostolique nous fut signifié. Mgr de Nankin nous dit de choisir un économiste parmi nous. MM. de Ventavon, de Poirot et de Grammont ne voulurent point y entendre, à moins que préalablement on ne leur fit une pension annuelle et constante.

Je leur dis que nous n'étions plus maîtres de disposer ainsi de nos biens.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Alors ils envoyèrent en cachette et dans le plus grand secret un nommé Py le Ouang à Mgr de Nankin pour s'arranger avec lui. Ils obtinrent de son excellence le plan qu'ils ont fait passer ici pour une lettre du souverain pontife. Le plan qui n'était point un ordre, comme le père Joseph, délégué de Mgr de Nankin, le déclara juridiquement, resta sans effet, et les choses continuèrent sur le même pied qu'auparavant. Seulement, je ne pouvais rien entreprendre ni rien changer dans l'état de la maison, sans l'agrément du père Joseph. Je proteste que j'ai été fidèle à cette obligation qu'on m'avait imposée.

Je lui donnai l'état des biens, je lui déclarai que nos fonds pris dans la totalité se montaient environ à 76.000 taëls, qu'ils donnaient chaque année une rente de 6.000 et quelques taëls, que le tout portait sur 119 contrats en bon ordre. Chaque mois je lui ai rendu par écrit des comptes exacts du reçu et du dépensé. Ils sont entre les mains de la S. Congrégation.

En 1777, vint le brevet du roi. Comme il n'y était pas fait mention du souverain pontife, pour le bien de la paix et à cause de la disposition des esprits, je continuai à rendre mes comptes au père Joseph *seulement*. Sur le revers de chaque mois, je mettais exactement cette protestation : « Pro bono pacis, et salva regis christianissimi dignitate. »

En 1779, je reçus ordre d'envoyer mes comptes au bureau de la Marine. Je l'ai fait. Comment M. de Ventavon qui sait tout cela, a-t-il pu dire au comte ministre et par lui à l'empereur : « *Bourgeois bona domus usurpans... ?*

Deuxième accusation. — M. Bourgeois et ses <sup>p.528</sup> adhérents, voulant usurper les biens, n'ont pas obéi au souverain-pontife. « Volentes usurpare bona omnia, non paruerunt summo pontifici, nec ab hâc sua resistentiâ hucusque destiterunt. »

Réponse. — Comment une accusation comme celle-là a-t-elle pu échapper à un homme prudent, tel que M. de Ventavon ?

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

Voici des faits que tout le monde sait. Le père Joseph vint ici à 10 heures du matin et nous présenta la commission de Mgr de Nankin. Comme supérieur de la communauté je signai le premier. Les pères d'Ollières, Cibot et Colas en firent autant. Tout était fini à 10 heures et  $\frac{1}{4}$ .

Il n'y eut que le père de Grammont qui refusa alors de signer, voulant auparavant qu'on lui fît une bonne pension. MM. de Ventavon et de Poirot étaient à Hai-tien, petite résidence de la maison, près de la maison de plaisance de l'empereur, à deux lieues d'ici.

Je conduisis ensuite le père Joseph à notre réfectoire. Là, en présence de tout le monde, je quittai pour toujours ma place de supérieur, et je me mis à mon rang, qui est ici celui de l'ancienneté.

Le mal venait de plus loin. Ces messieurs voulaient à toute force que nous ne fussions plus jésuites avant qu'on nous eût signifié la destruction de la Compagnie, et de plus ils nous traitaient de rebelles au souverain pontife et même d'excommuniés, tellement qu'ils ne voulaient plus communiquer avec nous.

Nous tenions trop à nos engagements solennels et à notre bonne mère pour les abandonner avant le temps.

La S. Congrégation à qui j'en ai écrit, ne m'en a fait aucun reproche. C'est Mgr de Nankin qui disait alors d'eux : « Isti degeneres non sic ostendunt erga summum pontificem suam promptam obedientiam (quæ talis non exigitur), sed suum parvum amorem erga nostram matrem optimam. »

Troisième accusation. — Bourgeois à brûlé tous les livres de comptes, et y en a substitué d'autres. « *Combusserunt libros rationum novosque substituerunt.* ».

Réponse. — <sup>p.529</sup> Au premier bruit de la destruction, M. Cibot qui était chargé de la procure de la mission, voulut la quitter entre mes mains pour

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

ne point se trouver dans le tracas des affaires. Ce fut une nécessité de joindre ses contrats à ceux de la maison pour faire un tout. Les anciens registres devenaient inutiles et même dangereux, en ce qu'ils pouvaient prêter à des embarras et à des tracasseries. On les brûla. On brûla aussi le livre des comptes et d'autres papiers. L'événement a bien fait voir que la précaution était sage, puisque j'ai même été cette année (1780) dans le cas de brûler les comptes que j'avais faits et gardés fidèlement depuis la destruction de la Compagnie. Chaque famille a ses secrets.

Bien des choses que la sincérité religieuse et la sécurité avaient permis d'écrire, quoiqu'innocentes en elles-mêmes, n'étaient cependant pas de nature à être publiées sur les toits !

Lors des arrêts en France, la première chose que firent les jésuites, ce fut de brûler ce qui ne devait pas passer en des mains étrangères.

A Rome, on emprisonna, sous Clément XIV, le procureur de la maison professe pour avoir brûlé des papiers ; mais sous Pie VI on l'innocenta par une sentence juridique.

Quatrième accusation. — Bourgeois et ses amis ont vendu beaucoup de boutiques à moitié prix, ont divisé le produit entre les missionnaires et ont conservé le reste à leur propre usage. « Bourgeois et alii vendiderunt multas apothecas, pretii dimidium dividerunt quidem per socios sed residuum ad proprios usus asservarunt. »

Réponse. — M. Cibot et moi, nous avons vendu quelques boutiques 16.000 taëls. J'en distribuai ici 11.000, tant aux missionnaires européens que chinois ; M. Cibot en assura 2.000 aux missionnaires des provinces dont il était chargé. 2.000 furent employés au vu et au su de tout le monde à achever la congrégation que le père Le Fèvre, notre supérieur général, m'avait donné ordre de bâtir. Le reste, environ 1.000 taëls, servit à construire une plate-forme qui <sup>p.530</sup> manquait à notre sépulture, à acheter quelques objets nécessaires (lampe, encensoir d'argent), et à faire

quelques bonnes œuvres nécessaires.

Il ne me reste que ma portion, et je proteste en honneur et en conscience qu'elle fut la plus petite de toutes.

M. de Grammont qui se plaignait inconsolablement et disait hautement que pour 1.000 taëls il ne pourrait jamais avoir la paix ni me la donner, déterminé que j'étais à laisser désormais intactes les rentes de la maison, plutôt que d'y toucher, j'aimai mieux prendre sur ma portion. Je lui donnai 150 taëls du mien.

Cinquième accusation. — M. Bourgeois et ses adhérents ont donné à leurs domestiques et à leurs amis des boutiques et des champs, sans jamais me consulter, moi et mes amis. « Bourgeois et alii, domesticis et amicis suis donarunt apothecas et agros, quin me unquam aliosque consulerent. »

Réponse. — Selon l'usage le plus ordinaire de la Compagnie, j'ai consulté les plus anciens de la maison, Benoit, Amiot, d'Ollières et Cibot, qui m'avaient été donnés pour conseillers, et non pas les plus jeunes, de Ventavon, de Poirot et de Grammont. Cependant les choses se traitaient assez hautement pour que tout le monde le sût. M. Benoit, à la première nouvelle de la destruction, a donné, avec mon autorisation, à son domestique qui le servait depuis 20 ans, une petite maison, attenante à l'église, dont on ne retirait jamais rien et où il logeait. M. Bourgeois assura aussi à son domestique, qui était dans le même cas que celui de M. Benoit, la maison qu'il habitait. Enfin, Cibot touché de la misère de son domestique, lui engagea un méchant cabaret, situé au delà de la ville chinoise. On donna aussi à l'ancien maître d'école, âgé de 75 ans et aveugle, une petite terre, qui pouvait lui donner un louis par mois pour entretenir sa famille. Voilà nos amis !

Cette accusation est plus grave que M. de Ventavon ne pense. En Chine, se faire des amis d'argent, c'est un crime capital.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

NOTE IMPORTANTE. — La sacrée congrégation de la <sup>p.531</sup> Propagande prévoyant notre chute, pressa Mgr de Nankin de nommer à Pékin un vicaire général, peut-être afin qu'il y eût ici un homme constitué en dignité, tout prêt à nous signifier le bref destructif. Mgr de Nankin nomma le père Joseph. Les missionnaires portugais, qui font serment, en partant de Lisbonne, de ne reconnaître aucun dignitaire sans le patronat, à moins qu'il n'ait l'attache du roi de Portugal, que le père Joseph n'avait pas, protestèrent entre les mains de l'évêque de Macao, contre l'atteinte donnée au droit du patronat. Mgr de Macao reçut leur plainte, et pour agir avec plus de force, il se chargea de l'administration de Pékin, prétendant que c'était à lui à le gouverner à raison de l'ancienneté de son siège, dont Pékin est un démembrement. Il s'adressa ensuite au primat de Goa, à qui il appartient de nommer un administrateur dans toute l'étendue de la Métropole.

Il s'éleva en conséquence un conflit de juridiction entre les évêques de Nankin et de Macao. La cause fut portée au Saint-Père par les deux évêques. Comme Mgr de Nankin avait la possession pour lui, nous continuâmes à le reconnaître pour administrateur. Les Portugais adhèrent à l'évêque de Macao. Peut-être se sont-ils trompés. Mais doivent-ils pour cela être traités de *schismatiques* ? On ne saura bien s'ils se sont trompés que lorsque la congrégation *supra episcopos*, ayant porté l'affaire au souverain pontife, le *pape aura jugé*.

Mgr de Nankin s'adressa à la S. Congrégation et il en reçut plus tard une réponse favorable. Mais comme il n'y est point parlé du souverain pontife et que ce n'est point à la congrégation à juger ces sortes de causes, sa réponse, qui d'ailleurs ne fût point publiée par Mgr de Nankin, ne fût regardée par les Portugais que comme un sentiment respectable sans doute, mais non pas comme une décision absolue.

Sixième accusation. — M. Bourgeois dépense pour chacun de nous tout au plus 300 taëls ; nous ne savons l'usage qu'il fait du reste des revenus,

qui dépassent chaque année 5.000 taëls. « His singulis annis, Bourgeois cum unoquoque p.532 nostrum expendit tercentos tales, de residuo autem reddituum, quod quinque millia tælium quotannis superat, nescimus quem ille usum fecerit. »

Réponse. — Ce que j'en fais, c'est simple : rien, puisqu'ils n'existent que dans l'imagination de M. de Ventavon. La maison n'a que 6.000 taëls de rentes. On peut voir dans les comptes envoyés à Rome et en France chaque année que le reçu n'excède jamais la dépense.

Dans son *libelle* à l'empereur, M. de Ventavon dit encore que « *suivant les paroles du Saint-Père*, il a été constitué procureur avec M. Bourgeois, (Ici il substitue le pape à l'évêque de Nankin, comme il l'avouera en 1782 au préfet de la Propagande), que M. Bourgeois n'a pas obéi, qu'il a voulu régir seul à son bon plaisir, et tout usurper durant trois ans et plus ; que les ministres de France, séduits par lui et par ses adhérents, ont envoyé à Pékin une lettre sans sceau, dans laquelle il est mensongèrement avoué qu'il est dans l'esprit et la volonté du roi de France que M. Bourgeois soit seul chargé de l'administration du temporel ; enfin, que depuis ce temps M. Bourgeois dispose en toute liberté des biens et qu'il les dépense. »

Dans le courant de cette histoire, il a été question de ces assertions sans fondement. Inutile d'y revenir.

Enfin, dans le même libelle, M. de Ventavon propose à l'empereur, « pour remédier au mal, de vouloir bien désigner parmi les Européens un vétéran qui s'entende à gérer la procure, et de choisir quatre Européens avec lesquels il se concertera pour les affaires. » Puis il résume ses idées en quatre points. A/ Dresser un catalogue général des boutiques, des champs et des contrats de l'église ; qu'il ne soit permis à personne d'en vendre à son gré, et à moins que la majorité ne soit d'accord pour une vente, celle-ci ne pourra avoir lieu. B/ Sur les biens, que chacun obtienne une part convenable pour son entretien ; que les contrats, ainsi que les titres habituels, servant à toucher les revenus, soient assignés à chacun et

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

gardés par chacun respectivement. C/ Le partage fait, ce qui restera d'argent sera remis <sup>p.533</sup> au procureur pour les dépenses communes. D/ La portion de chacun reviendra après sa mort à la masse commune.

(Le *Libelle* de M. de Ventavon est aux *archives de la Propagande*, ainsi que la réponse de M. Bourgeois.)

P. S. — Après la décision du procès entre M. Bourgeois et M. de Ventavon, est-il dit dans les notes de M. Bourgeois, un nommé Thé, comte de l'empire, eut le crédit de procurer à M. Bourgeois les accusations de M. de Ventavon en original. Elles furent copiées par le lettré Tang, et la copie déclarée conforme à l'original par des témoins dignes de foi. Ces accusations avaient été remises par M. de Ventavon au tribunal (*pour être ensuite, dit M. Bourgeois, montrées à l'empereur.*)

@

**XIII**

Mémoire adressé par Mgr de Govea  
au cardinal Antonelli, préfet de la Propagande,  
sur le schisme de Pékin.

@

Pekini, 4 octobre 1785

Texte en latin, disponible [ici](#) sur le site gallica

**Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)**

XIV

M. de Ventavon  
à la sacrée congrégation de la Propagande

@

Pékin, 2 novembre 1785

Texte en latin, disponible [ici](#) sur le site gallica

XV

Extrait d'une lettre de M. Raux,

écrite de Péking, le 17 novembre 1786

Chang-Yu <sup>1</sup>, où édit de l'empereur de Chine, par lequel il délivre les missionnaires européens arrêtés dans son empire, traduit du chinois.

p.558 La cinquantième année de Kien-long <sup>2</sup>, le huit de la dixième lune, on a reçu au Nei-Ko <sup>3</sup>, l'ordre suivant de l'empereur :

Les Européens Patiliang <sup>4</sup> et autres, étant de leur chef entrés dans l'empire pour prêcher la religion, ils ont été arrêtés dans la province du Hou-kouang. Des informations faites, il a résulté que dans celles du Tchi-li, Chan-tong, Chansi, Chen-si, Sée-tchouan et autres, il s'en trouvait qui s'étaient également introduits, et pour la même fin. En conséquence, les mandarins des lieux les ont fait saisir, et par mon ordre conduire au Hing-pou <sup>5</sup> pour être jugés. Ils ont été condamnés à une prison perpétuelle. J'ai p.559 fait attention que les coupables n'ont eu d'autre motif que de prêcher la religion ; qu'ils n'ont rien fait d'ailleurs de répréhensible ; et que s'ils avaient demandé aux mandarins la permission de venir à Péking, ils n'auraient eu aucune faute. Mais parce qu'ils n'ont averti de rien, qu'ils se sont furtivement glissés de tous côtés, tâchant d'attirer du monde à leur

---

<sup>1</sup> Chang-yu. C'est ainsi qu'on nomme les ordres de l'empereur, lorsqu'ils sont motivés et rendus publics.

<sup>2</sup> La date chinoise répond au 9 novembre 1785.

<sup>3</sup> Nei-ko. C'est la secrétairerie d'État.

<sup>4</sup> *Patiliang*. C'est un des quatre missionnaires de la Propagande, pris dans le Hou-kouang : il s'appelle le père Jean : les Chinois en ont fait le mot de Patiliang, sous lequel ils désignaient tous les autres Européens arrêtés.

<sup>5</sup> *Hing-pou*, on prononce *Sing-pou*. C'est le tribunal qui connaît de toutes les affaires criminelles, et où se trouvent les prisons publiques.

## Joseph Amiot, la Mission française à Pékin (1750-1795)

doctrine, et que semblables à l'animal kouei-yu <sup>1</sup>, ils cherchaient à s'insinuer adroitement, ce qui aurait pu avoir des suites dangereuses, il était nécessaire d'y apporter un prompt remède, les coupables méritaient d'être sévèrement punis : mais moi, réfléchissant qu'ils ont péché par ignorance, je me suis borné à la peine d'une prison perpétuelle. Considérant depuis que ce sont des étrangers peu instruits de nos lois, je n'ai pu n'avoir pas compassion de leur état. Ainsi, j'ordonne que ces Patiliang et les autres au nombre de douze, soient mis en liberté. S'il y en avait qui soient bien aises de rester à Péking, je consens qu'ils se retirent dans les églises des Européens pour y vivre selon leurs usages ; s'il y en a qui préfèrent de retourner en Europe, que le tribunal compétent délègue des mandarins pour les conduire sous bonne garde à Canton. Voulant manifester ma compassion et mes égards envers les étrangers, je passe par-dessus les règles, et j'accorde la présente grâce ; qu'on respecte mes ordres. Kin-tse <sup>2</sup>.

@

---

<sup>1</sup> *Kouei-yu*, animal fabuleux, qu'on suppose s'insinuer, furtivement et avec art pour nuire.

<sup>2</sup> *King-tsé*. C'est-à-dire, qu'on respecte ceci, formule que l'empereur met au bas de tous ses ordres publics ou secrets.